



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

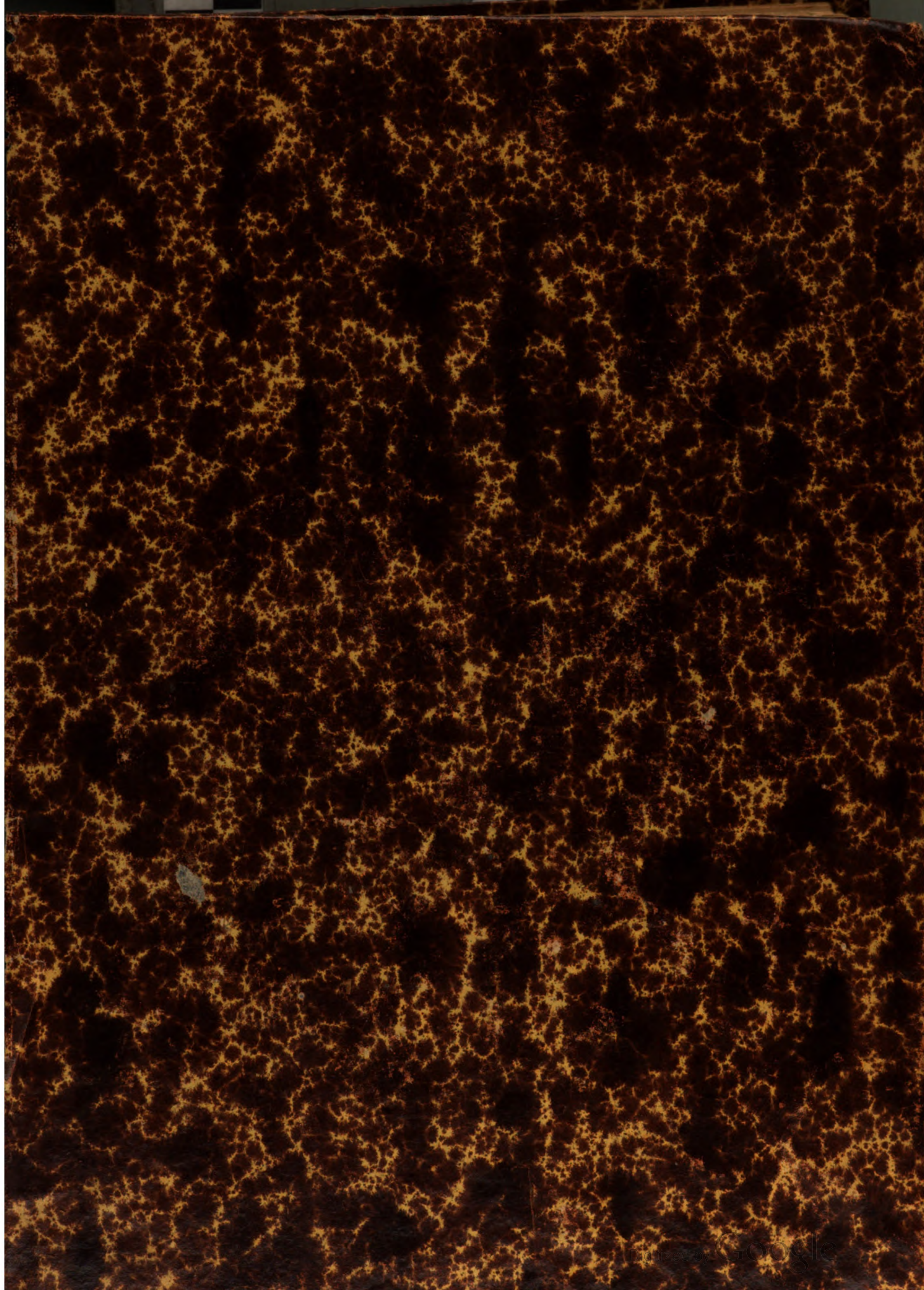
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



NIET UITLEENEN

1399

A 20



KONINKLIJKE BIBLIOTHEEK

1324 6456



~~II~~ 202

RECUEIL

HISTORIQUE, GÉNÉALOGIQUE ET CHRONOLOGIQUE

DU

ROYAUME DES PAYS-BAS.

1911

La loi punit le contrefacteur.

1239
Ab

RECUEIL

HISTORIQUE, GÉNÉALOGIQUE, CHRONOLOGIQUE

ET

NOBILIAIRE

DES MAISONS ET FAMILLES

ILLUSTRES ET NOBLES DU ROYAUME,

PRÉCÉDÉ DE

LA GÉNÉALOGIE HISTORIQUE DE LA MAISON ROYALE DES PAYS-BAS

Wassau - Orange;

Par C. De Francquen,

CONSEILLER A LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE DE BRUXELLES.

Genus virtute Perennat.

On aime à révéler la gloire héréditaire
Lorsque les rejetons sont dignes de leur père
Pour une tige illustre, on demande des fils,
Leur gloire est notre bien et leurs noms rajoués,
Leurs vertus, leurs bienfaits répétés d'âge en âge,
Sont l'exemple de tous et l'entretien du sage.

Par le Comte Daau

Eptre au Duc de La Rochefoucault.

TOME PREMIER

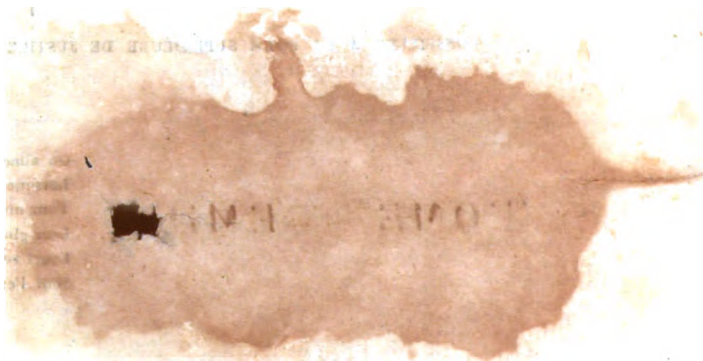


Bruxelles,

IMPRIMERIE DE DEMANET, RUE DE L'ÉVÊQUE, N° 133g.

M DCCC XXVI.





TABLE

DES MATIÈRES ET DES GÉNÉALOGIES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Épître dédicatoire.	Derfelden.
Préface.	Gavre.
Introduction.	Goubau.
Maison Royale des Pays-Bas Nassau-Orange.	La Barre.
Arenberg.	Lalaing.
Biebersteyn.	Ligne.
Blondel.	Lockhorst.
Bouillon.	Looz-Corswarem.
Bousies.	Maelcamp dit <i>Malcampo</i> .
Brias.	Moreau de Bellaing.
Constant-Rebecques.	Spoelberch.
Croix.	Valenzy.
Croy.	Van den Brouck de Terbecq.

AUX MÂNES

DES HÉROS BATAVES ET BELGES.

OMBRES vénérées! c'est vous que nous osons évoquer du sein de la région glorieuse que vous habitez!

Présidez à nos travaux, guidez notre plume dans le récit fidèle des exploits des hommes célèbres qui ont illustré notre Patrie par l'éclat de toutes les vertus! Puisse leur souvenir ralumer le feu de leur génie!

Puissent les descendants de ces grands hommes, en contemplant la gloire de leurs aïeux, apprécier la tâche sacrée que leur impose le nom qui les décore! Puissent-ils, animés par une sublime émulation, les imiter en suivant leurs traces dans l'honorable carrière où ils se sont signalés à la reconnaissance des contemporains et à l'admiration de la postérité.

Genus virtute perennat.

DE FRANQUEN.

PRÉFACE.

L'HISTOIRE nous retrace l'origine, l'ancienneté et l'illustration des familles, elle nous les fait connaître presque toujours avec infiniment plus de lucidité et de certitude que ne peuvent le faire des titres héraldiques.

En rappelant les noms des familles illustres, l'histoire les consacre d'une manière ineffaçable, tandis que la plupart des titres originaux, par la négligence des propriétaires ou par les vicissitudes des temps, sont perdus sans retour.

Long-temps, avant l'ère vulgaire, il existait un corps de noblesse parmi les Gaulois nos aïeux ; César en parle dans ses Commentaires : « L'élite de la nation gauloise formait, dit-il, un corps équestre, qui avait la prééminence dans les assemblées comme dans les camps. » A la décadence de l'Empire romain, lors de l'invasion des peuples du Nord, un nouvel ordre de choses s'établit dans les Gaules ; les chefs des armées, les officiers des peuples vainqueurs ainsi que les premiers fonctionnaires publics furent seuls réputés nobles. Il fut impossible de conserver et de retrouver la filiation de la noblesse primitive, les noms anciens furent anéantis ou perdus ; ce ne fut qu'à l'époque des croisades, dans le onzième siècle, que les familles prirent les noms et les armoiries que quelques unes d'entre elles ont conservé jusqu'à l'époque actuelle. Dans tout ce qu'on a publié jusqu'à présent sur la *Noblesse*, on ne s'est généralement pas assez attaché à transmettre à la postérité le souvenir des services signalés qu'elle a rendus dans les armées, dans les conseils des Rois, dans l'administration de la justice, et dans la haute législation ; c'est aujourd'hui surtout qu'il importe de les faire connaître, pour en perpétuer l'exemple et la mémoire.

L'histoire des familles qui ont mérité la noblesse par des services rendus à l'État, représente celle de l'héroïsme ; elle rappelle les noms fameux des illus-

tres et vaillans guerriers qui ont combattu pour leur prince et leur pays , ou qui les ont servi utilement par leurs travaux , leur fortune et leurs vertus.

Si le mérite , les talens , les exploits héroïques , ne constituent pas seuls la noblesse , ils en sont au moins la plus grande illustration ; ce sont ces exploits héroïques que nous nous sommes plus à retracer.

La noblesse la plus illustre qui survivra à toutes les révolutions , est celle qu'on appelle historique , celle dont les titres sont glorieusement consignés dans les fastes de la nation.

Heureux , qui peut dire à ses concitoyens , je suis issu de ce fameux guerrier , qui , dans telle bataille , a répandu son sang pour la patrie ; de cet homme pieux et bienfaisant que les pauvres invoquent encore dans leur détresse ; de ce grand écrivain dont les ouvrages ne périront jamais dans la mémoire des hommes ; de ce magistrat vertueux qui , enthousiasmé des devoirs de son état , embrasé de l'amour de la patrie , se dévoua pour elle à une mort certaine , et protestant de sa fidélité à son souverain et à sa patrie , monta sur l'échafaud avec un front radieux et triomphant (1). Heureux ! mille fois plus heureux encore ! celui dont le sang ardent des héros de sa race , bouillonnant dans ses veines , le conduit dans la lice de l'honneur et de la gloire !

Nous avons indiqué les sources où nous avons puisé les faits historiques consignés dans notre recueil ; le lecteur qui prendra la peine de les vérifier , sera convaincu , qu'en nous emparant de tout ce qui est du domaine de l'historien , nous avons pris pour guide la vérité la plus sévère , qu'aucune considération personnelle n'a pu nous influencer , qu'aucune adulation n'a souillé notre plume.

Nous n'avons qu'un regret , c'est que la modestie de beaucoup de nos contemporains , nous ait imposé le silence sur mille faits honorables qui pouvaient ajouter à leur illustration et à celle de la patrie. Lorsqu'après la publication du premier volume de notre ouvrage , notre plan sera plus connu ou mieux apprécié , nous espérons obtenir avec plus de facilité l'assentiment général pour la publication de nombreux documens historiques que nous avons entre les mains. Nous avons cru intéressant de mentionner dans le discours d'intro-

(1) Magistrats célèbres de la République batave , dont l'histoire a consacré les noms d'une manière ineffaçable , recevez cette fleur que nous jetons sur vos tombes.

duction de notre ouvrage toutes les corporations et réunions auxquelles on n'était point admis sans faire preuve d'une ancienne illustration nobiliaire ; les Tournois, l'ordre de la Toison - d'or, l'ordre Teutonique, les Etats - Nobles des différentes provinces, les Chapitres et Abbayes nobles, séculiers et réguliers ; les Conseils collatéraux des Souverains, le Parlement ensuite Grand conseil de Malines, dont les membres étaient revêtus de la qualité de Chevalier et transmettaient une noblesse héréditaire à leurs descendants, feront partie de cette nomenclature. Les personnes dont nous traiterons la généalogie historique dans le texte de notre recueil y rencontreront presque tous, quelques-uns de leurs aïeux.

Nos descendants trouveront dans la nomenclature des corps équestres actuels, le premier noyau de la noblesse de ce royaume, et dans les listes des personnes ou familles dont les titres et la noblesse sont inscrits dans les registres du Conseil suprême de noblesse, celles qui composaient à l'époque actuelle la noblesse constitutionnelle de ce royaume.

Un des buts principaux des armoiries est de distinguer les familles et principalement celles qui portent les mêmes noms et n'ont aucun lien de parenté.

Nous avons placé en tête de chacune des généalogies de notre recueil, les armoiries telles que les familles les portent actuellement avec l'assentiment du Conseil suprême de noblesse, ce qui leur donne, en quelque sorte, un caractère officiel.

Un objet d'utilité publique absolument étranger à l'illustration nobiliaire, a éveillé notre sollicitude et nous a spécialement déterminé à entreprendre la rédaction de l'ouvrage que nous publions, avec le développement et l'étendue convenable au plan que nous avons adopté.

Une longue expérience nous a convaincu que des recueils historiques constatant les filiations directes et collatérales, et les alliances des familles, éviteraient des milliers de contestations judiciaires, souvent ruineuses ; entre mille nous citerons un fait récent :

« Une célibataire presque centenaire, mourut à il y a trente-quatre à trente-cinq ans, elle laisse par son testament toute sa fortune, très-considérable, à ses plus proches parens, voilà tout son testament, elle avait succédé à un père mort comme elle, centenaire. Les rapprochemens de fa-

mille et de parenté dataient donc de deux siècles, mille individus se présentent comme parens, au bout de vingt-cinq ans, le tribunal de adjugea la moitié de la succession à des parens suffisamment qualifiés du côté paternel; trente années étaient prêtes d'être révolues depuis le décès de la testatrice, tout nouveau prétendant allait être exclu à titre de prescription, et la succession entière définitivement adjugée, lorsque six jours avant les trente ans requis, un individu rêva qu'il avait, du chef de son bisaïeul, un rapprochement de famille avec le père de la défunte, mort il y deux cents ans; sur cette apparition inattendue, nouveau procès qui se prolongera indéfiniment.

Si cinquante familles au moins qui se sont présentées comme parentes ou alliées de la demoiselle N., eussent possédé des recueils historiques bien rédigés, de leurs filiations et alliances, elles eussent évité mille démarches pénibles, inutiles et ruineuses.

Sous le gouvernement de l'Autriche, dans la Belgique, toutes les contestations concernant la noblesse, étaient jugées par les tribunaux; ils ne cessaient de retentir de discussions relatives aux preuves pour l'admission dans les chapitres nobles. Dans toutes celles que nous avons vu s'élever sur cet objet, nous avons toujours été convaincus que, dans une infinité de familles dont l'ascendance directe se propageait souvent jusqu'à un Chevalier qui avait figuré dans les croisades, le défaut de documens historiques bien rédigés des familles, leur suscitaient des contestations judiciaires.

Ces considérations nous ont déterminé à indiquer dans chaque généalogie toutes les branches qui peuvent avoir quelque rapport avec la souche principale. Les tables séparées et particulières des familles et des individus dont il est fait mention dans chacune des généalogies comprises dans notre recueil, présenteront à tous les intéressés, dans un cadre reserré et un ordre clair et lucide, toutes les familles et individus alliés à chacune de celles dont nous avons tracé l'histoire généalogique. Si dans la nomenclature que nous transcrivons de plusieurs milliers de noms extraits la plupart d'anciens manuscrits presque illisibles, il se trouve quelques fautes d'orthographe de noms de famille, les personnes intéressées nous obligeront de nous les faire connaître.

Presque toutes les familles distinguées tiennent autant à leur illustration qu'à leur fortune, ce sont deux propriétés également sacrées et respectables, c'est ce qui nous a déterminé à ne rien livrer à l'impression, sans l'assentiment des personnes intéressées.

Nous ne perdrons pas de vue que lorsqu'on s'est imposé le devoir d'écrire pour la postérité, tout ce qui s'insinue dans les affections particulières est rarement admissible dans la balance où sont pesées les vérités historiques ; en y admettant ces élémens, on risque de consigner des assertions nées de la séduction de l'esprit, sur ces tablettes sévères où nos neveux ne chercheront que les témoignages d'une grave et intime conviction : mus par ces principes, nous n'avons adoptés dans les documens qui nous ont été transmis, que ce qui était prouvé par des titres authentiques ou étayé de preuves irréfragables.

La Hollande, les ci-devant Pays-Bas autrichiens et le pays de Liège, maintenant réunis en royaume, ont toujours été des terres hospitalières où des individus, sans avoir forfait à l'honneur, vinrent dans tous les temps chercher un asile contre des persécutions souvent injustes.

Arrivés à la hâte dans ces contrées tolérantes, souvent ils n'avaient pas eu le temps d'emporter avec eux les titres qui constataient l'ancienneté de leur origine, leurs descendans n'en connaissaient d'autre que celle de l'arrivée de leur aïeul dans la nouvelle patrie qu'ils avaient adoptée ; plusieurs d'entre eux nous ayant témoigné le désir de constater leur filiation la plus éloignée, pour y parvenir, nous avons cru nécessaire dans leur intérêt, d'ouvrir des correspondances avec des fonctionnaires publics, chargés officiellement dans des contrées du Nord et du Midi de l'Europe, de constater les filiations.

Nous avons eu la satisfaction de voir nos démarches couronnées d'un grand succès ; nous avons rencontré beaucoup de bienveillance, de complaisance et d'encouragement dans tous ceux auxquels nous nous sommes adressés.

Nous croyons intéressant de transcrire ci-après la réponse que nous avons reçue de l'un d'eux préposé à des fonctions éminentes :

« Dans la période politique où se trouve l'Europe, saisir tout ce qui peut tendre à ouvrir des communications amicales entre les citoyens des différens états ; former entre eux des rapprochemens d'intimité, est une œuvre philanthropique qui ne peut que contribuer infiniment au bien-être général. Toutes les institutions sociales se rattachent aux rapports des hommes entre eux ; vous les multipliez en faisant tous vos efforts pour connaître tous les liens de parenté qui unissent vos concitoyens à des individus des contrées les plus éloignées ; je vous seconderai, autant que je le pourrai, dans votre louable entreprise. »

La noblesse n'est plus respectée, pas même considérée; c'est ce que nous entendons répéter tous les jours par des individus appartenant à la classe nobiliaire. Nous croyons pouvoir leur dire avec conviction, soyez véritablement *nobles*, imitez les grands de votre caste qui se distinguent par l'éclat de toutes les vertus et des services essentiels rendus au Souverain et à l'État, vous serez éminemment considérés et respectés. Les classes éclairées de la société sont trop élevées aujourd'hui par leur fortune, leur éducation et leurs lumières, pour souffrir des humiliations non méritées et pour perpétuer au milieu d'elles un préjugé repoussé par les mœurs. La société telle qu'elle est maintenant organisée ne peut plus se contenter du vain fantôme de la vertu et du mérite; elle veut honorer la vertu même, et le mérite réel; la naissance seule lui paraît une illusion; elle ne peut concevoir, qu'au mépris de tout ce mérite vivant dont elle abonde, on préfère le souvenir éphémère d'une vertu éteinte et d'un mérite qui n'a pas été transmis: ce n'est pas qu'elle veuille détruire ni ravalier la dignité des noms, mais elle veut qu'elle soit justifiée par ceux qui les portent; elle veut que leur éclat passé revive dans des vertus présentes.

Frédéric II roi de Prusse, que ses contemporains ont avec justice surnommé le *Grand*, fut un des Monarques qui sût le mieux apprécier l'institution de la noblesse et l'utilité qu'il pouvait en tirer; aucun noble ne restait désœuvré dans ses états: il voulait qu'ils occupassent des emplois dans ses armées ou dans ses différens ministères, ce n'était qu'après avoir rempli cette tâche sacrée envers l'état, qu'ils pouvaient terminer leur carrière dans l'héritage de leurs aïeux. On a vu plusieurs d'entre eux qui, semblables à Cincinnatus, après s'être distingués à la tête des armées furent encore, dans leur retraite éminemment utiles à l'état, en propageant des plans d'économie publique et rurale, très-avantageux à leurs concitoyens, quelle que fût la considération de Frédéric II pour la noblesse, il se plut néanmoins à accueillir en tout temps, les individus qui, dépourvus des prestiges de la naissance, pouvaient s'étayer d'un mérite éminent; souvent on entendit ce philosophe grand Roi, répondre à des gentilshommes, qui sollicitaient quelque emploi, « La considération que donne la naissance à un Ministre, à un Magistrat, ne » compense pas le manque de savoir et d'activité dans l'homme qui s'appuie » sur son arbre généalogique: » Il offrit la gloire et les honneurs à tous les mérites; il fit sortir l'héroïsme de tous les cœurs et le génie de toutes les têtes;

PRÉFACE.

quelle fécondité d'hommes et de choses se trouvèrent sous la main de ce grand Roi, qui sut chercher toutes les sources et toucha tous les ressorts.

Nous terminerons notre préface par une réflexion que nous nous permettons d'adresser aux personnes qui désireraient faire insérer quelque article dans notre recueil historico-généalogique.

Les mensonges et les fables, en fait de généalogie, ne font pas plus de fortune dans le public, et surtout chez les esprits sensés et éclairés, que ces libelles et ces diatribes de toute espèce qui flétrissent la réputation de leurs auteurs; il n'y a point de genre de littérature où un écrivain ne puisse plus se tromper et être trompé, que dans celui des généalogies; s'il est dénué de titres authentiques, son travail n'est fondé le plus souvent que sur des mémoires qui ont l'apparence de la vérité, ou sur ce qu'ont dit avant lui d'autres généalogistes qui n'ont pas toujours été doués de la plus grande véracité.

Nous aurons de grandes obligations à ceux qui se donneront la peine de nous éclairer et de nous faire connaître les fautes qui nous seraient échappées et les erreurs dans lesquelles des renseignemens erronnés auraient pu nous faire tomber.

L'histoire généalogique des grandes et anciennes maisons, celle de toutes les familles illustres, nobles et distinguées du royaume, ne peut être un livre précieux et digne de passer à la postérité, qu'autant que ceux qui désireraient y avoir place, concourront avec nous à sa perfection, par des renseignemens vrais, ce qui nous épargnera la peine d'éloigner les chimères que nous pourrions rencontrer.

INTRODUCTION.

Il est des mots qui exercent une puissance magique sur l'esprit des peuples, qui caractérisent toute une époque de l'histoire, et sont devenus l'empreinte du siècle; celui d'*égalité* est de ce nombre.

Ce mot a exalté les âmes généreuses par de brillantes théories, et évoqué les passions par le conflit d'immenses intérêts; toute la *révolution* est là.

On a étrangement abusé de ce mot; l'ignorance en avait fait un symbole abstrait d'un mode d'existence sociale qui n'est ni dans l'ordre civil ni dans l'ordre naturel, la saine philosophie a fait apprécier ces calamiteuses illusions qui ont, pendant quelque temps, ébranlé la société, jusque dans ses fondemens.

L'*égalité* n'est point ce niveau qui range sur la même ligne une naissance illustre et une origine vulgaire, le mérite et la nullité, l'opulence et la misère; elle n'est et ne saurait être que l'impartiale application des lois, soit qu'elles protègent soit qu'elles punissent.

La saine raison ne donne point à l'*égalité* une acception plus étendue, et ne saurait reconnaître ailleurs son existence.

L'*égalité* n'existe point dans l'état naturel de l'homme: à peine est-il né qu'il s'établit des différences de force et de sagacité qui renversent cet équilibre idéal.

Elle n'existe point dans l'état social: l'éducation et la fortune la détruisent.

Des différences s'introduisent donc nécessairement, parmi les hommes, soit qu'ils errent indépendans dans les déserts et les forêts, soit qu'ils vivent sous l'autorité des lois. Il a fallu reconnaître ce fait, cette distinction qui, depuis la réunion des hommes en société, a été appelée noblesse.

Cette distinction appelée noblesse se trouve chez presque tous les peuples anciens et modernes, dans toutes les phases de leur civilisation; elle existe sur les bords du Sénégal, du Niger, du Gange et de l'Ohio, comme sur les rives de l'Elbe et du Tanais; au Mexique et au Pérou, comme dans les Gaules et la Germanie; à Madagascar et au Japon, comme dans l'Archipel et aux Canaries.

Les insulaires de la mer du Sud, comme ceux des mers boréales, ont reconnu ces distinctions héréditaires de certaines familles et de certains individus. Les historiens, les voyageurs, et en dernier lieu le célèbre navigateur Cook, sont unanimes sur ce fait. Les

rappports inévitables de subordination entre les gouvernans et les gouvernés, entre les chefs et les subalternes dans une peuplade quelconque, et même aussi la primogéniture ou la force physique des individus dans les familles, sont les premières causes des distinctions qui séparent les diverses classes de la société.

Elle s'est bientôt accrue des hommages que l'homme est naturellement enclin à rendre aux personnes et aux descendans de ceux qui l'ont étonné par leurs talens, lui ont imposé par leur puissance, l'ont captivé par leur bonté, l'ont servi par leurs lumières et leurs actions.

On trouve dans presque toutes les parties du monde connu, des vestiges de plus de quarante siècles qui déposent de cette vérité.

Toutes les institutions qui sont la base de l'ordre social furent attaquées à la fin du 18^e siècle par les fauteurs de la révolution française.

Pour étayer le système de cette *égalité* absolue qui était le pivot fondamental du plan gigantesque destiné à bouleverser l'univers, ils invoquèrent l'autorité des écrivains les plus célèbres.

Dans les écrits qu'ils répandirent avec profusion dans toute l'Europe, ils proclamaient « l'*égalité*, que nous établissons en France et qui sous peu, par nos travaux et la valeur des armées républicaines, se répandra dans tout l'univers, est la profession de foi des philosophes les plus célèbres; elle est celle de Voltaire, Rousseau, etc, etc. »

Cette assertion est *de toute fausseté*.

Loin de nous d'adopter toutes les opinions de Voltaire, Rousseau et autres philosophes; mais nous croirions ne pas remplir la tâche que nous nous sommes imposée, si nous ne désabusions pas ceux qui ont partagé l'erreur de croire que ces auteurs célèbres ont été les propagateurs d'un système d'*égalité* absolue entièrement opposé aux doctrines qu'ils ont émises.

Pour le démontrer d'une manière victorieuse, il suffira de citer quelques passages de leurs écrits: Voltaire, dans son Essai sur les Mœurs et l'Esprit des Nations, pose en principes: « *Qu'il n'existe d'autre égalité contre les hommes que celle d'être également protégés par les lois.* » Ensuite, en parlant de la Suisse et de sa révolution, il dit: « *l'égalité subsiste en Suisse autant qu'il est possible.* » Vous n'entendez pas par ce mot, cette *égalité* absurde et impossible, par laquelle le serviteur et le maître, le manœuvre et le magistrat, le plaideur et le juge, seraient confondus ensemble; mais cette *égalité* par laquelle le citoyen ne dépend que des lois, et qui protège les faibles contre les excès de l'ambition et de la force. »

Rousseau, dans son contract social, après avoir établi que *la constitution monarchique convient seule aux grands États*, dit: « Pour former la liaison entre le souverain et le peuple, il faut des ordres intermédiaires, il faut des princes, des grands, de la noblesse pour les remplir. »

Nous ne finirions pas si nous voulions rappeler tout ce que Voltaire, Rousseau et la plupart des auteurs célèbres du 18^e siècle ont écrit sur l'impossibilité de l'égalité absolue entre les hommes réunis en société.

Rousseau a publié un volume entier sur l'inégalité des conditions, la noblesse héréditaire est le lien entre le souverain et le peuple; elle entre en quelque sorte dans l'essence de la monarchie, dont la maxime fondamentale est, *point de Monarque, point de Noblesse, point de Noblesse; point de Monarque*. Nous n'entreprendrons point de donner ici à ces axiômes fondamentaux de la Noblesse dans les monarchies, tous les développemens dont ils sont susceptibles, ceux de nos lecteurs qui voudront les voir analysés dans toute leur étendue; pourront recourir à l'Esprit des Lois du célèbre Montesquieu, livre 2, chapitre 4; livre 5, chapitre 9.

La noblesse, dans les gouvernemens modernes, est une institution politique et une distinction qu'on ne peut acquérir que par des voies légales. Son établissement suppose nécessairement l'existence des moyens d'assurer la légitimité de sa transmission ainsi que des signes extérieurs qui la distinguent et la fassent reconnaître.

Les généalogies, les armoiries, les titres d'honneur et le port d'armes eurent cette destination non-seulement parmi les nations modernes, mais même chez les peuples de la plus haute antiquité.

Les Chinois, les Indiens, les Perses, les Egyptiens, les Grecs et les Romains ont plus ou moins adopté quelques-unes de ces mesures conservatoires de l'illustration héréditaire des familles.

Tous les Édits qui ont été publiés relativement à la Noblesse, dans les pays que nous habitons, tiennent à son histoire, et ont eu pour but, sa conservation et son illustration; nous nous faisons un devoir de les rappeler.

Le premier dans l'ordre chronologique, est celui qui fut émané le 27 novembre 1431; il contient les statuts de l'ordre de la Toison-d'Or.

Philippe, duc de Bourgogne, etc., institua l'ordre de la Toison-d'Or, le 10 janvier 1429, et il en publia les statuts le 27 novembre 1431.

L'institution de cet Ordre avait pour but le maintien de la religion.

Par le chapitre 1^{er}, il est ordonné que l'Ordre doit être composé de 30 Chevaliers, gentilshommes de nom et d'arme, et sans reproche, dont le Duc de Bourgogne et ses successeurs, doivent être les Chefs et les Souverains.

Les premiers Chevaliers nommés lors de l'institution de l'Ordre, et à la première assemblée qui fut réunie à Bruges, par le Duc Philippe, le 10 janvier 1430, furent:

1. Messire Guillaume de Vienne, Sieur de Saint-George et de Sainte-Croix.
2. Messire Regnier Pot, Seigneur de la Prugne et de la Roche, Noulay.
3. Messire Jean, Seigneur de Roubaix et de Harselles.

4. Messire Roland Utkercke , Seigneur de Hemsrode et de Herstruut.
5. Messire Antoine de Vergy, Comte de Dampmartin , Seigneur de Champlite et de Reigny.
6. Messire David de Brimeu , Seigneur de Ligny.
7. Messire Hue de Lannoy , Seigneur de Santes.
8. Messire Jean , Seigneur de Commines.
9. Messire Antoine de Toulonion , Seigneur de Traves et de la Bastie , Maréchal de Bourgogne.
10. Messire Pierre de Luxembourg , Comte de St.-Pol de Conversan, et de Brienne, Seigneur d'Engien.
11. Messire Jean de la Tremoille , Seigneur de Jonvelle.
12. Messire Gillebert de Lannoy, Seigneur de Willerval et Tronchiennes.
13. Messire Jean de Luxembourg , Comte de Ligny, Seigneur de Beaufevoyr , et de Bouhaing.
14. Messire Jean de Villers, Seigneur de Lille-Adam.
15. Messire Antoine, Seigneur de Croy et de Renty.
16. Messire Florimont de Brimeu.
17. Messire Robert , Seigneur de Masmines.
18. Messire Jacques de Brimeu.
19. Messire Bauduin de Lannoy , dit le Begue , Seigneur de Molembaix.
20. Messire Pierre de Beffroimont , Seigneur de Charny.
21. Messire Philippe , Seigneur de Ternant.
22. Messire Jean de Croy , Seigneur de Tour sur Marne.
23. Messire Jean , Seigneur de Créquy.
24. Messire Jean de Neuschâtel , Seigneur de Montaigu.

Le second édit renferme les articles des anciennes ordonnances des officiers d'armes, dits Toison-d'Or, des rois, hérauts et poursuivans d'armes, exhibées, visitées et apostillées au chapitre des Chevaliers de l'ordre de la Toison-d'Or, tenu par Charles V, dans la ville d'Utrecht, le 29 décembre 1545.

3^{me}. L'ordonnance au sujet du port des habits de soie et autres de prix, en date du 27 mai 1550.

Cet édit peint les mœurs du siècle où il fut promulgué; les différentes classes de la société n'étaient pas seulement distinguées par des décorations extérieures, mais aussi par le choix et le prix des vêtements.

4^{me}. L'Edit héraldique contenant privilèges et franchises des seigneurs de la Toison-d'Or, accordés par Philippe de Bourgogne, Charles son fils, l'empereur Maximilien, et confirmés par Philippe, fils de Charles V, en octobre 1556.

Le décret du 13 mai 1572, se présente en cinquième rang selon l'ordre chronologique; par ce décret, le roi Philippe II exempta les Chevaliers de la Toison-d'Or de la contribution du centième denier.

6^{me}. Décret du 17 février 1576. Les privilèges accordés à la noblesse avaient excité dans quelques individus, n'appartenant pas à cette caste, le désir de jouir des mêmes franchises; dans ces temps de troubles et de révolutions ils prirent publiquement des titres de noblesse qui ne leur appartenaient pas: don Louis de Riequesens, grand commandeur de Castille et gouverneur de la Belgique adressa, le 17 février 1576, des lettres aux présidents et gens du Conseil du Roi en la province d'Artois où cet abus régnait le plus, *afin qu'ils eussent à faire diligente recherche de ceux qui usurpaient induement lesdits titres et qualités de nobles et d'écuers, tant dans les villes que villages, pour les faire mettre en cause et procéder contre eux par toutes les voies de justice.*

Les mêmes lettres prescrivent les mesures *afin d'extirper lesdits abus et réprimer cette liberté et licence dommageable au souverain et à l'état.*

7^{me}. Décret du 15 mars 1583.

Ces lettres du commandeur de Castille qui ne contenaient qu'une simple défense furent impuissantes; le mal avait pris racine. Les roturiers assurés de l'impunité continuèrent de jouir des privilèges attachés à des titres qu'ils avaient usurpés. Le roi d'Espagne se trouva dans la nécessité de faire publier le placard du 28 mars 1583, dans la même province, par lequel *il défendit à toute personne non noble et de condition roturière de prendre et usurper les titres de noble homme, ou écuyer, à peine d'être rayé par autorité de justice et en outre à une amende pour chaque contravention.*

8^{me}. Décret du 8 octobre 1586.

Trois ans plus tard, le 8 octobre 1586, il fut émané de l'Escurial un décret qui dut être de grande importance dans un pays et dans une cour où le cérémonial était porté à l'extrême; le roi y marquait avec soin quels honneurs et honnêtetés sont dûs aux premiers fonctionnaires de l'état et aux personnes nobles. Cependant cette pragmatique fut impuissante pour changer l'usage qui s'était glissé partout, soit par vanité, soit par adulation.

Le roi d'Espagne, qui désirait rétablir l'ancien ordre dans les rangs et entre les familles, prescrivit le 23 septembre 1595 une peine et amende assez forte, contre tous ceux qui contreviendraient aux dispositions des édits du 8 octobre et 23 septembre 1576.

Il est à remarquer que les dites peines et amendes, sont portées par la pragmatique du 23 septembre, contre les délinquans et contre ceux qui auraient connaissances des contraventions et ne les dénonceraient pas.

9^{me}. Edit du 23 septembre 1595.

Les peines promulguées par les édits précédens rétablirent l'ordre que le roi désirait

voir renaître. Ce monarque porta encore le même jour, 23 septembre 1595, une autre ordonnance par laquelle il voulut prévenir les usurpations de noblesse et des titres de Barons et Chevaliers, en prescrivant des mesures certaines sur le port et le mode des armoiries et des timbres; Sa Majesté donna dans son ordonnance du 14 décembre 1616 des éclaircissemens aux mêmes mesures qui étaient plus que jamais devenus nécessaires.

Les familles se connaissaient à peine; l'ordre successif y était bouleversé et l'État ne connaissait plus les vrais descendans de ses défenseurs et soutiens.

Le roi d'Espagne crut devoir ordonner, le 2 octobre 1618, de procéder sommairement en matière de contravention aux placards touchant le port d'armes et les titres d'honneurs.

Dixième Édit.—La lettre déclaratoire, du 3 octobre 1623, de la sérénissime, infante règle la préséance des conseils, collèges et chambres, tant de justice que de finances et des comptes.

Onzième Édit.—Par cet Édit le roi statua que désormais *les rois d'armes et autres qu'il appartiendra, seront seulement chargés d'exécuter les placards et ordonnances sur le fait des armoiries et marques d'honneurs partout le pays et duché de Brabant et d'outre-Meuse, et que les oppositions qui en résulteront seront décidées au conseil de Brabant.*

Un édit postérieur du 21 août 1630 soumet la connaissance des mêmes contraventions aux juges royaux des lieux de la transgression. Le décret du 18 février recommande de rechef de procéder en semblables matières sommairement. Le conseil privé déclara le 25 septembre 1631, que les avocats, greffiers, docteurs en médecine, officiaux des monts-de-piété, pensionnaires et secrétaires des villes, n'étant autrement d'extractions nobles ou annoblis, ne sont compris sous la disposition de l'article 1^{er} du placard publié l'an 1616 sur le fait des armoiries et autres marques de noblesse.

Les lettres royales du 25 novembre 1631, accordent plusieurs privilèges honorifiques aux chevaliers de la Toison d'Or.

Le mode de suppression des titres d'honneurs fut réglé par le décret du conseil privé du 27 novembre même année 1631.

Le placard du 12 février 1632, déclara que les hérauts d'armes, chargés spécialement des contraventions aux lois et usages héraldiques par l'édit du 26 juin 1630, ne peuvent être empêchés dans l'exercice de leur office par les conseils provinciaux, mais qu'en cas d'excès des hérauts d'armes, les conseils provinciaux devaient en avertir le conseil privé. Le Roi désirant maintenir chaque famille, chacun de ses sujets au rang où la naissance et la fortune l'avait élevé.

Les hérauts d'armes doivent être les protecteurs de la Noblesse, les différens qu'ils

rencontrent se portaient devant les juges royaux du lieu de la transgression, mais selon l'édit du 12 février 1632, les hérauts d'armes eux-mêmes étaient justiciables devant le conseil privé.

Cet enchaînement et ce rapport de juridictions héraldiques devaient offrir quelque garantie à la noblesse elle-même. Il fut déclaré le 8 mars 1636, que les receveurs des domaines de Sa Majesté le roi d'Espagne, les échevins du Francq de Bruges ou autres d'état semblable ne sont pas compris comme noble, dans le premier article du placard du 14 décembre 1616, dont l'exécution a été recommandée de nouveau par le règlement du 2 octobre 1637, lequel détermine les frais de l'enregistrement des lettres d'annoblissement et autres titres d'honneurs.

Philippe IV déclara par acte du 16 novembre 1640, que les nobles, ayant part aux *assientos* ou provisions des deniers pour le paiement des armées, ne préjudicient pas à leur noblesse. Cet auguste Monarque voulut aussi que les militaires nobles, fussent justiciables des consaux ordinaires en cas de contravention aux placards émanés en matière héraldique. Tel est le dispositif de l'acte royal en date du 21 novembre 1640.

Philippe, roi d'Espagne limita les pouvoirs dont les hérauts d'armes, avaient toujours tâché d'abuser en donnant des certificats d'écuyer à des particuliers, qui étaient notoirement connus pour roturiers, le Roi s'en plaignit dans une lettre du 17 septembre 1641, adressée à son frère le cardinal infant Don Ferdinand et crut même devoir défendre aux consaux et juges de justice de fonder leur jugemens sur les attestations des hérauts données pour preuve de noblesse. Cette différence remarquable qui fait l'objet du décret du 15 septembre 1643, est conçu en ces termes :

Sa Majesté défend en conformité de ses lettres écrites à Madrid, le 17 de septembre 1641, à tous officiers et hérauts d'armes, de donner aucunes attestations et certificats de noblesse, ou autres titres d'honneur à la demande des parties, sous peine de nullité et correction arbitraire; ainsi se contenteront de donner leur avis, lorsqu'ils seront requis en cas de procès par les conseils provinciaux ou autres sièges royaux ou bien par ledit Conseil-privé, quand les parties s'y adresseront, afin d'avoir lettres de confirmation ou déclaration de noblesse et autres titres. (1)

Si ordonnons à tous conseillers et juges de justice de ne fonder à l'avenir leur jugement sur semblables certificats ci-devant donnés, sinon autant qu'ils seront trouvés conformes aux titres authentiques à ce valables et suffisants au terme de droit.

L'édit du 16 novembre 1643, déclare que les présidens des Conseils provinciaux ayant le titre de Chevaliers transmettent une Noblesse héréditaire à leurs descendans. Le Roi d'Espagne ordonna par lettres du 15 décembre 1643, à ses sujets des Pays-Bas,

(1) Nous avons cru devoir conserver religieusement les termes techniques de la jurisprudence héraldique de l'époque à laquelle ils ont été écrits.

de présenter à l'enregistrement leurs lettres de Noblesse et d'honneur en déans les six mois , à peine d'en perdre l'effet.

Il fut déclaré par l'édit du 3 janvier 1649, que les greffiers et les secrétaires du Conseil de Brabant ne peuvent s'attribuer la qualité de noble , à cause de leurs offices , ni par conséquent user des marques d'honneur appartenant aux nobles.

Le Roi défendit de nouveau le 13 janvier 1649, à tous ses sujets, de porter ou de recevoir des titres d'honneur et de noblesse des princes étrangers, sans avoir obtenu son consentement, et cette même lettre déclare que personne ne peut se prévaloir de l'autorisation qui a été faite au Baron de Hoboken, d'accepter le titre de Comte de l'Empire.

Le décret du 21 juin suivant déclara plus expressément encore que nul Belge ne pouvait se prévaloir des titres et marques d'honneur, qu'il a obtenus des Princes étrangers, si les lettres que ces puissances leur en ont fait délivrer, ne sont expédiées en forme de patente sous le grand scel.

Le Roi déclara le 28 juillet 1649, que les enfans des personnes nobles, qui auront souillé leur noblesse par quelque profession, qui y déroge, sont ignobles et doivent obtenir lettres de réhabilitation.

La déclaration du 13 septembre 1649, attribua définitivement au Conseil privé le droit de connaître de la conduite des hérauts d'armes à l'occasion de leurs fonctions.

Le décret du 10 mai 1651, statua qu'aucun marchand étranger, quoique de noble extraction, ne pourra jouir des privilèges appartenant aux Nobles sans réhabilitation.

Il fut déclaré par lettres du Roi d'Espagne, à l'Archiduc Léopold en date du 2 décembre 1651, que le titre de *Madame* n'appartient qu'aux femmes et aux veuves des Chevaliers, et de ceux qui ont occupé les plus éminentes charges militaires ou politiques des Pays-Bas. Cette lettre du Roi portait en termes exprès, et en cas que semblable titre fut attribué aux femmes et aux veuves, qui n'en ont aucun droit en leurs sépultures, épitaphes et portraits ou quelques actes, écritures, contrats de mariage, testaments, partages ou autres actes semblables, avant la date de la publication de ladite défense, y soit quitté, rayé et défendu dans certain terme, à peine que cela sera fait par les officiers d'armes, les contrevenans seraient condamnés au surplus à une amende.

Le Roi prescrivit le 28 février 1652 aux Hérauts et poursuivans d'armes, de résider et tenir domicile dans les provinces, dont ils portent respectivement le titre, et déclara le 1^{er} juillet 1653, que ces mêmes Hérauts pouvaient aussi user de prévention hors de leur province contre les contrevenans aux placards en matière héraldique.

Au Roi seul appartient, comme nous l'avons vu, de donner à ses sujets des lettres de noblesse ; par suite de cette prérogative de la royauté, il fut itérativement défendu à tous les hérauts d'armes de s'attribuer désormais le pouvoir d'interpréter les placards donnés en matière héraldique, tel est le dispositif du décret du 18 juillet 1654.

Une déclaration du même jour porte que les avocats, n'étant point d'extraction noble, ne sont pas compris sous la disposition du placard du 14 décembre 1616.

Les hérauts d'armes que l'on a vu chargés de la poursuite des contraventions en matière héraldique avaient le pouvoir de calenger les contrevenans ensuite du décret du 13 septembre 1657.

Le placard du 23 mars 1658 détermine l'époque pendant laquelle les lettres d'annoblissement accordées par le souverain devaient être levées; par un édit du 16 juillet suivant Sa Majesté, déclara que pour entrer au chapitre de St^e Waudru à Mons, il n'était pas requis de faire d'autres preuves que celles requises pour entrer au chapitre d'Andenne.

Sa Majesté le Roi d'Espagne déclara itérativement, le 2 décembre 1658, que la faculté d'accorder des privilèges ou réhabilitation de noblesse lui appartient à l'exclusion de tous les consaux; étant une prérogative de la royauté.

L'ordonnance du 6 septembre 1659, prescrit le mode de procéder en matière héraldique, mais les édits du 20 janvier et 1^{er} mars 1660 furent à cette époque de plus haute importance. Le premier déclare que les titres d'honneur pris par les personnes graduées dans les universités ne sont plus réputés titres de noblesse mais doivent seulement être considérés comme titres d'écoles sans aucune marque de noblesse civile; le second assura une noblesse héréditaire aux enfans des présidens et des conseillers du grand conseil.

Il fut défendu par décret du 12 mars même année aux officiers des villes de calenger et d'agir en matière héraldique contre les domestiques de Sa Majesté et tous les autres de la cour et des maisons des princes et des gouverneurs qui ont pour juge le conseil privé ou l'acadé de la cour.

Le Roi permet aux nobles par arrêté du 3 janvier 1661 de faire commerce des munitions à l'usage des armées sans déroger à leur noblesse, et ordonne le 7 février suivant aux hérauts et aux poursuivans d'armes d'exhiber une liste de toutes les amendes faites depuis leur nomination à ces fonctions, avec les noms, demeures et qualités des personnes calengées, et une seconde liste des attestations de noblesse, données depuis le 4 septembre 1643.

Le décret du 23 mars 1661, concerne le port d'épée et le titre de madame, celui du 19 février 1662 régle la compétence des hérauts d'armes.

Il fut défendu le 15 juillet de la même année d'imprimer ou de faire imprimer, de vendre ou d'apporter en Belgique aucune carte armoriale sans permission de Sa Majesté.

Le Conseil privé ordonne au Conseil de Flandre par lettres du 24 février 1664 de surveiller et redresser les abus de ceux qui s'attribuent des qualités et titres de Noblesse qui ne leur compétent pas.

Le décret du 8 mai même année, déterminina les revenus que devaient avoir les barons,

les marquis, les comtes, les princes et les autres nobles, et déclara que leurs biens érigés sous les mêmes titres ne pouvaient être aliénés.

Par son édit du 2 octobre 1665 Sa Majesté déclare que les nobles du comté de Namur commenceraient à la troisième génération à jouir des franchises, et exemptions attribuées aux gentilshommes d'ancienne noblesse.

Une ordonnance du Conseil de Flandres prescrivit le 9 novembre 1675 le costume des avocats et des procureurs.

En 1679 le 15 novembre, le Roi déclara que les militaires étaient traitables par devant les consaux ordinaires en cas de contravention, en matière héraldique.

Cette ordonnance fut renouvelée, le 24 décembre de la même année.

Le 26 novembre 1680, lettres du conseil privé au conseil de Flandres contenant l'ordonnance que les placards en matière héraldique devaient être observés tant à l'égard des étrangers que des régnicoles.

Le 26 novembre 1685, ordonnance concernant le costume des avocats et procureurs attachés au conseil de Brabant qui leur interdisait de porter l'épée.

Le 5 juillet 1686, ordonnance du conseil de Flandre, défendant à tout individu qui n'appartenait pas à la caste nobiliaire de porter l'épée, à moins qu'il ne leur fut permis en raison de quelque emploi.

Le 4 novembre 1688, Sa Majesté le roi d'Espagne ordonna que les marquis et les comtes, pour avoir entrée comme tels aux états de Brabant devaient faire conster de jouir d'un revenu annuel au moins de dix mille florins. Ceux d'un titre plus élevé d'un revenu au moins du double, et les Barons d'un revenu de quatre mille.

Le 30 novembre 1690, décret déclarant que le commerce en gros ne déroge pas à la noblesse; cette disposition fut ratifiée le 1^{er} avril 1694.

L'ordonnance du 22 juin 1696 prescrivit le costume de deuil pour toutes les classes de la société et même les domestiques.

Le 15 novembre 1696, décret renouvelant les ordonnances relatives aux titres d'honneur et de noblesse.

Le 27 novembre 1698, décret prescrivant que les épouses des nouveaux annoblis ne peuvent prendre le titre de *madame*.

Le 10 décembre 1700, ordonnance portant que ceux, qui ont obtenu quelque titre d'honneur doivent en cas de contestation en faire conster par devant les tribunaux.

Le 19 septembre 1714, décret prescrivant la stricte observance des arrêtés précédans au sujet du port d'épée, et celui du 22 octobre même année renouvelant l'ordonnance du 26 novembre 1695.

Le 13 août 1716, décret défendant de donner le titre d'écuyer aux enfans des conseillers

du conseil de Flandre, et des autres conseils provinciaux ; attendu que les charges des conseillers dans ces consaux ne donnaient pas la noblesse héréditaire.

L'édit du 12 octobre 1718, annulla les décorations et les titres d'honneur et de noblesse accordés par le duc d'Anjou et autres, pendant l'usurpation et la détention des Pays-Bas.

6 février 1720, arrêté renouvelant celui du 22 juin 1696 relatif au costume de deuil.

6 mai 1735, décret déclarant que tous ceux, qui ont obtenu des privilèges ou titres de noblesse par autre voie que celle du conseil suprême, doivent s'adresser dans le terme de six mois au même conseil afin d'en obtenir la confirmation.

Le décret du 22 décembre même année, prolongea le terme prescrit par l'arrêté précédent.

13 juin 1736, décret en forme d'édit perpétuel donnant permission aux nobles de négocier en gros tant par terre que par mer, sans déroger à leur noblesse.

7 novembre 1737, décret, ordonnant à tous conseillers fiscaux, hérauts d'armes et autres officiers de faire leurs devoirs, contre tous ceux qui se permettraient le port d'épée sans titre.

20 décembre 1743, décret prescrivant que toutes les personnes de noblesse capitulaire promues à l'état de conseiller ne payeraient que la moitié des droits de médianate.

21 avril 1744, ordonnance prescrivant le rang entre les ecclésiastiques, les nobles et les députés des villes et les châtelainies de Flandre à l'inauguration de Marie-Thérèse d'Autriche.

9 mars 1751, décret permettant à tous les officiers de justice d'agir par prévention par devant le conseil du ressort contre les délinquans en matière héraldique.

11 décembre 1754, renouvellement des édits, concernant les titres et marques d'honneur ou de noblesse, port-d'armes, armoiries et autres distinctions.

23 avril 1765, décret défendant de donner des épauettes aux domestiques et gens de livrée.

Le 9 octobre 1765, il fut prohibé à tout individu, non militaire, de faire usage de nœuds d'épée tressés d'or, et de soie noire.

23 septembre 1769, règlement sur les preuves de filiation et de noblesse requises pour entrer aux chapitres nobles des Pays-Bas.

3 novembre 1770, deux déclarations de Son Altesse Royale, sur le même objet.

Autre déclaration de la même date, concernant les chapitres nobles de l'Empire.

19 décembre 1770, renouvellement de l'ordonnance du 6 février 1720, concernant le deuil, les enterremens et les funérailles.

23 décembre 1771, règlement pour les chapitres nobles de Nivelles, et de Moustier, relativement aux dépenses que faisaient les récipiendaires.

10 janvier 1781, déclaration de Son Altesse Royale, concernant les preuves des récipiendaires aux chapitres nobles des Pays-Bas.

Le 26 avril 1781, décret relatif au même objet.

Nous croyons intéressant de donner en entier le texte de l'édit de 1616, parce qu'il est le type sur lequel s'étaient plusieurs familles, qui n'ont jamais reçu de lettres d'anoblissement, et sont cependant reconnues appartenir à la caste nobiliaire ancienne, et presque toujours à la noblesse de race, ou à celle de gentilshommes, de nom et d'armes.

C'est cet édit, dont le chancelier de Brabant, Christin, a donné le commentaire dans un in-folio, intitulé : *Jurisprudentia heroïca, de jure Belgarum circa nobilitatem*. Ce commentaire contenait presque exclusivement toute la jurisprudence héraldique des Pays-Bas, autrefois autrichien, maintenant Provinces méridionales du royaume.

ÉDIT

D'Albert et d'Isabelle Clara Eugenia, infante d'Espagne, archiducs d'Autriche, ducs de Brabant, etc., etc. En l'année 1616.

ALBERT et ISABELLE CLARA EUGENIA, Infante d'Espagne, par la grace de Dieu, Archiducs d'Autriche, Ducs de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre; Comtes de Habsbourg, de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, de Thirole, Palatins et de Hainaut, de Hollande, de Zeland, de Namur, de Zutphen, Marquis du Saint-Empire de Rome: Seigneur et Dame de Frize, de Salins, de Malines, de cité, villes et pays d'Utrecht, d'Overyssel et de Groeninge, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Comme nous sommes particulièrement informés, que nonobstant l'ordonnance de feu, de très-haute mémoire: LE ROI, DON PHILIPPE II, notre très-honoré seigneur et père, (que Dieu ait en gloire), faite à St.-Laurent, le Royal de Castille, le 23^m jour du mois de septembre, en l'an 1595, et depuis publiée par deçà, touchant le port des armes, timbres, titres et autres marques de Noblesse, plusieurs se sont avancés, d'y contrevenir, et usurper les titres d'honneur, qui ne leur appartiennent point, ni de qualité, ni de mérite, au grand préjudice de notre souveraineté, intérêt et mépris de nos vassaux et sujets, étant de la vraie et ancienne Noblesse; savoir, faisons: Que nous, désirant remédier à semblables confusions et excès, obvier par bonne police, à ceux qui se pourroient à l'avenir encore commettre en ce regard, avons de notre certaine science, pleine puissance et autorité souveraine, et eu, sur ce, en préalable, l'avis des chefs-présidens et gens de nos privé et grand Conseil, de notre Chancelier, et Conseils de Brabant, et autres Conseils de par-deçà,

statué et ordonné, statuons et ordonnons par forme d'éclaircissement et ampliation, de la susdite ordonnance, les points et articles qui s'ensuivent :

ARTICLE 1^{er}.

Premièrement, que ceux qui sont extraits d'ancienne noble race de sang et maison, ou ceux dont les pères et aïeuls paternels et eux, auront vécu publiquement comme personnes nobles, et pour tels, auront été communément tenus et réputés, ou qui, ou leurs prédécesseurs paternels, en ligne directe masculine, auront été honorés de nosdits ancêtres, ou de nous, du degré de Noblesse, par lettres-patentes d'annoblissement sur ce dépêchées, ou qui à cause de leurs états, offices ou charges, ou de celles de leurs pères ou aïeuls paternels, ont droit de ce faire respectivement, pourront seuls (et nuls autres) prendre ou s'attribuer la qualité d'Écuyer, Noble ou autre titre de Noblesse, porter publiquement ou en privé armoiries timbrées, soit en leurs scels, cachets, tapis ou autrement, et en leurs sépultures, funérailles ou autres actes publics, user de cérémonies ou honneurs appartenant aux Nobles, à peine, que ce qui sera fait au contraire, sera rompu, rayé et effacé par autorité publique, et les personnes qui en ce, auront mépris, écherront pour chacune, contravention, en l'amende de cinquante florins.

ARTICLE 2.

Défendons à tous nos sujets et habitans du pays de notre obéissance, de quelque qualité ou condition qu'ils soient, de prendre, porter, ou relever le nom ou armes d'autres maisons et familles nobles; ores, que la ligne masculine d'icelles fut de tout éteinte, sauf et excepté les Gentilshommes, à qui cela aurait été permis par adoption, contrat de mariage, testament ou autres dispositions valables, de ceux de ladite famille, ayant pouvoir de faire telle concession, ou ceux qui pour porter les noms et armes de telles familles éteintes, auront de nous obtenu consentement exprès, et lettres-patentes en forme due, et icelles fait enregistrer aux registres de nos Officiers d'Armes, comme ci-après sera déclaré : à peine que celui qui en aura usé autrement, paiera l'amende de cent florins, outre et par-dessus la réparation de ce qui aura été fait au contraire, sauf ès lieux où il y a coutume contraire approuvé, selon laquelle on se pourra régler.

ARTICLE 3.

Interdisons et défendons aussi à tous, de transporter ou investir l'ordre de leurs quartiers, en leurs généalogies, sépultures, épitaphes, verrières ou ailleurs, soit

en public ou en privé, ou y insérer des quartiers empruntés d'autre maison, ou, y en mettre d'autres frauduleusement controuvés; à peine qu'en tous lieux, où ils seront trouvés, ils seront non-seulement rompus et effacés; mais outre ce, le transgresseur condamné en l'amende de cinquante florins.

ARTICLE 4.

Et au regard de ceux qui sont parvenus ou parviendront ci-après à quelque terre, fief ou seigneurie, soit par succession, testament, donation, contract de mariage ou achat, ou à quelque autre titre que ce soit, du surnom de quelque famille noble. Ils ne pourront porter les noms et armes d'icelle, comme si le nom et armes fussent de leurs propres familles, bien se pourront-ils dire seigneurs desdits lieux, avec leurs noms et surnoms propres, et actes dépendans de la justice de leurs seigneurs, pourront être scellés ou cachetés des armes d'icelles: et si lesdites terres, fiefs, ou seigneuries étaient dès maintenant ou ci-après, élevées, ou décorées de quelque titre relève d'honneur, comme de Baronnie, Vicomté, Comté, Marquisat, Principauté, ou Duché, et viennent à tomber ès mains des personnes non nobles, ou de qualité nullement digne, n'y correspondante à tels titres, cesseront entièrement, comme extincts et réunis à notre seigneurie et domaine, sans pouvoir être continués par tels nouveaux propriétaires, considéré que lesdites terres ont été honorées de tels honneurs et titres de grandeur, pour les services et mérites de ceux qui les possédaient alors, afin de les honorer et leurs descendans nobles, le tout à peine de cent florins pour chaque convention.

ARTICLE 5.

Pour remédier aux débats qui pourraient (comme l'on a vu souvent venir du passé) touchant l'aisnesse et port des armes pleines, voulons et ordonnons que les fils aisnez de toutes maisons (même les fils aisnez du vivant de leurs pères) soient tenus de mettre en leurs armoiries quelque brisure, en la forme accoutumée, à la distinction des aisnés et de continuer telle brisure, aussi long-temps que les branches des aisnés durent, afin de pouvoir reconnaître et discerner les descendans de l'une et de l'autre branche, à peine de cinquante florins, sauf et excepté les gentilshommes de nos pays et duchés de Luxembourg et Gueldres, ès quels pays telle brisure d'armes n'est connu, qui se pourront régler comme du passé.

ARTICLE 6.

Ceux qui ont souillé leur Noblesse par quelque exercice mécanique, métier ou autrement, par quelque profession vile, dérogeante à leur première qualité, ne pourront plus jouir d'icelle, n'y d'aucuns honneurs, prérogatives et immunités de noblesse,

si préalablement ils ne délaisent et abandonnent par effet ladite profession mécanique, et vérifient d'ancien être légitimement descendus en ligne directe masculine, des maisons et familles, dont ils se disent issus. Et qu'en suite de ce devoir, ils obtiennent de nous, pour effacer de tout ladite souillure, nos lettres de réhabilitation et restitution de leur ancienne noblesse, et les faire enregistrer aux registres de nos officiers-d'armes, en la forme ci-après déclarée, à peine de cent florins d'amende; en laquelle échéront tous ceux qui auront fait le contraire, sauf es provinces et lieux, ou par coutume expresse décrétée ou observée publiquement par temps à ce suffisant, telle réhabilitation et restitution n'est requise.

ARTICLE 7.

Interdissons et deffendons à tous nos vassaux de quel état ou qualité qu'ils soient, de s'attribuer et à tous autres de leur donner, soit en parlant ou écrivant, le titre ou qualité de Baron, ou autre semblable, ou plus grand, n'y de poser à leurs armoiries des bannières, portans ou y mettre couronnes induement prises, s'ils ne font premièrement apparaître en forme due, par renseignemens authentiques et valables, que les terres, fiefs et seigneuries qu'ils possèdent en nos dits Pays-Bas, ayent été décorées de tel degré et titre d'honneur, par lettres patentes de nos prédécesseurs ou de nous: et si leurs lettres et enseignemens étaient égarrés ou perdus par la guerre ou autre accident, et peuvent suffisamment vérifier par témoins que leurs prédécesseurs auraient de temps immémorial joui de tels titres publiquement, et sans contredit de personne, ils pourront prendre leur recours à nous, pour obtenir ou nouvelles lettres de ladite érection, confirmation de tel premier et ancien titre, dont ils seront tenu de faire tenir note au registre de nos officiers-d'armes en la manière ci-après déclarée, à peine de cinquante florins d'amende contre lesdits contrevenans.

ARTICLE 8.

Si deffendons bien expressement à tous nos dits vassaux, sujets et habitans en nos pays, de quelle qualité qu'ils soient, de se dire ou intituler Chevaliers, s'ils n'ont été créés et faits Chevaliers par nous ou nos prédécesseurs: à peine de cent florins d'amende, et que ledit titre sera tracé et biffé en tous écrits où il sera trouvé.

ARTICLE 9.

Et comme beaucoup des abus déclarés par cette notre ordonnance, procèdent de ce que les Secrétaires, Greffiers, Notaires et autres personnes publiques, qui reçoivent les contracts et dispositions des parties, leur donnent trop facilement des titres de

noblesse qui ne leur appartiennent , et qui leur sont interdits par cettay notre édit , voulons que lesdites personnes publiques qui seront trouvez avoir donné aux parties comparantes par-devant eux , des titres et honneurs qu'ils savaient assurément , ou vrai-semblablement ne leur point appartenir , seront pour chacune fois condamnés en cent florins d'amende.

ARTICLE 10.

Et d'autant qu'aucuns sujets ne pouvant méritoirement demander , n'y attendre de leur Prince naturel , la dignité et titre d'honneur qu'ils affectent hors de leur portés , les vont rechercher des autres Princes étrangers en préjudice des droits de notre souveraineté , hauteur et prééminence , et aussi à la sur-charge et mépris de nos autres sujets contribuables en aucunes provinces es tailles , aides et subsides d'icelles.

Nous déclarons très-expressément , que nul vassal ou sujets nostre , ne pourra aider à prévaloir en nos dits Pays-Bas d'aucune légitimation , annoblissement , octroi de nouvelles armoiries , accoissemens ou retié d'icelles , concession de chevalerie , érection de nouveau titre de leurs terres ou seigneuries , n'y d'autres privilèges , prééminence , immunités , grâces ou honneurs qu'ils auront obtenus d'autres Princes , que de nos prédécesseurs ou de nous : à peine que les dits titres seront effacez et tracés par autorité publique , et les transgresseurs condamnés en l'amende de deux cent florins.

ARTICLE 11.

Pour ce qu'aucuns par ignorance , et autres par présomption , s'avancent de faire poser sur leurs armoiries des timbres en pleine face , à la façon des souverains , ou bien des heaulmes entièrement dorés sans avoir ni titre ni droit , et aussi de porter couronne autres que leur appartient , sans faire aucune distinction d'entré celles de Comte , Marquis , Princes et Ducs , les portans mêmes aucuns à hauts fleurons , à la royale ou souveraine , le tout à notre préjudice , et des autres Princes souverains : Voulons en ce mettre l'ordre et réglement convenable.

Mandons à tous nos sujets et habitans de nos dits pays , de quelle qualité qu'ils soient , de redresser tels erreurs et excès , chacun selon son rang et dignités , en déans trois mois prochains dès la publication de cette , à peine qu'ils seront redressés par autorité publique , et les delayans condamnez en l'amende de trois cent florins.

ARTICLE 12.

Pour reprimer les abus qui sont advenus au regard des bâtards et leurs descendans qui se sont avancez de porter avec le surnom de la famille légitime , aussi les armes d'icelle ,

sans y mettre aucune marque de bâtardise , tellement que par le laps de temps , les descendants de quelques fils naturel ou illégitime , viennent souvent à se mettre au rang des légitimes , et prendre leurs successions , droits et prerogatives , pour ce que par le nom , ny par les armes ne se peut connaître aucune différence ni distinction d'entre les légitimes et les descendants des bâtards.

Nous voulons et commandons expressement , qu'aux armes des bâtards et illégitimes (ors qu'ils fussent légitimés par lettres de nous ou de nos prédécesseurs) et de leurs descendants , soit apposée différence et marque notable espéciale , à savoir aux armes desdits bâtards ou illégitimes une barre , et à celle de leurs descendants une note remarquable , diverse de celles dont usent les puinez descendants de légitimes , à peine de soixanté florins d'amende pour chacune contravention.

ARTICLE 13.

Afin d'obvier aux désordres qui facilement pourraient advenir au prejudice d'autrui , quand on concède quelques nouvelles armoiries et timbres aux annoblis , ou à ceux qui désirent augmentation ou changement d'icelles , à cause que les registres aux armes (auxquels en semblables occurences on voulait avoir recours) ne sont entretenus comme du passé , et dont pourraient aussi soudre en temps avenir , grands débats sur le port des armoiries ainsi octroyées , avons trouvés convenir que notre premier Roi-d'armes , et tous autres nos Roys et herauts-d'armes , chacun de la province dont il portera le nom , ayant à redresser et faire faire lesdits registres aux armoiries en la forme anciennement observée , et à ces fins nos vassaux et sujets ayans ou pretendans aucun droit de noblesse , enverront ou feront délivrer , sous recepisé , és mains de notre-dit Roy d'armes , et au Roy , ou heraut d'armes de la province de leur origine ou résidence , respectivement leurs armoiries timbrées duement despeintes avec leurs noms , surnoms et titres (si aucuns en n'ont) et ceux de leur père et mère sous leur signature pour ainsi être depeintes et enrégistrées és registres de leurs officiers respectivement) comme dis est) pour y avoir recours , et le regard que de raison.

ARTICLE 14.

Et parce que durant les guerres passées , et l'absence de nos prédécesseurs , Princes de ce pays , l'on a pris peu d'égard , de quelle façon les courriers et messagers , tant de nos provinces , villes , chatellenies et seigneuries , que ceux de nos sujets , portaient les armoiries , faisant chacun faire les siennes à sa fantaisie , sans en cesuivre les anciennes coutumes et ordonnances : voulons et ordonnons que tels courriers et messagers ayent à les porter sur boites élevées , sans être couronnées , pendantes par chainettes sur le côté gauche de leurs corps : à peine que celles autrement faites et portées , seront otées par

nos officiers d'armes, et confisquées à leur profit, et outre ce les transgresseurs puis de l'amende de vingt florins ; ladite amende, et toutes autres ci-dessus statuées, applicables, à savoir un tiers à notre profit, le deuxième tiers à l'officier qui fera l'exploit et le troisième au dénonciateur.

ARTICLE 15.

Voulons et commandons en outre que toutes et quelconques lettres de nous impetrées, depuis notre avènement à ces états des Pays-Bas, ou qui seront impetrées à l'avenir en matière d'annoblissement, port des armes, augmentation ou changement d'icelles, légitimation et rétablissement de noblesse, confirmation ou approbation d'icelles, lettres de chevalerie, érection d'aucune terre, fief ou seigneurie en titre d'honneur et autres de même matière sujet, seront présentées par les impetrans à notre premier Roy-d'armes, ou au Roy et heraut-d'armes de la province de leur résidence ou origine, ou bien de la province ou la terre nouvellement érigée en titre sera située, pour être enregistrées es registres de leurs charges respectivement et successivement endossées, sous leur signatures avec certification de la notice en prise :

Et se fera semblable enregistrement aux registres de l'élection d'Artois, au regard de ceux en étant originaires, ou y résidens à peine de perdre l'effet et fruit de telles grâces, concessions et octrois.

ART. 16.

Et afin que tout ce que dessus soit mis en effet et réelle exécution et étroitement observé en tous ses points, nous avons commis et commettons par ces mêmes présentes, tant les fiscaux de nos conseils, que notre premier roy-d'armes, et tous autres nos herauts d'armes, et chacun d'eux par prévention, pour y entendre et prendre particulier regard, à ce qu'étant par eux reconnu, que quelqu'un y aye contrevenu, ils en fassent les devoirs de calange et poursuite en tel cas convenable, pardevant nos conseils ou autres, à qui la connaissance de telles matières appartient, de ce faire, avec ce qu'en dépend ; leur avons donné et donnons ces présentes plein pouvoir, autorité et mandement spécial.

Si donnons en mandement à nos très-chers et feaux les Chefs-Président et gens de nos privé et Grand-Conseil, Chancelier et gens de notre Conseil en Brabant, Gouverneur-Président et gens de notre conseil de Luxembourg, Gouverneur Chancelier et gens de notre Conseil de Gueldres, Président et gens de notre Conseil de Flandres, Gouverneur, Président et gens de notre Conseil provincial d'Artois, Grand Bailli d'Hainaut et gens de notre Conseil dudit Hainaut en notre cour à Mons, Gouverneur président et gens de notre Conseil en Hollande, Gouverneur, Président et gens de notre Conseil à Namur, Gouverneur Président et gens de notre Conseil en Frise, Gouverneur Président et gens

de notre Conseil d'Utrecht, Gouverneur chancelier et gens de notre Conseil en Overysse, Gouverneur de Lille, Douay et Orchies, Bailly de Tournay et Tournesis, Lieutenant de Grœninge, Rentmeesters de Bewest et Beoisters - chelt en Zélande, Prévost le conte à Valenciennes, escoutelle de Malines, et à tous autres nos Justiciers et Officiers, et ceux de nos vassaulx auxquels ce regardera, leurs Lieutenans et chacun d'eux en droit soit, et si comme à lui appartiendra, que cette notre présente ordonnance ils fassent continant publier et proclamer, chacun en son entroid, és lieux de leurs juridictions et ressorts respectivement, où l'on est accoutumé de faire semblables crys et publications, afin que nul en puisse prétendre cause d'ignorance : Et icelle notre ordonnance gardent, observent et entretiennent, fassent garder, observer et entretenir inviolablement, en tous ses points et articles, sans aucun contredits ou empêchement, procédant et faisant procéder contre les trangresseurs et désobéissans, par l'exécution des peines ci-dessus déclarées, sans aucune faveur, port ou dissimulation : de ce faire, et ce qu'en dépend, leur donnons et à chacun d'eux plein pouvoir, autorité et mandement spécial.

Mandons et commandons à tous, que à eux, le faisant, ils obéissent et entendent diligemment, car ainsi nous plaît-il.

En témoin de ce nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné en notre ville de Bruxelles, le 14^{me} jour de décembre l'an de grâce mil six cent et seize. Paraphé Ma. V.

Par les Archiducs en leur Conseil.

(Signé) VEREYCKEN.

Il nous paraît aussi indispensable de transcrire ci-après le règlement du 23 septembre 1769, c'est un monument historique de l'ancienneté nobiliaire qui était requise pour entrer dans les chapitres nobles des Pays-Bas.

RÈGLEMENT

du 23 septembre 1769, sur les preuves de Filiation et de Noblesse qui étaient requises pour entrer aux chapitres Nobles des Pays-Bas.

MARIE-THÉRESE, par la grâce de Dieu, Impératrice-Douairière des Romains, Reine d'Allemagne, de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie; etc. Archiduchesse d'Autriche; Duchesse de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg etc., etc.

Les services que l'ancienne noblesse de nos royaumes et états héréditaires, a rendus à nos prédécesseurs et à nous; lui donnant un titre particulier à notre bienveillance; et

ayant lieu de nous promettre qu'elle se distinguera toujours par les mêmes preuves de zèle et d'attachement dont elle a été animée jusqu'ici ; nous avons jugé que c'était un objet intéressant et digne de nos soins de contribuer à conserver et à augmenter le lustre de classe de nos fidèles sujets , et à procurer l'avantage des familles qui la composent. C'est dans cette vue que nous avons érigé et fondé , il y a peu d'années , pour des filles issues d'ancienne noblesse , deux chapitres de chanoinesses , un en notre ville de Prague et l'autre en celle d'Inspruck ; voulant pareillement faire éprouver à la noblesse belge les effets de notre bienfaisance , nous nous sommes fait représenter les constitutions et statuts des quatre chapitres nobles de chanoinesses , que nos glorieux prédécesseurs ont fondés aux Pays-Bas , et qu'à leur exemple nous destinons particulièrement à l'ancienne noblesse de ces provinces , et ayant reconnu que la manière d'y faire les preuves de noblesse , n'était pas uniforme ; que d'ailleurs quelqu'uns étaient pourvus de réglemens émanés sur cet objet de l'autorité souveraine , et que d'autres n'en avaient pas ; et qu'enfin l'usage qui s'y était introduit de faire les preuves de noblesse par ascendans , était sujet à beaucoup de difficultés et d'inconvéniens , nous avons jugé à propos d'abolir cet usage , et de porter une loi générale et uniforme pour tous ces chapitres , relativement aux preuves de filiation et de noblesse requises pour y entrer.

A ces causes , de notre certaine science , pleine puissance et autorité souveraine , avons de l'avis de nos très-chers et féaux les chef et président et gens de notre conseil-privé , et la délibération de notre très-cher et très-aimé beau-frère et cousin , *Charles-Alexandre, Duc de Lorraine et de Bar* , Grand-maitre de l'ordre Teutonique , notre lieutenant , gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas , déclaré , statué et ordonné , déclarons , statuons et ordonnons les points et articles suivans :

ARTICLE 1^{er}.

Aucune demoiselle ne sera dorénavant admise aux chapitres nobles de *Mons, Nivelles, Andennes et Moustier-sur-Sambre* , si au préalable n'a fait conster qu'elle est légitimement issue de *seize-quartiers* , dont huit du côté paternel et huit du côté maternel , tous de noblesse ancienne et chevalcreuse , laquelle preuve nous avons substituée et substituons à celle de quatre quartiers paternels et quatre quartiers maternels , ainsi que des ascendans supérieurs , qui sera et demeurera abolie , cessant toutes concessions , statuts ou usages au contraire.

ARTICLE 2.

Pour vérifier la filiation et la noblesse de ces seize quartiers , la demoiselle aspirante ou son procureur , produira au chapitre où elle aura obtenu une prébende , la carte généalogique qui les renferme , avec les armoiries de chaque quartier , leurs écussons ,

heumes, lambrequins et autres décorations, comme aussi la variété des émaux qui peuvent servir à distinguer chaque famille et ses branches.

Cette carte généalogique, qui devra être sur velin, et dont le modèle se trouve à la suite des présentes, contiendra aussi les noms de baptême et de famille, ainsi que ceux qui servent à différencier les branches d'une même famille, le tout avec précision et exactitude, et on laissera au bas un espace suffisant pour qu'on puisse y coucher le certificat, dont il sera parlé ci-après article 10.

ARTICLE 3.

La preuve de filiation de seize quartiers se fera par gradation de la demoiselle aspirante à ses père et mère ; de ceux-ci à ses aïeux et aïeules, de-là à ses bisaïeux et bisaïeules, et ultérieurement à ses trisaïeux et trisaïeules, comme il se voit du modèle de la déduction des preuves que nous avons prescrites aux chapitres de Prague et d'Inspruk, lequel est annexé à la suite des présentes, pour servir également de règle aux chapitres nobles des Pays-Bas.

ARTICLE 4.

La preuve de cette filiation se fera par extraits baptistères, extraits mortuaires, contrats de mariage, testamens et autres actes de dernière volonté, actes de partage, lettres d'investiture de fiefs, autrement dit reliefs, engagères d'emplois nobles, pactes de familles, procès, transactions, acceptations de tutèle et autres actes publics ou judiciaires ; le tout en forme authentique et légale, d'après l'original ou copie vidimée ; et au défauts de pareils instrumens, l'on pourra aussi employer des papiers de famille anciens et authentiques, tels que des notes qu'auraient tenues les parens, des noms et du nombre de leurs enfans, des noms de ceux à qui ils auraient été mariés, quels auraient été leurs ancêtres ou autres notions semblables, qui pourraient faire connaître la vraie filiation d'une famille.

Si cependant il arrivait que par les événemens de la guerre, par incendie ou par quelque autre accident, les papiers ou archives de certaines familles eussent périés, en sorte que les descendans de ceux qui auraient essuyé ces malheurs, ne pussent plus produire des titres ou de preuves littérales pour établir leur filiation, ni suppléer à leur défaut autrement que par des témoignages dignes de foi, en ce cas l'on vérifiera la réalité de ces malheurs par des certificats ou actes de notoriété, dans lesquels les attestans, dont il y en aura trois de la famille même de laquelle il s'agira de prouver l'origine, déclareront aussi, que les quartiers dont on ne pourra pas prouver la filiation, ni renseigner authentiquement les noms et surnoms, doivent véritablement faire partie de la généalogie de l'aspirante.

Que si la famille, dont la filiation ne pourrait point être tirée au clair par des titres et preuves littérales, était entièrement éteinte, en ce cas l'attribution mentionnée ci-dessus suffira également, pourvu qu'elle soit donnée par trois Gentilshommes des plus proches parens de la famille éteinte; et dans l'un comme dans l'autre cas, ces attestations devront être données *sous parole d'honneur*, qui équivaudra serment.

ARTICLE 5.

La preuve de filiation légitime de l'aspirante étant faite sur le pied prescrit par les articles précédens, il sera procédé à la preuve de la Noblesse ancienne et Chevaleresue, de chacun des seize quartiers; et pour déterminer une bonne fois quelle doit être cette Noblesse ancienne et Chevaleresue. Nous avons établi et établissons les règles suivantes.

Seront réputés de Noblesse ancienne et Chevaleresue, tous les quartiers que l'on fera constater avoir reçus et acceptés dans l'un ou l'autre des Chapitres Nobles de Chanoinesses aux Pays-Bas, y compris ceux de *Maubeuge* et de *Denain*, dans les Chapitres Nobles de Chanoinesses de *Prague* et de *Inspruck*, dans les Chapitres Nobles de l'Empire, aux Baillages de l'ordre Teutonique et aux Chapitres provinciaux de l'ordre de Malthe.

Seront aussi réputés de Noblesse ancienne et Chevaleresue, les Trisaïeux et Trisaïeules, composant les seize quartiers de l'aspirante, dont on prouvera l'admission de la personne même, si c'est un quartier masculin ou du frère, si c'est un quartier féminin ou de leurs ascendans, dans l'ordre de la Noblesse des états de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldre, de Hainaut ou de Namur.

A défaut cependant de pareilles preuves, résultant de l'admission dans les Chapitres et Colléges Nobles ou ordres de la Noblesse, ainsi qu'il vient d'être énoncé, l'on pourra vérifier la Noblesse ancienne et Chevaleresue de ces seize quartiers, par des attestations délivrées par le corps de Noblesse de nos provinces des Pays-Bas, ainsi que de nos autres Pays héréditaires, par les corps de Noblesse des états de l'Empire, par les Chapitres provinciaux de Malthe, par les Baillages de l'ordre Teutonique, par les Comitats de notre Royaume de Hongrie, et enfin par les grands Chapitres Nobles des Cathédrales et autres Chapitres Nobles de l'empire.

La noblesse ancienne et Chevaleresue pourra encore se vérifier par des épitaphes, inscriptions peintures d'armoiries sur les fenêtres des églises, et par tous autres monumens publics, qui portent avec eux le caractère d'authenticité.

Finalement les Trisaïeux et Trisaïeules, composant les seize quartiers de l'aspirant dont on ne pourra vérifier de l'une ou de l'autre manière susdite la noblesse ancienne et Chevaleresue, seront réputés tels, dès qu'ils seront fils ou filles d'un Père noble.

ARTICLE 6.

Par une suite de ces dispositions , nous voulons que les preuves de noblesse , soit pour la carte généalogique entière , soit pour un quartier particulier , qui auront été acceptées dans un des quatre chapitres nobles de chanoinesses aux Pays-Bas de gré à gré , ou par sentence passée en force de chose jugée , soient également reçues dans les autres chapitres , où elles seront produites en après , sans autre examen , ni quant à la noblesse , ni quant à la filiation , et cela indistinctement , soit que ces quartiers se trouvent au premier , deuxième , troisième , quatrième ou cinquième degré.

ARTICLE 7.

Nous entendons que la même chose ait lieu à l'égard des preuves que l'on fera conster avoir été acceptées , soit dans les chapitres nobles de Prague et Inspruck , dans les autres chapitres nobles de l'empire , aux bailliages de l'ordre teutonique , ou enfin aux langues de l'ordre de Malthe.

ARTICLE 8.

Nous déclarons au surplus , que les preuves de Noblesse faites dans la forme et suivant l'usage qui a lieu dans chaque pays , dont les familles sont originaires , devront être reçues dans les chapitres nobles des Pays-Bas , pour les filiations antérieures à leur établissement dans les mêmes pays.

ARTICLE 9.

Les dispositions portées par les articles précédens , seront également appliquées aux preuves , qu'il s'agira de faire , relativement au port d'armoiries et d'ornemens ; et comme il arrive quelquefois , que les familles nobles apportent des changemens dans leurs armoiries , lors de l'acquisition de quelques possessions , ou par d'autres raisons , au moyen de quoi il se trouve dans une carte généalogique , qu'une seule et même famille a porté différentes armoiries ; nous voulons en ce cas , que dans la déduction que l'aspirant devra donner de ses preuves , elle fasse mention des motifs qui ont occasionné ces changemens , afin de prévenir par-là les difficultés qui pourraient s'élever à ce sujet , lors de l'examen des armoiries.

ARTICLE 10.

Les preuves de filiation et de noblesse étant effectuées d'après les règles ci-devant établies , la demoiselle aspirante produira , pour corroboration de ces preuves , quatre gentilshomme d'ancienne noblesse , chevalerense et chapitrale , dont aucun ne pourra en ligne directe , lesquels , *sous leur parole d'honneur et de gentilshommes* , lui être parent

qui équivaldra serment, certifieront la vérité de la carte généalogique de l'aspirante, tant pour son origine et la chaîne de filiation de ses ancêtres, que pour leurs armoiries, comme aussi pour la noblesse des seize quartiers dénommés à ladite carte généalogique ; et pour établir l'uniformité à cet égard, nous voulons que ce certificat soit exactement conforme au formulaire qui se trouve à la suite du modèle de la carte généalogique, n^o. 1, et que les gentilshommes qui l'auront signé, y apposent le cachet de leurs armes, en la forme et manière qu'il est démontré ; moyennant quoi nous avons abrogé, comme nous abrogeons tout autre usage de jurer les preuves de noblesse, qui pourrait avoir été pratiqué jusques ici dans ces divers chapitres.

ARTICLE 11.

Il sera permis aux récipiendaires, qui seront parentés d'un nom ou d'un quartier déjà reçu en chapitre, de prendre inspection et copie de toutes les cartes généalogiques qui reposent dans les archives des chapitres, ou dans celles des Dames Abbesses ou Prévôtes.

ARTICLE 12.

Ordonnons à cette fin, que toutes les cartes généalogiques déjà existantes, ainsi que celles que l'on présentera dans la suite, soient déposées dans une chambre séparée, sous la direction du secrétaire de chaque chapitre, lequel sera tenu d'en délivrer des copies pour un salaire raisonnable ; et chargeons les Abbesses et Prévôtes des chapitres respectifs, de faire conster à notre gouvernement de l'exécution du contenu en cette article, trois mois après la publication du présent règlement.

ARTICLE 13.

Enjoignons au surplus aux récipiendaires, de faire remettre à notre chambre héraldique des Pays-Bas, un double authentique et dûment certifié par les chapitres ou elles auront été reçues, des cartes généalogiques ayant servi à leurs preuves de noblesse, avant que de pouvoir être mises en possession de leurs prébendes, à peine de nullité de la prise de possession.

ARTICLE 14.

iii.

Déclarons en outre, que les abbesses des chapitres de *Nivelles* et de *Moustier*, seront tenues désormais de conférer, par acte en due forme, les prébendes vacantes en leur chapitre, avant qu'on puisse procéder à l'examen de la filiation et des preuves de noblesse, de la même manière que cela s'observe aux chapitres de *Mons* et de *Andennes*, dont les prébentes sont à notre collation.

ARTICLE 15.

Ordonnons finalement que les demoiselles pourvues de prébendes dans l'un ou dans l'autre de ces quatre chapitres, devront présenter leurs preuves de filiation et de noblesse dans le terme de trois mois de la collation qui leur en aura été faite, et effectuer ces preuves dans le terme d'un , à compter du jour de la collation ; le tout à peine que la collation sera réputée nulle et la prébende impétrable ; laquelle disposition aura également lieu, à compter du jour de la publication du présent règlement, à l'égard des demoiselles actuellement pourvues de prébendes, et qui n'ont pas encore présenté leurs preuves.

Si donnons en mandement à nos très-chers et féaux les Chefs et Présidens et Gens de nos privé et Grand-Conseil, Chancelier et Gens de notre Conseil de Brabant ; Grand-Bailli, Président et gens de notre Conseil de Hainaut ; Gouverneur, Président et gens de notre Conseil de Namur ; et tous nos autres Officiers, Justiciers et sujets qui ce regardera, que ce notre présent règlement ils observent et entretiennent et le fassent exactement observer et entretenir, sans port, faveur ni dissimulation : *Car ainsi nous plaît-il*. En témoignage de quoi nous avons fait mettre notre grand scel à ces présentes.

Donné en notre ville de Bruxelles, le vingt-troisième jour du mois de septembre, l'an de grâce mil sept cent soixante-neuf, et de nos règnes le vingt-neuvième.

Était paraphé, *ne v^t*. ; plus bas était par l'Impératrice Douairière et Reine en son Conseil (signé) de Reul, et y était appendu le grand scel de Sa Majesté, imprimé en cire rouge à double queue de parchemin.

DÉCRET DU 3 NOVEMBRE 1770.

Déclarant que le règlement du 23 septembre 1769, servira de règle fixe à l'égard des preuves de Filiation et Noblesse, tant pour entrer aux États, qu'aux Chapitres de Chanoinesses.

Son Altesse Royale voulant établir une jurisprudence uniforme sur la manière et la forme d'effectuer les preuves de filiation et de noblesse, respectivement requises pour entrer aux états nobles des provinces de la domination de Sa Majesté aux Pays-Bas, ainsi qu'aux chapitres de chanoinesses établis dans les mêmes provinces, elle a, de l'avis du conseil-privé de sa dite Majesté, et d'après sa résolution souveraine et ordre exprès, déclaré et déclare, que les dispositions que contient à cet égard le règlement du 23 septembre 1769, serviront de règle fixe et immuable ; de façon qu'un quartier, admissible dans les chapitres des chanoinesses selon ce règlement et les interprétations ensuivies, le sera et devra l'être incontestablement et dans tous les cas, dans les différens États-Nobles de ces provinces.

Son Altesse Royale n'entend cependant pas déroger par cette disposition, aux usages particuliers reçus dans les différens corps d'État nobles des Pays-Bas, lorsque ces usages ne portent pas directement sur les preuves de filiation ou de noblesse; son intention étant seulement de déterminer quels quartiers doivent être réputés nobles, tant dans les différens corps d'État, que dans les chapitres de chanoinesses.

Ordonne Son Altesse Royale à tous ceux qu'il appartiendra, de se conformer à la présente déclaration : à l'effet de quoi il sera remis aux tribunaux supérieurs de justice, ainsi qu'à l'ordre de l'État Noble de chaque province, une copie du décret (1), de ce jour, suivi sur la représentation des chapitres Nobles de Mons, de Nivelles et d'Andennes, concernant l'interprétation de quelques articles du règlement ci-dessus mentionné.

Fait à Bruxelles le 3 novembre 1770, était poraphé, *ne v^t.*, signé *Charles de Lorraine*, et plus bas était, par ordonnance de Son Altesse Royale, contresigné, De Reul.

Le chancelier de Brabant Christyn, dans son commentaire sur l'édit de 1616, intitulé *Jurisprudencia heroica circa Nobilitatem*, traité qui renfermant toute la jurisprudence héraldique suivie dans la Belgique jusqu'au moment de la révolution française, divise la Noblesse en quatre espèces :

- 1°. La noblesse de race ou celle de gentilshommes de nom et d'armes.
- 2°. La noblesse de ceux dont les pères ou aïeux ont vécu noblement.
- 3°. La noblesse acquise par diplôme d'annoblissement.
- 4°. La noblesse acquise à raison d'emplois ou de dignités.

Presque tous les publicistes ont été d'opinion qu'on devait considérer comme gentilshommes de nom et d'armes tous ceux dont l'extraction nobilaire est si ancienne que le commencement et l'origine en sont inconnus; il nous paraît incontestable que presque tous ceux dont les aïeux ont figuré dans les tournois, ont été admis dans les chapitres nobles, appartiennent à la noblesse de race ou à celle de gentilshommes de nom et d'armes.

Nous nous étions proposé, comme nous l'avons annoncé dans notre préface, d'insérer ici les nomenclatures de tous ceux qui avaient figuré dans les corporations et réunions auxquelles on n'était pas admis sans faire preuve d'une illustration nobilaire ancienne. Les bornes dans lesquelles nous sommes contraints de restreindre ce discours préliminaire, nous déterminent à placer ces nomenclatures ainsi que celles des familles patriciennes en tête du second volume de cet ouvrage qui paraîtra, au plus tard, trois mois après la publication du premier.

Toutes les corporations nobilaires furent supprimées à l'entrée des troupes révolutionnaires françaises dans la Belgique en 1794. Le décret qui abolissait la noblesse en France y fut promulgué; nous le transcrivons ci-après.

(1) Ce décret précède immédiatement.

EXTRAIT du décret qui abolit la noblesse héréditaire, et porte que les titres de Prince, de Duc, de Comte, Marquis et autres titres semblables, ne seront pris par qui que ce soit ni donnés à personne.

L'assemblée nationale a décrété ce qui suit le 19 juin 1790.

Article I^{er}. La noblesse héréditaire est pour toujours abolie ; en conséquence, les titres de Prince, de Duc, de Comte, Marquis, Vicomte, Vidame, Baron, Chevalier, Messire, écuyer noble et tous autres titres semblables ne seront ni pris par qui que ce soit, ni donnés à personne.

II. Aucun citoyen ne pourra prendre que le vrai nom de sa famille ; personne ne pourra porter, ni faire porter des livrées, ni avoir d'armoiries ; l'encens ne sera brûlé dans les temples que pour adorer la divinité et ne sera offert à qui que ce soit.

III. Les titres de *Monseigneurs*, ne seront donnés ni à aucun corps, ni à aucun individu, ainsi que les titres d'*Excellence*, d'*Altesse*, d'*Éminence*, de *Grandeur*, etc., sans que sous prétexte des présentes, aucun citoyen puisse se permettre d'attenter aux monumens placés dans les temples, aux chartes, titres et autres renseignemens intéressant les familles ou les propriétés, ni aux décorations d'aucuns lieux publics ou particuliers.

IV. Ne sont compris dans la disposition des présentes tous les étrangers, lesquels pourront conserver en France leurs livrées et leurs armoiries.

Sous le gouvernement impérial de Napoléon Bonaparte une noblesse nouvelle a été créée.

La loi fondamentale du royaume des Pays-Bas a formellement consacré l'institution de la noblesse comme étroitement liée à l'existence de la monarchie, elle a attribuée exclusivement à la prérogative royale tout ce qui concerne cette institution. L'Article de la loi fondamentale est conçu dans les termes suivans :

ART. 63. Le Roi confère la noblesse : ceux qu'il annoblit présentent leurs diplômes aux états de leur province : ils participent de suite aux prérogatives attachées à la noblesse et nomément au droit d'être inscrits dans le corps équestre, *s'ils ont les conditions requises*.

ART. 129. Les états des provinces sont composés des membres élus par les trois ordres suivans, 1^o. les nobles ou corps équestre ; 2^o. les villes ; 3^o. les campagnes.

ART. 131. Dans chaque province les nobles sont réunis en corps équestre ou ne le sont pas selon qu'il sera jugé convenable.

La première convocation des nobles ou corps équestre et la première admission dans ces corps appartiennent au Roi. Ils soumettent leurs réglemens à l'approbation du Roi et ne s'écartent pas dans leur rédaction des principes de la loi fondamentale.

Les corps équestres des différentes provinces du royaume usant des pouvoirs leur attribués par l'article 131 de la charte constitutionnelle, publièrent leurs réglemens; nous nous bornerons à transcrire ci-dessous celui qui a été rédigé par le corps équestre, de la province du Brabant méridional; tous ceux des autres provinces, sauf quelques modifications peu importantes, sont conçus dans le même sens.

RÉGLEMENT

Pour le Corps Équestre de la province du Brabant Méridional.

ARTICLE I^{er}. La réunion des membres de l'ordre équestre de cette province, portera le nom de Corps Équestre du Brabant Méridional.

ART. II. Cette réunion sera composée des nobles qui en font déjà partie, et de ceux qui seront admis par la suite au Corps Équestre.

ART. III. Les qualités requises pour être admis ou agrégé dans la suite au Corps Équestre sont :

A. D'être anobli ou reconnu noble par le Roi, ou d'être descendant d'une personne ainsi anoblie ou reconnue.

B. D'être majeur aux termes de la loi.

C. D'être né sur le territoire du Royaume, aux termes de la loi fondamentale.

D. De posséder dans la province, sans simulation quelconque, un revenu annuel, libre de toute charge, d'au moins 2,500 florins, monnaie décimale des Pays-Bas, en propriétés foncières; lesquels biens ne pourront être vendus ou aliénés ni chargés d'hypothèques, avant d'être remplacés par d'autres biens d'égale valeur au moins; ni avant que ce remplacement n'ait été reconnu suffisant par la commission du corps équestre indiquée ci-après.

Les biens indiqués et leur remplacement seront spécifiés au registre du Corps.

La preuve du revenu indiqué ci-avant, sera établie par des extraits authentiques de la matrice de rôle de la commune où les biens sont situés, et par un certificat du conservateur des hypothèques, constatant que ces biens sont libres de toute charge, jusqu'à la concurrence du revenu nécessaire.

Il suffira de la moitié de ces propriétés foncières, si l'on prouve en même temps être propriétaire d'une inscription au grand livre de la dette active, pour un capital d'au moins vingt-cinq mille florins, valeur nominale.

Chaque membre devra posséder ce revenu en son particulier; cependant les biens de la femme lorsqu'il y a communauté de biens, seront comptés au mari.

ART. IV. Ne sont point admissibles comme membres du Corps Équestre.

A. Les personnes anoblies par des puissances étrangères, aussi long-temps que ces personnes ne seront pas reconnues comme nobles par le Roi.

B. Celles qui sont au service d'une puissance étrangère, ou qui lui sont encore liées par un serment à l'exception seule du serment féodal.

C. Celles qui font partie du Corps Équestre d'une autre province.

D. Les interdits, ceux qui sont en état de faillite, qui ont fait cession de leurs biens, de même que ceux sur qui pèse une condamnation infamante.

ART. V. Les parens, quelque soit leur degré de parenté, pourront être admis à la fois au Corps Équestre.

ART. VI. Le rang des membres déjà nommés par S. M. sera conforme à l'ordre de leur nomination ; les nouveaux membres prendront rang d'après l'ordre de leur demande ; et s'il y a plusieurs demandes à la fois, la priorité d'âge aura la préférence.

ART. VII. Ceux qui désireront faire partie du Corps Équestre seront tenus de s'annoncer au Président au moins six semaines avant la session ordinaire, et de lui transmettre en même temps toutes les pièces constatant qu'ils possèdent les qualités requises pour être admis ; ces documens seront examinés par une commission composée de huit membres, sous la direction de président et elle nommera l'un d'eux comme rapporteur à l'assemblée générale.

ART. VIII. La commission sera tenue de faire son rapport à l'assemblée, à la seconde cession annuelle qui suivra la demande et qui, d'après l'art. 14 du présent règlement, a lieu annuellement au mois de mai.

Lorsque la commission aura fait son rapport à l'assemblée, il sera décidé, par la voie du scrutin, si le postulant doit être admis, dans lequel cas il sera déclaré membre du corps équestre et installé comme tel ; en cas de négation, les votes devront être motivés ; ils seront relatés sommairement séance tenante au procès verbal, et le président invitera le postulant, à fournir des documens ultérieurs, suffisans pour remplir les conditions voulues.

Après avoir reçu ces nouveaux documens, la commission présentera un second rapport à la prochaine session, sur lequel il sera statué comme la première fois et d'après les mêmes règles et toujours à la majorité des suffrages, par la voie du scrutin, et ainsi de suite jusqu'à ce que les conditions exigées aient été remplies.

ART. IX. La commission sera nommée en réunion ordinaire au scrutin secret, à la majorité des suffrages et pour 3 ans, les membres sortans pourront être réélus ; cependant, ne pourront assister à l'examen des pièces dont il s'agit les parens du postulant jusqu'au quatrième degré inclusivement, ni ceux portant les mêmes armoiries et le même nom.

ART. X. Un membre du corps, faisant partie de la régence d'une ville qui a droit de nommer à l'assemblée des états, ou venant à être nommé électeur pour l'ordre des campagnes, ne pourra exercer son droit d'élection dans la réunion du corps équestre, sauf le droit d'option exercé en temps utile.

ART. XI. Tout membre frappé d'une condamnation infamante perd son droit d'admission personnelle.

ART. XII. Tout membre sortant du corps équestre reprendra son ancien rang en y rentrant.

ART. XIII. Avant de prendre séance, tout membre nouvellement admis prêtera le serment suivant :

« Je jure fidélité et obéissance au Roi, et soumission à la loi fondamentale. Je jure » (promets) que j'observerai le règlement pour le corps équestre et que je contribuerai » de tout mon pouvoir au bien-être de cette institution. »

ART. 4. Le corps équestre se réunit une fois par an, dans le commencement du mois de mai, au jour à fixer par le président, et autant de fois que le roi le jugera convenable. Le corps s'abstiendra de traiter des affaires étrangères à son institution et relatives au gouvernement.

ART. 15. Le président est nommé en réunion ordinaire, par scrutin secret, à la majorité des suffrages, pour trois ans, après lesquels il pourra être réélu.

ART. 16. Le sceau de l'assemblée sera aux armes de la province avec la légende : Corps équestre de la province du Brabant méridional.

ART. 17. Les membres actuels, et ceux qui seront admis par la suite, payeront chacun à la caisse du corps équestre une somme de vingt-cinq florins, monnaie décimale des Pays-Bas pour servir de premiers fonds communs.

ART. 18. Il y aura parmi les membres résidants habituellement au chef-lieu de la province, un secrétaire et un trésorier du corps équestre ; ils seront nommés pour trois ans par scrutin secret et à la majorité des suffrages ; ils pourront être réélus : leurs fonctions seront gratuites. Le trésorier chargé de la caisse ne pourra faire aucun paiement sans l'approbation de l'assemblée générale, sauf les menus frais de bureau.

ART. 19. Si l'état de la caisse le permet, ou si quelqu'autres fonds sont affectés à cet effet ; il sera nommé un huissier du corps équestre dont les fonctions et le traitement seront réglés ultérieurement.

ART. 20. Ceux qui ne se trouveront pas à une séance dont la convocation a été faite quinze jours d'avance, sans pouvoir alléguer des motifs valables de leur absence, encourront, au profit de la caisse, une amende à fixer dans le règlement d'ordre.

ART. 21. Le cas de contestation sur la validité des motifs allégués ; il en sera décidé à la majorité des voix.

ART. 22. Les membres du corps équestre pourront porter un costume uniforme par-

ticulier. ; l'habit sera de couleur écarlate , orné d'une broderie d'argent ; collet et paremens oranges ; boutons aux armes de la province , ornemens accessoires en argent ; le reste du costume en casimir blanc.

Art. 23. L'assemblée pourra faire tenir un registre relatif aux familles nobles de la province , et propre à fournir , lorsqu'il y aura lieu des renseignemens utiles au conseil supérieur de noblesse.

Art. 24. Le présent règlement ne peut être changé ou modifié qu'avec l'assentiment de la majorité des membres , dans une assemblée convoquée à cet effet , de la manière ordinaire ; ces modifications et changemens seront soumis à l'approbation du Roi.

Approuvé par arrêté royal du 16 septembre 1817.

Nous transcrivons ci-après la nomenclature des *corps équestres* des différentes provinces du royaume.

CORPS ÉQUESTRE,

BRABANT SEPTENTRIONAL.

MM.

M. Bowier.
 le comte O. A. W. F. Van Bylandt.
 le comte O. A. M. W. de Senarclens de
 Grancy van Haanwyk.
 le comte W. A. L. van Gronfeldt Die-
 penbroek.
 le comte D. J. F. van Hogendorp van
 Hofwegen.
 le baron J. B. van Hugenpoth tot den
 Beerenklauw.
 J. C. van Kretschmar van Veen.
 J. B. de Raadt.
 L. F. J. J. van Sasse van Ysselt.
 le baron T. de Smeth van Deurne.

MM.

le baron J. D. van Tuyll van Serooskerke
 van Heeze en Leende.
 A. J. J. C. de Voocht.
 J. W. Half. Wassenaar van Onsenoort.
 A. F. Speelman van Wulverhorst.
 W. A. A. L. van Geusau.
 J. Bowier, Hz.
 le chevalier J. F. de van der Schueren.
 le chevalier L. J. H. de van der Schue-
 ren.
 M. A. van der Beken Pasteel.
 H. B. Martini.
 A. Martini van Geffen.
 P. E. de la Court.

BRABANT MÉRIDIONAL.

MM.

le comte C. E. F. d'Auxy de Neufvilles.
 H. J. B. de Baillet,
 J. de Baillet.
 le baron S. C. J. de la Barre de Flandre.
 le baron J. A. de Baudequin de Peuthy.
 le baron T. A. G. de Baudequin de Peuthy d'Huldenberg.
 le baron M. H. G. de Beeckman Schore.
 le baron A. C. J. G. de Beeckman du Vieusart.
 le comte de Limminghe.
 le baron J. de Bonaert.
 P. A. S. de Bounder.
 le comte J. L. L. A. B. Cornet d'Ezius du Chesnoy.
 le comte F. M. C. Cornet de Grez.
 le comte M. B. Cornet de Ways-Ruart.
 le baron J. G. Diert de Kerkwerve.
 le comte J. M. J. van der Dilt.
 L. D. G. Foestraets.
 le comte H. C. G. van der Fosse.
 F. L. Goubeau de Corbeek.
 Helleman vicomte de Grimberghe.
 le baron P. C. Huys de Thy.
 P. J. M. G. Huisman d'Annecroix.
 le comte F. J. G. de Lalaing.
 J. H. S. de Liem.
 Prince E. L. de Ligne.
 le baron J. J. S. Vanderlin-d'Hooghvorst.
 le baron Vanderlinden d'Hooghvorst.
 le baron Vanderlinden d'Hooghvorst.
 le baron C. F. J. de Maleingreau d'Hembize.

MM.

le comte F. M. J. van der Noot.
 le comte van der Noot, Marquis d'Assche.
 G. X. B. d'Onyn de Chastre.
 le baron C. van Outheusden.
 le baron J. A. J. Plunkert de Rathmore.
 le commandeur C. F. F. A. de Nieuport.
 le baron T. J. J. van Reynegom de Buzet.
 le vicomte J. G. de Roost d'Alkemade.
 F. J. G. de Snellinck.
 J. de Snellinck.
 le baron de Sney.
 le comte F. L. A. de Spangen.
 le vicomte J. C. L. de Spoelberch la Bawette.
 le baron V. de Steenhault.
 le comte J. P. C. van der Stegen.
 le baron A. J. G. de Saint Vaast.
 le comte de T'Serclaes Tilly d'Herlaer.
 P. M. J. B. van de Venne d'Ophem et de Montenhaeken.
 le baron J. J. V. Verseyden de Varick.
 le comte A. H. M. de Villers.
 le baron A. F. de Visscher de Celles.
 le baron J. M. H. G. van Volden de Lombeke.
 le baron de Waha de Lintre.
 le baron E. J. N. de Wal d'Anthinne.
 le baron J. A. T. G. de Xavier.
 B. A. J. van Aefferden.
 le baron J. N. Arazola de Onate.

LIMBOURG.

MM.

le comte d'Arschot Schoonhoven.
 le baron A. J. L. de Biberstein.
 le baron F. J. Biléhé de Valeusart et
 Leuth.
 le baron Blanckart.
 le comte G. G. F. de Borchgrave.
 le comte J. L. de Borchgrave.
 J. F. A. de Borman.
 C. van Brienen de Guesselt.
 C. T. A. de Clermont.
 le baron E. de Copis.
 F. G. G. Cox van Hommelen.
 le baron G. Crassier.
 le baron A. J. G. de Dopff.
 le baron B. de Heusch de Bombroeck.
 le baron F. J. V. Heusch de Zangrie.
 le comte M. de Hoen.
 J. H. J. d'Hyoz.
 P. A. S. Kerens.
 G. D. A. Kerens de Wolfrath.
 F. X. M. de Kerens de Wylre.
 le baron de Keverberg d'Aldengoor Pré-
 sident.
 le baron Keverberg de Kessel.
 le baron E. de Lamberts de Cortem-
 bach.
 P. G. G. J. Léonaerts d'Achel.
 J. L. de Léonaerts d'Ingenope a Biende.
 le comte de Liedekerke.
 le baron P. G. Liedell van Well.
 le baron de Lœ Imstenraedt.
 le duc de Looz-Corswaren.
 L. J. P. Van der Maesen de Sombref-
 fe.

MM.

le comte J. B. F. J. de Marchant d'An-
 sembourg.
 A. C. Membrede.
 le baron G. J. de Moffart de Houssel.
 le baron de Negri de Brunsten.
 le baron J. A. d'Olne.
 J. C. Panthuys de Haren.
 A. P. P. J. Petit.
 le baron G. J. Plewits d'Ifens
 le chevalier J. P. Plewits de Rosteren.
 J. A. F. de Pollart.
 le comte de Preston.
 le baron de Quadt.
 le comte de Renesse Breidbach.
 le comte Ch. de Renesse.
 le baron K. P. F. X. de Riedesel d'Ei-
 senbach.
 le baron de Rozen de 'Borg Haren.
 le baron C. de Rosen van der Maesen.
 Ed. J. Ruys,
 A. Van den Santheuvel.
 le baron de Senzeille de Scrinchamp.
 G. F. A. de Spirlet.
 L. L. J. de Splinter.
 le baron de Stambier de Wideux
 le baron D. de Stockhem.
 le baron de Stockhem de Heers.
 G. L. de Surlet de Chockier.
 le baron J. F. F. de Thiers.
 le baron de Villenfagne de Solder.
 L. M. J. Villers de Piteit.
 le baron Weisch de Wenne.
 le baron C. J. M. H. Wymar de Kirck-
 berg.

GUELDRE.

MM.

- le comte J. C. E. Van Lynden.
 le baron J. H. van Zuylen van Nyevelt
 tot den Schaffelaer.
 le baron G. D. Schimmelpenninck van
 der Oye.
 le baron G. C. van Spaen de Voorstonde.
 le baron J. C. van Eck.
 J. H. van Delen.
 S. van Lynden van Oldenaller et de
 Snor.
 le baron F. W. van Neukirchen nommé
 Nyvenheim.
 le baron F. G. van Lynden van Hemmen.
 le baron E. F. van Heecheren van
 Enghuizen.
 le baron O. van Randwyck.
 le baron J. E. N. van Lynden van Hoe-
 velaken.
 D. L. van Brakell et de Brakell et Vre-
 destein.
 le comte O. A. van Bylandt.
 le baron L. van Heckeren et de Cloese.
 le baron A. J. H. C. C. van Heeckeren
 de Oldoolde.
 le baron F. W. F. T. van Pallandt de
 Keppel.
 le baron C. W. J. A. van Balveren.
 le baron A. P. R. C. van der Borch
 van Verwolde.
 le comte F. S. van Bylandt Halt.
 R. L. J. van der Capellen.
 le baron F. J. B. van der Cappellen de
 Rysselt.
 baron R. E. van Dorth de Medler.

MM.

- J. C. F. van Delen.
 le baron H. R. W. van Golstein
 le baron W. R. J. W. van Heeckeren de
 Marhulzen.
 le baron J. F. W. van Spaen de Biljoen.
 le baron W. H. A. K. van Heeckeren de
 Rederlo et Kell.
 le baron W. R. E. van Heeckeren de
 Walien.
 le baron L. van Heeckeren de Wierse.
 le baron F. C. T. Yzendoorn à Bois de
 Cannenburg.
 Van Keppel à Woolbeek.
 le baron G. W. J. van Lamsweerde.
 H. J. van Loë van Overdyk.
 le baron J. W. E. van Lynden.
 le baron A. W. C. van Nagell de Amp-
 sen.
 le baron J. A. L. F. C. van Nagell de
 Wisch.
 le baron J. van Pallandt de Walfort.
 le baron A. van Pallandt.
 le comte W. F. van Reede.
 le comte W. G. F. van Reede de Mid-
 dagten.
 le baron F. A. van Spaen de Hulshorst.
 T. J. A. Speyart van Woerden.
 le baron A. C. Snouckaert de Schau-
 burg.
 le baron Van Voorst de Schadewyk.
 le baron B. F. W. van Westerholt de
 Hackfort.
 le baron C. J. van Zuylen van Nyevelt
 de Brieler.

MM.

le baron A. F. R. E. van Haersolte.
 F. van Brakell.
 le baron M. C. G. W. van Heeckeren
 van de Heest.
 le comte O. van Quadt de Wyckradt Isny.
 le baron J. A. van Dedem de Vosbergen.
 le baron W. G. J. van Rhemen van
 Rhemenshuizen.
 D. R. J. van Lynden.
 le baron E. L. van Eeckeren.
 le comte J. A. van Rechteren, van
 Appeltern.
 le baron R. A. A. C. M. van Eeckeren
 van Molecaten.
 le baron F. G. W. A. van Dedem.
 le baron F. W. van der Borch Van Hel-
 bergen.
 le baron A. J. van Hövel de Westervlier
 et Wezeveldt.
 le baron F. B. A. P. van der Capellen.
 le baron J. H. S. M. van Nagell.
 le baron J. A. C. van Nagell.
 le baron W. E. J. van Balveren.
 le baron J. H. A. A. J. J. van der Hey-
 den van Baak,
 le baron J. H. van Neukirchen, nommé
 Nyvenheim.
 E. J. R. van Grotenhuis Onstein.
 le baron G. J. A. van Hardenbroek.
 le baron R. B. W. V. Westerhold.
 le baron J. D. L. Sweerts de Landas.
 le baron H. J. C. van Heeckeren van
 de Beurse.
 C. H. van Nispen de Pannerden.
 le baron C. A. D. van Nagell.

MM.

L. C. J. van Nispen.
 W. Engelen.
 le baron W. G. van Neukirchen, nom-
 mé Nyvenheim.
 le baron S. van Eck van Overbeck.
 C. F. W. van der Heyden van Doornen-
 burg et Suideras.
 le baron P. E. D'Yvoy.
 le baron B. D. van Verschuer.
 le baron C. A. Mackay.
 le baron Straalman.
 A. W. van Lynden de Oldenaller.
 le baron A. C. J. Schimmelpenninck van
 der Oye.
 le baron J. C. H. P. Sweerts de Landas.
 H. A. van der Renne.
 le baron C. S. W. J. van Nagell.
 W. Engelen van Pylswerd.
 R. van Ingen.
 le baron O. Wassenaer de Katwyk.
 J. A. A. van Rappard.
 le baron W. A. W. Schimmelpenninck
 van der Oye à Pol.
 le baron J. H. L. J. Sweerts de Landas.
 le baron J. L. T. A. L. Scherpenzeel
 Heusch.
 le baron R. W. H. van Broekhuizen.
 le comte O. W. A. van Bylandt de
 Marienwaard.
 le baron B. F. L. van Westerholt de
 Hackfort.
 A. W. C. W. van Pallandt van Keppel
 de Berlham.
 le comte G. L. C. H. van Ranzow.
 W. B. De Salve de Bruneton.

LIÈGE

MM.

le chev. F. D. Baron Ancion de Ville.
 le baron A. J. G. le Blavier de la Rocq.
 le baron C. H. de Broich.
 J. A. T. M. de Bronckart.
 le baron B. F. R. de Chestret de Haneffe.
 le baron C. de Copis.
 le baron, L. M. G. J. de Crassier.
 H. P. J. de Coune.
 H. G. J. de Fabry-Beckers de Cortils.
 L. J. D. de Favereau.
 le comte F. J. A. J. de Ficquelmont de
 Vyles.
 le baron P. A. M. J. de Floen Adlercrona.
 le baron M. A. G. L. de Fromenteau de
 Ruyff.
 le comte C. de Geloës d'Eysden.
 le baron E. P. M. J. de Goër de Forêt.
 le baron G. E. E. de Goeswin.
 le chev. A. A. H. Grady de Bellaire.
 le chev. C. A. J. de Grady de Brialmont.
 M. A. J. de Grady de Cronendael.
 le chev. A. de Grady de Neuville.
 le comte F. de Hamal.
 le comte A. E. de Hemricourt.
 le baron J. L. J. de Heusch de Thisnes.
 le baron F. F. J. Lamberts Cortembach.
 le chev. G. de Lance.
 le comte F. B. P. A. de Lannoy-Cler-
 vaux, président.
 le comte A. de Lannoy-Clervaux fils.
 le chevalier P. G. E. de Lantremange.
 le chevalier H. T. B. de Lantremange.
 le comte A. de Liedekerke-Beaufort.
 le comte L. A. de Looz Corswarem
 de Merdorp.

MM.

le comte C. N. de Méan.
 le comte E. de Méan.
 le comte de Mercy-Argenteau
 le chevalier D. M. de Melotte d'Envoz,
 bourgmestre à Liège.
 le chevalier H. L. de Melotte de Lavaux.
 le chev^{er} H. M. W. de Melotte de la Male.
 A. J. F. Mince de Font-Baré de Fumal.
 le baron G. Mofsaerts de Jupille.
 le baron C. de Mofsaerts Rosen.
 le comte E. d'Oultremont - Wegimont-
 Warfuzée.
 le comte F. d'Oultremont-Wegimont.
 le baron L. T. A. de Pitteurs-Budingen.
 le marquis Radiguez de Chenevière.
 le baron C. J. de Rouvroy.
 le baron J. L. de Ryckel.
 le chevalier J. N. J. de Sauvage Vercour.
 le baron E. de Senzeille.
 A. S. de Spirlet.
 L. M. H. J. van der Straten des Ponthoz.
 le baron A. J. van de Steen de Jehay, père.
 le baron F. de Stockhem de Kermpt.
 le baron L. E. J. de Stockhem de Vieux-
 Waleff.
 le chevalier S. M. S. de Theux de Mey-
 landt.
 le baron F. de Thiriart de Mutzhagen.
 G. L. T. de Troussel.
 le baron J. H. de Villenfagne-d'Engihoul.
 le baron L. J. M. de Villenfagne de Vo-
 gelsanck.
 le baron A. J. de Vivario de Ramezée.
 le baron C. N. J. de Warzée d'Hermalle.
 le baron E. de Woot de Tinlot.

FLANDRE ORIENTALE.

MM.

le comte d'Alegambe d'Auweghem:
 le baron Baut de Rasmon.
 le baron E. J. M. de Blondel de Viane.
 Du Bois-Bouchaut, baron de Herdersem.
 le baron du Bois de Vroylande, baron de Nevele.
 G. Borluut d'Hoogstraete.
 J. B. G. Camberlyn d'Amougies.
 le comte de Carnin de Vinderhoute.
 le vicomte J. de Clerque de Wissocq.
 J. de Crombrugge.
 L. de Crombrugge Durot.
 le comte de Cruyckenbourg de la Vichte.
 le baron Gaspard de Draeck.
 le comte J. S. Della Faille d'Assenede.
 le baron F. Della Faille d'Huyse.
 le Chevalier Ghellinck de Nokeren.
 le comte J. B. d'Hane de Steenhuyse.
 J. S. F. d'Hane de Stuyvenberghe.
 J. J. Van der Hecke Della Faille.
 A. de Jonghe.
 le vicomte Théod. de Jonghe d'Ardoye.
 De Kerkhove d'Ouselghem.
 De Kerkhove, baron d'Exaerde.
 L. D. G. De la Ketulle van der Bruggen.

MM.

le comte de Lens.
 le comte A. de Lichtervelde.
 le comte F. de Lichtervelde Heems.
 Joseph de Lichtervelde.
 Th. de Lichtervelde.
 A. de Limmander de Nieuwenhove.
 le baron J. B. de Loen d'Enscheden.
 le baron L. J. de Loen d'Enscheden.
 le comte van der Meere de Cruyshautem.
 le comte P. de Murat.
 le baron de Neve ten Rode.
 le vicomte D. de Nieulant.
 le vicomte F. de Nieulant de Kerkhove.
 le comte de Norman d'Audenhove.
 E. Pottelsberghe d'Hane.
 Édouard de Potter.
 L. de Potter.
 le marquis de Rhodes.
 le marquis Rodriguez d'Evora-y-Vega.
 F. Surmont de Volsberghe.
 E. Triest Camberlyn.
 C. vicomte de Vaernewyck d'Angers.
 L. de Vaernewyck.
 le comte Vilain XIII.
 C. de Waepenaert.

FLANDRE OCCIDENTALE.

MM.

le vicomte le Bailly de Marlop.
 L. J. Van den Bogaerde.
 le baron J. L. F. Bonaert.
 le baron P. J. N. de Borsselen van der Hooghe.

C. De Brouckere.
 J. J. A. van Caloen Arents.
 le comte Carnin de Staden.
 C. B. G. Coppieters Stockhove.
 le chevalier P. C. de Coninck.
 Edmont de la Coste.

MM.

le baron C. A. de Croeser de Berges.
 J. de Crombrughe Custis.
 le baron P. de Combrughe van Ockerhout.
 le baron A. F. F. Delfosse et d'Espierres.
 le vicomte L. P. J. Du Bus de Gisignies.
 A. F. G. Van der Fosse, procureur-général.
 le baron E. J. M. G. Goubau.
 T. C. E. J. van der Gracht d'Eeghem.
 L. D'Hanins de Bie.
 le marquis de Harchies de Vlamertinghe.
 B. de Heere baron de Beauvoorde.
 C. Imbert de Mottelettes.
 J. B. Keigniaert de Gheluveit.
 J. G. Kervyn de Heere.
 Legillon de Goermaringhe.
 le baron Legillon de Basseghem.
 J. F. Mazeman de Courthove.
 le vicomte de Patin.

MM.

le baron Peelaert Steenmaere.
 le baron de Pelichy de Lichtervelde.
 le baron Ploto d'Ingelmunster.
 L. C. C. A. de Preud'homme d'Hailly,
 le vicomte de Nieuport.
 C. A. A. J. de Preud'homme d'Hailly,
 vicomte de Nieuport.
 A. T. G. Rapaert de Grass.
 le Chevalier E. A. de Schietere de Caprycke.
 T. L. J. de Schietere de Lophem.
 B. J. A. van der Stichele de Maubus.
 J. P. O. Sullivan de Grass.
 le vicomte F. E. X. du Toiet,
 le vicomte du Toiet.
 C. Triest.
 le baron Triest de Lichtervelde.
 P. J. J. Veranneman.
 le vicomte de la Woestyne de Beelaere.
 le baron J. J. van Zuylen de Nyevelt.

HAINAUT.

MM.

le comte C. d'Andelot.
 le comte D. B. d'Astier.
 le comte E. E. d'Auxi de Laupois.
 le comte G. C. L. d'Auxi.
 le comte B. de Béthune Hesdigneul.
 le chevalier B. de Bousies.
 F. L. De Bousies.
 A. C. De Bousies, vicomte de Rouveroy.
 J. C. le Brum de Miraumont.
 De Bruges de Gerpennes.
 le comte C. van der Burch, général-major, président.

MM.

le marquis du Chasteller de Moulbaix.
 le prince F. J. P. R. de Chimay, chevalier de St. Louis.
 le comte E. H du Chastel.
 Clément, baron de Taintignies, père.
 Clément, baron de Taintignies, fils.
 le vicomte Colins de Ham.
 le baron F. Desmanet de Boutonville.
 J. A. Desmanet.
 E. Dupré.
 le comte Duval de Beaulieu.
 le baron D. Duval.

MM.

le baron E. Duval de Blaregnies.
 le prince de Gavre.
 le comte E. J. H. N. de Glimes de Hollebeque
 H. F. E. J. De Glimes.
 Le chevalier de Gouy d'Anserœuil.
 le baron F. B. G. de Hérissem.
 le comte F. de Lannoy.
 le vicomte de Lattre de la Hutte.
 C. H. de Lattre de Ressay.
 De Lebidart.
 le baron A. de Leuze.
 J. A. C. De Lossy de Warmée.
 le bar. F. H. J. de Maleingreau de Quenast.
 H. J. X. Marbais du Graty.
 le baron E. A. M. J. de la Motte Baraffe.
 le baron de Néverlée de Beulet.
 le vicomte L. A. de Nieuport.
 le vicomte E. Obert de Thieusis.
 le comte F. J. H. J. de Pestre de la Ferté.
 D. J. B. C. J. De Rasse.

MM.

le comte C. de Robersart.
 De la Roche de Marchiennes.
 le baron L. B. G. de Roisin.
 E. L. J. De Rouillé.
 S. L. C. Du Roi de Bliquy.
 le baron J. J. J. de Royer de Dour.
 le baron A. de Royer de Dour, fils.
 le baron F. P. M. H. de Sécus.
 E. M. J. H. de Sécus.
 A. L. J. De Sejournet de Rumignies.
 J. C. De Sourdeau, baron de Chin.
 le baron Tahon de la Motte.
 le baron F. Tahon de la Motte.
 le baron T. Tahon de la Motte.
 le chevalier de Thiennes-Fontaine.
 le comte de Thiennes de Lombise.
 le marquis de Trazegnies-Trazegnies.
 le comte J. Visart de Bocarné.
 le baron d'Udekem d'Acos.
 le marquis d'Yve, vicomte de Bavay.

HOLLANDE.

MM.

le comte W. G. F. van Bentinck van
 Rhoon.
 J. N. H. van Wassenaer de St. Pancras.
 le comte A. I. A. F. van der Duyn van
 Maasdam.
 le baron J. D. C. C. W. d'Ablaing van
 Giesenburg.
 A. Aleman.
 le baron C. V. van Boetzelaer.
 le baron A. G. van Boetzelaer.
 le baron P. A. van Boetzelaer
 le baron C. C. V. van Boetzelaer.
 le baron H. W. van der Duyn.

MM.

A. A. Deutz van Assendelft.
 le baron H. Collot d'Escury van Heine-
 noord.
 le baron H. Fagel.
 le baron R. Fagel.
 H. M. van der Goes.
 le comte G. K. van Hogendorp.
 J. Huydecoper van Maarseven.
 le comte L. van Limburg Styrum.
 le bar. G. J. A. A. van Pallandt d'Erde.
 T. J. de Roest van Alkemade.
 O. Repelaer van Driel.
 C. van Foreest.

MM.

baron J. C. du Tour.
 le baron M. van der Goes van Dirxland.
 le baron W. J. van Brienen van de Grootte
 Lindt.
 le baron A. N. van Aerssen Beyren van
 Voshol.
 le comte J. C. van Bylandt.
 le bar. G. T. A. Snoukaert van Schauburg.
 le baron J. A. van Zuylen van Nyevelt.
 le comte J. F. van Hogendorp.
 B. Lewe van Aduard.
 le comte W. van Hogendorp.
 le comte W. A. W. van Limburg Sty-
 rum Noordwyk.
 H. Backer.
 A. W. Beelaerts.
 J. de la Bassecour Caan.
 P. S. Dedel.
 D. W. Elias.
 N. van Foreest van Petten.
 P. Gevaerts van Geervliet.
 O. P. Groeninx van Zoelen van Ridder-
 kerk.
 D. Hoefft.
 D. Hooft Ibz.
 G. L. H. Hooft.
 T. A. van Iddekinge.
 J. W. Janssens.
 B. van Loekhorst de Tool et Veenhuizen.
 le baron J. H. Mollerus.
 le baron C. B. G. Ozy van Zegwaard.
 L. Quarles van Ufford.
 P. N. Quarles van Ufford.
 P. N. Reudorp.
 J. Repelaer.

MM.

W. P. J. de Ridder.
 J. van Schinne.
 le baron H. van Slingelandt.
 le baron J. D. van Slingelandt.
 J. Téixera, Junior.
 J. G. van Oldenbarneveld, nommé Witte
 Tullingh.
 le baron W. H. J. van Westreenen van
 'Tiellandt.
 Faas Elias.
 D. van Lockhorst van Vryhoeven.
 J. Goldberg.
 G. C. J. van Massow.
 P. Repelaer van Spykenisse.
 le baron W. F. Roëll.
 W. B. van den Santheuvel.
 le baron A. van Zuylen van Nyevelt van
 Nieuw Beyerland.
 E. J. de Court.
 O. Engelen.
 T. van Herzeele.
 le baron C. C. Six van Oterleek.
 le baron A. W. Straalman.
 le baron T. de Smeth van Alphen.
 le baron H. van Zuylen van Nyevelt.
 D. Van Hogendorp.
 O. Repelaer van Molenaarsgraaf.
 le baron W. G. J. van Boetzelaer.
 L. Boreel.
 H. J. Caan.
 J. L. van Panhuys.
 A. G. Pompe van Meerdervoort.
 E. van Vredenburg.
 W. Boreel van Hogelanden.
 J. L. Huydecoper van Kersbergen.

MM.

G. Beelaerts van Blokland.
 A. J. van Lennep.
 P. G. Siberg.
 D. P. J. van der Staal van Piershil.
 G. Fontein Verschuur van Heilo, Oest-

MM.

dom et de Coulster.
 H. van Hogendorp.
 F. van Hogendorp.
 J. M. van der Wyck.
 D. C. van Lennep.

ZÉLANDE.

MM.

A. W. van Borsele.
 le comte F. A. van der Goltz.
 J. C. R. van Hoorn van Burgh.
 N. Steengracht van Oosterland.
 K. E. van Tuyl van Serooskerken.
 W. J. Huyssen van Kattendyke.
 W. A. de Jonge.
 le baron A. S. C. Lampsins.
 A. C. van Citters.

MM.

W. Z. van Borsele.
 J. Steengracht van Oostcapelle.
 A. van der Straeten d'Hill.
 J. A. van der Heim.
 M. E. C. Versluys.
 D. J. Schorer.
 J. H. Schorer.
 F. C. de Jonge.
 M. C. J. Versluys.

NAMUR.

MM.

le comte d'Aspremont Lynden de Barvaux d'Antinne.
 le baron C. d'Auvin d'Houdoumont.
 L. G. J. Baré de Comogne.
 le comte H. L. Berlaimont de Bormainville.
 le comte J. de Berlaimont.
 G. M. B. De Bruges de Branchon.
 le baron J. J. F. de Coppin de Falaën.
 le baron E. W. C. de Cuvelier de Champion.
 le vicomte C. A. Desmanet de Biesme de Golzennes.

MM.

le vicomte C. Desmanet de Biesme.
 F. J. B. de Gaiffier de Tamison de Maharienne.
 le bar. de Gaiffier van Velde d'Emenville.
 le comte G. de Grunne.
 le comte B. de Hamal de Wierve,
 le comte C. de Hamal.
 le baron L. de Haultepenne, président.
 De Huldenberghe van der Borch de Flawinne.
 le baron S. de Jacquier de Rosée.
 le baron A. L. de Jacquier de Rosée.
 C. T. A. A. De Jamblin de Meux.

MM.

le chevalier J. de Labbeville.
 le chevalier L. de Labbeville.
 le comte H. de Liedekerke Beaufort de
 Celles chevalier de St.-Louis.
 le comte G. A. L. de Liedekerke de
 Paille.
 le comte A. de Liedekerke de Taviens.
 le baron F. J. de Loen d'Enschede.
 le marquis de Maillen d'Ohoy.
 J. M. R. G. Moreau de Bioul.
 le chevalier C. J. G. Moreau de Bioul.
 le chevalier Moreau de Neffe.
 C. d'Orjo de Marcho-Velette.
 Du Paquet d'Acos.
 le baron P. F. J. de Ponty, père.
 le baron F. de Ponty.
 le baron de Ponty de Suarlée.
 le comte F. de Quarré.
 L. S. de Renette de Villers Perwin, or-
 dre de Prusse.
 le comte L. de la Roche.
 le comte D. de Romrée.
 le comte L. de Romrée, de Vischenet.
 le baron A. F. J. de Senzeille Soumagne.

MM.

le baron G. J. A. de Stassart G. C. de
 St.-Stanislas, décoré des ordres Tyro-
 lien, de Bavière, et de l'Etoile Po-
 laire.
 le baron van der Straten de Waillet.
 le baron T. J. C. B. van der Straten
 de Wallhay.
 N. C. H. G. De Thomaz de Bossière.
 le marquis de Trazegnies d'Ittre, seig-
 neur de Corroy le Château.
 le baron de Vaux Champion.
 C. De Villers Masbourg.
 L. De Villers Masbourg.
 F. De Villers Masbourg d'Éclaye.
 le baron de Waha.
 le baron de Waha de Wierde.
 le baron H. A. J. de Wal de Baronville.
 le baron de Wautier de Baillamont.
 le baron F. de Woelmont de Bruma-
 gne.
 le baron de Woelmont d'Hambrenne.
 le baron de Woelmont de Mehaigne.
 F. De Zualart.
 L. De Zualart.

ANVERS.

MM.

J. B. van der Aa de Randerode.
 le comte A. de Baillet.
 le comte C. de Baillet.
 le comte F. de Baillet.
 Ferd. du Bois.
 Boot, comte de Velthem.
 P. J. J. Bosschaert de Bouwel.

MM.

C. J. S. Bosschaert Vinck.
 J. P. Cuylen.
 E. B. L. S. Cuylen.
 J. J. L. Douglas, dit *Schot*.
 C. A. J. Dutrieu.
 le chevalier F. L. van Ertborn, de
 l'Éperon d'Or.

MM.

Della Faille Paffenrode.
 le vicomte de Fraula de Brocchem.
 le baron C. Gilman.
 E. M. C. Goubau Bergeyck.
 le baron van der Gracht.
 F. L. Guyot van Mortsels.
 J. M. A van Havre.
 le baron P. A. de Kessel.
 le comte de Marnix, président.
 le comte F. T. J. de Plaine de Terbruggen.
 le baron P. A. J. de Pret.
 C. de Spoelberch.

MM.

le baron A. de Steenhault de Warbecq.
 le duc d'Ursel.
 A. P. C. Vaernewyck.
 P. Vermoelen.
 le baron J. J. J. de Vinck de West-Wezel.
 le baron J. F. de Vinck.
 le baron F. de Vischer.
 le baron P. J. de Waepenaert d'Erpe.
 le chevalier G. A. M. de Wargny.
 L. P. A. de Wellens.
 le baron H. J. M. E. de Witte
 D. E. H. de Xhenemont.

UTRECHT.

MM.

le baron G. A. Taets van Amerongen van Schalkwyk.
 le baron G. C. C. J. van Lynden van Sandenburg.
 le baron J. A. Taets van Amerongen van Woudenberg.
 le baron J. H. van Lynden van Lunenburg.
 le baron C. K. D. van Hardenbroek van Hardenbroek.
 le baron G. A. G. P. van derCapellen.
 T. O. J. Hackfort de Ham.
 le baron F. L. van Hardenbroek van Lockhorst.
 le baron W. R. van Heeckeren Brantzenburg.
 le baron M. L. van Hangest, d'Yvoy van Mydrecht.

MM.

W. N. Pestere van Kattenbroek.
 A. J. H. P. E. Strik van Linschoten van Hekendorp.
 le baron P. A. van Reed van Oudshoorn Gnephoek.
 N. H. Strick van Linschoten van Bunnik et Vegten.
 le baron J. G. G. Taets van Amerongen de Renswoude.
 le bar. J. A. Taets van Ameronge de Deyll.
 le baron J. M. van Tuyll de Serooskerken de Vleuten.
 le baron W. R. van Tuyll van Serooskerken de Keulhorst.
 le baron D. van Tuyll van Serooskerken van Maarsen.
 le baron J. M. C. van Utenhove van de Heemstede.

MM.

le baron M. L. van Utenhove de Bottenstein.
 le baron H. P. Snouckaert van Schauburg.
 P. van Panhuys.
 le baron G. F. de Derfelden van Hinderstein.
 le baron J. K. van Golstein.
 le baron S. P. C. van Reede, seigneur d'Aa et de Ter-Ajestein.
 le baron C. H. A. van Hoeckeren de

MM.

Brantzenburg.
 E. van Weede van Dykveld.
 A. Calkoen van Voordaan.
 J. W. Gulcher van Lambalgen.
 J. de Rovere van Breugel.
 le baron J. Taets van Amerongen de Woudenberg.
 J. J. de Geer van Rhynduizen.
 D. W. J. Strik de Linschoten.
 J. G. W. C. van der Brugghen van Lauenrecht.

FRISE.

MM.

W. Alberda van Ekenstein.
 le baron G. F. van Asbeck
 le baron T. M. W. van Asbeck.
 le baron H. W. van Aylva.
 R. van Burmania.
 V. V. van Cammingha.
 D. Engelen.
 le baron C. E. E. Collot d'Escury.
 le baron J. W. M. Collot d'Escury.
 F. J. J. van Eysinga.
 S. H. R. van Eysinga.
 B. P. van Eysinga.
 T. Æ. J. van Eysinga.
 J. F. van Eysinga.
 le baron J. Sirtema van Grovestins.
 le baron C. F. Sirtema van Grovestins.
 le baron E. Sirtema van Grovestins.
 le baron P. A. Sirtema van Grovestins.
 le baron C. A. Sirtema van Grovestins.
 W. A. van Haren.
 le baron P. W. van Haren.

MM.

le baron J. S. Harinxma Thoe Slooten.
 A. T. R. Sixma van Heemstra.
 W. H. van Heemstra.
 M. Hettema.
 J. Ebinga van Humalda.
 A. A. van Andringa de Kempnaer.
 O. R. van Andringa de Kempnaer.
 R. L. van Andringa de Kempnaer.
 T. M. Lycklama de Nyeholt.
 A. G. Lycklama de Nyeholt.
 W. H. Lycklama de Nyeholt.
 le baron F. G. A. B. van Lynden.
 A. C. van Plettenberg.
 H. W. van Plettenberg.
 L. van Plettenberg.
 L. M. E. Waubert de Puiseau.
 le bar. J. S. G. J. van Burmania Rengers.
 le baron H. R. van Burmania Rengers.
 J. L. T. Waubert de Puiseau.
 le baron D. J. Rengers.
 le baron E. H. Rengers.

MM.

le baron S. van Welderen Rengers.
 le baron E. R. van Welderen Rengers.
 le baron W. C. G. van Welderen Rengers.
 le baron L. Ph. Rengers.
 le baron L. J. J. Rengers,
 le baron W. F. L. Rengers.
 le baron L. H. W. van Aylva Rengers.
 M. C. F. J. de Rotte.
 M. Coehoorn van Scheltinga.
 H. F. J. van Schenk van Nydeggen.
 le baron J. S. T. C. Camstra de Schwartzenberg et Hohenlansberg.
 le baron M. O. de Schwartzenberg et Hohenlansberg.
 le baron G. F. de Schwartzenberg et Hohenlansberg.
 W. H. de Schwartzenberg et Hohenlansberg.
 H. B. van Sminia.

MM.

De Blocq Haersma van Sminia.
 H. M. Speelman Wobma.
 le comte F. W. van Limburg Stirum.
 le comte A. D. van Limburg Stirum.
 le comte F. A. van Limburg Stirum.
 le comte T. A. van Limburg Stirum.
 W. van Swinderen.
 le baron W. H. van Sytzama.
 le baron J. G. van Sytzama.
 le baron M. P. D. van Sytzama.
 le baron H. van Sytzama.
 le baron M. C. W. du Tour van Bellinchave.
 le baron G. M. du Tour van Bellinchave.
 P. E. A. Vegelin van Claerbergen.
 E. S. Burmania Vegelin van Claerbergen.
 V. L. Vegelin van Claerbergen.]

OVERYSSEL.

MM.

le baron B. H. Bentinck de Buckhorst.
 le baron J. E. Mulert de Leemeule.
 le baron R. H. de Vos de Steenwyk.
 T. A. van Voerst de Hagenvoorde.
 F. H. van Rechteren de Meznisgeshave.
 le baron A. C. Bentinck de Nyenhuis.
 le baron J. J. Gansneb, nommé Tengnagel de Luttenberg.
 le baron F. W. Sloet de Warmelo.
 D. J. W. J. van Raesfeldt de Elsen.
 le comte F. C. van Heerdt de Eversberg.
 A. D. van Coeverden de Wegdam.

MM.

R. H. van Yseelmuiden tot Zwoilingerkamp.
 le bar C. W. Sloet de Tweenyehuizen.
 le baron R. W. Sloet de Merxveld.
 le baron J. H. C. Bentinck de Buckhorst, Jr.
 le baron R. F. C. Bentinck de Schoonheten.
 le baron W. J. van Dedem de Berg.
 le baron C. W. A. van Haersolte de Doorn.

MM.

le baron W. H. van Heerdt de Eversberg.
 le baron W. van Ittersum de Oosterhof.
 le baron A. W. van Pallandt de Eerde, Jr.
 A. Sloet de Everlo.
 le baron A. Sloet de Oldruitenborgh.
 le baron B. Sloet.
 le baron B. R. W. Sloet de Hagensdorp.
 le baron H. A. Z. de Vos de Steenwyk, nommé de Essen.
 H. J. van Wyck.
 le baron W. F. van Hemeert de Dingshof.
 le baron C. Bentsch.
 le baron R. van Hoëvel de Nyenhuis.
 J. van Foreest de Heemse.
 le baron L. A. Sloet de Waremele, Jr.
 le baron G. H. van Voerst.
 F. E. van Bopninghausen de Herinkhave.

MM.

le baron G. W. van Dedem de Berg.
 le baron A. Sloet de Tweeneyenhuizen.
 le baron H. van Voerst de Bergentheim.
 le baron F. C. Mulert de Leemcule.
 le baron R. Sloet.
 le baron A. D. van Voerst de Hagenvoorde.
 le baron H. A. J. van Golstein de Houkenburg.
 le baron H. W. J. Sloet de Westerholt.
 le bar. J. W. Sloet de Oldruitenborg.
 le comte A. F. L. van Rechteren Limburg.
 M. G. W. van Middachten.
 S. J. Sandberg.
 J. D. F. van der Wyck.
 A. J. B. van Suchtelen de Haere.
 le baron J. A. van Fridagh.
 le baron W. J. P. Sloet van Toutenburg.

GRONINGUE.

MM.

le baron O. Tamminga van Alberda van Rensuma.
 G. Alberda van Menkema.
 G. G. Alberda van Dyxterhuis.
 G. Horenke van Alberda van Bloemersma.
 O. J. Alberda van Ekenstein.
 le baron J. H. L. d'Aulnis de Bourrouil van Byma.
 J. Jarges.
 le baron J. C. F. van Innhausen et Kniphausen.

MM.

le baron H. C. van Innhausen et Kniphausen van de Nienoort.
 le baron G. W. van Imhoff.
 C. J. Lewe van Aduard.
 E. J. Lewe van Middelstum.
 U. E. Lewe van Nyenstein.
 A. van Panhuis.
 le baron W. F. Schratenbach Rengers.
 le baron L. U. Rengers.
 le comte O. E. G. van Limburg Stirum.
 O. J. Sickinghe.
 J. E. Lewe Van Aduard.

MM.

W. Hora Siccama.
 O. van Swinderen.
 J. Hora Siccama van de Harkstede.
 A. J. Trip.

MM.

J. E. W. van Gesseler.
 J. Hora van Siccama van Slochteren.
 G. J. Quintus.
 W. Alberda van Ekenstein.

DRENTHE.

MM.

le baron C. de Vos van Steenwyk.
 A. B. C. van Dongen.
 le comte S. J. van Heiden.
 le comte W. J. van Heiden.
 R. O. van Holthe.
 A. W. van Holthe.

MM.

le baron G. W. de Vos van Steen-
 wyk.
 C. B. J. von Schwartz.
 D. van der Wyck.
 R. de Siegers ther Borch.
 J. G. A. de Vos van Steenwyk.

LUXEMBOURG.

MM.

le baron F. d'Anethan.
 le baron J. d'Anethan.
 le baron A. d'Arnould de Soleuvre.
 le bar. Georges d'Arnould de Soleuvre.
 le baron Gabriel d'Arnould de Soleuvre.
 le comte M. H. de Briey de Landre.
 le comte L. A. de Bryas.
 G. du Faing d'Aigremont.
 J. A. A. de Feller.
 le baron de Ferrout de Montigny.
 F. L. J. M. de Formanoir d'Archimont.
 N. G. L. de Hontheim.
 N. G. F. de Hout.
 le baron J. F. J. d'Huart.
 le comte L. de Lannoy.
 F. J. le Brun de Miraumont.
 C. L. de Linotte de Poupehan.
 J. J. de Mathelin.

MM.

le baron J. B. C. J. de Mesnil de Vol-
 krange, lieut-col, pensionné.
 F. A. J. de Nonancourt.
 J. A. de Nothomb.
 C. H. F. de Vaulx.
 C. A. A. d'Olimart.
 J. L. de Papigny.
 le baron G. F. F. du Prel.
 le baron P. C. A. du Prel.
 A. A. F. de Prez.
 E. A. J. de Prez.
 le baron P. L. A. du Prel.
 le baron C. de Tornaco.
 le baron J. H. de Trappé.
 le baron A. A. J. de Wauthier de Bail-
 lamont.
 le chevalier L. M. C. de Villers.
 A. de Villers Masbourg.

Nous croyons intéressant de transcrire ci-après l'arrêté de Sa Majesté relatif à l'admission à la noblesse dans le royaume des Pays-Bas.

Nous, GUILLAUME, par la grâce de Dieu Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange Nassau, grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc.

Vu l'article 63 de la loi fondamentale, l'art. 259 du Code pénal, et la loi du 6 mars 1818 (Journal officiel, n^o. 12);

Voulant assurer d'une manière régulière à ceux de nos sujets, dont les demandes d'être reconnus appartenir à la noblesse des Pays-Bas, ou d'y être agrégés, ont été accordées par nous, ainsi qu'à ceux que nous avons anoblis ou investis de titres de noblesse, la jouissance de ces concessions;

Vu les adresses présentées par quelques-uns des corps équestres;

Vu les avis du Conseil suprême de noblesse;

Vu aussi les rapports de nos ministres de l'Intérieur et du Waterstaat, et de la Justice. Le Conseil d'état entendu;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. I. Il est expressément ordonné à toutes cours de justice et tribunaux, aux officiers de l'état civil, notaires, ainsi qu'à tous fonctionnaires publics quelconques, d'attribuer dans leurs actes, aux personnes y mentionnées, les titres de noblesse ou les qualités que nous avons reconnu leur appartenir, ou qui leur ont été conférés par nous, à tel effet que dans toutes les pièces authentiques, ces personnes ne seront autrement indiquées, qu'avec les titres et les qualités qui leur appartiennent.

Il est au contraire expressément défendu auxdits cours de justice, tribunaux, officiers de l'état civil, notaires, ainsi qu'à tous fonctionnaires publics, d'attribuer à des personnes mentionnées dans leurs actes, des titres de noblesse ou des qualités quelconques que nous n'avons pas reconnus leur appartenir, ou que nous ne leur avons point accordés.

2. Pour qu'il puisse être convenablement satisfait à ce qui est prescrit à l'article précédent, le conseil suprême de noblesse nous soumettra des états nominatifs, par ordre alphabétique, des personnes ou familles dont les titres et la noblesse se trouvent inscrits sur ces registres. Ces états contiendront :

1^o. Les noms, prénoms et domicile du titulaire;

2^o. Le titre et la qualité auxquels il a droit; et

3^o. Les titres et qualités qui en émanent pour les membres de sa famille, soit pendant la vie du titulaire, soit après son décès.

Il sera donné auxdits états nominatifs la publicité nécessaire par la voie du *Journal Officiel* pour que chacun s'y conforme, et spécialement les fonctionnaires publics.

3. Il est accordé, aux personnes et aux familles nobles qui ne se sont point adressées pour obtenir la confirmation ou la reconnaissance de leur noblesse, ou qui étant déjà inscrites au conseil suprême de noblesse, croiraient pouvoir avec raison prétendre à d'autres titres qu'à ceux sous lesquels elles sont connues sur les registres du conseil, un délai de six mois à compter de la date du présent arrêté, à l'effet de s'adresser au conseil suprême de noblesse, pour obtenir pareille confirmation, reconnaissance ou mutation sur les registres.

4. Le conseil suprême de noblesse nous soumettra successivement les demandes des personnes ou familles qui, par suite de la permission mentionnée à l'article 3, se seraient adressées au conseil; il joindra ses considérations à chacune de ces demandes pour que nous puissions y statuer comme nous jugerons appartenir, après que les parties intéressées auront été, en tant que besoin, mises à même d'appuyer leurs prétentions par des preuves ultérieures.

5. Le conseil suprême de noblesse nous présentera également, de temps à autre, aux fins énoncées à l'article 2, des états supplémentaires des personnes et familles, dont les titres ou la noblesse sont transcrits sur ses registres, conformément aux dispositions des deux articles précédens; ainsi que de tous ceux qui, à l'avenir, seraient agrégés à la noblesse des Pays-Bas ou anoblis par nous, ou auxquels nous aurions conféré des titres de noblesse, et qui se trouveraient par-là inscrits aux registres du conseil.

Notre ministre de la justice et le conseil suprême de noblesse sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Journal-Officiel*; ordonnons en outre à toutes les autorités que la chose concerne, et spécialement à nos procureurs-généraux et procureurs près les Cours et Tribunaux, de tenir la main aux dispositions du présent arrêté.

Donné à La Haye, le 26 janvier de l'an 1822, de notre règne le neuvième.

(Signé) GUILLAUME.

Par le Roi,

(Signé) J. G. DE MEY VAN STREEFKERK.

En suite du dispositif de l'arrêté du 26 janvier 1822 ci-dessus, le conseil suprême de noblesse vient de publier, depuis quelques semaines la première liste des familles ou personnes reconnues appartenir à la noblesse du royaume des Pays-Bas.

Nous en transcrivons ici une partie.

PREMIÈRE LISTE

DES PERSONNES OU FAMILLES

Dont les titres et la noblesse se trouvent inscrits sur les registres du Conseil suprême de noblesse, et auxquelles sont applicables les dispositions de l'article I^{er} de l'arrêté royal du 26 janvier 1822, (Journal officiel, n° 1).

MM.

AA de Randerode (J. B. van der) Anvers.
 Ablaing de Giessenburg (J. Dan. Corn. Ch. Wil, baron d'), Utrecht.
 Aefferden (Bapt. Alex. Franç. Jos. van), Ruremonde.
 Aerssen Beyerens van Voshol (Hen. Adol. Ern., baron van), Zwolle.
 Aerssen Beyerens van Voshol (Alb. Nic., baron van), Deventer.
 Alberda van Ekenstein (Onno Reint), Groningue.
 Alberda van Rensuma (Onno Tamminga van), *id.*
 Alberda van Menkema (Gér.), *id.*
 Alberda van Dyxterhuis (Geusen, Geurt), *id.*
 Alberda van Bloemersma (Geert Horenken van.) *id.*
 Alderwerelt (J. Const., baron van), La Haye.
 Aldin (Jacq. Louis, comte d'), Mons.
 Aलगамбе, baron van Auweghem (Ch. Mar. Franç. Jos. Dés. Collette comte Brux. Pr. les autres barons
 Alemans (Abrah.), Rijswijk.

MM.

Alewyn (Guill.), Amsterdam.
 Alphen (Dan. Franç. van), Leyde.
 Ancion de Ville (J. Franç. Dieud., Chevalier d'), Liège. Pr.
 Andelot (Ferd. Ch. Ant. Louis, comte d'), Bruxelles. Pr.
 Anethan (Franç. Hen. Franç.-de-P. Jos., baron d'), Luxembourg. Pr., les autres chev.
 Arazola de Onate de Meldert (J. Nép., baron), Limbourg.
 * Arconati Visconti (Marquis de Busto. Paul Mar. Remy), Bruxelles. Pr.
 Ardembourg de Gibiecq (Ch. Ant. Phil. d'), Mons.
 Arents de Beertighem (J. Franç.), Bruges.
 Argenteau d'Ochain (Ch. Jos. Ben., comte), Ochain.
 Argenteau (Franç. Jos. Ch. Mercy, comte), Liège.
 Arnoult de Soleuvre (Geor., baron d'), Luxembourg.
 Arnoult de Soleuvre (Ant., baron d'), *id.*
 Arnoult de Soleuvre (Gab., baron d'), *id.*

MM.

Arschot Schoonhoven (Phil. J. Mic., comte d'), Limbourg.
 Asbeck Zu Bergen und Munsterhauzen (G. Ferd., baron van), Leuwaarden.
 Asbeck tot Luilema (Balt. Geor. Jos. van), Groningue.
 Apremont de Lynden de Barvaux d'Hal-
 tinne (J. F. Gob., comte d'), Namur.
 Asten (Ed. van), Anvers.
 Asten (Ch. van), *id.*
 Aulnis, de Bourrouil van Hedinkhuizen
 (Justus Hen. Louis, baron d'), Groningue. Pr.

MM.

Backer Hentz (Gorn.), Amsterdam.
 Bagenrieux (Char. Henr. Vict. de) Mons.
 Bagenrieux (Omer Remi Jos, de), *id.*
 Bagenrieux (Aug. Bern. Max. de), *id.*
 Bailly de Marlop (Charl. Jos Mar. vicomte le), *id.* Pl.
 Bailly de Tillegem (Ren. Jean Dés., baron le), Bruges.
 Baillet (Charl., comte de), Anvers. Pr.
 Baillet (Ferd. Xav., comte de), *id.* Pl.
 Baillet (Aug. Ch. J. Nép., comte de), *id.* Pl.
 Balveren (Joh. Wil. Coenr., baron van).
 Balveren (Warlr. Elias, Jean, baron van).
 Balveren (Fréd. Joh. Wil. Gér. baron van)

MM.

Auxy de Neufville (Ch. Em. comte d') Brax.
 Aentinck (Wil. Fréd. Christ.), *id.* et sa mère et sœur.
 Auxy de Fouleng (Phil. Jos. comte d') Mons., Pr.
 Auxy de Launois (Ed. Eug. comte d'), *id.*
 Auxy (Gast Ch. Ang. comte d'), *id.*
 Aylva (Hans. Willem. baron van), La Haye.

B.

MM.

Barre de Flandre (Séb. Ch. Jos baron de la), Bruxelles, Pr.
 Barre de Maisnil (...., baron de la), Pr.
 Barnaart van Bergen (Guil. Phil.), Harlem.
 Baré de Comogue (Lamb. Ghisl. Jos. A. de), Namur.
 Baudequin de Peuthy (Ideb. Aybert, baron de), Bruxelles. Pr.
 Baudier (Charl. Jos.), Bruxelles.
 Baut de Rasmon (Alp. Pier Ant. baron), Wanneghen-Lede. Pr.
 Beaufort (Franç. Fréd. Erdman de), Brabant septentrional.
 Beeckman de Libersart (Max. Benr. baron de), Mons. Pr.
 Beeckman de Vieusart (Aug. Cha. Ghisl. Jos baron de) Bruxelles. Pr.

- MM.
- Beelaerts (Adr. ill. W), Rotterdam.
- Beetaerts van Blokland (Will. Anne).
Utrech.
- Beelaerts van Blokland (Frans.), La
Haye.
- Beelaerts van Blokland (Paul Adr.),
Utrech.
- Beelaerts van Blokland (Gérard), Rot-
terdam.
- Behault de Warelles (Jos. Théod de),
Mons.
- Behault Ducarinois (Quintyn Jos. Mar.
de), *id.*
- Behault (Nic. Jos. Gratien de), *id.*
- Beken de Cringen (Cha. Fran. Jos van
der), Bruges.
- Beken Pastell (J. J. van der), Louvain.
- Bemmel (Bar. Max. Phil. baron van
der) Gand.
- Benoist de Gentissart (Cha. Eug. Mar.,
baron de), Tournay. Pr.
- Bentinck van Rhoo (Guil. Gus. Fréd.
comte), Frise.
- Bentinck tot Schoonheten (Bolquier Rud.,
baron.
- Bentinck tot Buckhorst (Barend Aend.,
baron) Zolle.
- Bentinck tot Nyenhuis (Adol. Gh. , ba-
ron) Overysse.
- Bentinck tot Schoonheten (R. T. C. ,
baron), Overysse.
- Bentinck (Carel , baron).
- Berlaymont (Flor. Théod. Henr. Lu. ,
comte de), Namur.
- Berlaymont (Jul. Henr. comte de), *id.*
- Berghe de Binckum (Paul Fran. Louis,
chevalier van den), Tirlemont.
- Berlaere (Ch. Aug. Lon. Fid. chevalier
de), Gand.
- Béthune d'Hesdigneul (Mar. Aimé
Bern. Ant. Jos. Eug. Max. , comte
de), Tournay, Pr.
- Beughem de Houtem (Ferd. Ad. Ghisl.,
vicomte de), Bruxelles. Pr.
- Beughen de Nederheembeke (Ant. Alp.
Ghisl. , de), *id.*
- Beyer (Ch. Théod. , baron de), Bois-
le-Duc. Pr.
- Biberstein Rogalla Zawadsky (André
Ignace Luc. baron de), Tongres.
- Bicker (Hen.), Amsterdam.
- Birchon Visch (Guil. Ant.), La Haye.
- Billehé de Valensart (Théod. Jos. , ba-
ron de), Maestricht.
- Biseau de Hauteville (Max. Ursm. Jos.
de), Binche.
- Biseau de Bougnies (Henr. Donat. Jos.
de), Mons.
- Blavier de la Rocq (Alex. Jos. Ghisl.
baron), Liège.
- Blanckart (Jos. Ant. Hubert , baron),
Limbourg.
- Blois d'Arondeau (Léonce L. Ghis. vi-
comte de), Tournay. Pr.
- Blois d'Arondeau (Mau. Ch. Ghis. , vi-
comte de), *id.* Pr.
- Blois de Feignies (Alexis Jos. de), Hai-
naut.
- Blommaert de Soye (Jac. Ben. Jos. , ba-
ron), Namur. Pr.
- Blondel de Beauregard de Viane (Eust.

MM.

- Jos. Mar. baron de), Fland. orien.
 Bloys van Treslong (Guil. Otto.), La Haye.
 Bloys van Treslong (Jac. Arn. Bastingius), Monnikendam.
 Bloys van Treslong (Corn. Izaak), La Haye.
 Bloys van Treslong (J. L. Guij), Utrecht.
 Boecop (Corn. Gér. Im., baron van),
 Boecop (L. Théod. J., baron van, Breda).
 * Boetzelaer van Kykhoek (Dirk., baron van den).
 Boetzelaer (Ch. Vinc., baron van den), La Haye.
 Boetzelaer (Aug. Ant. Gust., baron van den), Leyde.
 Boetzelaer (Pier. Alex., baron van den), Amsterdam.
 Boetzelaer (Coen. Ch. Vinc., baron van den), La Haye.
 Boetzelaer (W. G. J., baron van den), La Haye.
 Boetzelaer (W. C., baron van den), *id.*
 Bogaerde van ter Bruggen (And. J. L. van den), Fland. Orien.
 Bogaerde (W. J. And. Hub. van den), Bruges.
 Bois (dit) van den Bossche en d'Herderssem (Ferd. Mar. Jos. baron de), Gand. Pr.
 Bois de Vroëylande de Nevele (Ch. Jos. Mar., baron du), Marie-kerque. Pr.
 Bois (Ch. Mar. Jos., baron du). Pr.
 Bois (F. Ant. D. Jos. Adr. du). Anvers.

MM.

- Bommel (Gér. And. Mart. van), Leyde.
 Bonaert (Jos. Jac. Alb. Ghis., baron de), Bruxelles. Pr.
 Bonaert (J. L. Fé. Théob. Ghisl. de), *id.*
 Bonnighausen tot Herinkhave (Fran. Egon, von), Overysse.
 * Bonnighausen (Maxi. Fréd. Ch. Fran., von), Overysse.
 Boot de Velthem (Ch. Hen. Ghis., comte), Bruxelles. Pr.
 Borch tot Verwolde (Allard Phi. Rein. Ch. baron van der).
 * Borchgrave d'Altena (J. Guil., comte de), Limbourg.
 Borluut d'Hoogstrate) Gasp. Jos. Ghisl. J. B.), Gand.
 Borluut (Emm. Jos. L.)
 Borman (J. Ferd. Alex. de), Limbourg.
 * Boreel van Hoogenlanden (Jac.), La Haye.
 Boreel de Mauregnault (Gér. Arent), La Haye.
 Boreel de Mauregnault (J. Ant.),
 Boreel (Lucas), La Haye.
 Boreel (Guil. Fran.)
 Borrekens (J. Eng. Hyac. Jos., baron de), Anvers. Pr. les autres chev. Pr.
 Borrekens (Ch. Jos. Ant. chev. de), *id.*
 Borssele van der Hooghe (Phil. Nic. Jos., baron van), Bruges. Pl.
 Borssele (Ant. Guil. van).
 Borssele van der Hooghe (Guil. Zel. van), Clèves.
 Bosschaert (Augustin Egide), Anvers.

MM.

Bosschaert (Emm. Jos. Fran.), *id.*
 Bosschaert (Ch. J. Jos. , chevalier de), *id.*
 Bosschaert de Bouwel (Paul Jos. J. , chevalier de), *id.*
 Boucqueau de Villeraie (Phil. Jos. Mar , chevalier), Bruxelles. Pr.
 Boulengé de la Hainière , (Dés. Nic. chevalier), Mons. Pr.
 * Bounam de Ryckholt (J. B. Ph. L. , baron de), Limbourg.
 Bounder de Melsbroek (Pier. Ant. Sim. de), Bruxelles.
 Bousics de Rouvroy (Ch. Alex. , vicomte de), Mons. Pr. les autres chev.
 Bousies (Bonav. Hyac. Jos. , chevalier de), *id.*
 Bousies (Ferd. L.), *id.*
 Bousies (Phil. de), *id.*
 Bowier (Mart.), Bois-le-Duc.
 Bowier (Hugot), *id.*
 Braam (Egide van), Delft.
 * Brakel tot den Brakel (Floris Adr. van).
 * Brakel tot Geldermalsum (Jac. Adr. van).
 * Brakel (Mart. Adr. Jac. van).
 Branden (J. Hen. , chevalier van den), Malines.
 * Brantsen (J.), Arnhem.
 Breugel (Jean de Rovère van), Utrecht.
 Breugel (Gaspard van), Harlem.
 Breugel (Jean Festus van), Alkmaar.
 Breugel (Jean Eliza van), Batavia.
 Breugel (Gasp. Phil. Ch. , van), Hoorn.

MM.

Breugel (Jac. Fab. Herm. Clifford de Cocq van).
 Brias (Lo. Ant. comte de).
 Bricy (Mar. Lo. Hyac. , comte de), Luxembourg. Pr.
 Brienen van de groote Lindt (Guil. Jos. van), Amsterdam.
 * Brienen van Ramerus (Gysb. Car. Rutger. Rei van), *id.*
 Brienen van Guesselt (Ch. Lo. Grég. J. B. van), Maestricht.
 * Broekhuizen (Fréd. Ch. Wouter van).
 Broekhuizen (Roclof Walter Har. , baron van), Harderwijk.
 Broich (Ch. Hen. , baron de), Broich.
 Bronckart (J. Arn. Théo. Mar. , de), Liège.
 Brou (Léop. Franç. Phil. de), Bruxelles.
 Broucke de Terbecq (Franç. Ign. Hen. , baron van den), Termonde Pr.
 Brouckere (Charles de), Maestricht.
 Bruges de Gerpennes (Char. Alex. Maur. de), Gerpennes.
 Brum de Miraumont (J. C. J. , le) Mons.
 Brum de Miraumont (Ferd. Jos. le), Houdelange.
 Bruneau de Casteau (Emm. Mar. Xav. , de), Mons.
 Bruggen van Croy en Stiphout (J. Ch. Ged. , van der), près de Bois-le-Duc.
 Brye (. comte de).
 Burch (Ch. Alb. Lo. Alex. , comte van der), Bruxelles. Pr.
 Burch van Spiringshoek (Diderik van der), La Haye.

MM.

Burmania (Ulbo van), Leeuwarden.
 Burmania (Jules van), *Idem*.
 Burmania (Rienck van), *idem*.
 Burmania (Frans Laas van), *idem*.
 Bus de Gisignies (Léon. Pier. Jos., vi-
 comte du), Bruxelles. Pr.
 Bus (Gust. Bern Jos., chevalier du ,
idem. Pr.
 Bus (Bern. Aimé Léon. ; chevalier du ,
idem. Pr.
 Bus Albéric (chevalier du), *idem*. Pr.

MM.

Bylandt (Guil. Frédéric, comte de ,
 Bruxelles.
 * Bylandt tot Marienweerd (Otto Wil.
 Hend., comte de).
 Bylandt (Otto Anne, comte de), La
 Haye.
 Bylandt Halt (Fréd. Sig., comte de) *id*.
 Bylandt (J. Ch., comte), La Haye.
 Bylandt (Otto. Guil. Arn., comte
 de) *idem*.
 Bylandt (Ch. Adam, comte de).

La suite de cette Nomenclature se trouve en tête du second volume.

DE LA CHEVALERIE.

Les Gaulois nos aïeux ont emprunté des Romains le titre de *chevalier*. On sait que dans Rome, capitale de l'univers, les chevaliers composaient une des premières classes des citoyens; ils portaient pour marque de leur dignité un anneau au doigt. A la bataille de Cannes il en périt un si grand nombre qu'Annibal, général des Carthaginois, envoya à Carthage un boisseau d'anneaux des chevaliers romains qui périrent dans cette bataille mémorable.

La chevalerie telle qu'elle fut instituée dans les états monarchiques de l'Europe est un établissement politique et militaire dont l'histoire est liée nécessairement à celle de la noblesse.

Dans le onzième siècle qui est l'époque de la création de la chevalerie dans les contrées qui forment maintenant le royaume des Pays-Bas, c'était une dignité qui donnait le premier rang dans l'ordre militaire et qui se conférait par une investiture accompagnée de certaines cérémonies et d'un serment solennel.

Un illustre prélat, l'évêque d'Auxerre, en présence de toute la cour, après avoir officié pontificalement aux obsèques que Charles VII fit faire au brave du Guesclin, neuf ans après la mort de ce connétable, nous représente, dans l'oraison funèbre de ce héros, les devoirs d'un véritable chevalier.

Il prit pour texte : *nominatus est usque ad extrema; sa renommée vola d'un bout du monde à l'autre*; il fit voir par le récit de ses grands travaux de guerre, de ses merveilleux faits d'armes, de ses trophées et de ses triomphes, que le brave du Guesclin avait été la véritable fleur de la chevalerie, et que le véritable nom de preux ne se donnait qu'à ceux qui, comme lui, se signalaient également en valeur et en probité; il passa ensuite aux qualités nécessaires aux vrais et francs chevaliers, etc. D'après la jurisprudence héraldique établie dans presque tous les états monarchiques de l'Europe, et qu'on prétend n'être point abrogée, tous les individus revêtus de la qualité de chevalier transmettaient une noblesse héréditaire à leurs descendants.

Le chancelier de Brabant, Christyn, parlant de ceux qui avaient acquis leur noblesse, à raison d'emploi ou de dignités, et qui à ce titre pouvaient se qualifier de chevalier, et transmettaient la noblesse héréditaire à leurs descendants, dit : « *Il serait ridicule que le père fut chevalier et ainsi classé dans la plus haute noblesse et que ses enfans fussent des roturiers, il serait dur de refuser aux enfans des honneurs acquis par le mérite de leurs pères*; telle était la jurisprudence héraldique dans les Pays-Bas, ci-devant autrichiens, jusqu'au moment de l'invasion des Français.

Sans nous permettre de rien préjuger sur ce qu'il plaira au gouvernement de statuer sur la noblesse personnelle des chevaliers des différens ordres du Royaume, et sur celle qu'il lui plairait d'attribuer à leurs descendants, nous transmettons ci-après, comme monument historique de l'époque actuelle, la nomenclature de tous les individus décorés d'ordre de chevalerie du Royaume, et de ceux qui, revêtus d'ordre de chevalerie étrangère, ont été autorisé à s'en décorer dans le royaume des Pays-Bas.

ORDRE MILITAIRE DE GUILLAUME.

Cet ordre a été institué par arrêté de S. M., en date du 30 avril 1815, pour honorer la valeur et récompenser les services militaires rendus au Prince et à la patrie.

Le Roi en est le Grand-Maître; la grande maîtrise est inséparable de la couronne des Pays-Bas.

L'ordre se compose de quatre classes de Chevaliers : *les Grand's Croix, les Commandeurs, les Chevaliers de 3^{me} et 4^{me} classe.*

La décoration de l'ordre consiste en une croix blanche émaillée à huit coins d'or perlés, avec ces mots : *voor moed, beleid, trouw.* (Pour la valeur, la conduite, la fidélité.)

La Croix de Bourgogne, composée de branches de laurier, une guirlande du même feuillage, au milieu de laquelle un W, entrent aussi dans la décoration de l'ordre militaire de Guillaume.

Grand-Maître.

le Roi.

Chancelier de l'Ordre.

M. le lieutenant-général J. G. Janssens,
G. C. G. O.

Secrétaire de l'ordre.

M. le chevalier J. Dedel.

Grands Croix.

S. A. R. le Prince d'Orange.
le feld-maréchal duc de Wellington,
Prince de Waterloo.
le lieutenant-général comte L. de Lim-
burg-Stirum.
le lieutenant-général J. G. Janssens
G. O.
le lieutenant-général baron C. R. F.
Krayenhoff.

Commandeurs.

S. A. R. le Prince Frédéric.
le général-major A. d'Aubremé.
le lieutenant-général baron C. Bentinck.
le lieutenant-général baron H. Bentinck
de Buckhorst, gouverneur d'Ove-
ryssel.
le contre-Amiral A. A. Buyskes.
le vice-Amiral comte F. S. de Bylandt
Halt.

le lieutenant-général baron D. H. chassé O.
le lieutenant-général baron G. A. de
Constant-Villars.

le lieutenant-général baron I. V. de
Constant Rebecque.

le lieutenant-général baron R. Fagel.

le lieutenant-général comte F. A. de
Goltz.

le lieutenant-général G. H. von Hel-
dring.

S. A. le Landgrave Frédéric de Hesse.

le lieutenant-général H. M. de Kock.

le vice-Amiral P. Melville de Carnbée.

le lieutenant-général H. G. de Perpon-
cher.

le lieutenant-général baron W. Dupont.

le comte W. de Reede, général-major,
commandeur de l'Ordre du bain, mi-
nistre des affaires étrangères.

S. A. le Prince B. de Saxe-Weimar, de
l'ordre du faucon blanc, général-ma-
jor.

le lieutenant-général baron R. D. Tin-
dal C.

le lieutenant-général A. D. Trip.

*Chevaliers de 3^{me} classe de l'ordre de
Guillaume.*

Aberson (F. N L.) colonel de la 10^e
division.

Anting (K.)
 Arnould (D. P. J.) lieutenant-colonel ,
 commandant la 17^e. division.
 Bagelaar (D. O.) colonel en 2^d.
 Bakker (T.) capitaine de vaisseau.
 Bisschop (B.)
 Bode (D. E.) général-major.
 Boellaard (H.) lieutenant-colonel , com-
 mandant le 16^e. bataillon de milice.
 Boreel (G. F.) colonel du 6^e. régiment
 de hussards.
 Bosch J. van den) général-major titu-
 laire.
 Brade (C. F.) , lieutenant-colonel du
 10^e bataillon de milice.
 Bruce (D.) , lieutenant-général , titu-
 laire.
 de Bruyn de Bas Yssche (J. B.) , colonel.
 Buhlman (J.) , major de la 12^e division.
 Busch (M.) colonel.
 Byl de Vroe (J. G. S.) , lieutenant de
 marine.
 le comte G. de Bylandt , général-major.

Camerlingh (H.) , lieu.-col. du génie.
 le baron F. B. P. A. van de Capellen ,
 général-major.
 Cochius (J. D.)
 Cort Meiligers (G. M.) , lieutenant-gén.
 Croiset (A.) , lieut.-gén. , titul.
 Detmers (H.) , major.
 Dibbetz (B. J. C.) , général-major.
 Diermen (A. L. van) , général-major.
 Driel (P. L. van) .
 le comte van der Duyn (W. H.) lieut.-géné.
 Éerens (D. J. de) , général-major.
 Élout (C. P. J.)
 Fontaine (D. A. de la) , colonel de hus-
 sards.
 Van Geen (J.) , général-major , O.
 Gey (A. R. G.) , major d'artillerie à chev.
 Ghigny (E. C.) C. , chev. de St.-Louis ,
 général-major.
 Goblet (A.) , capit. du génie.
 Goethals (C.) , colonel , commandant
 la 3^e. division d'infanterie.
 Gorkum (E. van) , colonel.

Nous placerons la suite de la nomenclature des chevaliers en tête du second volume de cet ouvrage.

DE LA NOBLESSE HOLLANDAISE.

Après une séparation de plus de deux siècles, des provinces du Nord du royaume, de celles du Midi, nous croyons intéressant de présenter quelques réflexions sur la noblesse des sept Provinces-Unies, dite république de Hollande.

Les Bataves ont fondé, il y a deux siècles, une république sur les ruines de la monarchie espagnole, dans les Pays-Bas, d'où l'on concluait erronément que noble et républicain hollandais étaient deux qualités incompatibles, c'était un préjugé généralement répandu en Europe; on ignorait qu'il n'y a point de pays au monde, d'une aussi petite étendue, qui ait renfermé et renferme encore autant de chevaliers, d'écuyers et de preux à casque et à bannière.

Les aïeux des chevaliers bataves de nos jours, furent à la tête des armées républicaines qui secoururent le joug de l'Espagne; ils dirigèrent ensuite, par leurs conseils et leur influence, la république naissante, dans ses entreprises colossales; point de contrée sur la terre, qui, dans un aussi petit espace, puisse à cet égard entrer en parallèle, et se vanter d'autant de noms illustres.

Guillaume III, le 19^{me}. ou le 22^{me}. comte de Hollande, assembla à Harlem sous la présidence de la magistrature de cette ville, l'an 1305, cent barons et mille chevaliers, et les fêta pendant huit jours consécutifs. *Chronic. Holland. Jean à Leide, carmelit. chron. Belg. lit. 27, cap. 1. Reyner Snoy, Rer. Batav. lib. 8.*

La noblesse hollandaise s'est toujours distinguée par sa bravoure et son héroïsme, ses membres obtinrent dans les temps les plus reculés, le titre de chevalier (1), et possédèrent en propriété des baronnies, seigneuries, villages, communes, châteaux, fiefs et autres biens seigneuriaux qu'ils tinrent comme fiefs féodaux des comtes de Hollande jusque l'an 1518; à cette époque, l'empereur Charles V, ayant libéré les nobles hollandais de leur vassalité, ceux-ci firent blasoner devant le château de Feylingen (sief

(1) On lit dans Tacite, livre second, *gens Batavorum amici et fratres Romani imperii.*

qui ressortissait d'un cadet des comtes de Hollande) un chevalier à cheval tenant sur sa main un *faucon* avec cette devise ;

Je peux monter, je peux voler, je peux courir,
Je ne dois hommage à personne.

Ik mag rijden, ik mag vliegen, ik mag gaan
Ik en behoevé niemand, met mijn leen-ten dienst te staan.

D'après la coutume des temps les plus reculés les chefs de familles nobles transmettaient en héritage le fief principal de la famille à leur fils aîné ; les cadets érigeaient sur leur patrimoine des châteaux.

Les châteaux étaient autrefois très-multipliés en Hollande, pendant les guerres civiles et la révolution française plusieurs furent détruits et rasés ; beaucoup de nobles avaient aussi leurs hôtels à La Haye.

Nous transcrivons ci-après les noms des principaux.

La cour impériale.

L'Hôtel du prince Stadhouder.

— de Brederode.

La maison de Bruynsnyck.

— d'Egmont.

— de Wassenaer.

— d'Aerdenburgh.

— de Suyo.

— de l'abbé d'Egmont.

— d'Oosternyck.

— de Borselen.

— de Cabaù.

— de Seraets.

— de Drogendyck.

— de Bronchorst.

— de Baertwyck.

— de Brantwyck.

La maison de Wytwyck.

— d'Otto Egmont seigr. de Ke-
nenburgh.

— d'Arssendelft.

— de Sprangh.

— de Helmont.

— de Hoogwoude.

— de Persyn.

— de Nieuwburgh.

— de Bloys de Treslonge.

— de Sasbout.

— de Vossen

— de Cobel.

— de Ketel.

— de Benthuisen.

— de Schagen.

Ces hôtels portaient les noms des familles, dont ils étaient l'apanage ; les cadets abandonnaient ordinairement le nom de famille, et prenaient le nom de leur fief, comme on voit dans la maison d'un comte de Hollande, que deux de ses fils prenaient le nom de Brederode, les autres de Van Teylingen, Van der Duyn, Van Toll, Van Thin Langerak, etc.

Ils gardaient néanmoins le blason de famille avec quelque légère différence , soit dans les couleurs ou dans d'autres accessoires , comme se voit dans la maison de Wasenaer qui portait trois croissans d'argent sur un fond de gueules écartelées par une barre d'or sur azur, comme vicomte de Leiden ; leurs cadets , comme ceux de Polanen , portaient trois croissans d'argent sur sable ; les Duyvenvorden , trois croissans de sable sur un fond d'or.

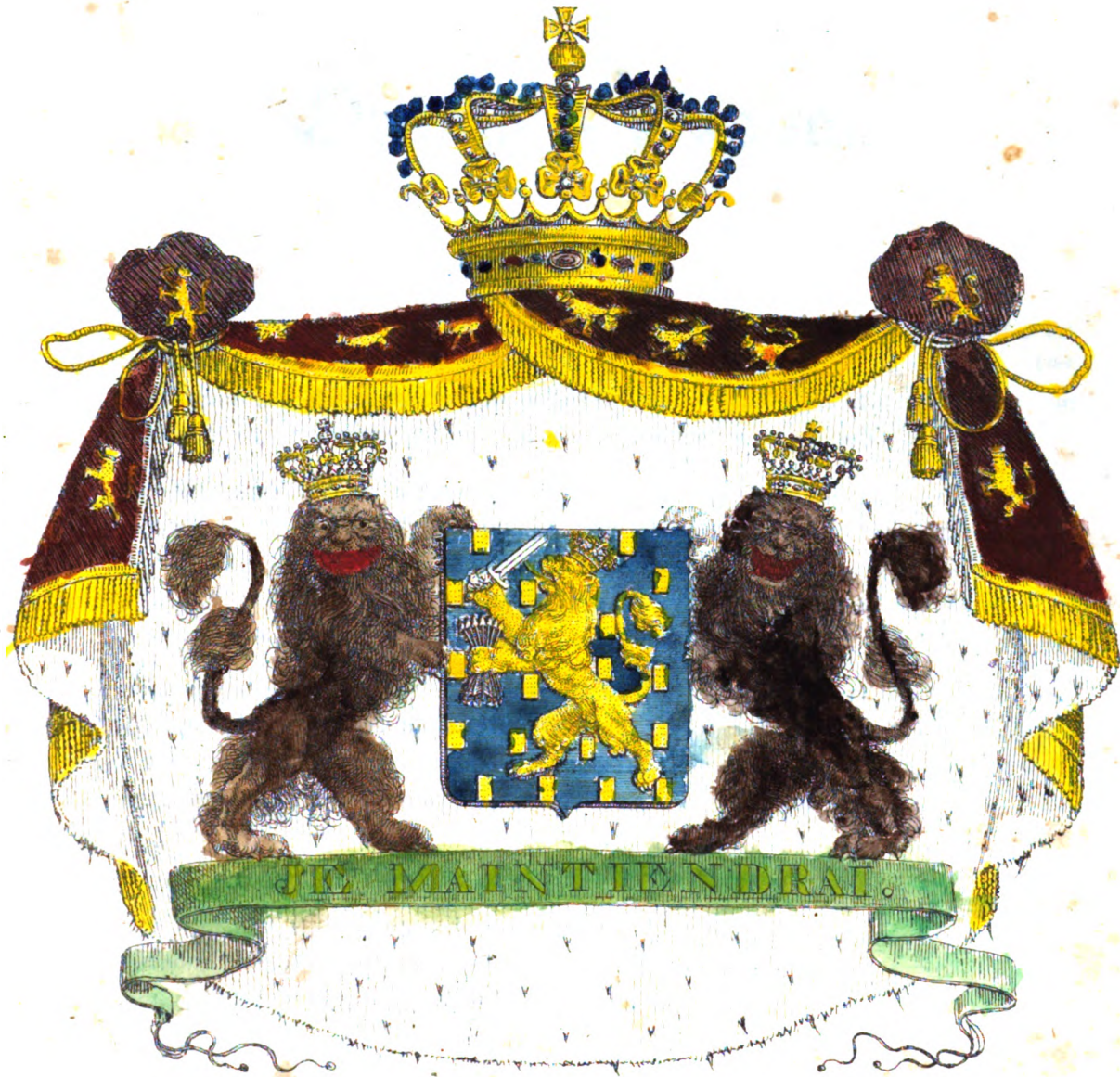
Les comtes de Hollande accordaient la noblesse à ceux de leurs sujets qu'ils en jugeaient dignes , mais ne leur donnaient point de qualification nobiliaire ; sous le règne des premiers comtes on ne trouve pas même un individu qualifié du titre de Joncker, le fils du comte de Hollande Floris , le dernier de ce nom , est le premier que l'on voit désigné sous le titre de Jonckher.

Les nobles étaient qualifiés ou Messire ou Damoiseau.

En 1409 , on trouve le sieur de Montfort qualifié de Jonckheer de Montfort.

Il nous paraît intéressant de transcrire les noms des nobles et chevaliers qui furent anciennement convoqués à l'assemblée des états. Nous placerons cette nomenclature en tête du second volume de cet ouvrage.

Armes de la Maison Royale des
Pays-Bas.



A. Courton.

B. H. G. M. van der.

MAISON ROYALE

DES PAYS-BAS.

Orange - Nassau.

L'HISTOIRE de l'Auguste Maison de *Nassau*, comme celle de presque toutes les familles souveraines de l'Empire germanique, ne remonte pas au-delà du 11^me siècle, à moins qu'on ne veuille adopter comme vrais les récits fabuleux de *Textor* et de plusieurs autres historiens anciens et modernes. (1)

Il est impossible de s'élever à une antiquité plus reculée parce que jusqu'à l'époque de ce siècle, dans tous les pays soumis aux Empereurs d'Allemagne et aux Rois de France, les charges, les dignités éminentes, les Principautés, les Comtés et Seigneuries se distribuaient selon le bon plaisir du souverain, sans aucune succession réglée dans la même famille.

Le pays ou Comté de Nassau avant le 11^me siècle fut successivement possédé par des individus de familles différentes, qui sans aucune relation de parenté, n'eurent d'autre rapport que celui d'avoir été successivement possesseurs ou souverains du même domaine.

Ce n'est que vers la fin du 11^me siècle que nous trouvons la possession héréditaire presqu'universellement établie, et dès lors l'histoire des Seigneuries, Comtés et Principautés acquiert de la certitude, et la généalogie des Maisons Régnautes ne repose plus sur des suppositions incertaines, mais sur des documens et des preuves diplomatiques.

(1) Notre opinion est étayée de celle de *G. Arnoldi*, conseiller de régence du pays de Dillenburg; il a donné l'ouvrage le plus estimé concernant la Maison d'Orange-Nassau; il est écrit en allemand et intitulé : *Geschichte der Oranien Nassauischen Länder und ihrer regenten. Hadamar 1799.*

L'histoire de Nassau antérieure à cette époque se perd dans celle des peuples de la Germanie en général.

On ne s'attendra pas à trouver ici la répétition de ce qu'ont dit à ce sujet *Rheinhard*, *Lamey*, *Kremer*, *Wenk* et autres écrivains ; il suffira pour atteindre notre but de rappeler que les Ubiens, Sicambres, Cattes, Mattiaques, les Allemands et les Francs sont des peuples qui, jusque dans le cinquième siècle après l'ère vulgaire, ont habité cette partie de l'Allemagne située sur le Rhin, la Sieg, la Lahn et le Mein qui plus tard fut comprise sous la dénomination de pays de Nassau.

Après la bataille de Zulpich (*Tolbiacum*) en 496, la plus grande partie de ces pays fut réduite sous la domination des rois de France, et ne redevint une province de l'Empire d'Allemagne que par le traité de Verdun en 814.

Sous les empereurs d'Allemagne et sous les rois de France les districts, qui plus tard formèrent la propriété des Comtes de Nassau, ne composaient pas une principauté séparée ; ils étaient divisés sous plusieurs maîtres, et réunis avec d'autres territoires.

ORIGINE DES COMTES DE NASSAU.

Plusieurs historiens, dont les ouvrages sont déposés dans la bibliothèque historique à Nassau, se sont occupés de recherches sur l'origine et la généalogie de la Maison souveraine connue vers la fin du 11^{me} siècle sous le nom des Comtes de Laurenburg et depuis 1160 sous celui des comtes de Nassau.

Les plus anciens de ces historiens, suivant le préjugé et l'usage de leur siècle, auraient cru outrager la splendeur de cette auguste Maison, s'ils n'établissaient pas sa liaison avec quelque famille patricienne de l'ancienne Rome. Riches d'inventions, ils s'inquiétèrent peu des preuves.

Parmi les historiens plus modernes, plusieurs ont tâché de prouver l'origine commune de la Maison de Nassau et de l'ancienne Maison Salique qui pendant long-tems a occupé le trône impérial. Kremer est de tous les écrivains celui qui l'a fait avec le plus de développement et de jugement dans son ouvrage intitulé : *De Originibus Nassovicis, ou Projet d'une histoire généalogique de la branche Othonienne de la Maison Salique, et de la Maison de Nassau, issue de cette branche.* Toutes les allégations que les anciens

documens, les monumens et les écrits antérieurs fournissent en faveur de cette assertion ont été utilisées dans cet ouvrage avec une application digne d'admiration et avec beaucoup de discernement.

Nous joignons ici un extrait de la table généalogique rédigée par *Kremer*, Tableau n° I.

Avant la publication de l'ouvrage de *Kremer*, le Conseiller du consistoire *Wenk*, à Darmstadt, dans le premier cahier de ses dissertations historiques, et dans les 21 et 29 cahiers du Magasin de Nassau, de l'an 1778, a cherché à élever des doutes contre l'origine Salique de la Maison de Nassau. Il répète ces doutes dans le premier volume de son histoire du pays de Hesse, et il s'efforce de réfuter les développemens que *Kremer* venait de publier.

D'après lui la liaison des Comtes du *Niederlohngau* (district de Niederlohn) avec la famille Salique cesse avec les comtes *Conrad* et *Eberhard*, décédés en 948 et 966.

Les Comtes de ce même district qui leur succèdent sont d'une autre famille, qui n'a rien de commun avec la maison Salique; et les Comtes de *Laurenburg*, plus tard de *Nassau*, sont une famille du district de *Kunigesundra*, qui s'est établie dans celui de *Niederlohn* (*Niederlohngau*).

Les amateurs de recherches généalogiques trouveront dans les ouvrages que je viens de citer les raisons à l'appui de l'une et de l'autre de ces opinions. *Crollius* (*Georg. Christ.*) in *commentariis Academiae Theod. Palat. vol. VI, pag. 112*) fonde son assentiment à l'opinion de *Wenk*, sur des raisonnemens assez plausibles. Chacune des deux opinions repose sur des hypothèses; chacune présente des doutes et des obscurités qui ne pourront être dissipés, sinon qu'on puisse par la suite découvrir des documens et des monumens inconnus jusqu'aujourd'hui.

Nous ne nous décidons pas pour ou contre l'origine Salique de la Maison de Nassau, nous ne commençons la généalogie de cette Maison Royale, qu'où des documens, de l'authenticité desquels on ne saurait douter, ne laissent rien à désirer.

COMTES DE LAURENBURG (1) ET DE NASSAU

Jusqu'à la division principale de la maison de Nassau.

Les frères Robert I et Arnold I, Comtes de Laurenburg, paraissent pour la première fois en 1124. On ne sait pas si leur mère s'appelait Mathilde, ou Irmgard, elle était sœur du Comte Louis d'*Arnstein*, l'ainé. Leur sœur Demuth, épousa le Comte Emmerich de Dietz.

Ils fondèrent en 1132 le couvent des Bénédictins à Gronau, et Robert lui seul, en 1132 fonda celui de Schonau, appartenant au même ordre; il y réunit la fondation faite à Lipporn, et il réserva à ses successeurs le droit de patronage de cette fondation.

Ce que nous savons encore de plus remarquable de ces deux frères, c'est leur discussion avec le chapitre de Worms, au sujet de Nassau. Azecho, Évêque de Worms, y avait donné en 1034, une ferme considérable à son chapitre. Les Comtes de Laurenburg (probablement le père de Robert et d'Arnold) construisirent vers l'an 1101, un château sur une montagne, située vis-à-vis de Nassau, appartenant au moins en partie à ladite ferme. Le chapitre ne voulut pas permettre cette construction; la contestation fut soumise en 1135, à l'Empereur Lothaire, qui décida contre les Comtes de Nassau.

Robert I, eut de sa femme Béatrice, fille du Duc Walram de Limbourg, trois enfans :

- 1° Arnold II, décédé en 1158;
- 2° Walram, dont l'article suit;
- 3° Elise, mariée au comte Herman de Virneburg.

(1) *Laurenburg*, dont la Maison de Nassau a pris son premier titre était un château situé à deux lieues au-dessus de Dietz, sur une montagne près de la rivière de Lahn. On ne voit plus que les restes d'une tour près du village qui porte encore aujourd'hui le même nom. Le village appartient au district d'Esterau ou au comté de Holzappel, réuni aujourd'hui à la principauté d'Anhalt-Schaumburg. Il faut considérer ce château comme l'origine et la première résidence des comtes de Nassau, parce que c'est de ce château qu'ils ont pris leur premier titre.

L'Esterau fut une des plus anciennes possessions de la Maison de Nassau.

Arnold I, frère de Robert I, eut deux fils :

- 1° Robert le Belliqueux, qui suit ci-après :
- 2° Henri I, qui assista en 1161 avec son frère, à la campagne de Frédéric I, dans la Lombardie, et en 1167, à celle du même empereur contre Rome. Il mourut de la peste dans la même année.

Walram I, fils de Robert I, accompagna avec son cousin *Robert*, l'Empereur Frédéric I dans sa croisade ; il fut envoyé comme ambassadeur auprès de l'Empereur Grec Isaac Angelus, à Constantinople, fut emprisonné par ses ordres, et mis en liberté à l'approche de l'armée impériale.

Il paraît avoir possédé, au commencement, les biens patrimoniaux en commun avec son frère et ses cousins ; plus tard quand ils eurent acquis la possession entière du château et des biens de Nassau, vers l'an 1159, ils adoptèrent le nom de Nassau au lieu de celui de Laurenburg, probablement parce qu'il leur parut plus convenable de prendre le nom du premier de ces châteaux, qui appartenait exclusivement à la famille, tandis que le dernier était une propriété qu'elle avait en commun avec les Comtes de Dietz.

Après la mort de son frère et de ses cousins, *Walram* devint le propriétaire unique de tous les biens de la famille, vers l'an 1195.

Sous le gouvernement de Walram, les biens de la maison de Nassau s'agrandirent considérablement.

Il figure encore comme témoin dans l'acte qui confirme les privilèges du couvent d'Arnstein, de l'an 1197 ; il décéda en 1198.

Les dignités de *Maréchal* et *Truchses*, que l'on trouve dans l'énumération des personnes qui le servaient, prouvent qu'il était déjà entouré d'une cour.

Nous ne pouvons pas affirmer avec certitude que son épouse ait été fille de *Robert le Belliqueux*. Il paraît qu'elle mourut peu après lui.

Des enfans issus de ce mariage on ne connaît que :

- 1° *Henri II*, dont l'histoire suit.
- 2° *Robert III*, qui s'est marié, mais qui paraît être décédé sans héritiers, et dont le nom disparaît de l'histoire vers 1224.
- 3° *Béatrice*.

Robert II, fils d'*Arnold I*, surnommé le *Belliqueux*, posséda en commun avec son frère *Henri* et ses cousins, les biens patrimoniaux; il passa la plus grande partie de sa vie dans les camps, et presque toujours à la suite de l'Empereur Frédéric I, avec qui il vécut dans la plus grande intimité. Nous avons parlé de sa captivité à Constantinople, en 1189. Plus tard il reparut en Allemagne.

Son ardeur belliqueuse lui fit bientôt rejoindre l'armée allemande en Asie;

En 1194 nous lui voyons prendre le parti du roi de France dans la guerre contre le roi d'Angleterre. Il est mort en Asie.

Robert eut avec son épouse *Élisabeth* ou *Lucarde*, fille du comte *Emeric* de *Linange* (*Leiningen*), un fils nommé *Hermann*, qui figure en 1200 comme chanoine de l'église St.-Pierre à Mayence, et deux filles.

Cunegonde que l'on cite comme épouse du comte *Walram de Nassau*,

Et *Richarde*, qui d'après les historiens du pays de *Gueldres*, épousa le comte *Othon II, de Gueldres*.

Henri II, surnommé *le Riche*, commença selon l'usage de son siècle, par gouverner en commun, avec son frère *Robert*.

Après la mort de ce dernier en 1224, à défaut de descendant mâle de la ligne cadette de sa maison, il resta seul propriétaire de tous les pays de *Nassau*, qui déjà alors s'étendaient depuis le *Mein* jusqu'au delà de la *Sieg*.

Il fit beaucoup de donations au clergé.

Il paraît, jusqu'en 1213, avoir été attaché au parti de l'Empereur Othon IV, mais en 1214 nous le trouvons dans le camp de l'empereur Frédéric, devant Juliers, lorsque ce dernier poursuivit son antagoniste Othon qui venait de perdre, contre le roi de France Philippe-Auguste, la bataille de Bouvines.

En 1215, Henri assista au couronnement de Frédéric, à Aix-la-Chapelle.

Il y prit la croix avec l'Empereur et un grand nombre de Princes et de Seigneurs allemands, aux sollicitations du pape Innocent III qui n'avait pas renoncé à l'espoir de reconquérir la Terre-Sainte.

En attendant le commencement de cette croisade, Henri suivit l'empereur dans plusieurs campagnes d'Italie; il fut présent à son couronnement à Rome, en 1220, et à son entrevue avec le pape et le roi Jean de Jérusalem en 1223, entrevue qui eut pour but les préparatifs de la croisade.

Les historiens ne disent pas que Henri assista à cette expédition; mais plusieurs circonstances ne permettent pas d'en douter.

En général Frédéric ne paraît pas lui avoir permis de le quitter; aussi nous voyons Henri assister à la diète de Ravenne en 1231 et 1232, et célébrer dans la même année la fête de Pâques à Apuleja, avec Frédéric et son fils, roi des Romains. Il paraît aussi qu'il accompagna l'Empereur dans ses expéditions dans la Pouille et en Sicile; ce n'est qu'en 1234 qu'il reparait dans ses propres états.

Les documens contemporains prouvent que ce Comte était entouré d'un grand cortège, et citent, parmi ses vassaux, beaucoup de nobles Allemands et étrangers d'un ordre inférieur, les Rhingraves et les seigneurs *d'Epstein*, de *Munzenberg* et *d'Itter*: il exerça aussi le droit de battre monnaie.

C'est dans la ville de Siegen que la monnaie à l'effigie de ses armes fut frappée.

Il figure encore dans des documens de l'an 1247.

En 1250 ses fils héritèrent de ses domaines.

Son épouse *Mathilde*, *Comtesse de Gueldres*, fut probablement la fille du Comte Othon III de Gueldres, son mariage eut lieu avant 1221. On ne sait si elle lui a survécu.

Les enfans connus de ce mariage sont :

- 1° *Robert*. Il entra dans l'ordre teutonique, probablement lors de la croisade à laquelle assista son père; il paraît qu'il était déjà mort en 1247.
 - 2° *Walram*.
 - 3° *Othon*.
- } Fondateurs des deux branches principales de la Maison de Nassau.
- 4° *Henri*, probablement ecclésiastique comme son frère.
 - 5° *Jerhard*.

- 6° *Jean*, élu en 1267 évêque d'Utrecht; il renonça à cette place en 1288 en faveur de *Jean de Sirk*, moyennant une pension de 1000 livres; il vivait encore en 1295.
 7° *Elisabeth*, mariée à *Godefroy*, seigneur d'Epstein.
 8° *Catherina*, abbesse du couvent d'Alsenburg.
 9° *Marguerite*, non mariée.

Depuis 1250 *Walram* et *Othon* possèdent les biens patrimoniaux en commun jusqu'en 1255.

Walram épousa *Adélaïde*, fille du comte *Didier* de *Katzenelbogen*; et fut père du roi des Romains *Adolphe*.

Son histoire, ainsi que celle de ses successeurs, n'entre pas dans le plan de ce recueil.

PARTAGE DES ÉTATS DE NASSAU,

ENTRE

VALRAM ET OTHON.

Ce partage eut lieu à Nassau par des plénipotentiaires envoyés de part et d'autre.

D'après l'ancien droit germanique, *Othon*, comme frère cadet, eut la faculté d'opter entre les deux portions des pays de Nassau, auxquelles la rivière de Lahn servait de ligne de démarcation.

Il choisit la portion située sur la rive droite.

L'acte de partage est de l'an 1255, 17 décembre.

On conserva en commun les châteaux de Nassau et de Laurenburg avec leurs districts et plusieurs droits et privilèges, de même que tous les fiefs actifs et passifs. *Walram* devint ainsi le fondateur de la branche dite de Sarbruck;

Othon, fut le fondateur de la branche de *Kalzenelbogen*.... maintenant d'Orange, actuellement régnante sur les Pays-Bas.

Il mourut en 1292, il avait été marié à Agnès, comtesse de Solms, dont il eut trois fils ;

Henri,
Jean,
Et Érie.

Henri qui lui succéda, épousa Adélaïde de Hemsbergen, (1) qui lui donna deux fils *Othon* et *Henri*. Il mourut en 1369.

Othon II, fils du précédent, épousa Adélaïde, fille de Godefroid, comte de Vianden, il eut trois filles, et mourut en 1369.

Jean, son second fils, épousa Marguerite, fille et héritière d'Englebert, comte de la Marck et de Clèves, il en eut Adolphe et Engelbert, qui lui succédèrent, et Marguerite. Il mourut en 1400.

Adolphe épousa Gutte, fille et héritière de Gérard, comte de Dietz. Il mourut en 1420, ne laissant qu'une fille.

Englebert I, son frère, épousa Jeanne de Polanen, Dame et héritière des seigneurs de Bréda; c'est par ce mariage que cette ville et son district qui, à cette époque, n'était pas encore baronie, entra dans la maison de Nassau. Les princes de cette maison sont enterrés à Bréda. Il mourut en 1442.

Il eut de Jeanne de Polanen :

1° Jean qui lui succéda,
2° Henri,
3° Élisabeth,
4° Marie,
5° Marguerite.

Jean II, épousa Marie, fille de Jean, comte de Loo et Heinsberg, dont il eut : Engelbert et Jean, qui lui succédèrent,

Anne,
Philippe,
Adrienne
Et Otilie.

Il mourut en 1475.

(1) Hubner dans ses tables généalogiques et plusieurs écrivains modernes, donnent à Henri de Nassau, successeur d'Othon I^{er}. une épouse d'une autre maison; nous adoptons l'opinion du conseiller de régence de Dillenburg *Arnoldi*, parce qu'elle est étayée d'un monument authentique, celui des quartiers d'Engelbert II, de Nassau que l'on voit sur un mausolée dans l'église de Bréda.

Engelbert II, épousa Limbourg, fille de Charles, marquis de Bade, et il mourut sans enfans en 1504. On voit dans la grande église de Bréda son mausolée, remarquable par sa belle construction.

Jean III, son frère, épousa Élisabeth de Hesse, dont il eut :

Henri et Guillaume, dit *le Vieil*, Élisabeth et Marie.

Henri et Guillaume partagèrent les biens de la famille. Henri eut les terres situées dans les Pays-Bas, savoir : le comté de Vianden, la baronnie de Bréda, et le vicomté d'Anvers.

Il eut trois femmes, savoir : Françoise de Savoye; Claude, fille de Jean de Châlons, prince d'Orange; Marie Mendoze, fille de Rodrigue, marquis de Ciannes, duc de Calabre.

Il n'eut d'enfant que de Claude de Châlons, et ce fut René.

Guillaume, dit *le Vieil*, eut toutes les terres situées en Allemagne, savoir : les comtés de Nassau, de Dillenburg, de Berstein et de Dietz. Il eut deux femmes, savoir : Walpurg, fille de Jean *le Vieil*, comte d'Egmont, dont il eut Élisabeth et Magdeleine; Julienne, fille d'Othon, comte de Stolberg, dont il eut Guillaume, qui fit la branche d'Orange.

Jean *le Vieil*, qui continua celle de Dillenburg; Louis-Adolphe, tué au combat de Gemmingen, en 1568; Henri, tué avec son frère Louis à la bataille de Mooch, en 1574; Marie, Anne, Isabelle, Catherine, Julienne et Magdeleine

René, fils de Henri et de Claude de Châlons, succéda à son père.

Philibert de Châlons, son oncle maternel, dernier Prince d'Orange de la troisième race, tué au siège de Florence, en 1530, l'avait institué son héritier universel, à condition qu'il portât le nom et les armes de Châlons;

René de Nassau, commence donc la race des Princes *d'Orange-Nassau*. Il releva les armes de Châlons, et fut appelé tantôt René-Châlons, de Nassau, tantôt René de Nassau-Châlons, il prit pour devise : JE MAINTIENDRAI. Il épousa Anne, fille d'Antoine, duc de Lorraine, dont il n'eut point d'enfans; et il dé-

et son cousin *Guillaume de Nassau*, fils aîné de *Guillaume le Vieil*, son héritier universel, qui lui succéda immédiatement, et reprit le nom de Nassau, ayant adopté pour devise : *JE MAINTIENDRAI NASSAU*, que ses successeurs continuèrent à prendre. René mourut d'une blessure qu'il avait reçue au siège de St. Dizier, le 15 juillet 1544.

Guillaume IX, du nom de Nassau, et 1^{er}. de celui d'Orange-Nassau, fils de *Guillaume le Vieil*, né à Dillenburg le 14 avril 1533, eut quatre femmes, savoir :

- 1^o. Anne, fille de Maximilien, comte de Bueren et de Leerdam, qu'il épousa le 8 juillet 1550, et dont il eut
Philippe-Guillaume et Marie;
- 2^o. Anne, fille de Maurice, électeur de Saxe, qu'il épousa le 10 août 1561, et dont il eut
Maurice,
Anne,
Et Émilie;
- 3^o. Charlotte, fille de Bourbon, premier duc de Montpensier, qu'il épousa le 10 juin 1574, et qui mourut le 16 mai 1582, à Anvers, des suites de la frayeur que lui causa la blessure que le prince avait reçue le 18 mars. Il en eut six filles.
- 4^o. Louise de Coligny, fille de Gaspard de Coligny, grand-amiral de France, et dont il eut Frédéric-Henri et René. Il fut Stathouder ou Gouverneur - Général de la république de Hollande. Ce grand prince, fondateur de la liberté Batave, fut assassiné à Delft, le 10 juillet 1584, par Baltazar Geerd.

Philippe-Guillaume, comte de Bueren. Il n'avait que 13 ans lorsque le duc d'Albe le fit enlever de Louvain, où il étudiait, et le fit conduire en Espagne, où il resta dans une étroite prison pendant 28 ans. Il n'en sortit qu'à la sollicitation de l'Archiduc Albert, qui, ayant épousé l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie, ramena ce prince aux Pays-Bas. Il fut inauguré Prince d'Orange le 1^{er}. mars 1599, dans la ville d'Orange. Il épousa le 23 novembre 1606, à Fontainebleau, Éléonore de Bourbon, fille du prince de Condé, et il mourut le 20 février 1618, sans laisser de postérité.

Maurice, né à Dillenburg, le 13 novembre 1567, qui, à l'âge de 18 ans, après la mort de son père, avait été choisi Stathouder, succéda à son frère dans la principauté d'Orange.

Frédéric-Henri, né à Delft, le 28 février 1584, succéda à son frère Maurice dans la principauté d'Orange et dans la charge de Stathouder. Il épousa Émilie

de Solms, dont il eut :

Guillaume,
Louise-Henriette,
Et Henriette-Catherine.

Il mourut à La Haye le 14 mars 1647.

Guillaume II, né en 1626, succéda à la principauté d'Orange et au Stathoudérat de Hollande, le 23 janvier 1648. Il épousa Henriette-Marie d'Angleterre, fille de Charles I^{er} dont il eut un fils posthume, Guillaume-Henri. Il mourut le 6 novembre 1650. Après sa mort, la charge de Stathouder fut supprimée.

Guillaume-Henri, né à La Haye le 14 novembre 1650, succéda à son père dans la principauté d'Orange; la charge de Stathouder fut rétablie en 1672 et le prince d'Orange en fut revêtu. Louis XIV fit prendre possession en 1673 de la principauté d'Orange au nom du comte d'Auvergne. A la paix de Nimègue, en 1678, elle fut rendue au prince; mais le roi s'en saisit de nouveau, et elle ne fut restituée à Guillaume que par le traité de Ryswick, de 1697. Guillaume, qui en 1677, avait épousé Marie Stuard, fille de Jacques, duc d'York, qui devint roi d'Angleterre sous le nom de Jacques II, fut couronné roi d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, avec la princesse Marie son épouse, au mois d'avril 1689, et reconnu roi par le traité de Riswick en 1697. Il mourut le 19 mars 1702, ayant institué pour héritier Jean Guillaume Frison, prince de Nassau-Dietz. Après la mort de Guillaume III, la place de Stathouder demeura vacante pendant 47 ans, et Louis XIV investit le prince de Conti de la principauté d'Orange, qui lui fut confirmée par le traité de paix d'Utrecht de 1713, par lequel le roi de Prusse, héritier de cette branche de Nassau, céda la principauté au roi de France.

Guillaume-Charles-Henri Frison, fils de Jean-Guillaume, né posthume le 1^{er} septembre 1711, fut solennellement reconnu Stathouder à La Haye le 3 mai 1747, et le 17 novembre suivant, cette charge fut déclarée héréditaire dans la famille. Il avait épousé, le 28 mars 1734, Anne, princesse royale d'Angleterre, fille de Georges II. Il mourut en 1751.

Guillaume-Charles-Henri Frison, prince de Nassau-Dietz, se qualifia par la grâce de Dieu, Prince d'Orange et de Nassau, Comte de Kalzenelbogen, Vianden, Dietz, Spiegelberg, Bueren, Leerdam, Marquis de Ter-Veer et Flessingen, Baron de Bréda, de Beylstein, de la ville de Grave, et du pays de Cuyk, d'Yselstein, Ranendonk, d'Eindhoven, et de Liesfeldt, Seigneur

de Bredenvoort , de Turnhout , de Gertruydenberg , de Willemstadt , de Cundert , de Martensdyk , de Secwenbergen , de Herstal , d'Arlay , Noseroy , Saint-Vith , Butgenbag , Daaseburg et Warneton , Seigneur indépendant de l'île d'Aemlandt , Burgrave héréditaire d'Anvers et de Besançon , Maréchal héréditaire de Hollande , Stathouder , Capitaine et Amiral-Général de Gueldres et du comté de Zutphen , Stathouder héréditaire et Capitaine-Général de la Frise , Stathouder et Capitaine-Général de Groningue et des Omeland , du pays de Twent et Drenthe.

Il fut reconnu par cette dernière province en qualité de Stathouder et Capitaine-Général , aux mêmes droits , prérogatives et honneurs , dont le Prince son aïeul avait joui le 19 mars 1722.

Les états assemblés de la province de Gueldres le reconnurent en la même qualité le 2 novembre de la même année 1722 , à condition cependant que la province ne lui donnerait qu'une pension annuelle de 6000 florins , et un régiment d'infanterie , des emplois duquel il pourrait disposer , la province s'étant réservé le droit de nommer à toutes les autres charges du pays.

Il fut reçu et installé dans les fonctions de Stathouder : savoir de celle de la province de Groningue , le 16 septembre 1729 , à Zutphen ; de celle de la province de Gueldres , le 12 octobre suivant ; et à Leeuwaarden de celle de la province de Frise , le 4 septembre 1731.

Il conclut avec le roi de Prusse, Électeur Margrave de Brandebourg , un traité d'accommodement et de partage pour la succession de feu Guillaume III , roi de la Grande-Bretagne , et Prince d'Orange , le 16 juin 1732.

Le roi d'Angleterre lui ayant destiné sa fille aînée en mariage , il fut élu chevalier de l'ordre de la Jarretière , le 23 juin 1733 , et il fut installé en cette qualité par procureur , le 2 septembre suivant.

Il arriva à Londres le 18 novembre de la même année , pour épouser la Princesse royale.

Mais peu de jours après son arrivée , il fut attaqué d'une maladie , qui fut longue , de sorte qu'il ne fut marié que le 25 mars 1734 , avec Anne , Princesse Royale d'Angleterre , née le 2 octobre 1709 , fille aînée de Georges-Auguste , II du nom , Roi d'Angleterre , d'Écosse et d'Irlande , Duc de Brunswick-Lunebourg-Hanovre , Electeur et Archi-Trésorier du Saint-Empire romain , et de Guillemine-Charlotte de Brandebourg-Anspach.

Il s'embarqua avec elle à Gravesend le 5 mai, pour repasser en Hollande, où étant arrivés, ils firent leur entrée publique à Leuwaarde, avec beaucoup de magnificence, le 11 du même mois.

Le princc se rendit en suite à l'armée impériale en Allemagne, où il fit la campagne.

Guillaume V, fils du précédent, né le 8 mars 1748, et marié le 4 octobre, à Frédérique-Sophie-Guigelmine de Prusse, il mourut en 1806.

Guillaume-Frédéric, fils de Guillaume V, né le 24 août 1772, Roi des Pays-Bas, sous le nom de Guillaume I^{er}, inauguré à Bruxelles le 21 septembre 1815 (1), ma-

(1) Nous croyons devoir donner ici comme monument historique un extrait du Dictionnaire biographique des hommes marquans de la fin du dix-huitième siècle, Londres 1800.

Orange (Guillaume Prince héréditaire) (*) général d'infanterie au service de la république des Provinces-Unies; il commanda, âgé de 21 ans, l'armée Hollandaise restée inactive depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, et ne la fit pas moins contribuer en la réorganisant par sa fermeté et son courage, à tous les succès des alliés pendant l'été de 1793. Après s'être opposé vivement à tout projet d'expédition sur Dunkerque, il conduisit en bon ordre son armée au blocus de Maubeuge par lequel se termina cette campagne, réuni le 16 avril 1794 aux Autrichiens, dans les plaines de Foren, ce jeune prince emporta bientôt le camp retranché de Landrecies; assiégea, prit cette place en personne, passa au commandement de l'armée autrichienne postée sur la Sambre, et délivra Charleroi, après avoir remporté la victoire de Gosselies. N'ayant pu, malgré les succès de la colonne qu'il commandait, empêcher la retraite de Fleurus, il prêta ses derniers secours aux Autrichiens, au combat de Waterloo, et rentra avec ses troupes sur le territoire de la république Hollandaise, envahie peu de temps après, par suite de la défection des alliés, et de la congélation des rivières. Déchargé du commandement de l'armée de S. A. S. le Stathouder, son père, il s'embarqua pour l'Angleterre, le 18 janvier 1795; il passa au service de Prusse avec le grade de Lieutenant-Général. Il se trouva à l'expédition de la Nord-Hollande, en 1799. (Les faits postérieurs à l'année 1800, ne se trouvent pas dans le Dictionnaire biographique.)

Il fit la guerre en 1806 comme lieutenant-général commandant une division de l'armée Prussienne et assista en 1809 à la bataille de Wagram, comme lieutenant-général au service d'Autriche.

Le prince Frédéric d'Orange, second fils du Stathouder, il commanda en 1793 et 94 sous son frère le Prince héréditaire contre les Français, et déploya beaucoup de bravoure d'activité et d'intelligence. Ces deux campagnes (il fut blessé le 13 septembre 1793) firent concevoir les plus grandes espérances de ses talens; et ayant passé en 1796 au service d'Autriche en qualité de général-major il ne tarda pas à justifier ces espérances.

Le 3 septembre il rendit de grands services à la bataille de Wurtzbourg et se signala ensuite de la manière la plus brillante au siège de Kehl. Le 8 octobre, il repoussa vivement l'ennemi dans la place; le 23 novembre étant accouru au moment où tous les postes Autrichiens étaient en désordre, il se mit audacieusement à la tête d'une compagnie hongroise, fit face à l'ennemi qui croyant avoir affaire à une tête de colonne, ralentit sa marche, et il donna ainsi le temps d'arriver à la réserve, qui repoussa les François dans leurs retranchemens. Le 2 décembre il conduisit la première attaque sur les flèches de Kehl, les emporta d'assaut et encloua 16 pièces de canon. Il montra dans cette affaire la dernière intrépidité et l'intelligence la plus consommée. Il continua à être employé en 1797, prit en avril le commandement d'un camp destiné à couvrir Vienne, passa ensuite au commandement en chef de l'armée d'Italie, et y mourut presque subitement au commencement de la campagne de 1799.

Sa perte causa de vifs regrets dans toute l'armée Autrichienne, et dans la maison d'Orange.

(*) Maintenant Roi des Pays-Bas.

rié le 1^{er} octobre 1791 à Frédérique-Louise-Wilhelmine, Princesse de Prusse; cette reine vertueuse, bonne mère, bonne épouse, comble de bienfaits tout ce qui l'environne.

Ses enfans sont,

Guillaume-Frédéric-Georges-Louis, prince d'Orange⁽¹⁾, né le 6 septembre 1792, marié le 21 février 1816 à Anna-Paulowna, Grande-Duchesse, sœur de l'Empereur de Russie; cette princesse douce, gracieuse, bienfaitante, retrace aux Belges toutes les vertus de ses augustes aïeux, le souvenir du héros qui vint, il y a un siècle visiter nos contrées, le souvenir de l'immortel Pierre-le-Grand, à qui la Russie doit le perfectionnement de sa civilisation et ses hautes destinées.

Ses enfans sont :

Guillaume-Alexandre-Paul-Frédéric-Louis, prince héréditaire d'Orange, né le 19 février 1817.

Guillaume-Alexandre-Frédéric-Constantin-Nicolas-Michel, son frère, né le 2 août 1818.

Guillaume Frédéric-Henri, son frère, né le 13 juin 1820.

Wilhelmine-Marie-Sophie-Louise, sa sœur, née le 8 avril 1821.

Guillaume-Frédéric-Charles, frère du prince d'Orange, né le 28 février 1797, Grand-Maître de l'artillerie du Royaume, une grande application et beaucoup d'instruction lui promettent les plus hautes destinées, il vient d'épouser Louise-Auguste-Wilhelmine, princesse de Prusse, son amabilité et son affabilité extrême lui ont, dès son arrivée en Belgique, concilié tous les cœurs.

Wilhelmine-Frédérique-Louise-Charlotte-Marianne, sœur du prince d'Orange, née le 9 mai 1810.

Pour compléter autant que possible la généalogie historique de la maison régnante des Pays-Bas, nous joignons quelques tableaux de plusieurs de ses quartiers ou alliances, intercalés dans le texte ils eussent interrompu la filiation directe et nuï à la lucidité de sa rédaction.

(1) La modestie de ce prince nous impose silence et nous oblige d'abandonner à l'histoire le soin de retracer les hauts faits militaires et les services signalés que ce héros valeureux a rendus à sa patrie dans les plaines de Waterloo, en Espagne et dans d'autres contrées.

MAISON ROYALE DES PAYS-BAS.

ALLIANCE DE S. M. LE ROI DES PAYS-BAS AVEC S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

1. FERDINAND, Archiduc d'Autriche, né le 10 mars 1503, Empereur de l'Empire germanique, décédé le 25 juillet 1564, épousa, le 5 mai 1521, Anne, Princesse de Hongrie, née le 23 juillet 1503, décédée le 27 janvier 1547.
2. Marie, archiduchesse d'Autriche, née le 15 mai 1530, décédée en 1584, épousa, en 1546, Guillaume, Duc de Clèves, né le 28 juillet 1516, décédé le 15 janvier 1592.
3. Marie-Éléonore, Princesse de Juliers, née le 25 juin 1550, décédée le 22 mai 1608, épousa, le 7 février 1573, Albert-Frédéric, Duc de Prusse, né le 29 avril 1553, décédé le 8 août 1618.
4. Anne, Princesse de Prusse, née le 3 juillet 1576, décédée le 30 mai 1625, épousa, le 30 octobre 1594, Jean Sigismond, Électeur de Brandebourg, né le 8 novembre 1572, décédé le 23 décembre 1619.
5. George-Guillaume, Électeur de Brandebourg, né le 3 novembre 1595, décédé le 21 novembre 1640, épousa, le 14 juillet 1616, Élisabeth-Charlotte, Princesse Palatine née en 1597, décédée le 16 avril 1660.
6. Hedwig-Sophie, Princesse de Brandebourg, née le 4 juillet 1623, décédée le 16 juin 1683, épousa, le 9 juillet 1649, Guillaume VI, Comte ou Landgrave de Hesse-Cassel, né le 29 mai 1629, décédé le 16 juillet 1663.
7. Charles, Comte ou Landgrave de Hesse-Cassel, né le 3 août 1654, épousa, le 21 mai 1671, Marie-Amélie, Princesse de Courlande, née le 12 juin 1653, décédée le 16 juillet 1711.
8. Marie-Louise, Princesse de Hesse-Cassel, née le 7 février 1688, épousa, le 26 avril 1709, Jean-Guillaume-Frison, Prince de Nassau-Dietz, Prince d'Orange, etc., né le 4 août 1687, décédé le 14 juillet 1711.
9. Guillaume-Charles-Henri-Frison, dit Guillaume IV, Prince d'Orange et de Nassau, Stadhouder héréditaire, Capitaine, Amiral, Génér.
2. Charles, Archiduc d'Autriche, né le 3 juin 1540, décédé le 1^{er} juillet 1590, épousa, le 26 août 1570, Marie, Princesse de Bavière, née le 2 mars 1551, décédée le 29 avril 1608.
3. Ferdinand II, Empereur d'Allemagne, né le 9 juillet 1578, épousa, en premières noces, le 23 avril 1600, Marie-Anne, Princesse de Bavière, née le 18 décembre 1574, décédée le 8 mars 1616.
4. Ferdinand III, Empereur d'Allemagne, né le 13 juillet 1608, décédé le 2 avril 1657, épousa, en premières noces, en 1631, Marie-Anne, Princesse d'Espagne, née en 1606, décédée le 13 mai 1646.
5. Léopold, Empereur d'Allemagne, né le 9 juin 1640, décédé en mai 1705, épousa, le 14 décembre 1676, en troisièmes noces, Éléonore-Madelaine, Princesse de Paltz-Nieubourg, née le 6 janvier 1655, décédée le 19 janvier 1720.
6. Charles VI, Empereur d'Allemagne, né le 1^{er} octobre 1685, décédé en 1740, épousa, le 23 avril 1708, Élisabeth-Christine, Princesse de Brunswick, née le 28 août 1691.
7. Marie-Thérèse, Impératrice d'Allemagne, née le 13 mai 1717, décédée le 29 novembre 1780, épousa, le 12 février 1736, François, Duc de Lorraine, Grand-Duc de Toscane, Empereur, né le 8 décembre 1708, décédé le 8 août 1765.
8. Léopold II, Empereur d'Allemagne, né le 5 mai 1747, décédé le 1^{er} mars 1792, épousa, le 5 août 1765, Marie-Louise, Infante d'Espagne, née le 24 novembre 1745.
9. François II, Empereur d'Allemagne, le 1^{er} mars 1792; d'Autriche, le 11 août 1804; né le 12 février 1768, épousa, en premières noces, le 6 janvier 1788, Élisabeth-Wilhel-

ral des Pays-Bas, né le 1^{er} septembre 1711, décédé le 20 octobre 1751, épousa, le 25 mars 1734, Anne de Brunswick-Lunebourg, Princesse royale de la Grande-Bretagne, née le 2 novembre 1709, décédée en 1759.

10. Guillaume V, Prince d'Orange-Nassau, Stadhouder héréditaire et Capitaine, Amiral, Général des Pays-Bas, né le 8 mars 1748, décédé le 9 avril 1806, épousa, le 4 octobre 1767, Frédérique-Sophie-Wilhelmine, Princesse de Prusse, née le 7 août 1751.

11. Guillaume-Frédéric, Prince d'Orange-Nassau, né le 24 août 1772, reconnu Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange et de Nassau, Duc de Luxembourg, en mars 1815, épousa, le 1^{er} octobre 1791, Frédérique-Louise-Wilhelmine, Princesse de Prusse, née le 18 novembre 1774.

mine-Louise, Princesse de Wurtemberg-Stuttgart, née le 21 avril 1767, décédée le 17 février 1790; en secondes noces, le 19 sept. 1790, Marie-Thérèse-Charlotte, Princesse des Deux Siciles, née le 6 juin 1772, décédée en 1806; en troisièmes noces, le 6 janvier 1808, Marie-Louise-Béatrix, Princesse d'Autriche, née le 14 décembre 1787.

**ALLIANCE DE S. M. LE ROI DES PAYS-BAS AVEC S. M. L'EMPEREUR
DE RUSSIE, ROI DE POLOGNE.**

1. JOACHIM-ERNEST, Prince d'Anhalt, né le 20 octobre 1536, décédé le 6 décembre 1586, épousa en premières noces, en 1560, Agnès, comtesse de Barby, née en 1540, décédée le 30 novembre 1569; en secondes noces, le 8 janvier 1571, Éléonore, Princesse de Wurtemberg, née le 22 mars 1552, décédée le 12 janvier 1618.

Il eut de sa première Épouse :

2. Jean-George, Prince d'Anhalt-Dessau, né le 9 mars 1567, décédé le 13 mai 1618, épousa, en secondes, en 1595, Dorothee, Princesse de Paltz-Simmeren, née en 1580, décédée le 13 mai 1618.
3. Jean-Casimir, Prince d'Anhalt-Dessau, né le 7 décembre 1596, décédé le 15 septembre 1668, épousa en premières noces, le 23 février 1623, Agnès, Princesse de Hesse-Cassel, née le 13 mars 1606, décédée le 28 mai 1650.
4. Jean-George II, Prince d'Anhalt-Dessau, né le 7 novembre 1527, décédé le 17 août 1693, épousa, le 9 juillet 1659, Henriette-Catherine, Princesse d'Orange, née le 31 janvier 1637, décédée le 4 novembre 1708.
5. Henriette-Amélie, Princesse d'Anhalt-Dessau, née le 16 août 1666, épousa, le 26 novembre 1685, Henri-Casimir, Prince de Nassau-Dietz, né le 17 janvier 1657, décédé le 25 mars 1696.
6. Jean-Guillaume-Frison, Prince de Nassau-Dietz, Prince d'Orange, etc., né le 4 août 1687, décédé le 14 juillet 1711, épousa, le 26 avril 1709, Marie-Louise, Princesse de Hesse-Cassel, née le 7 février 1688.
7. Guillaume-Charles-Henri-Frison, dit Guillaume IV, Prince d'Orange-Nassau, épousa Anne, Princesse de Brunswyk-Lunébourg, Princesse royale d'Angleterre.
8. Guillaume V, Prince d'Orange-Nassau, épousa Frédérique-Sophie-Wilhelmine, Princesse de Prusse.
9. Guillaume, Roi des Pays-Bas, épousa Frédérique-Louise-Wilhelmine, Princesse de Prusse.

De sa seconde Épouse :

2. Rodolphe, Prince d'Anhalt-Zerbst, né le 28 octobre 1576, décédé le 20 août 1621, épousa en secondes noces en 1662, Madelaine, Princesse d'Oldenbourg, née en 1585, décédée en 1657.
3. Jean, Prince d'Anhalt-Zerbst, né le 24 mars 1621, décédé le 4 juillet 1667, épousa, le 16 septembre 1649, Sophie-Augustine, Princesse de Holstein-Gottorp, née le 15 septembre 1630, décédée le 12 décembre 1680.
4. Jean-Louis, Prince d'Anhalt-Zerbst-Doornbourg, né le 11 mai 1656, décédé le 1^{er} novembre 1704, épousa, le 23 juillet 1687, Christine-Éléonore de Zeitsch, décédée le 17 mai 1699.
5. Chrétien-Auguste, Prince d'Anhalt-Zerbst, né le 29 novembre 1690, décédé le 16 mars 1747, épousa, le 8 novembre 1727, Jeanne-Élisabeth, Princesse de Holstein-Gottorp, née le 24 octobre 1712, morte en 1759.
6. Sophie-Augustine-Frédérique, Princesse d'Anhalt-Zerbst, Impératrice de Russie, en 1762, sous le nom de Catherine II, née le 2 mai 1729, décédée le 9 novembre 1796, épousa, le 1^{er} septembre 1745, Pierre III, Empereur de Russie, Duc d'Olstein-Gottorp, né le 22 février 1728, décédé le 16 juillet 1762.
7. Paul I, Empereur de Russie, né le 1^{er} octobre 1754, décédé le 24 mars 1801, épousa en secondes noces, le 7 octobre 1776, Marie-Feodorowa (Sophie - Dorothee - Augustine - Louise), Princesse de Wurtemberg-Stuttgart, née le 15 octobre 1759.
8. Alexandre, Empereur de Russie, né le 25 décembre 1777, Roi de Pologne le 3 mai 1815, épousa, le 9 octobre 1793, Élisabeth-Alexiowna (Louise-Marie-Augustine), Princesse de Bade, née le 24 janvier 1779.

**ALLIANCE DE S. M. LE ROI DES PAYS-BAS AVEC LL. MM. LES ROIS DE
FRANCE ET NAVARRE, D'ESPAGNE, DE NAPLES ET DE SICILE.**

1. JEAN II, de Bourbon, Comte de Vendôme, décédé le 6 janvier 1477, épousa, le 9 novembre 1454, Elisabeth de Beauveau, dame de Champigny en la Roche-sur-Yon, décédée en 1474.

- | | |
|---|---|
| <p>2. François de Bourbon, Comte de Vendôme, né en 1470, décédé le 2 octobre 1495, épousa, le 8 septembre 1487, Marie de Luxembourg, Comtesse de Saint-Paul, morte en 1546.</p> <p>3. Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, né le 2 juin 1489, épousa en 1513, Françoise d'Alençon.</p> <p>4. Antoine de Bourbon, Duc de Vendôme, né le 22 avril 1518, Roi de Navarre en 1555, mort le 17 novembre 1562, épousa, le 20 octobre 1548, Jeanne d'Albert, héritière de Henri II, Roi de Navarre, décédé le 9 juin 1572.</p> <p>5. Henri IV, Roi de France et Navarre, né le 13 décembre 1553, décédé le 14 mai 1610, épousa en deuxièmes noces, le 27 décembre 1600, Marie de Médicis, Princesse de Toscane, née le 27 décembre 1574, décédée le 3 juillet 1642.</p> <p>6. Louis XIII, Roi de France et Navarre, né le 27 septembre 1601, décédé le 14 mai 1643, épousa, le 25 novembre 1615, Anne-Marie-Maurice, Princesse d'Espagne, née en 1601, décédée le 20 janvier 1666.</p> <p>7. Louis XIV, Roi de France et Navarre, né le 5 septembre 1638, décédé en 1715, épousa, le 9 juin 1660, Marie-Thérèse, Princesse d'Espagne, née le 20 septembre 1638, décédée le 30 juillet 1683.</p> <p>8. Louis, Dauphin, né le premier novembre 1661, décédé le 14 avril 1711, épousa, le 7 mars 1680, Mariannè-Christine-Victoire, Princesse de Bavière, née le 7 novembre 1660, décédée le 20 avril 1690.</p> | <p>2. Louis de Bourbon, Prince de la Roche-sur-Yon, décédé en 1520, épousa, le 21 mars 1504, Louise, Princesse de Bourbon, Comtesse de Montpensier, morte le 5 juillet 1561.</p> <p>3. Louis II, de Bourbon, Duc Montpensier, né le 10 juin 1513, décédé le 23 déc. 1582, épousa, en 1538, Jacqueline de Longwic, Comtesse de Bar-sur-Seine, décédée en 1561.</p> <p>4. Charlotte, Princesse de Bourbon-Montpensier, décédée le 5 mai 1582, épousa en 3^{es} noces, en 1576, Guillaume I^{er}, Prince d'Orange, Comte de Nassau, né le 16 avril 1533, décédé le 10 juillet 1584.</p> <p>5. Catherine, Pincesse d'Orange, Comtesse de Nassau, décédée en 1648, épousa en 1659, Philippe-Louis, Comte de Hanau, né le 14 nov. 1576, décédé le 9 août 1612.</p> <p>6. Anne-Elisabeth, Comtesse de Hanau, née le 29 janvier 1602, décédée en août 1651, épousa, le 21 nov. 1619, Guillaume V, Comte de Hesse-Cassel, né le 13 février 1602, décédé le 21 septembre 1637.</p> <p>7. Guillaume VI, Comte de Hesse-Cassel, épousa Sophie, Princesse de Brandenbourg.</p> |
| <p>9. Louis, Dauphin, né le 6 août 1682, mort le 18 février 1712, épousa, le 7 décembre 1697, Marie, Princesse de Savoye, née le 6 décembre 1685, décédée le 16 février 1712.</p> <p>10. Louis XV, Roi de France et Navarre, né le 15 février 1710, décédé le 10 mai 1774, épousa le 5 septembre 1725, Marie-Anne, Lisinsky, Princesse de Pologne née le 23 juin 1703, décédée le 25 juin 1768.</p> <p>11. Louis, Dauphin, né le 4 septembre 1729, décédé le 20 dé-</p> | <p>9. Philippe V, Roi d'Espagne, né le 19 décembre 1683, mort le 9 juillet 1746, épousa en deuxièmes noces, le 25 décembre 1714, Elisabeth-Farnèse, Princesse de Parme, née le 25 octobre 1692.</p> <p>10. Charles III, Roi d'Espagne, né le 20 janvier 1716, mort le 14 décembre 1788, épousa, le 19 juin 1738, Marie-Amélie-Christine, Princesse de Pologne, née le 24 novembre 1724, morte le 27 septembre 1760.</p> |

cembre 1765, épousa en premières nocés, le 9 février 1747, Marie-Joséphine, Princesse de Saxe, fille du Roi de Pologne, née le 4 novembre 1731, décédée le 13 mars 1767.

12. Louis XVI, Roi de France et Navarre, né le 23 août 1754, décapité par les révolutionnaires français le 21 janvier 1793, épousa, le 16 mai 1770, Marie - Antoinette, Princesse d'Autriche, née le 2 novembre 1755, décapitée le 16 octobre 1793.

13. Louis XVII, né le 27 mars 1785, décédé le 4 juin 1795, dans la prison du Temple.

12. Louis XVIII, Roi de France et Navarre, né le 17 novembre 1755, Roi le 4 juin 1795. Émigré du Royaume en 1789, il entra en France dans le courant du mois d'avril 1814.

En mars 1815, il s'émigra de rechef, lors de l'invasion de Bonaparte revenu de l'île d'Elbe.

Il fut rétabli sur le trône, peu de mois après, par les puissances alliées; il épousa, le 14 mai 1771, Marie-Joséphine-Louise, Princesse de Sardaigne, née le 2 septembre 1753 décédée le 13 novembre 1810 sans postérité.

13. Charles X, né à Versailles, le 9 oct. 1757, Roi de France et de Navarre, le 16 sept. 1824; veuf le 2 juin 1805, de Marie-Thérèse de Savoie, Princesse de Sardaigne.

11. Charles IV, Roi d'Espagne, né le 12 nov. 1748; abdiqua en 1808, en faveur de son fils, épousa, le 4 sept. 1765, Louise-Marie-Thérèse, Princesse de Parme, née 9 décembre 1751.

12. Ferdinand VII, né le 14 octobre 1784, Roi d'Espagne, ensuite de l'abdication de son père en 1808, prisonnier, en France, sous le règne de Bonaparte, et en 1814, fut rétabli sur son trône; épousa en premières nocés, en 1802, Marie-Antoinette - Thérèse, Princesse de Sicile, née le 14 décembre 1784, décédée le 21 mai 1806; en deuxièmes nocés il épousa, le 26 décembre 1818, Isabelle - Marie - Françoise, Infante de Portugal, née le 19 mai 1797; en troisièmes nocés, le 21 oct. 1819, épousa Marie-Joséphine - Amélie, fille du Prince Maximilien de Saxe, née le 6 décembre 1803.

11. Ferdinand IV, Roi de Naples et de Sicile, né le 12 janvier 1751, s'émigra en 1808 en Sicile, et fut rétabli en 1815, sur le trône de Naples par les puissances alliées; épousa, le 12 jan. 1768 Marie-Charlotte - Louise, Archiduchesse d'Autriche, née le 13 août 1752, décédée le 6 sept. 1814.

8. Charles, Comte de Hesse-Cassel, épousa Marie-Amélie, Princesse de Courlande.

9. Marie-Louise, Princesse de Hesse-Cassel, épousa Jean-Guillaume-Frison, Prince de Nassau-Dietz, Prince d'Orange, etc.

10. Guillaume-Charles-Henri Frison, dit Guillaume IV, Prince d'Orange-Nassau, épousa Anne de Brunswyk - Lunebourg, Princesse royale d'Angleterre.

11. Guillaume V, Prince d'Orange - Nassau, épousa Frédérique-Sophie-Guilemlette, Princesse de Prusse.

12. Guillaume Premier, Roi des Pays-Bas, épousa Frédérique-Louise-Wilhelmine, Princesse de Prusse.

**ALLIANCE DE S. M. LE ROI DES PAYS-BAS AVEC S. M. LE ROI DE
LA GRANDE-BRETAGNE, D'IRLANDE, ETC.**

1. **GEORGE II**, Roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Duc de Brunswick-Lunebourg, Électeur de Hanovre, né le 30 octobre 1683, décédé le 25 octobre en 1760, épousa, le 2 septembre 1705, **Wilhelmine-Charlotte**, Princesse de Brandebourg-Anspach, née le 1^{er} mars 1683.

- | | |
|--|---|
| <p>2. Frédéric-Louis de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Prince de Wallis, né le 31 janvier 1707, décédé le 31 mars 1751, épousa, le 8 mai 1736, Augustine, Princesse de Saxe-Gotha, née le 30 novembre 1719.</p> <p>3. George III, Roi de la Grande-Bretagne, d'Irlande et de Hanovre, le 26 octobre 1814, né le 4 juin 1738, épousa, le 7 septembre 1761, Sophie-Charlotte, Princesse de Mecklenbourg-Strelitz, née le 19 mai 1744.</p> <p>4. George-Frédéric-Auguste, Prince de Wallis, né le 12 août 1762, Prince-Régent, déclaré le 10 janvier 1811, épousa, le 8 avril 1795, Caroline-Amélie-Élisabeth, Princesse de Brunswick-Wolfenbüttel, née le 17 mai 1789.</p> | <p>2. Anne, Princesse de la Grande-Bretagne, née le 2 novembre 1709, décédée en 1759, épousa, le 25 mars 1734, Guillaume-Charles-Henri-Frison, dit Guillaume IV, Prince d'Orange et de Nassau, Gouverneur héréditaire des Pays-Bas, né en 1711, décédé le 20 octobre 1751.</p> <p>3. Guillaume V, Prince d'Orange et de Nassau, épousa Frédérique-Sophie-Wilhelmine, Princesse de Prusse.</p> <p>4. Guillaume, Roi des Pays-Bas, etc., épousa Frédérique-Louise-Wilhelmine, Princesse de Prusse.</p> |
|--|---|
-

ALLIANCE DE S. M. LE ROI DES PAYS-BAS AVEC S. M. LE ROI DE DANEMARCK.

1. **FRÉDÉRIC II**, Roi de Danemarck, né le 30 juin 1534, décédé le 4 avril 1588, épousa, le 20 juin 1572, Sophie, Princesse de Mecklenbourg, née en 1557, décédée le 4 octobre 1630.
-
- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 2. Élisabeth, Princesse de Danemarck, née en 1573, décédée le 19 juillet 1626, épousa le 19 avril 1590, Henri-Jules, Duc de Brunswick-Wolfenbittel, né le 15 octobre 1564, décédé le 20 juillet 1613. 3. Sophie-Hedwig, Princesse de Brunswick-Wolfenbittel, née le 20 février 1592, décédée en 1642, épousa, le 8 juin 1609, Erneste-Casimir, Comte de Nassau, Stadhouder de Vriesland, né le 24 décembre 1573, décédé le 5 juin 1632. 4. Guillaume-Frédéric, Prince de Nassau, né le 7 août 1613, décédé le 13 octobre 1664, épousa le 2 mai 1652, Albertine-Agnès, Princesse d'Orange-Nassau, née le 3 Avril 1634, décédée le 26 mai 1697. 5. Henri - Casimir, Prince de Nassau-Dietz, né le 17 janvier 1657, décédé le 25 mars 1696, épousa, le 26 novembre 1684, Henriette-Amélie, Princesse d'Anhalt-Dessau, née le 16 août 1666, décédée le 17 avril 1726. 6. Jean - Guillaume-Frison, Prince de Nassau-Dietz, Prince d'Orange, etc., né le 4 août 1687, décédé le 14 juillet 1711, épousa le 26 avril 1709, Marie-Louise, Princesse de Hesse-Cassel, née le 7 février 1688. 7. Guillaume-Charles-Henri-Frison, dit Guillaume IV, Prince d'Orange-Nassau, épousa Anne de Brunswick - Lunebourg, Princesse royale de la Grande-Bretagne. 8. Guillaume V, Prince d'Orange-Nassau, etc., épousa Frédérique-Sophie Wilhelmine, Princesse de Prusse. 9. Guillaume, Roi des Pays-Bas, etc., épousa Frédérique-Louise Wilhelmine, Princesse de Prusse. | <ol style="list-style-type: none"> 2. Chrétien IV, Roi de Danemarck, né le 12 avril 1577, décédé le 28 février 1648, épousa, le 27 novembre 1597, Anne-Cathérine, Princesse de Brandebourg, née le 26 Juin 1575, décédée le 29 mars 1612. 3. Frédéric III, Roi de Danemarck, né le 18 mars 1609, décédé le 9 février 1670, épousa, le 15 novembre 1643, Sophie-Amélie, Princesse de Brunswick-Lunebourg, née le 24 mars 1624, décédée le 20 février 1685. 4. Chrétien V, Roi de Danemarck, né le 18 avril 1646, décédé le 4 septembre 1699, épousa, le 25 mai 1667, Charlotte-Amélie, Princesse de Hesse, née le 27 avril 1650, décédée le 27 mars 1714. 5. Frédéric IV, Roi de Danemarck, né le 11 octobre 1671, décédé le 13 octobre 1730, épousa, le 5 décembre 1695, Louise, Princesse de Mecklenbourg-Gustrow, née le 28 août 1667, décédée le 15 mars 1721. 6. Chrétien VI, Roi de Danemarck, né le 30 novembre 1699, décédé le 6 août 1746, épousa, le 7 août 1721, Christine-Sophie-Wilhelmine-Madelaine, Princesse de Brandebourg-Bareuth, née le 28 novembre 1700. 7. Frédéric V, Roi de Danemarck, né le 31 mars 1723, décédé le 14 janvier 1766, épousa en premières noces, le 11 décembre 1743, Louise, Princesse de la Grande-Bretagne, née le 18 décembre 1724, décédée le 19 décembre 1751. 8. Chrétien VII, Roi de Danemarck, né le 29 janvier 1749, décédé le 13 mars 1808, épousa, le 8 octobre 1766, Caroline-Mathilde, fille de Frédéric-Louis Prince de Wallis, née le 22 juillet 1751, décédée le 10 mai 1775. 9. Frédéric VI, Roi de Danemarck, né le 28 janvier 1768, épousa, le 31 juillet 1790, Marie-Sophie-Frédérique, Princesse de Hesse-Cassel, née le 28 octobre, 1767. |
|---|---|

ALLIANCE DE S. M. LE ROI DES PAYS-BAS AVEC S. M. LE ROI DE PORTUGAL.

1. JEAN, Roi de Portugal, né le 11 avril 1350, décédé le 14 août 1433, épousa, en février 1387, Philippine, Princesse d'Angleterre-Lancastre.
-
- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 2. Eduard, Roi de Portugal, né en 1401, décédé le 9 sept. 1438, épousa en 1428, Éléonore, Princesse d'Aragon, décédée le 18 fév. 1446. 3. Ferdinand, Prince de Portugal, Duc de Viseo, né en 1433, décédé le 8 sept. 1470, épousa Béatrix, Princesse de Portugal, décédée en 1506. 4. Emmanuel, Prince de Portugal, Duc de Beja, né le 31 mai 1469, Roi de Portugal, en 1495, décédé le 13 déc. 1521, épousa en deuxièmes nocés, en 1500, Marie, Princesse de Castile et Aragon, née en 1482, décédée en 1517. 5. Eduard, Prince de Portugal, Duc de Guimaranes, né en 1515, décédé en 1540. épousa, Isabelle, Princesse de Portugal-Braganse. 6. Cathérine, Princesse de Portugal-Guimaranes, épousa Jean, Prince de Portugal, Duc de Braganse, décédé en 1582. 7. Théodore II, Duc de Braganse, décédé le 29 nov. 1630, épousa, en 1602, Anne de Velasco. 8. Jean IV, Duc de Braganse, né le 19 mars 1640, Roi de Portugal, le 1^{er} déc. 1640, décédé le 6 nov. 1656, épousa, en 1632, Louise de Gusman, fille de Jean-Emmanuel, Duc de Médina-Sidonia, décédée le 28 fév. 1666. 9. Pierre II, Roi de Portugal, né le 26 avril 1648, décédé le 9 décembre 1706, épousa en deuxièmes nocés, le 2 juillet 1687, Marie-Sophie-Élisabeth, Princesse de Bavière, née le 6 août 1666, décédée le 4 août 1699. 10. Jean V, Roi de Portugal, né le 22 octobre 1689, décédé en 1750, épousa, le 9 juillet 1708, Anne-Marie-Josephine-Antoinette Reine, Princesse d'Autriche, née le 7 septembre 1683. 11. Joseph, Roi de Portugal, né le 6 juin 1714, décédé le 24 février 1777, épousa, le 31 mars 1732, Marie-Anne-Victoire, Princesse d'Espagne, née le 31 mars 1718. 12. Marie-François-Isabelle, Reine de Portugal, née le 17 déc. 1734, épousa le 6 juin 1760, Pedro III, Roi de Portugal, frère de son père, né le 5 juillet 1717, décédé le 25 mai 1786. 13. Jean-Marie-Joseph-Louis, Prince de Brésil, né le 13 mai 1767, Prince-Régent, le 10 juillet 1799, épousa, le 9 janv. 1790, Charlotte-Joachima, Princesse d'Espagne, née le 25 av. 1777. | <ol style="list-style-type: none"> 2. Isabelle, Princesse de Portugal, décédée en 1473, épousa en troisièmes nocés, Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, etc., né en 1396, décédé en 1467. 3. Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne, etc., épousa en deuxièmes nocés, Isabelle, Princesse de Bourbon. 4. Marie, Princesse de Bourgogne, épousa, Maximilien I, Empereur des Romains. 5. Philippe, Archiduc d'Autriche, Roi d'Espagne, etc., épousa Joanne, Princesse héréditaire d'Espagne. 6. Ferdinand, Archiduc d'Autriche, épousa Anne, Princesse de Hongrie. 7. Marie, Archiduchesse d'Autriche, épousa Guillaume, Duc de Juliers, Clèves et Berg. 8. Marie-Éléonore, Princesse de Juliers, etc., épousa Albert Frédéric, Duc de Prusse. 9. Anne, Princesse de Prusse, épousa Jean Sigismund, Électeur de Brandebourg. 10. George-Guillaume, Électeur de Brandebourg, épousa Élisabeth-Charlotte, Princesse Palatine. 11. Sophie, Princesse de Brandebourg, épousa Guillaume VI, Comte de Hesse-Cassel. 12. Charles, Comte de Hesse-Cassel, épousa Amélie, Princesse de Courlande. 13. Marie-Louise, Princesse de Hesse-Cassel, épousa, Jean-Guillaume Frison, Prince de Nassau-Dietz. 14. Guillaume-Charles-Henri Frison, (Guillaume IV,) Prince d'Orange-Nassau, épousa Anne Princesse de la Grande Bretagne. 15. Guillaume V, Prince d'Orange-Nassau, épousa Frédérique-Sophie-Wilhelmine, Princesse de Prusse. 16. Guillaume, Roi des Pays-Bas, épousa Frédérique-Louise-Wilhelmine, Princesse de Prusse. |
|---|---|

**ALLIANCE DE S. M. LE ROI DES PAYS-BAS AVEC L'ANCIENNE MAISON
RÉGNANTE DE SUÈDE ET NORWÈGE.**

- | | |
|--|--|
| <p>1. FRÉDÉRIC, Roi de Danemarck, né en 1473, décédé le 3 avril 1533, épousa, en premières noces, le 10 avril 1502, Anne, Princesse de Brandebourg, née le 27 août 1487, décédée le 3 mai 1514.</p> | |
| <p>2. Chrétien III, Roi de Danemarck, né le 12 août 1503, décédé le 1^{er} janvier 1559, épousa, en 1533, Dorothee, Princesse de Saxe-Lauenbourg, née en 1511, décédée le 7 octobre 1571.</p> | <p>2. Adolphe, Duc de Holstein-Gottorp, né le 26 janvier 1526, décédé le 1^{er} octobre 1586, épousa, le 17 décembre 1564, Christine, Princesse de Hesse, née le 29 juin 1543, décédée en 1594.</p> |
| <p>3. Frédéric II, Roi de Danemarck, épousa Sophie, Princesse de Mecklenbourg.</p> | <p>3. Jean-Adolphe, Duc de Holstein-Gottorp, né le 28 février 1575, décédé le 30 mars 1616, épousa, le 30 août 1596, Augustine, Princesse de Danemarck, née en 1580, décédée le 5 février 1639.</p> |
| <p>4. Elisabeth, Princesse de Danemarck, épousa Henri - Jules, Duc de Brunswick-Wolfenbittel.</p> | <p>4. Frédéric, Duc de Holstein-Gottorp, née le 22 décembre 1597, décédé le 19 août 1659, épousa, le 21 février 1630, Marie-Elisabeth, Princesse de Saxe, née le 22 novembre 1610, décédée le 24 juin 1684.</p> |
| <p>5. Sophie-Hedwig, Princesse de Brunswick-Wolfenbittel, épousa Erneste-Casimir, Comte de Nassau.</p> | <p>5. Chrétien-Albert, Duc de Holstein-Gottorp, né le 3 février 1641, décédé le 6 janvier 1695, épousa, le 18 octobre 1667, Frédérique-Amélie, Princesse de Danemarck, née le 11 avril 1649, décédée le 29 octobre 1704.</p> |
| <p>6. Guillaume-Frédéric, Prince de Nassau, épousa Albertine-Agnès, Princesse d'Orange-Nassau.</p> | <p>6. Chrétien-Auguste, Duc de Holstein-Gottorp, né le 11 janvier 1673, épousa, le 2 septembre 1704, Albertine-Frédérique, Princesse de Bade-Durlach, née le 3 juillet 1682.</p> |
| <p>7. Henri-Casimir, Prince de Nassau-Dietz, épousa Henriette-Amélie, Princesse d'Anhalt-Dessau.</p> | <p>7. Adolphe-Frédéric, Duc de Holstein-Gottorp, né le 14 mai 1710, Roi de Suède le 5 avril 1751, épousa, le 29 août 1744, Louise-Ulrique, Princesse de Prusse, née le 24 juillet 1720.</p> |
| <p>8. Jean-Guillaume Frison, Prince de Nassau-Dietz, Prince d'Orange, épousa Marie-Louise, Princesse de Hesse-Cassel.</p> | <p>8. Gustave III, Roi de Suède, né le 24 janvier 1746, assassiné le 29 mars 1792, épousa, le 4 nov. 1766, Sophie-Madelaine, Princesse de Danemarck, née le 3 juillet 1746.</p> |
| <p>9. Guillaume - Charles - Henri Frison, dit Willem IV, Prince d'Orange-Nassau, épousa Anne, Princesse royale de la Grande-Bretagne.</p> | <p>8. Charles XIII, Duc de Suedermanie, né le 7 octobre 1748, Roi de Suède et Norwège, le 9 juin 1809, succéda au fils de son frère, épousa, le 7 juillet 1774, Hedwig-Élisabeth-Charlotte, Princesse de Holstein-Eutin, née le 22 mars 1759.</p> |
| <p>10. Guillaume V, Prince d'Orange-Nassau, épousa Frédérique-Sophie-Wilhelmine, Princesse de Prusse.</p> | <p>9. Gustave-Adolphe IV, Roi de Suède, né le 1^{er} novembre 1778.</p> |
| <p>11. Guillaume I^{er}, Roi des Pays-Bas, etc., épousa Frédérique-Louise-Wilhelmine, Princesse de Prusse.</p> | |

ALLIANCE DE S. M. LE ROI DES PAYS-BAS AVEC S. M. LE ROI
DE SARDAIGNE.

1. HUBERT II, Comte de Savoye, én 1095, mort en 1103, épousa Gisela, Princesse de Bourgogne.

- | | |
|---|---|
| <p>2. Amedée III, Comte de Savoye, en 1103, décédé le premier avril 1149, épousa Mathilde, Comtesse d'Albon.</p> <p>3. Hubert III, Comte de Savoye, né le premier août 1136, décédé le 4 mars 1188; épousa en troisièmes nocés, Béatrix, Comtesse de Vienne, décédée en 1184.</p> <p>4. Thomas, Comte de Savoye, né le 20 mai 1177, décédé le 20 janvier 1233; épousa en deuxièmes nocés, Marguerite de Foucigny.</p> <p>5. Thomas II, Comte de Savoye-Maurienne, né en 1199, décédé en 1259, épousa en deuxièmes nocés, en 1244; Béatrix de Fiesque.</p> <p>6. Amadeus V, Comte de Savoye-Maurienne, né en 1249, décédé le 26 octobre 1323, épousa en premières nocés, Sibille, fille de de Guy, Seigneur de Beaugé, décédée en 1294.</p> <p>7. Aymon, Comte de Savoye-Maurienne, né le 15 décembre 1291, décédé le 24 juin 1343, épousa, le premier mai 1330, Yolante, Princesse du Montferrat, décédée le 24 juin 1343.</p> <p>8. Amadeus V, Comte de Savoye-Maurienne, né en 1334, décédé le 2 mars 1383, épousa en 1355, Bonne, Princesse de Bourbon, décédée le 19 janvier 1402.</p> <p>9. Amadeus VII, Comte de Savoye-Maurienne, né en 1360, décédé le premier novembre 1391, épousa en 1376, Bonne, Princesse de Berry.</p> <p>10. Amadeus VIII, Duc de Savoye, né le 4 septembre 1383, (le 5 novembre 1439, Pape, sous le nom de Félix V). décédé le 7 janvier 1451, épousa en 1401. Marie Princesse de Bourgogne, décédée le 6 octobre 1428.</p> <p>11. Louis Duc de Savoye, né le 24 février 1402, décédé le 29 janvier 1465, épousa en février 1433, Anne de Lusignan, Princesse de Cyprus, décédée le 11 novembre 1462,</p> | <p>2. Adelaïde, Princesse de Savoye, morte en 1154, épousa en 1116, Louis VI, Roi de France, né en 1081, décédé le 1^{er}. août 1137.</p> <p>3. Louis VII, Roi de France, né en 1120, décédé le 18 septembre 1180, épousa en 3^{es}. nocés en 1160, Adelaïde, Comtesse de Champagne, décédée le 4 juin 1206.</p> <p>4. Philippe II, Roi de France, né le 22 août 1165, décédé le 14 juillet 1223, épousa en 1^{re}. nocés en 1180, Isabelle, Comtesse de Hainaut, décédée le 15 Mars 1190.</p> <p>5. Louis VIII, Roi de France, né le 3 septembre 1187, décédé le 8 novembre 1226, épousa le 23 mai 1200, Blanche, Princesse de Castile, décédée le 1^{er}. décembre 1252.</p> <p>6. Louis IX, dit le Saint, Roi de France, né le 25 avril 1215, décédé le 25 août 1270, épousa en 1234, Marguerite, Comtesse de Provence, décédée en décembre 1295.</p> <p>7. Robert, Prince de France, (6^{me}. fils de Louis IX,) Comte de Clermont, décédé en 1317, épousa Beatrix, Prince de Bourgogne, Dame de Bourbon, décédée le 1^{er}. octobre 1310.</p> <p>8. Louis, Duc de Bourbon en 1317, mort en janvier 1341, épousa Marguerite de Hainaut, décédée en août 1354.</p> <p>9. Jacques, Comte de la Marche, décédé le 6 avril 1361, épousa Jeanne de Chatillon, Comtesse de St. Paul, décédée en 1371.</p> <p>10. Jean, Comte de la Marche, décédé le 11 juin 1393, épousa le 28 septembre 1364, Catherine, Comtesse de Vendôme, décédée en 1412.</p> <p>11. Louis, Comte de Vendôme, décédé le 21 décembre 1446, épousa en 2^{es}. nocés le 24 août 1424, Jeanne, Comtesse de Laval-Monfort, décédée le 18 décembre 1468.</p> <p>12. Jean II, Comte de Vendôme, décédé le 6 janvier 1477, épousa le 9 novembre 1454, Elisabeth de Beauveau, Dame de</p> |
|---|---|

12. Philippe, Duc de Savoie, (5^{m^e} fils de Louis), né en 1458, décédé le 7 novembre 1497, épousa en deuxièmes noces en 1485, Claudine de Brossé, Comtesse de Penthièvre, décédée le 13 octobre 1513.
 13. Charles III, Duc de Savoie, né le 10 octobre 1486, décédé le 16 septembre 1553, épousa, le 26 mars 1521, Béatrix, Princesse de Portugal, née en 1504, décédée le 8 janvier 1538.
 14. Emmanuel-Philippe, Duc de Savoie, né le 8 juillet 1528, décédé le 30 août 1580, épousa le 9 juillet 1559 Marguerite, Princesse de France, décédée le 14 septembre 1574.
 11. Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, né le 12 janvier 1562, décédé le 26 juillet 1630, épousa, le 11 mars 1585, Catherine Princesse d'Espagne, née le 10 octobre 1567, décédée le 6 Novembre 1567, 1597.
 16. Victor-Amedée, Duc de Savoie, né le 8 mai 1587, mort le 7 octobre 1637, épousa le 10 février 1619, Christine, Princesse de France, née en 1603, décédée le 27 décembre 1663.
 17. Charles-Emmanuel II, Duc de Savoie, né le 20 juin 1634, décédé le 12 juin 1675, épousa en 2^{m^e} noces le 11 avril 1665, Marie-Jeanne-Papliste, Princesse de Savoie-Nemours, née le 11 avril 1644, décédée le 15 Mars 1724.
 18. Victor Amedée II, Duc de Savoie, né le 14 Mai 1666, Roi de Siciles en 1713, Roi de Sardaigne en 1716, épousa, le 10 avril 1684, Anne-Marie, Princesse d'Orléans, née le 27 août 1669, morte le 26 août 1728.
 19. Charles-Emmanuel III, Roi de Sardaigne, Duc de Savoie, né le 27 avril 1701, épousa en 2^{m^e} noces, Polixène-Christine-Jeanne, Princesse de Hesse-Rheinfelds, née le 21 septembre 1706; morte le 13 janvier 1735.
 20. Victor Amedée, Roi de Sardaigne, né le 26 juin 1726, épousa le 30 Mai 1750, Marie - Antoinette - Ferdinande, Princesse d'Espagne, le 17 novembre 1729, morte le 17 septembre 1785.
 21. Victor-Emmanuel, Roi de Sardaigne, Duc de Savoie, né le 24 juillet 1759, Roi le 4 juin 1802, épousa le 21 avril 1789, Marie-Thérèse-Joséphine, Princesse d'Autriche, née le 1^{er} novembre 1773.
- Champigny en la Roche-sur-Yon, décédée en 1474.
 13. Louis de Bourbon, Prince de la Roche-sur-Yon, épousa Louise, Princesse de Bourbon, Comtesse de Montpensier.
 14. Louis II, de Bourbon, Duc de Montpensier, épousa Jacqueline de Longwie.
 15. Charlotte, Princesse de Bourbon, épousa Guillaume, Comte de Nassau, Prince d'Orange, (Guillaume I.)
 16. Catherine Belgica, Princesse d'Orange-Nassau, épousa Philippe-Louis, Comte de Hainaut.
 17. Anne-Elisabeth, Comtesse de Hainaut, épousa Guillaume V, Comte de Hesse-Cassel.
 18. Guillaume VI, Comte de Hesse-Cassel, épousa Sophie, Princesse de Brandebourg.
 19. Charles, Comte de Hesse-Cassel, épousa Marie-Amélie, Princesse de Courlande.
 20. Marie-Louise, Princesse de Hesse-Cassel, épousa, Jean-Guillaume Frison, Prince de Nassau-Dietz, Prince d'Orange.
 21. Guillaume-Charles-Henri Frison, (Guillaume IV,) Prince d'Orange-Nassau, épousa Anne, Princesse de la Grande-Bretagne.
 22. Guillaume V, Prince d'Orange-Nassau, épousa, Frédérique - Sophie - Wilhelmine, Princesse de Prusse.
 23. Guillaume, Roi des Pays-Bas, épousa, Frédérique-Louise-Guilhelmine, Princesse de Prusse.

**ALLIANCE DE S. M. LE ROI DES PAYS-BAS AVEC S. M. LE ROI
DE BAVIÈRE.**

1. Louis, le Sévère, Duc de Bavière, Comte Palatin du Rhin, né en 1229, décédé en 1294, épousa, en 1273, en troisièmes nocés, Mechtilde, fille de l'Empereur Rudolphe I^{er}, décédée le 23 décembre 1304.
-
- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 2. Rudolphe, Électeur Palatin, né en 1274, décédé le 11 août 1313, épousa, en septembre 1295, Mechtilde, fille d'Adolphe de Nassau, Empereur le 6 janvier 1292, fils de Walrave, Comte de Nassau, frère d'Otto, Comte de Nassau, souche du Roi des Pays-Bas, décédé en 1315. 3. Adolphe I, Électeur Palatin, né le 27 septembre 1306, décédé le 17 février 1327, épousa Ermingarde, Comtesse d'Oettingen, décédée en 1339. 4. Robert II, Électeur Palatin en 1390, décédé le 12 février 1398, épousa Béatrix, Princesse d'Aragon, décédée en 1365. 5. Robert III, Électeur Palatin en 1398, Empereur le 30 août 1400, décédé le 18 mai 1414, épousa en secondes nocés, en 1374, Élisabeth, fille de Frédéric III, Burgrave de Nuremberg, décédée le 26 juin 1409. 6. Étienne, comte Palatin de Simmeren et Deux-Ponts, né en 1385, décédé en 1459, épousa, le 10 juillet 1410, Anne, Princesse Palatine-Veldentz, décédée en 1444. 7. Louis, Comte Palatin de Deux-Ponts en 1459, décédé le 19 juillet 1489, épousa, en 1454, Jeanne De Croy, décédée en 1504. 8. Alexandre, Comte Palatin de Deux-Ponts et Veldentz, né en 1462, décédé le 31 octobre 1514, épousa, en 1499, Marguerite, Comtesse de Hohenloe, décédée en 1522. 9. Louis II, Comte Palatin de Deux-Ponts, né en 1502, décédé le 3 décembre 1532, épousa, le 10 décembre 1525, Élisabeth, Princesse de Hesse, décédée le 4 janvier 1563. 10. Wolfgang, Comte Palatin de Deux-Ponts, né le 26 septembre 1526, décédé le 11 juin 1569, épousa, le 6 septembre 1544, Anne, Princesse de Hesse, née le 16 octobre 1526, décédée le 10 juillet 1591. | <ol style="list-style-type: none"> 2. Louis IV, Duc de Bavière, né en 1286, Empereur en 1314, décédé le 11 octobre 1347, épousa, en premières nocés, Béatrix, Princesse de Glogau, décédée en 1323. 3. Étienne, Duc de Bavière en 1347, décédé en 1375, épousa en secondes nocés, le 10 mai 1352, Marguerite, Princesse de Nuremberg. 4. Jean, Duc de Bavière-Muncheu en 1392, décédé le 8 août 1397, épousa Catherine, Comtesse de Gortz, Princesse de Karinthin, décédée en 1391. 5. Erneste, Duc de Bavière-Muncheu, né en 1392, décédé le 31 juin 1438, épousa Élisabeth, Princesse de Milan, décédée en 1432. 6. Albert III, Duc de Bavière-Muncheu, né en 1396, décédé le 1^{er} mars 1460, épousa, en secondes nocés, Anne, Princesse de Brunswick-Grubenhagen. 7. Élisabeth, Princesse de Bavière, décédée en 1484, épousa, en 1462, Erneste, Électeur de Saxe, né le 25 mars 1441, décédé le 26 août 1486. 8. Marguerite, Princesse de Saxe, décédée le 7 décembre 1528, épousa, le 27 février 1487, Henri, Duc de Brunswick-Lunebourg, né en 1468, décédé en 1532. 9. Erneste, Duc de Brunswyk-Celle, né le 26 juin 1497, décédé le 11 janvier 1546, épousa, en 1528, Sophie, Princesse de Mecklenbourg, née en 1507, décédée le 18 juin 1541. 10. Henri, Duc de Brunswick-Danneberg, né le 4 juin 1533, décédé le 17 janvier 1598, épousa, en 1569, Ursule, Princesse de Saxe-Lauenbourg. 11. Auguste, Duc de Brunswick-Wolfenbittel, né le 10 avril 1579, décédé le 27 septembre 1666, épousa, en secondes nocés, le 26 oct. 1623, Dorothee, Princesse d'Anhalt-Zerbst, née le 25 septembre 1607, décédée le 26 septembre 1634. |
|---|---|

11. Charles, Comte Palatin de Deux-Ponts, né le 4 septembre 1560, décédé le 6 décembre 1600, épousa, le 15 février 1585, Dorothee, Princesse de Brunsvyk-Lunebourg, née le 1^{er} janvier 1570, décédée le 15 août 1649.
12. Chrétien, Comte Palatin de Bischweiler, né le 24 août 1598, décédé le 27 août 1654, épousa en premières noces, en 1630, Madeleine - Catherine, Princesse Palatine-Deux-Ponts, née en 1607, décédée en 1648.
13. Chrétien II, Comte Palatin de Birckenfeld, né le 21 juin 1637, épousa, en 1667, Catherine, Comtesse de Rappolstein, née en 1648, décédée le 6 juillet 1683.
14. Chrétien III, Comte Palatin de Birckenfeld, Duc de Deux-Ponts, né le 6 novembre 1674, décédé le 3 février 1735, épousa Caroline, Comtesse de Nassau-Sarbruck, née le 12 août 1704.
15. Frédéric, Comte Palatin de Birckenfeld, Duc de Deux-Ponts, né le 27 février 1724, épousa, le 6 février 1746, Françoise-Dorothee, Princesse du Palatin-Sultzbach, née le 14 janvier 1724.
16. Maximilien-Joseph, Électeur de Bavière, né le 27 mai 1756, Roi le 1^{er} janvier 1806, épousa, le 30 septembre 1785, Marie-Wilhelmine-Augustine, Princesse de Hesse-Cassel, née le 14 avril 1765, décédée le 30 mai 1796, en secondes noces, le 9 mars 1797, Frédéric-Wilhelmine-Caroline, Princesse de Bade, née le 13 juillet 1776.
12. Antoine, Duc de Brunswick-Wolfenbuttel, né le 4 octobre 1633, décédé le 27 mars 1714, épousa, le 17 août 1656, Elisabeth-Julienne, Princesse de Holstein-Norbourg, née le 24 mai 1634, décédée le 4 février 1704.
13. Louis-Rodolphe, Duc de Brunswick-Beveren-Bamberg, né le 22 juillet 1672, épousa, le 12 avril 1690, Catherine-Louise, Princesse d'Oettingen, née le 16 mars 1761.
14. Antoinette-Amélie, Princesse de Brunswick-Beveren-Blankenberg, née le 14 avril 1796, épousa, le 15 octobre 1712, Ferdinand-Albert, Duc de Brunswick-Beveren-Blankenberg, né le 19 mai 1680.
15. Louise-Amélie, Princesse de Brunswick-Beveren-Blankenberg, épousa Auguste-Guillaume, Prince de Prusse.
16. Frédérique-Sophie-Wilhelmine, Princesse de Prusse, épousa Guillaume V, Prince d'Orange-Nassau.
17. Guillaume, Roi des Pays-Bas, épousa Frédérique-Louise-Wilhelmine, Princesse de Prusse.

**ALLIANCE DE S. M. LE ROI DES PAYS-BAS AVEC S. M. LE ROI DE
WURTEMBERG.**

1. HENRI, Duc de Wurtemberg, né en 1448, décédé le 16 avril 1519, épousa, en secondes noces, en 1488, Ève, Princesse de Salm, décédée le 26 avril 1521.

- | | |
|---|---|
| <p>2. Marie, Princesse de Wurtemberg, née le 15 août 1496, décédée le 28 décembre 1542, épousa, le 18 février 1514, Henri III, Duc de Brunswick-Wolfenbützel, né le 10 novembre 1489, décédé le 12 juin 1568.</p> <p>3. Jules, Duc de Brunswick-Wolfenbützel, né le 10 juillet 1518, décédé le 3 mai 1589, épousa, le 25 février 1560, Hedwig, Princesse de Brandebourg, née en mars 1540, décédée le 22 octobre 1602.</p> <p>4. Henri-Jules, Duc de Brunswick-Wolfenbützel, né le 15 octobre 1564, décédé le 20 juillet 1613, épousa en secondes noces, le 19 avril 1590, Élisabeth, Princesse de Danemarck, née en 1573, décédée le 19 juillet 1626.</p> <p>5. Sophie, Princesse de Brunswick-Wolfenbützel, épousa Erneste-Casimir, Comte de Nassau-Dillenburg.</p> <p>6. Guillaume-Frédéric, Prince de Nassau-Dillenburg, épousa Albertine-Agnès, Princesse d'Orange-Nassau.</p> <p>7. Henri-Casimir, Prince de Nassau-Dietz, épousa Henriette-Amélie, Princesse d'Anhalt-Dessau.</p> <p>8. Jean-Guillaume-Frison, Prince de Nassau-Dietz, Prince d'Orange, etc., épousa Marie-Louise, Princesse de Hesse-Cassel.</p> <p>9. Guillaume-Charles-Henri-Frison, dit Guillaume IV, Prince d'Orange-Nassau, épousa Anne, Princesse de la Grande-Bretagne.</p> <p>10. Guillaume V, Prince d'Orange-Nassau, épousa Frédéricque-Sophie-Wilhelmine, Princesse de Prusse.</p> <p>11. Guillaume I^{er}, Roi des Pays-Bas, épousa Frédéricque-Wilhelmine-Louise, Princesse de Prusse.</p> | <p>2. George, Duc de Wurtemberg, né le 4 février 1498, décédé le 15 juillet 1558, épousa, le 14 sept. 1555, Barbe, Princesse de Hesse, née en 1536, décédée le 11 juin 1597.</p> <p>3. Frédéric, Duc de Wurtemberg, né le 19 août 1557, décédé le 19 janvier 1608, épousa, le 22 mai 1581, Sibille, Princesse d'Anhalt, née le 28 septembre 1564, décédée le 16 novembre 1614.</p> <p>4. Jean-Frédéric, Duc de Wurtemberg, né le 5 mai 1582, décédé le 18 juillet 1628, épousa, le 5 novembre 1609, Barbe-Sophie, Princesse de Brandebourg, née le 16 novembre 1584, décédée le 24 février 1636.</p> <p>5. Everard VIII, Duc de Wurtemberg, né le 16 décembre 1614, décédé le 12 juillet 1674, épousa en premières noces, en 1637, Anne-Dorothée, fille de Jean-Casimir, Comte du Rhin de Kyrbourg, décédé le 27 juin 1655.</p> <p>6. Frédéric-Charles, Duc de Wurtemberg, né le 12 septembre 1652, décédé le 30 décembre 1698, épousa, le 31 oct. 1682, Éléonore-Julienne, Princesse de Brandebourg-Anspach, née le 13 oct. 1663, décédée en 1724.</p> <p>7. Charles-Alexandre, Duc de Wurtemberg, né le 24 janvier 1684, décédé le 12 mars 1737, épousa le 1^{er} mai 1727, Marie-Augustine, Princesse de Tours-et-Taxis, né le 11 août 1706.</p> <p>8. Frédéric-Eugène, Duc de Wurtemberg, né le 21 janv. 1732, épousa, le 29 nov. 1753, Frédérique-Dorothée-Sophie, Princesse de Brandebourg-Swerin, née le 18 déc. 1736.</p> <p>9. Frédéric-Guillaume-Charles, Duc de Wurtemberg, né le 6 novembre 1754, Electeur en 1802, Roi le 1^{er} juin 1806; épousa en premières noces, le 11 octobre 1786, Augustine-Charlotte-Frédérique-Louise, Princesse de Brunswick, née le 1^{er} décembre 1764, décédée le 27 septembre 1788, en secondes noces, le 18 mai 1797, Charlotte-Augustine-Mathilde, Princesse de la Grande-Bretagne, née le 29 septembre 1766.</p> |
|---|---|

ALLIANCE DE S. M. LE ROI DES PAYS-BAS AVEC S. M. LE ROI DE SAXE.

1. **FRÉDÉRIC**, Prince de Meissen et Thuringe, né le 24 août 1411, Electeur de Saxe, 1428, sous le nom de Prédéric II, décédé le 7 septembre 1464, épousa Marguerite, Princesse d'Autriche, vivant en 1431, décédée le février 1486.
-
- | | |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 2. Anne, Princesse de Saxe, née le 7 mars 1436, décédée le 31 octobre 1512, épousa, le 12 novembre 1458, Albert, Electeur de Brandebourg, né le 24 novembre 1414, décédé le 11 mars 1486. 3. Frédéric-le-Vieux, de Brandebourg, Marquis d'Anspach, né le 2 mai 1460, décédé le 4 avril 1536, épousa, le 14 février 1479, Sophie, Princesse de Pologne, née en 1464, décédée le 4 octobre 1512. 4. Barbe, Princesse de Brandebourg-Anspach, née le 24 septembre 1495, décédée en 1552, épousa, en 1526, George, Comte de Leuchtenberg, décédé en 1552. 5. Elisabeth, Princesse de Leuchtenberg, décédée en 1579, épousa, en 1559, Jean-le-Vieux, Comte de Nassau-Dillenburg, né le 22 novembre 1535, décédé le 8 octobre 1606. 6. Erneste-Casimir, Comte de Nassau-Dietz, né le 24 décembre 1573, décédé le 5 juin 1632, épousa, en 1607, Sophie, Princesse de Brunswick-Wolfenbittel, née le 20 février 1592, décédée en 1642. 7. Guillaume-Frédéric, Prince de Nassau, épousa Albertine-Agnès, Princesse d'Orange-Nassau. 8. Henri-Casimir, Prince de Nassau-Dietz, épousa Henriette-Amélie, Princesse d'Anhalt-Dessau. 9. Jean-Guillaume-Frison, Prince de Nassau-Dietz, Prince d'Orange, épousa Marie-Louise, Princesse de Hesse-Cassel. 10. Guillaume-Charles-Henri-Frison, dit Guillaume IV, Prince d'Orange-Nassau, épousa Anne de Brunswick-Lunebourg, Princesse royale de la Grande-Bretagne. 11. Guillaume V, Prince d'Orange-Nassau, épousa Frédérique-Sophie-Wilhelmine, Princesse de Prusse. 12. Guillaume, Roi des Pays-Bas, épousa Frédérique-Louise-Wilhelmine, Princesse de Prusse. | <ol style="list-style-type: none"> 2. Albert, Duc de Saxe, né le 26 juillet 1443, décédé le 13 sept. 1500, épousa, en 1459, Zedena, Princesse de Bohême, née en 1449, 3. Henri, Duc de Saxe, né le 16 mars 1473, décédé le 19 août 1541, épousa, en juillet 1512, Catherine, Princesse de Mecklenbourg, née en 1477, décédée en 1561. 4. Auguste, Duc de Saxe, né le 31 juillet 1526, Electeur en 1553, décédé le 11 février 1586, épousa, en 1548, en premières noces, Anne, Princesse de Danemarck, née le 25 nov. 1532. 5. Chrétien, Electeur de Saxe, né le 3 nov. 1560, décédé le 25 sept. 1591, épousa, le 25 avril 1582, Sophie, Princesse de Brandebourg, née le 5 juin 1568, décédée le 7 déc. 1622. 6. Jean-George, Electeur de Saxe, né le 5 mars 1585, décédé le 8 octobre 1656, épousa, en 2^{es} noces, le 19 juillet 1607, Madelaine-Sibille, Princesse de Brandebourg-Prusse, née le 19 juillet 1607, décédée en fév. 1659. 7. Jean George II, Electeur de Saxe, né le 31 mai 1613, décède le 1^{er} septembre 1680, épousa, le 13 novembre 1638, Madelaine-Sibille, Princesse de Brandebourg, née le 28 octobre 1612, décédée le 20 mars 1687, 8. Jean-George III, Electeur de Saxe, né le 20 juin 1647, décédé le 22 septembre 1691. épousa, le 16 octobre 1666, Anne-Sophie, Princesse de Danemarck, née le 1^{er} sept. 1647. 9. Frédéric-Auguste, Electeur de Saxe, né le 12 mai 1670, Roi de Pologne, épousa, le 10 janvier 1693, Catherine-Everardine, Princesse de Brandebourg-Bareuth, née le 19 déc. 1671, décédée le 5 sept. 1727. 10. Frédéric-Auguste, Electeur de Saxe, né le 17 octobre 1696, Roi de Pologne, épousa, le 20 août 1719, Marie-Joséphine-Bened.-Antoinette-Thérèse-Xaveria-Philippine, Archiduchesse d'Autriche, née le 8 déc. 1679. 11. Frédéric-Chrétien-Grég.-George-François-Léopold, Electeur de Saxe, né le 5 sept. 1722, décédé le 17 déc. 1763, épousa, le 20 juin 1747, Antoinette-Walpurge, Princesse de Bavière, née le 18 juillet 1724. 12. Frédéric-Auguste, Electeur de Saxe, né le 23 déc. 1750, Roi le 22 décembre 1806, épousa, le 29 janv. 1769, Marie-Amélie-Augustine, Princesse Palatine-Deux-Ponts, née en 1752. |
|---|--|

**ALLIANCE DE S. M. LE ROI DES PAYS-BAS AVEC S. M. LE ROI
DE PRUSSE.**

1. **AUGUSTE-GUILLAUME**, Prince de Prusse, fils de Frédéric-Guillaume, Roi de Prusse, et de Sophie-Dorothée, Princesse de Brunswick, né le 9 août 1722, décédé le 12 juillet 1758; épousa, le 6 janvier 1742, Louise-Amélie, Princesse de Brunswick, née le 29 janvier 1722.

-
2. Frédéric-Guillaume, Roi de Prusse, épousa en premières noces, Elisabeth-Charlotte-Amélie, Princesse de Brunswick-Wolfenbützel; en secondes noces, Frédérique-Louise, Princesse de Hesse-Darmstadt.
3. Frédérique-Louise-Wilhelmine, Princesse de Prusse, épousa Guillaume, Roi des Pays-Bas.

2. Frédérique-Sophie-Wilhelmine, Princesse de Prusse, épousa Guillaume V, Prince d'Orange-Nassau.
3. Guillaume, Roi des Pays-Bas, épousa Frédérique-Louise-Wilhelmine, Princesse de Prusse.
-

TABLEAU DES COMTES DE NASSAU,

Comte d'Arnstein. Décédé avant
l'an 1124, Époux de Muhtild, catess
d'Arnstein, sœur de Louis II.

RUPRECHT I,
Comte de Laurenburg,
décédé avant l'an 1151.

ARNOLD II,
1151.

WALIM I
Comte d'Ass
décédé en 1158,
de Cunigund en

HENRI II,
Le Riche, décédé
en 1250.

RUE
12
Époux C

RUPRECHT,
décédé en 1247.

WAN
11
Auteur d
de W

CATHERINE,
1324.

MARGUERITE,
1250.

TABLEAU HE D'OTHON (1),

HENRI I, 1285, décédé en 1343, épousa Adélaïde, fille de Thierrî, Seigneur de Heinsberg, avant 1303, décédé en 1352.		AN, décédé le 10 1328.		GERTRUDE, 1299, décédée en 1333.	
AGNÈS, 1314, décédée en 1318, épousa Gerlach, Seigneur de Limbourg.	OTHON, <i>voyez</i> tableau IV.	MARGUERITE, épousa le comte de Hohenberg, avant 1349.	HÉLÈNE, 1328 — 32.	MARGUERITE, décédée en 1363.	
EMICH, 1331, décédé le 8 juin 1343.	EMICH, décédé le 24 mars 1358.	HÉLÈNE, 1343.	ADELAÏDE, 1370, épousa Guillaume, Comte de Castel.	ELICHIN, 1364 — 1403, épousa Frédéric, Comte de Castel.	

(1) Le nom d'Othon, a été écrit de différent

(2) Linange, (le Comté de) est un pays d' Linange, ou New Leinengen, Turchein, Cronstat, Lampsheim. *Voyez* Moreri, article Linange.

Une fille dont le nom est inconnu.

CATHERINE HENRI III, Une fille, décédée en 1430.
 décédée le 6 septembre 1424, décédée le 12 septembre 1477.
 Reinhard II, Comte de Lippe.

II.

MARCO ÉLISABETH,
 1424, décédée en 1499, Eva, fille de 1471, épousa Othon, Seigneur de Bronchorst.
 en 1424, Jean, Seigneur — 1505.
 Maurice, Seigneur de Lippe.

JEAN II, 1492, décédé en 1513, épousa en 1 ^{res} noces à l'âge de 14 ans le 8 mars 1492, Marie, Comtesse d'Ottensheim de Solms, décédée en 1505, et en 2 ^{me} noces, Anne, fille de Bernard, puissant Seigneur de Lippe, 1511 — 1533.	MARGUERITE, 1502 — 22.	IRMGARD, 1499 — 1518.	ÉLISABETH, 1499 — 1518.	Encore deux enfants.
---	---------------------------	--------------------------	----------------------------	-------------------------

JEAN III,
 1493, décédé le 13 décembre 1561, épousa Anne, fille de Louis, Comte de Nassau-Weilbourg, décédée en 1564.
 1575.

(1) Beilstein, ville d'Allemagne, dans la Wétéravie.

urg.

JEAN
 1351, décédé
 épousa le 30
 Marguerite,
 Comte de
 décédée, 1

OTHON,
 1351, décédé en 1384.

ADOLPHE, IRI,
 1384, décédé le douze
 1420, épousa en 1^{re}
 Jutta, fille et héritière
 Gerhard, comte de D
 décédée en 1397, en 2^e
 Cunigonde, fille de Je
 Seigneur de Limbourg
 décédée en 1403.

JEAN III,
 1401, décédé en 1430.

JU
 1401, décédée en 14
 Seigneur

QUA
D'ORA ETC.

JEAN- GUILLEME GEORGES, FR. Duc Com. S. Princ né le S	J	ÉLÉONORE- CATHERINE, Princesse palatine	ANTOINE- ULRIC, Duc de Brunswick- Wolfenbittel,	ÉLISABETH- JULIENNE, Princesse de Holstein- Norboung	ALBERT- ERNEST, Prince d'Oettingen, né le 4 mai 1642,	CHRISTINE- FRÉDÉRIQUE, Princesse de Wurtemberg.
--	---	--	---	--	---	---

fu
l

IMPRIMERIE DE F. J. HUBLON, A BRUXELLES.

QU TIÈRES, DE NASSAU-DILLENBOURG.

<p>NÈS le ingen.</p>	<p>ERNE LE-BELLI Com du St-E de Gle tué, en près d'Aut Bobé épou</p>	<p>ANDRÉ, Duc de Kiow, épousa</p>	<p>MARIE, Princesse de Nieugard.</p>	<p>ALBERT IV, Archiduc d'Autriche, né en 1377, décédé le 25 novembre 1404,</p>	<p>JEANNE, Princesse de Bavière, Comtesse</p>	<p>SIGISMOND, Empereur des Romains, etc., né en 1367, décédé le 9 dé- cembre 1457, épousa,</p>	<p>BARBE, Comtesse de Cilly.</p>
------------------------------	--	--	---	--	--	--	---

DU
POUJ-DIETZ.

PLANCHE VII.

ETIENNE, Comte ^{er} , de Zips, décédé	ÉLISABETH, Princesse	CHRÉTIEN, Roi de	DOROTHÉE, Princesse	JEAN, Électeur de Brande-	MARGUERITE, Princesse
---	-------------------------	---------------------	------------------------	---------------------------------	--------------------------

IMPRIMERIE DE F. J. HUBLON, A BRUXELLES.

QUA
SAU,

PLANCHE VIII.

JACQUES de Daillon, Seigneur de Lude, épousa, en 1491,	ANNE, Princesse de Mecklen- bourg, décédée le 6 mars 1525	JEAN, Comte du St-Empire, de Wied- Runckel, épousa	ÉLISABETH, Comtesse du St-Empire, de Nassau-Dietz
---	---	---	---

PUBLIÉ A BRUXELLES.

QUARTI

CALE DEBAS, ETC.

<p>ERT- EST, nce ngen, ai 1642, édé rs 1683, sa, noces, 665,</p>	<p>CHRISTINE-FRÉDÉRIQUE, Princesse de Wurtemberg, née le 28 février 1644, décédée le 30 octobre 1674.</p>	<p>L es, de tein, né février déc lé 1673, en le mbre ,</p>	<p>ANNE-CLAUDINE, Rhingrave de Kurbourg, née en 1615, décédée le 18 juin 1673.</p>	<p>GUSTAVE-ADOLPHE, Comte de Nassau-Saarbruch, né le 27 mai 1632, décédé le 9 octobre 1677, épousa, en 1662,</p>	<p>ÉLÉONORE-CLAIRE, Comtesse de Hohenlohe, décédée en 1709.</p>	<p>HENRI-FRÉDÉRIC, Comte de Hohenlohe-Langenberg, né le 7 septembre 1625, décédé le 2 juin 1699, épousa, en 2^{me} noces, le 27 juin 1658,</p>	<p>JULIENNE-DOROTHÉE, Comtesse de Castel, née le 30 janvier 1640, décédée en 1706.</p>
--	--	--	---	---	--	---	---

FRÉDÉRIQUE-LOUISI
Princesse Royale
née le 18 novemb
mariée, le 8 octobre 1791, à
Prince d'Orange
depuis, en 1815, Roi de
dont **GUILLAUME-FRÉ**
Prince Royal, dit le P
le Prince **GUILLAUME-F**
né le 28 février
et les Princesses **GUILLEMIN**
PAULINE-CHAR
née le 1^{er} mai
décédée le 20 déce
et **GUILLEMIN-FRÉDÉRIQUE**
née le 9 mai

V

E, CE D'ORANGE.

RUE- e de rck , avril e 30	JEAN - GEORGE , Prince d'Anhalt- Dessau ,	HENRIETTE- CATHERINE , Princesse d'Orange.	FRÉDÉRIC , Roi de Prusse , épousa	SOPHIE- CHARLOTTE , Princesse de Brunswick- Lunebourg-	GEORGE I ^{er} , Roi d'Angleterre , Électeur de Hanovre ,	SOPHIE- DOROTHÉE , Princesse de Brunswick- Lunebourg-
--	--	---	--	--	---	---

Q
UMESAU-DIETZ (GUILLAUME IV.)

<p>MARIE UDUIN, ame llyville Peux.</p>	<p>JEAN-GEORGE, Prince d'Anhalt- Zerbst, né le 9 mai 1567, décédé le 13 mai 1618, épousa, en 1^{ère} nocces, en 1595,</p>	<p>DOROTHÉE, Princesse palatine de Bavière- Zimmern, née en 1580, décédée le 13 mai 1618.</p>	<p>GUILLAUME, Comte du St-Empire, de Sayn- Witgenstein, décédé en 1623, épousa, en 1^{ères} nocces,</p>	<p>ANNE- ÉLISABETH, Comtesse du St-Empire de Sayn- Witgenstein, décédée en 1608.</p>	<p>GEORGE, Comte du St-Empire, d'Erpach, né en 1548, décédé en 1605, épousa, en 4^{mes} nocces,</p>	<p>MARIE, Comtesse du St-Empire, de Barby.</p>
--	--	--	---	---	---	---

QUA

PLANCHE XII.

RUSSE NASSAU-DIETZ.

<p>ALEXANDRE II d'Émiers, Seigneur d'Olbreuse,</p>	<p>ÉDÉRIC, le Holstein- derbourg- rdbourg, 26 novem- bre 1581, décédé juillet 1658, épousa, 1^{er} noces, avril 1632</p>	<p>ÉLÉONORE, Princesse d'Anhalt- Zerbst, née en 1608, décédée le 2 novembre 1681</p>	<p>JOACHIM- ERNEST, Prince d'Oettingen, né le 31 mars 1612, décédé le 8 août 1659, épousa, en 2^{es} noces, le 5 décembre</p>	<p>ANNE- DOROTHÉE, Comtesse du St-Empire, de Hohenz., née en 1621, décédée le 16 septembre</p>	<p>ÉVERARD III, Duc de Wurtemberg, né le 16 décembre 1614, décédé le 2 juillet 1674, épousa, en 1^{er} noces,</p>	<p>ANNE- DOROTHÉE, Comtesse du Rhin, de Kyrbourg, née en 1614, décédée le</p>
--	--	--	---	--	---	---

FRÉDI
née le
mariée,
(S
né le
dont Sa M
le P
né
et la Pri

IMPRIMERIE DE F. J. HUBLON, A BRUXELLES.

QUART

PLANCHE XIII.

DE JEA NASSAU-DIETZ.

<p>LAUME, Prince d'Orange, épousa, 2^{es} noces,</p>	<p>CHARLOTTE DE BOURBON- MONTPENSIER.</p>	<p>ALBERT- RÉDÉRIC, de Saxe-Cobourg, Duc de Prusse, épousa</p>	<p>MARIE- ÉLÉONORE Princesse de Juliers.</p>	<p>LOUIS VI, Électeur palatin de Bavière, épousa</p>	<p>ÉLISABETH, Princesse de Hesse.</p>	<p>GUILLAUME 1^{er}, Prince d'Orange, épousa, en 3^{es} noces,</p>	<p>CHARLOTTE, Princesse de Bourbon Montpensier.</p>
--	---	--	--	--	---	--	---

MARIE-
Princesse de
née le 7 fév
décédée le
mariée, le
à JEAN-GUIL
Prince d'Orange
Stadhoud
né le 4
périt au Moerdyl
dont un fi
GUILLAUME-CHAI
Prince d'Orange
né le 1^{er} se

IMPRIMERIE DE F. J. HUBLON, A BRUXELLES.

QU

PLANCHE XIV.

T-DE-DIETZ.

<p>SAMUEL Comte du St-Empire de Woldeck né le 2 mai 1528, décédé le 6 janvier 1570, épousa, en 15</p>	<p>GUILLAUME, Comte du St-Empire, de Nassau- Dillenbourg, épousa</p>	<p>JULIENNE, Comtesse du St-Empire, de Stolberg.</p>	<p>GUILLAUME, Comte du St-Empire, de Sayn- Witgenstein, épousa</p>	<p>JEANNE, Comtesse du St-Empire, d'Isembourg.</p>	<p>FRÉDÉRIC- MAGNUS, Comte du St-Empire, de Solms- Leich-Laubach, épousa</p>	<p>AGNÈS, Comtesse du St-Empire, de Wied- Runekel.</p>
---	--	--	--	--	--	--

IMPRIMERIE DE F. J. HUBLON, A BRUXELLES.

UA

SAUNCE D'ORANGE.

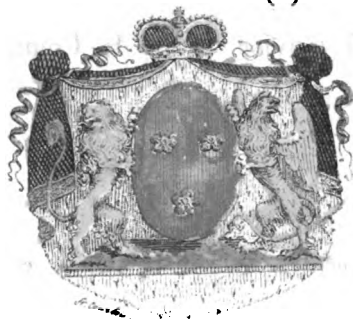
<p>ERARD V, Comte St-Empire, Wurtemberg, né le 23 août 1388, décédé le 2 juillet 1410.</p>	<p>ADOLPHE, Comte du St-Empire, de Nassau, décédé en 1406.</p>	<p>MARGUERITE, Princesse e</p>	<p>ÉVERARD, Comte du St-Empire, de la Marck, décédé</p>	<p>AGNÈS, Comtesse du St-Empire, d'Epstein et de Koningstein,</p>	<p>GODEFROI, Prince de Savoie,</p>	<p>N...., Comtesse de Reckheim et</p>
--	--	--	---	---	--	---

é
dont
D
pri

IMPRIMERIE DE F. J. HUBLON, A BRUXELLES.

ARENBERG.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES SOUVERAINS, COMTES, PRINCES, PUIS DUCS
D'ARENBERG (1).



ARMES: *de Guèules. à 3 fleurs de neflier de cinq feuilles d'or. l'écu
environné du manteau ducal, timbré d'une couronne de
Prince Souverain. Supports. à droite un griffon et à gauche
un Lion.*

L'ANCIEN Comté, puis Principauté et enfin duché d'*Arenberg*, était situé dans l'Eifel, entre l'Archevêché de Cologne, le duché de Juliers et le Comté de Blankenheim; ses propriétaires et Souverains en prirent le nom et le transmirent à leurs successeurs. L'un d'eux fut Henri, Bourgrave de Cologne, qui figure comme témoin dans la Charte de 1176, par laquelle Philippe, Archevêque de Cologne, confirma les privilèges du couvent de Rheindorf.

Son petit-fils et successeur Eberhard II, Comte d'Arenberg, Bourgrave de Cologne, fut un des signataires du traité d'alliance conclu en 1203 entre Adolphe Archevêque de Cologne et le Duc de Brabant; il épousa Adélaïde de *Molsberg*, Comtesse de *Freyberg*, et mourut en 1229.

Gérard, Comte d'Arenberg, Bourgrave de Cologne, qui lui succéda, épousa Mathilde de Holte, sœur de Richard, Archevêque de Cologne.

(1) Les historiens français seuls ont écrit *Arenberg*.

Jean, son arrière-petit-fils et son successeur, épousa Catherine, Comtesse de Juliers, dont il eut Mahaut ou Mathilde, seule et unique héritière de la souveraineté d'Arenberg.

Mathilde épousa, le 25 janvier 1298, le Comte Engelbert de la Marck.

De ce mariage naquirent trois enfans :

Adolphe,
Engelbert,
Everard.

1° Adolphe épousa Marguerite, Comtesse de Clèves, et eut
Adolphe II du nom.

Il fut père d'Adolphe III, qui en 1418 fut créé par l'Empereur Sigismond, premier Duc de Clèves.

Il s'unit en premières noces à Agnès, fille de l'Empereur Robert.

En secondes noces à
Marie, fille de Jean de Bourgogne.

Dont il eut :

Agnès qui épousa Charles, Roi de Navarre,
Et Marie qui fut femme du Duc d'Orléans.

Dont est issu :

Louis XII, Roi de France.

2° Engelbert, après avoir été vingt ans Evêque de Liège, devint en 1364, Archevêque de Cologne; il mourut le 22 août 1366.

3° Eberhard ou Everard, 1^{er} du nom dont l'article suit :

EBERHARD I.

Eberhard I du nom, succéda à son père dans la souveraineté d'Arenberg; il mourut en 1387, et avait épousé Marie de Looz, Dame de Lumain et de Neufchâtel en Ardennes, province de Luxembourg, fille unique de Guillaume de Looz, Seigneur de la Marck et de Neufchâtel, et de N... de Limbourg, Dame de Lumain.

De ce mariage sont nés :

1° Eberhard II qui suit :

2° Marie de la Marck qui épousa, en 1381, Robert IV, Seigneur de Florenges, mourut sans enfans.

EBERHARD II.

1387. Eberhard II, Comte de la Marck, d'Arenberg, de Neufchâtel, de Lumain, d'Ogimont et de Rochefort, acheta, en 1424, les Seigneuries de Sédan et de Fleurenville, de Louis de Braquemont, son beau-frère, et fit commencer la forteresse de Sédan en 1436. Il mourut vers 1454. (Voyez Evrard de la Marck, Seigneur de Sédan.) Il avait épousé, en 1410, en premières noces, Marie de Braquemont, fille de Guillaume, Comte de Braquemont, Seigneur de Sédan et de Florenville, et, en secondes noces, en 1422, Agnès de Rochefort, fille unique de Jean, Seigneur de Rochefort en Ardennes.

Du premier lit vinrent :

- 1° Jean I, Comte de la Marck et d'Arenberg, dont l'article suivra,
- 2° Jacques de la Marck, Seigneur d'Aissanen-Vianen, mort sans postérité.
- 3° Elisabeth de la Marck, femme de Georges de Sain, Comte de Witgenstein sur le Rhin.

Du second lit vinrent :

- 4° Eberhard de la Marck, Seigneur de Rochefort, mort sans postérité.
- 5° Jean de la Marck, Archidiacre de Liège.
- 6° Louis de la Marck, Seigneur de Rochefort, qui épousa Nicole d'Aspremont, fille de Gobert d'Aspremont, Seigneur de Busancy, morte en 1470. De ce mariage sont issus :
 - 1°. Eberhard de la Marck, Seigneur de Rochefort: qui épousa Nicole Raulin, fille de Louis Raulin, Seigneur d'Aimeries, dont il n'eut point d'enfans; mais il laissa un fils naturel nommé Eberhard, bâtard de la Marck, Seigneur de Rochefort, qui fut prisonnier dans le château d'Ogimont dont il était capitaine, en 1554, et fut père de N... de Rochefort, Seigneur d'Ogimont, qui vivait encore en 1574.
 - 2°. Philippe de la Marck, Seigneur de Rochefort;
 - 3°. Louis de la Marck, Seigneur de Neuchâtel, qui épousa Agnès de Rodemack, dont il eut Louis de la Marck, qui épousa Elisabeth d'Autriche, fille naturelle de l'Empereur Maximilien, qui vivait en 1543, et mourut sans enfans;
 - 3°. Engelbert de la Marck, mort sans enfans légitimes;
 - 8°. Louise de la Marck, Dame de Rochefort, femme de Philippe, Comte de Kunigstein.

JEAN I.

1454. Jean I, Comte de la Marck et d'Arenberg, Seigneur de Sédan, d'Aigremont, de Neufchâtel, de Lumain, de Braquemont, etc., Chambellan du

Roi Charles VII, fit achever la forteresse de Sedan en 1454; il acquit la seigneurie de Daigni en 1462; il mourut en 1480. Il avait épousé Anne, fille de Robert, Comte de Virnebourg, dont il eut :

- 1° Eberhard III qui succéda au Comté d'Arenberg et dont l'article suit :
- 2° Robert qui fut Seigneur de Sedan, puis Duc de Bouillon, par la donation que lui fit Guillaume de la Marck, son frère puîné, à laquelle Jean de Hornes, Evêque de Liège, et son chapitre l'avaient engagé le 22 mai 1483. Il fonda la branche Ducale de Bouillon, si célèbre dans l'histoire de France.
- 3° Guillaume de la Marck, Seigneur de Lumain et de Schleiden, surnommé le Sanglier des Ardennes, qui céda à Robert, son frère, dont on vient de parler, le Duché de Bouillon. Ayant fait soulever les Liégeois contre Charles, Duc de Bourgogne, et s'étant attiré la haine de l'Archiduc Maximilien d'Autriche, eut la tête tranchée en 1485. Il fonda la branche de Lumain et de Schleiden.
- 4° Adolphe de la Marck, mort sans enfans de Marie de Hamale.
- 5° Jean de la Marck, Chanoine de Liège, et Archidiacre de Hainaut.
- 6° Louis de la Marck, Seigneur de Florenville, Conseiller de René d'Anjou, Roi de Sicile.

EBERHARD III.

1480. Eberhard III de la Marck, Comte d'Arenberg, Seigneur de Neufchâtel, Avoué de Hasbaeg, mourut en 1496. Il avait épousé en premières noces, en 1456, Marguerite, fille du Baron de Bouchaud, Seigneur de Bouillon et Vicomte de Bruxelles; et en secondes noces Éléonore, Comtesse de Kirchberg, fille de Philippe de Kirchberg, en Suabe, et d'Hélène Comtesse de Schaumbourg. Il n'eut point d'enfans de ce second mariage; mais il laissa du premier ceux qui suivent :

- 1° Jean de la Marck, Seigneur d'Arenberg, mort sans postérité;
- 2° Eberhard IV dont l'article suivra;
- 3° Robert I qui succéda à son père et dont l'article suivra immédiatement le précédent;
- 4° Daniel de la Marck, mort sans postérité;
- 5° Marguerite de la Marck, femme de Jean, Comte de Manderscheid;
- 6° Cinq autres filles.

EBERHARD IV.

1496. Eberhard IV de la Marck, Comte d'Arenberg, Seigneur de Neufchâtel, Avoué de Liège, mourut en 1531, sans enfans de,

- 1° Marguerite de Hornes, Dame de Bosket.
- 2° Henriette de Waldeck.

Son frère Robert lui succéda.

ROBERT I.

1531. Robert de la Marck, Comte d'Arenberg, et Seigneur de Neuschâtel, prit le gouvernement du Comté d'Arenberg à la mort de son frère Eberhard IV qui ne laissa pas d'enfans. Robert mourut en 1541; il avait épousé Mahaut, Comtesse de Montfort, Dame de Naeltwick, qui décéda en 1550. Leurs enfans furent :

- 1° Robert de la Marck, Comte d'Arenberg, qui mourut du vivant de son père en 1536; Il avait épousé Walpurge d'Egmont, fille de Florent d'Egmont, Comte de Buren, et de Marguerite de Berg-op-Zoom, de laquelle il laissa :
 - (a) Robert de la Marck qui n'eût pas d'enfans d'Agnès de Berghes;
 - (b) Marguerite de la Marck, mariée en 1547, à Jean de Ligne, Baron de Barbançon. Son article va suivre;
 - (c) Mahaut de la Marck qui épousa, en 1550, Louis-Henri, Landgrave de Leuchtenberg;
- 2° Nicolas de la Marck; mort sans postérité;
- 3° Josine de la Marck, femme de Conon, dernier Comte de Virnebourg.

MARGUERITE DE LA MARCK,

COMTESSE D'ARENBERG.

1541. Marguerite de la Marck, seule héritière du souverain comté d'Arenberg, épousa, en 1547, Jean de Ligne (voyez l'article de la maison de Ligne), Baron de Barbançon, Seigneur de la Bussière et de Gouy, Pair de Hainaut, chevalier de la Toison d'or, créé Comte d'Empire par Charles-Quint en 1549.

Par une stipulation de leur contrat de mariage leurs enfans devaient porter et tenir toujours les titres, nom et armes de la maison d'Arenberg, ainsi qu'il a été continué jusqu'à ce jour.

Jean de Ligne fut Gouverneur des provinces de Frise, Over-yssel, Groningue et Lingen; il conduisit en France les secours que le Roi d'Espagne donna au Roi Charles IX contre les Huguenots; revint aux Pays-Bas pour défendre les provinces de son gouvernement contre l'invasion des révoltés; il fut tué le 24 mai 1568, à la bataille de Heiligherlée ou Winschoten.

Du mariage de Marguerite, Comtesse d'Arenberg et de la Marck, avec Jean de Ligne sont issus:

- 1° Charles, qui suit;
- 2° Robert qui fonda la branche des Princes de Barbançon rapportée plus bas.

3° Marguerite, mariée à Philippe, Comte de Lalaing, Gouverneur, Capitaine-Général et Grand-Bailli de Hainaut, mort en 1582.

4° Antoinette - Guillelmine, femme de Salentin, Comte d'Isenbourg, qui abdiqua l'Électorat, Archevêché de Cologne, en 1577, pour l'épouser. Devenue veuve elle fut Camerara-Major de l'Infante, et mourut en 1626.

CHARLES I^{er}.

1568. Charles I^{er}, Comte d'Arenberg, premier Prince de ce nom et du Saint-Empire, Chevalier de la Toison d'or, Amiral, chef des finances de l'Empereur aux Pays-Bas, Duc d'Arschot et Grand-d'Espagne. L'Empereur Maximilien II, par son diplôme du 5 mars 1576, érigea le souverain Comté d'Arenberg en Principauté avec tous les honneurs et prérogatives dont jouissent les autres Princes, Comtes de l'Empire Romain; et, par la délibération du 17 octobre 1576, la chambre et conseil des Princes-Électeurs de la Diète de Ratisbonne décrétèrent que les Princes d'Arenberg y auraient la qualité, session et suffrage immédiatement après la maison de Vaudemont, branche de celle de Lorraine. La Maison d'Arenberg est donc incontestablement une des douze ou treize anciennes Maisons princières d'Allemagne, rang que quelques publicistes lui ont à tort contesté, puisque la série des nouveaux Princes ne commence qu'après la diète de l'Empire de 1582. Les descendants des Princes d'Arenberg ont effectivement joui de ces prérogatives jusques dans ces derniers temps.

Le Prince d'Arenberg fut désigné, en 1587, par le Duc de Parme pour le remplacer, après le Comte de Mansfeld, dans le gouvernement des Pays-Bas, pendant son expédition en Angleterre, en 1606, il acquit du Roi de France, Henri IV, la Seigneurie d'Enghien, il mourut le 18 janvier 1616. Il fut enterré au couvent des Capucins qu'il avait fondé, dans cette ville et où se trouvent les caveaux de cette illustre maison.

Il avait épousé, en 1587, Anne de Croy, Duchesse d'Arschot, Princesse de Chimai, fille aînée et héritière de Philippe, III du nom, Sire de Croy, Duc d'Arschot, Prince de Chimai, Comte de Beaumont et d'Avesnes, Pair du Hainaut et Chevalier de la Toison d'or, et de Jeanne-Henriette, Dame de Halwin et de Commines, Vicomtesse de Nieuport. Ce mariage porta dans la Maison d'Arenberg le Duché d'Arschot, composé de quatre Baronies, celles d'Arschot, de Bierbeck, de Rotzelaer et d'Héverlé, qui était le seul Duché existant

alors dans le Brabant, ainsi que le titre héréditaire de Grand-d'Espagne de première classe. Les enfans qui en naquirent furent :

- 1° Philippe-Charles, Prince, Comte d'Arenberg, qui suit :
- 2° Charles d'Arenberg, né au château de Barbançon le 3 novembre 1588, fut prévôt de St^e. Waudru, à Mons et chanoine de Saint-Lambert de Liège, mourut à Rome en 1613.
- 3° Antoine d'Arenberg, se fit Capucin sous le nom de frère Charles.
- 4° Alexandre d'Arenberg qui a fondé la branche des Princes de Chimai, rapportée plus bas.
- 5° Salentin d'Arenberg, né à Bruxelles, le 14 décembre 1591, mourut jeune et fut enterré aux Jacobins de la même ville, et transporté ensuite à Enghien au nouveau convent des Capucins.
- 6° Eugène d'Arenberg, prévôt de Sainte-Waudru à Mons, et Chanoine de Saint-Lambert à Liège, était Comte de Seneghem, il prit l'habit de Capucin, en 1624, sous le nom de frère Désiré.
- 7° Ernestine d'Arenberg, née à Bruxelles, le 30 octobre 1589, épousa Guillaume de Melun, Prince d'Epinoy, veuf de Marie-Mencie de Witthem, Marquise de Berg-op-Zoom, et fils de Pierre de Melun, Prince d'Epinoy, et d'Hippolyte de Montmorency-Bours sa seconde femme.
- 8° Claire d'Arenberg, mariée 1° à Oudart Spinola, Comte de Brouay, mort en Italie l'an 1618, 2° à Octave Visconti, Comte de Gamalério, Chevalier de la Toison d'or, Gouverneur de la ville de Como, veuf de Déodamie, Comtesse de la Somaglia, mort le 11 juin 1632, à Bruxelles.
- 9° Albertine d'Arenberg, femme de Hermann-Philippe de Mérode, Marquis de Trelon.
- 10° Dorothée, mariée en 1618, à Philippe de Hornes, Comte de Hautkerke, Vicomte de Furnes, Baron de Hondscotte.
- 11° Caroline d'Arenberg, mariée en 1624, à Ernest, Comte d'Isenbourg.

PHILIPPE - CHARLES I^{er}.

1616. Philippe-Charles I^{er}, Prince d'Arenberg et du Saint-Empire, de Porcéan et de Rebèque, Duc d'Arshot, Grand-d'Espagne, Chevalier de la Toison d'or, Colonel d'un régiment Wallon, Gouverneur et Capitaine-Général de la Province de Namur, né le 18 octobre 1587; épousa 1° Hippolyte-Anne de Melun, fille de Pierre de Melun, Prince d'Epinoy, et d'Hippolyte de Montmorency-Bours. 2° En 1620, Claire-Isabelle de Berlaimont et de Lalaing, fille et héritière de Florent, Comte de Berlaimont, Chevalier de la Toison d'or; elle mourut au mois d'août 1630. 3° Marie-Cléopée de Hohenzollern, veuve de Jean-Jacques, Comte de Bronschort, et fille de Charles, Prince de Hohenzollern, Duc de Sigmaringen, et d'Elisabeth de Culembourg. Elle mourut le 26

février 1685. Le Prince Philippe-Charles, son époux, était mort à Madrid dès le 25 septembre 1640 ; il eut entre autres enfans ,

Du premier Lit :

- 1° Claire-Eugénie , épouse d'Albert d'Arenberg , Duc de Croy , Prince de Chimai , son cousin.
- 2° Anne , Menine de l'Infante Isabelle d'Autriche , morte sans alliance ;

Du second Lit :

- 3° Philippe François , qui suit ;
- 4° Marguerite-Alexandrine , mariée , le 28 août 1649 , à Eugène de Montmorency , Prince de Robecque , fils de Jean de Montmorency , Comte de Morbecque , et de Madeleine de Leus ;
- 5° Ernestine-Françoise , mariée , en 1656 , à Alexandre-Hippolyte-Balthazar , Prince et Duc de Bournonville , Comte de Henin , fils d'Alexandre , 1^{er} du nom , Duc de Bournonville , et d'Anne de Melun-Epinoy ;
- 6° Élisabeth-Claire , mariée l'an 1648 à Maximilien-Guillaume Truchsess , Comte de Wolfsegg , Gouverneur d'Amberg , en Bavière , et du Palatinat supérieur ; elle mourut le 7 septembre 1670 ;

Du troisième Lit :

- 7° Charles-Eugène , dont l'article viendra après celui de son frère aîné ;
- 8° Marie-Thérèse , née en 1639 , mariée en 1659 , à François-Christophe , Comte de Furstenberg , fils de Wladislas , Comte de Furstenberg , et de Jeanne Éléonore de Helfenstein. Elle resta veuve en 1671 et mourut en 1705.

PHILIPPE-FRANÇOIS 1^{er}.

1640. Philippe-François 1^{er} , Duc et Prince d'Arenberg , Chevalier de la Toison d'or , Chef et Général de toutes les bandes des ordonnances d'hommes d'armes , Amiral-Général des mers des Pays-Bas , Grand-Bailli et Capitaine-Général de la Province de Hainaut , était né en 1625.

Il fut le premier Duc d'Arenberg , en vertu de la bulle d'or du 9 juin 1644 , qui avait érigé la souveraineté princière d'Arenberg en Duché. Dans cette bulle , l'Empereur Ferdinand III reconnaît la maison d'Arenberg pour alliée de sang à plusieurs Rois de la Chrétienté , et aux plus illustres Maisons de l'Europe ; institue la dignité Ducale , héréditaire dans la maison d'Arenberg , et commune à tous ses descendans tant en ligne masculine qu'en ligne féminine. Il l'assimile

aux maisons Ducales de Saxe, de Wurtemberg, etc., en lui donnant le rang immédiatement après la maison de Wurtemberg-Montbéliard. Le Duc Philippe mourut le 17 décembre 1674. Il avait épousé Madeleine-Françoise Borgia, fille aînée de Don François Borgia, Duc de Gandie, Grand-d'Espagne, et de Donna Artemisia Doria-Barretto, de laquelle il n'eut que deux enfans, morts en bas âge. Ce fut son frère puîné, Charles-Eugène qui lui succéda.

CHARLES - EUGÈNE 1^{er}.

1674. Charles-Eugène-Léon, 1^{er} du nom et deuxième Duc et Prince d'Arenberg, naquit en 1633, et succéda en 1674, à son frère aîné, dans le duché souverain d'Arenberg; il devint, en 1675, Lieutenant-Général du Hainaut, et Chevalier de la Toison-d'Or en 1678, et mourut fort regretté, le 25 juin 1681. Il avait épousé en 1660 Marie-Henriette de Cusance Comtesse de Champlise, Baronne de Perwez, de Fauçognei et de Vergy, fille et principale héritière de Claude-François de Cusance, Baron de Belvois, et d'Ernestine de Witheim. Elle mourut à Louvain en 1701. De ce mariage sont issus :

- 1^o. Philippe-Charles-François, Prince et Duc d'Arenberg qui suit :
- 2^o. Alexandre-Joseph, Prince et Duc d'Arenberg, né le 24 mai 1664, tué en Hongrie dans un combat contre les Turcs, le 7 juillet 1683;
- 3^o. Marie-Thérèse, née le 25 septembre 1666, mariée 1^o. le 14 mai 1683, à Othon-Henri, Marquis del Caretto, de Savona et de Granna, qui mourut le 19 juin 1685, 2^o. le 10 février 1687, à Louis-Ernest, Comte d'Egmont, mort le 30 septembre 1693. Il était fils de Philippe, Comte d'Egmont, Prince de Gavre et de Marie-Fernandine de Croy.

PHILIPPE-CHARLES-FRANÇOIS.

1681. Duc et Prince d'Arenberg, Duc d'Arshot, Chevalier de la Toison-d'Or, fut Capitaine-Général des gardes de l'Empereur. Il était né le 14 mai 1663 et mourut, le 25 août 1681, à Peterwaradin en Hongrie, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Salenkemen contre les Turcs; il avait épousé, le 12 février 1684, Marie-Henriette del Caretto, fille d'Othon-Henri Marquis del Caretto, de Savona et de Granna, et de Marie-Thérèse d'Eberstein.

De ce mariage sont nés :

- 1^o Léopold-Philippe, dont l'article suit :
- 2^o Marie-Anne, née le 30 août 1689, qui épousa, le 20 novembre 1707, le Prince François Egon de la Tour, Comte d'Auvergne, fils de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, et d'Henriette-Françoise, Princesse d'Hohenzollern. Ils n'eurent qu'une

soulevée qui épousa, en 1722, le Prince Jean-Chrétien de Sulzbach, père de Charles-Théodore, Duc de Bavière, dernier Electeur-Palatin, mort en 1799, sans enfans, qui eut pour successeur le Duc de Deux-Ponts, actuellement Sa Majesté le Roi de Bavière ;

LÉOPOLD-PHILIPPE.

1691. Léopold-Philippe, Prince et Duc d'Arenberg, Duc d'Arschot, et de Croy, Prince de Porcéan, Marquis de Mont-Cornet, Comte de Lalaing et de Champlise, Baron de Perwez, Seigneur d'Enghien, naquit le 14 Octobre 1690. Il reçut, presque au berceau, le Collier de la Toison-d'Or; il fut Capitaine de la garde de l'Empereur, premier Pair et Grand-Bailli de Hainaut, et reçut plusieurs blessures à la bataille de Malplaquet le 11 septembre 1709. Il fut nommé, la même année, Gouverneur de Mons, ensuite Feld-Maréchal au service de l'Empereur. Il commandait les Autrichiens à la bataille de Dettingen, où il reçut encore une blessure. Il mourut en 1754, et avait épousé, en 1711, Marie-Françoise Pignatelli, fille de Nicolas Pignatelli, Duc de Bisoccia, et de Marie-Claire, Comtesse d'Egmont.

De ce mariage sont issus :

- 1° Charles-Marie-Raimond dont l'article viendra.
- 2° Marie-Victoire-Joseph-Pauline, née le 27 octobre 1714, morte le 13 avril 1793. Elle avait épousé le 7 décembre 1735, Auguste-Guillaume, Margrave de Bade-Bade, mort sans enfans, le 21 décembre 1771. En lui s'éteignit la branche catholique de cette Maison, à laquelle succéda la branche protestante de Baden-d'Urlach. Ces deux successions entrent aujourd'hui dans la composition du Grand-Duché de Bade.
- 3° Marie-Adélaïde, née le 30 septembre 1719, morte Chanoinesse.
- 4° Flore-Charlotte-Thérèse, née le 23 octobre 1722, décédée le 10 février 1776, ne laissant aucun enfant de Jean-Charles-Joseph, Comte de Mérode, Marquis de Deynse, qu'elle avait épousé le 11 janvier 1744.

CHARLES-MARIE - RAYMOND.

1754. Charles-Marie-Raymond, Duc d'Arenberg, Duc d'Arschot et de Croy, Chevalier de la Toison-d'Or, né le 31 juillet 1721, fut Feld-Maréchal et propriétaire d'un régiment d'infanterie, Gouverneur de la ville et forteresse de Mons, Grand-Bailli, Capitaine-Général et Officier Souverain du Pays et Comté du Hainaut. Il s'est distingué dans la guerre de Sept-Ans contre la Prusse; il obtint,

après la campagne de 1758, la grande croix de l'Ordre de Marie-Thérèse, que cette Impératrice-Reine venait de créer; il fut grièvement blessé à la bataille de Torgau et mourut à Enghien le 17 août 1778. Il avait épousé, le 18 juin 1748, Louise-Marguerite, comtesse de la Marck, née le 18 août 1730, fille unique de Louis-Engelbert, comte de la Marck, dernier mâle de cette illustre Maison. Elle est décédée au château d'Héverlé le 18 août 1820, et laisse les enfans qui suivent;

- 1°. Louis-Engelbert dont l'article viendra.
- 2°. Marie-Françoise-Léopoldine-Caroline, née le 13 juillet 1751, décédée le
Elle épousa, le 30 août 1781, Joseph-Nicolas, Comte de Windisch-Graetz, mort le 24 janvier 1802.
- 3°. Marie-Flore, née le 25 juin 1752, qui épousa, le 18 avril 1771, Guillaume, Duc d'Ursel, décédé.
- 4°. Auguste-Marie-Raymond, né le 30 août 1753, Grand d'Espagne de la première classe, Chevalier de l'ordre de St.-Hubert fut en même temps au service d'Autriche et de France; Général Major au service de Sa Majesté Impériale et Royale-Apostolique; propriétaire d'un régiment d'infanterie Allemande, Maréchal de Camp et Inspecteur-Général d'infanterie au service de Sa Majesté Très-Chrétienne.

Pendant la guerre entre la France et l'Angleterre au sujet de l'Amérique, il alla servir avec son régiment d'infanterie allemande aux Indes orientales. Il se trouva à plusieurs combats à la Côte de Coromandel; il fut grièvement blessé à la bataille de Gondelour, où il commandait l'aile gauche de l'armée. Il passa Lieutenant-Général au service de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, à l'époque de la création de ce Royaume. Il épousa le 23 novembre 1774, Marie-Françoise-Augustine-Ursule, fille d'Augustine-Marie Le Danois, Marquis de Cornay, Lieutenant-Général et Grand-Croix de l'Ordre militaire de St.-Louis, et Gouverneur du Queenooy, morte le 12 septembre 1810.

De ce mariage est issu :

Ernest-Engelbert, Prince d'Arenberg, né le 2 mai 1777, marié le 20 avril 1799, à Thérèse, Comtesse de Windisch-Graetz, née le 4 mars 1774, dont est issue :

Ernestine d'Arenberg, née le

- 5°. Louis-Marie, Prince d'Arenberg, né le 20 février 1757, Chevalier de l'Ordre de St.-Hubert, a servi en Autriche où il a fait la campagne de 1778; est devenu ensuite Commandant du régiment d'infanterie allemande de la Marck, au service de Sa Majesté Très-Chrétienne, mort à Rome le 2 avril 1795. Il avait épousé 1°. en 1788, Anne-Adélaïde-Julie, fille de Louis-Joseph, Comte de Mailly, Marquis de Nesle, morte en 1789.

- 2°. Elisabeth, Princesse de Schacowskoy.

Ses enfans sont :

Du premier lit :

a Amélie-Louise-Adélaïde, princesse d'Arenberg, née le 10 avril 1789 et mariée, le 26 mai 1807, au Duc Pie de Bavière ; décédée le 5 avril 1823, à Bamberg, laissa un fils, Maximilien, Duc de Bavière, né le 4 décembre 1808 ;

Du second lit :

b Catherine, Princesse d'Arenberg, née le premier décembre 1792, morte en 1794.
6°. Marie-Louise-Françoise, née le 29 janvier 1764, mariée le 24 septembre 1781, à Louis, Prince de Starhemberg, né le 12 mars 1762.

LOUIS-ENGELBERT.

Louis-Engelbert, Duc et Prince d'Arenberg, d'Arschot et de Croy, etc., né le 3 août 1750, succéda à son père en 1778, fut nommé Grand-Bailli du Hainaut en 1779, et créé Chevalier de la Toison-d'Or en 1748. Il mourut à Bruxelles, le 7 mars 1820.

Indépendamment des propriétés médiates dans les Pays-Bas et en France, dont, avant la révolution, plusieurs étaient titrées de Duchés, Principautés ou Pairies, ce Prince possédoit, jusqu'en 1794, sur la rive gauche du Rhin, en territoires immédiats de l'Empire, le Duché d'Arenberg, les Comtés de Kerpen et de Casselbourg, la Baronnie de Commeren, la Seigneurie de Floeringen, la Seigneurie d'Aldenhoven, qui faisaient partie du cercle électoral du Rhin. Mais par les événemens de la guerre de 1794, il perdit toutes ces possessions.

Les traités de Campo-Formio du 17 octobre 1797, et de Lunéville du 9 février 1801, lui assurèrent, d'une part, la restitution de ses terres médiates, situées en Belgique et en France, et, de l'autre, une indemnité sur la rive droite du Rhin pour la perte de ses états souverains réunis à la France.

Le rescrit de la députation de l'Empire, du 25 février 1803, lui assigna, à titre d'indemnité, le pays et la souveraineté de Meppen dans l'ancien Evêché de Munster, et le comté et la souveraineté de Recklinghausen qui faisaient autrefois partie de l'Électorat de Cologne.

Ces deux pays forment depuis le Duché d'Arenberg, contenant une population d'environ 70,000 âmes.

Aux termes des traités de Campo-Formio et de Lunéville, la restitution de ses possessions en Belgique ne devait dépendre d'aucune condition; cependant le partage des possessions de la Maison d'Arenberg entre deux lignes fut la charge imposée à une justice qui lui était due en vertu des stipulations formelles desdits traités. Le gouvernement consulaire, ne voulant pas qu'un Prince étranger possédât des biens en France, imposa au Duc Louis-Engelbert d'Arenberg, le choix, ou de les vendre dans le bref délai de deux ans, ou de les abandonner à ses fils, alors mineurs, à moins qu'il ne préférât de céder à son fils aîné ses états souverains d'Allemagne, pour rentrer, de sa personne, avec ses fils puînés, dans la jouissance de ses propriétés en France.

L'état dans lequel elles se trouvaient, après un séquestre de neuf ans, ne permit pas de les confier à l'administration d'un tuteur, et força le Duc Louis-Engelbert de déclarer qu'il rentrerait en France. Il nomma, le 15 août 1803, pour successeur dans le Duché d'Arenberg, dans tous les titres, prérogatives y attachés, son fils aîné le Prince Prosper-Louis, Duc d'Arenberg qui, de son côté, avait dû renoncer à tous droits de succession sur les biens situés en France et en Belgique, renonciation qui a cependant été annulée par un décret postérieur du 25 juillet 1806.

L'Empereur François II approuva la résolution du Duc Louis-Engelbert, accorda, le 3 octobre 1803, à son fils, le Duc Prosper-Louis, la dispense d'âge nécessaire pour prendre les rênes du gouvernement; et la République française leva enfin, par son arrêté du 29 octobre 1803, le séquestre existant sur ses biens en Belgique.

Le Duc Louis-Engelbert eut le malheur de perdre la vue à la chasse, à l'âge de 25 ans. Il avait épousé, le 19 janvier 1773, Pauline-Louise-Antoinette-Candide, fille du Duc de Brancas-Villars, Comte de Lauraguais, née le 23 novembre 1755, morte le 10 août 1812. De ce mariage sont issus :

- 1° Le Prince Prosper-Louis dont l'article viendra.
- 2° La Princesse Pauline-Charlotte-Iris, née le 2 septembre 1774, mariée le 25 mai 1794, à Joseph, Prince régnant de Schwarzenberg, morte dans un incendie à Paris, le 2 juillet 1810, victime de son dévouement maternel;

- 3° Le Prince Philémon-Paul-Marie, né le 10 janvier 1788.
- 4° Le Prince Pierre-d'Alcantara-Charles, né le 2 octobre 1790.
- 5° Le Prince Philippe-Joseph, né le 4 octobre 1794, mort à Vienne, le 7 mars 1815, d'une chute de cheval.

PROSPER-LOUIS.

1803. Prosper-Louis, né le 28 avril 1785, Duc régnant d'Arenberg, Duc d'Arschot et de Croy, Prince de Recklinghausen et de Meppen, etc., etc., prit le gouvernement du Duché d'Arenberg, en vertu de la cession de son père du 15 août 1803, après avoir obtenu la dispense d'âge, nécessaire à cet effet, par diplôme de l'Empereur d'Allemagne en date du 3 octobre de la même année.

Lors de la création de la confédération du Rhin, le Duc d'Arenberg fut compris parmi les quinze États d'Allemagne qui en signèrent l'acte à Paris, le 12 juillet 1806.

A cette époque il conserva l'indépendance politique de sa Maison; il obtint même un accroissement de territoire, puisque cet acte lui conféra la souveraineté sur le Comté de Dulmen.

Mais peu d'années après, lorsque, par le Sénatus-Consulte du 13 décembre 1810, Napoléon Bonaparte réunit à l'Empire français une grande partie de l'Allemagne septentrionale, le Duché d'Arenberg se trouva partiellement enveloppé dans cette réunion.

Le pays de Meppen et une partie de Dulmen furent incorporés dans les départemens anstématiques; l'autre partie de Dulmen et le pays de Recklinghausen furent donnés au Grand-Duc de Berg, pour l'indemniser d'une portion de territoire qui lui avait été enlevée à la même occasion et également réunie à la France.

Le Duc d'Arenberg conserva dans ses pays tous les domaines et droits utiles, et dans des négociations qui précédèrent le Sénatus-Consulte du 13 décembre, le Gouvernement français promit au Duc d'Arenberg comme au Duc d'Oldenbourg et aux Princes de Salm, dépossédés comme lui, pour la perte de leur souveraineté, une indemnité par une autre souveraineté; mais, après

l'occupation de fait de ces pays, la France ne liquida la valeur de la souveraineté perdue qu'à une rente perpétuelle, fixée arbitrairement à la modique somme de 240,000 francs par an, à inscrire au grand-livre de la dette publique de France pour la portion liquidée pour Meppen, et au grand-livre de la dette du Grand-Duché de Berg, à l'égard de Recklinghausen.

Lors des événemens de 1814, aucune de ces rentes n'avait encore été inscrite ni payée, les guerres de Napoléon ayant épuisé tous ses trésors. La paix de Paris du 30 mai 1814, donna au Duc d'Arenberg droit à la réintégration dans sa Souveraineté ; mais, malgré la justice de ses réclamations, le Congrès de Vienne ne rendit pas la restauration générale, et malgré que les souverains alliés, en se coalisant contre la France, eussent hautement proclamé le grand but de rétablir l'ancien ordre des choses, le pays de Recklinghausen fut réuni au Royaume de Prusse, et le pays de Meppen au Hanovre ; depuis cette réunion, le Duc d'Arenberg conserve dans chacun des deux états, tous ses domaines corporels et incorporels, la juridiction en première et deuxième instance, l'exercice de tous les droits, honneurs et prérogatives non essentiellement inhérens à la souveraineté, et jouit d'une indemnité pour la perte de ces derniers.

En 1806, l'Empereur *Napoléon* avait chargé le Duc d'*Arenberg* de lever un régiment de cavalerie qui porta d'abord le nom de cheveu-légers belges (1)

(1) Le noyau de ce Régiment fut composé d'anciens dragons de *la Tour*, qui portèrent la valeur Belge à son plus haut degré d'illustration guerrière et la conservèrent au Régiment d'*Arenberg*.

Ce régiment existait avant la guerre de la Succession et lors de la bataille de Ramillies ; il était à cette époque composé de volontaires presque tous fils de fermiers.

Il a eu pour Colonels-Propriétaires, des officiers des premières Maisons de la Belgique, dont il porta successivement les noms.

Le premier fut,

Le marquis de *Westerlo*, Comte de *Mérode*, aïeul du Comte de *Mérode*, actuellement existant grand-Croix de l'ordre du Lion Belgique.

Ensuite et successivement deux Princes de *Ligne*.

Le Comte *Daun*.

Le Général Comte de *St.-Ignon*.

Le Comte d'*Arberg*.

Le Duc d'*Ursel*.

Ensuite le Comte *Baillet de la Tour*.

Le propriétaire actuel de ce Régiment est le Baron de *Vincent*, dans ce moment Ambassadeur d'Autriche près la Cour de France, il a fait toute sa carrière militaire jusqu'au grade de Général, dans ce régiment, et s'y est distingué d'une manière éminente.

et par la suite, celui du 27^e régiment de chasseurs à cheval. Avec ce régiment, augmenté d'un escadron, formé de son propre contingent, qu'il fournit

Presque tous les Belges des diverses classes de la société peuvent compter parmi leurs aïeux, quelques individus qui ont appartenus à cette phalange de braves ; ils ne verront pas avec indifférence retracés ici deux faits d'armes, entre mille qui les ont illustrés.

Le premier fait que nous citons est celui qui donna lieu à l'institution de l'ordre militaire de *Marie-Thérèse*, et qui décida le gain de la bataille de Kolin, sur le Roi de Prusse ; il est rapporté dans la vie de Frédéric II, Roi de Prusse, par Denina, édition d'Amsterdam, 1^{re} partie, f^o 136. « La disposition du Roi de Prusse était un chef-d'œuvre de l'art, de l'avis des connaisseurs ; elle était telle que le Général Autrichien Daun l'ayant considérée et voyant le succès des premières attaques, avait déjà donné l'ordre de la retraite ; il allait être suivi, sans la hardiesse d'un chef d'escadron de Ligne (ensuite la Tour) : lorsque cet officier reçut l'ordre de se retirer, il répondit d'une voix ferme et élevée, pour-quoi nous a-t-on conduits ici ? et tous les dragons de s'écrier, nous ne sommes pas arrivés de trois cents lieues pour faire les J. F. (1) le Capitaine pique des deux, il est suivi de son escadron, met en fuite l'aile droite Prussienne, qui, par sa déroute porte la confusion dans le reste de l'armée et fait gagner la bataille au Maréchal Autrichien Daun. »

On voit dans l'histoire de la Maison d'Autriche, par William Coxe, traduite par P. F. Henri, édition de Paris 1809,

Qu'après la bataille de Kolin, Marie-Thérèse institua l'ordre militaire de Marie-Thérèse dont elle décora le Feld-Maréchal Daun et plusieurs officiers du régiment des dragons de Ligne ou la Tour. Les Archiduchesses d'Autriche brodèrent de leurs mains un étendard, dont elles firent présent au régiment, sur lequel était inscrite cette devise :

Qui s'y frotte s'y pique.

Après la campagne de 1790, l'Empereur d'Autriche Léopold, donna à ce régiment pour témoignage de sa bravoure et de sa fidélité, une médaille avec le grand cordon de l'ordre de Marie-Thérèse, disant que le régiment entier avait mérité la décoration de cet ordre.

La décoration de cet ordre de mérite militaire, fut, dès ce moment, gravée sur tous les congés qu'on accordait à tous les individus qui y avaient servi.

Le 1^{er} mars 1792, l'Archiduc Charles d'Autriche ayant formé le plan de reconquérir les Pays-Bas (à cette époque Autrichiens) sur les Français, commandés par Dumouriez plaça le régiment de Tour à l'avant-garde de l'armée et s'avancant à leur tête, leur dit, « Messieurs de la Tour, je compte sur votre valeur ordinaire, vous allez reconquérir votre patrie ; vous parler de bravoure, c'est vous insulte. »

Un cri général s'élève, vive le Prince Charles ! en avant, marche ! marche ! la colonne ennemie qui leur était opposée est renversée du premier choc, une batterie qui la protégeait est emportée malgré le feu de l'ennemi, les canons chargés à mitraille sont saisis par les dragons avant que les canonniers immobles d'étonnement eussent le temps de se défendre.

C'est à cette affaire dite d'Aldenhoven, que le Capitaine *Mesmakre* et le Lieutenant *Rodolphe* furent tués ; le Capitaine *Roussel*, maintenant Général de division au service de France, blessé grièvement, le Capitaine *Ruffe*, eut un cheval tué sous lui.

Le brave Colonel de ce régiment *Pforzeim*, qui fut un vrai *Jean-Bart*, perdit la vie sur le champ

(1) Nous n'avons pas cru pouvoir nous permettre de rien changer aux termes dont s'est servi Denina auteur estimable, les expressions franches mais par fois grossières du soldat sont l'empreinte de son âme et peignent son énergie.

comme membre de la confédération du Rhin; le Duc *d'Arenberg*, a servi dans différentes guerres de *Napoléon*, en Prusse, en Danemarck et en Espagne. Il fut blessé dans plusieurs affaires, entre autres fort grièvement dans celle d'*Arrayo-Molinos*, dans laquelle il fut fait prisonnier de guerre et conduit en Angleterre, où il resta jusqu'à la paix de 1814.

Lorsque l'Empereur Napoléon forma le projet de s'allier avec l'Empereur d'Autriche et allia sa famille et celle de l'Impératrice Joséphine à des Princes Souverains d'Allemagne (le Prince Eugène de Beauharnais, épousa une Princesse de Bavière; Stéphanie de Beauharnais, le Grand-Duc de Bade) il fit épouser au Duc régnant *d'Arenberg*, le premier février 1808, une nièce de l'Impératrice, la Princesse Stéphanie *Tascher de Lapagerie*, qu'il avait promis d'adopter.

Ce mariage du Duc Prosper-Louis d'Arenberg fut déclaré nul par un jugement du tribunal civil de la Seine du 29 août 1816, par une sentence de l'officialité de Paris du 27 janvier 1817, et enfin par une bulle du Pape du 21 août 1818.

Le 26 janvier 1819 il épousa Marie-Ludomille, Princesse de *Lobkowitz*, Duchesse de *Raudnitz*, née le 15 mars 1798. (1)

de bataille, il fut recueilli, dans les bras des Capitaines Jouffe et Donin, ce dernier, maintenant membre de la 2^{me} chambre des États-Généraux du Royaume.

Le régiment de la Tour, était avant l'affaire en seconde ligne, sous les ordres du Prince de Lambesc; ce Prince dit à l'Archiduc: Si vous me prenez ma Brigade, permettez-moi de marcher comme volontaire sous vos ordres; il se mit à côté du Chef d'escadron, Baron de *Vincent*, et partagea la gloire de ce fait d'armes brillant.

Nous ignorons si quelque historien a rapporté ce dernier fait mémorable, nous en tenons les détails d'un de nos anciens frères d'armes, témoin oculaire, guerrier intrépide, qui n'a pas peu contribué au succès de cette journée.

(1) La bienfaisance extrême et toutes les vertus apostoliques et chevaleresques de S. A. le Prince de Lobkowitz, successivement Evêque de Namur et de Gand, ont rendu le nom de Lobkowitz éminemment cher aux Belges, ce Prélat grand-oncle de la Duchesse régnante d'Arenberg, fut Evêque de Gand jusqu'en 1794, moment où il s'émigra à l'approche des armées révolutionnaires françaises; il mourut en Allemagne au sein de sa famille dont il emporta tous les regrets, ainsi que ceux de toutes les personnes qui avaient eu le bonheur de le connaître et de l'apprécier.

De ce mariage sont issus :

- 1° Le 18 décembre 1820, la Princesse Louise.
- 2° Le 8 février 1822, un Prince qui est mort quelques heures après sa naissance.
- 3° Le 2 mars 1823, la Princesse Marie.
- 4° Le 11 mai 1824, le Prince Engelbert-Auguste-Antoine.

Un Prince d'Arenberg eut, pendant un long laps de temps la Principauté de Chimai en propriété. (Voir l'article *Chimai.*)

BIEBERSTEIN,

BARONS DE BIEBERSTEIN - ROGALLA - LAWADZKY.



*A. Combris.
Lit. de Hermanns.*

*Les Armes originaires étaient une corne de cerf,
actuellement cette famille en porte une de
cerf et de buffle.*

La famille de Bieberstein, dont l'existence est constatée depuis le 6^me siècle (1), est originaire de la Suisse, où elle possédait de grands biens dans les cantons de *Bern*, *Bazel* et *Arau*, où se trouve encore le château originaire qu'elle vendit dans la suite aux Comtes d'*Apsburg*, elle quitta la Suisse dans les temps de troubles qui agitèrent cette contrée pour s'établir en Allemagne où elle s'allia à de puissantes familles et acquit de grands biens tels que les Comtés de *Beskau*, *Storkau*, *Sorau*, *Forst*, *Friebel* dans la *Basse-Lusace*, et *Friedland* en *Bohême* (2).

Déjà dès l'année 938 l'on vit Henry, Comte de *Bieberstein*, figurer dans un tournoi à Magdeburg.

(1) Voyez histoire générale d'Allemagne, par Barre.

(2) Voyez le dictionnaire de Hoogstraten, p. 249.

L'année 968 *Georges, Comte de Bieberstein*, assista à un tournoi qui eut lieu à *Treves*, et l'année 1284, *Guillaume, Comte de Bieberstein*, à *Ratisbonne* (1).

Parmi les alliances illustres que cette famille contracta en Allemagne, se trouve celle de *Guillaume, Comte de Bieberstein*, qui assista au tournoi de *Ratisbonne*, et qui épousa une Princesse de *Feck*.

Jérôme, Comte de Bieberstein, épousa l'année 1331, la Princesse *Ursule*, fille de *Charles, Duc de Munsterberg*, ce dernier était petit-fils de *Georges Godiebradus, Roi de Bohême* (2).

L'an 1378, *Jean II, Comte de Bieberstein*, marcha par ordre de l'Empereur *Charles IV*, à la tête d'une armée contre la ville de *Magdeburg*, qui s'était revoltée et qu'il parvint à soumettre et à pacifier. Les habitants en témoignage de reconnaissance pour la conduite qu'il avait tenue à leur égard, lui firent ériger sur la place un cerf en bronze, et s'engagèrent en outre à lui fournir tous les ans ainsi qu'à ses successeurs une voiture chargée de sel, attelée de six chevaux blancs; cette condition fut exécutée jusqu'à l'année 1512.

Tandis que cette famille florissait en Allemagne, plusieurs de ses branches s'établirent en Pologne, où elles jouirent de toutes les prérogatives attachées à leur naissance.

L'an 1094, *Frédéric, Comte de Bieberstein*, quitta la *Lusace*, et se fixa à *Chiechanow*, dans le Palatinat de *Masovie* en Pologne, sous le règne de *Ladislaüs Herman*.

L'an 1102, *Boleslaüs Krzywousty* parvint à la Royauté, *Frédéric* s'étant trouvé à la suite de ce Prince à une chasse donnée dans le parc de *Warsovie*, le sauva de la fureur d'un buffle qui s'élança sur le Monarque, *Frédéric* se jeta au devant de l'animal, et par adresse et une force extraordinaire, le saisit par une corne qu'il rompit. Ce fut en cette occasion et en mémoire de cette ac-

(1) Voyez livre des Tournois par *Sigismond Feyerabend*.

(2) Voyez tables généalogiques par *J. Hubner*, Leipzig 1725, et dict. de *Hoogstraten*.

tion que Boleslaüs lui donna entre autres témoignages de sa reconnaissance le surnom de Rogalla, qui en langue Polonaise, fait allusion à la signification de corne, et lui fit ajouter à ses armes la corne de buffle à celle de cerf qu'il portait (1).

La postérité de ce Comte Frédéric de Bieberstein-Rogalla resta établie en Pologne, mais dans la suite ils ajoutèrent à ces deux noms, celui de Zawadzky, d'une Baronnie de Zawadzka, située près de Warsovie. Étant tout-à-fait gentils-hommes Polonais, ils négligèrent souvent leur nom d'origine allemande, et s'appellèrent seulement Zawadzky. Ils omirent aussi leur titre de Comte, et ne prirent que le titre de (Freyherr) (2). Cependant la partie Polonaise où ils étaient établis, étant lors du partage de ce Royaume échue à la Prusse, Frédéric exigea qu'ils reprissent le nom de Bieberstein-Rogalla-Zawadzky.

L'année 1310, Jean-Théodore, Comte de Bieberstein-Rogalla-Zawadzky, fut envoyé par le Roi Wladislaüs Loketek, avec une armée de dix-sept mille hommes, contre le rebelle Samotuly. Zawadzky lui livra bataille près de Kala, et le défit complètement.

Jean de Bieberstein-Rogalla-Zawadzky, Seigneur de Waplewo, Gerkowo, Raciniewo-Glazegewo, Dorposa, etc., etc., se fixa dans le Palatinat de Culm, sous le règne de Sigismond III, auquel succéda son fils Uladislav, attaché à la Cour de ce Prince, il se concilia sa confiance, et fut chargé de différentes missions importantes près de plusieurs Cours d'Europe, notamment en l'année 1637, en France, en Angleterre et en Hollande; les ayant terminées à la satisfaction de son Souverain; il lui donna le Palatinat de Garnow, et le nomma Châtelain de Dantzic. Il épousa Sophie, Comtesse de Schwerin, avec laquelle il eut six enfans et mourut à sa terre de Waplewo, le 8 janvier 1645. Il se trouve en terre dans l'église du couvent des Franciscains, à Culm, dont il était le fondateur, et où parmi d'autres inscriptions et armoiries, se trouve l'épithaphe suivante:

D. O. M.

Illustrissimo Joanni Rogala-Zawadzky, de veteri Comitum a Bieberstein Stirpe oriundo a rectâ, Gomsciborum Rogalla, Castellani et Præfecti Czechanoviensis de

(1) Voyez différents auteurs Polonais tels que Paprotzy, page 511; Gniadzo, page 1002; Okotsky, page 46 et Bielky, page 213.

(2) Voyez Hoogstraten.

Prasnensis in anno 1240 existentis lineâ descendenti, Joannis Zawadzky-Rogala, judicis terræ Czechanoviensis filio primum Castellano Gedanensi, dein Gamaviensi Palatino et succervo capitaneo, viro omnibus virtutibus quæ et publicam et privatam vitam decent claro, plurimis in Reges suos et Patriam obsequiis, meritoque per annos quadraginta continuis Legationibus pace et bello, domi et foris ad omnes ferè principes exercito; pio, prudenti; modesto Senatori charissimo Patri mæstus filius Joannes Zawadzky, Succamerarius-Parnaviensis, Capitaneus sucensis, suo et fatrum nomine hoc marmor posuit.

Obiit in bonis suis Wapelewo, anno 1645.

Die 8^{va}. januarii.

Cette épitaphe a été copiée par la régence de Culm, le 7 avril 1824, et envoyée comme pièce authentique au Baron de Bieberstein, un des fils de Jean, Comte de Bieberstein.

Frédéric-Ernest qui accompagna son père dans son Ambassade dans les Pays-Bas, épousa à Bruxelles, Dame Anne-Marie-Vilters, fille de Marcel Vilters et de Dame Isabelle Scotte. De ce mariage il n'eut point de descendants (1).

Les descendants du Comte Jean précité, commencèrent à négliger le titre de Comte, et son fils Wladislas, dont nous allons suivre la généalogie ne prend déjà plus que le titre de Baron; ce dernier était enseigne de la couronne de Pologne, dans le Palatinat de Poméranie, Grand-Échanson héréditaire du Roi, membre de l'ordre équestre du Palatinat de Culm, Seigneur de Raciniewo, Glazegewo, Gerkowa et Dorposa, il épousa la Comtesse Louise-Krasinska, dont il eut trois enfans, entre autres;

Louis Baron de Bieberstein - Rogalla-Zawadzky, Trésorier et Grand-Échanson héréditaire du Roi de Pologne, Seigneur de Raciniewo, Glazegewo, Gerkowa et Dorposa, épousa Barbe, Baronne de Gostawska, de laquelle il eut onze enfans, entre autres;

Wladislaus, Baron de Bieberstein, R. Zawadzky, enseigne de la couronne de Pologne, dans le Palatinat de Novogrodek, Grand-Échanson héréditaire, membre de l'ordre équestre du Palatinat de Culm, Seigneur de Raciniewo, Glazegewo et Gerkowa, épousa Febronie, Baronne de Bonkowska dont il eut trois enfans, entre autres;

(1) Voyez Théâtre de la Noblesse des Pays-Bas, *Mercedes* d'honneur.

Ignace, Baron de Bieberstein, Rogalla, Zawadzky, Échanson héréditaire du Roi de Pologne, membre de l'ordre équestre du Palatinat de Culm, Seigneur de Raciniewo, Glazegewo et Gerkowa qui épousa Eléonore, Baronne de Skalawska, de laquelle il eut sept enfans, entre autres;

André-Ignace, Baron de Bieberstein, Rogalla, Zawadzky, né à Raciniewo, le 18 octobre 1763, Capitaine au service de Prusse, qui s'établit dans les Pays-Bas où il épousa le 1^{er} juillet 1791, Dame Marie-Eugénie-Vandermeer.

S. M. Le Roi des Pays-Bas, Guillaume I^{er}, le reconnut avec ses descendants dans la noblesse des Pays-Bas et le nomma membre de l'ordre équestre de la Province de Limbourg.

Son fils unique, Charles-Antoine, Baron de Bieberstein, Rogalla, Zawadzky, Capitaine au service des Pays-Bas, épousa le 25 octobre 1820, Dame Henriette-Bösch de Drakestein, fille d'un membre des états de la province d'Utrecht.

Nous croyons intéressant de transcrire ci-après la traduction du diplôme de reconnaissance de la noblesse des Barons de Bieberstein et de leur admission au corps équestre de la province de Limbourg, accordée par sa Majesté le Roi des Pays-Bas.

Nous GUILLAUME par la grâce de Dieu, Roi des Pays - Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc.;

A tous ceux qui ces présentes verront, salut! Ayant prescrit par notre arrêté du 13 janvier 1815, n^o 60, que seront comptés faire partie de la noblesse des Pays-Bas, tant ceux qui ont été nommés par nous et admis au corps équestre ou des nobles des provinces respectives, ou qui y seront nommés ou admis dans la suite, jusques à l'introduction des réglemens mentionnés à l'art. 131, de la loi fondamentale, ainsi que les descendants légitimes de ceux-ci.

Et ayant, par notre arrêté du 26 avril 1816, n^o 135, nommé et admis au Corps Équestre de la province de Limbourg, le sieur André-Ignace-Luc, Baron de Bieberstein-Rogalla-Zawadzky.

C'est à ces causes que nous avons reconnu le susdit sieur André-Ignace-Luc, Baron de Bieberstein-Rogalla-Zawadzky, actuellement incorporé et admis au Corps Équestre de la province de Limbourg, ainsi que ses enfans légitimes présens et à venir tant mâles que femelles, ainsi que tous les autres descendans de la famille, aux noms et armes, comme faisant partie de la noblesse des Pays-Bas, avec le prédict de Noble Homme et Haut et bien Né. Le tout avec

tels droits et prérogatives qui sont ou seront attribués par la suite par les lois du Royaume à la noblesse du Royaume des Pays-Bas, et nous reconnaissons par le présent ses armoiries telles qu'elles se trouvent ici dépeintes en leurs émaux et métaux, comme étant les armoiries propres à lui et à ses descendans, les confirmant autant que de besoin pour ce qu'il pourrait être nécessaire relativement à l'état de noblesse du Royaume. Et pour que le susdit Noble-Homme André-Ignace-Luc, Baron de Bieberstein-Rogalla-Zawadzky, et ses descendans légitimes puissent posséder un témoignage perpétuel et particulier de notre grâce susmentionnée et puissent jouir sans empêchement des prérogatives attribuées à la noblesse des Pays-Bas, nous lui avons dépêché les lettres-patentes ou acte de preuve en faveur de lui et de ses descendans, avec ordre pour le susdit Noble-Homme André-Ignace-Luc, Baron de Bieberstein-Rogalla-Zawadzky, de les faire enregistrer par notre Haut-Conseil de noblesse et d'y faire ranger ses armoiries au nombre des autres armoiries des familles nobles des Pays-Bas. Mandons et ordonnons à notre Haut-Conseil de noblesse, et invitons les états des provinces respectives de notre Royaume, les Corps Equestres et les nobles qui les composent, la Cour suprême de justice des Pays-Bas, toutes les Cours de justice des Pays-Bas, Administrations locales, tant des villes que des campagnes de reconnaître ledit Noble-Homme André-Ignace-Luc, Baron de Bieberstein-Rogalla-Zawadzky, et ses héritiers légitimes, non-seulement en tout ce que dessus, mais aussi de les y maintenir au besoin, car nous l'avons ainsi entendu en vertu de notre pouvoir souverain pour le bien de l'état. En confirmation de quoi nous avons corroboré le présent de notre signature et l'avons fait contresigner par notre Secrétaire d'État et sceller du Grand-Sceau servant, à notre Haut-Conseil de noblesse. Donnée à la Haye le 26 avril 1816, de notre règne la troisième année.

Scellé du Grand-Sceau servant à notre Haut-Conseil de noblesse,

(Signé) A. G. Snouckaert Van Schauburg L. N.

Sur le replis, enregistré par moi Secrétaire du Haut-Conseil de noblesse,

(Signé) De Wacker Van Zon.

Sur le replis, reçu par moi, Trésorier du Haut-Conseil de noblesse,

la somme fixée par S. M. (Signé) W. H. Van Westreenen de Fiellandt.

(Signé) GUILLAUME,

par le Roi.

(Signé) A. R. FALCK.

Pour traduction conforme : Le Secrétaire du Haut-Conseil de noblesse.

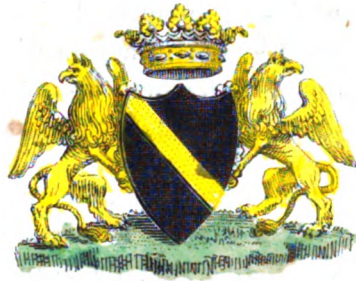
Était signé : De Wacker Van Zon.

DE BLONDEL

BARONS DE BEAUREGARD

ET

DE VIANE.



ARMES : de sable , à la bande d'or , l'écu timbré d'un casque taré au tiers , orné de ses lambrequins d'or et de sable , sommé d'une couronne de Marquis. Supports : deux griffons d'or , armés et langués de gueules. Cimier : une aigle essorante de profil de sable. Cri de guerre : GONNELLEU.

La maison De Blondel est éminemment distinguée par l'illustration de son origine , les nombreuses possessions seigneuriales et titrées , qui ont fait l'apanage de ces diverses branches , les alliances immédiates qu'elle a toujours contractées avec les maisons les plus illustres de France et des Pays-Bas , et surtout par les services éminents quelle a rendus à ses souverains depuis plusieurs siècles , dans les armées , dans le commandement des places de guerre , et la haute magistrature. Elle est issue , au sentiment de l'historien de Cambrai , d'un puiné de la maison de Gonnelleu , l'une des plus considérables de l'ancienne chevalerie du Cambrésis , où elle florissait vers le milieu du onzième siècle , dans la personne de Hugues de Gon-

I.

neliu, Chevalier, bienfaiteur, en 1060, de l'abbaye de Honne-court, près Cambrai. Le titre du tournoi d'Anchin, de l'an 1096, fait mention de Wauthier De Gonnellieu, de Willaume De Vailly, son frère, et de Willaume, dit, De Blondel, son neveu (1). Les mêmes comparaissent dans une charte de l'an 1102, en faveur de l'abbaye de Saint-Aubert; et Guillaume De Blondel est encore nommé parmi les Barons et Chevaliers du Cambrésis, dans une charte de Hugues, châtelain de Cambrai, et Seigneur d'Oisy, en faveur de l'abbaye du Mont-Saint-Eloy, du mois de juillet 1129 (2). Depuis on trouve Guillaume De Blondel, Chevalier, qui du consentement de Jacqueline De Marque, sa femme, donna à l'abbaye de Saint-Aubert, sept mercaudées de terre, situées au Sacquemont d'Iwy.

Cette donation fut faite l'an 1170, en présence de Watier de Marque, Chevalier son beau-frère; de René de Thians, d'Ivan, son frère; de Gilles de Bermerain; de Jean de Beviliers: d'Arnould d'Escaillon; d'Amaury Sohier; de Bauduin de Pomereul; de Watier de Lesdain; de Hugues l'Enfant de Crèveceœur, Chevaliers. Guillaume fut père de Jean De Blondel, qualifié Chevalier, Seigneur d'Erpy et de Castinières, en partie, dans une charte de l'abbaye du Verger, de l'an 1215, où se trouvent mentionnés Alix de Varennes, sa femme, et leurs enfans, savoir: Jean De Blondel; Guillaume, allié avec Alix De Buissy; Simon, marié avec Jacqueline De Courcelles; Antoinette, Agnès et Ide De Blondel, et Marie religieuse au Verger (3).

La filiation non interrompue de cette maison est établie depuis Bauduin, qui suit:

1^o Bauduin De Blondel, 1^{er} du nom, Chevalier, accompagna le Roi Saint-Louis dans sa dernière croisade, en 1270, et fut tué à la

(1) Etat de la noblesse du Cambrésis, par Jean le Carpentier, t. II, pp. 245, 626, 62 Preuv., p. 15.

(2) *Ibid.* Preuv., p. 17.

(3) Etat de la noblesse du Cambrésis, par Jean le Carpentier, page 245 du texte.

fameuse bataille de Wœringen, en 1288 (1). Il avait épousé Béatrix de Rosoy (sœur de Clémence de Rosoy, mariée, vers 1255, à Henri IV, Comte de Salines, fils du Comte Henri III, et de Sybille de Bar), fille de Roger, Sire, de Rosoy, en Thiérache, et arrière-petite-fille de Clerembauld, Sire de Rosoy, et d'Elisabeth de Namur; cette dernière, fille de Godefroy, Comte de Namur, époux, vers l'an 1088, de Sybille de Château-Porcien, sa première femme. Les enfans de Bauduin et de Béatrix de Rosoy, furent :

De Rosoy d'argent à trois roses de gueules, pointées d'or.

- 1° Jean 1^{er}. dont l'article suit.
- 2° Guillaume De Blondel, Conseiller du Roi et son Lieutenant au pays de Vermandois;
- 3° Bauduin, *alias* Ghislain De Blondel, auteur d'une nombreuse postérité, substituée aux noms et armes d'une branche de la Maison De Joigny.

Cette branche de la Maison De Blondel s'est subdivisée en trois rameaux :

- 1° Les Seigneurs de Longvilliers, de Mery et de Cantelen, titrés Barons et Marquis de Bellebrune, en Boulonnais (2), qui ont donné un

(4) Bauduin pouvait être frère ou très-proche parent de Gérard De Blondel, marié, avant l'an 1278, avec Jeanne-Carbonnier, fille de Mathieu Carbonnier, écuyer, Seigneur du Bos-de-Villers, et de Gillette de Marque.

(2) Cette branche a tenu un rang distingué à la cour des Ducs de Bourgogne. Jean Blondel, damoiseau, fut premier écuyer, puis Conseiller et Chambellan des Ducs Philippe le Hardi et Jean Sans-Peur. Il est nommé dans le testament du premier, fait à Arras, le 13 septembre 1386. Ce même Prince le députa, le 2 juin 1394, vers le Duc de Bretagne, pour lui porter divers présents. Jean Blondel fut encore chargé de plusieurs missions importantes, et notamment il fut envoyé vers le roi de France, lorsque le Duc Jean Sans-Peur eut pris possession du comté de Flandre.

(Histoire de Bourgogne, par D. Plancher, t. III, pag. 93, 140, 155, 218; preuve. CV, colonne 2; CLXXXVI, col. 1^{re}., et CLXXXII, col. 1^{re}.)

Guillaume De Blondel, écuyer et échanson du Duc Philippe-le-Hardi, fut député par ce Prince vers le Duc de Bavière, en 1397, pour lui demander un secours pécuniaire à l'effet de payer la rançon du Duc de Nevers, fait prisonnier par le Sultan Bajazet à la funeste journée de Nicopolis, le 28 septembre 1396. Guillaume Blondel fut l'un des Seigneurs qui assistèrent en robes de velours vert et de satin blanc aux noces d'Antoine de Bourgogne, comte de Rethel, fils du Duc Philippe-le-Hardi, célébrées à Arras, le 25 avril 1402; enfin il fut présent, en la même ville, le 9 mai 1404, à l'acte par lequel la Duchesse de Bourgogne, Marguerite de Flandre, veuve de Philippe-le-Hardi, renonça à la succession de ce Prince. (*ibid.* pag. 153, 204 et 573.)

Charles Blondel, Seigneur de Longvilliers, accompagna, l'an 1410, en qualité de Che-

écuyer tranchant du roi Louis XII, Sénéchal et Gouverneur du Ponthi en ainsi que son fils, qui fut Gentilhomme ordinaire de la chambre de Charles IX, et Chevalier de son ordre, en 1570. Antoine, l'un des petits-fils de ce dernier, fut fait Lieutenant-Général des armées du Roi, à la promotion du 10 juillet 1652.

(1) Deux frères d'Antoine furent reçus chevaliers de Malte de minorité, en 1611 et en 1618, et un troisième fut Capitaine au régiment des gardes françaises, Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII, puis Maréchal-de-Camp, le 26 novembre 1652. Cette branche s'est alliée aux Maisons d'Ailly d'Annery, de Boulainvillers, de Bournonville, de Béthune-Locres, de Caruel-Borane, de Courteheuse-d'Antigny, de Créquy, Crespieul-d'Ambri-court, des Essarts de Meigneux, d'Estampes-Valençay, de Fay, de Forcet, de Halwyn-Trochiennes, de Harville des Ursins, de Marle, de Monchy, de Morainvilliers, de la Motte de Bellebrune, de Rousset d'Irville, de Vion de Tessancourt, etc., etc. Ce rameau écartelait, aux 1 et 4 de gueules, à l'aigle d'argent, qui est De Joigny; aux 2 et 3 d'argent, à trois aiglettes de gueules, becquées et membrées d'azur, qui est de Marle; 2° : les Seigneurs de Bellué, en Bordelais, formés par Charles De Blondel de Joigny de Bellebrune, frère d'Autoine, Lieutenant-Général des armées du Roi. Charles, fut Seigneur de Boisguillaume, Capitaine de cent hommes d'armes, maître-d'hôtel du roi Louis XIII, et commandant dans le ville et château de Blaye. Ses descendants ont tous porté les armes dans divers grades, et se sont alliés aux familles de Ferrand, de Cosson de l'Île et Daulède de Pardaillan. Dans les preuves qu'ils firent en 1734, pour les pages de la petite écurie du Roi, on voit qu'il portait les armes de Joigny, sans écarteler de Marle; 3° le rameau des Barons de Pamèle et de Beer, en Flandre, séparé des Seigneurs de Mery et de Longvilliers,

valier Banneret, le Duc Jean Sans-Peur, durant les mois d'août, de septembre et d'octobre, contre les Princes et Seigneurs de la ligue du Duc de Berry, oncle du roi Charles VI. (*Ibid.* pag. 584.)

(1) Voyez le Dictionnaire historique et biographique des Généraux français, depuis le onzième siècle jusqu'en 1820, t. II, p. 359.

vers la fin du quatorzième siècle. Ce rameau, décoré de la chevalerie héréditaire, par diplomes des 20 septembre 1581, et 9 décembre 1588, a donné plusieurs conseillers et un chef et président du conseil privé de l'Empereur, et s'est allié aux maisons d'Albert de Breydel, de Cambronne-d'Argoules, de Carnin, de Carondelet de Cauwenburgh, de Cayeu de la Chapelle, de la Corona, de Courteville Linden, d'Evora-y-Vega, de Griboval, de Grimaldi, de Grutère, de Hallwyn, van den Heede, de Herselles, de Lichterwede, de Lières, de Maldeghem, de Mamez de Momorency-Croissilles, du Quesnoy - d'Oudenarde et de Pamèle, de Reuty, de Sainte-Aldegonde, de Steenhuis, de Touthville, de la Vieuville de Vlamincpoorte, de Wastines, de Winoc-Saint-Quintin, de Winkielman, etc., etc. Théodore, Comte de Joigny de Pamèle, époux de dame Rose d'Ennetières, chef actuel de cette branche, est le seul qui ait postérité. Les armes de cette branche sont : *écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à l'aigle d'argent: aux 2 et 3 faces de gueules et d'or.*

II. *Jean De Blondel*, 1^{er} du nom, Chevalier, Seigneur de Sailly, épousa, 1^o, Agnès de Furnes, d'une illustre et ancienne maison de chevalerie de Flandre; 2^o Alix le Preudhomme, de laquelle il n'eut point d'enfans. Il fut inhumé à Sailly, où il avait fondé un obit et donné six rasières de grain aux pauvres. Le graduel en fait mention en ces termes : *Obitus nobilis equitis Joannis De Blondel et dominæ Agnetis de Furnes, conjugis* (1).

De Furnes : d'hermines, à cinq losanges de gueules en bande.

Le Preud'homme du Sinophe, à l'aigle d'or becquée et membrée de gueules.

Il eut de ladite Agnès de Furnes :

- 1^o Simon, qui suit;
- 2^o Guillaume de Blondel, reçu en 1366, conseiller au parlement de Paris, avec Guillaume de Recourt, Pierre de Mont, Jean de Melun et plusieurs autres Gentilhommes artésiens (2).

III. *Simon De Blondel*, Chevalier, Seigneur de Sailly, vivait en 1360. Il épousa Béatrix De la Fosse, fille de Messire Hoston

De la Fosse d'or, à 3 cors de chasse de sable, liés de gueules et virolés d'argent.

(1) Voyez les tables généalogiques du Comte de Saint-Genois, premier Roi d'armes de S. M. Le Roi des Pays-Bas, (décédé en 1818,) t. 11 in-fol. pp. 164, 200 et 232, où se trouve rapportée la filiation de toutes les branches de cette maison.

(2) Blanchard, Catalogue des Conseillers au parlement de Paris, à la suite de l'histoire des présidents à Mortier, au même parlement, in-fol, p. 8, colonne 2.

De la Fosse, Seigneur d'Ayette, et de Béatrix de Hainecourt. De ce mariage est issu Jean II, qui suit :

IV. *Jean De Blondel*, Chevalier, Seigneur d'Erpy, du Fay, etc; surnommé Bauduin, du nom de son grand-oncle, fut sergent major de bataille, sous Philippe, Duc de Bourgogne. Ce fut un vaillant capitaine, qui, selon Monstrelet et Gelic, fut fait prisonnier par les Anglais, en 1421, et qui passa au service du Roi de France, en 1423, avec le Sieur de Saint-Simon, Jean Mailly, Reynaud de Loxgueval et le Sieur de Maucourt. Il épousa 1°. Marie de Marville, dite Badar, 2°. en 1415, Catherine de Lambres, Dame de Mancicourt, en Ostrevant et de Le Ghore, morte en 1425, fille et héritière de Hugues, Seigneur de Lambres, de Cambrin, de Mancicourt et de Le Ghore, et de Catherine de Louvencourt; Ses enfans furent :

De Marville d'Agur, à trois membres d'aigles d'argent anués de gueules tenant chacun un globe d'or.

De Lambres : d'or, à la bande de sable, chargée de trois lionceaux du champ.

Du premier lit :

- 1°. Simon de Blondel, mort sans hoirs ;
- 2°. Marguerite de Blondel, femme de Jacques Hellin dit Lefebvre ;
- 3°. Marie De Blondel, épouse de Simon de Laderrière ;

Du second lit :

- 4°. Jean III, qui continue la lignée, et dont l'article suit ;
- 5°. Natalie De Blondel, femme de Jacques de *Givency*, écuyer,
- 6°. Marie De *Belleval*, mariée avec Jacques *Doucet*, dit *Clabaut*, écuyer, gentilhomme du pays d'Artois ;
- 7°. Jeanne De Blondel, épouse 1°. de Jean de Belleval, écuyer ; 2°. de Jean d'Astiches, écuyer ;
- 8°. Catherine De Blondel, femme d'Adrien de Harlebeque, Chevalier.

V. Jean III *De Blondel*, Chevalier, Seigneur de Mancicourt, en Ostrevant et de Le Ghore, surnommé Tristan, du nom de son bisaïeul maternel Tristan de Lambres, fut Gouverneur de Saint-Valery et de Malmaison, pour le Duc de Bourgogne, grand Prévôt de Cambrai, en 1453, gouverneur des terres de Crevecoeur, d'Arleux et de Rumilly, en 1463. Il avait épousé Marie De Rouvroy, dite de *Saint-Simon*, fille de Jean, Seigneur de Rouvroy,

De Rouvroy : de sable à la croix d'argent chargée de 5 coquilles de gueules.

et de Marguerite de Carveih. De ce mariage sont issus :

- 1°. Antoine 1^{er}. dont l'article suit ;
- 2°. Jean IV, dont la postérité sera rapportée ci-après ;
- 3°. Jacques De Blondel, qui servit en France, en Italie et aux Pays-Bas et fut inhumé en l'église de Saint-Aubert, n'ayant pas eu d'enfans de N... Louchart, fille de Jean Louchart, l'un des vingt-quatre francs-fiefés de l'Archevêché de Cambrai ;
- 4°. Jean-Baptiste De Blondel, chanoine de Saint-Aubert ;
- 5°. Ghislain De Blondel. qui fut Échevin de Cambrai.
- 6°. Roberte De Blondel, femme de Mathieu Gailleu, écuyer pannetier du Duc de Bourbonnais ;
- 7°. Marguerite De Blondel, Dame de Rullecourt-lès-Doulens, mariée à Jean, Seigneur de Ricamez, en Artois.

VI. Antoine De Blondel, 1^{er}. du nom, Vicomte de Vadancourt, terre située près de Guise, en Vermandois, épousa Hélène, *alias* Vignon : d'azur au chevron d'or surmonté d'une devise du même. Herbine Vignon, de laquelle il eut entr'autres enfans, Bauduin II, qui suit :

VII. Bauduin De Blondel, II^e du nom, Vicomte de Vadancourt, épousa Claudine de Maignac, fille de Maurin de Maignac, maître d'Hôtel du Duc de Nemours, et de Jeanne Le Carlier. De Maignac : de gueules à deux pats de vair ; au chef d'or chargé d'un lambel de 5 pendans d'azur.

Bauduin fut inhumé en l'église des Cordeliers de Valence, en Dauphiné, il fut père de :

- 1°. Jean IV, qui suit ;
- 2°. Philippote De Blondel, mariée vers 1510, avec Robert de Fromezèle, Seigneur de Verchocq.

VIII. Jean De Blondel, IV^e. du nom, Vicomte de Vadancourt, Seigneur de Bayenpont et mort le 18 avril 1530, et inhumé au milieu du chœur de l'église de Saint-Pierre de Guise, avait épousé 1°. De Noyelles : écartelé d'or et de gueules. Catherine De Noyelles ; 2°. Jeanne d'Espinoy, en Artois, fille d'Antoine d'Espinoy, Seigneur de Harcourt. Il eut du premier lit ;

- 1°. Antoine II, qui suit ;
- 2°. N... De Blondel, héritière de son frère, mariée à N... du Peschin, Gouverneur de Guise, elle fut inhumée dans l'église de Saint-Pierre de cette ville, auprès de ses père et mère.

IX. Antoine De Blondel, II^e. du nom, Vicomte de Vadancourt, Seigneur de Bayenpont, reçu Conseiller au parlement de Paris, le 17 août 1588, puis conseiller d'État et du Conseil privé du Roi, mourut sans postérité.

SEIGNEURS ET BARONS DE CUINCHY.

De Proisy : de sable à trois houx d'argent. De Rosel : de sinople à trois chevrons d'argent.

VI. Jean IV, dit Tristan De Blondel, Chevalier, Seigneur de Mancicourt, Le Ghore, Hainville, etc, Bailly de Crèvecœur, en 1469, puis grand Prévôt de Cambrai, second fils de Jean III, Chevalier, Seigneur de Mancicourt, et de Marie de Rouvroy, est mentionné dans une charte de l'Abbaye de Saint-Aubert, de Cambrai, du 10 juillet 1492 (1). Il avait épousé 1^o. Jeanne De Proisy, veuve de Jean Creton, Chevalier, Seigneur de Mauvillès-Douay, Conseiller de Jean de Bourgogne, Évêque de Cambrai, de laquelle il n'eut point d'enfans ; 2^o. Marie de Rosel, Dame de Hordaing, fille de Guy de Rosel, Seigneur de Hordaing, et de Marie de Molembais. De ce second lit est issu : Antoine I^{er}, qui suit :

Oudart : d'argent à trois merlettes de sable.

VII. Antoine De Bloudel, I^{er}. du nom, Chevalier, Seigneur de Mancicourt, Le Ghore, Hordaing, Hainville et Beauregard, par retrait de la maison d'Inchy, d'où cette terre seigneuriale provenait, épousa Agnès Oudart, Dame de Cuinchy-le-Prévôt, et de Cuinchy-le-Bauduin, près Douay, fille aînée et principale héritière de Martin Oudart, seigneur des mêmes lieux, et de Christine de Carneulx. De ce mariage sont provenus :

- 1^o Jacques I^{er}. dont l'article suit ;
- 2^o. Louis I^{er}. auteur de la branche des Seigneurs de Beauregard, rapportée plus loin ;
- 3^o. Antoine De Blondel, Chevalier, Seigneur des Haut-Bois, du Fay, d'Havrincourt, etc., Gouverneur de Philippeville, Colonel d'un régiment Wallon, mort sans alliance en 1578, ayant institué pour héritier Louis De Blondel, Seigneur de Beauregard, son frère ;

(1) Le Carpentier, preuves de l'Hist. de Cambrai et du Cambrésis, page 67.

- 4° Marguerite De Blondel, mariée avec Jacques de Tenremonde, Chevalier, Seigneur de Merignies, fils de Messire Antoine de Tenremonde, Seigneur du même lieu, et d'Antoinette de Cuinghien, Dame de Bachy ;
 5° Marie De Blondel, épouse de Philippe de Saint-Venant, Seigneur de la Cessoye et de Langle, fils de Baudouin de Saint-Venant, Seigneur des mêmes terres, et de Catherine de la Cambe, dite Gantoise ;

Fille naturelle d'Antoine I.^{er}

Florence De Blondel, mariée au sieur Gourdin, demeurant à Douay.

VIII. Jacques De Blondel, I^{er} du nom, Chevalier, Seigneur des deux Cuinchy, de Villers-au-Bois, Saulchoy, Halle et Verquigneul, commissaire-général des Montres de Sa Majesté Catholique, Philippe II, en Flandre, Artois, Hainaut et Cambrésis, après le Comte Delalaing, puis Gouverneur et Grand-Bailli des ville et château de Tournai, de Tournaisis, Mortagne et Saint-Amand, en 1574, avait épousé par contrat du 13 novembre 1541, Dame Marie Le Blanc, heritière de Capelle-à-Warneton, du Biez et du Bauroy, fille de Guillaume Le Blanc, Seigneur de Houchin, Lambersart et Meurchin, et de Philippe Ruffaut

Le Blanc : d'azur au chevron d'or accompagné de 3 quinte feuilles du même au chef d'or chargé d'une aigle de sable.

Jacques De Blondel et son épouse furent inhumés à Guinchy, sous une tombe portant leur épitaphe ainsi conçue : « Ci - dessous gisent » les corps de feu Messire Jacques De Blondel, Seigneur de Cuinchy, en son vivant Gouverneur, Capitaine et Grand - Bailli des » ville et château de Tournai et pays de Tournaisis, Mortagne et » Saint-Amand, et Dame Marie Le Blanc sa femme, que Dieu absolve, lesquels décédèrent de ce monde mortel, savoir : ledit » Seigneur en 1582, et ladite Dame, le 16 décembre 1564. » Plusieurs tombes conservent encore les épitaphes des aïeux de la maison des Barons De Blondel en l'église des deux Cuinchy près de Douay, cette terre est depuis restée par alliances à la maison des marquis d'Aoust.

De leur mariage sont issus :

- 1° Antoine II, dont l'article suit ;
- 2° Michel De Blondel, Dame de Cappelle-à-Warneton, femme d'Eustache de la Villers-Sire-Simon, et de Steenworde, fils de Philippe de la Viefville,

Seigneur des mêmes lieux et de Noorthonn, et de François de Faily de Rumilly. Elle mourut le 21 novembre 1621, et fut inhumée près de son mari, dans le chœur de l'église des Récollets de Saint-Omer, où se voyait leur épitaphe;

- 3°. Jacqueline De Blondel, abbesse de Blandèques, depuis 1569 jusqu'en 1604 morte cette dernière année, après avoir gouverné trente-quatre ans neuf mois et vingt trois jours (1).

De Bercus: d'or
à trois trèfles de
sable.

IX. Antoine De Blondel, II^e du nom, Chevalier, Baron de Cuinchy Seigneur de Mancicourt, le Ghore, Villers-au-Bois, Saulchoy et Verquigneul, commanda l'infanterie au secours de Malte; En considération de ses services, Sa Majesté Catholique Philippe II érigea la Seigneurie de Cuinchy-le-Prévôt en titre de Baronnie, par lettres-patente du 20 septembre 1585, registrées à Lille (2). Antoine II mourut en 1603; il avait épousé Madeleine De Bercus, veuve de François de Beaufremez, Seigneur de Harnes, morte en 1609, fille de Messire François, Seigneur De Bercus, et de Jeanne le Prud'homme d'Haillies.

Leurs enfants furent :

- 1°. Jacques II, dont l'article suit;
- 2°. Antoine-Floris De Blondel, Seigneur de Mancicourt, mort en Italie;
- 3°. Louis De Blondel, Seigneur de Verquigneul, haut Justicier, puis grand Bailli de Lille et Bailli de Wavrin, créé Chevalier héréditaire, par lettres-patentes du 20 mai 1614, entérinées en la Chambre des Comptes de Lille, le 28 du même mois.

Il portait pour armes : écartele aux 1 et 4 de sable, à la bande d'or; aux 2 et 3 d'or, frettés de Gueules; au franc - canton de Wavrin qui est d'Azur, à l'écusson d'argent. Cimier : une aigle issante de sable, languée de Gueules (3). Il avait épousé 1° Madeleine de Henin, Dame de Ghislenghien; 2° N.... Stanley, fille de Guillaume Stanley, Colonel d'un régiment Écossais, et de Dame Hamilton.

(1) Clergé de France, par l'abbé Hugues du Temps, t. IV, p. 231.

(2) Nobiliaire des Pays-Bas, par M. D.... S. D. N. t. I, p. 75.

(3) Nobiliaire des Pays-Bas, t. I. p. 166, et t. II. pp. 82, 83

Ses enfans furent :

Du premier lit :

- (A). Albert De Blondel, Chevalier, Seigneur de Ghislenghien, marié en 1643, avec Anne-Thérèse de Logenhagen, fille d'Antoine de Logenhagen, Seigneur d'Engueland, et de Catherine de Hangouard, dont quatre filles :
- (a). N.... De Blondel, mariée à Henri Chaumejan, Marquis de Fouriles, Capitaine aux Gardes-Françaises, Brigadier des armées du Roi, Commandeur de Saint-Louis, mort le 29 février 1720, veuf de Marie-Claire Diedeman, fille de Jean, Seigneur de la Rianderie, Grand-Bailli aux États de Lille ;
- (b). N.... De Blondel, mariée à N.... Diedeman, Seigneur de la Rianderie.
- (c). Marie-Albertine De Blondel, épouse d'Alard Imbert de la Baseique ;
- (d). N.... De Blondel, femme de N.... de Cantelou ;
- (B). N.... De Blondel, alliée à Nicaise de la Porte, Maître en la chambre des Comptes de Lille.

Du second lit :

- (C). N.... De Blondel, carme.
- (D). De Blondel, épouse de H. Massiet, Colonel tué à Valenciennes.
- 4°. Jeanne De Blondel, morte sans alliance.

X. Jacques De Blondel, II^e du nom, Chevalier, Baron de Cuinchy, Seigneur de Mancicourt, Villers-au-Bois, Haillies, Jaulchoy et Halle, épousa par contrat du 6 août 1602, Anne de la Vieffville, sa cousine germaine, fille de Messire Eustache de la Vieffville, Seigneur de Walton et de Steenworde et de Michel De Blondel. Jacques II mourut en 1652, ayant survécu à son épouse, décédée au mois de décembre 1649; ils furent inhumés à Cuinchy.

Leurs enfans furent :

- 1°. Alexandre dont l'article suit :
- 2°. Eustache De Blondel, religieux à Marchiennes.
- 3°. Jean De Blondel, Seigneur de Villers-au-Bois, mourut sans alliance. Il laissa, de Madeleine Van Drusse, des enfans naturels, dont la postérité subsiste à Arras ;
- 4°. Ignace De Blondel, Seigneur d'Haillies, marié : 1°. avec la fille aînée de Don François Del Campo, Gentilhomme des Archiducs Albert et Isabelle; 2°. avec Marie-Françoise Delannoy, dame d'Ablaing, fille de Jean Baptiste Delannoy, Seigneur de Hautpont et de Jeanne de Coudehaye.

Du premier lit :

a. N... De Blondel, mariée à N... du Mesnage, Capitaine à la Bassée:

Du second lit :

b. Marie-Jeanne De Blondel, épouse 1° de Lamoral Delannoy, Seigneur d'Ablaing, fils de Messire Antoine Delannoy, Seigneur d'Ablaing, et de Florise Fournel; 2° de François l'Hospitalier, Seigneur de Finor, Lieutenant de la Cité d'Arras;

c. Marie-Florence-Lamoral De Blondel; alliée 1° à Charles-Philippe d'Ideghem, Comte de Watton, fils de Charles-Philippe d'Ideghem, Seigneur de Wastines, Hembise, etc., et de Marie-Françoise d'Ideghem; 2° à Eustache-Louis-Benoît-Hippolyte de Bonnières, dit de Quipes, Seigneur de Noulette, fils de Charles-Ignace de Bonnières, Comte de Souastres, Baron de Nieurlet, etc., et de Jeanne-Marie-Thérèse de Créquy, héritière de Villers-Bruslin;

5° Charles De Blondel, Seigneur de Mancicourt et du Maisnil, marié avec la fille de Messire de Villaseia, Capitaine Espagnol, de laquelle sont issus :

a. N... De Blondel, Jésuite;

b. N... De Blondel, Capucin;

c. Anne-Idesberge De Blondel, héritière de Villers-au-Bois et de Mancicourt, mariée à Pierre-François Blondel, Seigneur de Michelbecque et de Rye, créé Baron d'Oudenhove-Sainte-Marie, par lettres de S. M. Catholique Charles II, du 28 décembre 1675, intendant de la Justice militaire, Conseiller au Conseil d'État privé, dont il mourut Chef et Président, fils de Pierre Blondel, Chevalier, Seigneur d'Oudenhove, de Michelbecque, de Rye et de Sillaert, Conseiller des Conseils-d'État et privé et de l'amirauté suprême, et de Marguerite de Grassis, dont postérité;

d. Françoise-Angélique De Blondel, Dame, héritière de Cuinchy, mariée à Philippe-François, Comte de la Motte, fils de Philippe de la Motte, Seigneur du Tronquoy et de Libremont, Capitaine d'une compagnie de Cuirassiers espagnols, et d'Anne-Marie de Hemers;

e. Marie-Geneviève De Blondel;

6° Michel De Blondel; mort célibataire;

7° Jaqueline De Blondel, }

8° Michel De Blondel, }

9° François De Blondel, }

décédées sans avoir été mariées.

XI. Alexandre de Blondel, Chevalier, Seigneur de Mancicourt, Capitaine d'Infanterie, mourut avant son père, en 1631. Il avait

épousé Michelle Anne De Beaufort , Dame de Boileux et de Mercatel, fille de Messire Louis De Beaufort, Chevalier, Seigneur de Warlincourt, Vendegies-au-Bois, etc., Gouverneur du Quesnoy, et d'Antoinette de Gœgnies, Dame de Vendegies.

De Beaufort :
d'azur à trois jumelles d'or.

De ce mariage sont provenus :

- 1° Marie-Jacques-Ignace dont l'article suit ;
- 2° Marie-Antoinette De Blondel, morte sans alliance.

XII. Marie-Jacques-Ignace De Blondel, Chevalier, Baron de Cuinchy, Seigneur de Boileux, Mercatel, Rochefort, etc., Lieutenant-Général des armées de S. M. Louis XIV, servit d'abord en Espagne avec distinction, et obtint le 22 avril 1653 de l'Archiduc Léopold-Guillaume, Gouverneur des Pays-Bas, une commission pour lever cent cuirassiers. Le 7 mars 1666, il fut fait Mestre-de-Camp d'un terce de cuirassiers, et, par brevet du 22 mars 1668 le roi d'Espagne lui accorda une pension de mille écus en récompense de ses services. Ce monarque lui donna le 29 du même mois, une commission de Mestre-de-Camp de cavalerie; une autre commission de Mestre-de-Camp d'infanterie, et de huit compagnies de cavalerie, l'an 1669; le 17 mars de la même année, une autre troisième commission de Capitaine de cent chevaux cuirassiers.

Entré depuis au service de France, le Baron de Cuinchy y leva un régiment de cavalerie, par commission du 26 janvier 1676; servit au siège et à la prise de Condé et de Bouchain, fut créé brigadier de cavalerie, par brevet du 19 mai, et marcha avec le corps séparé, commandé par le Comte de Montberon, pour couvrir la Picardie. Détaché vers Cambrai, dont la garnison faisait des courses continues en Picardie, il évita le 10 juin une embuscade que lui avait dressée le Gouverneur de Cambrai, qu'il obligea de rentrer en désordre dans cette place. Il le surprit lui-même le 19 du même mois, tailla en pièces les dix-huit cents chevaux avec lesquels il était sorti, et l'empêcha de rien entreprendre pendant le reste de la campagne. Créé Maréchal-de-Camp, par brevet du 25 février 1677, il eut le commandement d'un corps de cavalerie, avec lequel il bloqua Valenciennes, de manière que rien n'y pût entrer. Il servit au siège et à

la prise de cette place, dont Louis XIV, le nomma Prévôt le 28 avril; à celui de Cambray et de sa citadelle, et contribua à faire lever le siège de Charleroy aux ennemis. Employé à l'armée de Flandre en 1678, il servit au siège et à la prise de Gand et d'Ypres, créé Lieutenant-Général des armées du roi, par pouvoir du 28 juin, il enleva aux ennemis, de concert avec M. de Montal un convoi assez considérable, après en avoir battu l'escorte qui était très-supérieure en nombre au corps de troupes qu'il commandait. Il bloqua Mons; combattit à Saint-Denis près de cette place, et s'y distingua en contribuant à la déroute de deux mille hommes de la garnison de Mons. Au mois de décembre 1683, il se démit de son régiment de cavalerie, mourut le 26 octobre 1684, et fut inhumé à Cuinchy (1). Il avait épousé 1°. Justine-Hélène De Bosq, veuve de François-Antoine De Haynin, Seigneur de Querenaing, et fille de Philippe De Bosq, Chevalier, Baron de Maesdam et d'Hélène de Hertoghe; 2°. Marie De Verreycken. Il n'eut que deux enfans du second lit :

De Bosq: d'argent à trois tourteaux de gueules.
De Verreycken: d'azur au chevron d'or accompagnée de 3 glands du même.

- 1°. Césarion-Marie-Chrétien [De Blondel, Marquis de Boileux, mort en 1679 sans postérité;
- 2°. Marie-Thérèse De Blondel, héritière, Baronne des deux Cuinchy, morte sans alliance, à Lille le 21 mai 1685.

SEIGNEURS DE BEAUREGARD.

VIII. Louis De Blondel, 1^{er} du nom, Chevalier, Seigneur de Beauregard, des Hautbois, Baillelet, Havrincourt, Hainville, Boisléguier, etc., second fils d'Antoine et d'Agnès Oudart de Cuinchy, fut gouverneur de Bapaume, commissaire ordinaire des Montres des gens de guerre, en 1572, pour le service de Sa Majesté Catholique, en Flandre, Artois, Hainaut, Cambresis et Tournais, après son frère; reçut une commission, le 12 janvier de la même année 1572 du Duc d'Albe, Gouverneur des Pays-Bas, pour lever une compagnie de gens de guerre pour la garde du château de Tournay; fit son testament le 15 juillet 1580, mourut le 9 mai 1581, et fut inhumé dans le chœur de l'église des Grands-Carmes à Arras. Il avait

(1) Voyez le dictionnaire historique et biographique des généraux français, depuis le 2^e siècle jusqu'en 1820, t. 2. p. 361.

épousé par contrat du 3 février 1542, Marie-Anne De Martigny, Dame de Lassus et de Martigny, laquelle vivait encore à Arras, le 7 novembre 1592, fille de Messire Louis de Martigny, Chevalier, président pour l'Empereur en son conseil d'Artois, et de Jeanne de la Salle.

De Martigny : écartelé aux 1 et 4 échiquetés d'azur et d'argent : un écusson de gueules en abîme aux 2 et 3 d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois étoiles de gueules.

Leurs enfants furent :

- 1°. Louis De Blondel, Seigneur des Hautbois, d'Havrincourt et de Hordaing, né en 1547, mort en 1583. Il avait épousé à Béthune, le 31 mai 1579, Liévine Snouck, fille unique de Messire Liévin Snouck, Seigneur de Hultsberg et de Walle, et de Marguerite Pétrins, Dame de Wiseghem. Liévine épousa en secondes noces, Louis Allegambe, Seigneur de Wazegune.

Du premier lit sont provenus :

- (a). Marie De Blondel, Dame des Hautbois, de Hordaing et d'Havrincourt, mariée 1° à Ferdinand de Cardevaque, Seigneur de Beauvoir, Beaumont, Saint-Amand, Gouy, Mancicourt et Vandelicourt, fils unique de Charles de Cardevaque, Seigneur des mêmes lieux, et de Marie Briois, 2° à Messire Jean de la Motte-Baraffle, Seigneur d'Isque, Baron d'Havrincourt, membre de la noblesse des États d'Artois, Capitaine-Lieutenant d'hommes d'armes pour Sa Majesté Catholique, mort en 1642, fils de Messire François de la Motte, Seigneur de Baraffle, Capitaine d'infanterie Wallonne, et de Marguerite du Brœucq, Dame d'Isque et d'Ausque ;
- (b). Marguerite De Blondel, religieuse à l'abbaye de Hosterloo-lez-Gand ;
- (c). Liévine De Blondel, née à Tournay, en 1588.
- 2°. Jean V, qui continue la lignée et dont l'article va suivre :
- 3°. Hugues De Blondel, né le 15 août 1550, Chevalier de Malte, mort à l'âge de 19 ans, faisant ses caravanes ;
- 4°. Anne De Blondel, née le 27 septembre 1551, mariée à Messire Aimeri de Grebert, Seigneur de Douchy et d'Esseville, fils d'Aimeri de Grebert, et de Marie du Chastel, Dame de Douchy et d'Esseville ;
- 5°. Éléonore De Blondel, née en 1554, } religieuses à Flines, près Douay.
- 6°. Marie De Blondel, née en 1559, }
- 7°. Louise De Blondel, Dame du Saulchoy et de Halle, par retrait lignager, comme vendus au Baron d'Auchy, par Messire Jacques De Blondel, Baron de Cuinchy ; mariée à Philippe des Prez, Seigneur de Rochaincourt, Hautcourt et Marneville, fils de Messire Jean des Prez, Seigneur des mêmes lieux et de Jacqueline de Belvalet. Elle mourut l'an 1639 à Alechin, où elle fut inhumée.

IX. Jean De Blondel, V^e du nom, Chevalier, Seigneur de Beauregard, Baillelet, Hainville, Boisleguier, etc., né le 9 juillet 1561; servit en 1600, le dénombrement du fief noble de Beauregard, situé à Inchy, fief à lui échu par succession de son père. Il mourut le 27 mars 1606, et fut inhumé dans le chœur des Grands-Carmes à Arras, près de ses père et mère. Il avait épousé, par contrat du 7 novembre 1592, Marie De Bertoul, Dame d'Ampliez, fille de feu Messire Adrien De Bertoul, Chevalier, Seigneur d'Ampliez et d'Herbeval, Guidon de la compagnie d'ordonnance, sous la charge de Ferdinand De Lannoy, Comte de la Roche, Gouverneur-Général d'Artois, et de Jeanne le Cambier, Dame d'Aignies. Marie De Bertoul épousa, en secondes noces, Messire Floris le Vasseur, Chevalier, Seigneur de Valhuon, dont elle était veuve lorsqu'elle fit son testament à Roubaix, le 12 mai 1642, par lequel elle institua son légataire, Louis De Blondel, son fils aîné du premier lit. Les enfans de Jean V et de ladite Marie De Bertoul, furent :

De Bertoul :
de gueules à la
fascé d'or, accom-
pagné en chef de
trois coquilles et
en pointe d'un
lion, le tout du
même.

- 1^o. Louis II, dont l'article suit ;
- 2^o. Jean VI, qui fonde la branche des Barons de Drouhot, rapportée ci-après ;
- 3^o. Adrien De Blondel, Seigneur de Boisléguier, né en 1601, tué en Hongrie en 1621, étant Porte-Guidon Impérial de l'Empereur Ferdinand.
- 4^o. Antoine De Blondel, né en 1606, capitaine d'infanterie, mort en 1676. Il avait épousé Catherine du Carieul, fille d'Adrien du Carieul, Lieutenant-Général de la ville d'Arras, et d'Isabeau Payen. Elle mourut sans enfans en 1642.

X. Louis De Blondel, II^e du nom, Chevalier, Seigneur de Beauregard, d'Ampliez et du Boisleguier, né en 1596, fut fait Capitaine-Lieutenant d'une compagnie de cinquante hommes d'armes pour le service du Roi, par commission du 12 mai 1655. Il épousa à Tournay le 20 juin 1634, Marie de Cambry, Dame du Châtelet, terre dont Louis II De Blondel fait le relief, le 2 mars 1648, fille de Messire Hugues de Cambry, Seigneur de Beaudimont et de Houpelines sur la Lys, et de Jeanne de Heydendaël; ils firent un testament conjonctif, le 23 mars 1669, et furent inhumés dans l'église de Saint-Jacques de Douay, en la chapelle de Saint-Louis.

De Cambry :
d'azur à trois lo-
sanges d'or.

Leurs enfants furent :

- 1°. Louis De Blondel, Seigneur de Beauregard, né aveugle en 1639, mort sans alliance en 1682, et inhumé à Saint-Jacques, à Douay;
- 2°. Hugues-Alexandre De Blondel, né en 1646, mort sans alliance en 1708, et inhumé à Saint-Jacques à Douay.
- 3°. Antoine-Philippe qui continue la descendance.
- 4°. François-Frédéric De Blondel, né en 1655, mort à Paris en 1679, Capitaine de cavalerie dans le régiment du Prince de Ligne.

XI. Antoine-Philippe De Blondel, Chevalier, Seigneur de Beauregard, d'Ampliez, du Châtelet, de Gadifer, de Puisieux, d'Estafiers, de Toufflers et de Calonne, né le 18 février 1650, membre de la noblesse de la Province de Lille, aux États de Flandre, servit le 25 juillet 1679, le dénombrement d'un fief noble à la Seigneurie de la Neuville - Saint - Remy, et mourut le 15 avril 1732. Il avait épousé par contrat du 11 août 1693, Anne-Marguerite Le Merchier, morte le 23 novembre 1739, et inhumée près de son mari, dans le chœur de la paroisse de Saint-Jacques, à Douay, fille de Messire Ghislain Le Merchier, Écuyer, Seigneur du Payage et d'Amerval, et de Marguerite de Waziers - Wavrin.

Le Merchier :
d'or, à la fasce de
sable, chargée
de trois coquilles
d'argent.

De ce mariage vinrent :

- 1°. Antoine-François de Blondel, né le 21 août 1692, mort sans alliance, le 31 mars 1712, et inhumé à Saint-Jacques à Douay;
- 2°. Joseph, dont l'article suit :
- 3°. Louis De Blondel de Beauregard, Chevalier, Major du régiment Royal-Artillerie, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, marié avec Marguerite-Philippe-Félicité Du Breuil de Combes-Helion, dont il a eu :
 - (a). François-Marie De Blondel de Beauregard, Chevalier, né le 1^{er} juin 1751, mort en 1795, Colonel du génie, Directeur des fortifications de Landau. Il avait épousé, en 1782, Marie-Anne-Joséphine Wachat (famille de Flandre) de laquelle il laissa un fils unique, nommé :
Joseph De Blondel de Beauregard, Chef de bataillon au corps Royal du génie, Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, né à Paris le 24 mai 1783, marié le 19 mars 1809, avec Marie-Anne-Émilie de Reissenbach, fille de Jean-Bernard-Georges-Joseph de Reissenbach, Baron, Seigneur de Niedersbach, en Alsace, et de Marie-Anne-Joséphine-Antoinette Petit-de-Maubuisson.

De ce mariage sont issus et existent:

- (a). Alexandre-Eugène, né le 25 juin 1815;
- (b). Henri-Ferdinand, né le 15 avril 1819;
- (c). Joséphine-Octavie, née le 30 janvier 1810;
- (d). Louise-Émilie-Clémence, née le 7 octobre 1816.
- (B). Louis-Joseph-Marie De Blondel de Beauregard, né à Douay le 6 octobre 1754; nommé sous-lieutenant au régiment d'Aquitaine, le 4 août 1770, lieutenant le 20 mars 1778, lieutenant en premier le 1^{er} décembre 1781, capitaine en second le 6 avril 1782, mort dans la journée du 10 août 1792;
- 4^o. Jacqueline-Florence De Blondel de Beauregard, née le 14 octobre 1694, morte à la noble famille à Lille;
- 5^o. Geneviève de Blondel de Beauregard, religieuse.

XII. Joseph, Baron De Blondel de Beauregard, Chevalier, Seigneur de Beauregard, du Châtelet, du Payage et autres lieux, membre de la noblesse aux États de Flandre, fut convoqué, le 6 juillet 1759, à l'assemblée de ces États, tenue à Lille, et servit le dénombrement au Roi, le 9 mai 1760, pour les fiefs d'Amerval et du Payage, à lui échus par succession de Gabriel-Joseph de Coupigny, écuyer, capitaine de la marine, son cousin-germain. Il mourut en 1769, et fut inhumé à Saint-Jacques de Douay. Il avait épousé par contrat passé au château d'Oisy, le 19 juin 1736, Robertine-Joséphine de Mortagne-Landas, fille aînée de Messire Robert-Charles-Joseph de Mortagne, Baron de Landas, Seigneur de Gossencourt, etc., et de Dame Anne-Joséphine d'Assignies, de Tournay, Dame d'Oisy.

De Mortagne :
parti émanché
d'argent et de
gueules.

De ce mariage sont issus :

- 1^o. Jean-Baptiste-Joseph, dont l'article suit;
- 2^o. Charles-Joseph De Blondel de Beauregard, né le 7 février 1744, reçu Chevalier de Malte de minorité, par bref d'Emmanuel Pinto, Grand-Maitre de l'Ordre, du 10 mars 1745, mort à Douay, capitaine de cavalerie au service de France.

XIII. Jean-Baptiste-Joseph, Baron De Blondel de Beauregard, Chevalier, Seigneur de Beauregard, de Noyelles-sous-Bellone, du Payage, d'Armeval, d'Eterpigny, etc., né le 24 juin 1737, officier au service de France, membre du corps de la noblesse aux États d'Artois, où il siégea en 1782, du chef de sa terre de Noyelles-sous-Bellone, mort à Bruxelles en 1803; avait épousé le 11 juin 1770, Reine-

Elisabeth De Partz, née en la ville de Grammont en Flandre, le 3 septembre 1746, Dame de Vianne, Beaulieu, Langacker et Pumbercke, morte au château de Vianne près Grammont, le 27 mai 1814, fille aînée et restée unique héritière de Jean-Paul De Partz de Buis-certain, Chevalier, Seigneur des susdits lieux, et de Marguerite Eléonore, Marquise de Devenisch - d'Athlone, morte à Bruxelles, en 1796, fille du Marquis de Devenish-d'Athlone, Lieutenant-Général des armées de l'Empereur d'Allemagne, et Gouverneur de Courtray, et de Dame Angeline de Fourneau, Comtesse de Cruyckembourg.

De Partz :
d'argent au léopard de sinople armé et viléné de gueules.

De ce mariage sont issus :

- 1°. Octave-Joseph, dont l'article suit;
- 2°. Charles-Joseph De Blondel de Beuregard, né à Douay, le 4 août 1773, mort à l'âge de huit ans;
- 3°. Eustache-Joseph-Marie, Baron De Blondel de Vianne, né au château de Vianne, nommé membre de l'Ordre équestre de la Flandre Orientale, par arrêté de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, du 28 juin 1819, depuis, nommé Chambellan de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, par décret en date du 21 août 1824, dont littéralement la teneur suit.
 - « Nous Guillaume par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc.
 - « Avons trouvé bon et voulons nommer et installer notre Chambellan, le
 - « Baron E. J. M. De Blondel de Beuregard de Vianne, membre de l'Ordre
 - « Equestre de la Flandre Orientale.
 - « Expéditions des présentes seront envoyées à notre grand Chambellan à
 - « Bruxelles, à notre commission de la Cour du même lieu et au Chambellan
 - « nommé pour information. Du château de Loo, le 21 août 1824.

Signé, GUILLAUME,

De par le Roi,

Signé, J. G. DE MEY DE STREEPERK,

Collationné à l'original,

Le Greffier du Conseil-d'État,

Signé, L. H. ELIAS SCROVEL.

Il a épousé à Tournay, le 25 avril 1810, Charlotte-Justine de la Motte-Baraffle;

Dont sont issus :

- (a). Lamoral-Alfred-Louis De Blondel de Beauregard, né à Tournay.
- (b). Léonie-Alexandrine-Clotilde De Blondel de Beauregard, née à Bruxelles

La Motte Bara-
fle d'azur à 5 les
anges d'or. acco-
lées en bandes.

XIV. Octave-Joseph, Baron De Blondel de Beauregard, chef des nom et armes de cette Maison, né à Douay le 26 juin 1771; a épousé à Tournay le 28 février 1810, Marie-Thérèse-Julie de la Motte-Baraffle, sœur de l'épouse de son frère. Les ancêtres de ces Dames ont été admis membres de la noblesse des États de Hainaut et d'Artois, depuis plusieurs siècles.

De ce mariage sont issus :

- 1°. Edmond-Albert-Joseph De Blondel de Beauregard, né à Bruxelles le 18 juillet 1815;
- 2°. Jules-Octave-Auguste-Ghislain De Blondel de Beauregard, né à Bruxelles, le 11 septembre 1817;
- 3°. Octavie-Marie-Reine De Blondel de Beauregard, née à Tournay le 7 septembre 1811.

M. le Baron De Blondel de Beauregard, aîné de la famille, est domicilié à Bruxelles.

Le tableau de ses seize quartiers de noblesse, imprimé dans les tables généalogiques du Comte Joseph de Saint-Génois, premier roi d'armes de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, est ainsi disposé :

Côté paternel :

- 1°. Blondel; 2° Cambry; 3° le Merchier; 4° Waziers; 5°. Montagne-Landas;
- 6°. Ostrél; 7° Assignies; 8° Berghes;

Côté maternel :

- 1°. De Partz; 2° Hamliz; 3° Damman; 4° Montpinçon; 5° Devenisch-d'Athlone; 6° Oconor; 7° Fourneau; 8°. Gheusère.

BARONS DE DROUHOT.

X. Jean De Blondel, VI° du nom, Écuyer, Seigneur du Barlet, et

de Hainville, né en 1599, mort le 7 avril 1643, second fils de Jean V, Chevalier, Seigneur de Beauregard et de Marie de Cambry; avait épousé en 1625, *Marie le Vasseur*, morte en 1677, fille de Floris le Vasseur, Chevalier, Seigneur de Valhuon, et de la Brayelle, et d'Isabelle de Flory, dame d'Aussimont, dont :

Le Vasseur :
de gueules, à 3
fascés ondées
d'argent : au lion
dumême armé à
lampasse d'or
brochant sur le
tout.

- 1°. Jean Louis qui suit;
- 2°. Georges De Blondel, Capitaine de cavalerie au service d'Espagne, passé avec le même grade à Saint-Jacques de Chily, en 1663; il s'y maria avec N... Rodrigue, fille de Don Nicolas-Garcia Rodrigue, Mestre-de-Camp de Sa Majesté Catholique, de laquelle il avait quatre garçons en 1689;
- 3°. Marie-Françoise De Blondel, mariée à Philippe-Emmanuel du Buz, Seigneur de Moustiez, de la Motte, de Sempy et d'Augimont, Gouverneur et grand Bailli des ville et terre de Condé.

XI. Jean-Louis de Blondel, Chevalier-Seigneur du Barlet, Hainville, Claire-Fontaine, Marille, etc., né en 1634, fut député de la noblesse des États d'Artois, à la Cour de Madrid, et Châtelain de Cateau-Cambrésis, et mourut le 19 novembre 1708. Il avait épousé, par contrat du 22 août 1667, Marie-Catherine Drouhot, qui fit un testament conjonctif avec son mari, le 12 septembre 1704, Dame de Fechain, du grand et du petit Leez, de Golard, de Marille, de la Marlière et de Nodrange, sous la clause expresse qu'il joindrait à son nom celui de Drouhot, fille d'Antoine Drouhot (1), Seigneur des mêmes lieux, Gouverneur des ville et château de Bouchain, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques et d'Emerauciane de Saint-Marets.

De ce mariage sont issus :

- 1°. Antoine-Hyacinthe, dont l'article suit :

(1) L'un des plus vaillants hommes de guerre de son temps, et dont la bravoure était passée en proverbe dans les armées espagnoles. Lorsque Louis XIV se fut rendu maître de Bouchain, il témoigna au gouverneur le désir de l'avoir à son service; mais Drouhot répondit au Monarque Français, qu'il n'avait jamais retourné son habit, et qu'il espérait mourir dans la fidélité qu'il devait à son Souverain. Antoine Drouhot, décéda le 6 janvier 1706.

2°. Ferdinand-Albert De Blondel de Fechain, mort capitaine de grenadiers au régiment de Hainaut, créé par Philippe V, en Sardaigne;

3°. Pierre-Claude De Blondel du Barlet, né en 1684, mort à Valence en 1764, Lieutenant-Général et Lieutenant-Colonel du régiment des gardes Wallonnes, ayant institué Louis De Blondel Drouhot, son neveu, son héritier universel.

4°. Jacques-François De Blondel-Drouhot,	} Nommés légataires de leurs père et mère, dans leur tes- tament conjonctif du 12 sep- tembre 1704.
5°. Marie-Antoinette De Blondel-Drouhot,	
6°. Louise-Ursule-Rosalie De Blondel-Drouhot,	
7°. Jacqueline-Emeranciane De Blondel-Drouhot,	

De Caulaincourt :
de sable; au chef
d'or.

XII. Antoine-Hyacinthe De Blondel-Drouhot, Chevalier, Seigneur de Fechain, du Barlet, du grand et petit Leez, de Marille, de Golard et autres lieux, Colonel d'un régiment de cavalerie de son nom, au service de Louis XIV, puis de Philippe V, roi d'Espagne, épousa, par contrat du 31 janvier 1719, Geneviève-Angélique de Caulaincourt; fille de François-Armand, Marquis de Caulaincourt, Baron d'Hermelinghen, Seigneur de Martiville, Vendelle, Jaucourt, Guénemicourt, Senlis, etc., et de Françoise de Béthune-Orval. Ils firent leur testament conjonctif le 30 juillet 1748, et moururent au château de Fechain, lui, le 5 août de la même année, et elle, le 6 mars 1767.

Leurs enfants furent :

1°. Louis-Hyacinthe, Baron De Blondel-Drouhot, d'abord page de la reine de France Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, Capitaine de cavalerie dans Royal-Piémont en 1748, puis colonel de cavalerie au service de Louis XV. Il eut de Catherine Corre des Gouttes, son épouse, entre autres enfans, Marie-Thérèse-Louise De Blondel-Drouhot, née le 9 novembre 1757;

2°. Marie-François-Louis, qui suit;

3°. Marie De Blondel-Drouhot, mariée à M. de Carondelet de Tumery, morte sans enfans en 1749;

4°. Antoinette-Geneviève De Blondel-Drouhot, religieuse aux filles de Sainte-Marie, à Amiens.

XIII. Marie-François-Louis, Baron De Blondel-Drouhot, né en 1728, Colonel d'infanterie, Capitaine aux gardes Wallonnes au service d'Espagne, épousa en 1752, Marie-Françoise Dewyts de la Bouchardrie,

filie aînée de Philippe Dewyts de la Bouchardrie , mort en 1762 ,
Maréchal-des-Camps et armées du roi d'Espagne, et Major du régi-
ment des Gardes-Wallonnes, et de Marie-Françoise de Valencia.

De ce mariage sont issus :

- 1°. Louis-Hyacinthe De Blondel-Drouhot, né en 1756, page du roi d'Espa-
gne, en 1772 ;
- 2°. Antoine De Blondel-Drouhot, né en 1757, Capitaine au service d'Espa-
gne en 1772, et enseigne aux Gardes-Wallonnes ;
- 3°. Ramon De Blondel-Drouhot ;
- 4°. Geneviève De Blondel-Drouhot, née en 1754 ;
- 5°. Françoise De Blondel-Drouhot ;
- 6°. Louise De Blondel-Drouhot.

Le diplôme de Marquis *Devenish-d' Athlone* accordé le 17 septem-
bre 1735, par *Charles, Empereur des Romains*, à Jean-Jacques *De-*
venish-d' Athlone, Lieutenant, Maréchal-de-Camp et Gouverneur de
la ville et Châtellenie de Courtray, aux Pays-Bas, en raison des ser-
vices éminens qu'il avait rendus à la Maison d'Autriche, exempt de
la médianate et de tous autres droits royaux ;

Et celui de *Marie-Thérèse, Impératrice, Douairière des Romains*,
accordé en date du 14 juillet 1768,

Au Marquis *Léopold-Joseph-François De Partz*, ainsi que le mar-
quis *Devenish*, l'un des aïeux des Barons de Blondel, sont des mo-
numens historiques que nous croyons intéressants de transcrire ci-
après.

Charles, par la grâce de Dieu, Empereur des Romains, toujours
auguste, roi d'Allemagne, de Castille, de Léon, d'Aragon, des Deux-
Sicules, de Jérusalem, de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de
Croatie, d'Esclavonie, de Navarre, de Grenade, de Tolède, de Va-
lence, de Galice, de Majorque, de Séville, de Sardaigne, de Cordoue,
de Corsique, de Murcie, de Jaen, des Algarbes, d'Algesire, de Gi-
braltar, des îles Canaries et des Indes-Orientales et Occidentales,
des îles et terre ferme de la mer Océane ;

de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Milan, de Stirie, de Carinthie, de Carniole, de Wirtemberg, de la Haute et Basse-Silésie, d'Athènes et de Néopatrie; Prince de Suabe, Marquis du Saint-Empire, de Bourgau, de Moravie, de la Haute et Basse-Lusace, Comte d'Habsourg, de Flandres, d'Artois, de Tyrol, de Hainaut, de Namur, de Barcelone, de Ferrete, de Kybourg, de Gorice, de Roussillon et de Cerdagne; Landgrave d'Alsace; Marquis d'Oristan et Comte de Goceano; Seigneur de la Marche d'Esclavonie, du Port-Mahon, de Biscaye, de Moline, de Salins, de Tripoli, et de Malines, etc. A tous ceux qui ces présentes verront ou liront, salut : De la part de notre cher et bien aimé Jean Jacques Devenish - d'Athlone, notre Lieutenant Maréchal-de-Camp, et Gouverneur de la ville et Châtellenie de Courtray dans nos Pays-Bas, nous a été remontré en dû respect; qu'il descendrait tant du côté de père que de mère, de familles les plus illustres d'Irlande; que sa mère aurait été une O Conor issue du dernier Roi de ce nom dudit Royaume, et sa grand-mère maternelle de la famille O Brian, fille de feu Milord Toumont, qui aurait été fort célèbre dans le siècle passé, qu'à cause de la Sainte Religion Catholique il serait sorti dès sa tendre jeunesse de sa patrie, et se serait attaché au service de l'Empereur Léopold, notre très-cher père et prédécesseur de glorieuse mémoire, le servant au tems de la pénultième guerre contre les Turcs, à l'exemple de ses parens et alliés, Milord Carlenfort et deux Comtes de Conor dont l'un aurait perdu la vie au siège de Bude, et l'autre à celui de Belgrade; que le remontrant continuant ses fidèles services, tant en Hongrie que dans l'Empire, et aux Pays-Bas, se trouvant dans plusieurs batailles rangées et autres actions très-vives, dont il conserverait toute sa vie les marques honorables à son corps, serait passé par tous les degrés militaires, comme de Colonel, Brigadier, Général de bataille, et en dernier lieu de Lieutenant-Maréchal-de-Camp; qu'il aurait l'honneur de nous servir en cette qualité et en celle de Gouverneur de Courtray comme dessus; que ses ancêtres auraient toujours été honorés des premiers titres d'honneur usités dans le royaume d'Irlande dont il tire son origine; qu'ayant épousé de notre consentement, la marquise de Fontenar et Villeroel Douairière du Maréchal-de-Camp de ce nom, lequel sous nos ordres aurait valeureusement défendu la

ville de Barcelone capitale de la Catalogne, il souhaiterait aussi de conserver ce titre de Marquise à sadite épouse.

Nous suppliant très-humblement que notre bon plaisir soit de lui accorder le titre de Marquis pour lui et ses descendants mâles et femelles, nés et à naître de mariage légitime selon l'ordre de primogéniture, avec permission de porter ce titre de Marquis de son nom de Devenish - d'Athlone, de laquelle famille il serait le chef, et de l'appliquer à telle terre ou seigneurie, qu'il possède ou pourra acquérir ci-après, de même que ses descendants légitimes dans nos Pays-Bas, en l'érigeant dès-à-présent, pour lors, avec ses appendances et dépendances en nom, cri et prééminence de marquisat, et en permettant aussi au remontrant et à ses successeurs, d'y ajouter et incorporer à l'avenir en augmentation et pour plus grand lustre de ce marquisat, telles autres seigneuries, terres et rentes que bon leur semblera, sans qu'on ait besoin d'autres dépêches pour la nommer, et pour être admis à la Cour féodale. Nous, ce que dessus considéré, et ayant particulier égard à l'illustre extraction du suppliant, et tant à ses services et mérites personnels, qu'à ceux de ses ancêtres, et voulant lui donner des marques de notre munificence Royale; avons de notre certaine science, grâce, libéralité, pleine puissance et autorité souveraine, fait et créé, faisons et créons ledit Jean-Jacques Devenish-d'Athlone, Marquis par ces présentes, de même que ses descendants mâles et femelles, nés et à naître de mariage légitime, selon l'ordre de primogéniture; Marquis et Marquises; lui permettons de porter ce titre de Marquis de son nom de Devenish-d'Athlone, et de l'appliquer à telle terre ou seigneurie qu'il possède ou pourra acquérir ci-après, de même que ses descendants légitimes, sous notre domination et obéissance en nos Pays-Bas, laquelle terre ou seigneurie avec ses appendances et dépendances, hauteurs, juridictions, revenus et possessions y appartenantes, avons dès maintenant pour lors érigé, comme nous l'érigeons par ces présentes en dignité, titre, nom, cri, et prééminence de marquisat; permettant aussi, que tant lui que ses successeurs y puissent unir et incorporer en augmentation, et pour plus grand lustre d'icelui, telles autres terres, rentes et seigneuries que bon leur semblera, sans qu'on aura besoin d'autres dépêches pour

la nommer, et pour y être admis à la Cour féodale, pour de ladite érection et marquisat, ensemble des droits, honneurs, prérogatives et prééminences y appartenantes, jouir et user par ledit Jean-Jacques Devenish-d'Athlone, et sa postérité légitime à jamais, tout ainsi et en la même forme et manière, et sous les mêmes charges et conditions que font et ont accoutumé de faire les autres Marquis, par toutes nos terres et seigneuries signamment en nos Pays-Bas. Le tout cependant à charge et condition que ledit Jean-Jacques Devenish-d'Athlone, ses descendans et successeurs seront tenus de faire le serment de fidélité et léauté à cause d'icelui marquisat, ès mains de nous, de nos hoirs et successeurs, ou de nos Lieutenans-Gouverneurs, et Capitaines-Généraux de nos Pays-Bas, lesquels avons à ce commis et autorisé, comme nous les commettons et autorisons par ces présentes, et par ledit serment, jurer et promettre de tenir ledit marquisat de nous et de nos successeurs en fief, selon les lois et usages des provinces où ladite application en aura été faite, et d'en faire alors le relief, en payant les droits à ce dûs, là et ainsi qu'il appartiendra; *idem* à condition que ledit marquisat après la même application faite, ne pourra être séparé, éclissé, ni démembré par lui ni par ses successeurs, par testament ou autre contrat; et en outre que cette notre présente grâce, création et érection en marquisat ne tournera ores, ni au tems à venir en notre préjudice, ni de nos droits, hauteurs, seigneuries, juridictions, ressort, souveraineté, autorité et prééminence; permettons de plus audit Jean-Jacques Devenish-d'Athlone, à ses hoirs et successeurs nés et à naître de mariage légitime, de décorer les armes de sa famille (qui sont un écu écartelé au premier et quatrième d'argent à l'arbre de sinople, sur une terrasse de même, soutenue de deux lions de gueules lampassés d'azur, accompagnée en chef, d'un croissant d'or à dextre, et d'un soleil de même à senestre, au deuxième et troisième aussi d'argent à trois lions léopardés passant de gueules et sur le tout écartelé, au premier et quatrième de sinople au sautoir denté d'argent, accompagné de quatre croix récroisetées au pied fiché de même, au deuxième d'or, au lion rampant de sable lampassé d'azur, et au troisième de gueules à la face vivrée d'or, accompagnées de six croix récroisetées de même trois en chef et trois en pointe) d'une couronne de Marquis

à trois fleurons , entremêlées de trois perles rehaussées , et pour tenans de deux aigles au naturel , supportant chacune d'une serre l'écu des armoiries , en la même forme et manière que ces armes sont peintes et figurées au milieu de ces présentes , lesquelles par grâce spéciale nous avons ordonné de lui dépêcher exemptes de la médianate et de tous autres droits royaux. Si donnons en mandement à notre très-chère et très-aimée sœur , la sérénissime Archiduchesse Marie-Elisabeth , notre Lieutenante et Gouvernante-Générale de nos Pays-Bas , et ordonnons à tous nos Conseils et autres nos justiciers , officiers et sujets à qui ce peut regarder ou toucher , qu'ils fassent et laissent pleinement , paisiblement et perpétuellement jouir et user ledit Jean-Jacques Devenish-d'Athlone , ses enfans et descendans mâles et femelles , nés et à naître de mariage légitime selon l'ordre que dessus , du dit titre de Marquis et Marquise , de l'érection en marquisat , des condécorations d'armoiries , et de tout le contenu en ces présentes , sans leur faire mettre , ou donner ni souffrir être fait , mis ou donné aucun trouble ni empêchement au contraire : Ordonnons en outre à notre Conseil des Finances , à ceux de nos Chambres des Comptes , aux Rois d'Armes de nos Pays-Bas , et à tous ceux qu'il appartient , qu'ils procèdent bien et duement à la vérification , entérinement et enregistrement de ces présentes selon leur forme et teneur ; car ainsi nous plaît-il : pourvu que dans l'an après la date de cette , icelles soient présentées à notredite Chambre des Comptes , à l'effet de ladite vérification et entérinement , comme aussi dans le même terme à notre premier Roi d'Armes , ou autre qu'il appartiendra en nosdits Pays-Bas , en conformité et aux fins portés par le 15^me article de l'ordonnance décrétée par les Archiducs Albert et Isabelle , le 14 décembre 1816 , touchant le port d'armoiries , timbres , titres , et autres marques d'honneur et de noblesse , l'un et l'autre à peine de nullité de cette notre présente grâce , ordonnant à notredit premier Roi d'Armes , ou à celui qui exercera son état en nosdits Pays-Bas , ensemble au Roi ou Héraut-d'Armes de la province qu'il appartiendra , de suivre en ce regard ce que contient le règlement fait par ceux de notre Conseil-Privé , le 2 octobre 1637 , au sujet de l'enregistrement de nos lettres-patentes , touchant lesdites marques d'honneur ; en tenant par nosdits Officiers d'Armes ,

respectivement notice au dos de cette. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons signé ces présentes de notre main, et à icelles fait mettre notre grand scel. Donné en notre ville et résidence Impériale de Vienne en Autriche, le dix-septième jour du mois de septembre l'an de grâce dix-sept cent trente-cinq, et de nos règnes de l'Empire Romain, le vingt-quatrième; d'Espagne le trente-deuxième, et de Hongrie et Bohême aussi le vingt-quatrième. Rocti. Vt.

Signé CHARLES.

Par ordonnance de Sa Majesté,

Signé, A. F. BARON DE KEERT, avec paraphe.

Votre Majesté accorde le titre de Marquis à Jean-Jacques Devenish-d'Athlone.

Aujourd'hui dix-neuvième de novembre mil sept cent trente-cinq, Jean-Jacques Devenish-d'Athlone, Lieutenant Maréchal-de-Camp au service de Sa Majesté I. et C., Gouverneur de la ville de Courtray, a prêté le serment de Marquis ordonné par ses lettres patentes, es mains de la sérénissime Archiduchesse d'Autriche, Gouvernante-Générale des Pays-Bas.

Moi présent,

Signé, Le Comte DE CUVELIER.

Les Trésorier-Général et Conseillers, commis des domaines et finances de l'Empereur et Roi, consentent et accordent en tant qu'en eux est, que le contenu au blanc de cettes, soit fourni et accompli, tout ainsi, et en la même forme et manière que Sa Majesté I. et C. le veut, et mande être fait par icelui blanc. Fait à Bruxelles sous les seings manuels des droits, Trésorier-Général et Conseillers commis, le vingt-troisième novembre mil sept cent trente-cinq.

Signé, le Comte DE CUVELIER.

J. DEWITT. PAPEIANS dit DE MORCOUEN.

Regt^a. fol., 128 v^o.

Ces lettres-patentes sont entérinées selon leur forme et teneur, par les président et gens de la Chambre des Comptes de Sa Majesté Impériale et Catholique, et de leur consentement enregistrées au registre

des chartres y tenu, commençant au mois de janvier 1733; fol. 187, verso. et suivans, le 12 septembre 1736.

Nous présens,
Signé, J. B. J. FRAULA.
 J. F. DE CAVERSON.
 J. H. SERVATI.

Je soussigné Messire Joseph Van den Leen, Conseiller de l'Empereur et Roi, exerçant l'état de premier Roi d'Armes dit Toison-d'Or en ses Pays-Bas et de Bourgogne; certifie et déclare d'avoir vu et examiné ces présentes lettres-patentes de marquisat, avec la permission d'appliquer ledit titre à telle terre ou seigneurie déjà possédée, ou ci-après à acquérir sous la domination et obéissance de Sa Majesté aux Pays-Bas, avec la faculté de pouvoir décorer l'écu des armoiries, d'une couronne de Marquis à trois fleurons entremêlés de trois perles rehaussées, et pour tenans de deux aigles au naturel, supportant chacun d'une serre l'écu des armoiries, et d'en avoir tenu notice et mémoire ès livres et registres de mon office, comme Sa Majesté le veut et mande être fait au dispositif d'icelles lettres-patentes : en témoin de ce j'ai signé cette à Bruxelles, ville de Cour au Duché de Brabant, le quatorzième jour du mois de septembre de l'an mil sept cent trente-six.

Signé, JOSEPH VAN DEN LEENE.

Ces lettres-patentes sont registrées par le consentement du Conseil en Flandre au registre des patentes d'anoblissement, reposant au greffe dudit Conseil f^o. 48, témoin le soussigné greffier du même Conseil, ce 6 novembre 1759.

Signé, P. J. J. TEMREMANN.

Marie Thérèse, par la grâce de Dieu, Impératrice, Douairière des Romains, Reine de Hongrie, de Bohème, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, etc., Archiduchesse d'Autriche; Duchesse de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Milan, de Stirie, de Carinthie, de Carniole, de Mantoue, de Parme et Plaisance, de Guastalla, de Wirttemberg, de la Haute et Basse-Silésie, etc.; Grande-Princesse de Transylvanie, Princesse de Suabe, marquise du Saint-Empire Romain, de Burgovie, de Mora-

Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, vie, de la Haute et Basse Lusace, Comtesse de Habsbourg, de Flandres, d'Artois, de Tyrol, de Hainaut, de Namur, de Ferrête, de Kybourg, de Gorice et de Gradisca, Land-Grave d'Alsace, Dame de la Marche d'Esclavonie, du Port-Maon, de Salins et de Malines; Duchesse de Lorraine et de Bar; Grande-Duchesse de Toscane.

A tous ceux qui ces présentes verront ou lire ouiront; Salut; de la part de Marguerite-Joséphine, Marquise de Devenish, veuve de Jean-Paul Departz, Écuyer, Sieur de Buzerthem, nous a été très-humblement représenté, que le titre de Marquis, que feu l'Empereur et Roi, notre très-cher et très-honoré Seigneur et père de glorieuse mémoire avait conféré en 1735, à Jean-Jacques Devenish-d'Athlone, en son vivant Lieutenant-Maréchal-de-Camp des armées de sadite Majesté Impériale et Catholique, et Gouverneur de la ville et Châtellenie de Courtray, père de la remontrante, pour lui et ses descendants légitimes des deux sexes selon l'ordre de primogéniture, lui étant dévolu par sa mort et celle de son frère unique, décédée dans le célibat, et devant s'éteindre au décès de la remontrante, elle désirerait obtenir de notre clémence la grâce de le transmettre par une nouvelle concession, à Léopold - Joseph - François De Partz, son fils aîné, ainsi qu'à sa postérité légitime de l'un et de l'autre sexe, selon l'ordre de primogéniture, sous le nom de De Partz-Devenish, au port des armoiries de sa famille, écartelées respectivement de celles de Devenish et de celles de Fourneau de Cruyckenbourg, famille de son aïeule maternelle, savoir : un écu écartelé au premier et quatrième de sinople, au sautoir denté d'argent, accompagné de quatre croix recroisetées, au pied fiché de même, qui sont celles de Devenish, au deuxième et troisième d'azur semé de billettes d'or, au chevron de même brochant sur le tout, qui sont celles de Fourneau, famille de son aïeule maternelle, et, sur le tout d'argent, au lion passant de sinople arme et lampasse de gueules qui sont celles de De Partz; nous suppliant très-respectueusement de daigner en faire expédier nos lettres-patentes, et de permettre au même Léopold-Joseph-François De Partz, de faire surmonter l'écu desdites armoiries, d'une couronne de Marquis à trois fleurons entremêlés de trois perles rehaussées, telle qu'elle avait été accordée au défunt Marquis Devenish-d'Athlone, père de la

remontrante, et pour supports deux aigles au naturel, supportant chacune d'une serre, l'écu des armoiries; tout ce que dessus considéré, et voulant bien faire une attention gracieuse aux services distingués que ledit Marquis Devenish-d'Athlone a rendu à notre auguste Maison, et en donner encore à la remontrante sa fille, un témoignage de notre satisfaction, avons de notre certaine science, grâce, libéralité, pleine puissance et autorité souveraine, et de l'avis de notre Chancelier de Cour et d'État, fait et créé, faisons et créons par les présentes, son fils aîné Léopold-Joseph-François De Partz, Marquis, ainsi que ses enfans et descendans de l'un et de l'autre sexe à naître de mariage légitime, en ligne directe et suivant l'ordre de primogéniture, Marquis et Marquises, consentons que lui et ses descendans de l'un et de l'autre sexe, comme dit est, puissent et pourront porter ce titre du nom de De Partz-Devenish, et l'appliquer sur telle terre et Seigneurie qu'ils trouveront convenir, déjà acquise ou à acquérir sous notre domination et obéissance aux Pays-Bas, érigeant en conséquence dès-à-présent pour lors, la même terre, seigneurie, avec ses appendances et dépendances, hauteurs et juridictions, revenus et possessions en cri, dignité, titre, nom et prééminence de Marquisat, lui permettant, de même qu'à ses enfans et descendans de l'un et de l'autre sexe à naître de mariage légitime, de pouvoir, pour plus grand lustre et augmentation de ce Marquisat, y unir et incorporer successivement telles autres terres et seigneuries, biens et possessions, que bon leur semblera, pour jouir et user à jamais, lui et ses enfans et descendans légitimes, selon l'ordre de primogéniture, de cette érection, ainsi que des droits, honneurs, prérogatives et prééminences y appartenans, en la même forme et manière que font et sont accoutumés de faire les autres Marquis aux Pays-Bas, ainsi que dans tous nos royaumes et états; le tout à charge et condition que ledit Léopold-François-Joseph De Partz, et descendans à naître de mariage légitime, selon l'ordre de primogéniture, seront tenus de faire le serment de fidélité et léauté pour le même Marquisat, en nos mains, ou en celles de nos hoirs et successeurs, ou de nos Lieutenans, Gouverneurs et Capitaines-Généraux des Pays-Bas, que nous avons à ce commis et autorisés, comme nous les commettons et autorisons

par les présentes, de jurer et permettre par ce serment, de tenir ce Marquisat, lorsqu'il aura été appliqué sur quelque terre et Seigneurie, en fief de nous et de nos successeurs, selon les lois et usages de la province ou pays où l'application en aura été faite, comme aussi d'en faire alors successivement les reliefs en payant les droits à ce dûs, là, et ainsi qu'il appartiendra ;

Entendons en outre, que les terres et seigneuries, biens et possessions, sur lesquels ce Marquisat aura été appliqué, et qui y auront été unis et incorporés, ne pourront en être séparés, églissés, ni demembrés par eux, ni par leurs enfans et descendans, soit par testament ou autre disposition de dernière volonté, soit par contrat ou autre acte d'entre-vifs, et qu'enfin notre présente grâce, création et érection de Marquisat, ne tournera à présent ni à l'avenir, à notre préjudice, ni à celui de nos hauteurs, droits, juridictions, ressort, souveraineté, autorité et prééminences ; permettons, par grâce spéciale, audit Léopold-Joseph-François De Partz, et à ses enfans et descendans, comme dit est, de sommer l'écu des armoiries blasonnées ci-dessus d'une couronne de Marquis à trois fleurons, entremêlés de trois perles rehaussées, et lui accordons pour supports, deux aigles en naturel, supportant chacune d'une serre, l'écu desdites armoiries, le tout en la même forme et manière qu'elles sont peintes et figurées au milieu des présentes ; chargeons S. A. R. le Duc Charles-Alexandre de Lorraine et de Bar, notre très-cher et très-aimé beau-frère et cousin, administrateur de la grand-maîtrise en Prusse, Grand-Maître de l'ordre Teutonique en Allemagne et Italie, notre Lieutenant, Gouverneur et Capitaine-Général des Pays-Bas ; donnons en mandement à tous nos conseils et autres, nos justiciers, officiers et sujets à qui ce peut regarder et toucher, qu'ils fassent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user le même Léopold-Joseph-François De Partz, ainsi que sa postérité légitime de l'un et de l'autre sexe, en ligne directe et selon l'ordre de primogéniture, de la création, octroi, nom et titre de Marquis De Partz-Devenish, de même que des droits, prérogatives et honneurs y attachés, comme aussi du port et décorations d'armoiries, et de tout le contenu en ces présentes,

sans leur faire, mettre ou donner ni souffrir être fait, mis ou donné aucun trouble ou empêchement, au contraire; mandons en outre à notre Conseil des Finances, à ceux de notre Chambre des Comptes aux Rois ou Hérauts-d'Armes aux Pays-Bas, et à tous ceux qu'il appartiendra, de procéder dûment à la vérification, à l'entérinement et à l'enregistrement des présentes, selon leur forme et teneur, conformément à ce qui est prescrit à cet égard, tant par l'ordonnance des Sérénissimes Archiducs Albert et Isabelle, du 14 décembre 1616, que par notre édit du 11 de décembre 1754, voulant qu'à cet effet ces lettres-patentes y soient présentées respectivement dans l'an de leur date, à peine de nullité de la grâce; car ainsi nous plaît-il; ordonnons de plus à notre premier Roi-d'Armes, ou à celui qui exerce son état aux Pays-Pas, ainsi qu'au Roi ou Héraut-d'Armes, dans celle de nos provinces que ce regardera, de suivre là-dessus le contenu du règlement du 2 d'octobre 1637, concernant l'enregistrement des lettres-patentes en fait de marque et distinctions, d'honneurs et de noblesse et d'en coucher la note accoutumée au dos des présentes, que nous voulons avoir à jamais leur pleine et entière exécution, à quelle fin nous les avons signées et nous y avons fait mettre notre grand scel. Donné à Vienne, le 14 juillet, l'an de grâce mil sept cent soixante-huit, et de nos Règnes le vingt-huitième, paraphé K. R. V^{dt}.

Signé MARIE-THÉRÈSE.

Par l'Impératrice Douairière et Reine :

Signé A. G. DE LEDERER.

Ce jourd'hui, cinq septembre 1768, Mr. Léopold-Joseph-François De Partz a prêté le serment dont il est chargé par ces présentes lettres-patentes de concession du titre de Marquis, sous le nom de De Partz-Devenish, et ce par ordre de son Altesse Royale, en mains de Son Excellence Monseigneur le Comte De Cobenzl, Chevalier de la Croix d'Or, Ministre plénipotentiaire de S. M. l'Impératrice, Douairière et Reine Apostolique, pour le gouvernement général des Pays-Bas, etc., etc.

Moi présent,

Signé H. CRUMPIEN.

Nous soussignés Messire André-François-Joseph Jaerens, Conseiller de S. M. l'Impératrice Douairière et Reine Apostolique, exerçant l'état de premier Roi-d'Armes, dit Toison-d'Or, en ces Pays-Bas et Bourgogne, et Joseph-Antoine-Albert Jaerens, Écuyer, Héraut-d'Armes, ordre de sa dite Majesté ès mêmes Pays-Bas, à titre de la province et Comté de Flandre, certifions et déclarons d'avoir vu et examiné ces présentes lettres-patentes, de concession du titre de Marquis sous le nom de De Partz-Devenish, et de pouvoir appliquer ce même titre sur telle terre et seigneurie déjà acquises ou à acquérir sous la domination et obéissance de S. M. en ces Pays-Bas, ainsi qu'avec décorations d'armoiries, et d'en avoir chacun de nous tenu notice et mémoire ès livres et registres de nos offices, conformément comme S. M. le veut et mande être fait au dispositif d'icelles lettres : en témoins de ce, nous avons signé cette, en la chambre héraldique à Bruxelles, ville de Cour au Duché de Brabant, ce septième du mois de septembre de l'an mil sept cent soixante-huit.

Signé A. F. J. JAERENS, 1768.

J. A. A. JAERENS, 1768.

Ces lettres-patentes sont entérinées selon leur forme et teneur par les président et gens de la chambre des comptes de l'Impératrice Douairière et Reine apostolique, et de leur consentement enregistrées au registre des chartes n°. XXIII, f°. 122, v°. et suivant, le vingt-trois septembre dix-sept cent soixante-huit.

Nous présents,

Signé A. . VAN DE VELD,

P. J. VERSYDEN DE VARICK,

J. H. GILBERT.

Les Trésorier-Général, Conseillers et Commis des domaines et finances de l'Impératrice Douairière et Reine Apostolique, consentent et accordent en tant qu'en eux est que le contenu au blanc de cette soit fourni et accompli tout ainsi et en la même forme et manière que S. M. le veut et mande être fait par icelui blanc, fait

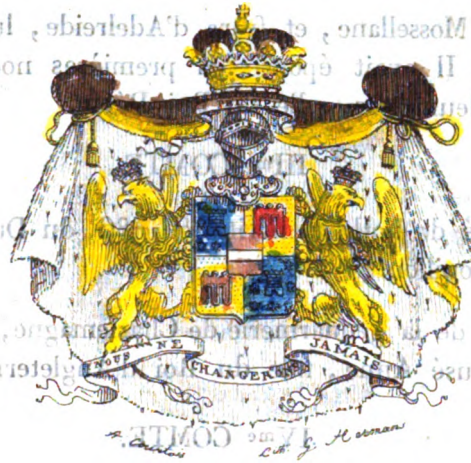
à Bruxelles, au conseil des domaines et finances de S. M. sous les
scings-manuels desd. Trésorier-Général, Conseillers et Commis, le
premier octobre mil sept cent soixante-huit.

Signé Le Baron DE CAZIER,
J. DE LESCAILLE,
J. DE WITT.

... ..
... ..
... ..

BOUILLON,

DUCS SOUVERAINS DE BOUILLON.



LE Duché de Bouillon étant passé sous la domination du Royaume des Pays-Bas, la généalogie historique des Souverains de ce pays tient essentiellement à celles des Maisons illustres du Royaume des Pays-Pas, avec lesquels ils ont eu une infinité d'alliances.

1^{er} COMTE DE BOUILLON.

Adelreide, descendant de St.-Arnould, tige de la seconde race des Rois de France et des Princes d'Ardenne, héritier du Comté d'Ardenne et Bouillon, peut être regardé comme le premier Comte de Bouillon; il avait un fils appelé Walcaud, qui était évêque de Liège en 810; il fonda le monastère de St.-Hubert.

Walcaud fit transporter de Liège à St.-Hubert, l'an 820, le corps de St.-Hubert; il fut un des témoins du testament que Charlemagne fit à Aix-la-Chapelle,

en 811, de même que l'Esse, évêque d'Amiens ; en fondant l'abbaye de Saint-Hubert, il fut créé Pair de Bouillon et devint vassal de son père Prince d'Ardenne.

II^{me} COMTE.

Lothier, Duc de Mossellane, et frère d'Adelreide, lui succéda, en 774, au Comté de Bouillon. Il avait épousé en premières noces, la fille du Roi de Lombardie, et en deuxièmes, celle du Roi Pépin.

III^{me} COMTE.

Frédéric, fils aîné de Lothier, hérita, en 786, du Duché de Mosselane et du Comté d'Ardenne-Bouillon.

Il était Capitaine de la gendarmerie de Charlemagne, à qui il sauva deux fois la vie. Il avait épousé Anne, fille du Roi d'Angleterre.

IV^{me} COMTE.

Sadigère, fils de Frédéric, succéda, en 824, à son père. Il eut les Seigneuries de Mossellane, Ardenne et Bouillon ; il fut grand guerrier et fort aimé de Louis-le-Débonnaire et de Lothaire, son fils, à qui il rendit de grands services.

V^{me} COMTE.

Regnier, fils de Sadigère, succéda à son père, aux Duché de Mossellane et Comté d'Ardenne-Bouillon, environ l'an 853 ; il avait épousé Ermengarde, fille du Roi Lothaire I. Il fit rendre le Royaume de France en 899, à Charles-le-Simple, et une partie de celui de Lorraine ; en récompense de ce service signalé, le Roi le nomma gouverneur de tout son royaume, en 916. Il mourut la même année, et Charles-le-Simple assista à ses funérailles.

VI^{me} COMTE.

Rieuin, fils de Regnier, eut en 916, pour sa part, Ardenne-Bouillon, et autres pays circonvoisins. L'Empereur lui donna le Comté de Verdun. Il fut père de Sigifrède, I^{er} Comte de Luxembourg. Il fut assassiné en 945, dans son lit, par Rosen, neveu de Raoul, Roi de France ; sa fille Bonne fut mariée avec le fils du Roi de France.

VII^me COMTE.

Godefroi l'ancien, fils de Rieuin, fut en 945, Comte d'Ardenne-Bouillon, Verdun, Hainaut, et en 1004, Duc de Basse-Lorraine. C'était un grand guerrier, fort aimé de l'Empereur Othon II; il est regardé comme la tige certaine des derniers Comtes et Ducs de Bouillon, issus des Princes d'Ardenne.

VIII^me COMTE.

Gothelon ou Gozelon-le-Grand, fils de Godefroi l'ancien, Comte de Bouillon et de Verdun, Duc des deux Lorraines et de Brabant, Marquis d'Anvers; marié avec Junea, fille de Bérenger, Roi d'Italie, Gouverneur de Palerme, fit la guerre à l'Empereur Rodolphe, avec une armée levée dans le Comté de Bouillon. Il mourut en 1044.

I^{er} DUC DE BOUILLON.

Godefroi-le-Grand, le Hardi, le Barbu, fils de Gothelon, Duc de la Basse-Lorraine, en 1044, Marquis d'Anvers et de Lozane, Comte de Bouillon et de Verdun, marié en 2^mes noces en 1053 avec Béatrix, fille de Frédéric II Comte de Bar et veuve de Boniface Marquis d'Etrurie. On ignore le nom de sa première femme; il était valeureux, rusé, turbulent. Il fit la guerre à l'Empereur Henri III pendant 12 ans; et au moyen des troubles qu'il suscita, il donna le titre et les prérogatives de Duché à son Comté de Bouillon dans lequel il résidait souvent. Il mourut en 1069 ou 1070, et fut inhumé dans l'église cathédrale de Verdun où les Princes de Bouillon avaient leur sépulture.

II^me. DUC.

Lorsqu'Ide d'Ardenne, fille de Godefroi le Barbu, fut mariée en 1057 à Eustache II, Comte de Bourgogne, son père lui donna le château de Bouillon avec ses dépendances pour sa dot. Cependant son frère *Godefroi-le-Bossu*, Duc de Basse-Lorraine, Marquis d'Anvers, Comte de Verdun, prit en 1069 l'administration du Duché de Bouillon au nom d'Ide, sa sœur, qui en était propriétaire, il épousa en 1063 Mathilde, fille et héritière de Boniface, Comte de Modène et de Béatrix de Bar, Marquise de Toscane. Il commença de bâtir en 1072, la ville de Delft en Hollande. Il fut assassiné à Anvers le 26 février 1076, par le cuisinier de Robert le Frison, Comte de Flandre. Son corps fut porté

dans le tombeau de ses ancêtres. Il réparait les défauts de son corps par les qualités de son cœur et de son esprit, dont les historiens font le plus bel éloge.

III^me DUC.

Godefroi, dit de Bouillon parce qu'il naquit dans le château de cette ville l'an 1061, fils aîné d'Eustache II, Comte de Boulogne et d'Ide d'Ardenne, Duc de Basse-Lorraine, Marquis d'Anvers, et Comte de Verdun, se mit en possession des grands biens que son oncle Godefroi-le-Bossu lui avait légués par son testament. Il prit aussi l'administration du Duché de Bouillon que sa mère avait porté en dot à la maison de Boulogne d'où il fut appelé Duc de Bouillon. Il se croisa en 1076, et passa en Asie à la tête d'une armée formidable et se rendit maître de Jérusalem dont il fut choisi Roi en 1099, il mourut en 1100 ; il ne laissa pas d'enfans, quoiqu'il eut été marié deux fois : la 1^{re}. avec Sibille, fille de Foulque, Comte d'Anjou, la 2^me avec Flore, fille d'Holoferne, Roi de Calabre. Avant de partir pour la terre-sainte en 1076, il mit les propriétés de sa famille et le Duché de Bouillon sous la protection d'Albert, évêque de Liège, son proche parent, qui profita de l'absence du Prince de Boulogne et de la retraite de leur mère dans une maison religieuse, pour se mettre en possession de ce Duché, dont ce prélat et ses successeurs au nombre de vingt-sept ont joui pendant 386 ans, malgré les réclamations des Princes issus de la maison de Bouillon et les guerres que cette contestation a occasionnées. Les Liégeois prétendaient que Godefroi leur avait vendu ce Duché qui ne lui appartenait pas, puisque c'était la dot matrimoniale de sa mère, qui vivait alors et qui n'est morte que 13 ans après son fils. Aussi les Liégeois n'ont-ils jamais produit aucun acte de vente ni d'acquisition.

LES PRINCES DE LA MARCK.

IV^me DUC.

Depuis plus d'un siècle les Princes de la Marck, qui, selon Placentius, historien Liégeois, tirent leur origine des Rois de France, réclamaient le Duché de Bouillon comme héritiers par les femmes des Comtes de Bar et de Boulogne. Enfin après bien des vicissitudes, Guillaume de la Marck, fils d'Evrard III, força les états de Liège en 1483, à céder la propriété du Duché de Bouillon, à son frère Robert, Comte d'Arenberg, Seigneur de Sedan et de Raucourt, marié avec Jeanne de Marloy de Sancy. Il fut tué au siège de Carignan en 1489.

V^{me} DUC.

Robert II de la Marck, fils de Robert, surnommé le grand sanglier d'Ardenne, parce qu'il faisait autant de ravages dans ce pays qu'un sanglier, hérita en 1489 du Duché de Bouillon, des terres de Sédan et de Raucourt, il épousa en 1491, Catherine de Croy, fille du Comte de Chimay; il fit rebâtir en 1496 le château de Bouillon. Charles VIII, Roi de France, l'avait reconnu pour être de son propre sang et lignage. Il fut toujours compris parmi les alliés et confédérés de la France. Enfin par un traité fait en 1520 avec François I^{er}, Roi de France, il déclara la guerre à l'Empereur Charles-Quint, pour soutenir un jugement de la cour souveraine de Bouillon contre Emeric, Seigneur d'Hierge, protégé par l'Empereur. Évrard de la Marck, son frère, était évêque de Liège, et fut Cardinal en 1521. Robert mourut en 1535, il était Maréchal de France.

VI^{me} DUC.

Robert III de la Marck, fils de Robert II, hérita à la mort de son père du Duché de Bouillon, des terres de Sédan et de Raucourt. Il était Maréchal de France, il se distingua sous Louis XII et François I. Il avait épousé Guillemette de Saarbrucke, Comtesse de Brême, fille du Comte de Coussy. Il mourut en 1537.

VII^{me} DUC.

Robert IV de la Marck eut après la mort de son père, le Duché de Bouillon et les souverainetés de Sédan et de Raucourt. Il épousa en 1538 Françoise de Brezé, Comtesse de Maulevrier, fille aînée de Louis de Brezé et de Diane de Poitiers, Duchesse de Valentinois. Henri II, lui donna en 1547 le bâton de Maréchal de France, il autorisa en 1549, dans la ville de Sédan, le dernier combat singulier connu entre Claude Daguerre, Baron de Vienne-Château, et Jacques De Fontaine, sieur De Faudeville. Ce dernier fut vaincu quoiqu'il eût été insulté, le même Henri II, lui rendit en 1552, le château de Bouillon, dont les Liégeois s'étaient emparés. Depuis cette époque le rang de Duc lui fut accordé en France. Il mourut vers 1557.

VIII^{me} DUC.

Henri-Robert de la Marck, fut Duc de Bouillon et Souverain de Sédan et de

Raucourt, après la mort de son père Robert IV, il épousa en 1558, Françoise de Bourbon, fille du Duc de Montpensier, et mourut en 1577.

IX^{me} DUC.

Guillaume-Robert de la Marck, fils de Henri-Robert, Duc de Bouillon et Prince de Sedan, mourut à Genève en 1583, sans laisser de postérité.

X^{me} DUC.

Jean de la Marck, frère de Robert, Duc de Bouillon, mourut peu après sans laisser aussi de postérité.

Charlotte de la Marck, sœur de Guillaume et de Jean, devint seule héritière de la Maison, qui fut éteinte dans la ligne directe et transmit tous les biens de ses aïeux à la Maison de la Tour d'Auvergne, en épousant Henri, Vicomte de Turenne et d'Oliergues, âgé de 17 ans. Elle mourut sans laisser d'enfant vivant en 1594, et laissa par testament tous ses biens à son mari.

XI^{me} DUC.

Henri de la Tour d'Auvergne, pour lors maréchal de France, se remaria avec Elisabeth de Nassau, et mourut en 1623. C'était un homme d'un mérite supérieur, qui fut ami et compagnon de Henri IV. Il porta le Duché de Bouillon dans sa Maison. Il était fils unique de François de la Tour d'Auvergne, troisième du nom, Vicomte de Turenne, etc., etc., et d'Éléonore de Montmorency.

XII^{me} DUC.

Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, Duc de Bouillon, Prince souverain de Sedan, Jametz, Raucourt, Vicomte de Turenne, fils de Henri de la Tour, né à Sedan le 22 octobre 1605, marié à Éléonore-Catherine De Bergh, fille de Frédéric, Comte de Bergh. Il était gouverneur de Maestricht.

Frédéric-Maurice céda la principauté de Sedan, Jametz et Raucourt, au Roi de France, par contract d'échange du 21 mars 1661, contre la Duché-Pairie d'Albert et de Château-Thierry, le Comté d'Auvergne et d'Evreux et la baronnie de la Tour, etc., il mourut le 9 août 1662, et la Duchesse, sa veuve, le 24 juillet 1667.

Henri de la Tour d'Auvergne, second fils de la Tour, Vicomte de Turenne, Baron d'Oliergues, maréchal-général des camps et armées du Roi, né à Sédan le 4 septembre 1611, tué d'un boulet de canon en 1675, enterré à St.-Denis, dans le caveau des Rois de France. Il ne laissa pas d'enfans de Charlotte de Caumont de la Force, son épouse.

Marie de la Tour d'Auvergne, fille de Henri de la Tour, mariée en 1619, à Henri, Duc de la Tremouille et de Thouars, Prince de Telmont, Comte de Laval, Pair de France.

XIII^{me} DUC.

Godefroi-Maurice de la Tour d'Auvergne, Duc souverain de Bouillon, Vicomte de Turenne, Duc d'Albert et Château-Thierry, Pair de France, etc., né en 1640, marié en 1662, avec Marie-Anne de Mancini, nièce du cardinal Mazarin : Godefroi-Maurice était fils de Frédéric-Maurice; il fut remis en possession du Duché de Bouillon, par le Roi de France, en 1676, il mourut en 1721.

XIV^{me} DUC.

Emmanuel-Théodore, fils de Godefroi-Maurice, Duc souverain de Bouillon, Vicomte de Turenne, Duc d'Albert et Château-Thierry, Pair de France, etc., Il fut marié quatre fois; 1^o en 1696, à Marie-Victoire Armande de la Tremouille; 2^o en 1718, à Louise-Françoise Letellier; 3^o il épousa Marie-Jeanne-Christine de Simiane de Gorde; 4^o Élise-Françoise-Henriette de Lorraine-Guise. Il laissa ;

Du premier lit :

Frédéric-Maurice-Casimir, Vicomte de Turenne, né le 24 octobre 1702, marié en 1723, avec Marie-Charlotte Sobieska, lequel mourut le jour même de ses noces.

XV^{me} DUC.

Charles-Godefroi, son frère, Duc Souverain de Bouillon, Vicomte de Turenne, Duc d'Albert et de Château-Thierry, Pair de France, né le 11 juillet 1706, épousa le 1^{er} avril 1724, Marie-Charlotte Sobieska, veuve du Prince son frère; fille de Jacques-Louis Sobiesky, Prince royal de Pologne, et d'Edevige-Élisabeth-Amélie de Bavière-Neubourg, petite-fille de Jean Sobiesky, Roi de Pologne, sœur de Thérèse-Charlotte-Casimir Sobieska, mariée à Maximilien-Henri, électeur

de Bavière, et sœur de Clémentine Schieska, mariée à Jacques-François-Édouard Stuart, prétendant d'Angleterre, dont sont issus le dernier prétendant et le cardinal d'York, son frère.

La Princesse Édevige, était sœur de Charles-Philippe, Électeur palatin du Rhin, d'Éléonore-Magdelaine-Thérèse, mariée à l'Empereur Léopold, de Marie-Sophie-Élisabeth, mariée à Pierre, Roi de Portugal, de Marie-Anne, seconde femme de Charles III, Roi d'Espagne.

Charles-Godefroi mourut le 24 octobre 1771.

Marie-Victoire-Hortense, née en 1704, épousa en 1725, Charles-Armand René, Duc de la Tremouille et de Thouars, Pair de France; dont les descendants ont réclamé le Duché de Bouillon.

Enfans du I.^{er} lit de Charles-Godefroi.

Anne-Marie-Louise de la Tour d'Auvergne, fut mariée en 1734, à Charles de Rohan, Prince de Soubise.

XVI^{me} DUC.

Godefroi-Charles-Henri, de la Tour d'Auvergne, Duc souverain de Bouillon, Vicomte de Turenne, Duc d'Arbert et de Château-Thierry, Pair de France, Comte d'Auvergne, d'Evreux et du Bas-Carmagnac, Baron de la Tour d'Oliergue, épousa en premières noces, le 27 novembre, 1742, Louise-Henriette-Gabrielle de Lorraine, il épousa en secondes noces en 1789, Marie de Banostre dont il n'eut point d'enfans, il mourut en 1793. Ce fut sous son règne que l'assemblée générale du duché de Bouillon commença, et il en sanctionna les décrets.

Enfant de Godefroi-Charles-Henri.

Charles-Louis-Godefroi, né le 22 mars 1749, chevalier de Malte, mort en 1767.

XVII^{me} DUC.

Jacques-Léopold-Charles-Godefroi, Duc de Lorraine-Bouillon, né à Paris le 15 janvier 1748, mort sans postérité à Paris, le 7 février 1802, marié au château

de Calsbourg, avec la Princesse de Hesse, fille de Constantin, Landgrave de Hesse-Reinfeldt, et de Marie-Eve de Starenberg. Cette Duchesse de Bouillon, mourut à Paris, vers l'année 1799; elle était nièce de Christine de Hesse-Reinfeldt épouse de Charles-Emmanuel III, Roi de Sardaigne, lesquels sont père et mère de Victor-Amédée, Roi de Sardaigne; elle était encore nièce de Marie-Joséphine-Louise, épouse de Louis-Stanislas-Xavier de France, Louis XVIII, et de Marie-Thérèse, mariée à Charles-Philippe de France, Comte d'Artois, Roi actuel de France, sous le nom de Charles X.

Ce fut sous le règne de Jacques-Léopold-Charles-Godefroi, que la souveraineté du Duché de Bouillon fut abolie, et le Duché réuni à la France par décret de l'assemblée nationale du 25 octobre 1795.

XVIII^{me} DUC.

Les Français ayant évacué la ville et le canton de Bouillon, le premier janvier 1815, Philippe d'Auvergne, reconnu en 1787, par la Chambre-Héraldique d'Angleterre, pour descendre d'une branche de la Maison souveraine d'Auvergne, qui est établie en Angleterre, depuis l'an 1232, et dont il est le chef, et ayant été adopté en 1791, par Godefroi-Charles-Henri, Duc de Bouillon, et désigné pour son héritier au Duché souverain de Bouillon, en fit prendre possession en son nom le 2 janvier 1815, fit rétablir toutes les anciennes autorités qui régirent le Duché jusqu'au 22 juillet suivant, époque à laquelle S. M. le Roi des Pays-Bas, en fit prendre possession en son nom, en vertu du décret du congrès de Vienne, en date du 9 juin 1815, qui lui attribue à perpétuité la souveraineté du Duché de Bouillon.

DE BOUSIES, VICOMTES DE ROUVEROY, ETC.,



J. Coucke.

ARMES : fond d'azur à la croix d'argent.

CETTE famille est originaire du Cambresis et du Hainaut, partie actuellement française; elle tire son nom de la commune de Bousies, située dans le Cambresis (1).

La terre de Bousies appartenait à la famille de ce nom, et n'en est sortie que vers l'an 1400, par le mariage de Jeanne de Bousies, fille unique de Louis, pair du Cambresis au titre de cette terre, avec Jean de La Pierre, dont l'héritière, a épousé dans le siècle dernier le Prince d'Arenberg, Comte de la Marck, qui a vendu cette terre, il y a environ trente ans. Par ce mariage tous les biens de la famille sont passés dans celle de La Pierre. Une autre branche s'é-

(1) Presque toutes les familles anciennes ont pris leur nom, des terres qu'elles ont eues en propriété et dont elles ont été les seigneurs.

tait formée par le moyen de Vauthier de Bousies, Seigneur de Vertaing, fils de Vauthier et d'Isabeau de Conflans, trisaïeul de Jeanne, épouse de Mr. de La Pierre. Cette branche s'éteignit encore dans Nicole de Bousies, qui épousa Jean de Rubempré chevalier de la Toison d'Or, qui recueillit tous les biens de la famille.

Une troisième branche descendante de Vauthier, s'éteignit dans Charles De Bousies, mort chanoine.

Une quatrième branche, s'éteignit dans Jeanne de Bousies, qui épousa un Rubempré, Vicomte de Montenai.

La branche actuellement existante de la famille de Bousies, provenue de Vauthier, se perpétua par Isembart de Bousies.

Il existe encore en Franche-Comté, un dernier rejeton d'une branche de la famille de Bousies, mais qui n'a pas d'enfants mâles.

Les historiens qui ont parlé de l'origine de cette famille, citent un d'eux qui aurait fait la guerre des Croisades, il paraîtrait même qu'il aurait été beaufrère de Beauvain, Comte de Hainaut.

Cette illustre famille a des documens qui en démontrent l'existence depuis 1185, elle possède des crayons généalogiques qui la font remonter à des temps beaucoup plus reculés, mais nous ne commencerons sa filiation qu'où elle se trouve prouvée authentiquement :

- 1°. Vauthier, premier de nom, Seigneur de Bousies, il se maria en 1185.
- 2°. Vauthier son fils, deuxième du nom, accompagna Baudouin, Comte de Hainaut, dans la croisade de la Terre Sainte en 1202. Il se maria en 1214.
- 3°. Vauthier, 3^{me} du nom, vivait en 1244.
- 4°. Vauthier, 4^{me} du nom, fils du précédent; mourut en 1268.
- 5°. Vauthier, 5^{me} du nom, mourut en 1303.
- 6°. Eustache, son petit-fils, vivait en 1360, son oncle avait été Grand-Bailli du Hainaut.
- 7°. Eustache, son petit-fils, se maria en 1446.
- 8°. Jean, son fils, vivait en 1474.
- 9°. Eustache, fils de Jean, vivait en 1529.
- 10°. Claude, vivait en 1539.
- 11°. Isembart De Bousies, seigneur de Carmain. Il vivait en 1574, épousa Marguerite de Briart; dont est issu :
- 12°. Jean De Bousies, Vicomte de Rouveroy, qui épousa en 1^{re} noces, Marguerite de Bareau de Maigny, dont il eut Philippe de Bousies, dont l'article suit : il épousa

en 2^{me} nocés Anne Cabiliau, dont il n'eut point d'enfans, et en 3^{me}s nocés Claudine *De Massiatte*, dont il eut Jean-Baptiste De Bousies, qui épousa Michelle *De Clobles*; ils allèrent s'établir en France, eurent la terre de Carmain, vers le Quesnoi que possédait Isembart. Le dernier rejeton de cette branche fut Ferdinand-Constant-Joseph De Bousies, mort à Bruxelles, Chevalier, *Préfet* de l'ordre de Malthe. Il eut une sœur qui épousa le Baron de Mello, vivant encore à Paris, veuve sans enfans, de manière que cette branche est éteinte.

- 13°. Philippe De Bousies, vivait en 1655, il épousa Elisabeth du Grassis.
- 14°. Fery-Bazile De Bousies, épousa en 1660, Marie-Françoise-Prospère De Roeca.
- 15°. Léon-Claude De Bousies, épousa Marie-Anne Le Brun, dont naquirent :
 - 1°. Charles-Léon-Joseph De Bousies, qui suit :
 - 2°. Fery-François-Alexandre de Bousies, chef de la branche qui alla s'établir en Franche-Comté.
- 16°. Charles-Léon-Joseph de Bousies, qui épousa Marie-Joséphine-Alexandrine De Coswarem-Looz, dont quatre enfans qui sont :
 - 1°. Marie-Barbe-Louise, chanoinesse de Namur.
 - 2°. Fery-François-Joseph De Bousies, qui suit :
 - 3°. Charles-Alexandre-Maurice-Joseph De Bousies, épousa Amélie-Victoire d'Yve, des Vicomtes de Bavay. De ce mariage naquirent quatre enfans.
 - 1°. Ferdinand-Louis De Bousies, qui épousa Charlotte, Comtesse d'Auxy, de Foulouz.
 - 2°. Philippe-René De Bousies, Major au service de S. M. le Roi des Pays-Bas.
 - 3°. Thérèse-Isabelle de Bousies, mariée à Charles-Albert de la Barre.
 - 4°. Hyacinthe-Caroline de Bousies.
- 4°. Bonaventure-Hyacinthe-Joseph De Bousies, épousa Rose-Françoise Cornet.

Bonaventure De Bousies connu sous le nom de Chevalier De Bousies s'est éminemment distingué par l'exercice de toutes les vertus, dans la carrière la plus utile à ses concitoyens. Pendant plus de quarante ans il a occupé gratuitement différentes places, dans toutes les administrations de bienfaisance. Après avoir été plusieurs années Gouverneur du Hainaut, il a emporté les regrets de tous ses administrés, lorsqu'il plut à S. M. de le placer dans son conseil - d'état, en récompense des services nombreux qu'il a rendus à sa patrie.

Ses enfans sont :

- 1°. Pauline-Rose-Marie De Bousies, mariée à Édouard-Eugène, Comte d'Auxy De Lannoy.
- 2°. Flore-Louise-Joseph De Bousies.
- 3°. Alexandre-Antoine-Adolphe De Bousies.

17°. Fery-François-Joseph De Bousies, Vicomte de Rouveroy, épousa Angélique-Agnès-Josephe d'Yve, des Vicomtes de Bavay. De ce mariage naquirent :

1°. Charles-Alexandre De Bousies, Vicomte de Rouveroy qui suit :

2°. Dame Émilie-Thérèse-Ferdinande De Bousies de Rouveroy, mariée à Louis-Albert-Marc-Antoine, de Nieuport, dont il eut Zoé de Nieuport.

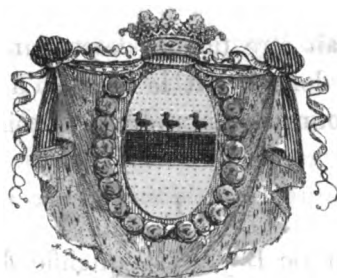
18°. Charles-Alexandre De Bousies, Vicomte de Rouveroy, épousa Marie-Joséphine-Françoise-Guislaine, Comtesse de Berlaymont, dont il eut :

1°. Gustave-Joseph-Louis-Charles Fery De Bousies, des Vicomtes de Rouveroy.

2°. Victor De Bousies, des Vicomtes de Rouveroy.

DE BRYAS,

COMTES DE BRYAS, MARQUIS DE MOLINGHEM.



ARMES : d'or à la face de sable , accompagnés en chef de trois cormorans du même becs et membrés de geules.

BRYAS ou **Brias**, faisant partie du Comté de St.-Pol, en Artois, ci-devant diocèse de Boulogne-sur-Mer, aujourd'hui diocèse d'Arras, est une terre et seigneurie qui a donné son nom à une maison illustre par son ancienneté et par ses alliances, qui lui assuraient l'entrée dans tous les chapitres nobles des Pays-Bas, où elle fut admise depuis plus de quatre cents ans sans interruption, jusqu'à l'extinction des chapitres.

D'après les titres, chartes ou cartulaires des années 1195 et 1199, tirés des abbayes de Clairmarest, d'Yancourt, de St.-Remy à Rheims, de St.-Vaast, d'Annon et de St.-Bertin, il conste que la terre de **Bryas** fut l'apanage d'un des cadets de la maison des Comtes de St.-Pol, qui étaient originaire des Comtes de Boulogne-sur-Mer, et ont long-temps tenu le Comté de St.-Pol en fief, qu'ils ont transmis à leurs descendans qui ont fait la maison des Comtes de St.-Pol : ce qui arriva après l'incursion des Normands. Vers l'an 881, ce Comté

passa dans la famille des Comtes de Ponthieu, dont était Guillaume I^{er} du nom, qui reprit en 965, sur Arnoul le jeune, Comte de Flandre, les Comtés de Ponthieu et de St.-Pol, que ses prédécesseurs avaient usurpés. Il les partagea entre ses fils : Hilduin, l'aîné, eut le Comté de Ponthieu.

Hugues, le cadet, eut le Comté de St.-Pol, qui passa ensuite dans la maison de Châtillon.

Henri, qui suit, qui paraît être un des descendants cadets de Hugues, eut en partage la terre de Bryas, dont il prit le nom qu'il laissa à sa postérité actuellement existante en la personne d'Alexandre-François-Ferdinand-Guislain-Marie, Comte De Bryas.

I.

Henri De Bryas, Seigneur De Bryas est qualifié *Miles* (Chevalier) dans des actes des années 1199 et 1202, qu'il fit avec sa femme Harvidis, des donations aux religieux de Clairmarest. Il eut pour successeur :

II.

Bauduin De Bryas, Chevalier, Seigneur De Bryas, qui avait pour épouse Dame Félicie, qui vivait en 1237. Adam leur fils aîné, étant mort sans postérité, son frère Guillaume lui succéda.

III.

Guillaume-Agodéis De Bryas, Chevalier, Seigneur De Bryas, avait pour femme en 1257, Dame Marguerite, dont naquirent :

1^o. Jean, dit *Losteghiers*, (nom de guerre).

2^o. Bauduin.

Le premier est mort sans hoirs, Bauduin, son frère, ci-après, recueillit son bien.

IV.

Bauduin De Bryas, Chevalier, Seigneur De Bryas en 1328, se maria avec Ermeline, Dame de Britel, eut pour successeur :

V.

Hugues De Bryas, Chevalier, Seigneur De Bryas et de Britel, qui épousa en premières ou secondes noces, Jeanne De Heuchin et N. De Longueval. Il eut de cette dernière :

VI.

Henri De Bryas, Chevalier, Seigneur de Bryas et de Britel, qui contracta alliance avec Anne De Fiennes. Ils eurent pour descendans :

VII.

Jean De Bryas, Chevalier, Seigneur de Bryas, de Britel, Héricourt et Gricourt; qui épousa en 1448, Jeanne De Créquy, dame héritière de Royon, au Comté de St.-Pol en Artois, fille d'Oudart De Créquy, Seigneur de Royon, et de Jeanne de Renty. Ce Jean De Bryas fut tué à la bataille de Montlhéri, en 1465, en combattant pour le Duc de Bourgogne. Il était neveu de N. De Bryas, reçue chanoinesse au chapitre noble de Maubeuge en 1414. Il laissa pour enfans :

- 1°. Jacques De Bryas, premier du nom qui suit :
- 2°. Louis ou Charles-Louis De Bryas, qui a fait la branche des Marquis de Royon ; lequel épousa *Françoise d'Humières*.
- 3°. Tristan De Bryas, mort sans alliance.
- 4°. Claire De Bryas, chanoinesse du chapitre noble de Maubeuge, où elle mourut le 20 mars 1510, gissant avec épitaphe ;
- 5°. et 6°. Deux autres filles, aussi chanoineses de Maubeuge, dont une épousa Jacques De Cuinchy.

VIII.

Jacques De Bryas, premier du nom, Chevalier, Seigneur de Bryas, de Britel, Héricourt, Gricourt, Ourton, Coisy et Waltencheux, épousa en premières noces Jeanne de St.-Amand, laquelle mourut en 1513, sans enfans; et en secondes noces Jeanne Du Plessis, fille du Seigneur Du Plessis et d'Anne de Bourbon. Du second lit sortirent :

- 1°. Jacques De Bryas, II^m du nom qui suit :
Jacqueline De Bryas, qui épousa en 1528, Robert de Frametzelles, Seigneur de Verchocq, fils de Guillaume de Frametzelles et de Philipotte De Blondel ;
- 3°. Antoinette De Bryas, mariée à Antoine de De Habarcq.
- 4°. Françoise de Bryas, femme d'Antoine de la Vieville, Seigneur de Wailly.

IX.

Jacques de Bryas, II^m du nom, Chevalier, Seigneur de Bryas, de Bristel,

Héricourt, Gricourt, Ourton, Coisy, Waltencheux et Roisneux, Gouverneur de Renty en 1549, qu'il défendit contre les Français; puis de Marienbourg en 1563, étant depuis 1558, colonel d'un régiment d'infanterie wallonne et du conseil de guerre de S. M. Catholique : avait épousé en 1536, Jeanne de la Cressonnière, dame De Hernesse, fille de Florent De la Cressonnière et de dame Françoise le Grand, dont naquirent :

- 1°. Jacques De Bryas, III^{me} du nom qui suit;
- 2°. Françoise De Bryas, qui épousa en 1558 messire Frédéric de Wissocq, Chevalier, Seigneur de Bomy, la Cousture, Helly, fils de Charles de Wissocq, Seigneur de Bomy, etc., et de dame Denise Lefevre-Hemstede.

X.

Jacques De Bryas, III^{me} du nom, Chevalier, Seigneur, de Bryas, de Bristel, Héricourt, Gricourt, Ourton, Coisy, Waltencheux, Roisneux, Cauroy, la Hernesse et Troisveaux, Baron de Moriamé, premier Pair de Liège, colonel d'un régiment wallon, du conseil de guerre de S. M. Catholique, Gouverneur de Marienbourg, commandé au siège d'Anvers, comme chef de trois mille Wallons; épousa en premières noces Marie De Buissy, dame héritière de Noulletes, fille de François De Buissy, allié 1°. à Catherine De Boufflers; 2°. à Claire d'Asset, dont il n'eut point d'enfans; et en secondes noces, en 1584, il épousa Adrienne De Nedonchel, dame de Molinghem en Artois, fille de François De Nedonchel, Seigneur d'Isbergue et de dame Isabeau Dubiez : de cette alliance vinrent :

- 1°. Charles De Bryas, qui suit;
- 2°. Henri De Bryas, Baron des Granges, d'Aubremont et d'Awondame, du conseil de guerre de leurs Majestés Impériales et Catholiques, gentilhomme de la chambre de son Altesse, l'Electeur de Cologne, Prince de Liège, colonel de cavalerie, Gouverneur de Furnes et de Philippeville, lequel mourut au mois d'octobre 1662, et fut marié deux fois,
 - 1°. avec Philippine De Fourneau, dame de Fénel, d'où vient :
 - 1°. Anne De Bryas, chanoinesse du Chapitre noble de Nivelles, morte en 1636.
 - 2°. Charles De Bryas, mort sans postérité.

Et en secondes nocés, avec dame Renée De Glimes, fille de Gabriel De Glimes, Baronne de Florennes, et de Marie de Billché, dont naquit;

Gabriel De Bryas, Baron des Granges, etc., qui de son épouse dame de La Haye; fille du Comte d'Hézèques, eut une fille mariée à César De Glimes-de-Brabant, Marquis de Florennes;

- 3° **Gaislain de Bryas**, Seigneur de Molinghen, Chevalier de l'ordre militaire de Calatrava, Commandeur de Molinos et de la Guarota, Conseiller au conseil suprême de guerre de Sa Majesté Catholique, et Capitaine Général de la Cavalerie légère de son armée, contre le Portugal, Gouverneur de Luxembourg et de Venlo. C'est en sa faveur que le Roi d'Espagne Philippe IV, par lettres-patentes du 20 juin 1645, érigea la terre et seigneurie de Molinghen en Marquisat. Étant mort sans postérité, ce Marquisat échut à Englebert, comte de Bryas, son neveu, mentionné ci-après :
- 4° **Maximilien De Bryas**, Seigneur de Walteneux, de Gricourt et d'Ourton, mestre-de-camp d'infanterie Wallonne, Gouverneur de Douai, épousa Anne Van den Perre, dont il eut :
- 1° **Charles-Sylvestre De Bryas**, Seigneur de Walteneux, marié en premières noces à **Véronique Bernard**, Baronne de Tintigny, dont naquit **Marie-Françoise De Bryas**, mariée à **Chrétien-François Delatre**, Seigneur d'Ayette, Comte de Neuville; et en secondes noces époux de **Marie - Jeanne - Isabelle Delatre d'Ayette**; dont sortit, 1° **N... de Bryas**, Baron de Walteneux, capitaine aux Gardes - Wallonnes, marié à **Mademoiselle d'Osorio**; 2° **Jacques - Théodore De Bryas**, Chanoine de Cambrai;
 - 2° **Octave - Alexandre De Bryas**, Chevalier, Seigneur d'Awondance, marié en 1680, avec **Mademoiselle de Haynin** :
 - 3° **N... De Bryas**, Chanoine de Tournay.
- 5° **Anne De Bryas**, dame héritière d'Héricourt, mariée à **Gilles Defiennes**, Chevalier, Seigneur de la Renauville, fils de **Maximilien Defiennes**, Seigneur d'Estrée et de Renauville, et de dame **Françoise De Bryas-Royon**;
- 6° **Marie De Bryas**, morte sans alliance;
- 7° **Adrienne De Bryas**, alliée à **messire De Bierne**, seigneur de Halle, de Hoy-mile et de Quatripetz, sans postérité, il était fils aîné de **Charles De Bierne**, Seigneur de Halle, et de **Françoise De Lens-de-Blendecques**.

XI.

Charles De Bryas, Chevalier, Seigneur De Bryas, de Britel, Henicourt, Troisvaux, Lannoy, Gauchin et Verloing, Baron De Moriamé, premier Pair de Liège, Commandant d'un corps d'armée, Gouverneur de Marienbourg, en faveur duquel et en considération de sa naissance et de ses services militaires, la terre et Seigneurie De Bryas fut érigée en Comté avec réunion de celles de Britel, Troisvaux, Grossart, Rolancourt, Hernicourt, Saint-Martin-Glise, Bethonval, Béthonvalet, Lannoy, Gauchin et Verloing, par lettres-patentes du Roi d'Espagne *Philippe IV*, du 30 mai 1649. Il

avait épousé en 1626, Anne-Philiberte d'Immerselle, fille de *Messire Thiery*, d'Immerselle, Comte De Bouchoven, *Seigneur d'Immerselle, Wommelghen*, Laon, Vicomte héréditaire d'Alost et de Marie *De Renesse*, qui eut pour père, *Messire Guillaume De Renesse*, Chevalier, Seigneur de *Montenacq*, et pour mère, dame Anne De Rubempré,

Leurs Enfants furent :

- 1° Guislain Charles, Comte De Bryas, chef et Mestre-de-Camp de douze Compagnies d'infanterie Wallonne, lequel par piété se fit carme déchaussé en 1653.
- 2° Henri, Comte de Bryas, Gouverneur d'Avesnes.
- 3° Englebert, Comte de Bryas, Chevalier de Malte, qui suit ;
- 4° Jacques Théodore, Comte de Bryas, Chanoine de la Cathédrale de Tournay, Conseiller ecclésiastique et maître aux requêtes du Grand-Conseil, à Malines, par patentes du 6 novembre 1666, puis Evêque de St.-Omer, le 29 avril 1671, et ensuite Archevêque et Duc de Cambrai, *Prince du St-Empire, comte du Cambrais, par patentes du Roi d'Espagne du 30 août 1675*; mort le 16 novembre 1694.
- 5° Anne-Adrienne, Comtesse De Bryas, Chanoinesse du chapitre noble de Nivelles, puis religieuse Carmelite, à Anvers, en 1651.
- 6° Hélène, Comtesse De Bryas, Chanoinesse du chapitre noble de Mons.

XII.

Englebert, Comte De Brias, Chevalier de Malthe, Marquis de Molinghem, Baron de Moriamé et d'Hernicourt, premier Pair de Liège, Grand-Bailly, héréditaire des bois et forêts du Hainaut, Seigneur des terres de Bryas, Bristel, Grossart, Troisvaux, Hernicourt, St-Martin-Glise, Bethonval, Bethonvalet, Lannoy, Gauchin, Verloing et Malinghem, situées en Artois; de Moriamé, Thilbauduin, Hansinne et Oret, au pays de Liège; quitta la Croix de Malthe et se maria le 5 février 1664 à Isabelle Albertine, née Comtesse d'Argenteau, fille de Jean, Comte d'Argenteau, d'Esseneux et du St-Empire, et d'Isabelle, née Comtesse de Thiennes, laquelle avait pour père, messire Thomas, Comte de Thiennes, Baron de Heuchelem, Seigneur de Rumbeck, et pour mère dame Anne, Comtesse de Renesse, de laquelle il eut ;

- 1° Charles-François-Théodore, Comte De Bryas, mort à Paris, dans la seizième année de son âge, le 9 décembre 1681; enterré à l'église de St-Sulpice.
- 2° Englebert-Frédéric, Comte De Bryas qui suit ;

- 3^o Anne-Isabelle, Comtesse De Bryas, Chanoinesse du chapitre noble de Maubeuge, l'an 1681, morte Carmélite à Namur.
- 4^o Marie-Catherine-Thérèse, Comtesse de Bryas, aussi Chanoinesse de Maubeuge, l'an 1681; reçue dame de l'Ordre de la Croix étoilée en 1718, qui épousa le 18 mai 1687, Rasse-François *Hyacinthe*, Prince de Gavre, Marquis d'Ayseaux.
- 5^o Claire Honorine, Comtesse de Bryas, Chanoinesse du chapitre noble de Mons, qui épousa le 16 mars 1694, Philippe Jean d'Anneux, Marquis de Wargnies, Prince de Barbançon.

XIII.

Englebert-Frédéric, Comte De Bryas, Marquis de Molinghem, Baron de Moriamé et d'Hernicourt, premier Pair de Liège, Grand-Bailly, héréditaire des bois et forêts du Hainaut: Seigneur Souverain des villes et terres franches des Fumay et Revin sur Meuse, Seigneur des terres de Bryas, Bristel, Molinghem, Troisvaux, Hernicourt, Hucquelier, Antin, Grossart, St.-Martin-Glise, Béthonval, Béthonvalet, Lannoy, Gauchin, Verloing, Canteraine, Héransart, Hesmont et Personnat de St.-Pol, situées en Artois; de Moriamé, Thilbauduin, Hansinne et Oret au pays de Liège; colonel-propriétaire d'un régiment de treize Compagnies Wallonnes, au service de S. M. Catholique, fut tué à la Bataille d'Eckeren, le 30 juin 1703, à l'âge de 26 ans, à la tête du Corps qu'il commandait; il avait épousé le 14 mai 1695, Dame Willelmine, née Comtesse de de Mérode, de Groesbeck et du Saint-Empire, fille de Messire Maximilien-Ferdinand, *Libre Baron*, Comte de Mérode, de Groesbeck et du St.-Empire, Baron de Jehay, et de dame Albertine-Marie-Magdelaine Bonne, née Comtesse de Mérode, *Marquise de Westerloo*, dont il eut:

- 1^o. Englebert-Frédéric Ferdinand, Comte De Bryas, qui suit;
- 2^o. Marie-Magdelaine Bonne, Comtesse De Bryas, chanoinesse du Chapitre-Noble de Maubeuge, morte en 1711 âgée de quatorze ans.

XIV.

Englebert-Frédéric-Ferdinand, Comte De Bryas et du *Saint-Empire*, Marquis de Molinghem, Baron de Moriamé et d'Hernicourt, premier Pair de Liège, membre de l'état noble dudit pays et Comté de Looz, et membre du corps de la noblesse des états d'Artois; Grand-Bailly, héréditaire des bois et forêts du Hainaut, Seigneur Haut-Justicier des villes et terres franches de Fumay

et Revin sur Meuse; Seigneur des terres de Bryas, Bristel, Molinghem, Troisvaux, Hericourt, Hucquelier, Antin, Grossart, Saint-Martin-Glise, Béthonval, Bethonvalet, Lannoy, Gauchin, Verloing, Canteraine, Héronsart, Hesmond, Personnat de St.-Pol, situées en Artois; de Moriamé, Thibauduin, Hansinne et Oret au pays de Liège; épousa le 16 juillet 1749, Marie-Françoise-Aldegonde Guislaine, née Comtesse de Hamal et du Saint-Empire, chanoinesse du Chapitre-Noble de Nivelles; fille d'Alphonse-Ferdinand-François, Comte de Hamal, de Masny et du Saint-Empire, Baron de Vierves et de dame Marie-Bernardine-Gertrude-Félicité, Comtesse de Renesse *d'Elderen*, dont naquirent :

- 1°. Alphonse-Ferdinand-François-Marie-Frédéric, comte De Bryas, qui suit;
- 2°. Albert-Louis-Marie-Alexandre, Comte De Bryas, mort sans alliance en 1780.
- 3°. Charles-Joseph-Guislain, Comte De Bryas, mort sans alliance en 1778.
- 4°. François-Englebert-Ignace-Guislain, Comte De Bryas, colonel au service d'Espagne, mort sans postérité en septembre 1818;
- 5°. Albertine-Marie-Gertrude, Guislaine-Philippine, Comtesse De Bryas, chanoinesse du Chapitre-Noble de Nivelles, en 1766, mariée en 1769, à Messire Jean-Amour, Comte De Berlo-d'Hozémont, fils de Messire Maximilien-Henry, Comte De Berlo-d'Hozémont, et de Dame Anne-Louise, née Comtesse De Haudion et de Wyneghem.
- 6°. Marie-Françoise-Albertine-Guislaine, Comtesse De Bryas, née en 1760.

XV.

Alphonse-Ferdinand-François-Marie-Frédéric, Comte *De Bryas* et du *St.-Empire*, Marquis de Molinghem, Baron de Moriamé et d'Hericourt, premier Pair de Liège, membre de l'État-Noble dudit pays et comté de Looz, ainsi que membre du corps de la noblesse des états d'Artois; Grand-Bailly héréditaire des bois et forêts du Hainaut; Grand-Bailli d'entre Sambre et Meuse, et membre des États-Réviseurs; Seigneur Haut-Justicier des villes et terres franches de Fumay et Revin sur Meuse; Seigneur des terres de De Bryas, Bristel, Molinghem, Troisvaux, Hericourt, Hucquelier, Antin, Grossart, St.-Martin-Glise, Béthonval, Béthonvalet, Lannoy, Gauchin, Verloing, Canteraine, Hersonsard, Hesmond et Personnat de St.-Pol, situées en Artois; de Moriamé, Thibauduin, Hansinne et Oret au pays de Liège: Major au service de S. M. l'Empereur d'Autriche, épousa en 1780, Mademoiselle Ernestine-Caroline-Marie-Françoise, Marquise de Croix-d'Heuchin, chanoinesse du chapitre noble de Denain, qui a eu du côté paternel, un oncle Vice-Roi du Pérou, Commandeur

de l'ordre Teutonique et colonel du régiment royal des Gardes - Wallonnes en Espagne; un grand oncle Capitaine-Général au service d'Espagne et Vice Roi du Mexique, deux tantes chanoinesses de Mons, et une de Denain : elle était fille d'Alexandre-Louis-François, Marquis de Croix d'Henchin, et de Dame Marie-Anne-Françoise, née Comtesse de Groesbeck, de Wemeling et du St.-Empire; Baronne de Schuren; Dame de Dusse, etc., de ce mariage naquirent ;

- 1°. Alexandre-François-Ferdinand-Guislain-Marie, Comte De Bryas, né le premier octobre 1781, dont l'article suit :
- 2°. Roger, Comte De Bryas, mort en bas âge en 1784.
- 3°. Charles-Louis-Guislain-Marie-Alphonse, Comte de Bryas, né le 8 février 1786; en 1810, officier au 6^me Régiment des cuirassiers de France, et maintenant Chambellan S. M. le Roi des Pays-Bas.
- 4°. Frédéric-Guislain-Scholastique-Marie, Comte de Bryas, mort en bas âge en 1798.
- 5°. Françoise-Lidwine-Alexandrine-Marie, Comtesse de Bryas, morte en bas âge en 1786.
- 6°. Mathilde-Amélie-Gaëbane-Marie, Comtesse De Bryas, morte à l'âge de dix-neuf ans en 1809, sans alliance.
- 7°. Sabine-Isabelle-Brigitte-Frédérique-Marie, Comtesse de Bryas, morte en bas âge en 1796.

XVI.

Alexandre-François-Ferdinand-Guislain-Marie, Comte de Bryas, et du St.-Empire, Marquis de Molinghem, Baron de Moriamé et d'Hernicourt, etc., Colonel de Cavalerie, au service de France, Chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, Officier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, a fait sous Bonaparte, les huit dernières campagnes en Autriche, en Prusse, en Pologne, en Russie, en Allemagne et en France; a donné sa démission à Bonaparte en mars 1815, lors de sa rentrée à Paris, et n'a pas servi pendant les trois mois de l'usurpation : a épousé le 20 mai 1816, Mademoiselle Marie-Thérèse-Louise Baronne de Hunoldstein, fille de Messire Jean-François-Léonard, Baron de Hunoldstein, Lieutenant-Général des armées du Roi de France, Commandeur de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, officier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur; et de Dame Pleickart, Gabrielle-Victoire, marquise de Chérisey, ci-devant Chanoinesse du chapitre royal de St.-Louis à Metz :

Ils ont pour enfans :

- 1°. Charles-Marie, Comte de Bryas, né le 3 octobre 1820.
- 2°. Marie-Françoise-Gabrielle, Comtesse de Bryas, née le 25 août 1818.
- 3°. Eugénie-Charlotte-Léonie-Marie, Comtesse de Bryas, née le 22 octobre 1824.

Voyez sur cette maison le dictionnaire de la noblesse, in-4°, tome III. Les tablettes historiques et généalogiques in-18, tome VI. Le dictionnaire généalogique et héraldique in-12, tome I. Le nobiliaire universel de France in-8°, tome III, et tous les anciens nobiliaires des Pays-Bas.

La seconde branche des Bryas qui est celle des *Marquis de Royon*, se trouve dans les tablettes historiques et généalogiques in-18. Le dictionnaire de la noblesse in-4°, et surtout dans les nobiliaires des Pays-Bas. La plus nouvellement détaillée se trouve dans le 3^e volume de la suite du supplément audit nobiliaire des Pays-Bas page 120, imprimé à Malines en 1779, chez P. J. Hanicq, imprimeur - libraire : Il y a des enfans en bas âge de cette seconde branche, qui est la branche cadette.

CONSTANT REBECQUE (1),

BARONS DE CONSTANT REBECQUE DE VILLARS.



ARMES : *coupé en chef d'un aigle éployé au champ d'argent
en un sautoir d'or au champ de sable.*

Devise; IN ARDUIS CONSTANS.

LA famille des Barons DE CONSTANT REBECQUE est une ancienne famille noble, originaire du pays d'Artois, où elle a possédé pendant plusieurs siècles la Terre et Seigneurie de Rebecque avec château, située entre Therouënne et Aire, comme fief indépendant et franc alleu, qui donnait à ses Sires et Seigneurs, rang parmi les premiers nobles de la province d'Artois. Cette Maison a fourni des Chevaliers de St.-Jean de Jérusalem, des chefs d'Escadre, un Chevalier de la Toison d'Or, et s'est de tous temps distinguée dans la carrière des armes où elle a occupé les plus hautes charges.

Il est difficile de décider si la Maison de Rebecque, de la ville d'Aire en Artois, tire son origine de celle de Lens ou si celle-ci en est la branche. Leur

(1) Voyez l'article Rebecque du Dictionnaire de la noblesse.

ancienneté se perd dans l'obscurité des premiers siècles du gouvernement féodal, mais il est certain que la famille de Constant De Rebecque a une origine commune avec cette maison.

Les premiers ascendants connus de cette famille sont les deux frères,

I. Ott et Hugues de Rebecque qui suivirent en 1096, les Princes et Chevaliers au Voyage de la Terre-Sainte. Ils y donnèrent des preuves si éclatantes de valeur que Hugues de Rebecque fut fait Prince du château d'Abraham; il épousa Alix..... de Lens, dont naquit :

II. Mainfroy, Seigneur de Rebecque, Châtelain de Lens, fait Chevalier au siège de Damas. Il se maria en 1147, avec Hélène De Richemont, de la Maison des Ducs de Bretagne, et en eut :

III. Arnould, Sire de Rebecque, créé Baron en 1213 (1), pour les services qu'il rendit à Ferrand, Comte de Flandres, dans la guerre qu'il eut avec le Roi d'Angleterre. De Dorothee De Lannoy, son épouse, naquit :

IV. Ott Constant, Chevalier, Baron et Seigneur de Rebecque, tenu sur les fonds de Bptême, en 1197, par Bauduin, Comte de Flandres, dit de Constantinople. Il fut inhumé en 1259, dans la nef de l'église de Rebecque, devant l'autel; sur sa pierre sépulcrale il est représenté armé de toutes pièces avec sa cotte d'armes, sur laquelle est une aigle éployée, et à son côté gauche est représentée Dame Isabelle De Croy, son épouse, qui a au-dessous de son bras droit un écusson, où est figurée une croix en sautoir, sur la bordure de l'écusson est écrit : *Chi gist Constant, Sire de Rebecque.*

V. Hugues Constant, leur fils, Baron et Seigneur de Rebecque, épousa Jeanne De la Couture, et en eut :

VI. Ott Constant, Baron de Rebecque, mort en 1354, marié avec Agnès d'Apremont de Thienes, de laquelle vint :

VII. Mathieu, Baron de Rebecque, mort avant son père, tué à la bataille sous Cassel, donnée en 1328; on lit sur l'obituaire de l'église Collégiale de St-Pierre d'Aire, que le 3 d'octobre, Mathieu Constant, Baron de Rebec-

(1) Voyez les annales de Flandres.

que, *dedit quindecim solidos*. Il avait épousé Isabelle De Rely, Dame de Clarcque, dont il eut trois garçons :

- 1°. Jean qui suit ;
- 2°. Le second, Seigneur de la Couture.
- 3°. Le troisième, Seigneur de Prouville, tous deux du nom de Constant, comme leur frère aîné.

VIII. Jean Constant, Baron et Seigneur de Rebecque, après le décès d'Ott Constant son grand-père en 1354, fut Capitaine de la ville d'Aire. Il avait épousé Éléonore De Lens, et en eut :

IX. Robert Constant, Baron et Seigneur de Rebecque. On fait mention de lui dans les annales flamandes à la réception de Mathieu, évêque de Théroutenne; en 1406; il avait épousé Antoinette De Liques, dont vint :

X. Antoine-Constant, Baron et Seigneur de Rebecque et de Clarcque, né en 1390, marié avec Catherine De Thienes et de Creghe.

XI. Jean Constant, leur fils, Seigneur et Baron de Rebecque et de Clarcque, né en 1430, eut de grands démêlés avec l'évêque de Therouënne, bâtard de Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, et avec l'abbé de Saint-Augustin; dans les démêlés il eut le dessous. Son château de Rebecque fut démoli. Accusé d'hérésie, il fut dépouillé en 1466, de la terre et seigneurie de Rebecque, et contraint de se réfugier en Angleterre. Ce ne fut que six ans plus tard en 1472, après la mort de Philippe-le-Bon, que le Duc Charles de Bourgogne, dit le Téméraire, le rétablit dans tous les droits et privilèges de sa naissance; mais la terre de Rebecque ne fut pas rendue, quoique cette famille obtint l'espoir d'une restitution et le droit de continuer de porter les armes et le nom de Baron De Rebecque, droit reconnu sur la demande faite à cette époque, par un Baron Constant de Rebecque, dit Messire de la Couture, Chevalier de la Toison d'Or. Le château de Rebecque fut entièrement détruit, et la terre et seigneurie de Rebecque, qui ne relevait de personne, fut mise à la prévôté d'Aire, comme elle en est dépendante depuis. Une partie des débris de cette belle seigneurie passa à l'abbaye de Saint-Augustin, et l'autre dans la maison de De Thienes, ensuite dans celle des Comtes De Roeux-Croy; puis Madame la Marquise De Leyden et la famille de Constant Rebecque se retira dans les villes d'Aire et de Théroutennes, où elle possédait encore la Baronnie de Clarque et

d'Ingninogate et la seigneurie de Prouville. D'autres de la famille de Constant Rebecque, avaient été s'établir dans le Poitou dès l'an 1467; ce sont d'eux que descend la branche catholique de Constant Rebecque, établie en France. Jean-Constant Baron De Rebecque avait épousé, en 1455, Jacqueline De Betlenne, et en eût :

XII. Augustin-Constant, Baron De Rebecque et de Clarique, marié en 1594, avec Béatrix De Sempy, dont naquit :

XIII. Antoine-Constant, Baron De Rebecque, gentil homme de l'Empereur Charles-Quint, Capitaine de ses Archers de ses ordonnances. Il s'embarqua avec cet Empereur pour l'Espagne, en 1517; le suivit dans toutes ses guerres et expéditions, notamment à celles de Tunis et d'Alger. Il fut tué à la bataille de Musberg, en 1548, il avait épousé, Jeanne Broyard, fille du noble Jean Broyard, seigneur d'Anezin, (1) d'une illustre maison du Cambresis, il laissa :

- 1°. Augustin qui suit :
- 2°. Jean-Charles, et
- 3°. Pierre De Rebecque, dits Constant, tous deux chefs d'escadre en Zélande vers l'an 1560. (2)
- 4°. Henri-Constant, Baron de Rebecque, Chevalier, Vice-Roi de l'île d'Ormes, dans le même temps.
- 5°. Catherine, morte jeune;

Tous ces enfants se dispersèrent pour fuir les ravages qui désolaient leur patrie, et leur mère Jeanne Broyard, se retira dans un couvent, fit diverses fondations pieuses, entr'autres des obits, qui se célèbrent encore aujourd'hui sous son nom en l'église de Rebecque; où se dit aussi l'obit de Béatrix de Sempy, leur aïeule maternelle et celui de ladite Catherine de Constant.

(1) Luc de Broyard, son père était fils de Pierre Broyard et d'Henriette de Nassau, fille de Jean, Comte de Nassau et d'Isembourg. Les Broyards descendaient des Comtes de Guedin et de Strigona dans le Royaume d'Hongrie. Voyez les lettres-patentes données par l'Empereur Charles-Quint aux Broyard, le 24 septembre 1540.

(2) Voyez Vie et Faits du Prince Frédéric-Henri de Nassau, 2^{me} partie, page 88. — Vie et Faits des Héros de Mer. — L'ouvrage intitulé, Hommes Héroïques de Zélande. Pierre-Constant de Rebecque, commandait le vaisseau de guerre, la Princesse destiné pour aller croiser sur la côte du Brésil, il rencontra douze frégates de Dunkerque, portant pavillon qui conduisaient deux prises. Une des douze frégates continua sa route avec les prises, les autres onze ayant obtenu un refus de Constant Rebecque, sur leur sommation de se rendre, se partagèrent en deux divisions et vinrent l'attaquer chacune d'un côté différent. Le combat dura depuis le matin jusqu'à dix heures du soir, et malgré l'avantage du nombre les frégates furent obligées de se retirer considérablement endommagées, et après avoir perdu beaucoup de monde. Pierre-Constant se rendit à sa destination.

XIV. Augustin, Baron De Constant Rebecque, II^m^e du nom, fut après la destruction de la ville de Therouënne et du château de Clarcque, envoyé en France, encore en bas âge, sous la protection d'un de ses parens de la maison de Béthune, et élevé à Saumur dans la religion protestante réformée. Il entra au service de la Reine de Navarre et du Prince de Béarn, les suivit à Paris vers l'an 1570, où il épousa mademoiselle De Pellissari, fille du noble Nicolas de Pellissari, d'une ancienne noblesse de la Valteline dans le pays des Grisons. Peu de temps après, son beau-père le conduisit avec son épouse à Genève en 1571. Augustin Baron de Rebecque, dit Constant, obtint de la république de Genève, le droit de citoyen, et y fixa sa résidence, ce qui le mit à l'abri du massacre de la St.-Barthélemi; mais peu après il revint en France se joindre à ses amis et à ses parens, engagés dans les guerres de religion. Il prit pour devise : *in arduissimis constantior* ; s'attacha entièrement à la fortune du Roi de Navarre, depuis Roi de France sous le nom de Henri IV, s'adressa à cette époque à son oncle, le Baron René de Constant de Rebecque, Seigneur de Prouville, Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, qui habitait Aire en Artois, pour lui faire parvenir tous les papiers de famille nécessaires pour constater et pour jouir des prérogatives de sa naissance, et dans l'espoir de faire valoir un jour ses droits à la Baronnie de Rebecque, dont son aïeul avait été dépouillé. Augustin Baron de Rebecque, reçut lesdits actes authentiques, avec quelque argent comptant, et deux grandes coupes antiques, au fond desquelles sont peintes en émail les armes de cette famille, telles qu'elle les porte aujourd'hui (1). Il se dévoua entièrement au service de Henri IV, accompagna ce Prince dans toutes ses expéditions, partagea les hasards auxquels il fut exposé et lui sauva la vie à la bataille de Coutras en 1587 (2).

Lorsque Henri IV abjura, en 1593, le calvinisme pour monter sur le tronc de

(1) Le Baron Guillaume, de Constant Rebecque Villars, aujourd'hui Lieutenant-Général et Gouverneur de la résidence Royale de Bruxelles, est en possession de ces actes authentiques et de ces coupes antiques qui lui ont été transmises de père en fils.

(2) Le Roi de Navarre (Henri IV), dans cette journée (à Coutras) déploya les talens d'un grand Capitaine et s'exposa comme un simple soldat. Dès le commencement du choc de la cavalerie, il fut sur le point d'être tué par un gendarme de Sensac, qui, tandis que Henri IV tenait Château-Regnard, en lui criant: rends-toi, Philistin, lui donna plusieurs coups de sa lance. Le capitaine De Constant, sauva le Prince en tuant le gendarme. Voyez Histoire de France, tome 6, page 505. Histoire d'Henri IV, par Mr. De Bury, dédiée au Prince de Condé.

France, les religionnaires se voyant abandonnés par celui en faveur de qui ils avaient affronté souvent la mort, pensèrent à se concerter pour obtenir des sûretés pour leur religion. Augustin Constant de Rebecque fut de ce nombre. Ils obtinrent l'édit de Nantes et des places de sûreté; mais ils se virent, malgré cela, en butte à la ligue et le constant objet de la haine des catholiques. Augustin Constant de Rebecque, zélé pour sa religion, ayant eu des démêlés et des mécontentements avec le Duc de Sully, profondément affligé de voir Henri IV, son plus grand défenseur, passer à la tête de ses ennemis, et privé déjà par les guerres de religion et par les persécutions du Duc d'Albe, de ses possessions dans l'Artois, quitta la France en 1605, pour se retirer à Genève et finir ses jours, au milieu des adhérents de sa doctrine, dans une vie privée et philosophique n'emportant avec lui, après plus de 40 ans de service, que sa bonne réputation.

Ce fut donc à cette époque de 1605, que la branche protestante des Constant Rebecque, obligée d'abandonner les Baronnie et les Seigneuries possédées pendant plus de cinq siècles dans les Pays-Bas, notamment dans l'Artois; vint s'établir en Suisse, où elle fit l'acquisition de quelques domaines et fit reconnaître par des actes authentiques ses titres de noblesse.

Cette famille y a depuis constamment joui d'une haute considération et y a occupé les premiers emplois. La branche aînée dont nous allons continuer de donner la filiation, n'a continué de vivre paisiblement en Suisse, que 94 ans, après qu'Augustin de Constant Rebecque, y eut choisi son domicile en 1605. Car en y conservant des possessions et le droit de bourgeoisie, des villes de Lausanne et Berne, elle préféra la carrière des armes et entra au service de Hollande, où elle a servi avec distinction de père en fils, depuis 1699 jusqu'à nos jours.

Augustin, Baron de Constant Rebecque, eut d'Élisabeth de Pellisary, son épouse, un fils.

XV. David de Constant de Rebecque, qui, après avoir reçu une éducation conforme à sa naissance, et s'étant lié d'amitié avec le Margrave régnant de Baden fut appelé auprès de sa personne vers 1606. Il épousa ensuite à Lausanne, Jeanne de Marion, d'une ancienne famille noble de Bourgogne, dont il est parlé dans le nobiliaire de cette province. La ville de Lausanne lui donna

le droit de bourgeoisie, et instruit par les malheurs de ses ancêtres, il se fixa dans ce lieu où il cultiva les lettres et quelques domaines qu'il avait acquis.

Il eut de son mariage;

XVI. Philippe de Constant de Rebecque, qui épousa Judith-Girard-des-Bergeries, d'une ancienne famille noble de Bourges, dont :

XVII. David de Constant de Rebecque, né en 1638, se rendit célèbre par son érudition, son esprit et ses mœurs, et fut, dit Bayle, ami de tous les savans illustres de son tems qu'il cultiva dans tous ses voyages. De son mariage avec noble Demoiselle de Colladon, fille d'Isaïe de Colladon, Seigneur, premier syndic de la République de Genève, d'une ancienne famille noble de Bourges; il eut :

1°. Marc-Rodolphe, présenté au Prince d'Orange, par les Comtes de Dohna et de Frise, amis de son père, devint adjudant-général et aide-quartier-maître-général dans l'armée, des Alliés, et secrétaire-général des Suisses et Grisons, il parvint à la confiance de Guillaume III, Roi d'Angleterre. Il allait être créé lord (1), lorsqu'il mourut des suites de ses fatigues, âgé de 30 ans.

2°. Frédéric, Doyen à Bex;

3°. Samuel, qui suit :

XVIII. Samuel, Baron de Constant de Rebecque, Seigneur d'Hermenches et Villars Mandras, entra en 1699 au service de Hollande; appelé par Milord-Albermale, Colonel-Général des Suisses en Hollande, il devint Adjudant-Général et commandant de la compagnie-générale, s'attira l'attention et l'estime particulière des généraux de l'armée alliée, et se distingua dans tous les sièges et dans toutes les occasions de cette longue guerre. En 1706, il sauva à la bataille de Ramillies, par une action également habile et valeureuse, le Duc de Marleborough; (2) eut beaucoup de part au gain de la bataille de Malplaquet, à la tête d'un corps de grenadiers; et ayant passé par tous les grades d'officiers supérieurs, fut propriétaire d'un régiment de son nom, nom-

(1) Prouvé par des lettres du Roi Guillaume, qui se trouvent dans le Museum Britannique de Londres, où il le désigne à être élevé à la Pairie.

(2) Prouvé par l'original de la lettre du Duc de Marleborough à Milord Albermale, conservée dans la famille. Voyez les mémoires de Lamberti.

mé lieutenant-général en 1747, puis promu au gouvernement de Bois-le-Duc. Ce fut en 1711, après la prise d'Aire, où il s'était distingué, que le Prince Eugène et Milord Marleborough, l'assurèrent que si les alliés conservaient leurs conquêtes, il serait remis en possession d'une partie des terres dont sa famille avait été dépouillée dans l'Artois.

Il avait épousé, en 1722, Dame Rose de Saussure de Bercher, fille de Jean-Louis, de Saussure, Baron de Bercher, d'une ancienne noblesse de Lorraine, homme distingué par ses vertus et par ses belles actions, à la bataille de Villermeque.

De ce mariage sont issus :

- 1°. David-Louis qui suit :
- 2°. Philippe-Germain, de Constant Rebecque, qui dès sa première jeunesse s'acquit la réputation d'un excellent officier, fut Aide-de-Camp de son père, ensuite Commandant d'un régiment Wallon, au service de Hollande, mort en 1756, âgé de 28 ans.
- 3°. Juste-Arnould, Colonel du régiment de May, qu'avait eu son père au service des Provinces-Unies. Veuf d'Henriette de Chaudieu-Villars; mort en 1800, à Dole en France. Il avait obtenu l'indigénat français le 9 novembre 1791. Il a laissé un fils : Benjamin de Constant Rebecque, dit : Benjamin-Constant, connu par ses productions littéraires, aujourd'hui membre de la chambre des députés en France.
- 4°. Marc-Samuel-François, a servi la République des Provinces-Unies, comme volontaire et Major dans la dernière guerre en Bohême. Marié en deuxième noces à la Noble Demoiselle De Gallatin, fille du Baron Gallatin, capitaine aux Gardes-Suisses en France, tué d'un boulet de canon au siège d'Ostende en 1745. Il a laissé de son premier mariage.
 - A. et B. Rosalie et Louise de Constant Rebecque.
 - C. Juste de Constant Rebecque, Capitaine au service de Hollande, blessé mortellement d'un coup de feu à l'affaire de Turcoing, le 12 septembre 1793, au moment où il repoussait avec sa compagnie de flanqueurs, les tirailleurs français qui tournaient la droite de la position. Se trouvant en réserve, il avait sollicité la permission de se porter vers l'ennemi. Mort à Gand quelques jours plus tard, à la suite de sa blessure.
 - D. Charles, de Constant Rebecque, domicilié à sa campagne de St.-Jean, près de Genève, membre du Conseil-Souverain du canton de Genève.

Du second lit est issu :

- E. Victor, Baron de Constant Rebecque, élevé au corps des cadets à Colmar, en 1786, lieutenant en 1788; lieutenant des Gardes-Suisses, avec le rang de capitaine en 1790; fut du nombre des défenseurs des Tuileries, à la journée du 10 août. Entré en 1793, au service de Hollande, comme enseigne, avec rang de premier lieutenant dans les

Gardes-Hollandaises. Fit les campagnes de 94 et 95. Fut au siège de Landrecies et à la bataille de Fleurus, en 1794, il devint Aide-de-Camp de son cousin le Général, Baron de Constant Villars. (n° XX).

L'armée française s'étant rendu maître de la Hollande en 1795, Mr. De Constant Rebecque, très-attaché à la maison d'Orange, donna sa démission au mois d'avril, et entra avec le rang de capitaine dans la légion de Damas, au service d'Angleterre.

Cette légion ayant été réformée en 1796, il entra en 1798, au service de Prusse, dans le régiment de Sanitz; en 1801, placé comme capitaine au corps noble des cadets à Berlin; nommé en 1805, Gouverneur du Prince Héritaire d'Orange. Il fit la campagne de 1806, et assista à la malheureuse bataille d'Auerstedt, où il eut un cheval tué sous lui, comme Aide-de-Camp du Prince d'Orange (le Roi actuel des Pays-Bas) commandant une division de l'armée Prussienne.

Major en 1808, il continua ses fonctions de Gouverneur du Prince Héritaire, qu'il avait reprises dès 1807, et fut avec lui à l'académie militaire à Berlin; de là il l'accompagna à Londres et à Oxford, où le Prince acheva ses études; puis parcourut avec lui l'Angleterre et l'Écosse, et l'accompagna ensuite en qualité d'Aide-de-Camp en Espagne. Pendant cette guerre pénible, il ne quitta point son jeune Prince, qui y fit ses premières armes comme Aide-de-Camp du Duc de Wellington, et y donna des preuves de cette valeur et de ces talents militaires qui présagèrent ce que la patrie devait un jour en attendre. De retour en Hollande en 1813, lorsque ce pays eut recouvré son indépendance, il fut nommé Lieutenant-Colonel, le premier janvier 1814, Colonel et Aide-de-Camp du Prince Souverain.

Il suivit le Prince d'Orange au blocus de Bergen-op-Zoom, et fut nommé Général-Major, le 30 novembre 1814. En cette qualité et nommé Quartier-Maitre, Général de l'armée, il combattit en 1815 aux Quatre-Bras, et le 18 juin à Waterloo, où il eut un cheval tué sous lui. En 1816 il fut promu au grade de Lieutenant-Général et Quartier-Maitre-Général de l'armée, nommé peu après Président de la Commission chargée de régler les limites des Pays-Bas avec la France. Le 13 juillet 1819, nommé Commandant-Général des deux Flandres, en conservant son poste de Quartier-Maitre-Général.

Pour les services rendus il a été créé successivement Commandeur des ordres militaires de Guillaume, de l'Aigle rouge de Prusse, Officier de la Légion d'Honneur, Chevalier de St.-Louis, et décoré de la médaille Suisse, décernée aux défenseurs des Tuileries, à la mémorable journée du 10 août.

Il a épousé en 1797 Isabelle, Baronne de Lynden, d'une ancienne famille noble, fille de Dirk Wolter, Baron de Lynden, Seigneur de Hoevelacken, en son vivant membre de l'ordre Équestre de la province de Gueldre, et l'un de ses Députés à l'assemblée souveraine des États-Généraux.

De ce mariage sont issus :

- 1°. Victor, Baron de Constant Rebecque, Lieutenant dans l'artillerie à cheval.

- 2°. Charles;
- 3°. Guillaume, placé dans la marine royale; aujourd'hui à bord du Pollux, qui est en mer, avec la destination de faire le tour du monde; et
- 4°. Louise.

Le Baron Samuel, de Constant Rebecque, (n°. XVIII), a laissé encore :

- 5°. Angélique, mariée au Marquis Gentil de Langalerie, premier Baron de Saintonge, Colonel au service de l'Empereur, morte en 1772.

XIX. David-Louis, Baron de Constant de Rebecque, Seigneur d'Hermenches et de Villars Mendras, Capitaine dans le Régiment de Constant, en 1741, Adjudant-Général dans l'armée des alliés, pendant les années 1743, 44, 45 et 1746, s'est concilié, durant cette guerre, l'estime des Généraux, sous lesquels il a servi: attaché au Feld-Maréchal de Konigsegh, et au Duc de Cumberland, s'est fort distingué et a été blessé à la bataille de Fontenoy, Colonel d'infanterie au service de Hollande, le 2 avril 1748, et premier Capitaine des Gardes, il a passé au service de Louis XV, en 1764 avec son rang de Colonel, et promesse d'un régiment; Chevalier de l'ordre du mérite militaire, en 1766; a rendu de grands services en 1768 et 1769, dans l'expédition de Corse, à la tête des volontaires des Grenadiers ou chasseurs. Commandant d'un Régiment Suisse, Brigadier des armées du Roi, mort en 1785, nommé Maréchal-de-Camp de S. M. T. C., il avait épousé en 1^{res} noces Louise De Seigneux, d'une ancienne Noblesse du pays de Vaud, qui a possédé la Seigneurie des villes de Vevay et de la Tour.

De ce mariage sont issus :

- 1°. Guillaume-Anne, Baron de Constant-Rebecque qui suit :
- 2°. Constance-Louise ;

Et du second lit :

- 3°. Auguste, Baron de Constant-Rebecque, Seigneur d'Hermenches, qui, après avoir été Officier dans les cuirassiers de la garde au service de Prusse, s'est établi en Suisse, aujourd'hui, membre du Conseil-Souverain, Inspecteur-Général des ponts et chaussées, et un des deux Colonels de la cavalerie du canton de Vaud. Il a épousé mademoiselle De Polier, de Vernant.

De ce mariage sont issus :

- A. Adrien et B. Victor.

XX. Guillaume-Anne, Baron de Constant-Rebecque, Seigneur de Villars-Mendras, né à La Haye, le 24 avril 1750, tenu sur les fonds de baptême par Guillaume IV, Prince d'Orange et la Princesse Anne d'Angleterre, son épouse, reçut au berceau le brevet d'Enseigne aux Gardes-Suisses; en 1762, nommé second Lieutenant avec rang de Capitaine; c'est dans ce grade qu'il commença à servir en 1766. En 1773 il fut promu au grade de Capitaine-Commandant avec rang de Lieutenant-Colonel, et en 1776, compris dans la promotion des Colonels.

A l'ouverture de la campagne de 1793, le Colonel, Baron de Constant commanda les Gardes-Suisses, avec lesquelles il emporta Lincelles à l'attaque du 18 août; le Prince Héritaire d'Orange, en témoigna sa satisfaction sur les lieux mêmes au Colonel et fit mention de lui dans ses rapports officiels au gouvernement. Cinq jours après il obtint le commandement d'une brigade qu'on envoya le 12 septembre au secours d'Alwyn. A la retraite de Menin, après la malheureuse journée du 13, le Baron de Constant ramena à Gand, un corps de 3,000 hommes avec 23 pièces d'artillerie, qu'il avait sù rallier et former dans cette retraite des débris de différens régimens. Après qu'on eut réorganisé les différens corps au camp de Mesle, le Baron de Constant obtint une brigade plus forte. Au siège de Maubeuge, il fut détaché avec 4 bataillons, 6 escadrons et quelques pièces d'artillerie, sous le canon de la place, et y resta jusqu'à la levée du blocus. En 1794, le Baron de Constant-Rebecque, fut fait Major du 1^{er} bataillon des Gardes-Suisses et Général-Major d'infanterie, et reçut, en mars, le commandement de la 1^{re} brigade de l'armée Hollandaise; il prit part aux différentes attaques sur la position de l'ennemi dont le succès permit, le 17, d'effectuer l'investissement de Landrecies, il fut aussi de l'attaque du camp retranché qui couvrait cette place et qui fut emporté le 20 avril. A la reddition de cette forteresse le Général de Constant fut nommé pour en prendre possession à la tête des Gardes-Suisses. Le 26 juin durant la bataille de Fleurus, il fut détaché par le Prince Frédéric d'Orange, avec la moitié de la colonne de ce Prince, pour s'emparer de Fontaine-l'Evêque, occupé par l'ennemi qui en fut chassé. Durant toute la retraite qui suivit cette époque, il commanda une des arrières-gardes. L'armée arrivée à Braine-le-Comte, on le détacha en avant vers Soignies, ayant encore un corps de troupes Autrichiennes et Hollandaises sous ses ordres, pour couvrir le mouvement rétrogarde de l'armée. Parvenues sur les frontières de la République,

les troupes ne tardèrent pas à être disséminées dans les forteresses; les corps qui restèrent en campagne, réunis pour la plupart derrière les lignes de Waaspick, furent mis sous le commandement du Général Baron de Constant, et lorsque le Prince Héritaire quitta son quartier Général de Ramsdonck, pour se rendre à La Haye, S. A. S. lui remit le commandement des troupes de toutes armes et de son État-Major. Dès que les inondations furent suffisamment accrues, pour couvrir la province de Hollande, le Général de Constant eut l'ordre de ne laisser que peu de troupes dans les lignes de Waaspick, et de relever avec le reste dans l'Isle de Bommel, les Anglais commandés par le Général Abercromby. Le Prince Chrétien de Darmstadt, arriva ensuite pour prendre le commandement général. Durant huit semaines le Général de Constant y fut continuellement inquiété par l'ennemi et sérieusement attaqué le 11 décembre; le fort St.-André fut réduit en cendre, mais l'ennemi échoua dans son entreprise. Dans les rapports officiels du Prince de Darmstadt, il attribue le succès de la résistance en grande partie, à la vigilance et aux mesures du Général de Constant. Il fut envoyé avec sa brigade sur la rive droite du Whaal, où dans l'attaque du 27 décembre, il arrêta les progrès de l'ennemi, et s'y maintint jusqu'au 1^{er} janvier 1795, époque à laquelle le Prince Frédéric d'Orange lui envoya l'ordre de se rendre à Gorcum, chez S. A. qu'il suivit à La Haye. Peu de jours après le Stadthouder et les États-Généraux, l'envoyèrent auprès du Général Pichegru et des représentants du peuple français, pour y négocier une trêve, mais il était trop tard; il ne les atteignit qu'à Amsterdam, lorsque toute la province était déjà envahie, les troupes prisonnières de guerre et tout le pays soumis. De retour à La Haye, la conquête de la Hollande étant effectuée, le Général de Constant, cessa toute fonction militaire, refusa de servir avec son régiment sous les ordres des Français, ainsi que l'acceptation d'une pension de leur part, et alla rejoindre sa famille en avril 1795 à Brunswick. Il se rendit ensuite sous les ordres du Prince Frédéric d'Orange, lorsque S. A. S. vint former le rassemblement à Osnabruck, puis fut invité à se rendre à Berlin en 1797, par le Prince Héritaire d'Orange; ensuite appelé en 1799 à Zurich pour coopérer à l'organisation d'un corps destiné à renforcer l'armée de l'Archiduc Charles. Ayant quelque tems après reçu l'ordre du Prince Héritaire d'Orange, de venir le rejoindre au rassemblement de Lingen, il quitta en septembre l'armée Autrichienne à Zurich, pour se rendre à sa nouvelle destination. En 1801, le

Prince d'Orange l'appelle en Angleterre pour prendre sous ses ordres le commandement de la brigade hollandaise à la solde de la Grande-Bretagne, qui fut réformée en juillet 1803, à la suite de la paix d'Amiens. Le Baron de Constant Villars, obtint alors le brevet de Lieutenant-Général, au service de S. M. le Roi d'Angleterre, sur la demande du Prince d'Orange et de S. A. R. le Duc d'York. Lorsqu'à la suite des heureux événemens politiques la maison d'Orange fut réinstallée en Hollande, le Lieutenant-Général, Baron de Constant Villars, qui étoit alors à Hanau, s'empressa d'offrir au Prince ses services, et sur une réponse aussi flatteuse que satisfaisante, il se rendit en février 1814 à La Haye, où S. A. S. ne tarda pas à le confirmer dans son grade de Lieutenant-Général à son service et de le choisir pour être son ministre auprès du Prince Royal de Suède, à la grande armée des alliés. Au moment de se rendre au Quartier-Général de ce Prince, la marche rapide des événemens, rendit bientôt cette mission sans but et elle resta sans exécution, Deux mois après S. A. S. le nomma à un des trois Commandemens Généraux du royaume, en lui conférant celui de l'Est, qui s'étendait de Heusden jusqu'à Namur, renfermant 14 places fortes et dont le Quartier-Général fut fixé à Maestricht, place dont il fut nommé Gouverneur en mars 1815, lorsque le retour de Bonaparte en France, fit prévoir une guerre prochaine. Quatre mois plus tard il fut créé Commandeur de l'ordre militaire de Guillaume. Le Royaume des Pays-Bas ayant été subdivisé à cette époque en cinq grands commandemens militaires, le Lieutenant-Général de Constant Villars, obtint le 5^m qui comprenait les provinces de Liège et de Limbourg. En 1818, il fut chargé de se rendre au congrès d'Aix-la-Chapelle, pour y complimenter les Souverains alliés au nom de S. M. le Roi, qui daignèrent l'accueillir avec une bienveillance toute particulière. Le 1^{er} janvier 1819, il fut nommé par une lettre flatteuse où S. M. lui témoignait le désir de le rapprocher de sa personne, Gouverneur de la Résidence Royale de Bruxelles, place qui donne le rang de Grand-Officier de la Couronne.

Ce fut quelques années plus tard, par arrêté, en date du 19 octobre 1824, que S. M. le Roi des Pays-Bas, après avoir fait examiner par le conseil suprême de Noblesse, les titres de cette famille, chargea ledit conseil suprême de Noblesse d'expédier l'acte, par lequel : « Sa Majesté reconnaît la Noblesse » ancienne de cette famille comme Baron de Constant Rebecque et l'incor-

» pore lui Lieutenant-Général, Baron de Constant Rebecque de Villars et ses
» descendants dans la Noblesse du Royaume. »

Il a épousé à La Haye, le 1^{er} juillet 1782, Constance-Francine De Lynden, d'une ancienne famille noble, fille de Dirk Wolter, Baron de Lynden, Seigneur de Hoewelacken, en son vivant membre de l'Ordre Équestre de la province de Gueldre et l'un de ses députés à l'assemblée souveraine des États-Généraux.

De ce mariage sont issus :

1^o Wilhelmine :

2^o Juste Thiery, Baron de Constant Rebecque (dit De Villar), né à la Haye, le 3 mars 1786, élevé en 1797, à l'Académie Militaire de Berlin; Officier en 1803, au Régiment du Prince Louis de Prusse, Adjudant audit Régiment en 1805, avec lequel il fit la campagne de 1806. Il assista à la malheureuse Bataille d'Auerstedt du 14 octobre, où il mérita par sa conduite, l'ordre militaire. (1)

Après la paix de Tilsit, son régiment ayant été incorporé dans le nouveau Royaume de Westphalie, de Jérôme Bonaparte, il quitta le service de Prusse, et entra en 1808 au service d'Autriche, où après avoir été chargé de différentes missions pour Dresde, Berlin, Cassel et Francfort, il fut placé dans

(1) Le 14 octobre, à la bataille d'Auerstedt, le régiment du Prince Louis, après plusieurs attaques, dans lesquelles il avait perdu beaucoup de monde, se trouva pendant quelques moments inactif exposé à un feu de mitraille foudroyant. Déjà le régiment était réduit à peu de chose, la plupart des officiers tués ou blessés, (nous regrettons de ne pouvoir pas en donner la liste) et cependant ce régiment se maintenait dans la position avec un ordre et un calme parfait. Tout d'un coup deux régimens Prussiens, qui étaient à gauche rétrogradent, le second bataillon du régiment du Prince Louis se rompt, le désordre s'y met à la suite d'un commandement mal compris et commence à battre en retraite malgré les efforts des officiers. Dans ce moment important l'on voit s'approcher une nouvelle colonne d'infanterie ennemie, et l'on aperçoit au même instant deux régimens de Cavalerie s'avancer au trot! La mort ou la fuite paraissait être l'unique issue qui restait au bataillon: choisissant la mort du brave, Constant Villars qui se trouvait quelques pas devant le front du bataillon (plusieurs balles avaient déchiré ses vêtements et une l'avait déjà blessé, quelques moments plutôt, au pied.) saisit le drapeau de l'enseigne de Luederitz en s'écriant: « Soldats! jamais l'on ne dira que le régiment du Prince Louis a abandonné ses drapeaux! Sachez vaincre ou mourir comme notre Prince! » ce peu de paroles firent leur effet, et malgré le feu de mitraille le plus vif, tous se formèrent à sa voix, et méprisant la grêle des balles, le suivirent vaillamment à la rencontre de l'ennemi, qui (vu que d'autres bataillons suivant ce bel exemple s'étaient empressés de venir le soutenir) fut rejeté jusques à Hassenhausen.

un des bataillons (le 3^me de chasseurs), formés nouvellement des anciens corps de chasseurs Tyroliens, le Loup et Mahony.

Il fit dans cette arme les campagnes d'Allemagne (où il assista entr'autres nombreuses affaires et batailles, aux mémorables journées d'Aspern, nommées aussi d'Essling, de Wagram, de Znaym, et à celles d'Italie, pendant lesquelles on le chargea souvent de commissions périlleuses et de commandemens au-dessus de son grade. En 1812 il fut appelé à Vienne, où il fut nommé membre d'une commission de cinq Officiers supérieurs, présidée par le Feld-Maréchal-Lieutenant Baron de Latterman, chargée de la rédaction de nouveaux réglemens pour l'organisation, l'armement et le service des Chasseurs. Ce fut à cette époque que S. M. l'Empereur d'Autriche le nomma, le 29 novembre 1812, son Chambellan effectif. Les services rendus tant dans les campagnes de 1813 et 1814 en Italie, que comme Commandant de Turin, et plus tard comme Commandant de la forteresse de Fénestrelles, que les Français furent obligés de lui remettre, lui valurent d'être créé Chevalier de l'ordre militaire de Sardaigne de St.-Maurice et St.-Lazare. (1)

Les services rendus pendant la guerre de Naples et en France en 1815, pendant laquelle il agit d'abord en partisan avec un corps d'environ 700 hommes d'Infanterie de ligne, de chasseurs et de hussards, puis, chargé du commandement de l'extrême avant-garde du corps d'armée du Feld-Maréchal-Lieutenant, Comte Neipperg; ensuite nommé Commandant d'une partie des

(1) Entr'autres expéditions, le 6 février 1814, il fut chargé avec deux cents volontaires tirés des Chasseurs et des Croates, de s'emparer du vieux château de Borghetto, situé sur le Mincio, à portée de pistolet, des murailles crenelées et des maisons occupées par l'ennemi, ainsi que d'établir un épaulement sur la moitié, du pont romain dont l'ennemi occupait l'autre moitié, qui était protégée par une vieille tour au pied de laquelle les Français avaient fait sauter une seule arche qui séparait les deux parties. Vers une heure de la nuit il s'acquitta de cette commission et se maintint dans ce vieux château et le jardin attendant (où le feu soutenu de l'ennemi à une centaine de pas de portée, qui pénétrait dans les chambres et plongeait dans la cour et le jardin, lui tua beaucoup de monde) jusqu'au 8, où par un singulier hasard les armées passèrent réciproquement le Mincio sur deux points différents.

Lors de la grande reconnaissance entreprise par le Vice-Roi d'Italie, le 10 mars 1814, le Baron de Constant Villars se trouva détaché avec d'autres troupes dans le village de Roverbello, devant Mantoue, village où on avait l'ordre de se maintenir aussi long-tems que possible. Attaqué dès dix heures du matin de trois côtés différents par des forces infiniment supérieures, l'ennemi finit par emporter ce village vers les trois heures. Trois compagnies de chasseurs autrichiens, enveloppées de toutes parts, furent faites prisonnières, la quatrième eut le tems de se replier; mais le Baron De Constant attaqué de front, tandis que l'ennemi

côtes de la Calabre, lui valurent la croix militaire du mérite de l'ordre de St.-Ferdinand, des Deux-Siciles (1).

Aussitôt après la paix de Paris de 1815, il s'empressa de retourner dans son pays natal dont le Souverain lui avait fait savoir dès 1814, qu'il lui conférerait le grade de Major dans son armée. A son arrivée S. M. Le Roi des Pays-Bas le plaça comme Major dans l'Infanterie; lui donna ensuite le commandement du 7^me bataillon de ligne: le transféra en 1817, sur sa demande, dans l'État-Major du Quartier-Maitre-Général, et le nomma à la fin de 1821, Aide-de-Camp de S. A. R. le Prince d'Orange, qui lui confia en même tems le poste honorable de Gouverneur des Princes, ses fils.

3^o Jules Thierry né en 1787, élève de l'Académie Militaire de Berlin.

Il fut nommé, dès 1803, Officier dans le régiment des Dragons au service de Brunswick, mais il préféra passer en 1805 comme Officier dans le Régiment des hussards Prussiens de Pletz, avec lequel il fit la campagne de 1806, d'abord sous les ordres du Duc de Weymar, et ensuite faisant partie du corps du Général Blucher, qui entouré de forces supérieures fut forcé de se replier sur Lubeck, ville qui finit par être prise d'assaut. Ayant quitté, après la paix de Tilsit, le service de Prusse, il entra en 1811, comme Lieutenant dans les Chasseurs à cheval de la garde, au service de Wurtemberg, et fut en même tems nommé Gentilhomme de la chambre, il fit la désastreuse campagne de 1813 en Russie, en qualité d'Officier d'ordonnance du Prince Royal de Wurtemberg. A la paix il quitta le service et ayant suivi son père en 1814, à La Haye, S. M. Le Roi le nomma son Chambellan. La campagne de 1815 étant prête à s'ouvrir, il sollicita d'être employé activement à l'armée, ce qui lui fut accordé en le nommant Capitaine d'État-Major attaché à la brigade de Cavalerie légère du Général Ghygny: à la bataille de Waterloo, au moment où S. A. R. le Prince d'Orange fut blessé d'un coup de feu dans l'épaule à

pénétrait sur ses deux flancs dans le village, se vit enveloppé avec sa compagnie par un bataillon qui lui coupait toute retraite, et le somma de se rendre. Pour toute réponse, il se fit jour à la baïonnette à travers l'ennemi qui lui barrait le passage, n'ayant plus avec lui que deux Officiers et vingt-quatre hommes. Son premier Lieutenant, le Baron Kurz et le reste de sa compagnie était tué ou tombé cruellement blessé sous les baïonnettes de l'ennemi.

(1) Lettres de S. E. le Feld-Maréchal-Lieutenant Comte de Neipperg, et campagne des Autrichiens contre Murat. Tome 1^{er}, Pages 25, 55, 64, 72, 190, 211.

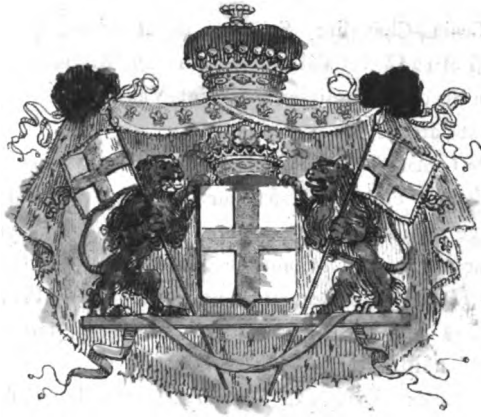
quelques centaines de pas de la cavalerie ennemie et que son cheval fut tué sous lui, le Capitaine de Constant Rebecque fut assez heureux d'accourir et de l'atteindre à tems pour mettre pied à terre et aider le Prince affaibli par la perte de sang de monter sur son cheval ; se joignant dès-lors pour sa personne aux tirailleurs du régiment de Nassau, jusqu'au moment où il put se remonter par un cheval de prise et rejoindre son Général. Après cette campagne, ensuite de laquelle il fut nommé Chevalier de l'Ordre de Guillaume, il quitta la carrière militaire pour reprendre ses fonctions de Chambellan.

4^o Annette, Baronne de Constant Rebecque, Dame d'Honneur de S. M. la Reine des Pays-Bas, depuis le mois de novembre 1818.

DE CROIX.

COMTES DE CROIX ET DE BUCQUOY, PAIRS DE FRANCE,

COMTES DE CLERFAYT, ETC., ETC.



A. Comte

ARMES : d'argent, à la croix d'azur. Supports : deux lions portant chacun un étendard aux armes de Croix. Cimier : un lion issant d'une couronne ducale. L'écu environné du manteau de Pair, sommé d'une couronne de Comte.

LA Maison De Croix, l'une des plus considérables et des plus anciennes des provinces de Flandre, d'Artois et des Pays-Bas, a pris son nom d'un fief, dont le chef-lieu, comprenant lui seul près de 800 vassaux est situé dans la Flandre Wallonne, en la Chateleynie de Lille, et à une lieue et demie au nord-est de cette ville; elle figure depuis le douzième siècle parmi l'ancienne chevalerie, et a soutenu l'éclat de son origine par de nombreux services militaires et de belles alliances, elle a pour premier auteur connu, Eustache, Seigneur De Croix, qui suit :

I. Eustache, Seigneur De Croix et de Mandres, Chevalier (contemporain et peut-être Frère d'Enguerraud De Croix, Chevalier possessionné à Quiévy et à Saint-Hilaire, en Cambrésis, vers la fin du douzième siècle, et bienfaiteur, avec Mahaud De Sars, sa femme, et Enguerraud, Walerand, Pierre et Simon De Croix,

ses fils, de l'abbaye de Saint-André), mourut en 1202, dans l'expédition de Constantinople, faite par Baudouin IX, Comte de Flandre et de Hainaut; il avait épousé Mathilde, dont il eut trois fils :

1^o Gilles De Croix, Chevalier, Seigneur de Mandres, qui paraît dans des actes de 1235 et 1243, et s'allia avec Alix De Rosimbos, laquelle le rendit père d'un fils décédé religieux à Saint-Vaast.

2^o Jean I^{er} dont l'article suit :

3^o Wauthier De Croix, Chanoine de Tournay; ses vertus, sa piété et son érudition, l'ayant élevé en 1251 sur le siège épiscopal de cette ville, par le suffrage unanime de sa communauté, il fut envoyé en ambassade en 1253, par Marguerite, Comtesse de Flandre, vers Guillaume, Comte de Hollande, et Roi des Romains, pour engager ce Prince à donner la liberté à Gui et Jean De Dampierre qui avaient été faits prisonniers le 4 juillet, à la bataille de Walcheren.

Wauthier De Croix, Évêque de Tournay, mourut le 26 février 1266.

II. Jean I^{er} du nom, Seigneur de Croix, de Flers, etc., Chevalier, consentit en 1243 avec son fils aîné à l'amortissement de la dime De Flers. Il avait épousé Isabeau De Lannoy, qui figure avec lui dans un acte de 1247 et qui le rendit père de deux fils et de deux filles :

De Lannoy :
D'argent à trois
lionceaux de si-
nople couronnés
d'or, lampassés
et armés de gueu-
les.

1^o. Jean II qui suit;

2^o. Wauthier de Croix, qui vivait en 1285, il avait épousé Isabeau de Lichterwede, dite de Hazebrouck, laquelle était veuve de lui en 1295, et mère d'une fille unique nommée Isabeau de Croix, femme de Jean Sire de Bondues, vivant en 1320.

3^o. Jeanne de Croix, morte sans avoir été mariée, après 1283.

4^o. Béatrix de Croix, élue abbesse de Marquette, le 2 février 1288, morte le 29 juillet 1294.

III. Jean, II.^{me} du nom, Seigneur de Croix, de Flers et de Druhez, mourut avant la mi-carême 1288, il avait épousé Jeanne de la Vieville, fille de Pierre de la Vieville, surnommé Maigret, chevalier et de Marie de Vrète.

De la Vieville :
Fascé d'or et
d'azur de huit
pièces; à trois an-
nelets de gueules
brochans sur les
deux premières
fascés.

De ce mariage sont issus.

1^o. Jean, Seigneur de Croix et de Flers, chevalier qui paraît dans des actes

de 1289, 1310, 1319, et fut père, par Marguerite de Hallwin, son épouse, de quatre fils :

- A. Jean, Seigneur de Croix, de Flers et C. Chevalier, mort en 1325, laissant d'Agnès de Bailleul, sa femme, issue des Maréchaux héréditaires de Flandre, deux fils et une fille :
- a. Hector, Seigneur de Croix et de Flers, Chevalier, qui mourut en 1372, sans postérité, de Marie de Hem, sa femme.
 - b. Jean, dit Wafflard De Croix, Chevalier, mort sans alliance en 1340.
 - c. Isabelle de Croix, mariée, 1^o. avec Jacques, Seigneur de la Pontenerie, Chevalier, qui n'en eut pas d'enfants; 2^o. avec Guillaume, Seigneur du Metz, d'une ancienne noblesse de la Chatellenie de Lille. Devenue, en 1372, héritière de Croix et de Flers, par la mort d'Hector, son frère, Isabelle fit passer ses terres aux enfants issus de son second mariage, et leurs descendants quittèrent, par acte du 6 août 1430, passé à l'échévinage de la ville de Lille, le nom et les armes du Metz, pour prendre exclusivement ceux de Croix; cette maison connue sous la dénomination de Seigneurs du Metz, de Wambrechies, de Stavele, de Molinghem, de Dadizele, de Bleutour et Wallemole, Comtes de Mauves, Barons de Winghem, etc., subsiste à Tournay et s'est alliée aux Maisons d'Ascloquettes, de Bethencourt, du Bois de la Longrie, du Bosquel, de Boukart, Le Brun, Van der Burcht, de Commines, de Costre de Derlicke, de Cuinchy, de Damman, de Hulstwelt, Van der Elst, Le Fèvre de Quevaucamp, de Franeau, de Gomignies, Van der Gracht, de La Granche, de La Haye, du Frenoy, de Haynin, de Hénin-Cuvilliers, de Hersent, Van Hoorenbeke, Van der Huerne, de Landas, de Langlée-Wavrin, de Lannoy, de Luxembourg, de Mallet, de Hocron, de Mériadec, de La Motte d'Anstaing, d'Ognies, de Persoons, de Plotho, du Pretz, Le Prevost, de Campinghem, de Quinchy, de Schoore, de La Tasnerie, de La Vitche, de Watripont, de Zomberghe, etc.
- B. Jacques De Croix, }
 C. Pierre De Croix, } morts célibataires en 1319.
- D. Alard De Croix, qui vivait en 1310, avec Catherine De Quevaucamp, dont il eut : Alard De Croix, époux de Marie De Wasquehal, veuve de lui en 1389, et père de Gérard De Croix, qui s'allia avec Jeanne De Nepveu. Il en eut une fille unique, nommée Péronne De Croix, qui épousa Philippe Fremault, Seigneur De Fresne, fils de Lotard Fremault, Seigneur du même lieu, et de Marguerite De la Tasnerie.
- 2^o. Jacques De Croix, vivant non marié en 1285.
 - 3^o. Jean De Croix, chanoine de Tournay, vivant en 1291.

4°. Olivier I^{er}, qui continue la descendance.

5°. Isabelle De Croix, élue abbessede de Marquette, le 8 août 1318, morte le 2 février 1328.

De Langlée
Wavrin :
D'argent, au sautoir de gueules qui est de langlée; cantonné en chef d'un écusson d'azur, chargé d'un écusson d'argent qui est de Wavrin.

IV. Olivier De Croix, dit De Drumez, I^{er}. du nom (1), Seigneur de Drumez, paraît, dans des actes de 1289, 1299, 1320 et 1322, et épousa Agnès de Langlée, dite De Wavrin, qui était veuve de lui en 1342, et était fille de Gauwin, Seigneur de Langlée, et de Marie Clauwez, dite d'Orchies.

De ce mariage sont issus :

- 1°. Jean III, qui suit;
- 2°. Marie De Croix, vivante en 1342.

De Bercus :
D'or à trois traverses de sable.

V. Jean De Croix, dit De Drumez, III^{me}. du nom, Seigneur De Drumez, vivait encore en 1350. Il avait épousé, peu de temps avant l'an 1339, Marie, Dame De Bercus, fille et héritière de Jean, Seigneur du château de Bercus, Chevalier.

Leurs enfants furent :

- 1°. Olivier II, qui suit;
- 2°. Bernard De Croix, dit De Drumez, Seigneur De Bercus, mort en 1428, sans postérité.

VI. Olivier De Croix, dit De Drumez, II^{me}. du nom, Seigneur De Drumez, paraît dans des actes de 1355, 1369, 1383 et 1389. Il s'allia avec Marie De Beaurepaire, sœur de Pierre De Beaurepaire, Seigneur de la Haverie et du Moulin.

Elle le rendit père de :

- 1°. Jean De Croix, Seigneur De Drumez, mort célibataire en 1414.
- 2°. Otte De Croix, Seigneur De Drumez après son frère aîné, puis de Bercus et du Moulin, terres qu'il aliéna. Il mourut sans avoir contracté d'alliance peu après 1437.

Olivier I^{er} et ses descendans jusqu'à l'année 1372, époque de l'extinction masculine de la branche aînée, portèrent pour brisure une moucheture d'hermine de sable, posée au premier canton de la croix.

- 3°. Gauthier, qui continue la lignée.
- 4°. Pierre De Croix, abbé de Saint-Guislain, mort en 1456.
- 5°. Jeanne De Croix, née en 1365, morte en 1464, sans avoir été mariée.
- 6°. Marie De Croix, femme de Denis De Lespierre.
- 7°. Péronne De Croix, femme de Philippe De Fremault, Chevalier, Seigneur de Looz, de Flers et d'Effrenes.

VII. Gauthier De Croix, dit De Drumez, Seigneur de Wasquehal, de la Haverie, etc., partagea avec Otte et Anne De Croix, ses frère et sœur, le 19 novembre 1419, passa divers actes en 1418, 1469 et 1473, et fit son testament le 4 septembre 1478. Il avait épousé Jeanne Yseulx, Dame de Vechten et des deux Treilles, laquelle fut inhumée à côté de lui dans l'église de Saint-Étienne de Lille. Elle était fille de Jean Yseulx, Seigneur de Cantigny, et d'Yolande de Le Candelle.

De cette alliance sont provenus :

- 1°. Otte De Croix, dit De Drumez, Seigneur de Wasquehal. Il n'a laissé que des enfans naturels qui ont fondé la branche des Seigneur d'Orville et Comtes de Clairfayt, laquelle termine cette généalogie.
- 2°. Baudouin I^{er}, dont l'article suit :
- 3°. Jeanne De Croix, Dame des deux Treilles, alliée, en 1451, avec Jean Le Monnoyer, dit De Hérimez, Seigneur de Fasce.
- 4°. Michelle De Croix, Dame De Vechten, mariée en 1458 avec Jacques De la Hamaide, Seigneur de Cheren, fils de Jean De la Hamaide, Seigneur d'Haudion, de Mainvault, etc., et de Marie Louchier.
- 5°. Isabeau De Croix, religieuse de l'abbaye de Marquette.
- 6°. Marie De Croix, femme de Georges Gommer.

VIII. Baudouin De Croix, dit De Drumez, I^{er}. du nom, Seigneur De Wasquehal, de la Frenoye, de la Haverie, mourut le 20 mai 1516, ayant fait dès l'année 1513, un testament conjonctif avec Marguerite De Landas, Dame Du Bus, sa femme, décédée le 31 août 1545, fille de Jacques De Landas, Chevalier, Seigneur De Corbion, et de Catherine Gommer. Leur tombe ornée de leurs armoiries et d'une inscription funèbre, se voyait dans l'église de Saint-Étienne, à Lille.

Ils eurent neuf fils et deux filles :

- 1°. Jean IV, dont l'article viendra.

- 2°. Guillaume De Croix, Seigneur de la Haverie, qui ne fut point marié. Il mourut dans les guerres d'Italie, au service de l'Empereur Charles-Quint.
- 3°. Jacques De Croix, tué à la bataille de Pavie, en 1525.
- 4°. Pierre De Croix, auteur de la branche des Seigneurs de la Frenoye, puis de Malannoy, rapportée ci-après.
- 5°. Gauthier De Croix, tué à la prise de Rome, en 1527.
- 6°. Philippe De Croix, mort aussi sans avoir été marié, au service du Duc de Bar.
- 7°. Baudouin De Croix, religieux à l'abbaye de Saint-Guilain.
- 8°. Henri De Croix, religieux à Saint-Aubert de Cambrai.
- 9°. Waleraud De Croix, auteur de la branche des Seigneurs d'Oyembourg, mentionné en son rang.
- 10°. Antoinette De Croix, femme, par contrat du 14 mars 1510, de Michel Bernard, Seigneur d'Equermes et du Mont, fils d'Arnould Bernard, Seigneur de Bondigny, de Lempré, de Florent, etc. et de Jacqueline de la Roque.
- 11°. Catherine-Alias-Madelaine De Croix, femme, 1°. de Charles Du Bois, Seigneur de la Longrie, mort sans génération; 2°. de Georges De Guiselin, Seigneur de Bousbeecke et de Wastines, dont elle était veuve en 1574.

IX. Jean De Croix, dit De Drumez, IV^{me}. du nom, Seigneur de Wasquehal et de la Haverie, mort en 1560, et inhumé à Marcq en Barceuil, avait épousé par contrat du 7 janvier 1518, Marie De Tenremonde, Dame de la Réandrie et de la Bauderie, décédée en 1563, fille de Henri De Tenremonde, Seigneur de la Réandrie et de Jeanne Des Cretons, dame de la Bauderie.

De Tenremonde:
De sable pa-
pelonné d'or.

De ce mariage vinrent :

- 1°. Waleaud De Croix, mort célibataire à Naples, le 24 octobre 1546, au service de l'Empereur Charles-Quint.
- 2°. Pierre I^{er}, qui continue la descendance.
- 3°. François De Croix, Seigneur de la Réandrie et de la Haverie, marié avec Cécile Wyts, fille de Josse Wyts, Seigneur de Berentode, de Wildenburck-Watergrave, de Flandre et de Catherine Vilain, dite de la Boucharderie. François De Croix, décédé en 1595, et sa femme morte en 1602, furent inhumés en l'église de Saint-Sauveur de Lille, et ne laissèrent que deux filles.
 - A. Catherine De Croix, Dame de la Haverie, morte en 1656, et inhumée à Poucques auprès de son mari Jean De Preud'homme, Vicomte De Nieurport, Seigneur De Poucques et de Neufville, qui était décédé en 1642.

- B. Magdelaine De Croix, Dame de la Reandrie, femme de François De Preud'homme, Chevalier, Seigneur de Coisne et de la Motte.
- 4°. Jean De Croix, Seigneur de Gorguemetz, tué, en 1574 à la prise de la Goulette, en Afrique, par les Turcs.
- 5°. Marguerite De Croix, femme de Pierre De Longueval, Seigneur de Concile-à-Marquion, décédé en 1558.
- 6°. Magdelaine De Croix, mariée 1°. avec François Du Bois de Fiennes, Seigneur de la Croix, fils de Jacques Du Bois de Fiennes, Seigneur du même lieu, et de Françoise d'Ablaing; 2°. avec Philippe De Leval, Chevalier, Seigneur de Graincourt, de la Hamaide et de Briastre, Grand-Bailli des ville et baillage de Douay.
- 7°. Isabeau De Croix, morte sans alliance.
- 8°. Jeanne De Croix, }
9°. Agnès De Croix, } religieuses de Marquette.
- 10°. Anne De Croix, }
11°. Catherine De Croix, } religieuses au monastère de Sion, à Courtray.
- 12°. Charlotte De Croix, religieuse au cloître de Deynse-lès-Gand.
- 13°. Antoinette De Croix, religieuse à l'abbaye des Prets, à Douay.
- 14°. Marie De Croix, religieuse au monastère de Guilhengien.

X. Pierre De Croix, dit De Drumez, 1^{er}. du nom, Seigneur de Wasquehal, de Gorguemetz, etc., décédé en 1617 et inhumé à Marcq en Baroeul, avait épousé par contrat du 24 novembre 1569, Louise De Wignacourt, Dame de Bugnette, de Belsage, de Blancquemain, de Courtois, d'Avelette, etc., fille d'Antoine De Wignacourt, Seigneur des mêmes lieux et de Marie le Martin, de Mesplau, sa première femme.

Ils ont laissé :

- 1°. Antoine De Croix, Seigneur de Wasquehal, mort célibataire.
- 2°. Jacques De Croix, Seigneur de Wasquehal après son frère aîné, mort en 1626 sans avoir été marié.
- 3°. Adrien, qui continue la descendance.
- 4°. Jean De Croix, Seigneur de Bunette, mort dans le célibat en 1629.
- 5°. François De Croix, qui ne fut point marié et qui périt au siège de Hesdin.
- 6°. Louis De Croix, Seigneur de Gorguemetz, mort sans alliance en 1661.
- 7°. Catherine De Croix, femme de Gérard De Harchies De Ville, mort sans enfans en 1628, fils d'Arnould De Harchies De Ville, Seigneur de Basinghien, et de Milomez et de Guillemette de Clèves.

XI. Adrien De Croix, Chevalier, Seigneur de Wasquehal, d'Escout, de Burgnette, de Belsage, de Blancquemain, de Courtois et d'Avelette, mourut en 1631, et fut inhumé à Marcq en Baroeuil, dans la tombe de ses ancêtres, il avait épousé par contrat du 11 octobre 1595, Marguerite Sandelin, morte en 1652, fille de Jacques Sandelin, Seigneur de Herenthout et de Liévine de Bronchorst.

De ce mariage sont provenus :

- 1°. Jacques qui suit;
- 2° Adrien De Croix, Seigneur De Blonderies, Chevalier de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, tué dans un combat livré aux Turcs sur la mer de Chypre, en 1651.
- 3° François De Croix, Seigneur de Belsage, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie franche du Comte de Nassau, mort en 1664, sans postérité, de Jeanne De Fourmestreaux, son épouse, veuve d'Emmanuel de la Biche, Seigneur de Cerfontaine.
- 4° Jean De Croix, Seigneur de Bugnette, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie Wallonne, mort en 1675, sans laisser d'enfans de Barbe Beugin De Ponches, sa femme.
- 5° Louise De Croix, religieuse aux dames du nouveau Cloître, à Berghes Saint-Winox, morte en 1650.
- 6° Antoinette De Croix.
- 7° Jeanne-Catherine De Croix. } mortes sans avoir été mariées.
- 8° Marguerite De Croix, femme de Pierre De Croix, Seigneur de Préseau et d'Oyembourg, son parent.
- 9° Marie De Croix, Religieuse aux Ursulines de St.-Omer.

XII Jacques De Croix, Chevalier, Seigneur de Wasquehal et des mêmes Terres que son père, Capitaine-Enseigne de 300 hommes de Bas-Allemands, fut créé Chevalier héréditaire en considération de ses services, par diplôme de Philippe IV, roi d'Espagne, du 18 juillet 1629 et mourut le 16 novembre 1669, il avait épousé par contrat du 16 octobre 1628, Marie De Croix d'Oyembourg, sa cousine, morte le 21 octobre 1681, fille de Pierre De Croix, Chevalier, Seigneur d'Oyembourg, de Trietres, etc., et d'Anne de Beaudrenghien.

De Croix :
D'argent, à la
croix d'azur; à la
brochure engrelée
de gueules.

Leurs Enfants furent :

- 1° Pierre II, dont l'article suit;
- 2° Louis De Croix, Seigneur d'Escout; de Gorguemetz, Capitaine de Cavalerie au service d'Espagne, mort célibataire en 1712, à l'âge de 74 ans.
- 3° Antoinette De Croix, mariée en 1670, avec Renom-François De Beaufort, Comte de Moulle, de Beaulieu, de Graincourt, etc., et d'Alexandrine de Massiet, dame de Moulle, Antoinette De Croix, mourut le 21 janvier 1687.
- 4° Marie-Marguerite De Croix, dame de Futer, femme de Michel De Lannoy, Seigneur du Carnoy.
- 5° Adrienne-Anne De Croix, morte sans alliance en 1669;
- 6° Marguérite-Ursule De Croix. }
7° Catherine Isabelle De Croix. } Chanoinesses d'Avesnes.
- 8° Marie-Catherine De Croix, femme de Michel-Ange, Baron de Woerden, Seigneur de Cherens, Conseiller au Conseil Souverain de Tournay.
- 9° Jeanne De Croix, Prieure d'Avesnes;

XIII. Pierre De Croix, II^e du nom, Chevalier, Comte de Wasquehal, Seigneur de Marcq en Barœuil, d'Escout, de Bugnette, de Belsage, d'Avelette et autres lieux, Colonel du régiment royal Wallon, Cavalerie, Brigadier des armées du Roi de France, devint Comte De Croix, en 1678, par le retrait lignager qu'il fit de la terre de Croix, vendue en 1677, par Eugène De Noyelles, Marquis de Lisbourg; Comte De Croix, issu, en ligne maternelle, d'Isabelle De Croix, héritière de la branche aînée de cette maison. Louis XIV lui permit en 1682 de se qualifier de Comte De Croix. Pierre, Comte De Croix, mourut en 1688, il avait épousé en 1663, Claire-Florence De Steenhuis, fille du Baron De Poederlé, De Flers, De Herle, etc., Conseiller d'état et Chancelier de Brabant et de Marie Walburge De Snoy, Baronne d'Oppuers, elle le rendit père de quatre filles :

- 1° Marie-Philippine, Comtesse De Croix et de Wasquehal, Dame de Marcq en Barœuil, terres qu'elle porta en mariage, le 13 novembre 1688, à Charles-Adrien De Croix d'Oyembourg, Seigneur de Preseau et de Trietres, son cousin; elle mourut le 8 mars 1696.

- 2°. Jeanne-Florence De Croix, femme de Philippe-Charles de Harchies, Chevalier-Capitaine au régiment d'Isenghien, puis commandant pour le Roi à St.-Venant.
- 3°. Barbe-Alexandrine De Croix, épouse de Gédéon De Grailly de Vaudricourt, Chevalier, Seigneur de Belle-Fontaine.
- 4°. Marie-Anne De Croix, mariée par contrat du 21 mars 1711, avec Jean Gabriel, Marquis de Roquefeuil, Capitaine de cavalerie mort en 1765, étant alors Lieutenant-Colonel du régiment, Commissaire-Général de cavalerie, et chevalier de St.-Louis, fils de Louis, Marquis de Roquefeuil, et de Victoire de Moret de Peyre de Montarnal, et frère aîné de Jacques-Aymar, Comte de Roquefeuil, Lieutenant-Général des armées navales, mort Vice-Amiral en 1782, et Grand-Croix de St.-Louis.

Seigneurs de la Frenoye, puis Malannoy, éteints.

IX. Pierre De Croix, 1^{er}. du nom, Seigneur de la Frenoye, quatrième fils de Boudouin De Croix, Seigneur de Wasquehal et de la Haverie, et de Marguerite de Landas, mourut le 12 mai 1567, il avait épousé Marie de la Ruelle, Dame de Le Court et de la Vigne, décédée le 27 octobre 1558, et inhumée avec son mari à St.-Sauveur de Lille; elle était fille de Jean de la Ruelle, Seigneur de Le Court et de Marie d'Astiches; ils laissèrent :

- 1°. François dont l'article suit ;
- 2°. Jean De Croix, Seigneur de Le Court, gentilhomme de la chambre des Archiducs Mathias et Maximilien d'Autriche, fils de l'Empereur Maximilien II, il mourut célibataire en 1579, et selon d'autres en 1572.
- 3°. Michel De Croix, mort sans avoir été marié.
- 4°. Claire De Croix, religieuse au couvent de l'Abbatte, à Lille.
- 5°. Antoinette De Croix, femme de Guillaume Hangowart, Seigneur de Piètres et des Pommeraux, fils de Guillaume Hangowart, Seigneur des mêmes lieux et de Catherine Lecocq de la Motte.
- 6°. Marie De Croix, religieuse au monastère de Sion, à Courtray.
- 7°. Marguerite De Croix, femme de Henri de Preud'Homme, Seigneur de la Ghennerie, de Coisne, etc.
- 8°. Anne De Croix, épouse de Georges de Maubus, Seigneur de Cosseaux;
- 9°. Madelaine De Croix, mariée avec Georges de Vlaminxpoorte, Seigneur de Frémicourt.
- 10°. Catherine De Croix, femme de Jean de Beaudrenghien, Seigneur de Preseau, mort en 1612.

11°. Isabeau De Croix, femme de Louis Allegambe, Chevalier, Seigneur de Bossinghin, Grand-Prévost de Tournay en 1586, puis Bailli et Châtelain de Lille en 1592, et Grand-Bailli de Hainaut en 1605. Elle mourut le 6 janvier 1584, et son mari au mois d'août 1617.

X. François De Croix, Seigneur de la Frenoye, de la Bourserie, d'Hollain, etc., épousa par contrat du 11 février 1564, Catherine De Preys, Dame de la Wastine, fille de Pierre De Preys, Seigneur de la Dasle, et de Madelaine Vilain de la Boucharderie.

De ce mariage sont provenus :

- 1°. Pierre II, dont l'article suit.
- 2°. Madelaine De Croix, mariée par contrat du 13 décembre 1583, avec Walerand Du Bois, dit De Fiennes, Chevalier, Seigneur de Cerfontaine et de Bauffremez, fils d'Antoine Du Bois De Fiennes, Seigneur des mêmes lieux et de Philippotte de Landas, sa première femme.

XI. Pierre De Croix, II^e du nom, Chevalier, Seigneur de la Frenoye, de Malannoy, de Bourech, d'Hollain, de la Wastine, de la Dasle etc., fit son testament le 6 mai 1622, et mourut la même année. Il avait épousé en 1601, Madelaine De Thiennes, fille de Philippe De Thiennes, Chevalier, Seigneur de Willersies, de Neufville, de Warelles, etc., et de Marguerite de Guiselain, de Bousbeke.

Il en eut :

- 1°. Thomas, dont l'article suit.
- 2°. Anne De Croix, mariée à Philippe Van Der Meère, Chevalier, Seigneur de Huysgavre et de Woorde, Bourgmestre d'Audenarde en 1627, mort le 25 octobre 1661, fils aîné de Jacques Van Der Meère, Chevalier, Seigneur des mêmes lieux, et d'Anne du Châtel de Blangerval, sa première femme.
- 3°. Marguerite De Croix, morte jeune.
- 4°. Antoinette De Croix, mariée 1° en 1634, à Sébastien de Woorde, Seigneur de Saucourt et de Souplis, Capitaine au régiment de Bucquoy, cavalerie, fils de Pierre de Woorde, Seigneur des mêmes lieux, et d'Adrienne de Wancquetin; 2° avec Jacques Philippe de Tenremonde, Chevalier, Seigneur de Bercus, d'Anvin et de Hornain, veuf de Mar-

guerite de Boubais, et fils puîné de Philippe de Tenremonde, II^e du nom, Seigneur de Bachy et de Catherine de Bercus.

XII. Thomas De Croix, Chevalier, Seigneur de la Frenoye, de Malannoy, de Bourech, de la Dasle et autres lieux, décédé le 24 juillet 1672, avait épousé au mois de mars 1633, Marie-Anne De Warluzel, Dame de Hauchy, fille de Jean-Antoine, Seigneur de Warluzel, de Sombrin et de Bretencourt, Chevalier, et d'Anne Le François de Semeries, Dame De Vooght. De leur mariage vinrent :

De Warluzel :
De sinople, à la
fascé d'argent; à
cinq fusées de
gueules accolées
en bande bro-
chante sur le tout.

- 1^o. Philippe-François qui suit.
- 2^o. Antoine-Adrien De Croix, Seigneur de la Fresnoye, Capitaine de cavalerie, tué en Allemagne en 1675.
- 3^o. Severin De Croix, religieux de l'abbaye d'Anchin, décédé en 1687, prieur d'Aimeries.
- 4^o. Paul-Dominique De Croix, Récollet, mort en 1716, gardien du couvent de Namur.
- 5^o. Anne-Adrienne De Croix, Chanoinesse de la noble Abbaye d'Estrun-les-Arras, morte en 1700, à 52 ans.
- 6^o. Antoinette-Isabelle De Croix, Dame de Hauchy, mariée 1^o en 1668, à Charles-Philippe De Preud'Homme d'Haillies, Seigneur de Werqui-gneul, fils de Jean De Preud'Homme, Chevalier, Vicomte de Nieuport, baron de Pouques, et de Catherine De Croix, 2^o à N.... d'Hostel.

XIII. Philippe-François De Croix, Chevalier, Seigneur de Malannoy, de la Frenoye, de Bourech, né le 1^{er}. août 1635, mort le 12 décembre 1682, avait épousé Marie-Catherine-Thérèse Le Merchier, fille d'Alexandre Le Merchier, Seigneur d'Ercheval; elle mourut le 13 février 1701, après l'avoir rendu père de :

Le Merchier :
D'argent à la
bande d'azur,
chargé de trois co-
quilles d'or.

- 1^o. Maximilien-Thomas qui suit :
- 2^o. Marie-Joseph-Maximilienne De Croix, chanoinesse de la noble abbaye d'Estrun, morte âgée de 17 ans.
- 3^o. Marie-Thérèse De Croix, religieuse à Sainte-Catherine de Saint-Omer, morte en 1709.
- 4^o. Marie-Françoise-Severine De Croix, chanoinesse d'Estrun, morte en 1699, âgée de 20 ans.
- 5^o. Marie-Catherine-Claire De Croix, chanoinesse de la même abbaye, morte le 25 décembre 1749, âgée de 68 ans.

XIV. Maximilien-Thomas De Croix, Chevalier, Seigneur et Comte de Malannoy, Seigneur de Bourech, de la Dasle et autres lieux, né en 1673, Député de la noblesse aux états d'Artois, en 1747, mort le 30 octobre 1756; avait épousé par contrat du mois de février 1694, Marie-Anne-Françoise De Cramet, Baronne De Blaireville, Dame de la Cressonnière et de Malboutry, morte le 28 octobre 1726, fille unique et héritière de Jean De Cramet, Seigneur des mêmes lieux et de Marie-Anne de la Houssaye.

De ce mariage sont provenus un fils, et six filles décédée en bas âge, et quatre autres filles.

- 1°. Marie-Anne-Françoise-Joseph De Croix, Comtesse de Malannoy, mariée en 1723, avec Christophe-Louis Comte De Beaufort, De Croix, De Moulle et De Buischeure, Vicomte De Houlle et de la Jumelle, Baron De la Mothe et De Graincourt, fils de Renom-François De Beaufort, Comte De Moulle et d'Antoinette De Croix de Wasquehal; elle mourut le 19 juin 1735.
- 2°. Marie-Catherine-Louise-Antoinette De Croix, dite Mademoiselle De Malannoy, vivante en 1758.
- 3°. Marie-Martine-Joseph De Croix, religieuse à la Présentation de N. D. à Aire, morte en 1754.
- 4°. Maximilienne-Joseph-Alexis De Croix, religieuse ursuline à Saint-Omer, vivante en 1758.

*Seigneurs d'Oyembourg. * Eteints.*

IX. Walerand De Croix, Seigneur d'Oyembourg et d'Epinoy, neuvième fils de Bauduin De Croix, dit De Drumez, 1^{er}. du nom, Seigneur de Wasquehal et de Catherine De Landas, mourut le 5 août 1560, et fut inhumé à Saint-Étienne de Lille. Il avait épousé 1°. Jeanne Penel, dite De Lalaing, Dame de Warignies, fille d'Antoine Penel, dit De Lalaing, Seigneur du même lieu et d'Adrienne De Cornehuse. 2°. en 1541, Catherine De Waes, Dame de Triètres et de

* Cette branche puînée des Seigneurs de Malannoy, brisait ses armoiries d'une bordure engrelée de gueules, ainsi que la branche De Croix d'Heuchin qui va suivre, et qui, devenue seule héritière du nom de Croix, en a repris les armes pleines le 30 octobre 1756, date de la mort du Comte de Malannoy.

Defferans, veuve de Jean De La Rivière, Seigneur de Warness, et de Laurent De Waes, Seigneur de Wackene et de Wallegghem, et de Marie Du Pret, Dame de Triètres et de Defferans. Elle mourut le 8 juin 1587, et fut inhumée à Sainte-Catherine de Lille.

Walerand eut pour enfans :

Du premier lit :

- 1°. Walerand De Croix, Seigneur d'Epinoy et de Warignies, époux de Marie De Saint-Vincent, et décédé sans postérité.

Du second lit :

- 2°. Baudouin II, qui continue la descendance.
 3°. Jean De Croix, Seigneur de Defferans, mort célibataire en 1598.
 4°. Pierre De Croix, auteur de la branche des Seigneurs, puis Marquis de Heuchin, rapportée ci-après :
 5°. Jacques De Croix, }
 6°. Gauthier De Croix, } morts jeunes.
 7°. Marguerite De Croix, }
 8°. Antoinette De Croix, femme de Jérôme d'Ennetières, Seigneur des Loges.

X. Baudouin De Croix, II^{me}. du nom, Chevalier, Seigneur d'Oyembourg, de Triètres, de Has, etc., fut armé Chevalier à Lille, par l'Archiduc Albert, le 7 février 1600, et mourut en 1626; il avait épousé 1°. Isabelle De Thieulaine, Dame de la Maillarderie, morte en 1583, fille de Walerand De Thieulaine, Seigneur d'Aigremont et d'Isabelle De Petit-Pas, de Gomans; 2°. Marie De Haynin, morte en 1587, fille de Guislain De Haynin, Seigneur de Broeucq et de Marguerite Dommesent; 3°. Catherine De Vlieghe, Dame de la Guerie, morte sans enfans, fille de Jean De Vlieghe, Chevalier, Seigneur de la Guerie, et de Jeanne Haugouart.

De Thieulaine.
Bureté d'argent et d'azur la bande de gueules chargé de 3 eigliettes d'or brochante sur le tout

De Haynin :
D'or à la croix engrelée de gueules.

Baudouin De Croix a eu pour enfans :

Du premier lit :

- 1°. Pierre I^{er}. qui suit :

Du second lit :

- 2°. Philippe De Croix, Seigneur de Has, mort en 1626 et inhumé à Saint-Pierre de Lille, sans avoir eu d'enfants de Marie De Prouville, Dame de Hautoye, sa femme, fille de Jean De Prouville, Seigneur de la Hautoye et d'Hélène de Moucheaux.

XI. Pierre De Croix, 1^{er}. dn nom, Chevalier, Seigneur d'Oyembourg, de Triestres, de Defferans, de Has, etc., Prévôt de Valenciennes en 1617, mort le 12 juin 1638, avait épousé Anne De Baudrenghien, Dame de Preseau, morte en 1672, fille et héritière de Jean De Baudrenghien, Seigneur de Preseau et de Catherine De Croix de la Freuoye.

De ce mariage vinrent :

- 1°. Baudouin De Croix, mort en 1680, religieux à Saint-Jean de Valenciennes.
- 2°. Pierre II, qui continue la descendance.
- 3°. Philippe-Charles De Croix, tué au siège de Sayes, en Espagne, en 1639. Il ne fut point marié.
- 4°. Hubert De Croix, chanoine de la Collégiale de St.-Pierre, à Lille, en 1670.
- 5°. Catherine De Croix, chanoinesse en l'abbaye de Messines-lès-Ypres, morte en 1686.
- 6°. Antoinette De Croix, chanoinesse en la même abbaye, morte en 1689.
- 7°. Marie De Croix, alliée en 1628 à Jacques De Croix, Seigneur de Wasquehal.
- 8°. Elisabeth De Croix, assassinée à Saint-Omer en 1644, en sortant des vêpres des Jésuites Anglais, par un fou qui en étoit devenu amoureux.
- 9°. Anne De Croix, religieuse au monastère de Rousebroeck, à Ypres.
- 10°. Magdelaine De Croix, religieuse au Nouveau-Clôître, à Berghes Saint-Vinox.
- 11°. Françoise De Croix, mariée en 1634, à Arnould-Gérard Van-der-Haar, Chevalier, Seigneur de la Bousserie et de Berlincourt, décédé en 1685, et elle en 1702.
- 12°. Anne-Eléonore De Croix, morte en bas âge.

XII. Pierre De Croix, 2^{me} du nom, Chevalier, Seigneur d'Oyembourg, de Préseau, de Triestres, etc., né en 1608, décédé le 7 mai 1687, avait épousé Marguerite De Croix, sa parente, fille

De Croix :
D'argent à la
croix d'azur.

d'Adrien De Croix, Chevalier, Seigneur de Wasquehal, et de Marguerite Sandelin. Leurs enfans furent :

- 1°. Pierre De Croix, Baron de Pottes, mort en 1706, âgé de 52 ans, sans postérité de Bonne De Kessel, sa femme, fille de Michel De Kessel, Seigneur de Wattignies, et de Bonne-Françoise De Haynin, Dame de l'Esquin ;
- 2°. Charles-Adrien qui suit.

XIII. Charles-Adrien créé Comte De Croix, par diplôme de 1694, Baron De Pottes, Seigneur d'Oyembourg, de Préseau, de Trièlres et autres lieux, né en 1655, décédé le 6 septembre 1717, avait épousé par contrat du 13 novembre 1688, Marie-Philippine, Comtesse De Croix et de Wasquehal, sa cousine, morte le 8 mars 1696, fille aînée et principale héritière de Pierre II De Croix, Chevalier, Comte de Wasquehal, et de Claire-Florence De Steenhuis, dont il eut deux filles :

- 1°. Claire-Angélique, Comtesse De Croix et de Wasquehal, Dame de Marq-en-Barœul et d'Oyembourg, mariée par contrat du 3 juillet 1716, avec Christophe-Louis, Comte De Beaufort, son oncle à la mode de Bretagne, Grand-Bailli d'épée de la ville et du Bailliage de St-Omer, fils de Renom-François, Baron De Beaufort, Comte de Moulle et d'Antoinette De Croix de Wasquehal. N'ayant point d'enfans elle fit don de ses biens à Louis-François De Beaufort, Comte de Moulle, frère aîné de son mari en 1717, et mourut en 1721 ;
- 2°. Françoise-Louise De Croix, mariée 1° en 1716 à Charles-Alexandre, Marquis de Bauffremez, Baron d'Esne, Pair de Cambresis ; 2° par contrat du 21 novembre 1724, à François-Eugène Dominique, Comte de Béthune et de St.-Venant, Vicomte de Lierres, fils d'Adrien-François De Béthune, Chevalier, Seigneur de Baraffle, de Pennin, de Louvaincourt, etc., et de Marie-Madelaine Gilles, de Lierres, Comtesse de St.-Venant.

Seigneurs, puis Marquis de Heuchin.

X. Pierre De Croix, Seigneur de Bus, de Frelinghien, des Prévôtés, de Gamechiennes, etc., fils de Walerand De Croix, Seigneur d'Oyembourg, et de Catherine de Waes ; mourut en 1629. Il avait

épousé par contrat du premier mai 1586, Esther Herlin, Dame de Jeullain de la Tourotte, Du Quesnoy et de Beaussart, fille de Michel De Herlin, Seigneur des mêmes lieux, de laquelle il laissa ;

- 1°. Bauduin II, dont l'article suit ;
- 2°. Isabeau De Croix, femme d'Hercule d'Assignies, Chevalier, Seigneur de Winchy et d'Allouaigne, avoué de Therouanne, fils d'Antoine d'Assignies Seigneur de Winchy et de Wannas, et de Barbe, le Borgne, dite d'Auffay ;
- 3°. Antoinette De Croix, femme de Philippe De Thiennes, Seigneur de Warelles et de Lombise, Bourguemestre du franc Le Bruges, en 1617 et 1622.

XI. Baudoin De Croix, II^{me}. du nom, Chevalier, Seigneur de Heuchin, des Prévôtés, de Jeullain, de Beaussart, de Frelinghien, de la Tourotte, etc., combattit aux batailles de Rocroy et de Tournay, et mourut en 1637. Il avait épousé par contrat du 22 octobre 1613, Anne De Locquenghien, fille de Philippe De Locquenghien, Pair de Fandre, Sir d'Oudenarde, Baron de Pamèle, et de Valeria de Cottereau. Leurs enfans furent :

De Locquenghien :
D'ermine, au lion de sinople, lampassé et armé de gueules.

- 1°. Pierre-François De Croix, mort en 1627 ;
- 2°. Philippe De Croix, Chevalier, Seigneur de Heuchin, Capitaine au régiment du Comte de Rœux, tué à la prise du château de Commines. Il n'avait point été marié ;
- 3°. Alexandre De Croix, Seigneur de Jeullain, mort célibataire en 1684 ;
- 4°. Guillaume-Ignace De Croix, mort en bas âge ;
- 5°. Pierre-Félix, qui continue la descendance ;
- 6°. Pierre-François De Croix, né en 1628, mort sans alliance ;
- 7°. Marie-Valeria De Croix, morte en 1667, sans enfans de Gilles d'Ostrel De Lierres, Seigneur de Frefay, son mari ;
- 8°. Antoinette De Croix, femme de Florent de Jonglet, Seigneur de Moyenneville et de Marets, morte en 1694 ;
- 9°. Anne De Croix, religieuse au monastère de l'Abiette, à Lille.
- 10°. Marie-Claire De Croix, chanoinesse à l'abbaye d'Avesnes, en 1633.
- 11°. Marguerite-Isabeau De Croix, morte sans alliance.
- 12°. Isabelle De Croix, née en 1624, mariée avec Jean-Georges De Pressy, Baron de Remy, Seigneur de Flenques, etc., mort en 1685, fils de Charles de Pressy, Seigneur des mêmes lieux, et de Françoise de Petit-Cambray, sa première femme : elle mourut en 1667 ;
- 13°. Catherine De Croix, chanoinesse de l'abbaye d'Avesnes.

XII. Pierre-Félix De Croix, Chevalier Baron de Heuchin, Seigneur de Frelinghien, d'Alennes, des Prévôtés, de Beussart, de Gamechiennes, Du Bus, de Honcourt, etc., fut Capitaine d'une compagnie de 200 hommes de pied Wallons. Il mourut le 9 mars 1677, et fut enseveli à Alennes. Il avait épousé, par contrat du 13 décembre 1662, Anne-Éléonore De Sainte-Aldegonde De Noircarmes, fille d'André-Albert De Sainte-Aldegonde De Noircarmes, Comte de Genech, Baron de Maingovalt et de Fromelles, Chevalier, Commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, Capitaine de cuirassiers et Gouverneur de Binche, et d'Anne d'Ongnies, Dame de Rosimbos.

De sainte Aldegonde :
D'hermine, à la croix de gueules, chargée de cinq quintes feuilles d'or.

Elle le rendit père de :

- 1^o. Alexandre-François, dont l'article suit ;
- 2^o. Joseph-Albert De Croix, Seigneur de Jeussain, Colonel de cavalerie au service de l'Empereur d'Autriche, mort célibataire en 1721 ;
- 3^o. Eugène-François, dit le Chevalier De Croix, reçu Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Malte, le 13 novembre 1691, mort à Madrid en 1726, Lieutenant-Général des armées du Roi d'Espagne, et Lieutenant de la compagnie flamande des Gardes-du-Corps. Il ne s'était point marié ;
- 4^o. Baltazard-Pierre-Félix De Croix, Seigneur de Beussart, Capitaine au régiment de Fiennes ;
- 5^o. Marie-Philippe-Aldegonde De Croix, mariée, par contrat du 9 mai 1684, avec François-Jacques De Wignacourt, Comte de Vleteren et d'Herly, Seigneur de Marquillies, de Marcq, etc., Grand-Bailli des ville et châtellenie de Cassel ;
- 6^o. Marie-Claire-Florence De Croix, mariée, en 1696, avec Octave-Eugène De Nedonchel, Baron de Bouvignies et de Raversbergh, titré Marquis de Nedonchel en 1723, fils de Jean-Baptiste-André De Nedonchel, et d'Albertine d'Assignies ;
- 7^o. Marie-Claire-Scholastique De Croix, alliée en 1695 à Robert-Antoine-Joseph Du Châtel, vicomte de la Houvarderie, fils de Ferdinand-François Du Châtel, Seigneur de la Houvarderie, Vicomte de Hautbourdin, et de Jeanne-Thérèse d'Astrel ;
- 8^o. Catherine-Eugène De Croix, religieuse à l'Abbatte, à Lille ;
- 9^o. Isabelle-Claire-Thérèse De Croix, mariée par contrat du 4 janvier 1692, avec Philippe-Eugène De Jauche, Chevalier, Comte de Mastaing, Baron de Herimetz, Seigneur de Mametz, etc., mort le 5 mai 1702, fils puîné de Jean-François De Jauche, Comte de Mastaing, de Lierdes, Gouverneur De Courtray, et de Marie-Françoise d'Estourmel. Elle mourut le 5 mars 1739.

XIII. Alexandre-François De Croix, Chevalier, titré Marquis de Heuchin, par lettres-patentes du mois de mars 1691, portant érection de cette terre, en titre de marquisat, Seigneur d'Alennes, des Prévôtés, de Frelinghien, de Beaussart, de la Tourotte, etc., et Guidon de la compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du Roi, sous le titre de gendarmes anglais, mourut le 1.^{er} juin 1690. Il avoit épousé en 1684, Magdelaine-Françoise De Fiennes, fille de Maximilien De Fiennes, Comte de Lumbres, Lieutenant-Général des armées du Roi, et de Catherine-Cécile-Jeanne le Vasseur De Guernonval.

De Fiennes :
D'argent, au
lion de sable.

De ce mariage sont issus :

- 1^o. Alexandre-Maximilien-François, dont l'article suit;
- 2^o. Joseph-Albert Comte De Croix, Lieutenant-Général des armées d'Espagne, grand-croix de l'ordre de Charles IV, Gouverneur et Capitaine - Général de la province de Galice, nommé Vice-Roi du Mexique en novembre 1765, et Capitaine-Général des armées de S. M. C. en 1770, mort sans enfants à Valence, Gouverneur du Royaume de ce nom;
- 3^o. Marie-Maximilienne-Françoise De Croix, reçue le 8 février 1698, chanoinesse du noble chapitre de Nivelles, morte sans alliance;
- 4^o. Anne-Madelaine De Croix, reçue chanoinesse dans le même chapitre, le 28 mai 1698, morte sans alliance;
- 5^o. Marie-Claire De Croix, Mademoiselle d'Alennes, chanoinesse du noble chapitre de Mons, reçue Dame de la Croix Étoilée le 3 mai 1761, morte sans alliance.

XIV. Alexandre-Maximilien-François De Croix, Chevalier, Marquis de Heuchin, Seigneur des Prévôtés, de Frelinghien, etc., gentilhomme de la chambre de l'Électeur de Cologne. Joseph-Clément de Bavière, épousa par contrat du 16 février 1724, Isabelle-Claire-Eugénie De Houchin, fille aînée de Louis-François-Joseph De Houchin; Marquis de Longastre, Vicomte de Hautbourdin et d'Emmerin, Député général et ordinaire pour le corps de la noblesse des états d'Artois, et de Marie-Joseph-Thérèse Guislaine De Thiennes, Marquise de Berthes, Baronne de Clairhout;

De Houchin :
D'argent, à
trois losanges de
sable.

De ce mariage sont issus :

- 1^o. Alexandre-Louis François qui suit;

3.

- 2^o. Philippe-Charles-François, Comte De Croix, Brigadier des armées et Colonel du régiment de Bruxelles, au service d'Espagne, où il s'est marié. Il est mort ne laissant qu'une fille, qui a épousé à Valence le marquis de Benemegis.
- 3^o. Ernest-Eugène, Chevalier De Croix, né en 1730, Capitaine au régiment du Roi, infanterie, Chevalier de St.-Louis, créé Brigadier des armées, le 1^{er}. janvier 1784, mort célibataire.
- 4^o. Théodore-François De Croix, Commandeur de l'ordre Teutonique, et Exempt des gardes-du-corps de S. M. C. dans la compagnie flamande, puis Vice-Roi d'abord de la Californie et ensuite du Pérou, mort à Madrid en 1791, Lieutenant-Général des armées d'Espagne et Colonel du régiment des Gardes-Wallonnes (1).
- 5^o. Hermenegilde-Florent-Louis De Croix, chanoine du chapitre de St.-Pierre à Lille.
- 6^o. Maximilien-Guislain-Omer, Abbé De Croix, Vicaire-Général du diocèse de Cambrai.
- 7^o. Louise-Isabelles-Florence De Croix, {
 8^o. Ferdinande-Charlotte De Croix. } Chanoinesses de l'insigne chapitre de Mons, mortes sans alliances.
- 9^o. Amelie-Isabelle-Albérique De Croix, Chanoinesse du noble chapitre de Denain, mariée 1^o. le 15 octobre 1770, avec Louis-Benoît-François-Guislain De Cassina, des Comtes Della Martesana, Chevalier du St.-Empire Romain, Comte de Wonsheim, beer de Flandre, Chambellan de l'Empereur; 2^o. avec N..... Comte de Lannoy-Beaurepaire, Gouverneur du fort St.-François d'Aire en Artois. Elle fut nommée Dame de la Croix-Etoilée le 3 mai 1773.

(1) Sur une clef d'or, grossièrement fourbie, qui est en la possession du Marquis De Croix, Pair de France, et qui lui provient de son oncle paternel, le Marquis Théodore-François De Croix, se trouvent les inscriptions suivantes :

1^o. Sur la tige :

*Sim licet informis, pando tamen ostia cuncta;
 Sed tua sunt, De Croix, impenetranda mihi*

2^o. De l'autre côté de la tige :

*Dat clavim similem Proregi grata quotannis,
 Cum fera taurorum prælia Lima parat.*

3^o. Sur le penon :

*Aurea sum clavim taurorum claustra reclusi,
 Quorum pugna tibi, Lima superba, placet.*

Et sur deux clefs, l'une d'or et l'autre d'argent, d'un travail très-achevé, se trouve des deux côtés de leur penon l'inscription suivante :

Theodorus De Croix, supremus militiæ dux, regni Peruvici cepit habenas die 6^a aprilis 1784, publicè verò receptus 25^a augusti ejusdem anni. Die itidem 25^a augusti 1766, avunculus ejus Máchio De Croix Mexici Prorex acclamatus est.

XV. Alexandre-Louis-François, Marquis de Croix et de Heuchin, Comte de Bucquoy, né le 31 janvier 1725, chef des nom et armes de sa maison, Député de la noblesse aux états d'Artois, en 1747, fut Capitaine au régiment de Beauvilliers, cavalerie, et Chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis. Il épousa par contrat du 3 juin 1750, Marie-Anne-Françoise De Groesbeck, fille aînée d'Alexandre-André-François, Comte de Groesbeck, du St.-Empire et de Wemeling, Vicomte d'Aublin, et d'Elisabeth-Catherine-Barbe, née Baronne de Schueren, de Haeghoort et du Saint-Empire.

De Groesbeck
D'argent, à la
fascie oncée de
guenles.

De ce mariage sont issus :

- 1°. Alexandre-Eugène-Louis-François-Marie-Isambart De Croix, Marquis de Heuchin, né le 18 février 1754, mort jeune;
- 2°. Charles-Lidwine-Marie qui suit;
- 3°. Alexandrine-Isabelle-Marie De Croix, née en 1755, reçue chanoinesse à Denain, le 10 juin 1771, mariée ensuite avec Etienne, Comte de Looz, Major en second du régiment Royal Étranger, cavalerie, Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;
- 4°. Ernestine-Charlotte-Marie-Françoise De Croix, née le 30 juillet 1759, reçue chanoinesse à Denain, le même jour, 10 juin 1771, mariée, en 1780, avec Alphonse-Ferdinand-François-Marie-Frédéric, Comte de Bryas, Marquis de Molinghem, Baron de Moriamé et d'Hernicourt, premier Pair de Liège, Major au service d'Autriche.

XVI. Charles-Lidwine-Marie, Marquis de Croix, Comte, Pair de France, né le 15 octobre 1760, étoit, en 1789, Major en second d'infanterie, lorsqu'il fut élu Député de la noblesse de la province d'Artois, aux Etats-Généraux du Royaume. Il fut créé Sénateur, le 5 avril 1813, puis Grand-Croix de l'ordre de la Réunion, ensuite Pair de France le 4 juin 1814, et Officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Il a épousé, le 22 novembre 1802, Augustine-Eugénie-Victoire De Vassé, fille d'Alexis-Bruno-Etienne, Marquis de Vassé, Vidame du Mans, Lieutenant-Général des armées du Roi, Commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et premier Ecuyer de feu S. A. S. le Prince de Condé, et de Louise-Auguste-Charlotte-Françoise De Broglie.

De Vassé :
D'or, à trois
fascies d'azur.

De ce mariage sont issus :

- 1^o. Ernest-Charles-Eugène-Marie, Vicomte de Croix, né le 27 août 1803, Officier de chasseurs au service de France, et Chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur;
- 2^o. Charles-Edmond-Marie, Baron de Croix, né le 12 avril 1807, élève à l'école royale de Saint-Cyr;
- 3^o. Albine De Croix, morte en bas âge.

Branche de Croix-Drumez, Comtes de Clerfayt.

VIII. Otte De Croix, dit De Drumez, Seigneur de Wasquehal, fils aîné de Gauthier De Croix, et de Jeanne Yseulx, mourut, en 1481, et fut inhumé aux Récolets, à Lille. Il laissa d'une demoiselle, nommée Alix De Regniers, plusieurs enfans ;

De Regniers :
D'argent, à la
fascé de gueules,
accompagnée de
trois maillets du
même.

Savoir :

- 1^o. Guillaume, dont l'article suit;
- 2^o. Jean De Croix de Drumez, qui s'établit à Bruges;
- 3^o. Nicolas De Croix de Drumez, mort à Bruges, laissant de Barbe Bouchiers, sa femme :
 - A. Gommar De Croix de Drumez, père d'un fils nommé Roland;
 - B. Adrien De Croix, père d'Hercule De Croix de Drumez;
 - C. Anne De Croix de Drumez, femme de Pierre De Mouscron;
- 4^o. N.... De Croix, religieuse au couvent de Sion, à Courtray;
- 5^o. Jeanne De Croix de Drumez, femme d'Antoine Le Roy.

2^o. IX. Guillaume De Croix de Drumez, épousa 1^o. Marie Foubert; Marie Blondel, morte, en 1537.

Blondel :
D'azur à la fas
cé d'argent.

Ses enfans furent :

Du premier lit, 17, entr'autres :

- 1^o. Jean De Croix de Drumez, allié 1^o. avec Jeanne De Foubert; 2^o. avec Marguerite Gommer. Il eut pour enfans :

Du premier lit :

- A. Pierre De Croix de Drumez, allié 1^o. avec N... De La Chapelle; 2^o. avec

Antoinette De Steelandt, morte sans enfants, et inhumée à Saint-Maurice de Lille. Elle était fille de Philippe De Steelandt, Wattergrave de Flandre et de Marguerite Van den Eede. Pierre eut du premier lit :

- a. Pierre De Croix de Drumez, époux de Marguerite De Fourmestreaux.
 - b. Claude De Croix de Drumez, épouse de Mathieu Du Bosquel.
 - c. Marguerite De Croix de Drumez, seconde femme de Henri De Bonnières, dit De Souastre, fils de Charles De Bonnières, Seigneur d'Effrenes, et de Jeanne de Thieulaine.
- B. Guillaume De Croix de Drumez, époux de Marguerite Bacqueler, et père de Pierre De Croix de Drumez, marié avec Antoinette Du Pont.
- C. Jean De Croix de Drumez, marié avec N.... De Smerpont, dont il eut Jeanne De Croix de Drumez, femme de Jean Le Pers.
- D. Antoinette De Croix de Drumez, alliée 1°. avec Jean Des Buissons ; 2°. avec Jean Herlin, d'Arras.
- E. Catherine De Croix de Drumez, épouse de Jean Chastelain.

Du second lit :

- F. Antoine De Croix de Drumez, mort célibataire.
- 2°. Guillaume De Croix de Drumez, prêtre.
- 3°. Otte De Croix de Drumez, dominicain.
4. Michel De Croix de Drumez, époux de Marguerite Du Retz, et père de Jacques De Croix de Drumez, qui, de son mariage avec Catherine Vinckaert, morte en 1587, laissa :
- A. Jacques De Croix de Drumez, qui épousa Françoise Cavlier, dont il eut :
 - a. Pierre De Croix de Drumez, époux d'Anne Le Boye, dont il eut postérité.
 - b. Michel De Croix de Drumez, allié avec Jacqueline Des Pretz, dont il eut un fils ainsi qu'une fille, femme d'Alard Cantaloup, Seigneur de la Cessoye.
 - B. Pierre De Croix de Drumez, allié avec N.... Bridoul, et père de :
 - a. Guillaume De Croix de Drumez.
 - b. Françoise-Catherine De Croix de Drumez, femme de Jean Hespel, licencié en lois.
- 5°. Pierre De Croix de Drumez, décédé en 1526, ayant épousé Marie de Le Candele, morte en 1542. De leur mariage naquirent :
- A. Jean De Croix de Drumez, mort à Arras, sans postérité :
 - B. Philippe De Croix de Drumez ;
 - C. Alard De Croix de Drumez, Seigneur de Bullecourt. de Hannecamp, etc., marié 1°. avec Marguerite De Vignon ; 2°. avec Catherine De Baufremez. Il eut de sa première femme :

- a. Antoine De Croix de Drumez, Seigneur de Bullecourt, déclaré noble par sentence des élus d'Artois du 16 janvier 1580, mort à Milan en 1583;
- b. Alard De Croix de Drumez, Chevalier, Seigneur de Wismes, de Hanecamp, de Bullecourt, d'Angre et de Lievin, décédé à Arras en 1634, sans enfants de ses deux femmes Marguerite Le Petit, et Marie Le Mercier d'Hulluch.
- D. Catherine De Croix de Drumez, femme de Jean Heddebault, Seigneur de Bonnance;
- E. Marie De Croix de Drumez, épouse d'Adrien Lievin;
- F. Jeanne De Croix de Drumez, femme de Jacques Vaas, surnommé Caudenlier;
- G. Isabeau De Croix De Drumez, femme de Philippe De Bacq.
- 6°. Gommar, dont l'article suit;
- 7°. Isabeau De Croix de Drumez, femme de François Le Pipre;
- 8°. Jeanne De Croix de Drumez, femme de Guillaume Aupatin;
- 9°. Marie De Croix de Drumez, alliée avec Jean Truart.

Du second lit:

- 10°. Jacqueline De Croix de Drumez, femme de Jacques De Baynast, Seigneur d'Obencheu;
- 11°. Chrétienne De Croix de Drumez, morte en 1596, religieuse au couvent de Sainte-Claire, à Lille.

De Mouscron :
de gueules, à
la bande de vair.

X. Gommar De Croix, de Drumez, époux d'Anne De Mouscron, eut pour fils Nicolas qui suit :

XI. Nicolas De Croix, de Drumez, 1^{er} du nom, épousa Margueritte De Curselle, dont il eut Luc qui suit :

D'Orville :
De sable; au lion
d'argent, cantonné,
de 4 pattes de
lion du même,
au franc canton
d'or.

XII. Luc De Croix, de Drumez, Écuyer, épousa Marie, Dame d'Orville, qui le rendit père de trois fils ;

- 1°. Charles De Croix de Drumez, religieux à Anchin;
- 2°. Jacques De Croix de Drumez, écuyer, marié avec Anne d'André, dont il laissa postérité;
- 3°. Nicolas II, qui suit.

XIII Nicolas De Croix, de Drumez, II^{me} du nom, Chevalier, Seigneur d'Orville et de Clerfayt, en Hainaut, Grand-Prévôt de Mau-

beuge premier député de la noblesse de Hainaut, fut créé Comte de Clerfayt, par lettres d'érection de cette terre en Comté, données par Charles II, Roi d'Espagne, le 30 mars 1686. Il avait épousé Maximilienne Gommer, dont il eut Nicolas III qui suit :

XIV, Nicolas De Croix, de Drumez, III^{me} du nom, Chevaier, Comte de Clerfayt, Seigneur d'Orville, épousa N.... De Callonne, fille de François-Albert-Eugène De Callonne, Chevalier de l'ordre de St-Jacques, Mestre-de-Camp au service d'Espagne et de Marguerite Van der Mère. De ce mariage est issu; Sébastien qui suit :

Gommer :
De sable semé de billettes d'or, à la fasce du même, chargée de 3 aiglettes de gueules, brochantes sur le tout.
De Callonne :
D'hermine au léopard de gueules.

XV. Sébastien De Croix, de Drumez, Comte de Clerfayt, Seigneur d'Orville, mourut en 1740. Il avait épousé Marie - Anne-Joseph Le Duc, Dame d'Onnezies, d'Angreau, et de Hennin.

Le Duc :
De sable, à la Croix ancré d'argent; au chef de même.

De ce mariage sont issus :

- 1^o. François-Sébastien-Charles-Joseph, dont l'article suit;
- 2^o. Polixène-Rose-Joseph De Croix de Drumez, mariée, en 1754, avec Charles-Emmanuel De Normant, Seigneur d'Oxelaère;
- 3^o. N.... De Croix de Drumez, épouse de N.... Baron de la Barre;
- 4^o. N.... De Croix de Drumez, femme de Charles-François, Baron de Spangen, Seigneur de Beaudries;

XVI. François-Sébastien-Charles-Joseph De Croix, de Drumez, Comte de Clerfayt, né au château de Bruille, près de Mons, le 14 octobre 1733 y apprit les premiers élémens de l'art militaire; Feld-Maréchal au service d'Autriche, il servit d'une manière distinguée dans la guerre des Turcs, et fut employé en 1792 contre la France. La fameuse bataille de Jemmapes lui fit autant d'honneur qu'à son vainqueur par la manière dont il la disputa avec des troupes beaucoup moins nombreuses que celles de l'ennemi. Sa retraite vers le Rhin, faite avec une poignée de monde devant des forces imposantes lui acquit une gloire méritée. Le 1^{er} mars 1793, il força l'ennemi à Aldenhoven, le mit en pleine déroute, et ce fut lui qui peu après décida du gain de la bataille de Nerwinde, où il commandait l'aile droite qui seule fut victorieuse; au commencement

de 1794, on le vit aux prises avec Pichegru, dans la West-Flandre; ce ne fut qu'après sept combats consécutifs qu'il lui céda la victoire en se repliant vers Tournay. Il prit en 1795, le commandement de l'armée de Mayence, où il donna de nouvelles preuves de sa bravoure, particulièrement à l'attaque du camp retranché que les Français avaient établi devant cette forteresse afin de la tenir bloquée, le camp fut forcé : Mayence le regarda comme son libérateur, il avait été fait à cette époque Commandant de toutes les troupes autrichiennes sur le Rhin, ainsi que de l'armée d'empire. S'étant rendu à Vienne en janvier 1796, l'Empereur lui fit l'accueil le plus distingué; ce Prince lui rendit visite avec l'Archiduc Charles. Le peuple se rassembla en foule pour le voir, et les habitans de la capitale lui donnèrent une fête brillante, les militaires le regardent comme l'homme le plus habile qui ait été opposé aux Français pendant la guerre de la révolution.

Nous croyons intéressant de rapporter ici une note extraite du Rapporteur, tome 3, n° 17. Le 29 messidor (18 juillet 1798) est décédé à Vienne, le Comte de Clerfayt, à l'âge de 65 ans, après une longue et douloureuse maladie, pendant laquelle il s'est signalé aux yeux de la religion et de la philosophie par la même sagesse, la même grandeur d'âme, en un mot par toutes les vertus qui l'ont caractérisé dans sa brillante carrière militaire. Comme il fut généralement aimé et respecté pendant sa vie, il fut généralement regretté : il a servi l'Auguste Maison d'autriche sous quatre règnes, et pendant 43 ans, avec autant de zèle et de fidélité que de gloire. Sévère observateur de la discipline militaire, ennemi de toute jactance et de toute cabale, il ne connaissait d'autre voie que celle de l'honneur et du devoir. Il regardait ses soldats comme ses enfans, s'occupait sans cesse de leurs besoins, et les encourageait par ses bienfaits; aussi le nommèrent-ils souvent leur père. Il savait distinguer le vrai mérite parmi les officiers, et combien n'y en a-t-il pas qui ont dû leur avancement à ses secours ! c'était le noble usage qu'il faisait de sa fortune. Les larmes de ceux qui ont eu part à son amitié en disent plus sur ses qualités privées que tous les éloges qu'on en pourrait faire.

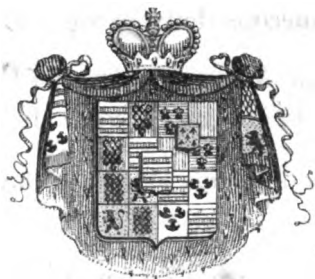
Le Général Clerfayt est enterré près de la ville de Vienne, au village d'Hernaels, où il avait établi sa résidence, et où les habitans de Vienne lui ont fait élever un mausolée, orné d'une épitaphe bien honorable pour la mémoire de cet illustre guerrier; on y lit les paroles dont voici la traduction :

La Flandre sa patrie pleure son concitoyen,
Les Empereurs d'Autriche le soutien de leur trône,
L'armée, un Général qui faisait ses délices,
Et la religion un de ses sectateurs les plus fervens.

Le Comte De Clerfayt, avait été successivement nommé Chevalier de la Toison d'Or, Grand' Croix de l'ordre de Marie-Thérèse, en 1757, Chambellan Conseiller-d'État d'épée intime, et enfin Lieutenant-Gouverneur et Capitaine-Général des Pays-Bas Autrichiens *adinterim*, en 1794, après le départ de l'Archiduchesse Marie-Christine.

CROY,

DUCS ET PRINCES DE CROY, DE CHIMAY (1), DE SORIA (2), DE PORCEAN (3), DE SOLRE (4), DUCS D'ARSHOT (5), ET D'HAVRÉ (6), MARQUIS DE RENTY, DE SENEGHEM ET WAILLY, COMTES DE PORCEAN (7), DU ROËUX (8), DE BEAUMONT, DE FONTENOY ET DE FRESIN, VICOMTES DE BOURBOURG, NIEUPORT ET DE LANGLE, BARONS D'ARAINES, DE RENTY (9), DE FENESTRANGES, DE COMMINES, DE MOLEMBAIS, SEIGNEURS DE SEMPY, THOU, BIÈNE, EVERBERG, CONDÉ, PERUWELZ, LE QUESNOY, TURCOING, ETC., ETC. (10).



ARMES : *de la Maison de Croy Solre, branche aînée.*

Lith. de G. Harman.

LA Maison de Croy est éminemment distinguée par l'ancienneté et l'illustration de son origine, par ses services militaires (10), par le grand nombre d'Évêques et d'Archevêques qu'elle a donnés à l'église, par les alliances qu'elle a contractées avec plusieurs Maisons Souveraines, notamment avec les Maisons de Dreux,

(1) En l'année 1486.

(2) En l'année 1516.

(3) En l'année 1561.

(4) 12 novembre 1677.

(5) 9 juillet 1533.

(6) Avait été érigé d'abord en Marquisat par Charles IV en 1574.

(7) En 1439.

(8) En l'année 1530.

(9) En l'année 1534.

(10) On voyait avant la Révolution, et peut-être en reste-t-il encore quelques vestiges dans l'abbaye d'Heverlé près Louvain, les magnifiques tombeaux des Ducs d'Arshot, Princes de Porcean et de Chimay.

(11) Jean De Croy, Grand-Bouteiller de France, et un de ses fils, furent tués à la Bataille d'Azincourt en 1415.

vers l'année 1520, de Vallois, de Dammartin, d'Albret en 1486 et 1520, de Bourbon en 1534, de Nassau en 1686, de Hesse-d'Armstadt en 1693, de La Marck dans les années 1530 et 1540, de Bavière vers 1450, de Poméranie, de Foix, de Bretagne, de Deux-Ponts, de Luxembourg, de Soissons, de Poitiers, de Nevers, de Melun, de Chateaubriant, de Blois, de Clèves, etc., etc.

La Maison de Croy, au rapport de tous les historiens, descend des Rois de Hongrie, et cette assertion se trouve confirmée par quatre diplômes successivement accordés aux Seigneurs de cette Maison par les Empereurs d'Allemagne, Rois de Hongrie. Nous en donnerons deux extraits à la suite.

Le premier, de l'an 1486, par Maximilien I^{er}. à Charles De Croy, Prince de Chimay, qui avait épousé Louise d'Albret, sœur du Roi de Navarre.

Le second, de l'an 1510, par le même Prince, en faveur de Jacques De Croy, Duc et Évêque de Cambrai.

Le troisième, en l'année 1594, par l'Empereur Rodolphe II, en faveur de Charles De Croy, Marquis d'Havré, Chevalier de la Toison d'Or, et qui, par ce même diplôme, fut créé Prince du Saint-Empire.

Le quatrième en 1664 pour l'Empereur Léopold, Roi de Hongrie, en faveur de Jacques-Philippe, Comte De Croy, Prince du Saint-Empire, à qui il confirme, en même tems, les armes de Hongrie.

Cette origine a été également confirmée dans les lettres d'érection de la Seigneurie de Wailly en Picardie, en Duché de Croy, en l'année 1773.

La Maison de Croy a fourni le plus grand nombre de Chevaliers de la Toison d'Or, on en compte vingt-huit, jusque et y compris M^r. le Duc d'Havré, aujourd'hui vivant, savoir :

- 16. (1) Antoine De Croy, Comte de Porcean, fils de Jean II, Grand Bouteiller de France, tué à la bataille d'Azincourt.
- 24. Jean De Croy, Comte de Chimay, fils de Jean II, Grand Bouteiller de France, après le Connétable de St-Pol.
- 83. Philippe, Comte de Chimay, son fils.
- 118. Charles, Prince de Chimay.

(1) Pages de l'histoire de la Toison d'Or, imprimée à la Haye, en 1667.

127. Michel, Seigneur de Sempy, frère de Philippe, Comte de Chimay.
 154. Antoine, Seigneur de Thou, fils puîné de Philippe.
 139. Ferry, Comte du Rœulx, fils de Jean, Seigneur du Rœulx.
 120. Guillaume, Marquis d'Arschot, Duc de Soria.
 186. Adrien, Comte du Rœulx, fils de Ferry.
 152. Philippe De Croy, Duc d'Arschot, Comte de Porcean.
 241. Philippe, Prince de Chimay, Duc d'Arschot.
 264. Guillaume de Croy, Marquis de Renty.
 322. Charles De Croy, Duc d'Arschot.
 323. Charles-Philippe, Marquis d'Havré, Comte de Fontenoy.
 324. Philippe, Comte de Solre, fils de Jacques, petit-fils d'Antoine.
 364. Charles-Alexandre, Marquis d'Havré, Comte de Fontenoy.
 450. Philippe-François, fait Duc d'Havré, fils de Philippe, Comte de Solre.
 354. Jean, Baron de Molembais, Comte de Solre, fils de Philippe.
 452. Philippe, Prince de Chimay, fils d'Alexandre, Prince de Chimay.
 453. Eustache De Croy, Comte du Rœulx, fils de Charles, Comte du Rœulx.

Nommés depuis l'histoire de la Telson
d'Or, imprimée en 1667.

Philippe-Emmanuel-Ambroise-Antoine De Croy, Comte de Solre.
 Albert-François De Croy, fils d'Eustache, Seigneur de Creseques.
 Ferdinand-Joseph De Croy, Duc d'Havré
 Ferdinand-Gaston-Lamoral De Croy, Comte du Rœulx.
 Charles-Eugène, Duc De Croy, fils du Prince de Croy.
 Gaston-Joseph-Alexandre, Duc De Croy, Comte du Rœulx.
 Jean-Juste-Ferdinand-Joseph De Croy, Prince d'Havré, Comte de Priégo.
 Joseph-Anne-Auguste-Maximilien, Duc d'Havré et de Croy.

Marc de Hongrie, duquel descend le Maison de Croy, était fils d'Étienne Roi de Hongrie, l'un des quatre fils de Bela II (1) lequel Étienne vaincu par Étienne fils de Geysa, son neveu, fut chassé de Hongrie en 1172.

« Marc, disent les anciens auteurs, dépaysé, cherchant fortune, n'ayant plus
 » que le lustre de sa Maison, épousa Catherine, Dame de Croy et d'Araines,
 » durant le règne de Louis VII, qui se rendant en Terre-Sainte avec l'Empereur
 » Conrad, en l'année 1147, avait été honorablement recheu par le Roi Geysa. » (2)

(1) Et non d'André III, comme l'a supposé un généalogiste moderne. André III, vivait cent ans plus tard, et n'a laissé qu'une fille qui s'est faite religieuse.

(2) Nous avons conservé l'idiome original.

Cette dernière assertion se trouve constatée dans un ouvrage justement estimé, (l'Art de vérifier les dates, page 414, vol. 7.) Louis VII mourut l'an 1180.

Jean, fils aîné de Marc, portait l'écu de Hongrie, burelé de huit pièces ou fasces d'argent et de gueules; Guillaume, son cadet, portait les mêmes armes, mais brisées d'une fasce d'argent à trois fasces de gueules, et ces armes étaient précisément celles de la maison de Croy, que Marc avait promis de prendre, ainsi que le nom. Depuis ce tems beaucoup de membres de cette Maison ont continué de porter l'écu de Hongrie, et d'autres, en plus grand nombre, les armes de Croy écartelées par celles de leurs alliances.

Le dictionnaire héraldique de Chevillard, généalogiste du Roi, imprimé par son fils en 1723, dit que la Maison de Croy porte l'écu de Hongrie, ainsi que l'avait indiqué le diplôme de 1664.

Il n'existe plus aujourd'hui de cette Maison que deux branches :

- 1°. Celle des Ducs et Princes de Croy-Solre.
- 2°. Celle des Ducs et Princes de Croy-d'Havré.

I. Marc, eut de Catherine, Dame et héritière de Croy et d'Araines, deux fils :

Jean qui suivit Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines, en l'an 1214, et qui n'eut pas d'enfants de Jeanne De Beaumont, fille du Vicomte de Beaumont sur Oise;
Et Guillaume qui suit :

II. Guillaume, Sire de Croy, épousa en 1220 Anne De Guisnes, fille d'Arnould, Comte de Guisnes et de Béatrix, Vicomtesse de Bourbourg, dont il eut :

III. Jean De Croy. Il hérita de son oncle, et épousa Jeanne d'Araines, qui le rendit père d'Antoine qui suit :

IV. Antoine De Croy, Baron d'Araines, Burgrave, de Gervelingen et de Bourbourg, fut marié avec Margueritte De Soissons, Dame de Moreuil, il en eut :

V. Jacques, Sire de Croy et d'Araines, Gouverneur de la Picardie, épousa en 1313, Marie De Péquigny, fille du Baron Vidame d'Amiens, dont il eut :

VI. Guillaume de Croy, II^{me}. du nom, Sire de Croy et d'Araines, servit l'an 1350 et suivans dans les armées des Rois Philippe De Valois et Jean, à la tête d'une compagnie de Gendarmes, etc. Il épousa en 1354, Isabeau, fille et héritière

d'Andrieu, Sire de Renty et de Seneghem (cousine d'Isabeau de Bavière) et de Marie de Brimeu, à condition que ses descendants écarteleraient de Croy et de Renty; ce qu'ils ont toujours observé. Depuis il eut de ce mariage :

VII. Jean, Sire de Croy et d'Araines, Baron de Renty et de Seneghem, Chevalier, Conseiller et Chambellan de Philippe le Hardi et de Jean Sans Peur, Ducs de Bourgogne; Gouverneur des comtés d'Artois et de Boulogne, Chambellan du Roi, et Grand Bouteiller de France, par lettres du Roi Charles VI du 24 juin 1412. Il fut tué à la bataille d'Azincourt, dite depuis la mâle journée, le 25 octobre 1415.

Il avait épousé en 1384 Marguerite De Craon, Dame de Thou sur Marne, veuve de Gaucher, Seigneur de Thorotte, fille de Jean de Craon, Seigneur de Domart et de Bernaville en Ponthieu, et de Marie de Châtillon, héritière du Vidame de Laon et de la Seigneurie de Clacy.

De ce mariage vinrent :

- 1°. Archambaud de Croy, tué, auprès de son père, à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415, sans postérité;
- 2°. Antoine, Sire de Croy, qui suit;
- 3°. Jean III De Croy, auteur de la branche des Princes de Chimay, dont nous parlerons dans la suite;
- 4°. Léon De Croy, Grand Bailly et Capitaine de Hainaut,
- 5°. Jeanne De Croy, mariée 1°. à Jean II, Seigneur de Lannoy, de Lys et de Maingoval, Chevalier de la Toison d'Or; 2°. à Jacques, Sire de Sombreffe;
- 6°. Agnès De Croy, Grande-Maitresse de la Maison d'Isabelle de Portugal, Duchesse de Bourgogne;
- 7°. Jacqueline De Croy, Dame de Bièvres, alliée à Antoine De Rubempré, Conseiller et Chambellan du Duc de Bourgogne en 1441 et 1456, fils puîné de Robert I^{er}, Sire de Rubempré et d'Anthies, et de celle de Rivery.
- 8°. Marie De Croy, épouse de Louis Bournel, Seigneur de Thiembrune, Fasques, Beauchamp Lambersart et autres lieux.
- 9°. Jeanne De Croy, dite la Jeune, mariée à Jean, Seigneur de Beurevoir et de la Lande.

VIII. Antoine, Sire de Croy, surnommé le Grand, Comte de Château-Porcean et de Guisnes, Baron de Renty, Seneghem, Araines, Beaumont et Montcornet Seigneur de Chièvres et du Rœulx, Pair de Hainaut, Chevalier, Conseiller et Chambellan de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne.

Il se distingua par son courage et par ses services sous le règne de Jean San

Peur, et contribua au gain de la sanglante bataille d'Othey, donnée contre les Liégeois, l'an 1408. Dans la suite, ayant suivi Philippe le Bon dans la guerre contre les Français; il se trouva à la prise de Melun, de Saint-Riquier et de plusieurs autres places, et commanda dans des conjonctures importantes.

Il eut beaucoup de part aux bonnes grâces et à l'estime de ce Prince, qui l'admit en 1425 dans son conseil des finances, lequel était composé des principaux Seigneurs de sa Cour. Ce même Duc le choisit pour être un des vingt-quatre Chevaliers qu'il honora du Collier de l'ordre de la Toison d'or, à la première création qui se fit à Bruges le 10 janvier 1429. L'année d'après, étant au siège qu'il avait mis devant Compiègne, il lui donna le commandement d'un grand détachement, pour aller repousser les Liégeois qui, à la sollicitation du Roi Charles VII, avaient fait diversion dans le Comté, de Namur avec une armée.

Il y eut là quelques places prises de part et d'autre; mais tout se termina par une trêve. Antoine devint premier Chambellan du Duc en 1448; il eut le gouvernement du Duché de Luxembourg en 1452, et fut honoré par le Roi Louis XI de la charge de Grand-Maitre de France en 1463; il se démit de cette charge en 1465, et mourut âgé de 90 ans en 1475.

Delewarde a cru qu'il avait été Grand Chambellan de France; mais il y a sujet de croire qu'il confond cette charge avec celle de Grand-Maitre.

Antoine, Sire De Croy, fut parrain de Charles Le Hardi, Duc de Bourgogne, et eut l'honneur de faire ce Prince Chevalier de sa main en son baptême, l'an 1433, en lui donnant l'accolade et le baiser.

Il avait épousé en premières noces, Marie, que d'autres nomment Jeanne de *Roubaix*, fille de Jean Seigneur de Roubaix et Nerzelles, Chevalier de la Toison d'Or, Conseiller et premier Chambellan de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, et son Ambassadeur en Portugal et d'Agnès de Lannoy.

Il prit une seconde alliance le 5 octobre 1432, avec Marguerite de *Lorraine*, Dame d'Arschot et de Bierbeke. Cette Princesse était fille aînée d'Antoine de Lorraine, Comte de Vaudémont et de Guise, Baron de Joinville et de Marie d'*Harcourt*, héritière des Seigneuries d'Aumale, d'Elbeuf, de Mayenne, d'Arschot et de Bierbeke; et arrière-petite-fille de Jean, Duc de Lorraine, douzième aïeul direct de S. M. l'Empereur Joseph II.

Ses enfans furent;

Du premier lit :

Marguerite , ou, selon d'autres, Marie De Croy, alliée à Henry, Vicomte De Montfort sur l'Issel.

Du second lit :

- 1°. Philippe I^{er}., Sire De Croy, qui suit ;
- 2°. Jean De Croy, tige des Comtes du Rœulx, dont nous parlerons ci-après ;
- 3°. Charles de Croy, mort jeune.
- 4°. Jeanne De Croy, mariée avec Louis De Bavière, dit le Noir, Comte Palatin' de Deux Ponts et de Veldentz, petit-fils de l'Empereur Robert le Petit; et septième aieul de Charles XII, Roi de Suède.
- 5°. Marie De Croy, alliée 1°. à Guillaume De Looz, Comte de Blanckenheim : 2°. à Georges, Comte de Wernembourg.
- 6°. Isabelle De Croy, mariée à Guyon d'Estouteville, Seigneur de Gascé, Moyon et autres terres. Ils eurent de leur mariage : Jacqueline d'Estouteville, Dame de Moyon, Briquebec, Hambuie et Gascé, qui épousa son cousin Jean III, Sire d'Estouteville, de Vallemont, Trie et autres lieux, dont elle eut Adrienne, Duchesse d'Estouteville, Vicomtesse de Roncheville, Baronne de Cleuville, Briquebec, Hambuie, Moyon, Gascé et Meslerant, Châtelaine des Loges, Dame de Vallemont, Hotot, Foville, Berneval, Beureville, Offrainville, Trie, Chambres, Héricourt, Gasuville, Bec de Mortagne, Moreuil, la Roche -Guyon en partie, etc., morte à Trie en 1560, âgée de 48 ans. Elle avait épousé par contrat passé à Paris le 9 février 1534, François De Bourbon, I^{er}. du nom, Comte de St.-Pol et de Chaumont, Duc d'Estouteville, Gouverneur de l'Ile de France et du Dauphiné.
- 7°. Jacqueline De Croy, alliée à Jean, Baron De Ligne, Seigneur de Belœil, d'Ollignies et de Roubaix, Chevalier de la Toison d'Or, Maréchal de Hainaut, Conseiller et Chambellan de Maximilien, Roi des Romains, depuis Empereur Maximilien I^{er}.
- 8°. Jeanne De Croy, religieuse au Moncel, puis au monastère des Cordeliers du faubourg St.-Marcel de Paris, où elle fut abbesse durant dix ans, et y mourut en 1512.

IX. Philippe, I^{er} de ce nom, Sire De Croy, Comte De Chateau Porcean, Baron de Renty, Seneghem, Araines, Beaumont, Arschot et Montcornet, Seigneur de Chièvres, Bierbeke et autres terres ; Pair de Hainaut, Sénéchal du Boulonnais, Chambellan de Louis XI Roi de France, et de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, Lieutenant-Général dans le pays de Liège, Gouverneur de Valenciennes, de Thuin et de Marchiennes-au-Pont; se trouva au sacre du même Roi Louis XI en 1461, où il fut fait Chevalier, et depuis il fut créé Chevalier de l'ordre de St.-Michel. Il mourut en 1511, et avait épousé en 1455, Jacqueline de *Luxembourg*, Dame de Bar-sur-Aube, fille aînée de Louis

de Luxembourg, Comte de St.-Pol, Brienne, Roussi, Conversano et Ligni, Seigneur d'Enghien, Châtelain de Lille, Chevalier de l'ordre de St-Michel, Connétable de France, et de sa première femme Jeanne de *Bar*, Comtesse de Marle et de Soissons, Vicomtesse de Meaux, Dame d'Oisy, de Dunkerque, Bourbourg, Gravelines, Warneton, Bornhem, Ghistelles, Montmirail, Anthon, La Bazoche, Allnye et Brou.

De ce mariage sont nés;

1. Henri, Sire de Croy, qui suit;
- 2°. Antoine De Croy, Évêque de Téroouanne, mort le 21 septembre 1495 en l'île de Chypre, revenant de la Terre-Sainte, est enterré dans l'église de Saint-Lazare à Salamine.
- 3°. Guillaume De Croy, surnommé le Sage, Duc de Soria et d'Arce, Marquis d'Arschot, Comte de Beaumont, Baron de Rosa, Gughilma et Héverlé, Seigneur de Chièvres, Rotselaer et Bierbeke, Pair de Hainaut, Chambellan et Sénéchal héréditaire de Brabant, qui se rendit célèbre sous le nom de Seigneur de Chièvres.

Il naquit en 1458, et fut fait Chevalier à Aix-la-Chapelle par Maximilien, Roi des Romains, après les cérémonies de son couronnement le 9 avril 1486. Il retira des Français en 1488, la ville de Walcourt; se signala dans la suite en diverses occasions, et reçut le Collier de l'ordre de la Toison d'Or à Bruges, en 1491. Depuis, il suivit Charles VIII, Roi de France, à la conquête du Royaume de Naples, et à son retour aux Pays-Bas, en 1497, il eut le Gouvernement et la charge de Grand-Bailli de Hainaut. Ensuite il servit utilement Louis XII, Roi de France, au recouvrement du Duché de Milan, après en avoir obtenu l'agrément de son maître l'Archiduc Philippe d'Autriche, fils unique et successeur de Marie de Bourgogne. La première rupture survint peu de tems après entre la France et l'Espagne; et Jeanne d'Aragon, femme de l'Archiduc, étant devenue héritière de la dernière de ces monarchies, Chièvres discontinua de porter les armes pour les Français et se retira dans son Gouvernement de Hainaut; mais l'Archiduc l'en tira pour lui donner une commission, qui marquait assez que ce Prince le préférait aux plus grands Seigneurs des Pays-Bas. Il l'y laissa pour Gouverneur et Capitaine-Général, lorsqu'il passa en Espagne l'an 1506. Philippe, Archiduc et Roi de Castille, étant mort, laissa deux fils, dont l'aîné nommé Charles, qui fut depuis l'Empereur Charles V n'avait que six ans. On lui avait donné le nom de Duc de Luxembourg, et il prit les titres d'Archiduc et de Prince d'Espagne, après la mort de son père. Chièvres fut choisi en 1509 pour être son Gouverneur et son tuteur. Il devint ensuite son Grand-Chambellan et conclut en 1516, à Noyon, un traité entre Charles, alors Roi d'Espagne, et François I^{er}, Roi de France. Artus Gouffier, Seigneur de Boiffi, négociait pour ce dernier, dont il avait été aussi Gouverneur. Chièvres travailla à la conclusion de ce traité avec tout le succès qu'on s'était promis de son génie et de sa prudence. Il en donna des preuves en plusieurs occasions, et rendit des services considérables à Charles V, qui l'honora d'une bienveillance particulière. Il érigea, en sa faveur, la Baronnie de Beaumont, en Comté,

par lettres patentes de janvier 1518, et celle d'Arschot en Marquisat, par autres lettres patentes du mois de novembre de la même année, dans lesquelles Charles V le qualifie Cousin. Ce Monarque lui fit aussi présent des Duchés de Soria et d'Arci, et de la Baronnie de Rocca Guglielma, au Royaume de Naples. Il fut, de plus, fait chef de son conseil, Contador-Major d'Espagne, Amiral de Naples, et Capitaine-Général de ses armées de mer. Enfin comblé d'honneurs et de biens, et après s'être acquis une grande réputation dans toute l'Europe, il mourut à Worms le 28 mai 1521, d'un poison que ses ennemis lui avaient donné, étant âgé de 63 ans, sans laisser d'enfants de Marie-Magdelaine De Hamal, sa femme. Son corps fut porté dans le couvent des Célestins de Héverlé, près Louvain, qu'il avait fondé, où il fut enterré sous un tombeau de marbre.

Le Duc d'Arschot, son neveu, lui succéda dans ses charges et dans la faveur de l'Empereur. (1)

X. Henri, Sire De Croy, Comte de Château-Porcean et de Seneghem, Baron de Renty, Araines et Montcornet, Seigneur de Bar-sur-Aube; Conseiller et Chambellan de Louis XII, Roi de France, mourut fort jeune en 1514. Il avait épousé Charlotte de Châteaubriant, Dame de Longni en Perche, fille aînée de René de Châteaubriant, Seigneur de Longni en Perche, et d'Hélène d'Estouteville de Baine.

De ce mariage sont issus :

- 1^o. Philippe II, Sire de Croy, qui suit ;
- 2^o. Guillaume De Croy, Cardinal, Archevêque de Tolède, Primat d'Espagne, Chancelier de Castille, Évêque et Duc de Cambrai, Prince du St.-Empire, Comte de Cambresis, Abbé d'Afflighem en Brabant et de Haut-Mont en Hainaut, fut élevé à Louvain, où le célèbre Jean-Louis Vivès, Espagnol, fut son précepteur, et dès l'an 1516, n'étant qu'en la 18^e année de son âge, il fut nommé Évêque de Cambrai, après la mort de Jacques de Croy, son oncle. L'année suivante, le Pape Léon X, le fit Cardinal, à la prière de Charles, Roi d'Espagne, depuis Empereur. Ce Prince éleva encore Guillaume De Croy à la dignité d'Archevêque de Tolède, Primat d'Espagne, ajoutant à ces dignités celle de Chancelier de Castille. Mais ce jeune Prélat jouit peu de tous ces honneurs. Pendant la diète de Worms en 1521, étant allé à la chasse, il tomba de cheval le 6 janvier; et s'étant rompu de cette chute, une veine, ou selon d'autres une côte, il mourut peu de jours après en la 23^e année de son âge.

Son corps fut enterré dans l'église des Célestins, que son père avait fondée à Heverlé, près Louvain. (2)

3. Charles De Croy, Comte de Château-Porcean et de Seneghem, Baron de Montcornet,

(1) Mézerai, Hist. de France. Varillas, éducation de Charles-Quint.

(2) Sanderus, in Elog. Card. Gazet, Hist. Eccles. des Pays-Bas. Frison, Gall. Purp. Hist. des Cardinaux. Sainte-Marthe, Gall. Christ. et Hist. lib. 28. Bembe, Victorel, etc.

alla s'établir en France où il épousa Françoise d'Amboise, Dame de Renel en Bassigni, veuve de René De Clermont, Seigneur de St.-Georges, et fille de Jacques d'Amboise, Seigneur de Buffi, et d'Antoinette d'Amboise, sa première femme. Le Roi François II érigea Renel en Marquisat en faveur de cette Dame et de son fils Antoine De Croy, qu'elle eut de son second mariage, par lettres d'octobre 1560, enregistrées le 3 décembre suivant. Antoine De Croy obtint l'érection de Château-Porcean en principauté le 4 juin 1561. Il se fit protestant et prit le parti des Princes de Condé pendant les guerres civiles, combattit vaillamment à la bataille de Dreux en 1562, et mourut à Paris d'une fièvre chaude en 1564, ou, selon d'autres, le 4 mai 1567, âgé de 26 ans. Il ne laissa point d'enfants de sa femme Catherine De Clèves, Comtesse d'Eu, (M. de Thou liv. 41.) laquelle se remaria en secondes nocces l'an 1570 à Henri De Lorraine, 1^{er}. du nom, Duc de Guise, Prince de Joinville, Pair et Grand-Maître de France, Chevalier des ordres du Roi, Général des armées, Gouverneur de Champagne et de Brie. Elle était fille puînée de François De Clèves, 1^{er}. du nom, Duc de Nevers, Pair de France, Comte de Rhetel et d'Eu, Gouverneur et Lieutenant-Général pour le Roi en ses pays de Champagne, Brie et Luxembourg, et de Marguerite de Bourbon Vendôme.

- 4°. Robert De Croy, Évêque et Duc de Cambrai, en 1519, par résignation de son frère, publia des ordonnances synodales en 1551, et mourut le 31 août 1556.
- 5°. Charles De Croy, Évêque de Tournay, Abbé d'Afflighem et de St.-Ghislain, et Administrateur de l'Abbaye de Haut-Mont, mort le 2 décembre 1564.
- 6°. Jacqueline De Croy, femme d'Antoine, Marquis de Berghes, Comte de Walhain, Chevalier de la Toison d'Or, Conseiller et Chambellan de l'Empereur Charles V, Lieutenant, Gouverneur et Capitaine-Général du Duché de Luxembourg.
- 7°. Charlotte De Croy, abbesse de Ghilenghien en Hainaut.
- 8°. Hélène De Croy, mariée à Jacques de Luxembourg, III^e du nom, Comte de Gavre, Seigneur de Fiennes, Sottenghien, Armentières, la Hamaide et autres lieux, dont elle n'eut point d'enfants.

XI. Philippe II, Sire de Croy, Duc de Soria et d'Arci, Marquis, puis Duc d'Arschot, Comte De Beaumont, Baron de Renty, Araines, Rocca Guglielma et Héverlé, Seigneur de Chièvres, Rotzelaer, Bierbeke, Havré et autres lieux, Châtelain héréditaire de Mons, Pair de Hainaut, Chambellan et Sénéchal héréditaire de Brabant, Grand d'Espagne, fut héritier de Guillaume de Croy son oncle. Il céda Soria, Arci et Rocca Guglielma à l'Empereur Charles V, qui érigea pour lui Renty en Marquisat, et Arschot en Duché, par lettres dans lesquelles ce Monarque lui donne le titre de Cousin, datées de Gênes au mois d'avril 1533, avant Pâques. Ce Seigneur fut Grand-Bailly, Gouverneur et Capitaine-Général du Hainaut, Gouverneur de Valenciennes, Chef des finances des Pays-Bas, et Généralissime de toutes les bandes d'ordonnances en 1548. Il mourut Doyen des Chevaliers de la Toison-d'Or, au

mois d'avril 1549, et fut enterré dans l'église des Céléstins de Heverlé, où se voit son tombeau.

Il avait épousé en premières nocés, en 1520, Anne de Croy, sa cousine, fille aînée et principale héritière de Charles De Croy, Prince De Chimay et du Saint-Empire, Baron de Quiévrain et d'Estrun, Seigneur d'Escaussines et autres terres, Chevalier de la Toison-d'Or, et de Louise d'Albret, Dame d'Avignes, de Landrecies, Saint-Venant et Lillers. Après sa mort, arrivée le 6 août 1539, il prit une seconde alliance le 9 juillet 1548, avec Anne de Lorraine, veuve de René de Nassau, Prince d'Orange, et fille d'Antoine, Duc de Lorraine et de Bar, et de Renée de Bourbon-Montpensier, issue de saint Louis, Roi de France.

Par cette alliance Philippe II, fut beau-frère de François, Duc de Lorraine et de Bar, sixième aïeul direct de S. M. l'Empereur Joseph II.

De son premier mariage sont issus :

- 1°. Charles, Sire de Croy, Duc d'Arschot, Prince de Chimay et du St.-Empire, Comte de Beaumont, Baron de Quiévrain et autres terres. Il épousa en premières nocés, Louise de Lorraine, sœur de la Reine Marie de Lorraine, femme de Jacques V, Roi d'Écosse, fille de Claude de Lorraine, Duc de Guise, Marquis de Mayenne et d'Elbeuf, Comte d'Aumale, Pair et Grand-Veneur de France, Chevalier de l'ordre du Roi, Gouverneur de Bourgogne, de Champagne et de Brie, et d'Antoinette de Bourbon-Vendôme : et en secondes nocés Antoinette de Bourgogne fille d'Adolphe de Bourgogne, Seigneur de Beveren, la Vere, Flessingue, Brouwershaven, West-Kapelle, Duyveland et autres terres, Chevalier de la Toison d'Or, Amiral, et d'Anne de Berghes. Ce Duc reçut l'an 1550, en son château de Beaumont, l'Empereur Charles V, avec Don Philippe, son fils, et mourut assassiné, sans laisser d'enfants, le 24 juin 1551;
- 2°. Philippe III, Sire De Croy, qui suit, héritier de son frère aîné.
- 3°. Antoine De Croy, } morts en France.
- 4°. Louis De Croy, }
- 5°. Guillaume De Croy, Marquis de Renty, Vicomte de Bourbourg, Seigneur de Chièvres, Meulan, etc., Chevalier de la Toison d'Or, Pair de Hainaut, Chef et Colonel de mille chevaux - légers, mort en son château de Renty le 1^{er} août 1565, à 38 ans. Il laissa d'Anne de Renesse d'Eldereren, sa femme, morte à Condé le 11 novembre 1586, Anne de Croy, Marquise de Renty, Vicomtesse de Bourbourg, Dame de Chièvres, Meulant, etc., mariée deux fois la première avec Emmanuel-Philibert De Lalaing, Baron de Montigny, Seigneur de Condé et Leuze, Chevalier de la Toison d'Or; 2°. à Philippe De Croy, Comte de Solre, aussi Chevalier de la Toison d'Or;

Et Louise de Croy, née en 1524, mariée 1^o à Maximilien de Bourgogne, Marquis de Vere, Chevalier de la Toison d'Or : et 2^o. à Jean de Bourgogne, Seigneur de Froimont.
Du second lit de Philippe II, naquit un fils posthume, Charles-Philippe, tige des Marquis d'Havré, dont la postérité est rapportée ci-après :

XII. Philippe III du nom, Sire De Croy, Duc d'Arschot, Prince de Chimay et de Porcean, Comte de Beaumont et de Seneghem, Marquis de Renty, Chevalier de la Toison d'Or en 1556, Grand d'Espagne, etc., mourut le 1^{er} décembre de l'an 1595, après s'être acquis beaucoup de réputation durant les troubles des Pays-Bas.

Il épousa 1^o Jeanne Henriette, Dame de Halluyn, Vicomtesse de Nieuport, fille de Jean, Seigneur de Comines, morte en 1581 :

2^o en 1582, Jeanne De Blois, fille de Louis, Seigneur de Trelon.

Du premier lit il eut :

1^o. Charles, Duc de Croy et d'Arschot, Chevalier de la Toison d'Or, etc., né le 1^{er} juillet 1560 et mort en 1612, sans laisser lignée de Marie de Brimeu et de Dorothee de Croy-Havré, ses femmes.

2^o. Marguerite, alliée 1^o. en 1584 à Pierre de Hennin, Comte de Bossut : 2^o. à Uraclislas, Comte de Furstemberg, Chevalier de la Toison d'Or, morte sans postérité.

Et Anne, l'aînée, qui porta ce riche héritage dans la maison de Ligne, par son mariage avec Charles de Ligne, Prince d'Arenberg, dont la postérité subsiste encore. *Voyez Arenberg.*

Marquis d'Havré, (éteints.)

XII. Charles-Philippe, De Croy, Marquis d'Havré, Chevalier de la Toison d'Or, fils posthume du second lit de Philippe De Croy, II^e du nom, et de Dame Anne de Lorraine, né l'an 1549, a eu pour parrains Charles-Quint Empereur, et le Roi Philippe, son fils ; c'est pourquoi il porte deux noms. Il fut Ambassadeur d'Espagne, à la diète de Ratisbonne, Gentil-Homme de la chambre du Roi, Conseiller de son Conseil d'État et Capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes.

L'Empereur Rodolphe II le créa Prince du St. - Empire, par son diplôme du 16 août 1594.

Il mourut en 1613, ayant eu de Diane de Dompmartin, son épouse, Com-

tesse de Fontenoy, et Dame en partie de Vistingen, fille unique et héritière du Baron de Fontenoy et de Dame Philippe De la Marck,

- 1°. Charles-Alexandre, qui suit ;
- 2°. Ernest, dont nous parlerons dans la suite ;
- 3°. Dorothee, seconde femme de son cousin Charles ; Duc de Croy et d'Arshot, morte en 1662.
- 4°. Chrétiennne, épouse du Rhingrave Philippe Othon, Comte de Salm, morte en 1664.

XIII. Charles-Alexandre, Sire et Duc De Croy, Marquis d'Havré, Prince et Maréchal héréditaire du St.-Empire, Comte de Fontenoi, Vicomte d'Havrache, Châtelain héréditaire du château de la ville de Mons, Seigneur d'Acai, Invenbak, Blecourt, etc., Pair du pays et Comté de Cambresis, du Conseil de guerre du Roi d'Espagne, Gentil-Homme de la chambre de l'Archiduc Albert, Capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes de ses ordonnances, Chevalier de la Toison d'Or, né en 1581, prit le nom de Duc De Croy, (terre située en Picardie, à 4 lieues d'Amiens, érigée en Duché au mois de juillet 1598) après la mort du Duc Charles, son cousin et son beau-frère.

L'Archiduc Albert, Gouverneur des Pays-Bas, se servit souvent de ses conseils dans son Gouvernement.

Le Duc De Croy lui rendit aussi de grands services dans les armées.

Il fut fait par le Roi d'Espagne, Philippe III, Conseiller d'Etat, sur-intendant des finances, Chevalier de la Toison d'Or, et Grand d'Espagne.

Après s'être signalé à la bataille de Prague, il fut tué dans son palais d'un coup de mousquet qu'on lui tira par une fenêtre le 9 novembre 1624.

Il avait épousé, 1°. Yolande de Ligne, fille de Lamoral Prince de Ligne et du St.-Empire, Chevalier de la Toison d'Or, et de Marie de Melun : 2°. par contrat du 6 janvier 1617, GENEVIEVE d'Urfé, fille aînée de Jacques, Comte d'Urfé, Marquis de Bagé, etc., Conseiller du Roi, en son conseil d'Etat, Capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, Bailli de Forez et de Marie de Neufville-Magnac. Elle se remaria à Antoine, Comte de Mailli, vice-amiral de France.

De sa première femme il eut ;

Marie-Claire De Croy, mariée 1°. à Charles-Philippe De Croy, Marquis de Renty ; 2°. à

Philippe-François De Croy, Vicomte de Langle, Seigneur de Turcoing, frère du père de son premier mari. Elle mourut à Nancy, au mois de septembre 1664.

De sa seconde femme était issu Ferdinand-Philippe De Croy, mort jeune.

Ducs De Croy, sortis des Marquis d'Havré. (Ils sont éteints.)

XIII. Ernest De Croy, fils puîné de Charles-Philippe, Marquis d'Havré, fut Baron de Fenestrangle.

Après avoir épousé en 1619, Aimée de Poméranie, fille de Bogislas XIII^e du nom, Duc de Poméranie, et de Claire de Brunswick, il prit le titre de Duc De Croy, et mourut le 7 octobre 1633, laissant un fils unique qui suit :

XIV. Ernest-Bogislas, Duc De Croy, Prince de Neugarde et de Massovie en Poméranie, fut évêque de Camin, et mourut le 6 février 1684, sans avoir été marié, laissant un fils naturel, qui se fit catholique, et entra chez les Jésuites en 1679.

Seigneurs du Rœulx. (Eteints.)

IX. Jean De Croy, fils d'Antoine II, Sire De Croix, de Renty¹, de Guisnes, etc., fut Seigneur du Rœulx, et épousa Jeanne, Dame de Creseques en Artois et de Clarques, dont il eut Ferri qui suit; Jean, Seigneur de Creseques, qui a fait la branche des Seigneurs de Creseques, mentionnée ci-après; et Yolande De Croy, mariée à Claude de Bandoche, Seigneur de Moulins en Lorraine.

X. Ferri De Croy, Seigneur du Rœulx, de Beaurain etc., Chevalier de la Toison d'Or, Chambellan de l'Empereur Maximilien I, maître d'hôtel de l'Empereur Charles-Quint, Gouverneur d'Artois, mourut le 16 juin 1524.

Il avait épousé Lamberte de Brimeu, fille de Gui, Comte de Meghem, Seigneur d'Humbercourt et d'Antoinette de Rambures, dont il eut :

1^o. Adrien qui suit;

2^o. Ferri, Seigneur de Fromenssen, mort sans alliance;

3^o. Eustache, évêque d'Arras, mort le 5 novembre 1538;

4^o. Et Marie De Croy, Dame de Longpré, mariée à Adrien de Boullainvilliers, Vicomte de Dreux, Seigneur de la Coudraye.

XI. Adrien De Croy, Seigneur de Beaurain, fut fait Chevalier de la Toi-

son-d'Or, par l'Empereur Charles-Quint, qui le fit Comte du Rœulx, son Chambellan, son premier Maître-d'Hôtel, son premier Gentil-Homme de la chambre, et Gouverneur des villes de Lille, Douay et Orchies.

Il eut beaucoup de peine à débaucher le connétable de Bourbon, ayant traversé toute la France déguisé en paysan pour le venir trouver en Bourbonnais, et faire le traité de ce Prince en 1523.

Il mourut en 1553, ayant épousé le 9 août 1531 Claude de Melun, fille de François, Comte d'Espinoi, Chevalier de la Toison-d'Or, et de Louise de Foix-Candale, sa première femme, dont il eut :

- 1° Jean De Croy, Comte du Rœulx, Gouverneur de Tournay et de Flandre, mort en 1581, sans postérité, de Marie de Récourt, fille de Jacques, Baron de Liques, et d'Isabelle de Fouquesolle ;
- 2° Eustache De Croy, Comte du Rœulx, après son frère, mort en 1609, aussi sans laisser de postérité de Louise de Ghisteltes, fille de Louis, Seigneur De la Motte et d'Hélène de Baënst ;
- 3° Gérard De Croy, Seigneur de Fromensen, Prévôt de Lille, Chanoine de Tournay et de St.-Omer, puis Comte du Rœulx, après ses frères, sans lignée le 13 novembre 1585 ;
- 4° Lambertine De Croy, mariée 1° à Antoine De Croy, Seigneur de Fontaine-l'Évêque : à Gilles, Comte de Berlaymont, Seigneur d'Hierges, sans enfans ;
- 5° Claude De Croy, mariée à Antoine de Rubempré, Seigneur de Bièvre, dont elle n'eut point d'enfans ;
- 6° et 7°. Marie et Louise De Croy, mortes sans alliance.

Seigneurs de Creseques, puis Comtes du Rœulx. (Eteints.)

X. Jean De Croy, deuxième fils de Jean De Croy, Seigneur du Rœulx, et de Jeanne, Dame de Creseques, fut Seigneur de Creseques par sa mère.

Il épousa Éléonore de Thiennes, fille de Jean, Seigneur de Loubez, dont il eut : Eustache, qui suit ; et Marie De Croy, religieuse.

XI. Eustache De Croy, Seigneur de Creseques, épousa 1° Louise d'Ognies, fille de Jean, Seigneur d'Ognies, Gouverneur de Tournay, et de Margueritte Delannoy, dont il n'eut point d'enfans ; 2°. Anne, Dame de Northoud et de Melissent, fille d'Antoine, Seigneur de Northoud et d'Antoinette De Florisse : 3°. Anne de Bernemicourt, veuve de Louis Longueval, Seigneur de Menelles, et fille de François, Seigneur de Thieuloi et de Louise de Canteleu, dont il n'eut point d'enfans.

Ceux qu'il eut de sa seconde femme furent :

- 1^o Anne De Croy , mariée 1^o à Louis de Longueval , Seigneur d'Escornais : 2^o à Philippe de Rubempré , Comte de Wittaing ; Marie , Religieuse à Warst ; Jeanne De Croy , mariée à Antoine Du Châtel , Seigneur de la Hovarderie-du-haut-Bourdin ;
- 2^o Claude , qui suit ;
- 3^o François-Henri , Comte de Meghem , Seigneur de Creseques , etc. , qui , d'Honorine de Withem , laissa : Albert-François De Croy , Prince du St-Empire , Comte de Meghem , Gouverneur de Namur , et Chevalier de la Toison-d'Or , mort en octobre 1674 , sans enfants , de Marie-Madeleine Eugénie de Grand-Vilain , fille de Philippe-Lamoral , Comte d'Isenghien , et veuve de Ferdinand-Philippe de Mérode , Marquis de Westerloo , qu'il avait épousée en 1659 ; Madeleine-Cécile-Dorothée De Croy , Chanoinesse à Nivelles , puis mariée en 1643 , à Charles-François de Diedeghem , Comte de Warthon , etc. ; Anne-Alexandrine De Croy , mariée en 1650 à *Don Antonio de la Cueva* , Lieutenant-Général de la Cavalerie du Roi d'Espagne aux Pays-Bas.

XII. Claude De Croy , fut Comte Du Rœulx , par la mort de ses petits-cousins , fils d'Adrien De Croy , et mourut en 1609.

Il épousa Anne d'Estourmel , fille de Jean , Baron de Douxlieu , dont il eut : Eustache , qui suit ; Louis , mort évêque d'Ypres , en 1647 ; Charles De Croy , Colonel d'un régiment Allemand , tué en défendant Dunkerque en 1658 , Jacques-Philippe De Croy , Baron de Millendonck , qui a fait la branche des Princes et Ducs De Croy , rapportée ci-après ; Jeanne-Françoise-Marie , alliée à René de Thiennes , Baron de Heukelen ; Claire-Eugénie-Françoise , Chanoinesse à Nivelles ; Horis , Baron de Clarques , tué sur le rempart , à la prise de Rhimberg , en 1672 ; et Claude De Croy , Baron de Clarques , après son frère , Sergent-Major , en Espagne , qui de Francisca Manciador , veuve du Comte de Hanaps , fille de Jean , Secrétaire d'état , et d'Eugénie de Wolquelaire , a eu pour fils Henri De Croy , Baron de Clarques.

XIII. Eustache De Croy , II^{me} du nom , Comte Du Rœulx et Chevalier de la Toison-d'Or , Gouverneur de Lille et de Douay , mort en 1653 , laissa de Théodore-Gertrude-Marie , fille de Guillaume , Baron de Ketler et de Laghen , et d'Elisabeth Bronchorst.

- 1^o Claude-Albert , mort sans alliance en 1660 ; 2^o Ferdinand-Gaston-Lamoral , qui suit ; 3^o Philippe-François , Marquis de Warneck , qui a été marié ; 4^o Marie-Léopoldine , épouse de N... , Marquis De Lannoï ; 5^o Charlotte-Henriette-Marie , morte jeune ; 6^o Catherine-Fran-

çoise-Elisabeth-Marie ; épouse de Walrad , Prince de Nassau-Usingen , morte en 1686 ;
7° Marie-Philippe-Hippolyte , Chanoinesse de Mons.

XIV. Ferdinand-Gaston-Lamoral De Croy , Comte du Rœulx , Prince du Saint-Empire , Grand-d'Espagne , Baron de Beaurain , Ville , Langhen , etc., Chevalier de la Toison-d'Or , Pair de Hainaut , Conseiller du Roi d'Espagne pour la guerre , Général de ses armées , Gouverneur de Mons et du Hainaut , Chef de toute la maison De Croy , mourut en 1720 , et non , comme l'ont écrit plusieurs Historiens , en octobre 1697 , des blessures qu'il avait reçues au combat donné entre les Impériaux et les Turcs , avait épousé Anne-Antoinette De Berghes , fille d'Eugène , Comte de Grimberghen , morte le 30 août 1714 , dont il eut :

1° N... Alexandre , Prince De Croy , etc. , Mestre de camp , tué à la bataille de Spire , le 15 novembre 1703 ; 2° N... mort jeune ; 3° Philippe , Prince De Croy , qui suit ; 4° Marie-Philippine , alliée le 2 février 1709 , à Gillon-Othon , Marquis de Trazegnies ; 5° et N... chanoinesse de Mons.

XV. Philippe De Croy , Prince d'Empire , etc. , mort avant son père , eut pour enfans :

1° Gaston-Joseph Alexandre , qui suit ;
2° Anne-Marie De Croy , mariée à Jean-François De Beth , Marquis de Leyde , Grand d'Espagne , Chevalier de la Toison-d'Or ; elle resta veuve le 11 juin 1725 , et mourut à Paris , au mois de septembre 1792.

XVI. Gaston-Joseph-Alexandre , Duc De Croy , Prince du Saint-Empire , Comte Du Rœulx , après la mort de son aïeul Ferdinand-Gaston-Lamoral De Croy , Grand d'Espagne de la 1^{re} classe , Chevalier de la Toison-d'Or , chef de toute sa maison , mourut en 1767 ; laissant veuve , sans enfans , Maximilienne-Thérèse d'Oignies , héritière de Coupigny.

Princes De Croy , sortis des Comtes du Rœulx.

XIII. Jacques-Philippe De Croy , dernier fils de Claude , Comte Du Rœulx , et d'Anne d'Estourmel , portait le nom de Comte De Croy , lorsqu'il reçut en 1664 de l'Empereur Léopold , Roi de Hongrie , le titre de Prince du Saint-Empire ; qui , par ce même diplôme , lui confirme les armes de Hongrie. Il mourut en 1681 , ayant épousé , en 1642 , Isabelle de Bronchorst , fille de Jean-Jacques , Comte d'Anholt , qui lui apporta la Seigneurie de Millendonck.

Leurs enfans furent :

- 1^o. Charles-Eugène, qui suit ;
- 2^o. Casimir, mort en 1689 ;
- 3^o. Maurice, tué à la levée du siège de Vienne en 1683 ;
- 4^o. Philippe-Henri, Chanoine et sous-doyen de Cologne ;
- 5^o. et Jean-Jacques, aussi chanoine de Cologne, mort peu avant son père.

XIV. Charles-Eugène, Duc De Croy, Prince du Saint-Empire, Marquis de Montcornet et de Renty, libre Baron de Millendonck, Chevalier de la Toison-d'Or, etc., a servi le roi de Danemarck contre les Suédois, et ce Prince le fit Lieutenant-Général de ses armées et Gouverneur d'Elsinbourg.

Après la paix il s'attacha au service de l'Empereur, qui lui ordonna, en 1690, de se jeter dans la ville de Belgrade, assiégée par les Turcs, ce qu'il exécuta le 8 octobre : mais le feu ayant été mis par les bombes aux magasins des poudres, tout sauta ; la ville fut prise dans le tumulte, et ce Duc eut bien de la peine à se sauver.

Il commanda l'armée Impériale en chef dans la Hongrie en 1693, ouvrit la tranchée devant Belgrade, le 13 août ; mais il leva le siège le 10 septembre suivant.

Le Czar de Moscovie le nomma depuis généralissime de l'armée de Livonie ; mais Charles XII, roi de Suède, ayant forcé en personne les Moscovites à la levée du siège de Nerva, le 30 novembre 1700, ce Duc fut fait prisonnier et envoyé en Suède, où il mourut à Revel, le 30 janvier 1702.

Il épousa en 1681, Julie, fille de Henri, Comte de Bergh, et veuve de Bernard, Comte de Wittgenstein.

Comtes et Princes de Chimay, sortis des premiers Seigneurs de Croy. (Eteints.)

XIII. Jean De Croy, Seigneur de Thou-sur-Marne, 3^me fils de Jean, Sire De Croy, II^e du nom, fut fait Chevalier de la Toison-d'Or à la première promotion, le 10 janvier 1429, et créé Comte de Chimay en 1473, par le Duc de Bourgogne, Charles le Hardi.

Il fut Gouverneur du Hainaut, et épousa Marie De Lalaing, Dame de Quiévrain,

Dont il eut entr'autres enfans :

- 1°. Jacques, Évêque et Duc de Cambray en 1502, et mourut en 1516, âgé de 80 ans. Les chanoines de Cambray, qui avaient élu François de Melun, et les Magistrats de la ville s'étant opposés à la réception de Jacques De Croy, il fulmina plusieurs excommunications contre eux, et mit en interdit son évêché : ce qui dura jusqu'au 10 mars de l'an 1504, que l'accord fut fait. En l'année 1510, l'Empereur Maximilien, érigea la ville de Cambray en Duché, et Jacques De Croy fut le premier Prélat honoré du titre de Duc.
- 2°. Philippe, qui suit ;
- 3°. Michel, Seigneur de Sempi, Chevalier de la Toison-d'Or, mort sans enfans, d'Isabelle De Rotzelaër.

IX. Philippe De Croy, Comte de Chimay, Chevalier de la Toison - d'Or, mort à Bruges, le 18 septembre 1482, avait épousé Walpurge, Comtesse de Mœurs, dont il eut :

- 1°. Charles qui suit ;
- 2°. Antoine, tige des Comtes de Solre, rapportés ci-après ;
- 3°. Catherine, mariée à Robert de la Marck, Seigneur de Sédan ;
- 4°. Françoise, femme d'Antoine de Luxembourg, Comte de Charni ;
- 5°. Margueritte De Croy, alliée à Jacques De Horn.

X. Charles De Croy, Comte De Chimay, Chevalier de la Toison-d'Or, fut créé Prince De Chimay par l'Empereur Maximilien I^{er}, en 1486 ; ce fut par ce même diplôme qu'il le reconnut issu des rois de Hongrie, ainsi que Prince du Saint-Empire.

Il tint sur les fonds de Baptême l'Empereur Charles-Quint, et mourut en 1521, ayant eu de Louise d'Albret plusieurs enfans qui moururent jeunes.

Il ne resta qu'Anne, Princesse de Chimay, mariée à Philippe De Croy, II^e du nom, Duc d'Arschot, son cousin, et Margueritte, Dame de Waurin, épouse de Charles, Comte de Lalaing.

Comtes de Solre et Ducs de Croy, et Princes de Croy, sortis des Comtes de Chimay, aujourd'hui aînés de lamaison.

X. Antoine De Croy, second fils de Philippe, Comte de Chimay, fut Seigneur de Sempi et de Thou, Chevalier de la Toison-d'Or, et mourut en 1546.

Il épousa 1° Louise de Luxembourg, veuve de Jean de Ghistelles, Seigneur

de Dudgele, fille de Jacques de Luxembourg, Seigneur de Richebourg, Chevalier de la Toison-d'Or, et d'Isabelle, Dame de Roubaix ;

2^o Anne Vandergracht, Dame de Lenuverghem ;

De la première il eut Jacques, qui suit ; de la seconde, Anne De Croy, mariée à Martin De Hornes, Comte de Houdekerke.

XI. Jacques De Croy, Seigneur de Sempy, etc., épousa en premières noces, Anne Hennin, Dame de Fontenoi, dont il eut : Antoine, Seigneur de Fontenoi, mort sans postérité : en deuxièmes noces, Anne De Hornes, Dame de Pamele, dont il eut pour fille unique : Anne De Croy, Dame de Bermeraing et de Pamele, mariée à Nicolas de Montmorency, Seigneur de Vengedis, Chef des finances des Archiducs d'Autriche, morte sans postérité le 12 avril 1618 : en troisièmes noces, Yolande De Lannoy, Dame de Molembais et de Solre, qui fut mère de Philippe, qui suit ;

XII. Philippe De Croy, fut créé en 1592, Comte de Solre, et mourut le 4 février 1612, Chevalier de la Toison-d'Or. Il a été marié trois fois ;

1^o. A Anne, fille de Philippe, Seigneur De Beaufort et de Ransart : 2^o à Anne De Croy, fille et héritière de Guillaume, Seigneur de Renty, veuve d'Emmanuel De Lalaing, Comte de Montigni : 3^o à Guillemette De Coucy, Dame de Biez.

Du premier lit il eut ;

Jean, qui suit ; N... qui mourut sans enfans de Madeleine De Lens ; Jacques, qui se maria en Espagne, à la Marquise de Falies, dont il eut un fils, Diègue De Croy, de Peralto et de Mendoza, Marquis de Falies, en Navarre, et de Mondejar, en Castille, Grand d'Espagne, mort en 1678, sans postérité de son épouse de la famille de Mendoza et de Tendille.

Du second lit il eut :

Anne, Dame de Pamele, mariée à Claude d'Ognies, Comte de Coupigny ; et Charles-Philippe, Marquis de Renty, qui épousa sa cousine Marie-Claire De Croy, fille et héritière de Charles-Alexandre, Marquis d'Havré, et mourut en 1642, laissant Philippe Eugène, Marquis de Renty, qui fit profession de carme déchaussé en leur couvent près de Valenciennes, le 24 juillet 1655, sous le nom de Père Philippe de St-Joseph, et mourut à Madrid le 18 décembre 1665 ; et Marie-Fernandine, Marquise de Renty, mariée en 1659, à Philippe Louis, Comte d'Egmont, Prince de Gavré, Grand d'Espagne, et Vice-Roi de Sardaigne, dont elle resta veuve en 1682.

Enfin le (Comte de) Solre eut de son troisième lit :

Philippe-François qui commença une nouvelle branche des Ducs d'Havré, rapportée ci-après.

XIII. Jean De Croy, Comte de Solre, Baron de Molembais et de Beaufort, Chevalier de la Toison-d'Or, mourut en 1640, ayant eu de son épouse Jeanne De Lalaing, Dame de Condé, fille d'Emmanuel de Lalaing, Seigneur de Condé, et d'Anne de Croy, Philippe-Emmanuel-Ambroise-Antoine, qui suit; Marie-Philippe, mariée à Albert De Longueval, Comte de Buquoi; et Anne-Marie De Croy, épouse d'Antoine de Créqui, Seigneur d'Vrolant, morte en 1700, âgée de près de cent ans.

XIV. Philippe-Emmanuel-Ambroise-Antoine De Croy, Comte de Solre et de Buren; etc., Chevalier de la Toison - d'Or, Mestre-de-Camp d'un régiment d'infanterie Wallonne, et Grand-Veneur héréditaire des pays et comté de Hainaut, mourut le 19 janvier 1670.

Il avait épousé Isabelle-Claire De Grand-Vilain, fille de Philippe-Lamoral, Comte d'Isenghien et de Marguerite-Isabelle, Baronne De Mérode et du Saint-Empire, Comtesse Douairière d'Isenghien.

Leurs enfans furent :

- 1°. Philippe-Emmanuel-Ferdinand-François, qui suit;
- 2°. Balthazar, qui a fait la branche des Barons de Molembais, rapportée ci-après;
- 3°. Louis, mort chanoine de Tournay;
- 4°. Albert, mort en Hongrie;
- 5°. Marie-Jeanne, épouse de N... Prince de Hornes, morte le 13 janvier 1704.
- 6°. Marie-Philippe, femme de Philippe de Montmorency, Prince de Robecq,
- 7°. Et Dorothée, mariée à N... Marquis de Leide.

XV. Philippe-Emmanuel-Ferdinand-François De Croy, Comte de Solre et de Buren, Baron de Molembais et de Beaufort, Seigneur de Condé, etc., fait Prince de Solre, par le Roi d'Espagne le 12 novembre 1677, Grand-Veneur héréditaire du Hainaut et Lieutenant - Général des armées du Roi de France, Chevalier de ses ordres. Il leva en 1688, un régiment Wallon sur le pied étranger, au service de France, sous le nom de régiment de Solre; se distingua à la tête de son régiment à la bataille de Fleurus, où il prit deux pièces de canon, qu'on accorda à son régiment; se trouva aux sièges de Mons et de Namur, sous les yeux de Louis XIV, qui lui donna en 1693, le Gouvernement et Grand-

Bailliage de Péronne, Roye et Montdidier, en considération du courage et de la prudence qu'il avait fait paraître à la bataille de Nerwinde et au siège de Charleroy. Il fut fait Lieutenant-Général en 1702, se trouva encore à la canonnade de Peyre et mourut à Paris fort regretté le 22 décembre 1718, âgé de 77 ans.

Il épousa, en 1672, Anne-Marie-Françoise De Bournonville, fille d'Alexandre Prince de Bournonville, et de Jeanne-Ernestine-Françoise d'Arenberg, de laquelle il a eu :

- 1°. Alexandre-Emmanuel, qui suit ;
- 2°. Albert-François, dit le Chevalier De Croy, Colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, qui se trouva avec son frère au combat de Carpi, en Italie. Il se distingua beaucoup sur le pont de Cassaro, au siège de Crémone ; fut blessé grièvement à l'affaire de Turin en 1706, et ayant passé à la tête du régiment de Solre par la cession de son frère, il fut tué le 11 septembre 1709, à la bataille de Malplaquet, où son corps fut perdu ;
- 3°. Alexandre-Jean-François, Comte de Beaufort, Colonel du régiment de Solre, après la mort du Chevalier De Croy, son frère. Il fit toutes les guerres de Flandre, et le Duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, étant monté sur le trône d'Espagne, sous le nom de Philippe V, il passa à son service, avec l'agrément du Roi. Il se signala à l'affaire d'Oran contre les Maures, en Afrique ; à la bataille de Bilouton ; au siège de Livourne et à la bataille de Campo Santa ; et lorsque le Roi de Naples devenu Roi d'Espagne, fut attaqué inopinément à Velletri, il fut le premier à courir aux ennemis à la tête de tout ce qu'il put rassembler de Gardes-W-allonnes, repoussa les ennemis de rue en rue, eut le bonheur et la gloire de défendre ainsi la personne de son Roi, et fut tué le 24 août 1744 ;
- 4° N.... De Croy, mariée le 12 janvier 1704, à Charles de Montmorency, Prince de Robecq ;
- 5° et N.... De Croy, Abbessé du chapitre de Maubeuge.

XVI. Alexandre-Emmanuel De Croy, Prince de Solre et de Mœurs, né le 28 décembre 1676, commença à servir dès l'âge de 15 ans, en qualité d'aide de camp de son père au siège de Namur, en 1692 ; fut Colonel du régiment de Solre, par la cession de son père ; soutint l'honneur de son nom au siège de Barcelonne, en 1697 ; arrêta les Miclayes ; poussa une sortie d'une manière qui lui mérita les éloges de M. le Duc de Vendôme, dans une lettre que ce Général écrivait au Roi ; se montra avec la même distinction aux combats de Carpi et de Chiari, aux sièges de Borgo-Forte, de Verceil et de Verue ; et à ce dernier siège, pendant les glaces, il emporta l'épée à la main le fort qui couvrait le Pô ; enfin il défendit avec son régiment, jusqu'à la dernière extrémité,

en 1706, la ville d'Alexandrie, où il était assiégé. Il fut fait Lieutenant-Général des armées du Roi le 1^{er}. octobre 1718, et mourut le 31 octobre 1723.

Il avait épousé le 16 juillet 1716, Marie-Marguerite Louise, née Comtesse de Millendonck, fille de Louis Herman, Comte de Millendonck, et d'Isabelle De Mailly. Elle est morte le 31 août 1768, âgée de 77 ans, laissant pour fils unique :

XVII. Emmanuel, Duc De Croy, Prince du Saint-Empire, de Solre et de Mœurs, né le 23 juin 1718, Maréchal de France, Chevalier des ordres du Roi, Commandant des provinces de Picardie, Boulonnais, et Gouverneur héréditaire de Condé. Il prit séance sur le banc des Princes de l'Empire à la diète qui fut tenue à Francfort le 24 janvier 1742, pour l'élection de l'Empereur, après la mort de l'Empereur Charles. En Bohême et en Bavière, il a commandé plusieurs fois avec succès des détachemens de l'armée. Il s'est distingué à la vive affaire de Dingelfing, s'est trouvé dans cette guerre à trois batailles, nommé à Fontenoy, où sa brigade fut une des premières qui enfonça la colonne Anglaise, et à Lawfelt, où il défit un régiment Hessois; s'est encore trouvé à treize sièges, entr'autres à celui de Berg-op-Zoom, où il monta comme volontaire à l'assaut; et a fait en 1760 et 1761, les campagnes de Hesse et de Westphalie. C'est lui qui, commandant un corps séparé sur la Roër, gagna l'importante affaire du pont de Westhoven le 3 juillet 1761, entreprise d'où dépendait la sûreté de tous les convois de l'armée; et le 30 du mois d'août suivant, il remporta un autre avantage près de Munster, où il fit 500 prisonniers. Il fit construire dans la mer, pour la défense du port de Boulogne, une tour qui porte son nom.

Il a hérité, comme aîné de la maison, de la Grandesse d'Espagne et du titre de Duc De Croy, qui y est attaché, à la mort du dernier Duc, Comte du Rœulx, et en prit le nom avec permission du Roi en 1768. Il mourut à Paris, en l'année 1784; avait épousé le 18 février 1741, Angélique-Adélaïde d'Harcourt, fille du Maréchal de ce nom, morte le 7 septembre 1746. Leurs enfans sont :

- 1^o. Anne-Emmanuel-Ferdinand François, qui suit;
- 2^o. Adélaïde-Louise-Angélique Gabrielle, née le 6 décembre 1641, mariée, le 20 février 1762, à Joseph-Anne-Auguste-Maximilien De Croy, Duc d'Havré, son cousin, rapporté ci-après.

3.

XVIII. Anne-Emmanuel-Ferdinand François, Duc de Croy, Prince du Saint-Empire, de Solre et de Mœurs, Grand d'Espagne de la première classe, Chevalier des ordres du Roi, etc., né le 10 novembre 1743, a servi d'Aide-de-Camp à son père, dès l'âge de 14 ans, et a cherché à suivre les exemples qu'il avait sous les yeux. Il fut Mestre-de-Camp au régiment Royal-Normandie, cavalerie, et Officier-Général au service de France, etc. Il fut nommé Vice-Président de la noblesse en France, lors de la convocation des États-Généraux en 1789, et toujours fidèle ainsi que sa famille aux principes de la légitimité, lorsqu'il vit l'impossibilité de résister à la révolution qui, depuis, a ravagé la France et l'Europe, il se retira en Allemagne. Par suite du congrès de Ratisbonne, il reçut en indemnité, comme Prince du Saint-Empire, la souveraineté du pays de Dülmen en Westphalie, mourut le 15 décembre 1803, au château du Rœulx, province du Hainaut (Pays-Bas), avait épousé le 29 octobre 1764, la princesse Auguste-Frédérique-Guillielmine De Salm, fille de Philippe, Prince régnant de Salm-Kirbourg, mort le 19 avril 1822.

Leurs enfans sont :

- 1° Auguste-Philippe-Louis-Emmanuel qui suit ;
- 2° Emmanuel-Marie-Maximilien, Prince De Croy, de Solre et du St-Empire, né le 7 juillet 1768, actuellement Maréchal des Camps et armées du roi de France, Chevalier de l'Ordre-Royal et militaire de St.-Louis, et Officier de celui de la Légion-d'Honneur, etc., s'est toujours distingué par son dévouement à la cause royale, dont les persécutions n'ont jamais pu le détacher. En 1815, il leva un corps de volontaires, pour faire rentrer sous l'autorité du Roi les provinces du Nord de la France ; il fut nommé son Commissaire, investi de toute autorité, dans le département de la Somme (Picardie) qu'il commanda pendant plusieurs années. Ce département le nomma son représentant à la chambre des députés en 1820. Il commanda ensuite pendant quelque temps le département de la Charente-Inférieure. Marié le 8 avril 1788 à Adélaïde-Louise-Justine-Joséphine Princesse De Croy-d'Havré, sa cousine germaine, née le 10 juillet 1768, fille de Joseph-Anne-Auguste-Maximilien, Duc d'Havré et De Croy, et d'Adélaïde-Louise-Angélique-Gabrielle, Princesse De Croy-Solre, dont il eut : Anne-Louise-Constance, née le 9 août 1789, mariée le 3 septembre 1810 à Ferdinand-Toussaint-Victorien, Prince De Croy, son cousin-germain, dont il sera fait mention ci-après :

Adolphe, né le 25 août 1790,	}	morts en bas âge ;
Victor, né en mai 1794,		
- 3° Louis-Charles-Frédéric-François, Prince De Croy et du St-Empire, né le 19 décembre 1769, mort sans postérité, Brigadier au service d'Espagne, en 1795, après avoir fait comme tel les deux premières campagnes contre la république française ;
- 4° Charles-Maurice-Guillaume, Prince De Croy et du St-Empire, né le 30 juillet 1771, Offi-

- cier général au service du roi de Bavière, Chevalier de l'ordre de St-Hubert, etc. Il prit du service en 1791 dans l'armée Hollandaise, avec laquelle il fit la guerre comme Capitaine des Grenadiers Wallons; il y resta jusqu'à la prise de la Hollande, par le général Pichegru, suivit les Princes d'Orange en Angleterre, et passa ensuite au service de Bavière;
- 5° Gustave-Maximilien-Juste, Prince De Croy et du St-Empire, né le 12 septembre 1773. Il fut Chanoine de Strasbourg et de la cathédrale de Vienne, en Autriche, nommé Évêque de Strasbourg en 1817, pair et grand Aumonier de France, Archevêque de Rouen en 1823, Chevalier de l'ordre du St.-Esprit et Grand-Croix de l'ordre de Charles III, etc.;
- 6 Amédée-Louis-Victor, prince De Croy et du St.-Empire, né le 9 mai 1777, Colonel au service de l'Empereur d'Autriche, etc. Il fit toutes les campagnes contre la République française et Bonaparte depuis 1795, jusqu'en 1810.

XIV. Auguste-Philippe-Louis-Emmanuel, Duc De Croy, Prince du St-Empire, Souverain du pays de Dülmen, Pair de France, Grand-d'Espagne de la 1^{re} classe, Chevalier de l'Ordre de St.-Hubert de Bavière, etc., né le 3 novembre 1765. Il quitta de bonne heure le service de France, avec le grade de Major, et mourut le 19 octobre 1822, en son château de l'Hermitage, près Condé. Il avait épousé 1^o. en 1789, Anne... de Rochechouart-Mortemart, fille du Duc de Rochechouart-Mortemart et de N... de Harcourt, morte le 10 juillet 1805;

Il épousa en 2^{mes} noces, au mois de novembre 1821, Maria Dillon, fille du Comte Henri Dillon, dont il eut Gustave (fils posthume,) né le 12 mars 1823. Il eut de sa première femme :

- 1^o. Alfred-François-Frédéric Philippe, né le 22 décembre 1789, qui suit;
- 1 . Ferdinand-Philippe-Toussaint-Victurnien, Prince de Croy et du Saint-Empire, Commandeur de l'ordre du Lion-Belgique, né le 13 octobre 1791. Il commanda un régiment de Hussards de son nom, en 1814, fut ensuite Aide-de-Camp de S. M. le Roi des Pays-Bas, et est actuellement Général-Major; marié le 3 septembre 1810, à Anne-Louise-Constance, Princesse de Croy-Solre, sa cousine-germaine, fille unique d'Emmanuel-Marie-Maximilien, Prince de Croy-Solre, et d'Adélaïde-Louise-Justine-Joséphine, Princesse de Croy; leurs enfans sont :
- A. Constantin-Gaston-Victurnien-Auguste-Ferdinand-Emmanuel, Prince de Croy, né le 13 décembre 1811;
- B. Auguste-Louise-Constance, Princesse de Croy, née le 7 août 1813.
- C. Maximilien-Emmanuel-Victurnien-Louis, Prince de Croy, né le 21 janvier 1823.
- D. Juste-Marie-Ferdinand-Victurnien-Joseph, Prince de Croy, né le 19 février 1824.
- 3^o. Philippe-François-Bernard-Victurnien, Prince de Croy et du St.-Empire, né le 26 novembre 1801, marié le 24 juillet 1824, à Jeanne-Wilhelmine-Auguste, Princesse de Salm-Salm, née le 5 août 1796, fille de Constantin-Alexandre-Joseph, Prince de Salm-Salm, et de Marie-Walburge, Comtesse de Sternberg.
- 4^o. Stéphanie-Victorine-Marie-Anne, Princesse de Croy, née le 5 juin 1805.

XX. Alfred - François - Frédéric - Philippe, Duc de Croy, Prince du Saint-Empire, Grand-d'Espagne de la première classe, Pair de France, Chevalier de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, etc., né le 22 décembre 1789, marié le 21 juillet 1819, à Éléonore-Wilhelmine-Louise, Princesse de Salm-Salm, née le 6 décembre 1794, fille de Constantin-Alexandre-Joseph, Prince de Salm-Salm et de Marie-Walburge, Comtesse de Sternberg, dont il eut :

- 1°. Marie.... née le... 1820, morte en 1822.
- 2°. Léopoldine-Auguste-Jeanne-Françoise, née le 9 août 1821.
- 3°. Rodolphe-Maximilien-Louis-Constantin, né le 13 mars 1823.

Barons de Molembais, sortis des Comtes de Solre. (Ils sont éteints.)

XV. Balthasar de Croy, second fils de Philippe - Emmanuel - Ambroise - Antoine, Comte de Solre, etc., et d'Isabelle-Claire de Grand-Vilain, fut Baron de Molembais, et mourut en 1704. Il avait épousé Marie-Philippe-Anne de Crequy, fille aînée d'Antoine, Seigneur de Vrolant, Erain, etc., et d'Anne-Marie de Croy-Solre, dont il a eu :

- 1°. Ferdinand-Joseph, Marquis de Croy, Mestre-de-Camp de cavalerie au service de France, mort de la petite vérole, en octobre 1711;
- 2°. Philippe, qui suit;
- 3°. Guillaume, Chanoine de Lille;
- 4°. N...., Religieux de l'Abbaye de Saint-Bertin, en Flandre;
- 5°. Jaques-Bertin, Chevalier de Malte, et Capitaine de cavalerie au régiment de son frère aîné;
- 6°. Un autre fils;
- 7°. 8°. et 9°. trois filles : La première Religieuse aux filles de Sainte-Marie d'Amiens; la seconde Chanoinesse à Maubeuge; et la troisième, Chanoinesse à Mons, puis mariée en 1710, à N.... de Wignacourt.

XVI. Philippe, Marquis de Croy, Capitaine aux Gardes-Wallonnes du Roi d'Espagne, a eu pour fils Guillaume-François, qui suit;

XVII. Guillaume-François de Croy, Prince du Saint-Empire, Marquis de Molembais, Baron de Rincé, titré Marquis de Croy, oncle à la mode de Bretagne du Duc de Croy, est mort en 17..; il avait épousé Anne-Françoise-Amélie-Josephe, fille d'Octave-Ferdinand-Joseph, Marquis de Trazegnies-Hamal, et de

Marie-Thérèse d'Aigremont, dont trois filles : l'aînée a épousé en 1767, le comte de Trazegnies, son oncle maternel ; et les deux autres Chanoinesses à Maubeuge.

Ducs d'Havré, sortis des Comtes de Solre.

XIII. Philippe-François de Croy, Duc d'Havré, fils de Philippe, Comte de Solre, et de Guillemette de Coucy, Dame de Biez, sa troisième femme, Vicomte de Langle et Seigneur de Turcoing, fut fait, en 1641, Commandant-Général de la cavalerie d'Espagne, Gouverneur et Grand-Bailly de Tournay, Chevalier de la Toison-d'Or, et mourut le 10 juin 1650. Il avait épousé 1^o. Marie-Madeleine de Bailleul, et 2^o. le 1^{er}. mai 1643, Marie-Claire de Croy, Duchesse d'Havré, veuve de son frère consanguin, et héritière des titres et biens de son père Charles-Alexandre. De cette alliance vinrent :

- 1^o. Ferdinand-François-Joseph, qui suit;
- 2^o. Léopoldine-Wilhelmine-Claude-Isabelle de Croy.

XIV. Ferdinand-Joseph de Croy, Duc d'Havré et de Croy, né en juin 1644, Prince et Maréchal de l'empire, Grand d'Espagne, Chevalier de la Toison-d'Or, Souverain de la Boste en Allemagne, Colonel d'un régiment Wallon, qu'il leva en 1668, mourut le 10 août 1694. Il avait épousé, le 29 octobre 1668, Marie-Joséphine Barbe de Halluyn, dernière de sa maison, fille d'Alexandre, Seigneur de Wailly, et d'Yolande de Bassompierre, dont vinrent :

- 1^o. Charles-Antoine, Duc d'Havré, etc., né le 15 juin 1683, Lieutenant-Général des Armées du Roi d'Espagne, Colonel des Gardes-Wallonnes de Sa Majesté Catholique, tué d'un coup de canon à la bataille donnée près de Sarragosse, le 20 août 1710, âgé seulement de 29 ans. Il y trouva une mort digne de l'éclat de sa vie, mais trop prompte pour les services qu'il eût rendus.
- 2^o. Jean-Baptiste-François-Joseph, qui suit;
- 3^o. Ferdinand-Joseph-François, né en 1688;
- 4^o. Marie-Thérèse-Joséphine, née en 1672, élevée fille d'Honneur de la Reine d'Espagne, et mariée en 1692, à Arias-Gonsalve d'Avila, Marquis de Casa-Sola ;
- 5^o. Marie-Ernestine-Joséphine, née en 1673, mariée en 1693, à Philippe, Landgrave de Hesse, de la branche de Darmstadt ;
- 6^o. Marie-Claire-Joseph, née en 1679;
- 7^o. Marie-Madeleine-Joséphine, née en 1681, alliée en décembre 1711, à Pascal-Caëtan d'Aragon, Comte d'Aliffè, fils aîné du Duc de Lorenzano ;
- 8^o. Marie-Élisabeth-Joséphine, née en 1682.

XV. Jean-Baptiste-François-Joseph de Croy, Duc d'Havré et de Croy, né le 30 mai 1687, Prince et Maréchal de l'Empire, Grand d'Espagne, Souverain de Fenestrange, Comte de Fontenoy, Vicomte de Langle, Seigneur de Wailly, etc.; est mort le 24 mai 1727. Il avait été destiné à l'état ecclésiastique et fut Chanoine de Bologne. Il entra au service de France à la paix d'Utrecht, après la mort de son frère, et épousa le 5 juin 1712, Marie-Anne, Princesse de Lanti de la Rouere, fille d'Antoine Duc de Bonmars, Prince de Belmonte, Marquis de la Roche-Sinibalde, etc., Chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et de Louise-Angélique de la Trémouille, dont il a eu :

- 1°. Louis-Ferdinand-Joseph, qui suit;
- 2°. Jean-Juste-Ferdinand-Joseph de Croy, Prince d'Empire, né le 27 mai 1716, d'abord Colonel du régiment de Berry en 1738, a été Brigadier des armées du Roi en 1741. Il fit la campagne de cette année et la suivante au service de France, et passa, avec la permission du Roi, en Espagne, où il servit sous le nom de Comte de Priégo. Il fut d'abord Aide-de-Camp de l'Infant Don Philippe, ensuite Maréchal-de-Camp, élevé au grade de Lieutenant-Général en 1755, de Gentilhomme de la Chambre et Chevalier de la Toison-d'Or. Il fut, la même année, nommé Colonel des Gardes-Wallonnes, régiment levé en 1642, par Philippe-François de Croy, Duc d'Havré, et qui a toujours été successivement possédé par ceux de ce nom, et notamment par Charles-Antoine De Croy, mentionné ci-dessus, degré XIV de cette branche. Il est devenu Comte de Priégo et Grand-d'Espagne, par son mariage du 12 février 1742, avec Marie-Bethléem-Ferdinande De Lanti, sa cousine, fille unique de Louis De Lanti de la Rouere, Duc de Santo-Gemini, Prince de Belmonte, son oncle maternel, à la charge de porter le nom et les armes de Lanti de la Rouere. Il mourut, sans postérité, en juillet 1790.
- 3°. Marie-Louise-Josephe, née le 22 février 1714, mariée le 22 septembre 1733, en Piémont, au Marquis de Tana, d'une famille très-illustre de cette province.
- 4°. Marie-Anne-Charlotte, née le 12 mai 1717, mariée en Espagne le 1^{er}. avril 1737, à Joachim-Antoine-Ximenès, Marquis d'Arizza, Grand d'Espagne de la 1^{re}. classe.
- 5°. Pauline-Joséphine, Prieure des Carmelites de la rue de Grenelle à Paris.

XVI. Louis-Ferdinand-Joseph de Croy, Duc d'Havré et de Croy en Picardie, né le 18 janvier 1715, Souverain ou libre Baron de Fenestrange, Marquis de Wailly, Comte de Fontenoy, Vicomte de Langle et autres terres, Prince d'Empire, Grand-d'Espagne de la première classe. Il a été fait en 1735, Colonel-Lieutenant du régiment de la Couronne et Brigadier d'infanterie, le 20 février 1743. Il se distingua beaucoup à la tête de ce Régiment à la bataille de Fontenoy, où il fut dangereusement blessé, et après laquelle il fut fait Maréchal-de-Camp, le premier mai 1745; se trouva aux sièges de Mons et de Berg-op-Zoom, et eut deux chevaux

tués sous lui à la bataille de Lawfelt, où il fut encore blessé après avoir combattu vaillamment à l'attaque du village; Lieutenant-Général des armées du Roi, le 10 mars 1748 et Gouverneur de Schelestatt en 1753, il fit avec distinction toutes les campagnes en Allemagne depuis 1757, combattit avec la même valeur à l'affaire de Filingshausen, le 16 juillet 1761; où, après avoir soutenu long-tems à la tête de sa division le choc de l'armée ennemie, pour couvrir l'armée française qui rentrait dans son camp, il eut le bras emporté d'un boulet de canon, dont il mourut peu d'heures après, pendant lesquelles il s'occupa moins de son état que du sort de l'armée.

Il avait épousé, le 15 janvier 1736, Marie-Louise Cunégonde de Montmorency-Luxembourg-Tingry, née le 30 septembre 1716, fille du Maréchal de Montmorency-Luxembourg, etc., et de N.... de Harlay, petite-fille du dernier premier Président de ce nom. Elle est morte le 18 avril 1764, âgée de 48 ans, laissant :

- 1° Joseph-Anne-Auguste-Maximilien, qui suit;
- 2° Marie-Anne-Christine-Joséphine, ci-devant Chanoinesse de Rémiremont, mariée au Comte de Rongé, Maréchal-de-Camp;
- 3° Emmanuelle-Louise-Cunégonde-Joséphine, religieuse de la Visitation à Paris; morte en 1796 à Paris;
- 4° Marie-Charlotte-Joséphine-Sabine, ci-devant chanoinesse de Maubeuge, mariée à Charles-Olivier de St.-Georges, Marquis de Vérc, Seigneur de Couché-Vérc en Poitou, Lieutenant-Général de cette province, puis Ambassadeur du Roi de France près de plusieurs grandes puissances;
- 5° Louise-Elisabeth-Félicité-Françoise-Armande-Anne-Marie-Jeanne-Joséphine, mariée en 1764, à N...De Fourches, Marquis de Mourzel, fils aîné du Marquis de Sourches, Grand-Prévôt de France. Elle fut Gouvernante des enfans de France en 1789, partagea toutes les persécutions et la captivité de Louis XVI, et de sa famille. Le respect seul qu'imprima son dévouement, ses hautes qualités et sa vertu la sauvèrent de l'échafaud. Elle fut créé Duchesse par Louis XVIII.

XVII. Joseph-Anne-Auguste-Maximilien De Croy, Duc d'Havré et De Croy, Prince du St.-Empire, Grand-d'Espagne de la première classe, Chevalier de la Toison-d'Or, Lieutenant-Général des armées du Roi de France et Capitaine de la première compagnie de ses Gardes-du-Corps, Pair de France, Grand-Croix de l'ordre-royal et militaire de St-Louis; Officier de la Légion-d'Honneur, Grand-Croix de l'ordre de Charles III, etc., etc., né le 12 octobre 1744,

Fut Aide-de-Camp de son père à l'âge de 16 ans , et était à ses côtés , lorsqu'il fut tué à la bataille de Filingshausen , le 16 juillet 1761 ; a été Colonel du régiment de Flandre infanterie en 1767, et Gouverneur de Schelestatt.

Membre des États-Généraux convoqués en 1789 , il abandonna cette assemblée l'année suivante, à l'époque où il la vit s'éloigner de ses institutions, en se livrant aux innovations qui préparèrent la chute du trône , et se retira en Allemagne.

En 1791 , il fut envoyé comme Ambassadeur particulier du Roi , et des Princes ses frères, près de la cour d'Espagne, jusqu'au moment où l'alliance de ce royaume avec la république française , le força à le quitter.

Chargé depuis de plusieurs autres missions de confiance , et enfin rappelé près du Roi pour ne plus le quitter, il rentra avec lui en France , comme son Capitaine des Gardes, en 1814.

En 1816 , il fut chargé de l'honorable mission d'aller à Marseille recevoir S. A. R. la Princesse de Naples , épouse de S. A. R. Monseigneur le Duc de Berry ; et toujours modèle de dévouement et de fidélité , il resta l'ami du Roi Louis XVIII, jusqu'à sa mort.

Il épousa le 20 février 1762, Adélaïde-Louise-Angélique-Gabrielle , Princesse De Croy-Solre, sa cousine, née le 6 décembre 1741 , fille d'Emmanuel, Duc De Croy et d'Angélique-Adélaïde d'Harcourt, morte le 25 avril 1822.

Leurs enfans sont :

- 1^o Adélaïde-Louise-Justine-Joséphine , née le 10 juillet 1768, mariée le 8 avril 1788 à Emmanuel-Marie-Maximilien, Prince De Croy-Solre, son cousin-germain , fils de Anne-Emmanuel-Ferdinand-François, Duc De Croy , et de Auguste-Frédérique-Guilhelmine, Princesse de Salm-Kirbourg.
- 2^o Amélie-Gabrielle-Joséphine , née le 13 avril 1774 , mariée le 13 janvier 1790, à Louis-Charles-Gabriel , Marquis de Conflans, fils du Maréchal d'Armentières , Marquis de Conflans, Maréchal-des-Camps et armées de S. M. le Roi de France, et son Aide-de-Camp , Chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, Officier de la Légion-d'Honneur, et Commandeur de l'ordre de St.-Ferdinand d'Espagne.
- 3^o Aimée-Pauline-Joséphine , née le 25 septembre 1776.
- 4^o Ernest-Emmanuel-Joseph Prince De Croy , né le 20 mars 1780.

Extrait littéral des diplômes dont les originaux existent dans les archives de la maison De Croy.

1°. En 1486, par l'Empereur Maximilien, à Charles De Croy, Comte de Chimay, fait Prince par ce diplôme.....

« Aux illustres De Croy, descendants de la véritable et légitime race ou » origine des Rois de Hongrie.....

» *Ex illustribus* (dit ce diplôme) *De Croy descendantibus ex verâ et legitima progenie seu origine regum Hungaricæ nostro et imperii sacri dilecto » gratiam regiam et omne bonum. »*

2°. Extrait de la traduction littérale du Diplôme donné par l'Empereur Léopold, en 1664, à Philippe Duc De Croy, Comte du Rœulx.

Ce Diplôme, après avoir relaté celui de 1486, accordé à Charles de Croy, rapporte également celui de 1594, donné à Charles-Philippe De Croy, Marquis d'Havré, par l'Empereur Rodophe II; il dit :

« Pour qu'il reste un document perpétuel de cette confirmation et élévation à la dignité de Prince, et qu'en décorant ces privilèges d'un plus grand bienfait, nous les manifestations d'autant plus aux yeux des hommes, non seulement nous avons confirmé, approuvé et ratifié à vous Philippe, Prince du Saint-Empire Romain, et à tous vos enfans, *héritiers et descendants, nés et à naître*, vos anciennes armes de famille, mais nous les avons enrichies, comme par la teneur des présentes nous les confirmons, approuvons, ratifions, enrichissons, et nous vous accordons gracieusement de les porter en toutes les occasions de la manière suivante :

» Un grand écu d'argent ou de couleur blanche (armes que l'on dit avoir été prises par Guillaume De Croy, descendant des Rois de Hongrie, petit-fils d'Etienne, exilé de Hongrie), traversé par trois barres ou bandes, qui ferme un autre écu plus petit appelé vulgairement pectoral, partagé en parties égales. Et qui, à droite, porte les armes des Rois de Hongrie, *desquels dérive cette illustre famille*, et qui sont quatre barres rouges dans un champ d'argent..... Comme on peut le voir rendu pour ainsi dire au vif par les couleurs et l'industrie du peintre, au milieu de notre diplôme. »

« Quò verò perpetuum hujus confirmationis, sublimationis, erectionis et in
» principem evectionis extet documentum, eademque pleniore beneficio deco-
» rata in oculos hominum clariùs incurrat, tibi prædicto Philippo, Sacri Ro-
» mani Imperii Principi, omnibusque liberis, hæredibus ac descendantibus tuis
» natis et nascituris, ut suprà in infinitum, antiqua tua et gentilia armorum
» insignia non solùm clementer etiam confirmavimus, laudavimus, approba-
» vimus, et ratificavimus, verùm et locupletavimus, prout tenore præsentium
» eadem confirmamus, laudamus, approbamus, ratificamus et locupletamus
» inque hunc qui sequitur modum posthac quibuscumque occasionibus ha-
» benda, gestanda ac deferenda gratiosè concedimus, et elargimur, scutum
» videlicet majus, seu arma qua quondam Regis Stephani ex Hungarià extorris
» nepos Guillelmus De Croy, ab Hungariæ Regum stipite se discriminans as-
» sumpsisse dicitur, argenteum seu candidi coloris, tribus trabibus seu limbis
» rubeis per transversum intersectum, quod aliud minus scutum, vulgò pec-
» torale dictum, occupet, quod et ipsum primum quidem in partes æquales
» perpendiculariter dissectum in dextrâ sui parte Regum Hungariæ insignia
» *ex quibus illustris hæc familia derivat*, in campo item argenteo quatuor
» trabes rubeas referat..... Prout hæc omnia pictoris industriâ in medio hujus
» nostri diplomatis coloribus suis ingeniosius et ad vivum quasi elaborata
» cernere licet. »

DERFELDEN,

BARONS VON DERFELDEN, DE HINDERSTEIN.



A. Couvreur.

ARMES : trois truites sur un champ d'azur, surmonté du cimier et de la couronne de Marquis. De la couronne sortent deux ailerons sur lesquels se trouvent de chaque côté de même trois truites. Supports : un sauvage et un lion.

L'ORIGINE de la famille des Barons Von Dornfelden, ainsi que celle de la plupart des plus anciennes familles nobles, se perd dans les temps obscurs du moyen âge. La plus grande partie de ses biens était située en Westphalie, et dans le Comté de Waldeck, où se trouvait le château féodal de Dornfeld, ou Dornfelden, (1) d'où ils prenaient le nom de Barons. Selon les chroniques et d'anciennes archives, un Chevalier Ernst Von Dornfelden, vivant en 1209, sous le règne de l'Empereur Philippe, Duc de Souabe, est cité comme appartenant dès-lors à une ancienne famille très-distinguée. Il paraît aussi que plusieurs membres de cette famille se sont établis aux environs du Rhin, et vers la Souabe. On en parle sous le règne de Philippe III.

Lors de l'expédition des Chevaliers Teutoniques, nommés Porte-Glaives, contre les païens de la Livonie (2), de 1148 à 1228, les Dornfelden en firent partie, et sous

(1) Le nom était primitivement Dornfelden ou Dornfelden, l'usage ou peut-être une prononciation vicieuse en ont fait Dornfelden.

(2) La noblesse Livonienne et Esthonienne est divisée en deux classes; la famille de Dornfelden appartient à la première comme y ayant été établie dans le temps des Hermeisters; et comme telle, tous les individus de cette famille sont membres héréditaires de père en fils de l'ordre Teutonico-Equestre.

les premiers Hermeisters, Souverains de cette contrée, ils y eurent des établissemens stables. Mais comme dans ces temps de troubles, de guerres et de divisions continuelles, on ne songeait pas à conserver la mémoire de ses ancêtres, on ne peut établir la filiation de cette famille que d'après les archives de Reval, en Esthonie, qui datent d'environ 1500.

Le premier ascendant de cette famille, dont font mention ces archives, est :

I. Joachim, Baron Von Derfelden, né dans le Comté de Waldeck, au château de Dornfeld, il avait épousé une demoiselle Elisabeth Von Dreyer, dont il eut :

II. Joachim, II^{m^e} du nom, Baron Von Derfelden, qui épousa Demoiselle Dorothée Von Borck, et fut tué en 1573, dans une bataille contre les Russes, qui après avoir dévasté une grande partie de la Livonie, et faisant alors la guerre en véritables barbares emmenèrent en captivité beaucoup d'individus des premières familles de cette contrée, parmi lesquels se trouvèrent l'épouse de Joachim, et ses cinq fils.

III. Johann Von Derfelden, fils du précédent, ayant perdu sa mère et ses quatre frères en Russie, parcourut une grande partie de l'Europe, et fut employé, par différens Souverains dans la diplomatie et l'état militaire, en raison de ce qu'il possédait des connaissances très-variées, et parlait avec facilité, presque toutes les langues de l'Europe. Venu en Suède, le Roi Charles le fit Chambellan et l'envoya plusieurs fois en Espagne pour des missions diplomatiques; à son dernier retour, il entra dans la marine et après la bataille de Stangebroch, il fut fait Amiral Royal et Statthalter (Gouverneur-Général) d'Abo ou de la Finlande; après la prise de Pernau, Johann Von Derfelden, fut envoyé en ambassade à Moscou et à son retour fut nommé généralissime des troupes Suédoises; il épousa, le 13 septembre 1602, la Demoiselle Elisabeth Von Platen, dont il eut deux fils et cinq filles. Lorsqu'une partie de la Livonie fut cédée à la Pologne, Johann fut nommé Statthalter de Habsal et de Reval ou de l'Esthonie et de Dorpat; il a rempli ce poste jusqu'à la fin de sa carrière qu'il termina en 1633.

Deux années avant cette époque, il avait encore été nommé Statthalter de Riga, mais à cause de ses longs et pénibles services, et de son âge avancé, il demanda et obtint sa démission honorable de ce dernier poste; il fut enterré à Reval dans l'Église de St.-Nicolas, avec une pompe digne du haut rang qu'il avait occupé; son oraison funèbre, qui existe encore dans les archives de Reval, fut prononcée par le pasteur Erico Von Beer, le 27 juin 1633.

Johann Von Derfelden, possédait les fiefs et terres nobles de Lautell, Klosterhoff, Lowenburg et Weels qui avaient titre de Baronies (Frey-Herlichkeiten) et étaient situées en Esthonie.

IV. Johann Von Derfelden, Seigneur de Lautell, Klosterhoff, Lowenburg et Weels, fut premier Juge et Président de la Cour de Justice et de Noblesse (Ritter und Land Gericht) de la Province d'Esthonie; il épousa Elisabeth Von Kursell dont il eut cinq fils; à sa mort la famille Von Derfelden se divisa en deux branches.

Branche aînée, dite Von Lautell.

V. Johann-Henrich Von Derfelden, Capitaine de Cavalerie, né en 1635, Seigneur de *Weels*, *Karrinoem* et *Telks*, il eut un fils.

VI. Hans-Henrich Von Derfelden, né en 1667, mort en 1710, ne laissa qu'un fils.

VII. Johann-Henrich Von Derfelden, mort le 3 août 1764, sans laisser d'enfans.

V. Henrich Othon Baron Von Derfelden, Seigneur de Lautell, frère de Johann-Henrich, devint chef de la branche de Lautell, par la mort de son petit-neveu qui n'eut point d'enfans; il naquit en 1630, et épousa la Demoiselle Agnès-Louise, Comtesse Von Tiesenhausen, dont il eut :

VI. Rotgert-Othon Von Derfelden, fils du précédent Landgraff ou Conseiller de la Province d'Esthonie, Seigneur de Lautell, Kosh et Konofer, mort en 1715; il avait épousé Barbara Helena, Baronne Von Lowen, dont il n'eut qu'un fils :

VII. Adam Otto, Baron Von Derfelden Seigneur de Lautell, Kosh et Konofer, assesseur au collège de la noblesse; il avait épousé Sophie-Louise, Baronne Von Rosen, dont il eut quatre enfans :

1°. Friderich Johann, qui suit :

2°. Peter Von Derfelden, mort en bas âge.

3°. Sophie-Hélène-Louise, Baronne Von Derfelden née en 1748, décédée en 1817 à la terre de Lowenruhe en Esthonie près de Reval; elle avait épousé le Conseiller d'État, Chevalier des ordres de Russie, Baron Friderich Von Rosen Seigneur de Lowenruhe.

4°. Elisabeth-Christine Baronne Von Derfelden, épouse du Conseiller d'État Baron Von Vietinghoff, Seigneur de Somper en Esthonie.

VIII. Friderich Johann Baron Von Derfelden Von Lautell né le 15 novembre 1744 à la terre de Kosh où résidait son père, vint en Hollande en 1759, et fut placé comme cadet dans le régiment du comte de Rechteren dans lequel un de ses oncles le Baron Von Rosen était Lieut.-Colonel; ayant obtenu un congé en 1766, il retourna en Livonie; il obtint en 1773, une compagnie dans le régiment de S. A. R. le Prince héréditaire d'Orange, fit la guerre en 1787, avec l'armée du Prince Stathouder contre les rebelles, jusqu'à la pacification; connu par son intrépidité et ses connaissances militaires, les patriotes lui firent offrir un grade supérieur dans leur armée; mais incapable de trahison, il rejeta ces offres avec mépris et continua de servir fidèlement le souverain qu'il s'était choisi; il obtint sa retraite en 1792, avec le grade de Lieut.-Colonel, obligé d'abandonner la carrière militaire à cause d'infirmités, suite de ses longs services; il mourut à Utrecht le 21 juillet 1808, emportant l'estime générale de tous ceux qui l'avaient connu.

Il devint par son mariage avec la demoiselle Willemine-Elisabeth-Henriette De Flodorpp de Glabbeek, Seigneur De Veldhuizen, Rosweyde, Ryleveld, Keykop, Reyerskop et du vieux Rhin, il possédait en outre les châteaux et fiefs nobles de Hinderstein et de Snellenburg situés dans la Province d'Utrecht où est morte son épouse; de ce mariage sont issus quatre enfans :

- 1°. Gisbert-Franco, Baron Von Derfelden, qui suit
- 2°. Louise-Lambertine, Baronne Von Derfelden, née le 23 mars 1793.
- 3°. Frédéric-Adolphe-Gustave Von Derfelden, né le 2 février 1790, décédé à Utrecht la même année.
- 4°. Sophie Von Derfelden, née le 20 août 1780, morte à Utrecht la même année.

IX. Gisbert-Franco, Baron Von Derfelden de Hinderstein, Seigneur de Hinderstein et Snellenburg, fiefs nobles de la Province d'Utrecht, né en 1785 à Utrecht; par droit de naissance, il fut inscrit sur les registres de l'ordre Teutonique-Equestre-Héréditaire du Duché d'Esthonie en Russie (son père étant alors encore d'intention de retourner dans sa patrie et de s'y établir de nouveau avec sa famille); il n'a occupé aucun emploi dans la République Batave ni sous le gouvernement Français.

A l'avènement au trône du roi actuel des Pays-Bas, il a été nommé membre de l'ordre Equestre de la Province d'Utrecht, et en 1823 reconnu comme appartenant à la noblesse du Royaume des Pays-Bas, avec le titre de Baron;

il a épousé en 1809 Demoiselle Jeanne-Mathilde Sychlama à Nyeholt, d'une famille noble de la Frise; vivant dans ses terres, il n'occupe jusqu'ici d'autre emploi que celui de Membre du Conseil des Dignes, il est le dernier rejeton de la branche aînée des Barons Von Derfelden Von Lautell. /L /k

Branche cadette dite de Klosterhoff, établie en Russie (1).

V. Detloff, Baron Von Derfelden, Grand-Juge d'Esthonie, Seigneur de Klosterhoff; né en 1632, mort en 1710, épousa la Demoiselle Von Tiesenhau- sen; il avait deux frères Joachim-Frédéric Von Derfelden, Capitaine au service de Hollande, né en 1638, tué dans une bataille livrée près de Bonn, en 1672, qui ne laissa point d'enfans, et Berend-Johann Von Derfelden, Capita- ine d'infanterie, Seigneur de Oidenorm, né en 1654 qui eut deux fils. 1°. Magnus-Henrich Von Derfelden, Seigneur de Oidenorm et Waldemar-Othon Von Derfelden, Seigneur De Lechte, Capitaine au service de Russie, épousa la Demoiselle Gertrude-Elisabeth Von Tiesenhausen, dont il eut deux fils :

1°. Berend-Henrich Von Derfelden, Major au service de Russie; et 2°. Tabiau-Othon Von Derfel- den, qui épousa Charlotte-Béate Von Mullern, dont il eut deux enfans, Gertruda-Magdalena Von Der- felden, née en 1742 et morte en 1808, elle avait épousé le Colonel Frédéric-Adolphe, Baron Von Rosen, né en 1622 et mort en 1796; Troughold-Jacob Von Derfelden, épousa Elisabeth-Marie Von Derfelden, fille du Lieut.-Général Ditloff Johann Von Derfelden.

Ditloff Baron Von Derfelden, chef de la branche cadette des Seigneurs de Klosterhoff n'eut qu'un fils.

VI. Christophe Baron Von Derfelden, Landrott d'Esthonie et Capitaine au service de Russie, Seigneur de Klosterhoff, Lowenburg, etc., né en 1681 mort en 1750, épousa Demoiselle Von Bristram, dont il eut quatre fils :

- 1°. Ditloff Johann, Baron Von Derfelden, qui suit;
- 2°. Christophe Von Derfelden né en 1727, Seigneur d'Asliek, mort sans postérité;
- 3°. Jacob-Johann Von Derfelden, Landrott, Seigneur de Klosterhoff né en 1721, mort sans enfans;
- 4°. Othon Wilhelm Von Derfelden, général de Cavalerie, Seigneur de Schugswits en Ukraine, né en 1737, mort en 1817, sans descendans.

(1) C'est cette branche de Klosterhoff existante encore en Russie, qui s'est rendue illustre dans les fastes mili- taires de cet empire, ils ont presque tous occupé des postes distingués dans l'armée; deux généraux de cette fa- mille ont pris part à la guerre de la coalition contre la France.

VII. Ditloff Johann, Baron Von Derfelden, Lieutenant-Général au service de Russie, Seigneur de Lowenburg, Cournal et Selgemeggi, né en 1721. Il eut trois fils :

1°. Peter Baron Von Derfelden, Seigneur de Klosterhoff, Lowenburg, Cournal et Selgemeggi, né en 1762.

2°. Jacob-Johann Von Derfelden, né en 1764.

3°. Christoph Von Derfelden, né en 1765.

GAVRE.

PRINCES DE GAVRE, MARQUIS D'AYSEAU, ETC.



ARMES : d'or au lion de gueules, armé, couronné et lampassé d'azur, à la bordure engralée de onze pointes de sable. L'écu timbré d'un cercle d'or, enrichi de perles et de pierreries, rehaussé de huit grands fleurons, entre chacun desquels il y a une perle, et au milieu des fleurons un bonnet d'écarlate, rehaussé d'hermines. Supports : deux lions d'or, armés, lampassés et couronnés d'azur. Cri de guerre : *Gavre au Chaplet*

Le diplôme de Prince accordé le 17 juin 1736, par l'Empereur Charles VI, de glorieuse mémoire au Prince Charles-Emmanuel-Joseph De Gavre, retrace tous les faits historiques qui distinguent éminemment l'illustre Maison de Gavre, nous le transcrivons en entier ci-après :

CHARLES, par la grâce de Dieu, Empereur des Romains, toujours Auguste, Roi d'Allemagne, de Castille, de Léon, d'Aragon, des Deux-Siciles, de Jérusalem, de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, de Serbie, d'Esclavonie, de Navarre, de Grenade, de Tolède, de Valence, de Galice, de Majorque, de Séville, de Sardaigne, de Cordoue, de Corse, de Murcie, de Jaën, des Algarves, d'Algérie, de Gibraltar, des îles Canaries, des Indes Orientales et Occidentales, des Îles et Terres-Fermes de la mer Océane : Archiduc d'Au-

I.

triche, Duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Milan, de Stirie, de Carinthie, de Carniole, de Wirtemberg, de la haute et basse Silésie, d'Athènes, de Néopatrie; Prince de Suabe; Marquis du St.-Empire, de Bourgoie, de Moravie, de la haute et basse Lusace; Comte d'Habsbourg, de Flandre, d'Artois, de Tyrol, de Hainaut, de Namur, de Barcelonne, de Ferret, de Kibourg, de Gorice, de Roussillon, et de Cerdagne; Landgrave d'Alsace, Marquis d'Oristan, et Comte de Goceane, Seigneur de la Marche, d'Esclavonie, du port Mahon, de Biscaye, de Molisse, de Salins, de Tripoli, et de Malines, etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront ou lire ouïront, Salut. Comme aux Princes Souverains desquels tous états et écrits de Noblesse, Prééminence et Seigneurie procedent, convient et appartient d'élever et décorer d'honneurs, titres et prérogatives, ceux qui par continuel exercice et expériences de notables et vertueux faits et services, ils connaissent l'avoir mérité et en être dignes et capables, afin de tant plus les mouvoir, induire et obliger à y persévérer de bien en mieux et inciter et attirer d'autres, même leurs successeurs à les imiter et ensuivre et les aiguillonner non-seulement pour atteindre à la bonne renommée et réputation d'eux, mais au plus haut degré et comble de vertu pour l'avancement du bien public; et nous ayant été remontré en dû respect de la part de notre très-cher et féal Messire Charles-Emmanuel-Joseph de Gavre, Marquis d'Ayseaux, Comte du S.-Empire, de Peer, de Fresin, de Beurieu, de Gomignies et de Castel-Nuoyo, Vicomte du Quesnoy, Baron et Seigneur de Monceau, Ugies, Haversen, Buissonville, Verenne, etc., notre Chambellan actuel, Grand-Bailli du Wallon-Brabant, et Grand-Echanson héréditaire de Flandre; que la Maison de Gavre dont il serait le chef, serait une des plus anciennes et des plus illustres de nos Pays-as, puisque sans s'arrêter aux origines souveraines, que quelques auteurs lui attribueraient, il consterait du moins que depuis que les familles ont pris des surnoms héréditaires, elle se serait distinguée dans les guerres d'Orient, de la Terre-Sainte et dans la Gaule Belgique; et que les Seigneurs du pays de Gavre (qui serait un des cinq membres de la Flandre impériale, dite autrement Comté d'Alost, lequel ils auraient tenu comme Franc-Alléu et indépendamment) auraient été tenus des premiers Barons de cette province, passé plus de sept à huit cents ans et qu'ils auraient presque toujours signé et scellé les chartres et les diplômes avec les premiers Forestiers et Comtes de Flandre aux pre-

mières fondations des Abbayes de ce pays-là, se servant des Ecussons à cheval, l'épée à la main à la façon des Princes Souverains et qu'ils auraient eu le plus souvent la préférence sur tous les autres, immédiatement après les Souverains, lesquels ils auraient aussi accompagnés à la Terre-Sainte, ayant avec eux plusieurs nobles vassaux qui auraient marché sous leurs bannières, qui seraient des marques de leur haute condition, laquelle ils auraient bien soutenue par les alliances qu'ils auraient successivement faites avec les Maisons de la plus grande Noblesse et quelquefois même avec les souverains, tant des Pays-Bas que d'autres, comme celles d'Aquitaine, de Flandre, de Hainaut, d'Athènes, d'Arménie, de Gueldres, de Luxembourg, de Loöz, de Boulogne, de Gand, de Bréda, de Guyenne, d'Anjou, de Châtillon, de Montbeillard, d'Enguien, de St.-Omer, d'Alost, de Chièvres, de Liedekerke, d'Ypres, de Béthune, d'Audenarde, de Joigny, de Vianden, de Waverin, de Bertout-Malines, de Lavelle, de Montmorency, d'Halluin, de Jauche, de Rochefort, de Longvalle, de rederode, de Hornes, de Wasnaer, de Rubempré, de Renty, de Lalaing, de Berghes, de Craon, de Berlaimont, de Spinola, d'Arenberg, de Valenghin, d'Alsace, de Ligne, de Trazignies, de Bourgogne-Bredam, de Merode, de Velasco, y Arragon, de Lannoy, de Hamal, de Bryas, et autres semblables, parmi lesquelles s'étant rencontré diverses héritières considérables, ils auraient non-seulement possédé le pays de Gavre lequel serait sorti de cette Maison et autres belles terres par l'alliance de Béatrix, fille unique de Rase, Sire et Baron de Gavre, Chef de la Maison et de Béatrix de Longvalle avec Guy de Montmorency, neuvième Sire de Laval, Comte de Caserte, dont le fils Guy, dixième Sire de Laval, Comte de Caserte, aurait épousé Béatrix, fille d'Artus, Duc de Bretagne, Comte de Montfort, d'où serait venue Jeanne de Laval-Montmorency, dite de Montfort, qui aurait épousé Louis de Bourbon, trisaïeul de Henri IV, Roi de France et qu'ensuite cette terre seroit passée successivement en la Maison de Luxembourg et en celle d'Egmont, mais qu'ils auraient encore possédé en divers temps ou posséderaient le Duché d'Athènes et de Château-Thierry, le Pays et Marquisat d'Ayseaux, les Comtés d'Everghem, de Faulquemberg, de Fresin, de Beurieu, de Peer, de Gomignies et de Castel-Nuovo; les Vicomtés ou Châtellenies d'Ypres, de St.-Omer, d'Alost, d'Ath, du Quesnoy, de Lombecq, d'Erembodeghem; les pairies de Lens et de Chièvres en Hainaut; les Beeries de Pamèle et de Boulers en Flandres et outre cela les Baronies, villes et Seigneuries de Bréda, de Liedekerke, d'Escornais, de Sotteghem, d'Exacte, de Stemberg, d'Eindhove, de Lierd-de-Hosteinwick, de Montjoye, de Sittard,

de Cranendonck, de Rosendal, de Steinkerke, de Tongrenelle, de Hamal, d'Elslo, de Dietembeek, de Nevelle, de Beaufort, de Mouscron, de Herimez, de Brugelette, de St.-Amand, de Basserode, de Beveren, de Haishove, de Rassenghien, de Masmine, de St.-Actenrode, de Flimes, de Sconvorst, d'Inchy, de Hevre, de Leuze, d'Ollignies, d'Ugies, d'Hamibize, de Rixenzart, et de Monceau et beaucoup d'autres Bourgs, Villages et Seigneuries tant en Flandre qu'ailleurs, à la faveur de quoi ils auraient été quelquefois en état de prendre les armes et de soutenir guerre pour le service et aide de leurs souverains, s'étant aussi successivement qualifié quelquefois de Sire et de haut et puissant Seigneur, ainsi qu'il consterait par plusieurs chartres et documens qui se conserveraient dans les Abbayes et Cloîtres, où la mémoire de leur magnificence serait fort recommandée aussi bien que celle de leur vertu, à cause d'un grand nombre de fondations et dotations pieuses qu'ils auraient faites; que l'Abbaye Noble de Ghilenghien près d'Ath, les Dames blanches de Rosendal, les Chanoines de Breda, les Carmes d'Alost, les Cordeliers du Quesnoy, les Jésuites d'Audenarde, les Récollectines de Limbourg, les Epreux à Gand et autres devraient leurs fondations aux Seigneurs et Dames de la Maison de Gavre, lesquels seraient aussi les fondateurs de l'Abbaye d'Ognies, comme Marquis d'Ayseaux, des Sépulturines de Notre-Dame de Miséricorde, comme Barons du Monceau, des Récollectines de Peer, comme Comtes dudit lieu, et de plusieurs autres Chapelles, bénéfices ou legs considérables aux Abbayes de St.-Pierre, de St.-Bavon et de Boudeloo à Gand, de St.-Aubert à Cambray, du Val à Mons, d'Everbode, de Tongerlo, d'Affligem, de Ninove, de St.-Feuillen et de Cambron, dans la plupart desquelles se trouveraient des monumens et mausolées superbes de cette Maison et un entr'autres dans l'Abbaye d'Affligem du douzième siècle avec cette inscription: *Raso, gloriosus miles, Dominus ac Baro de Gavera*; qui prouveraient bien encore sa grandeur; que cette Maison aurait été de tout temps reçue dans les chapitres illustres d'Allemagne et des Pays-Bas, où plusieurs d'icelles auraient mérité par leurs vertus des dignités, et auraient produit entr'autres deux Abbesses et Princesses de Nivelles, trois Abbesses et Dames de Maubeuge, un Evêque et Comte de Cambray, et un grand Prévôt à Liège; que leurs vertus auraient aussi éclaté par le zèle et la constance avec laquelle ils auraient passé à la Terre-Sainte pour combattre les infidèles, puisque l'histoire rapporterait qu'un Rase, Sire et Baron de Gavre, aurait été entre les grands Seigneurs qui accompagnèrent, l'an 1096, Godefroid De Bouillon Roi de Jérusalem et qu'il se serait comporté avec tant de valeur qu'il aurait mé-

rité le titre de preux et très-vaillant Chevalier; qu'un autre Rase de Gavre descendu de lui aurait passé la mer, l'an 1203, avec Guy de Lusignan Roi de Cypre et de Jérusalem dont il aurait été proche parent et qu'il aurait servi si dignement dans les expéditions militaires de ce Prince, qu'il en aurait mérité la charge de Maréchal et Général du Royaume de Cypre, de laquelle charge auraient été aussi honorés son fils et son petit-fils; qu'un Rase de Gavre et Rogier son frère se seraient croisés avec Bauduin, Comte de Flandre, Empereur de Constantinople et que ledit Rase aurait été tué devant Andrinople; que plusieurs autres auraient fait le même voyage, et d'autres en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, et ailleurs auraient exposé leurs vies et leurs biens pour la religion et pour le service de leurs Princes Souverains, nos glorieux prédécesseurs, pour lesquels ils auraient toujours eu un zèle et une fidélité parfaite, comme on le remarquerait par l'histoire, qui porterait que Messire Jean de Gavre, Vicomte d'Ypres, honoré du titre de grand Baron et d'illustre Chevalier porté de son zèle pour Arnould, Comte de Flandre s'opposant aux folies et cruauté de la Princesse Richile, Comtesse de Hainaut, aurait perdu la vie l'an 1070, pour la cause de son Prince; que Messire Rase, Sire et Baron de Gavre, nommé le Hardi-Chevalier, aurait été tué au siège de Raucourt, l'an 1150, pour le service de Thierry d'Alsace, Comte de Flandre; qu'un autre Rase aurait été tué à la bataille de Bouvigne pour le service du Comte Ferand de Flandre, l'an 1214, et que ses trois fils y auraient été faits prisonniers; qu'un autre Seigneur de Gavre aurait encore été tué à la bataille de Gronique; que Messire Jean De Gavre, Seigneur d'Escornais et de Materne s'étant signalé pour le service de Guy, Comte de Flandre en diverses occasions, (ce qui lui aurait fait mériter la charge de Maréchal et premier Commandant de ses armées) serait succombé à la fin à la bataille de Furnes en 1297; que Messire Philippe De Gavre Baron de Liedekerke et son frère Arnould, Sire de Tassenghien, seraient morts l'an 1415, à la funeste journée d'Azincourt, étant au service du Duc de Bourgogne; que Messire Louis De Gavre, aurait laissé la vie à la bataille de Plancy, l'an 1473.

Qu'enfin plusieurs autres auraient perdu la vie en différentes occasions, et que leur valeur et leur fidélité leur auraient fait mériter les charges, commissions et emplois les plus éminens tant militaires que politiques, parce qu'il se trouverait qu'outre les charges de Maréchal et Général du Royaume de Cypre et du Comté de Flandre, ils auraient possédé aussi héréditairement

depuis l'an 1137, celle de grand Echanson et quelquefois celle de grand Veneur dudit comté; que Rase De Gavre et Arnould son frère, auraient été commis aux Gouvernemens de Flandre et de Hainaut par le Comte Ferrand et la Princesse Jeanne, et ledit Arnould, Conseiller intime et premier Ministre de ladite Princesse; qu'un autre Arnould Baron d'Escornais issu de lui, aurait été commis au Gouvernement du Comté de Flandre par le Comte Louis dit de Nevers; que Bauduin Comte de Flandre et de Hainaut aurait envoyé pour secourir Henry Comte de Namur et de Luxembourg, Jacques d'Avignes, son Cousin, Rase De Gavre et Gilles de St.-Aubert, donnant à chacun cent Chevaliers, cent Ecuyers, et cent Sergents, et un nombre suffisant d'hommes d'armes avec lesquels ils auraient dompté les ennemis dudit Comte de Namur; que Messire Louis De Gavre, Sire d'Escornais et de Bevere aurait été Conseiller et Chambellan du Duc de Bourgogne, et grand Bailli de Gand; que Georges De Gavre Sire d'Escornais aurait aussi été Chambellan et Conseiller de l'Archiduc Maximilien et grand Bailli de Gand; que dans des temps moins reculés Jacques De Gavre, Sire de Fresin-Ollignies, et Mussaine, cinquième aïeul du remoutrant, aurait été Chevalier de l'ordre de la Toison d'or, Conseiller intime et Chambellan de l'Empereur Charles-Quint, Souverain Baillif, Capitaine Général et Gouverneur du Comté de Hainaut, et qu'il aurait épousé Antoinette d'Inchy, fille et héritière de Philippe, Baron d'Inchy et de Jeanne de Luxembourg, de cette Maison de laquelle il y aurait eu des Empereurs, des Rois de Bohême et de Hongrie et d'autres Souverains; que Louis De Gavre, son fils, quatrième aïeul du remoutrant, Baron de Fresin et d'Inchy aurait servi de même l'Auguste Maison d'Autriche et épousé Jeanne de Rubempré fille de Charles de Rubempré, Vicomte de Montenach, issu des Rois de Hongrie et de Jeanne de Bousies, Comtesse héritière de Vertaing-Gosselies, descendue de Wauthier Sire de Bousies Pair du Cambresis et d'Alix de Hainaut, petite-fille de Bauduin, Comte de Hainaut et d'Ermingarde Comtesse de Namur; que Charles de Gavre fils dudit Louis, trisaïeul du remoutrant, Comte de Beurieu et du St. Empire, Baron de Fresin et d'Inchy, aurait été Colonel d'Infanterie, du Conseil d'État, et Gouverneur d'Ath; qu'il aurait épousé en premières noces Marguerite Comtesse de la Marck, fille de Jean Comte de la Marck et de Marguerite Baronne de Wassenaer, et en secondes noces Honorine de Lesclatière, fille et héritière d'Adrien Baron d'Esclatière et de Hove et de Jacqueline de Brabant dit Brant Dame d'Ayseaux; que Bauduin aussi fils de Louis aurait été Duc de Château Thirery, Baron

d'Inchy et Gouverneur de Cambrai; que Charles De Gavre Comte de Fresin et du St. Empire, fils aîné de Charles De Gavre Comte de Beurieu aurait été Colonel d'un régiment d'Infanterie, du Conseil d'État et Gouverneur du Quesnoy; qu'il aurait épousé Françoise Baronne de Renty, fille d'Oudart Baron de Renty, de laquelle Maison seraient descendus, par femmes, les Ducs De Croy et d'Havré et de Marie de Ligne de Lens issue des anciens Comtes de Boulogne; que sa sœur Alexandrine Comtesse De Gavre aurait épousé Maximilien d'Alsace Comte de Bossu, Chevalier de la Toison d'Or, aïeul du Prince de Chimay moderne, du Cardinal d'Alsace, et de la Princesse Aquaviva et autres; que Pierre-Ernest De Gavre, Comte du St.-Empire, de Fresin etc., fils aîné de Charles Comte de Fresin susdit aurait été Chambellan de l'Empereur Ferdinand, Gouverneur du Quesnoy, Général des hommes d'armes et chef de l'armée d'Artois; qu'il aurait épousé Catherine Comtesse de La Marck, fille de Philippe Comte de La Marck et de Catherine Comtesse de Manderscheid de laquelle il n'aurait laissé que trois filles, savoir; Françoise Comtesse De Gavre qui aurait épousé Philippe Duc d'Arenberg Prince du St.-Empire, de Chimay, etc., Chevalier de la Toison-d'or, Gouverneur et Capitaine-Général du Duché de Luxembourg; Conradine Comtesse De Gavre qui aurait épousé Charles Hippolyte de Spinola Comte de Brouay, Chevalier de la Toison d'or, Gouverneur et Capitaine-Général du Comté de Namur; et Olympia Comtesse De Gavre qui aurait épousé Nicolas Comte d'Arberg, de Valengin et du St.-Empire; que Georges Conrad De Gavre Comte de Peer et du St.-Empire Baron de Hamal, frère de Pierre Ernest Comte de Fresin, aurait aussi été Chambellan de l'Empereur, du Conseil d'Etat et Colonel d'un régiment de hauts Allemands de mille chevaux et qu'il serait mort à Oldembourg sans hoirs, aussi bien que Don Carlos De Gavre, Comte du St.-Empire, de Peer, Baron de Hamal, qui serait mort en Espagne après avoir été Chevalier de l'ordre de Calatrava, Capitaine des Archers, Chambellan et Majordome de la Reine Douairière de Charles II de glorieuse mémoire, lequel aurait été fils de Don Albert De Gavre, Comte du St.-Empire, de Peer, etc., aussi mort en Espagne, et frère dudit Pierre Ernest et dudit Georges Conrad, lequel Don Carlos De Gavre aurait substitué son héritier universel son Cousin Rase François De Gavre, Marquis d'Ayseaux, qui suit ci-après; qu'Adrien De Gavre second fils de Charles, comte de Beurieu et du St.-Empire, Sire et Baron du pays d'Ayseaux, du conseil de guerre et Gouverneur d'Ath, aurait épousé Anne De Ligne, sœur de Lamoral Prince De Ligne et du St.-Empire, Chevalier de la Toison d'Or, Grand d'Espa-

gne, qui aurait épousé une Princesse de la Maison de Lorraine, et serait bis-aïeul des Princes De Ligne modernes, bis-aïeul maternel des Princes de Nassau et de Hornes, fils de Philippe et de Marguerite Comtesse de Lalaing et d'Hoestraet; qu'Adrienne Comtesse de Gavre sa sœur aurait épousé Charles Marquis de Trazegnies, Prince de Roguon, Pair de Hainaut, Sénéchal de Liège, petit-fils de Jean Baron de Trazegnies, etc., Chevalier de la Toison-d'Or, grand Chambellan de l'Empereur Charles V, au nom de qui il aurait épousé Isabelle Infante de Portugal; que Rase De Gavre, Marquis d'Ayseaux, Comte du St.-Empire, de Beurieu, etc., aïeul du remontrant et fils d'Adrien susdit aurait été chef des finances, du Conseil d'État, Chambellan et premier Maître d'Hôtel de l'Archiduc Léopold, Gouverneur de Charlemont et de Binche, qu'il aurait épousé Anne de Velasco-y-Arragon, fille de Don Louis de Velasco-y-Arragon, Comte de Salazar, Chevalier de la Toison-d'Or, Général de la Cavalerie aux Pays-Bas, issu des Connétables de Castille et Duc de Frias, et d'Anne d'Alsace Comtesse de Bossu, sœur de Marie d'Alsace Duchesse de Brunswick et de Lunebourg et d'Hélène d'Alsace, Duchesse de Boria et de Gandie; que Pierre Eugène De Gavre, Marquis d'Ayseaux, Comte du St.-Empire, de Beurieu, fils de Rase susdit, et grand-père du remontrant aurait été Mestre-de-Camp de Cavalerie et aurait fait trois fois le voyage d'Espagne, étant au service de Charles II, qu'il aurait épousé Anne Florence, Comtesse de Hamal-Looz, fille de Guillaume Comte de Hamal-Looz, de Gomignies et du St.-Empire et de Magdelaine Comtesse de Ste.-Aldegonde, fille de Maximilien Comte de Ste.-Aldegonde, Chevalier de la Toison-d'Or, Gouverneur des provinces d'Artois et de Namur et de Marguerite de Lens de Boulogne, sœur de Marie de Lens, Comtesse d'Egmont et de Magdelaine de Lens, Princesse de Robeck de Montmorency; que Philippine Comtesse De Gavre, sa sœur aurait épousé Maximilien Comte de Merode, de Nalines, de la même Maison, et parent proche des Marquis de Westerloo, de Deinse, et de Frelong, dont le premier aurait été Chevalier de la Toison d'Or, Grand d'Espagne, Maréchal à notre service et Capitaine de nos Hallebardiers; que Rase François De Gavre, Marquis d'Ayseaux, Comte du St.-Empire, de Beurieu et de Gomignies, puis après Comte de Peer, de Fresin, et Successeur de son cousin, Don Carlos De Gavre, Comte de Peer et du St.-Empire, fils de Pierre Eugène susdit et père du remontrant aurait eu une santé si délicate qu'il n'aurait pas été en état de servir et aurait passé ses jours dans ses terres, ayant épousé Marie Catherine Comtesse de Bryas, fille d'Englebert, Comte de Bryas et d'Isabelle

née Comtesse d'Argenteau d'Esseneux, et nièce de Jacques-Théodore de Bryas, Archevêque et Duc de Cambray, Prince du St.-Empire; que Françoise De Gayre sa sœur aurait épousé le Comte de Lannoy et de la Moterie, Maison dont il y aurait eu tant de Chevaliers de la Toison d'Or et de laquelle aurait été Charles de Lannoy, Prince de Sulmone, qui aurait pris François I^{er}, Roi de France, à la bataille de Pavie, duquel Comte les quatre fils seraient à notre service et la fille aurait épousé Chrétien-Lothaire-Joseph-Dominique, Comte de Konigsegg - Rotenfels, Chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, notre Chambellan, Conseiller intime d'état et des conférences ministérielles, vice-président de notre conseil aulique de guerre, Général des frontières de Warasdin, Maréchal de nos armées, Colonel d'un régiment d'infanterie et Grand-Maître de notre très-chère et très-aimée épouse l'Impératrice régnante; Que beaucoup d'autres de la Maison de Gayre auraient encore été Généraux, Gouverneurs, Chambellans ou Ministres d'Etat de nos augustes prédécesseurs; et que toutes les filles de cette Maison se seraient aussi toujours alliées, sans exemple du contraire, comme celles ci-dessus avec des Seigneurs de la première Noblesse et qui auraient eu les plus grands emplois et dignités; Qu'enfin le remontrant, Chef de cette ancienne Maison, pour imiter ses illustres ancêtres se serait attaché et appliqué depuis sa jeunesse avec zèle à notre service, qu'il aurait eu dès le commencement de l'année 1717, une compagnie dans le régiment de Westerloo; qu'il aurait fait la campagne de Belgrade la même année, quoique son régiment n'y aurait pas été, en qualité d'Adjudant du Prince de Savoie; qu'il aurait commandé ensuite, par son ancienneté de Capitaine, le régiment de Westerloo dans plusieurs occasions, et que l'an 1728 il aurait obtenu de notre conseil aulique de guerre, la commission de Lieutenant-Colonel; qu'il aurait eu l'honneur de servir notre très-chère et très-aimée sœur la Sérénissime Archiduchesse Marie-Elisabeth notre Lieutenante et Gouvernante-Générale de nos Pays-Bas, en qualité de Chambellan depuis son arrivée auxdits pays, et que la protection de cette Anguste Princesse lui aurait fait obtenir aussi le grand Bailliage du Brabant-Wallon dans lesquels emplois, ainsi que dans les députations des Etats de Province, il n'aurait pas manqué de témoigner toujours un grand zèle pour nos intérêts et pour le service de notre très-auguste Maison.

C'est pourquoi, il nous a très-humblement supplié, qu'en considération

que la Maison de laquelle il serait le Chef serait égale à celles des Pays-Bas qui auraient obtenu ci-devant des Mercedes et Titres de Prince, notre bon plaisir soit d'en condécorer aussi le remontrant sur son nom de Gavre avec permission et agrément de pouvoir par lui, ses hoirs et descendans mâles et femelles nés et à naître de mariage, légitime, être appliqué ledit titre de Prince sur telle des Terres qu'il possède déjà, ou que tant lui qu'iceux pourraient encore acquérir dans la suite, dans notre Pays et Duché de Brabant, en érigeant dès-à-présent pour lors, icelle terre en dignité et prééminence de Principauté, sous le titre et nom de Principauté de Gavre; et lui promettant, ainsi qu'à sesdits hoirs et descendans mâles et femelles, d'ajouter, unir et incorporer à la terre à laquelle ils appliqueront ledit titre de Prince, toutes et telles Terres, Seigneuries, Biens, Fiefs, et autres que bon leur semblera;

SAVOIR, FAISONS :

Que Nous, toutes ces choses considérées, et ayant favorable égard à l'ancienne et illustre extraction du suppliant, aux bons et fidèles services de ses ancêtres et ceux qu'il nous a rendus tant dans les emplois militaires et civils, que dans les députations de nos états de Brabant et es assemblées d'autres nos états aux Pays-Bas, comme aussi à la distinction qu'il a eue d'être envoyé vers nous de la part de notre dite très-chère et très-aimée sœur la Sérénissime Archiduchesse Marie-Élisabeth, notre Lieutenante et Gouvernante-Générale de nos Pays-Bas, à l'occasion du mariage de notre très-chère et très-aimée fille la Sérénissime Archiduchesse Thérèse, avec notre très-cher et très-aimé cousin François-Ernest, Duc de Lorraine, et voulant à ces causes lui donner des marques distinguées de notre bienveillance et grâce Impériale et Royale, comme aussi l'élever, accroître et décorer de plus grands honneurs, droits, prérogatives et prééminences; avons, de notre certaine science, grâce spéciale, libéralité, pleine puissance et autorité souveraine, fait et créé, faisons et créons ledit Messire Charles-Emmanuel-Joseph De Gavre, Marquis d'Ayseaux, Prince par ces présentes de son nom De Gavre, de même que ses enfans et descendans mâles et femelles nés et à naître de mariage légitime, selon l'ordre de primogéniture et en préférant les mâles aux filles, permettant à lui et à sesdits enfans et descendans mâles et femelles, d'appliquer ce titre de Prince à telle des Terres qu'il possède déjà, ou qu'ils pourraient encore acquérir dans la suite dans l'étendue de nos Pays-Bas, et spécialement dans le pays et Duché de Brabant, pour être érigées en Principauté sous le nom de Gavre, laquelle terre avec les appendances et dépendances,

hauteurs, juridictions, revenus et possessions y appartenantes, avons dès maintenant pour lors érigé, comme nous l'érigions par ces présentes en Titre, Nom, Cry, Prééminence et Dignité de Principauté sous le nom et titre de Principauté de Gavre, permettons en outre audit Messire Charles - Emmanuel-Joseph De Gavre, Marquis d'Ayseaux et à ses descendants d'y ajouter, unir et incorpore telles autres terres, seigneuries et biens féodaux ou autres que bon leur semblera acquis ou à acquérir dans la province où sera située la terre à laquelle aura été appliqué ce titre en augmentation et pour plus grand lustre d'icelle Principauté; pour par lui et ses descendants mâles et femelles, nés et à naître de mariage légitime, selon l'ordre de primogéniture et en préférant toujours les mâles aux filles, jouir et user à toujours dudit titre de Prince et Princesse De Gavre, et érection en Principauté des droits, honneurs, dignités, autorités, privilèges, prérogatives et prééminence y appartenantes comme aussi de décorations d'armoiries et manteau doublé d'hermine y compétente en la même forme et manière qu'en jouissent et ont accoutumé d'en jouir tels et semblables Princes par tous nos Pays - Bas, et particulièrement notre Pays et Duché de Brabant, le tout cependant à charge et condition que ledit Messire Charles - Emmanuel-Joseph De Gavre, Marquis d'Ayseaux, ses descendants et successeurs seront tenus de faire le serment de fidélité et loyauté à cause de ladite principauté de Gavre ès mains de Nous, nos hoirs et successeurs ou de nos Lieutenants-Gouverneurs et Capitaines-Généraux de nos Pays-Bas, lesquels avons à ce commis et autorisés, comme nous les commettons et autorisons par ces présentes, et par ledit serment jurer et promettre de tenir ladite Principauté, lorsqu'elle sera appliquée comme dit est, à la terre que lui ou ses descendants trouveront convenir, de Nous et de nosdits successeurs, en fiefs, selon les usages et lois de la province où ladite application en aura été faite; et d'en faire alors le relief en payant les droits à ce dus, là et ainsi qu'il appartiendra; item à condition que ladite Principauté après la même application, ni les terres, seigneuries et biens, fiefs ou autres, qui y auront été annexés, unis et incorporés, ne pourront jamais, en aucun temps, ni sous aucun prétexte, être aliénés, séparés, partagés, éclissés, ni démembrés, par contrat, testament, partage ni autre façon quelconque, et en outre que cette, notre présente grâce ne tournera ores, ni au temps à venir en notre préjudice ni de nos droits, hauteurs, seigneuries, juridictions, ressorts, souverainetés, autorités et prééminences, et sauf le droit d'autrui; et pour marquer plus amplement la satisfaction que nous avons de ses bons et fidèles services, nous avons par grâce spéciale et sans conséquence pour d'autres, fait dépêcher ces présentes exemptes de la moitié des droits y afférans. Si DONNONS EN

mandement à notredite et très-aimée sœur la Sérénissime Archiduchesse Marie-Elisabeth, notre Lieutenante et Gouvernante-Générale de nos Pays - Bas, et ORDONNONS à tous nos Conseils et autres Justiciers, Officiers et sujets à qui ce peut regarder ou toucher, qu'ils fassent et laissent pleinement, paisiblement et perpétuellement jouir et user ledit Messire Charles - Emmanuel - Joseph De Gavre, Marquis d'Ayseaux et ses descendans légitimes selon l'ordre susdit, dudit titre de Prince, de l'érection en Principauté, des droits, dignités, honneurs, prérogatives et privilèges y attachés, de la condécoration d'armoiries, et de tout le contenu en ces présentes, sans leur faire, mettre, ou donner, ni souffrir être fait, mis ou donné aucun trouble ou empêchement au contraire. ORDONNONS, en outre, à notre Conseil des finances, à ceux de nos Chambres des Comptes, aux Roys - d'Armes de nos Pays - Bas, et à tous ceux qu'il appartient, qu'ils procèdent bien et duement à la vérification, entérinement et enregistrement de ces présentes selon leur forme et teneur, CAR AINSI NOUS PLAIT-IL; pourvu que dans l'an après la date de cettes, icelles soient présentées à notredite Chambre des Comptes, à l'effet de ladite vérification et entérinement, comme aussi dans le même terme à notre premier Roy d'armes ou autre qu'il appartiendra en nosdits Pays-Bas, en conformité et aux fins portées par le quinzième article de l'ordonnance décrétée par les Archiducs Albert et Isabelle, le quatorze décembre mil six cent seize touchant le port d'armoiries, timbres, titres et autres marques d'honneur et de noblesse, l'un et l'autre à peine de nullité de cette notre présente grâce; ordonnant à notredit premier Roy d'armes en nos Pays-Bas, ensemble au Héraut-d'Armes de la province qu'il appartiendra de suivre en ce regard ce que contient le réglemeut fait par ceux de notre conseil privé, le deuxième octobre mil six cent trente-sept, au sujet de l'enregistrement de nos lettres patentes, touchant lesdites marques d'honneur, en tenant par nos dits Officiers d'Armes respectivement notice au dos de cette. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous avons signé ces présentes de notre main, et à icelles fait mettre notre grand scel. Donné en notre ville et résidence impériale de Vienne en Autriche, le treizième jour du mois de juin, l'an de grâce mil sept cent trente-six, et de nos règnes, de l'Empire Romain le vingt-cinquième, de l'Espagne le trente-troisième; et de Hongrie et Bohême aussi le vingt-cinquième, Roc^u. Vt.

Sgné CHARLES.

Par ordonnance de Sa Majesté,

Signé, A. F. BARON DE KURZ.

V. M. accorde à Messire Charles-Emmanuel-Joseph De Gavre, Marquis d'Ayseaux, le titre de Prince.

Ce jourd'hui trente septembre mil sept cent trente-sept, Messire Charles-Emmanuel-Joseph de Gavre, Marquis d'Ayseaux, Comte du St.-Empire, de Peer, etc., Chambellan actuel de S. M. Impériale et Cath^e. Grand-Bailli du Wallon Brabant, grand Échanson Héréditaire de Flandre, a prêté le serment de Prince, ordonné par ces lettres patentes ès mains de S. A. S. Marie Élisabeth, Archiduchesse d'Autriche et Gouvernante-Générale des Pays-Bas.

Moy présent,
Signé, C. H. Cosqui.

Les Surintendant et Directeur Gal., Conseillers et Commis des Domaines et Finances de l'Empereur et Roi, consentent et accordent autant qu'en eux est, que le contenu au blancq de cette soit fourni et accompli, soit ainsi et en la même forme et manière que S. M. I. et Cath^e. le veut et mande être fait, par icel^{ts} blancq. Fait à Bruxelles sous les seings manuels desdits Surintendant et Directeur-Général, Conseillers et Commis desdites finances, le trentième septembre mil sept cent trente-sept.

Signé le Marquis de HERZELLES. F. SERCLAES, Reg^{te}. fol. 185, le Baron DEFFONSECA.

Ce jourd'hui 30 septembre 1737, ont ces présentes lettres-patentes été vues et lues au bureau de la Chambre des Comptes de S. M. I. et C., selon leur forme et teneur, entérinées et enregistrées au registre des chartres, octrois et autres affaires du Duché de Brabant, commençant avec l'an 1732, marquées la lettre Q, quotté n^o. 20, fol. 184.

Signé J.-B.-J. FRAULA, J.-F. DE CAVERSON, J.-E. SCHOCKKAERT.

Nous soussignés Messire Joseph Van Den Leene, Conseiller de l'Empereur et Roi, exerçant l'état de premier Roy d'Armes, dit Toison d'Or, en ses Pays-Bas et de Bourgogne; et Richard de Grez, Écuyer Roi et Héraut d'Armes ordinaire de S. M. I. et èsdits Pays-Bas, à titre de la Province et Duché de Lothier et de Brabant; Certifions et Déclarons d'avoir vu et examiné ces présentes lettres-patentes du titre de Prince du nom De Gavre, avec la préférence des mâles aux filles, de permission d'appliquer ce titre de Prince à telles des terres déjà possédées par le Seigneur impétrant et à celles encore à acquérir dans la suite dans l'étendue des Pays-Bas, obéissants à sa sacrée Majesté et spécialement dans le pays et Duché de Brabant, pour être érigées en principauté sous le nom De Gavre, avec la faculté de jouir et user aussi

des décorations d'armoiries et manteau doublé d'hermines y compétentes, et d'en avoir chacun de nous tenu notice et mémoire ès livre et registre de notre office, comme S. M. le veut et mande d'être fait au dispositif d'icelles lettres; nonobstant que le terme y préfigé audit Seigneur impétrant est expiré dès le treizième de juin 1736, et ce en vertu du décret margé sur le registre présenté à son Altesse Sérénissime Gouvernante - Générale des Pays-Bas, le 27 septembre 1737, paraphé; Colo Vt. signé Marie-Élisabeth, et *contre signé* Bollaert, en témoin de, nous avons signé cette à Bruxelles, ville de Cour au Duché de Brabant, le quatrième jour du mois d'octobre de l'an 1737, signé Joseph Van Den Leene, J. N. R. S. M. N. J. De Grez.

Les descendants du Prince Charles-Emmanuel-Joseph De Gavre, furent:

- 1^o. François De Gavre, qui suit;
- 2^o. Eugène De Gavre, Capitaine au régiment d'infanterie de Los-Rios, blessé à la bataille de Lissa, le 5 septembre 1757, mort au château du Monceau, des suites de sa blessure en 1758.
- 3^o. Marie-Théodore De Gavre, mariée à Honoré, Comte de Glimes-de-Brabant, Capitaine aux Gardes-Wallonnes, gentilhomme de la Chambre de S. M. C. et Brigadier de ses armées.
- 4^o. Marie-Albertine de Gavre, alliée au mois d'août 1752, à Maximilien-Emmanuel, Prince de Hornes et du St.-Empire, Grand d'Espagne, Chevalier de la Toison-d'Or, etc.,

François-Joseph-Rase De Gavre, Chambellan de leurs Majestés Impériales et Royales, Général-Major et Chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or. Il mourut à Vienne en Autriche le 7 mars 1797. Il avait épousé en février 1753, Marie-Amour-Désirée De Rouverois, chanoinesse d'Andenne, Grande-Maitresse de S. A. R. l'Archiduchesse Marie-Christine, Dame de la Croix-Étoilée, fille aînée de Henri-Joachim, Baron de Rouverois, Pamele et Lavaux, Seigneur d'Audenarde, Beer de Flandre et Chambellan de l'Empereur Charles VI, et de Charlotte-Gabrielle de Watte-Ville, de Conflans; ils laissèrent de leur mariage:

- 1^o. Charles-Alexandre-François Rase, Prince de Gavre, dont l'article suit;
- 2^o. Léopold-Joseph Rase, de Gavre, Général-Major et Chambellan de l'Empereur d'Autriche, mort à Bruxelles le 17 septembre 1823.
- 3^o. Marie-Maximilienne De Gavre, Chanoinesse de St^e.-Waudru à Mons, épouse du Prince Hermann-Frédéric-Othon de Hohenzollern-Hechingen, dont elle eut un fils actuellement le Prince régnant de Hohenzollern.
- 4^o. Marie-Charlotte De Gavre, chanoinesse de St^e.-Waudru à Mons, morte à Bruxelles sans avoir été mariée.

5°. Marie-Christine-Ghislaine De Gavre, Chanoinesse du chapitre de St^e.-Gertrude à Nivelles, épouse de Philippe-Joseph Comte du Sart et de Varick; elle était Dame de la Croix-Étoilée, elle mourut sans postérité à Nice en Piémont, en 1789.

Charles-Alexandre-François Rase, Prince de Gavre, Grand-Maréchal de la Cour du Roi des Pays-Bas, Grand-Croix de l'ordre du Lion Belgique, Chevalier de St.-Hubert de Bavière et de l'Aigle d'or de Wurtemberg, épousa Marie Thècle, Comtesse d' Egger, d'une ancienne famille de Carinthie; elle mourut le 7 janvier 1817; il eut d'elle trois enfans, dont deux sont morts en bas âge; il reste un fils.

François-Antoine Rase, Prince de Gavre, Chambellan de S. M. le Roi des Pays-Bas.

GOUBAU.

GOUBAU, BARONS DE BOUSVAL, LONGCHAMPS, HOVORTS, CORBEEK-DYLE, ETC.



Lith. de G. Hermann.

ARMES : d'or, au chevron de gueules, accompagné de deux croix de Calatrava, en chef, et d'une demi-lune aussi de gueules. Couronne de Baron. Supports : deux griffons d'or.

APRÈS tout ce que le Comte de St-Genois a rapporté de cette famille dans l'ouvrage intitulé *Monumens anciens*, et qu'il a accompagné de pièces authentiques, il paraît inutile de s'étendre davantage sur son ancienneté et sur les différentes preuves qu'elle a été dans le cas de faire, soit pour être admise aux chapitres nobles d'Empire ; soit pour entrer long-temps avant dans différentes corporations nobles des Pays-Bas ; mais cette famille vient de faire récemment une preuve que nous nous empressons d'autant plus de rapporter, que son objet est de nature à intéresser toutes les familles d'ancienne noblesse du Royaume, admises dans l'ordre équestre de différentes provinces.

L'on sait que Sa Majesté a fait les premières nominations des Membres de l'ordre équestre à leur création et que par différens arrêtés, notamment par celui du 18 décembre 1815, elle a imposé à tous ces membres ainsi nommés, l'obligation de lever dans un délai fixé un diplôme ou *acte-preuve* de leur nomination ; cependant Sa Majesté en réitérant cet ordre par son arrêté du 23 mai 1817, a exempté, en ce qui concerne les provinces méridionales, trois classes de Nobles de cette obligation, savoir . 1^o. ceux qui peuvent prouver à la satisfaction du conseil suprême de noblesse, qu'eux-mêmes ou quel-

qu'un de leurs ancêtres du même nom et armes, ont, depuis les années 1555, figuré dans les assemblées des Nobles du pays; 2.^o ceux qui peuvent justifier être reconnus appartenir à la noblesse dite : *Volbortigen Adeldom*; et 3.^o ceux qui ont appartenu à l'état noble d'une des provinces du même pays. Voici le texte de cet arrêté royal qui n'a pas été publié par la voie ordinaire.

NOUS GUILLAUME, ETC.,

Avons trouvé bon et entendu, sur le rapport du conseil suprême de noblesse, en date du 13 mai 1817, de prolonger jusqu'au 1^{er} novembre de l'année courante le terme qui, par notre arrêté du 28 décembre 1816, n^o 15, était fixé pour la levée des actes-preuves dont ont besoin les personnes nommées dans les ordres équestres des provinces méridionales.

Étant par le présent porté modification à notre arrêté du 8 décembre 1815 et déclaré soumis, pour autant qu'il concerne les provinces méridionales, à l'obligation de donner des actes-preuves. Toutes les personnes nommées par Nous, qui ne pourront justifier au désir du conseil suprême de noblesse qu'eux-mêmes ou quelqu'un de leurs ancêtres du même nom et armes, ont comparu depuis l'an 1555 parmi les nobles du pays, ou ont été reconnus appartenir à la noblesse de race (*Volbortigem Adeldom*), ou à l'état Noble de quelque province des Pays-Bas; pour satisfaire à cette obligation, les Présidens des ordres équestres dans les provinces méridionales, seront invités d'envoyer avant le dernier août 1817 au conseil suprême de noblesse, les listes désignant les membres de leur corps équestre respectif qui auront droit d'y être compris.

Chargeons notre conseil de noblesse, etc.

La Haye, le 23 mai 1817.

Signé, GUILLAUME.

C'est d'après cette disposition souveraine que le conseil suprême de noblesse a tenu pour *exempts* de l'obligation précitée,

- 1.^o Tous les membres nommés aux différens ordres équestres, qui par eux-mêmes ou leurs ascendans du même nom et armes avaient été admis à l'état noble des provinces méridionales.
- 2.^o Ceux qui en Flandre, où il n'existe plus depuis des siècles un véritable état noble, avaient, d'après une liste formée par le conseil de cette province, figuré dans les différentes inaugurations de nos Souverains, nommément à celle de l'Empereur François II,

en 1792 comme nobles, décorés au moins du titre de Baron. Mais il paraît que jusqu'à ce moment peu de Nobles appartenans à la seconde classe ci-dessus indiquée, aient tenté de faire la preuve requise pour jouir de l'exemption de lever leur diplôme et d'en acquitter la taxe et les frais; il est à présumer que c'est à cause qu'ils ignoraient, ou ne comprenaient pas bien les dispositions du prédit arrêté royal du 23 mai 1817.

L'on trouve toutefois dans le registre de l'ordre équestre de la Flandre occidentale, que M. le Baron Goubau, Président à la cour supérieure de justice, à Bruxelles, nommé par Sa Majesté membre de cet ordre à sa création, a obtenu l'*exemption* de lever le diplôme de sa nomination après avoir fait preuve devant le conseil suprême de Noblesse, non-seulement d'appartenir à la noblesse de race dès avant l'année 1555, mais d'avoir, outre cela, tels quartiers de noblesse requis pour être considéré comme appartenant au *Volbortigen Adeldom*, selon l'acception que le conseil suprême de noblesse entend donner aux termes *Volbortigen Adeldom*, repris dans le prédit arrêté royal et dont la signification est peu connue dans nos provinces méridionales.

Voici ce que l'on trouve sur lesdits registres de l'ordre équestre de la Flandre occidentale à l'égard de la preuve faite par M. le Baron Goubau :

Extrait du registre relatif aux familles nobles de la province de la Flandre occidentale, ainsi que de l'acte de la reconnaissance des membres de l'ordre équestre de la même province, conformément à l'article 24 du règlement arrêté par Sa Majesté en date du 16 septembre 1817, où se trouve enregistrée, après le titre de noblesse de noble homme Eugène-Joseph-Marie-Ghislain Goubau, la note suivante avec la généalogie ci-jointe.

Suivant les dispositions du conseil suprême de noblesse, reprises dans les dépêches adressées à M.^r le Président de l'ordre équestre, en date du 22 septembre et du 24 novembre 1818, M.^r le Baron E. Goubau, membre du même ordre est, conformément à l'arrêté de Sa Majesté du 23 mai 1817, déchargé de l'obligation de lever un acte-preuve de sa nomination, le susdit Sieur ayant produit, à la satisfaction du même conseil suprême, la preuve que lui et ses ancêtres du même nom et armes jusques Henri et y compris Goubau, Chevalier de l'ordre de Calatrava, son huitième ascendant, appartiennent à la noblesse de race de ces Pays-Bas, le tout conformément au Crayon généalogique suivant :

Crayon Généalogique de l'ascendance directe de M. Eugène-Joseph-Marie Guislain, Baron Goubau, membre du corps équestre de la Flandre occidentale.

I. Henri Goubau, Chevalier de l'ordre de Calatrava, vivait en 1491, il épousa Aldegonde Cuyck, dont il eut :

II. Jean Goubau, Écuyer, né en 1503, épousa Jeanne Cosseri, fille de Jean Cosseri et de Barbe Schets, de ce mariage naquit :

III. Alexandre Goubau, Écuyer, né en 1540 et mort en décembre 1614, avait épousé Anne Anthoni (*ex matre Fonk*); ils laissèrent :

IV. Jean Goubau, Seigneur de Triest, Chevalier, né en 1576, épousa Madeleine Vecqman, dont :

V. François Goubau, Chevalier, Seigneur de Triest, épousa par contrat du 7 août 1640 Isabelle Van den Broecke (*ex matre Clari*) de la Maison de Wassenaar.

VI. Jean-François Goubau, Chevalier, Seigneur de Triest, Beveren, Longchamps, Bousval et Laloe, né le 24 mai 1646, épousa par contrat du 1^{er} mars 1676, Cécile-Catherine Gerardi, fille de Maximin et de Marie-Claire de Coxie.

VII. Pierre-Ferdinand Goubau, Seigneur de Courtenwalle, Écuyer, né le 10 novembre 1680, épousa le 23 juin 1702 Lucrèce-Antoinette Bernard, dite Braze, née le 31 décembre 1677, fille de Josse-Bernard, Conseiller au Grand-Conseil de Malines et de Marie-Catherine d'Heusden d'Elshout.

VIII. Charles-Henri Goubau, Chevalier, Seigneur de Middelswaele et de Mahul Dietteren Conseiller au Grand-Conseil des Pays-Bas, né le 24 juin 1708, épousa, par contrat du 17 avril 1756, Reine-Charlotte de Villegas, née en 1722, fille de Melchior-Joseph de Villegas, Baron d'Hovorst, Seigneur de Viersel, Bouchaut, Werfter et d'Anne-Marie de Wissekercke, Baronne de Pellembergh et de Sprang (*ex matre Vanderduyn*).

IX. Eugène-Joseph-Marie-Ghuislain, Baron Goubau, Membre de l'ordre équestre de la Flandre occidentale en 1818.

Pour extrait conforme.

Le Président de l'ordre équestre de la province de la Flandre occidentale.

Signé le Baron de Croeser.

De Berges.

La preuve par *quartiers* que M. Le Baron Goubau a subministré en même temps dans le sens que donne le conseil suprême aux termes *volbortigen Adeldom*, consiste en 8 quartiers paternels et 4 maternels; cette preuve avait déjà été reçue par résolution du 10 décembre 1784, à la Junte établie à Bruxelles, pour l'examen des preuves de ceux qui aspiraient à la clef de chambellan et qui était présidé par le grand maître, grand Chambellan de la cour, Prince De Gavre; et c'est ensuite de cette preuve que le Baron Goubau d'Hovorst, aujourd'hui Directeur général des affaires concernant le culte catholique, a obtenu une des douze clefs de Chambellan qu'à son avènement au trône impérial d'Allemagne, l'Empereur Léopold II avait envoyées en 1791 à S. A. J. l'Archiduchesse Marie Christine, pour être distribuées à ceux de la noblesse des Pays-Bas, qualifiés par leur naissance, à être décorés de cette distinction, et qui, pendant l'insurrection brabançonne s'étaient le plus particulièrement distingués par leur fidélité et leur attachement à l'auguste maison d'Autriche.

Les onze autres clefs ont été accordées au Marquis de Trazegnies, aujourd'hui membre de la 1^{re}. chambre des États-Généraux du Royaume; au Comte De Gavre; au Comte De Lannoy de la Chaussée; au Comte d'Auxi-de-Neuville; au Comte Vanderdilst; au Vicomte de Nieulant; au Comte de Briey; au Comte de Clauwez-Briant; au Comte de Grunne; au Baron de Beekman de Vieux-Sart; et à Mr. Fusco de Mataloni; voici les quartiers de ces Messieurs qu'on a pu découvrir.

Trazegnies.

Trazegnies, De Lalaing, de Wissocq, Hennin-Liétard, de Bode, de Schreider, d'Elvert, Clemelin de Viderhold, De Ifflart, de Vooght dit de Gryse, d'Aguilera, de Creuse.

Lannoy.

Lannoy, De Berghes, Fiennes, Vanhaute, Duvault, Le Mercier, Dubois, Damman, Franeau, d'Yve, Vanderburch, De Croix.

Vanderdilst.

Vanderdilst, Vanderdilst, De Bousies, De Grassis, Saint-Victor, Vandereycken, De Moralis, De Meurs, Coloma, Bejar, Vital, Bauweens, Vanderboyen.

Goubau.

Goubau, Wassenaer dit Vandebroecke, Gerardi, Coxie, Bernard dit Braze,

Vanderstræten, Heusden d'Elshout, Boncamp, Zukatter, Villegas, Villegas, Wissekercke, Vanderduyn.

Nieulant.

Nieulant, Sprouekhof, Van Caloen, Rommel, Fieulant, Wouters, Wouters, Herissem, Allegambe, Volekaert; Wouters, Van Caloen.

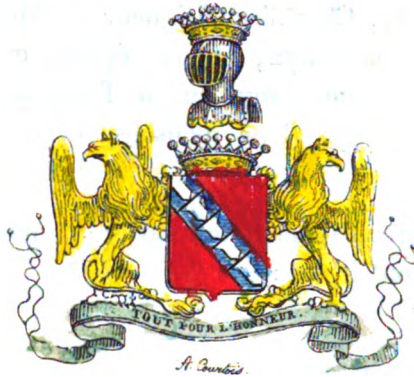
Beeckman.

Beeckman, Debau, Fontigny, De Rigauderie, d'Udeken, Nobili, Hellin, De la Joncerie.

Vandermeere, Peeters, De Grass, Du Masin.

LA BARRE.

BARONS DE LA BARRE DE FLANDRE.



ARMES : de gueules à la bande de vair, couronne de Baron,
supports : deux griffons d'or. L'heaume couronné,
cri de guerre : Tout pour l'honneur.

LA famille De la Barre remonte à une ancienneté très-reculée. Il paraît que Richard son premier auteur connu, prit le nom De la Barre de son apanage qui, devint le nom Patronymique de ses descendants.

Selon d'anciens manuscrits et mémoires que citent les chartes de l'abbaye de St.-Pierre à Gand, cette famille serait légitimement descendue des Comtes de Flandre.

I. Richard, Seigneur De la Barre, Chevalier, vivait en 1209; il épousa la fille du Seigneur de Fontaine, dont il eut :

II. Gaultier, Seigneur De la Barre, dit Fisel, Chevalier, épousa Isabeau de Hallewin, dont est issu :

III. Jean De la Barre, dit Fisel ou Fichel, Chevalier, Seigneur De la Barre, épousa Jeanne de Courcelles, dont il eut trois fils :

- | | |
|---------------------------|--------------------------------|
| 1°. Jacques qui suit ; | } dont les postérités suivront |
| 2°. Charles de La Barre ; | |
| 3°. Jean de La Barre. | |

I.

IV. Jacques ou Jacquemart De la Barre, dit Fisel, Chevalier, épousa l'héritière de Mouscron, dont est issu :

V. Bernard De la Barre, Chevalier, Seigneur de Mouscron, épousa Catherine d'Amiens, il mourut en 1372, et son épouse en 1365, ils furent tous deux inhumés dans l'église des Augustins à Tournay, au milieu du chœur, où l'on voyait encore en 1770, leur mausolée orné de leurs seize quartiers. Ils laissèrent un fils :

VI. Tiercelet De la Barre, Seigneur de Mouscron, mort en 1400, avait épousé Jeanne de Cuinghien, dont il eut :

- 1°. Othon, qui suit ;
- 2°. Tiercelet, mort sans postérité ;
- 3°. Marguerite qui épousa Gillebert d'Antoing, Seigneur de Rocques.

VII. Othon ou Hoste De la Barre, dit Tiercelet, Seigneur de Mouscron, Chambellan et Conseiller du Duc de Bourgogne en 1466, épousa en premières noces Iolande de Courtray, Dame de Melle, et Hersaulx ; en secondes noces, Cécile de Meurkercke. Il mourut en 1466, et fut inhumé dans l'église de Mouscron. Ses enfans furent :

Du premier lit :

- 1°. Jacqueline De la Barre, qui s'allia à Jean de Leuwerghem, Seigneur de Rocques et Capelle. Elle mourut sans génération.

Du second lit :

- 2°. Cornille, qui suit ;
- 3°. Josse, chanoine de Cambrai ;
- 4°. Gérardine, qui épousa Josse, Seigneur de le Walle.

VIII. Cornille, Seigneur De la Barre et Mouscron, épousa en premières noces, Isabeau d'Oignies, dont il n'eut point d'enfans ; et en secondes noces, Jenne Willant. Il assista à une joute ou tournoi qui eut lieu à la Cour de Bourgogne, à Dijon en 1443, avec Adolphe, Prince de Cleves, Cornil, bâtard de Bourgogne, et plusieurs autres Seigneurs de cette Cour (1).

(1) Voyez Olivier de la Marche, page 176. édit. de 1645.

Les enfans de son second mariage furent :

- 1°. Antoine, qui suit;
- 2°. Antoinette, qui épousa Jean de Ghistelles, Seigneur de la Motte;
- 3°. Jeanne, qui épousa Adrien de Rocquenghem;
- 4°. Martine, qui épousa Bauduin de Calonne.

IX. Antoine, Seigneur De la Barre et Mouscron, Chambellan de l'Empereur Charles-Quint, Grand Bailli et Gouverneur de Courtray, épousa Louise De Lannoy, fille de Ferand, Seigneur de Fresnoy, et de Marie de Jausse. Il mourut en 1556, et ne laissa qu'un fils.

X. Ferdinand De la Barre, Chevalier, Seigneur de Mouscron, Fresnoy, Anneval, Albeque, Chambellan et Conseiller de l'Empereur Charles - Quint, Grand-Bailli de Gand, et Souverain Bailli de Flandre en 1570. A cette époque la province de Flandre ne pouvant plus supporter l'odieuse tyrannie de Philippe II, les principaux Seigneurs des états, tels que le Comte Du Roeulx (Croy), les Seigneurs d'Oignies, de Mouscron (Ferdinand De la Barre), Jean De Croy et autres traitèrent avec le Prince d'Orange, et l'appelèrent à Gand, où ses troupes entrèrent le 26 septembre 1576. (1).

Ferdinand De la Barre, épousa en premières noces Marie De Thiennes, fille du Seigneur De Castre et de Catherine d'Oignies, dont il eut :

- 1° Louise qui suivra.
- 2° Jean, mort jeune.
- 3° Gilbert, Chevalier, mort sans postérité.
- 4° Marie, qui épousa Bauduin de Hallevin, Seigneur de Zueneghem, Grand-Bailli de Courtray.

Ferdinand De la Barre, épousa en secondes noces Jacoba de Montmorency, fille de Bauduin, Seigneur de Croisilles, dont les enfans moururent en bas âge. Il décéda en 1578, et fut inhumé dans l'église de St.-Donat à Bruges. Ses seize quartiers sont peints sur un vitrau de cette église.

XI. Louise De la Barre, Dame de Mouscron, etc., après ses frères; épousa Antoine De Liedekerke, Seigneur De Heulle.

En elle finit la branche aînée de la maison de la Barre de Flandre, dont les grandes possessions territoriales passèrent dans celle de Liedekerke.

(1) Voyez Meteren, l'Espinoy, Van der-Vinck, Guiniardin.

Louise De la Barre, mourut le 12 mai 1606.

Postérité de Charles, second fils de Jean I, dit Fisel ou Fichel, Chevalier.

IV. Charles De la Barre, dit Le Francq, épousa Marie de St.-Amant, d'où est issu :

V. Jean De la Barre, qui épousa Jenne de Condette, dont il n'eut qu'un fils.

VI Pierre De la Barre, qui épousa Jenne de Coolens. Il mourut sans postérité, et en lui finit cette seconde branche des Seigneurs de Mouscron.

Postérité de Jean II, troisième fils de Jean I, De la Barre.

IV. Jean II, De la Barre, dit Le Jeune, Seigneur de Carnoy, troisième fils de Jean De la Barre dit Fisel, Chevalier, Seigneur De la Barre et de Dame Jenne de Courcelles, épousa par contrat passé à Courtray, le 25 juin 1326, Claudine fille d'Eustache, Seigneur de Wambecke, et de Dame Agnès de la Vichte.

Jean y est accompagné de ses deux frères, Jacquemart, Seigneur De la Barre dit Fichel, et de Charles De la Barre dit Le Francq.

Il est conditionné au contrat de mariage que leur fils aîné et sa postérité prendront et porteront les armoiries de Wambecke, parce que Claudine est la dernière du nom de Wambecke.

De ce mariage est issu :

V. Jean III, De la Barre, Seigneur de Wambecke et de Carnoy, Capitaine des Arbalétriers des villes de Braine-le-Comte, et Soignies au service de la Comtesse Marguerite de Hainaut (1).

Conformément à la clause du contrat de mariage de ses père et mère il prit les armes de Wambecke qui étaient d'azur à la fasce d'or, chargé d'une étoile en chef et freté de même en pointe, chargeant le tout de l'écu de sa

(1) Les Arbalétriers étaient alors la première milice des armées, et le commandement n'en était jamais confié qu'à un gentilhomme d'ancienne Maison. Les villes de Braine-le-Comte et Soignies étaient fortifiées.

maison, de gueules à la bande de vair. Il épousa Jehannes de Courières, dont il eut :

- 1°. Hugues De la Barre qui suit.
- 2°. Jean De la Barre qui épousa Jenne de Casteler, et mourut sans postérité.

VI. Hugues De la Barre, Seigneur de Carnoy, et Redemont, Conseiller de l'hôtel du Duc de Bourgogne, épousa par contrat du 31 janvier 1446 Jehanne de le Pasture. Dans ce contrat figurent ses parens Hoste De la Barre dit Tiercelet, Chevalier, Seigneur de Mouscron, Conseiller et Chambellan du Duc de Bourgogne, et de Gilbert d'Antoing dit de Rocques, Chevalier; de ce mariage naquit :

VII. Nicaise De la Barre, Seigneur de Carnoy et Redemont, maître d'hôtel de Marguerite d'Autriche, Duchesse de Savoie, Gouvernante des Pays-Bas, (Tante de l'Empereur Charles-Quint). Il avait épousé Marie Resteau. Il mourut le 3 février 1531, et fut inhumé dans l'église de St.-Vincent à Soignies, où son tombeau se trouve encore dans la chapelle de la Trinité, avec ses armoiries et qualifications, il eut pour enfans :

- 1°. George De la Barre, qui suit;
- 2°. Hugues De la Barre, II^{me}. du nom.
- 3°. Jean De la Barre.

VIII. Georges De la Barre, Seigneur de Carnoy, épousa Anne Dupont, fille de Jean, Seigneur de Rocques et d'Isabeau Collart. Il mourut le 27 juin 1573, laissant trois enfans :

- 1°. François De la Barre, qui suit;
- 2°. Jenne De la Barre.
- 3°. Marie De la Barre.

IX. François De la Barre, Seigneur d'Arondielle, Enbieven, etc., épousa Marie Franeau, le premier août 1574, mourut le 5 septembre 1627, et fut inhumé dans l'église de Braine-le-Comte. Il ne laissa qu'un fils;

X. Jérôme De la Barre, Seigneur d'Arondielle et Enbieven, épousa, le 8 juin 1602, Florence Despiennes, Dame de la Motte, mourut le 20 mars 1643 et fut inhumé dans l'église de Braine-le-Comte, où son tombeau se trouve encore dans la chapelle de St.-Christophe, près de son père.

De ce mariage est issu :

XI. Albert De la Barre, Seigneur d'Arondielle, Enbieven, la Tourette, épousa le 23 août 1657, Dame Catherine-Isabelle Le Duc, fille de Henri, Chevalier, Seigneur de Tourpes et de Margueritte Mercier. Il mourut le 24 avril 1669, laissant :

- 1°. Jean, qui suit;
- 2°. Margueritte, qui épousa le 24 août 1677, Antoine de Vergnies, Seigneur de Landas et Salmonsart, Capitaine de cavalerie.
- 3°. Marie, qui épousa Charles, Marquis de Winterfeldt, Général d'infanterie et Gouverneur de Lière. Ils n'ont laissé qu'un fils, Charles, Général-Major, mort sans génération.
- 4°. Isabelle, qui épousa Don Inigo de Avendano y Billela, Marquis de la Puebla Corria, Chevalier de l'ordre de St.-Jacques, Général de bataille au service de l'Empereur Charles VI, mort à Vienne en Autriche sans postérité en 1715.

XII. Jean IV, du nom De la Barre, Seigneur d'Arondielle, Enbieven, la Tourette, épousa le 25 mars 1637, Dame Marie-Claire Pottier, fille de Philippe, Seigneur du Préau, Dour, etc.; il mourut le 24 septembre 1724, laissant de son mariage :

- 1°. Philippe qui suit :
- 2°. Adrien-François, qui épousa Marie de Vinchant, dont un fils mort sans avoir été marié.
- 3°. Marie qui épousa Henri, Baron De Ville, Colonel au service d'Espagne, et Capitaine des gardes Wallonnes.
- 4°. Françoise qui épousa Lamoral De Latre, Seigneur de la Hutte.

XIII. Philippe, Baron De la Barre de Flandre, Seigneur du Neufmaisnil, Mainvault et la Tourette, Enbieven.

Il reprit l'écusson des armes de la famille De la Barre de Flandre, d'après la stipulation du contrat de mariage passé le 25 juin 1326, entre Jean II^{me}. De la Barre, son huitième aïeul, et l'héritière de Wambecke; cet écusson était porté en surtout sur celle de Wambecke, par ses ancêtres; il épousa le 22 décembre 1719, Dame Claire de Vinchant, fille de Jean, Seigneur de la Haie, Chevalier, et de Dame Marie Robert.

Il mourut le 4 janvier 1729, et son épouse le 2 avril 1731.

Ils laissèrent quatre enfans :

- 1°. Charles qui suit :
- 2°. Adrien qui forma la branche fixée en Espagne, dont nous parlerons après.
- 3°. Jean, Chevalier De la Barre, Colonel au service d'Espagne, mort sans alliance à Barcelone, le 19 mai 1777.
- 4°. Marie-Maximilienne, qui épousa Nicolas-Joseph Rasoir, Seigneur de Forêt, et prévôt de Valenciennes, ils n'eurent qu'une fille morte en bas âge.

XIV. Charles-Joseph, Baron De la Barre de Flandre, Seigneur du Neufmaisnil, Noirchin, Falmonsart, la Motte, le Val, la Tourette. Il fut déclaré gentilhomme de l'ancienne Noblesse et Chevalerie du comté de Hainaut, ainsi que sa postérité, par arrêt du conseil souverain de cette province, devant, comme tel jouir des privilèges et exemptions attachés à l'état d'ancien noble du Hainaut, comme légitimement descendu de l'ancienne maison De la Barre de Flandre, d'après les preuves de filiation et de noblesse jugées audit conseil, jusqu'à Jean 1^{er} Chevalier, Seigneur De la Barre, fils de Richard De la Barre, Chevalier, qui vivait en 1209 (1).

Charles, Baron De la Barre de Flandre, épousa le 23 juillet 1749, Polyxenne-Augustine De Croix, Comtesse de Clerfayt, fille de Sébastien-Nicolas De Croix, Comte de Clerfayt et de Calonne, Seigneur de Braige, Bogard, Bruille, Gouverneur de Binche, Colonel au service de l'Empereur Charles VI, et de Marie - Anne Le Duc, Dame d'Onnesies, Augreau, Autreppe, Hennin. Il mourut le 1^{er} décembre 1788, et son épouse le 5 août 1768 (2).

Leur mausolée en marbre blanc, orné de leurs seize quartiers, se trouve dans la chapelle seigneuriale de l'église d'Ecaussine d'Enghien. Leurs enfans furent :

- | | |
|---|---------------------|
| 1°. Marie-Anne De la Barre, | } morts en bas âge. |
| 2°. Amélie De la Barre. | |
| 3°. Jacques-Amory De la Barre. | |
| 4°. Sébastien-Charles De la Barre, qui suit. | |
| 5°. Ferdinand-François dont l'article viendra ci-après. | |

(1) Cette preuve par jugement du Conseil Souverain du Hainaut, était très-difficile en ce que le demandeur était obligé de soutenir un procès contre le fiscal de ce conseil et le Magistrat de Mons, qui employaient tous les moyens pour le débouter de sa demande, parce que le gentilhomme reconnu de l'ancienne noblesse était exempt de tous les droits et impositions des villes et villages du Hainaut.

(2) Elle était sœur de François-Sébastien De Croix, Comte de Clerfayt et de Calonne, Seigneur de Braige, Bogard, Bruille, Onnesies, Augreau, Autreppe, Hainin, Feld-Maréchal, Commandant en chef les armées d'Autriche et de l'Empire-Germanique, etc. Voyez article Croix, page 25.

XV. Sébastien-Charles-Joseph, Baron De la Barre, de Flandre, Seigneur Du Maisnil, Noirchin, Le Val, La Tourette, Capitaine d'infanterie au service d'Autriche, gentilhomme d'ancienne Noblesse et Chevalerie du Comté de Hainaut (1), Chevalier de justice de l'ordre militaire de St.-Étienne de Toscane, député de la chambre de la noblesse des états du Duché de Luxembourg, et Comté de Chiny en 1787, Chambellan de S. M. le Roi des Pays-Bas; épousa le 18 décembre 1775, Barbe - Françoise, Baronne de Marches, fille d'André, Seigneur de Guisch, Capitaine de cavalerie au service de France, et de Catherine, Comtesse de Francquemont - Montbelliard. De ce mariage il eut trois enfans :

- 1°. Charles-Hyacinthe De la Barre qui suit.
- 2°. Agathe-Charlotte De la Barre, dont nous parlerons après son frère.
- 3°. Flore, morte en bas âge.

XVI. Charles-Hyacinthe - Henry-Joseph, Baron De la Barre, de Flandre, gentilhomme d'ancienne Noblesse et Chevalerie du Comté de Hainaut, né à Luxembourg le 31 mai 1783. Il mourut à Bruxelles, le 14 mars 1811, âgé de 27 ans sans avoir été marié, et emporta les vifs regrets de tous ceux qui connurent ses vertus et ses brillantes qualités.

Sa sœur Agathe-Charlotte, Baronne De la Barre, de Flandre, née à Luxembourg le 3 octobre 1776, fut reçue Chanoinesse et apprébendée dans le chapitre de St^e.-Waudru à Mons, le 20 novembre 1790, après y avoir exécuté la preuve de filiation et de noblesse de ses seize quartiers. Elle épousa le 22 avril 1794, avec dispenses de Rome, Ferdinand - François-Joseph, Baron De la Barre de Flandre, gentilhomme de l'ancienne Noblesse et Chevalerie du Comté de Hainaut, Seigneur de Salmonsart, Chevalier de justice, non Profès de l'ordre de Malthe, son oncle paternel et frère cadet de son père. Le Grand-Maitre de l'ordre, Prince de Rohan, lui accorda la faveur d'en porter la croix et l'uniforme, quoique marié. Il mourut à Cologne le 19 août 1794, en fuyant les révolutionnaires français. Le Grand-Maitre accorda à sa veuve la grâce de porter la croix de son époux. De ce mariage il n'y eut qu'un fils posthume,

(1) On a vu dans la Nomenclature des Chanoineses du Chapitre de St^e. Waudru à Mons insérée dans notre discours d'introduction, que les Demoiselles de la Maison de la Barre étoient admises dans ce Chapitre Noble qui était un des plus distingué entre les Chapitres de la Belgique où toutes les Demoiselles des Maisons les plus illustres désiraient d'être admises lorsque son Altesse Madame Royale Sœur de l'Empereur d'Autriche en était Abbess.

Ferdinand-Charles Amory, Baron De la Barre de Flandre, gentilhomme d'ancienne Noblesse et Chevalerie du Comté de Hainaut, né à Munster en Westphalie, le 5 avril 1795, mort célibataire à Bruxelles, le 9 avril 1821.

Branche de la Barre de Flandre, passée en Espagne.

XIV. Adrien-François, Baron De la Barre de Flandre, Seigneur de Mainvault, second fils de Philippe, Baron De la Barre et de Dame Claire de Vinchant, Capitaine au service d'Espagne, épousa en 1^{re} noces, le 30 décembre 1759, à Barcelone, Louise, fille de François, Comte de Bryas, Capitaine des grenadiers des gardes Wallonnes et Maréchal-de-Camp au service d'Espagne et de Dame Françoise de la Personne; Louise son épouse mourut en 1761, et ne laissa qu'un enfant mort en bas âge. Adrien, Baron De la Barre épousa en 2^{me} noces, à Madrid, le 14 mai 1763, Joséphine-Ignace, fille d'Adolphe, Baron de Pechman, Brigadier des armées d'Espagne et d'Anne-Louise, Comtesse De Cron, il mourut à Barcelone, le 8 février 1803. Il laissa de sa 2^{me} femme :

- 1^o. Emmanuel, Baron De la Barre de Flandre, Capitaine aux gardes Wallonnes et Colonel au service d'Espagne qui épousa à Madrid, Philippine, Comtesse de Isla, il fut tué à la bataille de Beylen en combattant pour son roi; il n'eut point d'enfans.
- 2^o. Jean, Baron De la Barre, qui suit :
- 3^o. Charles De la Barre, {
- 4^o. François De la Barre, { Capitaines au service d'Espagne.
- 5^o. Adrienne-Eulalie De la Barre, épousa N..., Baron de Versage, Maréchal-de-Camp au service d'Espagne, tué en défendant Saragosse.
- 6^o. et 7^o. Marie Venture et Mari De la Barre.

XV. Jean, V^{em} Baron De la Barre de Flandre, Maréchal-de-Camp des armées d'Espagne, Gouverneur de Girone, Grand-Croix de l'ordre de St.-Hermenegilde, Chevalier de St.-Ferdinand et de plusieurs autres ordres; il fit toutes les campagnes contre les Français et fut blessé sur la brèche en défendant Saragosse, il épousa Dame Marie de Taberner.

De ce mariage sont issus :

- 1^o. Joseph-Jean Raimont, Baron De la Barre de Flandre, né à Madrid, le 6 avr 1804, actuellement à Bruxelles.
- 2^o. Jean De la Barre.
- 3^o. Pierre De la Barre.
- 4^o. Adrien, mort en bas âge.

LALAIING.

COMTES DE LALAIING.



Litt. G. H. H. H.

ARMES : *de gueules à dix lozanges d'argent, rangées trois par trois et un : Supports, deux aigles d'or, becqués d'argent, langués, membrés et allumés de gueules..... L'heaume couronné d'or..... Pour timbre, une tête d'aigle d'or becquée, languée et membrée de gueules de même qu'aux supports, bourlet et hachements de gueules et d'argent.*
Devise : Lalaing sans reproche. Cri de guerre : CROISILLE.

CETTE Maison, une des plus illustres des Pays-Bas, tant par son ancienneté que par son illustration et ses grandes alliances, est issue de celle de *Croisille*, qui était en grande considération dans le 9^{me}. siècle. — Pour le nom qu'elle porte, elle l'a pris de ses apanages ou partages, consistans en un très-beau village, situé en Ostrevant, près de l'abbaye de Marchiennes, nommé dans les vieilles chartres *Lalengh, Laling, Laleng*, etc.

I. Simon De Lalaing est le premier que l'on trouve avoir pris le nom De Lalaing; il vivait en 1198; il est mentionné dans une chartre de l'abbaye de Marchiennes, de la même année, avec son fils et ses filles qui suivent :

- 1°. Simon De Lalaing qui suit.
- 2°. Agnès De Lalaing.
- 3°. Alexis De Lalaing.
- 4°. Rectrude De Lalaing.

II. Simon De Lalaing, Seigneur de Lalaing, mentionné avec son père dans une chartre de l'abbaye de Marchiennes, fut père de :

III. Simon De Lalaing, Seigneur de Lalaing, mentionné dans une chartre de l'abbaye d'Anchin, avec son épouse et ses enfans, qui approuvèrent unanimement toutes les donations faites par les Sires d'Ywy à l'abbaye de St. Aubert :

Il avait épousé Hermengarde De Lens, sœur de Druart De Lens, dont il eut :

- 1°. Colart qui suit.
- 2°. Simon De Lalaing.
- 3°. Odon De Lalaing.
- 4°. Guillaume De Lalaing, Gavenier de Cambresis en 1304, qui épousa Mathilde, fille de Gérard, Seigneur d'Ywy et sœur de Mathieu.

IV. Colard De Lalaing, Seigneur dudit lieu, est mentionné dans les archives de l'abbaye de St. Aubert, 1281 et 1285, avec Thomas De Gognel, Sire de Vandegies, Gérard, Seigneur d'Ywy, Wittache, Sire de Wertaing, Jean, Sire de Wallincour, Wathier, Sire d'Esturmel, Cammelin d'Ossinevel, Alleaume de Villers, Hellin de Villers son frère, Jean Verdeau, Châtelain de Bouchain, Mathieu de Lonsart, St.-Wart de Crevecœur, Guifroy d'Incy, Sylvan de Montigny, et Othon de Lagnicouve, Chevaliers; il avait épousé Havoise de Marque, dont il eut :

- 1°. Othon De Lalaing, qui suit.
- 2°. Hugues De Lalaing, religieux à St.-Aubert.
- 3°. Wathier De Lalaing, religieux à Anchin.
- 4°. Simon De Lalaing, religieux à Marchiennes.

V. Othon De Lalaing, Seigneur dudit lieu, se distingua à la bataille de Veronfossé en 1338, il épousa Isabeau, fille du Comte de Sarrebruche, environ en 1338. Il épousa Isabeau, fille du Comte de Sarrebruche, environ l'an 1333, et en eut un seul fils.

VI. Simon De Lalaing, (1) Grand-Bailli de Hainaut en 1358, assista en 1384 aux obsèques de Louis, Comte de Flandre. Il épousa en premières noces Mahaud de Mortagne, qui, du consentement de son époux, se rendit religieuse

(1) Simon de Lalaing fut enterré au couvent de Beaumont, près de sa première femme, selon d'Outremont, qui en rapporte l'épithaphe.

au couvent de Beaumont à Valenciennes. En secondes noccs Mahaud d'Aspremont Dame de Quiévrain, fille de Jeoffroy, Comte d'Aspremont, Prince d'Amblize et d'Isabeau de Quiévrain, de laquelle sont issus :

- 1°. Nicolas De Lalaing qui suit ;
- 2°. Simon De Lalaing, Seigneur de Quiévrain qui a fait la branche des Seigneurs de ce nom.
- 3°. Mahaud De Lalaing, femme de Guillaume, Seigneur de Château, Thierry 4^{me} fils de Baudouin, quatrième du nom, Comte de Hainaut surnommé le Bâtisseur et d'Alix de Namur.

VII. Nicolas De Lalaing, Seigneur dudit lieu, Grand-Bailli de Hainaut, en 1352, mort en 1380; il avait épousé Marie de Montigny, Dame dudit lieu, fille de Guillaume, Sire de Montigny et de Marie d'Averskerke dont il eut :

- 1°. Othon De Lalaing qui suit;
- 2°. Jean De Lalaing, Seigneur de Lesdaing, qui épousa N... de Wettin, de laquelle il eut N..., de Lalaing Dame de Desduing, mariée à N... de Billemont, dont elle n'eut qu'une fille qui porta la Seigneurie de Lesdaing à Pierre De Lannoy, son époux.
- 3°. N... De Lalaing, épouse de Jacques Du Chastel; Seigneur de La Houwarderie.
- 4°. On lui donne encore une fille mariée au Seigneur de Rase.

VIII. Othon, Seigneur De Lalaing et de Montigny, Grand-Bailli de Hainaut en 1400, du temps de Guillaume de Bavière, Comte de Hollande et de Hainaut, il céda en 1431 du consentement de sa femme et de ses enfans à l'Abbaye de St.-Aubert le droit qu'il avait sur les dîmes d'Jwy et d'Avesn le Sec, mourut en 1440 âgé de cent trois ans. Il avait épousé Yolande De Barbançon, Dame de St.-Christophe des Hantes et Montigny, fille de Jean De Barbançon, père de Hainaut, Seigneur desdits lieux et d'Yolande de Lens, dite de Rasseghem, morte en 1434, il en eut :

- 1°. Jacques qui suit.
- 2°. Simon De Lalaing dont la postérité suivra.
- 3°. Sanche De Lalaing qui a fait la branche des Comtes De Lalaing.
- 4°. Alix De Lalaing, religieuse à Premy.
- 5°. et quelques autres enfans entre-autres N... de Lalaing, femme de N. De Lannoy, Seigneur d'Arondeau.

IX. Guillaume, Seigneur De Lalaing; de Bugnicourt, Brebères et de Noyelle-

Wyon, Grand Bailli de Hainaut, en 1428 et 1433, Gouverneur de Hollande et de Zélande, en 1444, Ambassadeur du Duc de Bourgogne en Angleterre en 1438, mourut le 27 août 1475, il fut enterré à Lalaing, il avait épousé Jeanne de Crequy, Dame de Bugnicourt, veuve de Sire de Waurin et fille de Jean, Seigneur de Crequy et de Bugnicourt, de Fressin et de Canaples, un des chefs de l'armée levée contre les Anglais, par Wallerand de Luxembourg, Comte de St.-Paul en 1405 et de Jeanne De Roye.

Elle mourut le 22 octobre 1480 et laissa de son mariage avec Guillaume De Lalaing.

- 1°. Jacques qui suit;
- 2°. Jean, qui continua la postérité;
- 3°. Philippe, qui se trouve après Jacques;
- 4°. Antoine de Lalaing.
- 5°. Yolande De Lalaing, épouse de Rognerd Seigneur de Brederode et de Viana, Chevalier de la Toison-d'Or.
- 6°. Isabeau De Lalaing, femme de Pierre Hennin-Liétard, Seigneur de Bossu et de Gameraige, Chevalier de la Toison-d'Or.
- 7°. Jeanne De Lalaing, épouse de Jean Dijon, Seigneur de Coupelles.
- 8°. Jacqueline de Lalaing, mariée à Raoul De Crequy, mort le 8 mars 1472, sans enfans et fut enterré à Douviers.

X. Jacques, Seigneur De Lalaing et de Bugnicourt, fut fait Chevalier de la Toison-d'Or, à Mons, le 2 mai 1451. Dès sa plus tendre jeunesse, il joignait à sa haute naissance tant de vertus héroïques et de bonnes qualités que c'est avec justice qu'on lui donne généralement le titre de Bon Chevalier ou le Chevalier sans reproche; il était humble, affable, sage, vertueux, il se distingua dans presque toutes les joutes et tournois de son temps; il ne s'est présenté aucun fait d'armes d'importance où il ne se soit trouvé des premiers. Olivier de la Marche, auteur contemporain, qui a écrit la vie de ce grand homme dit de lui « Qu'il a eu assez à faire et besognes à déclarer et décrire les » exercices valeureux de sa vie, et dans un autre endroit qu'il persévéra si » largement en accroissement de los et de bruit, que de son temps il n'a » point été de plus grand exercice de Chevalier que lui en toutes vertueuses » œuyres.

Philippe Le Bon, Duc de Bourgogne, l'arma Chevalier en 1445 de ses pro-

prés mains dans la ville de Gand; il accompagna en 1452 son Prince en qualité d'homme d'armes à la guerre contre les Gantois, où, dans une rencontre il se comporta si vaillamment qu'il fit déloger les troupes ennemies, et mit à couvert l'armée du Duc de Bourgogne, qui sans lui était en danger d'être mise en déroute.

Le sieur Naudé, dans son addition à l'histoire de Louis XI, écrite par Commines, combattant les auteurs qui ont avancé que son siècle était un siècle d'ignorance et de grossièreté, surtout à l'égard de la noblesse, cite en preuve du contraire plusieurs Seigneurs entre-autres, Messire Jacques De Lalaing, Messire Jean de Francière, grand Prince d'Aquitaine, dont les ouvrages se trouvent dans les bibliothèques de La Croix et Verdrière.

Il continua de servir son Prince contre les Gantois, et fut tué (sans avoir été marié) devant le château de Pouckes, d'un coup de canon le 3 juillet 1453.

Il fut enterré à l'église de St^e.-Aldegonde à Lalaing, sous un tombeau où sont trente-deux bannières ou quartiers desquels il était issu, avec l'inscription suivante.

« Ci-gît le bon Chevalier, Messire Jacques De Lalaing, fils aîné du noble et
 » haut Monsieur Guillaume, Seigneur De Lalaing, qui trépassa au siège devant
 » Pouckes le troisième jour du mois de juillet de l'an 1453. Priez Dieu pour
 » son âme. »

Sa vie a été écrite en prose par George Chatelain, imprimée à Bruxelles en 1634, et en vers par Jean d'Annetieres, Sr. de Beaumé, imprimée in 8^o. à Tournay 1633.

X. Philippe De Lalaing assista à l'entrée du Roi Louis XI, en la ville de Rheims le 14 août 1461.

Dans la vie de Jacques De Lalaing, son frère, il est parlé de Philippe De Lalaing, et du grand danger qu'il courut au combat de Lockeren, donné le 26 mai 1453 contre les Gantois.

Au sujet de la bataille de Montlhéry donnée en 1464, entre Louis XI et le Duc de Bourgogne, il est dit que dans l'armée du dernier il se trouvait

avec des jeunes gens entre-autres « un fort bien renommé, appelé Messire » Philippe De Lalaing, qui était d'une race dont peu s'en est trouvé qui » n'ayent été vaillans, et plus bas il dit :

» Messire Philippe De Lalaing s'était mis pied à terre; car entre les Bourguignons, lors étaient honorés ceux qui descendaient avec les Archers, et toujours s'y en mettait grande quantité de gens de bien, afin que le peuple » en fût plus assuré et combattit mieux et tenaient cela des Anglais, mais ce » jeune et vaillant Chevalier, Monseigneur Philippe De Lalaing y mourut » pour être mal armé en 1464. »

IX. Antoine De Lalaing, 4^me. fils de Guillaume, épousa Marie De Noyelles, fille aînée de Charles De Noyelles, Seigneur d'Hangert et d'Avenescourt et d'Antoinette de Villenwel, et n'en eut point d'enfant, il fut massacré par les Suisses, sous les étendards de Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne en 1476, sa veuve se remaria à Gilles, Seigneur de Vazières.

X. Jean De Lalaing, fut d'abord chanoine et prévôt de Liège et de St.-Amé de Douai, puis Sire De Lalaing et de Bugnicourt, par la mort de son frère aîné, Jacques De Lalaing, il vendit du consentement de son épouse la terre De Lalaing à Josse De Lalaing, Seigneur de Montigny, son cousin, il avait épousé Catherine Witte dont il eut :

XI. Arthus De Lalaing, Seigneur de Bugnicourt, de Herdaing, De Villers, de Hessin, d'Obericourt et de Brebières, Sénéchal d'Ostrevant, il mourut en 1521, il avait épousé Jeanne de Habart, Dame de Noyelles-Wyon,

Dont il eut :

1^o Pontus De Lalaing qui suit.

2^o Bonne De Lalaing, épouse d'Adam Desne, Seigneur de Bethencourt, Grand Bailli de Cambresis, dont est issu Michel Desne, Seigneur de Bethencourt, Évêque de Tournai, mort en 1614.

3^o Jacqueline De Lalaing, abbesse de Flines, en 1536.

4^o Anne De Lalaing, Dame de Bugnicourt, femme de Nicolas De Lannoy, Seigneur de Maingoval et de Rieuley, mort à La Haye en 1540, âgé de 35 ans. De leur mariage est issu Charles De Lannoy, Seigneur de Maingoval, mort en Espagne en 1591.

XII. Ponthus De Lalaing, Seigneur de Bugnicourt, de Herdaing, de Vil-

lers, de Lessen, d'Obericourt, de Brébieres, de Noyelles - Wyon, Chevalier de la Toison-d'Or, succéda en 1521 à son père en la charge de Sénéchal d'Ostrevant. Il reçut une compagnie de deux cents hommes à cheval de nouvelle ordonnance, Gouverneur en 1537 du Comté d'Artois, puis Gouverneur et Capitaine-général de l'armée impériale, avec laquelle il fit le siège de Hérouenne qu'il prit d'assaut en 1545. Il épousa en premières noces Catherine Alias, Baronne de Wassenaer, fille de Jean, Baron de Wassenaer et de Catherine de Craon, dont il n'eut point d'enfants, en secondes noces Éléonore de Montmorency, fille de Joseph de Montmorency, Sire de Nivelles et de Montigny et d'Anne d'Egmont, dont il n'eut qu'une fille morte à l'âge de sept ans.

Éléonore de Montmorency se remaria à Antoine De Lalaing, Comte de Hoogstraete.

IX. Simon De Lalaing, second fils d'Othon, Seigneur de Montigny, eut en partage les terres de Montigny, St. Christophe et Hantes; et fut Chevalier de la Toison d'Or; Chambellan des Ducs Philippe et Charles de Bourgogne, Gouverneur de Beaumont, de Fumain, de Kevin, Bailli d'Amiens, Amiral, Grand Veneur et commis à créer les lois de Flandre, Capitaine du Franc et des deux Châteaux et Ville de l'Écluse où il fut assiégé en mil quatre cent trente-cinq, et dont il fit lever le siège ainsi que celui d'Oudenarde, dont il était Capitaine en 1452.

Il assista à l'entrée du Roi Louis XI à Rheims en 1461, et fut chargé avec Jean De Croy de l'Ambassade que le Duc de Bourgogne envoya au sujet du raccommodement du susdit Roi Louis XI, n'étant encore que Dauphin avec le Roi Charles VII.

Il assista le 2 mai 1473 à la fête de l'ordre de la Toison d'Or, que célébra le Duc de Bourgogne, où se trouvèrent entre-autres le Comte de La Roche en Ardennes, Sire De Croy, Sire De Lalaing, Sire De Molenbais, Messire Jacques de Luxembourg, et tous les Chevaliers de cet ordre.

Il signa le traité de paix fait entre le Duc de Bourgogne et le Duc de Lorraine et De Bar en 1432, par Jean De Hassonville, Sénéchal de Lorraine, Ferry de Perroyé, bailli de Nancy, et Charles Harancourt, Conseiller et Chambellan du Duc de Lorraine et de Bar, et par Jean, Seigneur de Cregny, Jacques, Seigneur

de Crevecœur, Philippe, Seigneur de Komant, Hugues de Lannoy, Seigneur de Hantes, et Simon De Lalaing, Conseiller et Chambellan du Duc de Bourgogne, Brabant, Limbourg: etc., il mourut en 1476, et fut enterré à l'Abbaye de Deinse qu'il avait fondée.

Il avait épousé Jeanne De Gavre, Dame d'Escornaix, de Bracles et de Salardinghe, fille d'Arnauld De Gavre et de Marie d'Aumont, Dame de Bracles, dont il eut :

1°. Josse De Lalaing qui suit.

2°. Philippine De Lalaing, femme de Jean De Lannoy, 3^{me}. du nom, Seigneur de Maingoval, de Rientay etc., mort en 1498; de leur mariage est issu :

Charles de Lannoy, Seigneur de Sanzelles, créé Chevalier de la Toison d'Or en 1516, Gouverneur de Tournay en 1521, Vice-Roi de Naples en 1522, et l'année suivante déclaré Capitaine-Général des armées de l'Empereur en Italie qu'il commandait en 1524 à la journée de Pavie où fut fait prisonnier le Roi François 1^{er}. qui ne voulut se rendre qu'à lui seul.

Épitaphe de Simon De Lalaing.

Ci-gît Simon De Lalaing, Chevalier, Seigneur des Hantes et de Montigny, fondateur de cette église et Jeanne d'Escornaix, Dame de Bracles et Salardinghe sa femme. Il fut Chevalier de la Toison-d'Or, Cons^r. et Chambellan des très-hauts et puissants Princes Philippe et Charles, Ducs de Bourgogne, Prévôt le Comte, Gouverneur de Baumont, Fumain, Kevin, Bailli d'Amiens, Amiral, Grand Veneur et Commis à créer les lois de Flandre, Capitaine du Franc et des deux châteaux et ville de l'Écluse, où il fut assiégé l'an 1435, depuis Capitaine, aussi assiégé de la ville d'Oudenarde l'an 1452 et fut cause de la salvation desdites deux villes, fut en huit batailles par mer et par terre et plusieurs grosses rencontres, fit armes à pied en lices clauses, et eut grandes charges de gens d'armes et d'ambassades par ordonnance desdits Princes, porta la bannière à l'entrée de son Prince le Duc Philippe l'an 61, à Paris, fut grand jouteur et tournoyeur et par vœux descendit à puissance et boutta les fœux en Angleterre, chanta aussi le S.^t-Évangile le jour de Noël devant le Pape Eugène au concile de Ferrare en l'an 1437 et fit l'office qu'y eût fait l'Empereur de Rome qui fut lors, s'il y eût été en personne, et enfin depuis des Chevaliers premiers institués au parlement de Malines, et mourut l'an mil quatre cent soixante et seize.

X. Josse De Lalaing, Seigneur de Montigny, Hantes, Bracles et Salar-
dinghe, Gouverneur de Hollande, Zélande et Frise, etc., fut Chevalier de la
Toison-d'Or, Conseiller et Chambellan de Charles, Duc de Bourgogne et de
Maximilien, Archiduc d'Autriche, dont il avait été Gouverneur, Amiral,
Grand-Veneur, Maréchal et Commis à créer les lois de Flandre, Capitaine et
Gouverneur des châteaux et ville de l'Écluse, Grand-Bailli de Flandre en
1474; après la mort du Vicomte de Roulers il acheta la terre de Lalaing de
son Cousin Jean De Lalaing. Il fut aussi Capitaine de cent lances et de la
ville de Péronne et se signala au siège de Nuys, soutenu par le Duc Charles, ré-
duisit la ville d'Utrecht sous l'obéissance de son Prince, et prit d'assaut la ville
de Hornes, etc. Il commandoit la gendarmerie à la bataille de Nancy, contre
René, Duc de Lorraine, dans l'armée du Duc de Bourgogne, qui y fut tué,
et il y fut fait prisonnier; Josse De Lalaing fut tué devant Utrecht en 1483,
il fut enterré, à Deinse près de Gand; il avait épousé Bonne De la Vieufville
Dame de Sains, Carles, Orvillier et Maurepas, dans le Comté d'Artois, fille
et héritière de Louis De la Vieufville, Sire des susdits lieux et de Marguerite
Cotte, Dame de Maurepas et de Villers et en eut :

- 1°. Charles De Lalaing, qui suit;
- 2°. Antoine De Lalaing, Comte d'Hoograate qui suit immédiatement.
- 3°. Antoinette De Lalaing, épouse de Philippe de Habarcq, Chevalier, dont vint Pierre
Habarcq, Gouverneur d'Arras en 1535.
- 4°. Marguerite De Lalaing, mariée en 1^{res} noces à Philippe de Contay, Seigneur de
la Forest, et en 2^{mes} noces à Louis De Longueval, Sire de Verneuil, dont elle eut
Louise De Longueval, Dame de Verneuil.

Épitaphe de Josse de Lalaing.

« Ci-gît Messire Josse De Lalaing, Seigneur et Baron dudit lieu, Seigneur
» de Hantes, Montigny, Bracles et Salar-
» dinghe, qui épousa Marie-Bonne de la
» Vieufville, fille et héritière de Louis de la Vieufville, Seigneur de Sains, Ber-
» tes, Orvilliers et de Maurepas, en le Comté d'Artois et d'autres Seigneuries,
» il fut de l'ordre de la Toison-d'Or, Conseiller et Chambellan des magnifiques
» Princes Charles, Duc de Bourgogne, puis Maximilien, Archiduc d'Autriche
» et de Dame Marie de Bourgogne, sa femme; il fit plusieurs grands voyages
» tant par mer que par terre, haut à joutes et tournois, eut plusieurs gran-
» des charges de gendarme, fut Capitaine de cent lances et de Péronne, prit

» d'assaut une île, le Duc Charles étant venu devant Nuys, fut amiral,
 » Grand-Veneur et Commis à créer les lois de Flandre; Capitaine des deux
 » châteaux et ville de l'Écluse, fut pris à la bataille de Nancy au service de
 » son Prince Charles, qui là mourut, fut Chevalier d'honneur à ladite Dame
 » Duchesse, laquelle eut en lui si grande confiance qu'elle le fit 1^{er} Chambellan
 » et Gouverneur de Monseigneur Philippe, Archiduc d'Autriche son fils, depuis
 » Monseigneur Archiduc et Duc de Bourgogne, Maximilien, qui après fut Roi des
 » Romains; le fit Gouverneur de Hollande, de Zélande et de Frise, qui pour
 » lors étaient rebelles, et néanmoins après plusieurs rencontres et villes prises,
 » tant par armes que par beau, les réduisit à l'obéissance, subjuguâ la ville
 » d'Utrecht, prit d'assaut la forte ville de Hornes en Frise, acquit la Baronnie
 » de Lalaing: Utrecht se remue laquelle fut assiégée par Maximilien d'Autriche,
 » où ledit Seigneur Josse avait la charge de toute l'armée et faisant affuter une
 » bombarde, fut atteint de deux coups d'arquebuse, vécut jusqu'au lendemain, se
 » confessa; reçut son dernier sacrement et trépassa *Chevalier sans reproche*.

XI. Antoine De Lalaing, Comte de Hoogstraate, Seigneur de Montigny et d'Estrées, Chevalier de la Toison-d'Or, accompagna le Roi Philippe lorsqu'il alla prendre possession du Royaume d'Espagne, et à son retour en Flandre fut fait chef et Capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes; Conseiller et Chambellan de l'Empereur Charles-Quint, chef de ses finances et Commis à créer les lois de Flandre, Gouverneur et Lieutenant-Général de Hollande et d'Utrecht.

Il fut publiquement couronné Comte de Hoogstraate le 29 novembre 1516, dans l'église de Ste-Gudule à Bruxelles, où étant revêtu de son manteau Comtal de velours cramoisi fourré d'hermine, il fut emmené entre les Comtes de Horn et de Meghem vers l'Archiduc Ferdinand, frère de l'Empereur Charles-Quint, des mains duquel il reçut la couronne Comtale. Il épousa Élisabeth de Culembourg, Dame d'Hogstraate et de Borsele, veuve de Jean de Luxembourg, Seigneur de Ville, Chevalier de la Toison-d'Or, et fils de Gaspard de Culembourg, Hoogstraate, et de Borsele et de Jeanne de Bourgogne Bredam, qui lui laissa en mourant la terre d'Hoogstraate, de ce mariage il n'eut point d'enfant, il institua pour son héritier Philippe De Lalaing son neveu.

Antoine mourut à Gand, le 11 avril 1540, et fut enterré avec sa femme sous une tombe magnifique dans le chœur de l'église d'Hochstraate, qu'il avait fondée,

XI. Charles De Lalaing fut créé Comte De Lalaing, par l'Empereur Charles-Quint, en 1522, et Chevalier de la Toison-d'Or; il était aussi Baron d'Escornaix, Seigneur de Brade et de Saint-Aubin en Douay, Conseiller et Chambellan de Maximilien, Roi des Romains, de Don Philippe de Castille et de l'Empereur Charles-Quint, Gouverneur des ville et château d'Audenarde; il mourut au château d'Audenarde, le 18 juillet 1525, âgé de 59 ans. Il avait épousé Jacqueline de Luxembourg, fille de Jacques de Luxembourg, Seigneur de Fienne, Lottenghien et Arkingen, Gouverneur de Douay, et de Marie de Berlaimont, Dame de Ville, Hamaide et Waziene, fille et héritière de Gérard de Berlaimont et de Marie de Hamaide. Il en eut :

- 1°. Charles, qui suit;
- 2°. Philippe De Lalaing, mentionné ci-dessous;
- 3°. Anne De Lalaing, chanoinesse à Mons.
- 4°. Margueritte De Lalaing, épouse de Josse, Vicomte de Montfort.
- 5°. Antoinette De Lalaing, mariée à Évrard, Sire de Palland.

On voyait dans l'église de l'abbaye d'Esprés l'épitaque de Charles De Lalaing, comme suit :

Ci-gît Messire Charles De Lalaing, premier Comte de Lalaing, Baron d'Escornaix, Seigneur de Bracles et de St.-Aubin en Douay, Conseiller et Chambellan du très-haut et très-puissant Prince Maximilien, Roi des Romains, Don Philippe de Castille et de l'Empereur Charles-Quint, Chevalier de la Toison-d'Or, Gouverneur et Capitaine du château et de la ville d'Audenarde, épousa Jacqueline de Luxembourg, dont il eut plusieurs enfans. Il mourut Chevalier sans reproche, à l'âge de 59 ans, au château d'Audenarde le 18 juillet 1525. Les quartiers se voyaient sur une fenêtre en l'église de Hoogstraate, comme suit ;

Lalaing, Luxembourg, La Vieufville, Melun, Escornaix, Hamaide, Château-Vilain, Ville.

XII Charles, Comte De Lalaing, Baron d'Escornais et de Montigny, Seigneur de Waurin, Bracles, Escaussine, St.-Aubin et Condé, Sénéchal et Amiral de Flandre, Chevalier de la Toison-d'Or, Doyen des Pairs de Hainaut, successivement Gouverneur des villes et pays d'Utrecht, de Hollande et de Zélande, du Duché de Luxembourg et Comté de Chiny, Grand-Bailli, Gouverneur et Capitaine Général de Hainaut en 1549, de Cambray et du

Cambresis; et Gouverneur Général de tous les Pays-Bas pendant les guerres de France en l'absence de l'Empereur Charles-Quint, il acheta la terre de Conde, de Louis de Bourbon, Duc de Montpensier, fils de Louis, Prince de La Roche-sur-Yon et de Louise de Bourbon, etc. Il fut envoyé en Angleterre par l'Empereur Charles-Quint pour faire la demande de la Reine pour le Prince Philippe. Il conclut en 1555 une trêve entre l'Empereur Charles-Quint, son fils Philippe, Roi d'Angleterre et de Naples, Henri Roi des Deux-Siciles et le Roi de France, Henri II; le Comte De Lalaing, Simon, Charles Tisnac, Philibert de Bruxelles et Jean - Baptiste Scoteor, Sénateur de Milan la signèrent au nom de l'Empereur et Gaspard de Coligni, Amiral de France, Sébastien de l'Aubépine, abbé de Basse-Fontaine la signèrent au nom du Roi de France. Il se trouva à la bataille de St.-Quentin en 1558 sous Jean d'Autriche. Charles De Lalaing épousa en 1^{res} noces Marie Marguerite De Croy, Dame de Waurin, d'Escaussine, de Marpois et de Berbières, née le 6 décembre 1508 et morte le 8 juillet 1540, fille de Charles De Croy, premier Prince de Chimay, Chevalier de la Toison-d'Or et de Louise d'Albret et Vicomtesse de Limoges, d'Avesne et de Landrecies, et en secondes noces Marie de Montmorency, fille de Joseph de Montmorency, Chevalier de la Toison-d'Or, Seigneur de Nevelle et de Montigny et d'Anne d'Egmont, elle mourut en 1585 après s'être remariée à Pierre-Ernest, Comte de Mansfeldt, il mourut le 22 novembre 1558, âgé de 52 ans, il fut enterré avec sa première femme en l'église de St.-Aldegonde, à Lalaing avec l'épitaphe ci-dessous.

« Ci-gît haut et puissant Seigneur, Monseigneur Charles, Comte De Lalaing,
 » Doyen des Pairs de Hainaut, Sire du pays d'Escornaix, Baron de Montigny,
 » de Waurin, Sénéchal de Flandre, Seigneur de Bracles, Wazières, St.-Aubin
 » et Escaussine, lequel pour ses vertus et suffisances fut employé et entremi
 » par feu, de très-haute mémoire, l'Empereur Charles-Quint, et le Roi Catho-
 » lique Philippe II, ses princes naturels, en leurs plus grandes et importantes
 » affaires, tant de paix que de guerre, étant de leurs chambres et Conseille
 » privé et d'état, chef de leurs Finances, Chevalier de leur très-noble ordre
 » de la Toison d'Or, fut Gouverneur premièrement des ville et pays d'Utrecht,
 » provisionnel de Hollande et de Zélande; puis du Duché de Luxembourg et
 » Comté de Chiny et finalement Grand-Bailli, Gouverneur, et Capitaine-Géné-
 » ral du Hainaut, de Cambrai et du Cambresis, s'étant outre ce, ledit Seigneur
 » Roi, pendant les conquêtes en France, confié en lui du gouvernement géné-

» ral de tous ses Pays-Bas : se trouvant aux guerres de Juliers, où étant chef
 » des cheveu-légers à la journée de Zittaert eut son cheval occis sous lui; en
 » celle de Luxembourg où il rembarra la puissante armée des Français, en
 » celle de Picardie, èsquelles étant Capitaine-Général de l'armée Impériale entra
 » en pays ennemi, prit Wernins et Bouchain, et généralement en toutes les guer-
 » res de ce pays, èsquelles étant Capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes
 » d'ordonnance avec autres honorables de gens de pied et de cheval, s'est tou-
 » jours maintenu si vaillamment et prudemment que ses ennemis ne lui pu-
 » rent donner oncque atteinte ni à aucune place d'importance à lui commise,
 » traita le mariage dudit Seigneur Roi, et de Dame Marie, Reine d'Angleterre
 » de France et d'Irlande, pourparla, conclut et jura au nom de l'Empereur
 » ès mains de Henri II, Roi de France, la trêve septentrionale et s'employa au
 » traité et à la conclusion universelle de la chrétienté selon sa charge en
 » cette très-louable entreprise; fut appelé de ce monde à la paix éternelle,
 » épousa en premières noces Marie De Croy, Dame de Waurin, Escaussine, fille
 » du Prince de Chimay, qui sous cette tombe lui est encore compagne, atten-
 » dant la résurrection, de laquelle en 22 ans qu'ils furent conjoints de douze
 » enfans, n'en a laissé qu'un, Philippe, Comte De Lalaing qui fit élever, cette
 » sépulture à ses ancêtres. »

Enfans du 1^{er}. lit :

- 1^o. Philippe Comte De Lalaing qui suit :
- 2^o. Hugues De Lalaing, Seigneur de Condé, mort le 28 7^{bre}. 1618.

Enfans du 2^{me}. lit :

- 3^o. Philibert-Emmanuel De Lalaing dont l'article suit :
- 4^o. Philippe Christine De Lalaing, première femme de Pierre De Melun, Prince d'Epinoy, Marquis de Richebourg, Baron d'Antoing et de Wallincourt, Gouverneur de Tournay, Tournesis et Sénéchal héréditaire de Hainaut.

XIII. Philippe, Comte De Lalaing, Baron d'Escornaix, Gouverneur; Capitaine-Général et Grand-Bailly de Hainaut en 1574.

Après que les provinces Wallonnes se furent soumises au Roi, Alexandre de Parme à la sollicitation de ces provinces vint à Mons, où, après avoir été reconnu

Gouverneur des provinces Wallonnes, il nomma le Comte De Lalaing, le Marquis du Rabais et Rassinghem pour remplir le nombre des Conseillers.

Philippe De Lalaing épousa Marguerite de Ligne, fille de Jean de Ligne, I^{er} Prince d'Arenberg, tué en 1568, et de Marie De la Marck, Comtesse Souveraine d'Arenberg, il mourut en 1582; leurs enfans furent :

- 1^o Christinne ou Catherine, Comtesse De Lalaing, mariée à Maximilien, premier Comte de Bailleul, vivant avec lui en 1585, Magdelaine de Bailleul leur fille épousa Philippe De Croy, Baron de Furcoine, puis de Langle, qui épousa en secondes nocces Marie-Claire De Croy, Marquise d'Harrach, Comtesse de Fontenoy, etc., qui était déjà veuve de Philippe-Alexandre De Croy, Marquis de Renty, mort le 13 novembre 1640; frère aîné de Philippe-François: Alexandre et Philippe étoient tous deux fils de Philippe De Croy, Comte de Solre, Chevalier de la Toison-d'Or et de Dame de Chemery sa seconde femme.
- 2^o Marguerite De Lalaing, Baronne d'Escornaix, femme de Florent, Comte de Berlaimont, Vicomte de Montage, Doyen des Chevaliers de la Toison-d'Or, Gouverneur et Capitaine Général du Duché de Luxembourg, elle mourut en 1630 et fut enterrée avec son mari, mort en 1620, dans l'église du cloître de Berlaimont à Bruxelles qu'ils ont fondé; Claire-Isabelle, leur fille, épousa en 1621 Philippe-Charles, Prince d'Arenberg, Duc d'Arschot, Chevalier de la Toison-d'Or, mort à Madrid en 1640; il avait épousé en premières nocces Hippolyte, Dame De Melun, fille de Pierre, Prince d'Epinoy et d'Hippolyte de Montmorency qui était morte en 1613 et enterrée à Quievrain.

XIII. Philibert-Emmanuel De Lalaing, né en 1537, Marquis de Renty, Seigneur de Condé, Vicomte de Bourbourg, Baron de Montigny, Grand-Bailli de Hainaut en 1582, Amiral de Flandre, Chevalier de la Toison-d'Or, fut appelé communément le Baron de Montigny jusqu'à son mariage avec M^{lle} de Renty.

Il rendit des services notables et signalés au roi d'Espagne Philippe II, dès qu'il eut abandonné le parti des confédérés et qu'il fut rentré dans le devoir; il avait servi avec honneur, il commandait à la tête de son régiment avec Guillaume de Hean, l'avant-garde de l'armée des confédérés à la bataille de Gemblours; le 3 janvier les états la perdirent et cette perte entraîna celle de la ville de Gemblours qui se rendit au Roi.

Il conféra avec le Duc d'Alençon au sujet du Gouvernement-Général des Pays-Bas et alla au rendez-vous accompagné de quatre gentilshommes du

Hainaut, dont l'un, suivant les ordres de Bauduin De Gavre, Baron d'Insy, offrit au Duc la citadelle de Cambrai dont il était Gouverneur, le Duc leur fit à chacun présent d'une médaille d'or où était d'un côté son portrait et de l'autre celui de sa sœur.

Les Gantois ayant mis en prison leur Gouverneur Philippe De Croy Duc d'Arsehot, parce qu'il refusait de leur accorder le rétablissement des anciens privilèges dont ils avaient été dépouillés sous l'Empereur Charles-Quint; cette violence indisposa une partie de la noblesse Wallonne et celle du Hainaut, entre-autres Édouard de Bournonville, Baron de Capres, Guillaume de Horn, Baron de Heze, Emmanuel De Lalaing, Baron de Montigny, Rammge, etc. qui excités par leurs intérêts particuliers aliénèrent l'Artois, le Hainaut et depuis la Flandre Gallicane; ils formèrent un nouveau parti, séparé des états et de l'Espagne qui se fit appeler le parti des mécontents, à la tête duquel ils mirent le Duc d'Alençon, qui s'y détermina d'autant plus aisément qu'on le flattait qu'à son arrivée le Comte De Lalaing lui remettrait la province de Hainaut, dont il était Gouverneur.

Emmanuel De Lalaing, gagné par les lettres réitérées de Philippe II, Roi d'Espagne, et le Vicomte de Gand en faveur de qui le Roi avait érigé la terre de Richebourg en Marquisat, en lui accordant le gouvernement de l'Artois, envoyèrent assurer Alexandre Duc de Parme, qu'ils étaient prêts de joindre leurs troupes aux siennes pour le service de S. M. C. on assembla des députés de part et d'autre; du côté du Roi Jean Norchème Baron de Selles, Montart Évêque d'Arras et Le Vasseur, du côté des Wallons, Emanuel De Lalaing Baron de Montigny, le chef et le Prince des Mécontents, le Vicomte de Gand, Gouverneur de l'Artois, La Motte et Capres, l'un Gouverneur de Graveline, et l'autre d'Arras, ils jurèrent qu'ils se maintiendraient toujours dans la religion catholique romaine, et dans l'obéissance due au Roi, qu'ils observeraient le traité de Gand, l'union et l'édit perpétuel, que lorsqu'ils auraient été reçus dans l'armée du Roi, ils défendraient les statuts de l'état contre tous ceux qui voudraient s'y opposer, qu'enfin ils donneraient au Roi, Menin, Cassel et les autres places dont ils étaient en possession avec toutes les munitions de guerre, pourvu qu'on exemptât ces provinces de milices étrangères. La Motte promit au nom du Roi de payer à Montigny deux cents cinq mille florins pour être distribués aux soldats, il s'engagea aussi

de les avoir sous les armes le premier juin et d'en faire la revue avec les nouvelles troupes du Roi; le Vicomte de Gand, Capres, le Colonel Halen, l'Évêque d'Arras de Selle, et de Walve assistèrent à ce traité qui fut conclu au Mont St.-Éloy, près d'Arras.

Il découvrit à Alexandre la conspiration de Guillaume de Horn, Comte de Heze, contre l'état et contre la vie d'Alexandre de Parme en faveur du Duc d'Alençon.

Pour mettre à couvert les provinces Wallonnes et particulièrement celle de Hainaut, des incursions de la garnison de Tournay et de Cambray, Alexandre résolut le siège de Bouchain, secondé des habitans de Valenciennes, il envoya contre cette place, Mansfeld avec Montigny, et une partie des troupes qui furent suivies de La Motte avec quelques pièces d'artillerie et le Marquis de Rabais, cette ville capitula bientôt et la garnison se retira dans la Citadelle de Cambray; ils mirent le feu aux mines qu'ils avaient pratiquées sous la ville et la citadelle.

Il s'empara de Condé la même année; et accompagna le Duc de Parme au siège de Tournay où il fut chargé de l'attaque des Tours, tandis que Mansfeldt devait conduire les mineurs, le Prince d'Espinoy, Gouverneur de Tournay, en était absent, il était allé à Graveline avec une partie de sa garnison qu'il avait jointe aux troupes des états et avait laissé à Tournay, d'Estrelles, son Lieutenant, et Philippine-Christine De Lalaing, sa femme, princesse d'une valeur héroïque (1), d'Estrelles avait fortifié les tours d'un grand nombre de troupes et n'avait rien négligé pour la défense de sa place; aussi ce siège fut-il très-meurtrier, enfin le jour de l'assaut général arrêté, on commença l'attaque; mais les Wallons s'excusant sur de vains prétextes refusèrent d'avancer et ne firent pas leur devoir, Ce fut en vain que pressés par l'exemple de Montigny, bien plus encore que par ses exhortations et celles de leur Colonel; on les ramena trois fois à la charge; ils se retirèrent enfin dans leurs tentes et entraînent avec

(1) Un auteur moderne, M. De Flines, Professeur de langue Nationale à l'Athénée de Tournai, vient de publier pendant le cours de cette année, une Tragedie nouvelle sous le titre de *Marie De Lalaing, ou la prise de Tournay*; les vertus héroïques de Marie De Lalaing, Princesse d'Espinoy, y sont retracées avec infiniment d'énergie.

eux le secours que le Marquis de Rangone Gattescy y avait amené par ordre d'Alexandre.

Ce désagrément fit tourner les vues d'Alexandre sur l'autre attaque où le Comte de Mansfeldt, Marcosan, frère de Semblemont avec ses compagnies d'Allemands, et Billy avec les siens combattirent en un endroit plus large et plus facile, parce que la mine y avait fait effet et envoya pour la soutenir quelques-uns des chefs, surtout Montigny; mais la nuit qui survint et une grande pluie firent cesser l'une et l'autre attaque. Les assiégés perdirent plus de deux cents hommes, de l'autre côté il y eut peu de perte; mais plusieurs Seigneurs y furent tués et entre les blessés on compta le Baron de Montigny : Tournay se rendit le 19 novembre 1581.

La méfiance et l'incertitude du Duc d'Alençon, bien plus encore que l'inconstance des Flamands ayant beaucoup affaibli le parti du Duc d'Alençon, le Marquis de Rabais, Montigny et Rassinghem furent chargés de ménager un accommodement avec les provinces; le défaut d'argent rendit leurs négociations infructueuses; mais le Duc s'étant retiré à Dunkerque, Alexandre de Parme forma le projet de l'y enfermer et envoya pour cet effet Montigny, Mondragon et La Motte, avec une partie des troupes devant Dunkerque, pour en fermer les passages, tandis qu'il fut avec l'autre attaquer le Maréchal De Biron qui s'était retiré à Steemberg, et là il remporta une victoire d'autant plus heureuse qu'elle lui facilita l'entreprise de Dunkerque. Le Duc d'Alençon s'était déjà retiré à Calais avec une partie de ses troupes, n'ayant laissé dans la place que cinq cents hommes sous les ordres de Chamoy, à qui il confia le gouvernement. Montigny, et les deux autres chefs ci-dessus dénommés, n'arrivèrent que peu d'heures après le départ du Duc d'Alençon; Montigny s'empara des écluses, ce qui priva les assiégés d'une défense très-considérable parce qu'ils aurait pu fermer le passage aux assiégeans en inondant les campagnes, et après l'arrivée d'Alexandre, il se rendit maître d'un pont près de Berg-St.-Winox, que les habitans avaient gagné sur les Anglais.

Il traita au nom du Roi avec les députés de Bruges et Franconne et mit la dernière main à leur réunion.

En 1584, le Marquis de Renty défendait l'Artois et le Hainaut, avec son régiment de Wallons contre les mouvemens des Français.

Il se rendit maître en 1585, du fort Blochus, de celui de Nocherpeel et d'autres forts de Malines qu'il obligea aussi de se rendre à discrétion. Le 21 juin 1685, le Baron de Ligne, qu'Alexandre avait aussi chargé de cette expédition, le seconda dans son entreprise.

Il rejoignit ensuite le Duc de Parme au siège d'Anvers, et l'accompagna à son entrée dans la ville peu de jours après sa reddition. On y donna à ce sujet des fêtes magnifiques, entreautres Alexandre donna un festin aux soldats de son armée sur le pont qu'il avait fait construire sur l'Escaut pendant le siège; il était beau dit *l'auteur des Révolutions des Pays-Bas*, de voir le Duc d'Arschot, le Marquis de Renty et Duguart apporter les viandes, le Comte de Mansfeldt, le Prince de Chimay, Mauriquet, Cajetan, Leve, enfin tous les principaux Seigneurs verser à boire à leurs propres soldats.

Il apaisa avec beaucoup de peine la sédition des soldats Wallons qui s'étaient assemblés à la tête de leur camp et qui se plaignaient du retard qu'on apportait à leur payer leur solde, piqués d'ailleurs de s'être vus frustrés du pillage d'Anvers, qu'ils avaient espéré. La punition des plus mutins ramena l'ordre et la tranquillité.

Au siège de l'Écluse, La Motte ayant été dangereusement blessé au bras, le Duc de Parme donna pendant son absence le commandement de ses troupes au Marquis de Renty, qui fit faire deux bateaux pour faciliter la prise du Fort, vulgairement appelé le Grand Fort, selon les ordres qu'il en avait reçus; de ces bateaux il s'élevait deux tours au milieu, occupées chacune par vingt-cinq hommes d'élite. Ces machines qui parurent au plus fort de l'action et dont la hauteur égalait celle du Fort, donnèrent une telle épouvante aux assiégés que quoique Alexandre eut fait discontinuer l'attaque afin de ménager ses soldats, ils abandonnèrent la nuit même le Fort où ils mirent le feu; le Marquis de Renty y fut blessé au bras d'un coup de mousquet.

Alexandre étant allé en personne au secours de la ville de Blanckenberg, qu'Arenberg défendait contre le Comte de Linchester, confia le commandement de son armée au Marquis de Renty. Les assiégés voulant profiter de l'absence du Duc de Parme, firent avertir l'armée navale qu'on avait envoyée de Flessingue à leur secours, de faire leurs efforts contre le pont qui était à l'entrée du canal, ce qu'ils firent en effet tandis que les assiégés poussèrent à

la faveur du flux de la mer, un brûlot rempli de poudre et autres matières combustibles contre le pont, mais Renty pourvut à tout, et ayant fait détacher les bateaux dont le pont était composé donna passage par ce moyen à ce brûlot qui alla crever plus loin sans causer aucun mal. Les efforts des Anglais furent tout aussi inutiles, de sorte que la ville fut contrainte de se rendre peu après. La garnison sortit avec les honneurs de la guerre.

Il devait accompagner Alexandre à l'expédition d'Angleterre comme Amiral, mais Alexandre ayant jugé sa présence absolument nécessaire dans les Pays-Bas, le Marquis de Renty y resta aussi et opina même que la faiblesse des vaisseaux flamands ne permettait pas au Duc de Parme de fournir au Duc de Sidonia les secours qu'il en requérait après sa défaite et le délabrement de ses vaisseaux battus d'ailleurs par la tempête.

Le Duc de Parme avait partagé son armée en trois corps. — Le *premier* sous les ordres de Mansfeldt devait tenter de s'emparer une seconde fois de Vactendonck dans la Gueldre. Le *second* fut destiné à secourir Ernest, Archevêque de Cologne, pour le mettre entièrement en possession de cet état, et le *troisième* devait rester pour le siège de Berg-op-Zoom; Renty fut chargé de ce siège; ayant tenté en vain de s'emparer de l'île de Tholen, qui pouvait le faciliter, il ne s'y attacha plus et attaqua directement la ville; mais un Capitaine Anglais s'étant offert de remettre cette place sous la puissance du Roi, on accepta la proposition sans compter beaucoup sur la fidélité de cet homme : c'est pourquoi on ne fit avancer les troupes qu'avec de grandes précautions et à peine commença-t-on l'attaque que le traître disparut et qu'on s'aperçut à la manœuvre des ennemis qu'ils avaient été prévenus. Renty et le Colonel Leve ne songèrent plus qu'à la retraite, elle se fit avec tout l'ordre que le feu continuel des ennemis et l'inondation purent permettre, on y perdit beaucoup plus de monde par l'eau que par l'ennemi.

Tant de services rendus lui gagnèrent la confiance du Duc de Parme, qui dans plusieurs occasions lui témoigna son estime.

Emmanuel épousa Anne De Croy, Marquise de Renty et de Thierre, fille et héritière de Guillaume De Croy, Marquis de Renty, Vicomte de Bourbourg, Seigneur de Chèvres, Mentant, etc., Chevalier de la Toison d'Or, et d'Anne de Renesse.

Il mourut à Mons le 27 décembre 1590, son corps fut porté à Condé et enterré dans l'église collégiale de Notre-Dame de ladite ville, au milieu du chœur, sous un tombeau de marbre artistement taillé, on y voit l'épitaque qui suit :

Ci-gît un grand Seigneur, grand de nom, grand de sang,
 Grand de cœur, grand d'état, grand de faits, grand de rang,
 Le rempart de la foi, le bras de la province,
 Le secours de l'église et l'appui de son Prince,
 L'effroi de l'ennemi, la fleur des Chevaliers,
 Des armes le triomphe et la fleur des lauriers;
 Il veilloit nuit et jour, fût-ce en paix fût-ce en guerre,
 Pour son Dieu, pour son Roi, pour sa natale terre.
 Mais hélas! abattu de travail et de deuil
 Pour l'état et le Belge il ferma un petit œil,
 Jusqu'à tant que la voix de la trompette sonne
 Pour lui rendre le prix d'une riche couronne
 Due aux belles vertus dont il était Nanty.
 Ci-gît le grand Marquis, le Marquis de Renty.

Emmanuel De Lalaing laissa d'Anne De Croy :

- 1° Alexandre De Lalaing, Baron de Montigny, tué devant l'Écluse âgé de 21 ans.
- 2° Jeanne De Lalaing, Marguerite de Renty, Dame de Leuze, Condé et Chiconne, Baronne de Montigny, mariée à Jean De Croy, Comte de Solre, Baron de Molem-bais et de Beaufort, Chevalier de la Toison-d'Or, gentilhomme de la Chambre du Roi, Capitaine de la Garde-Royale des archers d'Espagne et Conseiller de la courterobe au conseil suprême de Flandre.

XIII. Philippe De Lalaing, Comte de Hoogstraate et de Rennebourg, Chevalier de la Toison-d'Or était le second fils de Charles I^{er}, premier du nom, Comte De Lalaing et de Jacqueline de Luxembourg.

Il rendit des services signalés à ses Princes, l'Empereur Charles-Quint et le Roi Philippe, son fils; en 1543 il commandait une Compagnie de deux cents chevaux; en 1548 après la réforme des bandes étrangères, il eut le commandement d'une Compagnie d'ordonnance composée de 40 lances, 30 hommes d'armes et 30 archers.

Il fut Gouverneur et Capitaine-Général du Duché de Gueldre et Comté de

Zutphen, qu'il garda jusqu'à sa mort, au mois de mai 1555, il avait épousé Anne, Comtesse de Rennebourg, fille unique et héritière de Guillaume, Comte de Rennebourg, Seigneur de Cornet, et de Cornille de Culembourg ;

Dont il eut :

- 1° Antoine De Lalaing, qui suit,
- 2° Georges De Lalaing, Comte de Rennebourg, Baron de Ville, qui suit immédiatement.
- 3° Marguerite De Lalaing, Dame de Ville et de Pomereux, mariée à Philippe, Comte de Ligne de Languemberghes, Baron de Wassenae, Belœil, Ville, Chevalier de la Toison-d'Or, Conseiller et Chambellan du Roi d'Espagne, qui fut aussi Capitaine de cent cheval-légers, il commandait quinze cents lances à la journée de Salina, sous Philippe, Comte de Hoogstraate son beau-père, et fut aussi employé à la Bataille de St-Quentin, en 1557. Leur fils Lamoral, premier Prince de Ligne, épousa le 5 septembre 1584 Anne-Marie de Mélna, Dame de Roubaix, d'Antoing, de Cisoing, etc. Ce fut lui qui fit entériner le 23 janvier 1601, les lettres d'érection du marquisat de Roubaix que Robert de Melun son beau-frère qui les avait obtenues n'avait pas fait enregistrer.
- 4° Barbe De Lalaing, épouse de Maximilien, Comte d'Ootsfrise et d'Emden. Rister-sius lui donne pour mari Maximilien de Lalckembourg, Chevalier de la Toison d'Or et la fait mourir en 1604.
- 5° Cornille ou Cornélie De Lalaing, femme de Guillaume de Hamel, Seigneur de Monceaux.
- 6° Anne De Lalaing, religieuse de Thore.
- 7° Marie De Lalaing.
- 8° Jacqueline De Lalaing, religieuse à Mons.
- 9° Guillelmine De Lalaing.

XIV. Georges De Lalaing, Comte de Rennebourg, Baron, puis Marquis de Ville, Gouverneur de la Frise et du pays d'Overyssel, servit d'abord le parti des états confédérés pour lesquels il commandait en 1576 dix compagnies d'infanterie, et gouvernait la Frise; il prit dans le mois de décembre 1578 la ville de Deventer, Capitale du pays d'Overyssel malgré les secours qu'Alexandre de Parme y envoya à plusieurs reprises en 1579. La désunion qui régnait dans la Frise, où Georges De Lalaing commandait pour les états, lui faisait craindre quelques mouvemens de la part d'Alexandre et d'ailleurs sollicité par ses parens et ses amis, il chercha à rentrer sous l'obéissance de son souverain légitime, il remit entre les mains d'Alexandre les places dont il était en possession, après être convenu des articles suivans :

« Qu'on lui laisserait les gouvernemens de la Frise et du pays d'Overyssel
 » et qu'il y serait confirmé par lettres-patentes du Roi ; qu'on lui donnerait
 » une pension de vingt mille florins tirée du domaine royal de ces provinces.

» Que le Roi érigerait en marquisat la terre de Ville ; qu'on ferait en sorte
 » que le Roi le comprendrait dans la première promotion des Chevaliers de
 » la Toison-d'Or.

» Que le Prince de Parme lui donnerait deux régimens qu'il distribuerait
 » comme en étant colonel dans son gouvernement en la place de garnisons.

» Qu'on lui compterait vingt mille écus d'or aussitôt que le traité serait
 » conclu.

» Que lorsque les Drossarts des lieux auraient ainsi que lui prêté le ser-
 » ment au Roi, et promis de défendre en son nom les forteresses d'Herlin-
 » gen, de Stavaren et de Leeuwarden, on leur donnerait à chacun douze
 » cents florins de pension et des lettres-patentes du Roi, par lesquelles ils
 » seraient conservés dans leurs charges et reçus entre les officiers que ceux
 » de la Frise appellent *Gritmans*.

» Qu'on donnerait à Greyter, Conseiller d'État de la province et à Bogle,
 » Secrétaire du Comté de Rennebourg qui avait beaucoup contribué à cet
 » accommodement à chacun six cents florins de pension.

» Que comme ces deux derniers, ainsi que les Drossarts pouvaient être dé-
 » pouillés par les états des biens qu'ils possédaient, on leur en donnerait
 » dans la Frise autant qu'ils auraient perdu ailleurs pour en jouir aussi long-
 » tems que les lieux où sont leurs biens seraient en la puissance des enne-
 » mis.

» Que pour ce qui concernait le Sieur de Coudenh en qui était l'auteur de
 » cet accommodement, on lui donnerait 1°. une lettre du Roi, qui rendrait
 » témoignage que S. M. G. estimait le service qu'il lui avait rendu en cette
 » occasion, que si en travaillant à cet accommodement, ses biens et ses terres
 » étaient confisqués par les états, on lui donnerait deux mille florins de
 » pension, au cas même que la chose ne réussît pas ; que néanmoins elle ne
 » lui serait pas donnée, si ses biens lui demeuraient et qu'elle ne lui serait
 » pas non plus continuée lorsqu'ils lui auraient été rendus.

» Et qu'enfin il serait compté au dit Sieur de Coudenhen, huit mille écus
 » d'or aux Foires de Cologne en même temps qu'à Rennebourg. »

Après ce traité, Georges De Lalaing rendit encore d'importans services, et soutint le siège de Groeningen pendant trois mois; il mourut à Groeningen, le 22 juillet 1581, sans alliances.

XIV. Antoine De Lalaing, deuxième du nom, Comte de Hoogstrate, Baron de Borsele et de Sombreffe, fut Chevalier de la Toison d'Or en 1559, Capitaine d'une compagnie de Gardes d'Ordonnance, Gouverneur de Malines en 1567 et dans la même année Gouverneur d'Anvers, en l'absence du Prince d'Orange, qui séjournait en Hollande.

L'histoire rapporte qu'Antoine De Lalaing se trouva au festin que Brederode donna aux principaux Seigneurs du Pays-Pas, à l'hôtel de Culembourg, après avoir bu à *la santé des Gueux*, ils jurèrent cette union qui fut le type de la république batave.

Antoine De Lalaing avait épousé Éléonore de Montmorency, veuve de Ponthus De Lalaing, Seigneur de Bugnicourt, Chevalier de la Toison d'Or, Gouverneur de l'Artois et Général de l'armée Impériale, fille de Joseph de Montmorency, Seigneur de Nevelle et de Montigny et d'Anne d'Egmont, dont il eut :

- 1°. Guillaume qui suit.
- 2°. Philippe-Herman De Lalaing, Baron de Nevelle, Chanoine et Prévôt de Liège.
- 3°. Charles De Lalaing, Baron d'Achicourt, puis Comte de Hoogstraate qui continua la postérité.
- 4°. Anne De Lalaing, mariée en 1581, à Guillaume De Montmorency, Seigneur de Thore qui l'épousa en secondes noces ;
 Madelaine De Montmorency leur fille épousa Henri de Luxembourg, Pair de France, Comte de Brienne et de Rosier, Souverain d'Aigremont, Baron de Vandoeuvre et de Ramesin le 15 juin 1597.
- 5°. Marguerite De Lalaing, mariée en premières noces à Georges Bayer, Seigneur de Château-Brehin et de Poppart en Lorraine, et en secondes noces à Henri d'Anglure, Seigneur de Bonnicourt, Conseiller d'État et gentilhomme de la Chambre de Henri, Duc de Lorraine en 1616.

XV. Guillaume De Lalaing, Comte de Hoogstraate et de Rennebourg, Baron de Leuze, Seigneur d'Achicourt et de Wismes, fils aîné d'Antoine

De Lalaing, deuxième du nom, Comte de Hoogstraate, épousa en 1587 Marie-Christine d'Egmont, veuve de Oudart de Bournonville, Comte de Henin Lietaer, Chevalier de la Toison d'Or, et fille de Lamoral Comte d'Egmont, Prince De Gavre, Chevalier de la Toison-d'Or, Gouverneur de l'Artois et de toute la Flandre et de Sabine de Bavière, dont il n'eut qu'un fils; sa veuve épousa en troisièmes noces Charles, fils du Prince de Mansfeldt et de Marguerite de Brederode : il était veuf de Diane de Cossé, fille de Charles de Cossé, Comte de Brissac, Maréchal de France, Marie-Christine d'Egmont resta veuve de son troisième mari en 1595, et mourut en 1622 à Bruxelles. Elle est enterrée dans la grande église de Hennin, sous une tombe qu'elle avait fait faire pour son premier mari.

XVI. Antoine De Lalaing, né en 1588, Comte de Hoogstraate et de Rennebourg, Baron de Montigny, Seigneur de Wismes et fils unique de Guillaume De Lalaing, fut Chevalier de la Toison-d'Or, et gentilhomme de la chambre de l'Archiduc Albert.

Il épousa Marguerite de Berlaimont, fille aînée et héritière présomptive de Florent, Comte de Berlaimont, Doyen des Chevaliers de la Toison-d'Or et de Marguerite De Lalaing, Baronne d'Escornaix. Il n'en eut point d'enfants.

Antoine mourut le 26 septembre âgé de vingt-cinq ans. Ses biens passèrent à Charles De Lalaing, son oncle qui suit; sa veuve se remaria à Louis Comte d'Egmont, Prince de Gavre, Chevalier de la Toison-d'Or.

XV. Charles De Lalaing, Baron d'Achicourt, puis Comte de Hoogstraate, de Rennebourg, de Hornes et de Lalaing, Baron de Leuze et de Borsele, Seigneur de Wismes, Forbus, Eckeren, Brocht, Goortresson et autres lieux qu'il hérita en partie par la mort d'Antoine De Lalaing, troisième du nom, Comte de Hoogstraate, son neveu ci-dessus mentionné fut Chevalier de la Toison-d'Or et de l'Ordre militaire de St.-Jacques, Gouverneur, Capitaine-Général et Grand-Bailli des ville et château de Tournay et pays du Tournesis, gentilhomme de la chambre de l'Archiduc Albert, Gouverneur de la Province d'Artois et cité d'Arras, Capitaine de 30 hommes d'armes et 6 archers à cheval de ses ordonnances.

Charles De Lalaing rendit de grands services à la maison d'Autriche, en Allemagne et aux Pays-Bas.

En 1590 il se rendit avec le Prince de Parme au secours de Paris, il se trouva en 1596 à la guerre contre les Turcs et à celle de Strigonie où il fut dangereusement blessé.

Cette guerre terminée, il servit dans les Pays-Bas et donna des preuves particulières de sa valeur, à la prise de l'île de Bommel, sous la conduite de Don François de Mendoça, Amiral d'Aragon, il y fut de nouveau blessé grièvement à la cuisse.

Ses blessures ne l'empêchèrent pas de continuer ses services, il fut au siège d'Ostende, et se signala à la bataille de Nieuport.

L'Archiduc Albert, en récompense de sa valeur, l'arma Chevalier de sa propre main et le décora de l'Ordre militaire de St.-Jacques, lui donna l'entrée de sa chambre et le fit Gouverneur de Tournay et du Tournesis. S. M. C. le fit Capitaine de 30 hommes d'armes, etc., il mourut le 3 octobre 1626 et fut enterré à Hoogstraate dans la tombe de ses ancêtres, il avait épousé en 1607 Alexandrine De Langlée dite Waurin, Baronne de Pasques, fille aînée de Jacques De Langlée, Seigneur et Baron De Pasques, Deyne et de Pumbeke, Souverain Bailli de Flandre et Grand-Bailli de Gand, Conseiller et gentilhomme de la chambre de S. M. C. et de Jacqueline de Recourt;

Il eut de son mariage :

- 1°. Albert-François, qui suit;
- 2°. Pierre-Procope De Lalaing, Comte de Rennebourg, d'Achicourt, etc., mentionné ci-après.
- 3°. Isabelle-Claire De Lalaing, morte en bas âge.
- 4°. Jacqueline De Lalaing, mariée à Giles Othon, Marquis de Trasegnies, Baron de Silly et de Hacquinies, Pair du Hainaut et Gouverneur de Tournay;
Thérèse-Anne De Trasegnies, leur fille fut mariée en 1663 à Charles de la Bamize qui était déjà veuf.
- 5°. Marguerite De Lalaing.
- 6°. Éléonore De Lalaing.
- 7°. Philippine De Lalaing.
- 8°. Hippolyte de Lalaing

XVI. Albert-François De Lalaing, Comte de Hoogstraate et de Rennebourg, Baron de Leuze, de Borsele et d'Achicourt, Seigneur de Forbus, d'Eckeren, de Brocht et de Goorstresson, fils aîné de Charles De Lalaing, Comte de

Hoogstraate ci-dessus mentionné, épousa en premières noces Marie-Claire De Bailleul, Baronne de St.-Martin, fille de Maximilien, premier Comte de Bailleul, Baron de St.-Martin et de Christine De Lalaing, il en eut François-Paul De Lalaing, mort sans alliance.

Albert épousa en secondes noces Isabelle De Ligne d'Arenberg, fille aînée d'Albert De Ligne d'Arenberg, créé par l'Empereur Ferdinand III Duc et Prince de Barbanson, Comte d'Aigremont, Chevalier de la Toison d'Or, Gouverneur de Namur, et de Marie de Barbanson, Vicomtesse d'Auredame, de Villemont; il mourut à Madrid en 1674.

1°. Marie-Gabrielle De Lalaing, Comtesse de Hoogstraate, mariée à Charles-Florentin Rhingrave et Wildtgrave de d'Haun et de Kirbourg, Comte de Salins, Baron de Tournebes et de Precht, Général de l'infanterie des États-Généraux, mort le 4 septembre 1676, des blessures qu'il reçut au siège de Maestricht.

2°. Jeanne de Lalaing.

Sa veuve Isabelle De Ligne se remaria en 1651 à Ulric, Duc de Wirtemberg, et mourut à Paris le 17 août 1678, où cette Princesse s'était retirée après la mort du Duc son époux. Elle avait amené avec elle la Princesse Anne-Marie, qu'elle avait eue en 1653 de son deuxième mariage; elle fut élevée à Paris dans la Religion Catholique par les soins de la Reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV.

XVI. Pierre-Jacques-Procope De Lalaing, Comte de Rennebourg, Baron d'Achicourt et de Montigny, fut Gentilhomme de la Chambre de son Altesse Don Juan d'Autriche, Capitaine des Archers de sa garde, etc., etc.; il épousa Marie, fille de René de Renesse, Comte de Warfusée, Vicomte de Montenac, Baron de Quasbeck et de Reves, Seigneur de Montigny, Bievres, Seneffe, etc., chef des Finances des Pays-Bas, et d'Albertine d'Egmont Dame de Cantaing, Baronne de Quasbeck, dont il eut :

XVII. Adrien De Lalaing, Comte de Rennebourg, Baron d'Achicourt, Gouverneur de Tirlemont, épousa Isidore de Sotomajor Benavides et Guevara, fille de Philibert, etc., Marquis de Melin et de Magdelaine Adrienne de Gamarra-y-Contreras, Comtesse de Palamos, Marquise de Melin, dont il eut :

1°. Jacqueline De Lalaing, mariée à Philippe-François, Comte puis Prince de Berghes, Baron d'Arquennes, Pair du Cambresis, Seigneur de Cantaing, Chevalier de la Toison d'Or, Sergent-Général de bataille et Gouverneur de Bruxelles; ses enfans furent :

- A. Marie-Honorée De Berghes, chanoinesse à Mons, qui fut ensuite mariée à Joseph-d'Albert de Wertingen, Hachenreichen, Ministre, Conseiller d'État, Chambellan et Grand-Écuyer de l'Électeur de Bavière; elle mourut à Compiègne le 17 mars 1715.
- B. Alphonse-Dominique-François, Prince de Berghes, Grand d'Espagne, Chevalier de la Toison-d'Or, Brigadier des armées du Roi Catholique, Gouverneur et Commandant de ses gardes du corps à cheval dans les Pays-Bas, mort à Bruxelles le 4 avril 1720, il avait épousé Anne-Henriette de Rohan-Chabot, née le 18 janvier 1682. Le contrat de mariage est du 10 juin 1710.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE QUIÉVRAIN.

De Lalaing :
brisé d'un lam-
bel à trois pen-
dants d'azur, bro-
chant sur les trois
premiers lozan-
ges.

VII. Simon De Lalaing, Seigneur de Quiévrain, deuxième fils de Simon De Lalaing 4^me du nom, Seigneur De Lalaing, etc., et de Mecthilde d'Asbel à trois pen- dans d'azur, brochant sur les trois premiers lozanges. De Lalaing, eut en partage cette terre, fut Grand-Bailli de Hainaut en 1374 et 1384, il mourut le 13 septembre 1386, il avait épousé Jeanne De Roeux, Dame des Escaussines, de Louez et de Brebières.

Dont il eut :

- 1^o. Simon De Lalaing qui suit.
- 2^o. Marie De Lalaing, épouse d'Englebert d'Enghien, Seigneur de Ramerne, de la Folie et de Tubise, morte le 12 février 1402, Marie De Lalaing avait épousé en premières noces Guillaume De Ligne, Seigneur de Montrenil et de l'Huisande, elle mourut sans laisser de postérité.
- 3^o. Mahaud De Lalaing mariée en 1400 à Enseau, Seigneur de Trazegnies, Tamise, Raucourt et autres lieux, pair de Hainaut.

VIII. Simon De Lalaing, Chevalier, Seigneur de Quiévrain, Escaussines, Louez, Brebières, etc., etc., mourut le 3 juin 1388, il avait épousé Jeanne de Ligne, fille de Guillaume, Seigneur de Ligne et de Montreuil-sur-Aisne, et de Berthe, de Scolland, Dame de Sleyden, de laquelle il eut :

IX. Simon De Lalaing, Chevalier, Baron de Quiévrain, Seigneur d'Escaussines, Louez, Brebières et Hourdain, mort en 1410.

Il avait épousé Jeanne de Barbanson fille de Gérard de Barbanson Seigneur de Jumont et Rebaix, Pair du Hainaut et de Jeanne du Chastelet des Ardennes, de laquelle il eut :

- 1^o. Jeanne De Lalaing, Dame de Quiévrain, mariée à Olivier De Blois, dit de Breta-

gne -Châtillon, Comte de Ponthièvre, Vicomte de Limoges, Seigneur d'Asverne et de Landrecy, mort en 1433, en son château d'Asverne; Jeanne De Lalaing mourut le 10 août 1467 et fut enterrée près de son mari en l'église principale d'Asverne, ils eurent de leur mariage deux filles mortes dans leur enfance.

- 2^o Marie De Lalaing, Dame de Quiévrain, après sa sœur mariée à Jean De Croy, Comte de Moreuil, Seigneur de Latour sur Marne, Chevalier de la Toison-d'Or, Chambellan de Philippe Le Bon, Duc de Bourgogne, et Grand-Bailli de Hainaut, mort à Valenciennes en 1472; Jacqueline De Croy, leur fille, épousa Jean De Ligne, deuxième du nom, Seigneur d'Offemont, qui lui survécut.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LALAING, DITE DE MONTIGNY.

IX. Sance De Lalaing (1), troisième fils d'Othon De Lalaing, deuxième du nom, Sire De Lalaing et de Montigny, Grand-Bailli du Hainaut, etc., et d'Iolande de Barbanson, fut Sire d'Oprebaix, Grand-Bailli du Cambresis en 1439, épousa Catherine de Robersart et de La Bruille, et en eut :

- 1^o Sance De Lalaing, qui suit.
2^o Catherine De Lalaing, mariée à Philippe de Bourbon, Seigneur de Duisant de la maison Royale de France, on croit que son mariage a été célébré vers l'année 1460; Jeanne de Bourbon, leur fille, fut mariée en 1489 à François Rolin, Seigneur de Beauchamps; le Comte de Cernay conserve un acte original, donné à Malines le 3 juillet 1492 dans lequel ces faits relatifs à Catherine de Lalaing sont mentionnés.

X. Sance De Lalaing, 2^{me}. du nom, Sire d'Oprebaix et de la Bruille, épousa en 1460, Marie de Hamel, ses enfans furent :

- 1^o. Jean De Lalaing qui suit.
2^o. Marie De Lalaing mariée à Jean, Seigneur d'Asperen.

XI. Jean De Lalaing, Sire d'Oprebaix et de La Bruille, passa en France en 1477, à la sollicitation de Catherine De Lalaing sa tante, épouse de Philippe de Bourbon, Seigneur de Duisant, et fut gentilhomme ordinaire de la chambre de Louis XI, Roi de France.

Il épousa en 1496 Marguerite De Lens, dont il eut :

XII. Philippe De Lalaing, Chevalier, fils de Jean De Lalaing, Sire d'Oprebaix et de La Bruille, fut Seigneur d'Inor en partie, épousa le 17 août 1530

(1) Voyez Généalogie des maisons de France, tome 2^{me}.

Jeanne de Malmédy, fille de Guillaume de Malmédy, Seigneur de Belle-Fontaine et de Villone-sur-Meuse, et de Jeanne de Lavaux. Philippe se maria à Longuyon et fut assisté d'Antoine De Lalaing, Comte de Hoogstraate, Chevalier de la Toison d'Or, Conseiller et Chambellan de l'Empereur Charles V, de Jean Sire d'Aspremont, Seigneur de Nanteuil et Sorcy; de Richard de Pallant, Comte de Culembourg, Baron de Pallant, d'Alexandre de St. Ignon, Chevalier, Seigneur d'Esne, Serme Coralle et Ville-sur-Consance en partie, et de Christophe de Saily, Seigneur dudit lieu et d'Hauffleville ses parens, cousins et alliés : et ladite demoiselle Jeanne de Malmédy le fut d'Adam et d'Antoine de Malmédy, Écuyers, ses frères, de Gratien de Lavaux, Écuyer, Seigneur dudit lieu et de Bazaille, son oncle, il eut de ce mariage :

- 1°. Guillaume De Lalaing qui suit.
- 2°. Jeanne De Lalaing, mariée à Jean de Pouilly, Seigneur de Hung.

XIII. Guillaume De Lalaing, Chevalier, Seigneur d'Ynor en partie, fils de Philippe De Lalaing, épousa le 10 octobre 1567 Adrienne de Thonneletille, fille de Gérard de Thonneletille, Seigneur foncier dudit lieu et d'Ynor en partie et d'Agnès de Pouilly. Ce mariage se fit à Briey, et Guillaume y fut assisté d'Antoine de Malmédy, Seigneur de Ville-sur-Meuse, Belle-Fontaine et Bazaille, De Laval son oncle, de Philippe Comte De Lalaing, Baron d'Escornaix, Seigneur de Bracles, Escatssines, St.-Aubin et Condé, son cousin, et de Charles d'Amoy, Chevalier, Seigneur de Craoffreville, aussi son cousin à cause de Jeanne Rolin, Dame de Duisant et Robersart, grande Maréchale et première Vicomtesse héréditaire de Hainaut, sa femme; de leur mariage naquit :

XIV. Philippe De Lalaing, Chevalier, Seigneur d'Ynor en partie, fils de Guillaume De Lalaing ci-dessus mentionné, épousa à Pouilly le 16 juillet 1601, Gabrielle De Pouilly, veuve de Daniel De Blanche-Fontaine, Chevalier, Seigneur dudit lieu et fut assisté de Jean De Potilly, Seigneur de Hung, son oncle; de Christophe des Tours, Seigneur de Thonneletille et de Linan en partie d'André de Saffrangue, Seigneur de Saily, Capitaine d'Yvoix et de Jean de Nonancourt, Seigneur de Pouilly et de Luze ses cousins et alliés; ils eurent de leur mariage :

- 1°. Simon De Lalaing qui suit.
- 2°. Suzanne De Lalaing.
- 3°. Charles De Lalaing, Capitaine au régiment de Piémont, mort sans alliance.

XV. Simon De Lalaing, Baron de Montigny, Chevalier, Seigneur d'Inor en partie, fils aîné de Philippe De Lalaing, épousa Lucie Maillette, fille de Jean Maillette, Écuyer. Le contrat de mariage fût passé à Prenay le 3 octobre 1631. Simon fut assisté de Gabrielle de Pouilly, sa mère, de Suzanne De Lalaing sa sœur, de Simon de Pouilly, Chevalier, Baron d'Esne et de Manonville, maréchal de Barrois, Conseiller d'état de S. A. R. et Gouverneur des ville et Citadelle de Stenay, son cousin et parrain, de Philippe de Pouilly, Seigneur du Vivier-Clunel, Grand-Clevy et de Gabrielle de Pouilly, veuve de Bernard de Coligny, Marquis d'Andelot et de St. Brye sa cousine ; de ce mariage naquit :

XVI. François De Lalaing, Baron de Montigny, Chevalier, fils de Simon De Lalaing, Baron de Montigny, Chevalier et Seigneur d'Inor, fut Capitaine de cavalerie au régiment du Roi au service de France, épousa à Brenay le 10 juin 1678, dans la maison de la dame Douairière De Lalaing, Baronne de Montigny, sa mère, Barbe-Françoise Olry, veuve de Jean-Pierre De Beaufort, Seigneur de la Molinière et d'Ausson, Capitaine de Cavalerie au régiment du Roi et fut assisté de Henri de Tabières, Seigneur dudit lieu, de Grimoard, Pestel, Levy, Comte de Quelus en Rouergue et de Claude Fabert : son épouse fut accompagnée de Jean d'Aspremont, Chevalier, Baron de St.-Loup et l'Aubresle et de Madelaine Fabert, son épouse, de Charles, Baron de Rheims et du St.-Empire Romain, Chevalier, Seigneur de Lorry-Arry, ses cousins. François De Lalaing, mourut à Thuin, ville du Pays de Liège, le 27 août 1693, et fut enterré dans l'église paroissiale dudit lieu. Sa veuve se retira à Paris, où elle est morte le 24 janvier 1730. Elle avait obtenu à la mort de son mari une pension assez considérable en abandonnant beaucoup de prétentions ; ils eurent pour successeur :

XVII. Pierre-Alexandre De Lalaing, Chevalier des Comtes De Lalaing et de Hoogstraaten, Sire et Baron de Montigny, fils de François De Lalaing, ci-dessus mentionné, naquit au château de Martimprey en Lorraine le 16 août 1690, fut Page de Louis XIV, Roi de France, ensuite Cornette au régiment du Roi, Cavalerie, qu'il quitta après y avoir fait plusieurs campagnes. Il épousa Charlotte-Françoise Le Tanneur, à Paris le 19 juin 1717, dont il eut :

- 1^o. Bernard-Alexandre De Lalaing, mort en bas âge.
- 2^o. Alexandre-François de Lalaing, qui suit ;
- 3^o. Marie-Alexandrine-Auguste De Lalaing.

XVIII. Alexandre-François De Lalaing, Chevalier des Comtes de Lalaing et de Hoogstraate, Baron de Montigny, né le 18 novembre 1725, fut Lieutenant en premier au Régiment de Royal-Barrois au service de France et passa en 1749 au service de l'auguste maison d'Autriche dans le régiment du Comte Charles de Colloredo. Il mourut à Berlin, le 30 septembre 1757, des suites de plusieurs blessures qu'il avait reçues à la bataille de Prague. Il avait épousé le 19 janvier 1754, Marie-Thérèse-Sophie Du Plessis-Gouret, fille de Charles-Isaac Du Plessis-Gouret, Chambellan du Roi de Prusse, ensuite Lieutenant-Colonel du régiment de Wurtemberg, infanterie, au service de L. M. I. et Royale, Seigneur de Bavois et Bourgeois de la ville de Berne, et de Charlotte, Baronne de Ripperda, fille de Guillaume, Baron de Ripperda, mort à Apt ou il était Commandant et de Marie Vivienne, Bouton de St.-Gille.

De ce mariage sont issus :

- 1^o. Alexandre-Henri-Louis De Lalaing, qui suit.
- 2^o. Charles-Dieudonné De Lalaing, né à Mons le 9 juillet 1756.

XIX. Alexandre-Henri-Louis De Lalaing, Chevalier Baron de Montigny, fils aîné d'Alexandre-François De Lalaing, Chevalier des Comtes De Lalaing et de Hoogstraate, Baron de Montigny, naquit le 9 Octobre 1754.

Il prit ses degrés de licence en droit dans l'université de Louvain le 30 octobre 1776, fut admis avocat au conseil souverain de Brabant et fit son serment ès mains de Messire Joseph de Crumpipen, Chevalier de l'Ordre Royal de St-Etienne, Conseiller d'État de S. M. l'Impératrice Reine, Chancelier de Brabant, etc.; le 7 novembre 1776, il fut présenté à leurs Altesses Royales, Marie-Christine Princesse Royale de Hongrie et de Bohême, Archiduchesse d'Autriche, etc. etc. etc., et Albert Prince Royal de Pologne et de Lithuanie, Duc de Saxe, de Juliers, de Clèves, de Berg, d'Angirie, de Westphalie et de Teschen, etc. etc. etc., Lieutenans, Gouverneurs et Capitaine Généraux des Pays-Bas, en qualité de Gentilhomme Chevalereux de nom et d'armes, le 17 mars 1782, par Son Excellence Othon Prince Dongnies, de Grimberghe, Conseiller d'État intime de S. M., Général Major, Grand-Veneur de la province et Duché de Brabant, etc. etc. etc.

XIX. Charles-Dieudonné De Lalaing, Chevalier, Baron de Montigny, fils cadet d'Alexandre-François De Lalaing, Chevalier des Comtes De Lalaing et de Hoogstraate, Barons de Montigny.

Naquit le 9 juillet 1756 à Mons, prit ses degrés de Licence en droit dans l'université de Louvain, le 30 octobre 1776; il fut admis avocat au Conseil Souverain de Brabant le 7 novembre 1776, et suivit avec succès, pendant quelque temps, la carrière du barreau.

Il fut également présenté à LL. AA. Royales, etc., etc., le 17 mars 1782, par Son Excellence Othon, Prince d'Ognies, de Grimbergh, grand veneur de la province et du duché de Brabant, etc. etc. Il épousa Marie-Ernestine D'Alcantara au mois d'août 1784; son contrat de mariage fut passé à Gosselies, province du Hainaut, le 21 août 1784. Il est mort au village du Piéton, province du Hainaut, le 8 mai 1791. Son épouse est morte à Mons, le 12 août 1798.

De ce mariage sont issus :

- 1° Joséphine-Perine De Lalaing, de Montigny, née au château de Hody-Arbois, sous Gosselies, le 18 novembre 1785, mariée à Emmanuel-Ferdinand-René D'Alcantara le 22 novembre 1822, dont postérité.
- 2° Alexandre-Charles, né à Mellet, province du Hainaut, le 14 août 1787, Grenadier Vélite de la Garde Impériale au service de France, mort à Strasbourg, le 15 juin 1809 des suites de ses blessures.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA MOILLERIE, COMTES DE LALAIING.

XII. Philippe De Lalaing, fils d'Antoine De Lalaing, premier du nom, Comte de Hoogstraate, fut Seigneur De la Moillerie, Grand-Maitre d'Hôtel de la Duchesse Marguerite De Savoie et Commissaire au renouvellement des lois de Flandre à la place de son père pendant les années 1528, 1529, 1535, 1536 et 1538. Il épousa Florence de Rechem, fille et héritière de Josse de Bechem, Chevalier, Vicomte d'Audenarde, Seigneur de Kerchove et de Bolancy et de Barbe De Stam Melinx, de laquelle il eut entre-autres enfans.

- 1° Jacques, fils aîné qui suit.
- 2° Isabeau, Vicomtesse d'Audenarde, épouse de Louis Le Poire.

XIII. Jacques De Lalaing, Seigneur De la Moillerie, épousa Marie d'Enghien, Dame d'Isantberghen, fille aînée de Virgile d'Enghien, Seigneur d'Isantberghen et d'Agnès Van Berchem et sœur de Jeanne d'Enghien, épouse de Gaspard

Vandernoet, Seigneur de Carloo. Il eut de cette alliance :

- 1° Charles qui suit.
- 2° Louis, Seigneur de la Moillerie, qui de Françoise Guiselin sa femme eut Pierre-Hippolyte De Lalaing, Seigneur De la Moillerie, Echevin de la ville de Bruxelles, le 13 juin 1634.
Hippolyte épousa en premières noces Anne d'Immerselle, et en secondes Catherine De Fraye; il eut du premier lit Agnès De Lalaing, mariée à Georges Pauley.
- 3° Jacques De Lalaing, qui épousa Charlotte de Hinckaert, Dame d'Ohain.
- 4° Christianne, épouse de Philippe Du Châtel.

XIV. Charles De Lalaing, Seigneur de Santberge, épousa Catherine de Fourneau, fille de Charles de Fourneau, Seigneur de Cruyckembourg et de Marie Deghym, de ce mariage naquirent :

- 1° Ferry qui suit.
- 2° Florence qui épousa 1° Michel de Seraerts, Seigneur de Rammejo et 2° Philippe de Plaines.
- 3° Marguerite, femme de Ruychroch Vanderweve.
- 4° Marie, religieuse en l'Abbaye de Ghillenghien.
- 5° Jeanne, Abbessse de ladite abbaye de Ghillenghien.
- 6° Catherine, morte sans alliance.
- 7° Anne, mariée à Thomas Edwards, Capitaine Anglais.
- 8° Françoise De Lalaing, mariée à N. Hinckaerts, Seigneur de Lille.

XV. Ferry De Lalaing, Seigneur de Santberge, épousa Anne Vandernoet, fille de Jacques, Seigneur de Kïeseghem,

De laquelle il eut :

- 1° Jacques, qui suit;
- 2° Catherine, épouse de Viglius de Gruthere, Seigneur d'Ideghem.
- 3° Charlotte-Agnès.
- 4° Florence-Barbe.

XVI. Jacques De Lalaing, Seigneur de Santberge, épousa Marie-Thérèse De Rym, fille de Charles De Rym, Baron de Bellem, Seigneur de Schuerveldt et Eeckerbeke et de Marie Rodriguet Devora.

Ses enfans furent :

- 1° Maximilien-Joseph qui continue la postérité.
- 2° Louis-Marie-Carlos De Lalaing qui suit.

XVII. Louis-Marie-Carlos, Comte De Lalaing, Lieutenant-Général des armées de Sa Majesté Catholique, Capitaine-Général de la province d'Estramadure et auparavant Capitaine des Grenadiers dans le régiment des Gardes-Wallonnes, mourut à Madrid, le 14 février 1743, âgé de 65 ans. Il avait été fait Brigadier le 19 septembre 1710, Maréchal-de-Camp le 1^{er} mai 1720 et Lieutenant-Général avant le 9 février 1734.

XVII. Maximilien-Joseph De Lalaing, Vicomte d'Audenarde, député des états de Brabant, Feld-maréchal-Lieutenant, au service de S. M. I., Commandant la Gendarmerie de Flandre, Gouverneur de Bruges, fut d'abord connu sous le nom de Vicomte d'Audenarde, puis de Comte de Thildonc et enfin de Comte De Lalaing, il épousa en premières noces Marie-Catherine-Joseph de Larchier, née Comtesse de Thildonc, morte le 25 juin 1709, et en secondes noces au mois de mars 1726, Dame Vanhove, veuve du Comte de Winterfeld, il eut de cette alliance :

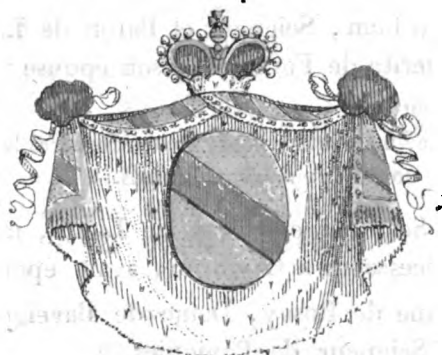
- 1° Eugène-François De Lalaing, baptisé à Bruxelles, par l'évêque d'Anvers, le 25 janvier 1728; il fut tenu sur les fonds de baptême par le Prince Eugène et par la Comtesse de Visconti.

Nous regrettons que l'exactitude que nous nous sommes imposée, nous contraigne de nous arrêter ici, à défaut de communication suffisante.

Nous donnerons dans un supplément la suite de cette branche des Comtes De Lalaing jusqu'au chef actuel de cette illustre Maison inclusivement.

LIGNE.

PRINCES DE LIGNE.



H. Coetens

Lib. G. Hermans

ARMES d'or à la bande de gueules, l'écu timbré de la couronne de Prince et posé sur un manteau semé et chargé des émaux des armes et doublé d'hermine.

LE bourg de Ligne, avec titre de Principauté dans le Hainaut sur la Denre, à deux lieues au-dessus d'Ath, et au-dessous de Leuse, a donné son nom à la maison de Ligne, l'une des plus anciennes et des plus illustres du comté de Hainaut; elle est connue depuis environ le milieu du XII^m siècle. Plusieurs historiens font remonter la généalogie de la Maison de Ligne, aux anciens Rois de Bohême.

Sa filiation commence à :

I. Thiéri, Seigneur et Baron de Ligne; il est nommé dans plusieurs titres des abbayes de Cambron, de Vicogne de Cisoïn, et de Gissingen des années 1142, 1150, 1162 et 1176, conjointement avec Marguerite de Fontaines, son épouse, de laquelle il eut :

- 1^o. Wauthier, Seigneur de Ligne, qui suit;
- 2^o. Oudine, épouse du Seigneur de Maulde, en Hainaut, qui vivait en 1180;
- 3^o. Fastré de Ligne, Chevalier, qui vivait en 1227.

II. Wauthier, Seigneur et Baron de Ligne, 1^{er} du nom, fut enterré au cloître de l'abbaye de Cambron, dans les titres de laquelle il est mentionné dans les années 1180, 1211 et 1229. Il avait épousé Mahaud, fille de Gossewin de Mons, Seigneur de Baudour et de Béatrix de Rumigny; il en eut :

- 1^o. Wauthier II, qui suit;

2°. Fastre de Ligne, Seigneur de Montreuil, mentionnée dans des actes de la trésorerie de Belœil dans les années 1234 et 1245.

III. Wauthier, II du nom, Seigneur et Baron de Ligne, vivait en 1231 et 1245; il eut de Marguerite de Fontaines, son épouse :

1°. Wauthier, qui suit;

2°. Hugues de Ligne; mort sans enfans, Pontus Heuterus lui donna pour seconde femme, Alix de Florines, dont il n'eut point d'enfans.

IV. Wauthier III, Seigneur et Baron de Ligne, mort vers l'an 1290, et inhumé avec ses prédécesseurs à Cambron, avait épousé

1°. En 1237, Julienne de Rosoy, Dame de Bavegnies et de Plumion, fille de Nicolas De Rosoy, Seigneur de Bavegnies.

2°. Alix, fille de Gobert, Seigneur d'Aspremont; il eut de cette dernière

1°. Jean, Seigneur de Ligne, qui suit;

2°. Arnaud de Ligne, mort sans alliance.

V. Jean I^{er} du nom, Seigneur de Ligne et d'Ollignies, ne vivait plus en 1306, et laissa de la fille du Seigneur de Zewenberghe en Hollande

1°. Mathieu, Seigneur de Ligne, Maréchal du Hainaut, tué à la bataille de Courtray en 1302;

2°. Jean de Ligne, Chanoine de Soignies et de Bone, en 1306;

3°. Fastre, Seigneur de Ligne, qui suit;

4°. Catherine de Ligne, mariée à Alard d'Antoing, Seigneur de Briffœil.

VI. Fastre, Seigneur de Ligne, Ollignies, Florines, Montreuil, Thumayde, Maulde-sur-l'Escaut, etc., Maréchal du Hainaut, assista au tournoi qui se fit à Mons en 1310. Il fit le voyage de la Terre-Sainte, et mourut à son retour à Venise, en 1337. Un registre du trésor des chartes, côté 69, porte que ses héritiers et exécuteurs testamentaires fondèrent une messe pour lui dans l'église des Bons-Hommes, du bois de Vincennes, lieu de sa sépulture. Il avait épousé en premières noces, Jeanne de Condé, fille de Jean, Seigneur de Condé et de Moriametz et de Marie de Luxembourg-St.-Paul, et en secondes noces, Marguerite de Gavre-Herimez, fille de Rasse, Seigneur de Herimez, Baron de Lens, dont il n'eut pas d'enfans. Il laissa de son premier mariage :

1°. Michel, Sire de Ligne, qui fut tué en 1345, dans un combat contre les Frisons, laissant d'Anne d'Anthoing, Dame de Briffœil, un fils unique nommé Michel, Sire de Ligne et de Briffœil, mort en 1387, sans enfans de Léonore de Coucy, Dame de Rumps, sa femme;

2°. Guillaume de Ligne, Seigneur de Monstreuil, qui suit;

- 3°. Nicolas de Ligne, Seigneur d'Ollignies, qui est qualifié Maître des Arbalétriers de France, par Froissart, vol. 1, chap. 223, dans l'année 1364: c'est le seul endroit où cette qualité lui soit attribuée.
- 4°. Robert de Ligne, prévôt de Condé, Chanoine de Cambrai, en 1332;
- 5°. Alix de Ligne, épousa en 1346, Gilles, Seigneur de Rœux;
- 6°. Catherine de Ligne, mariée 1°. avec Jean, Seigneur de Rumon, et 2°. avec Louis d'Orgimont, Seigneur d'Espiennes, qui vivait en 1390;
- 7°. Marie de Ligne, Chanoinesse de Nivelles, en 1340;
- 8°. Jeanne de Ligne, femme de Girard d'Enghien, Seigneur d'Avrech, Chatelain de Mons, morte en 1368;
- 9°. Jeanne de Ligne, la jeune, mariée avec Jean de la Hamayde;
- 10°. Catherine de Ligne, Chanoinesse de Maubeuge, qui ayant survécu à ses frères et sœurs, hérita du chef de sa mère par la mort de Jean de Condé, son cousin, en 1391, des terres de Condé et de Moriamez, qu'elle donna à Thiéri de la Hamayde, son neveu, ayant disposé de celles de Belœil et d'Estrembruges, en faveur de Jean et de Michel de Ligne, ses autres neveux.

VII. Guillaume de Ligne, Seigneur de Monstreuil, sur Aisne, et de Thumayde, devint Seigneur de Ligne, par la mort de Michel, Sire de Ligne, son neveu, en 1387. Il fut un des quatorze Seigneurs qui ratifièrent à Midelbourg, le contrat de mariage de Guillaume de Bavière, Comte d'Ostrevant, passé le dernier février 1374, avec Marie de France, fille du Roi Charles V. Il avait épousé Berthe de Scollant, Dame de Sleyden, sur l'Eysle, dont il eut

- 1°. Guillaume de Ligne, mort avant son père, sans enfans de Marie de Lalaing; son épouse, fille de Simon de Lalaing, Seigneur de Kiévrain, et de Jeanne de Rœux, qui épousa Englebert d'Enghien;
- 2°. Jean II, Seigneur et Baron de Ligne, qui suit;
- 3°. Michel de Ligne, Seigneur d'Estrembruges, par la donation que lui en fit sa Tante, avec les arrérages d'une rente de vin du Rhin, due par les Ducs de Brabant, pour raison de laquelle il fit la guerre en 1395, contre la Duchesse de Brabant. Il mourut en 1433, sans laisser d'enfans de Marguerite de Cantin, sa femme;
- 4°. Jeanne de Ligne, femme de Simon de Lalaing, Seigneur de Quiévrain, morte en 1388.

VIII. Jean II, Seigneur et Baron de Ligne, de Belœil, d'Ollignies, de Fauquemberghe, fit hommage à Ferri de Lorraine, Seigneur de Rumigny, le 25 juin 1398, à cause de deux cents livres de rente sur ses terres de la Forest-au-Bos, au lieu de pareille rente que Raoul, Duc de Lorraine avait donnée en 1342, à Michel, Sire de Ligne, son prédécesseur, sur la terre de Wallers en Hainaut; il fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, en 1415, et paya pour sa rançon 14400 livres.

Il rompit une des ailes de l'armée liégeoise, à la bataille que Jean de Bavière, Évêque de Liège gagna en 1408, et mourut le 5 janvier 1440. Il avait épousé, 1°. Eustache, dame et héritière de Barbançon, seconde fille de Jean, Sire de Barbançon, etc., et d'Iolande de Gavre-Rassenghien, et 2°. Isabelle de Zewemberghe de Hollande. Il eut de sa première femme :

- 1°. Guillaume de Ligne, Seigneur de Maulde, Maréchal de Hainaut, mort en 1411, sans avoir été marié ;
- 2°. Jean, Baron de Ligne et de Belœil, Seigneur de Roubaix, pays de Hainaut, Prévôt de St.-Lambert de Liège, qui mourut en 1468, et fut inhumé au couvent des Cordeliers d'Ath, qu'il avait fondé ;
- 3°. Michel de Ligne, Baron de Barbançon, qui suit ;
- 4°. Guillaume, dit le Jeune, nommé dans le partage fait par son père et sa mère en 1424 ; il mourut sans alliance ;
- 5°. Jeanne de Ligne, femme de Jacques de Hornes, Seigneur de Gaesbeck ;
- 6°. Sibylle de Ligne ; mariée avec Arnoul de Gavre, Seigneur d'Escornaix ;
- 7°. Marie de Ligne, qui épousa Gilles, Seigneur de Berleymont.

IX. Michel de Ligne, Baron de Barbançon, Pair et Maréchal de Hainaut, Bailli du Cambresis, se trouva à la bataille de Montlheri, combattant pour le Comte de Charollois, le 27 de juillet 1465, et mourut en 1468.

Bonne d'Abbeville, sa veuve, fille aînée d'Edmond d'Abbeville, Seigneur de Boubers, et de Jeanne de Rely, mourut en 1472, et fut inhumée auprès de lui à Gouy ; de leur mariage vinrent :

- 1°. Jean III, Baron de Ligne, qui suit ;
- 2°. Guillaume de Ligne, Sire et Baron de Barbançon, qui a formé une branche qui sera rapportée ci-après ;
- 3°. Michel de Ligne, Seigneur de Maulde, Maréchal de Hainaut, mort sans postérité, et enterré à St.-Ghislain ;
- 4°. François de Ligne, {
- 5°. Pierre de Ligne, { morts en bas âge ;
- 6°. Sibylle de Ligne, mariée à Jean, Baron de Trazegnies, Sénéchal de Liège ;
- 7°. Jeanne de Ligne, mariée avec Jean, Seigneur de Lannoy, Gouverneur de Hollande ; Chevalier de la Toison-d'Or, veuf de Jeanne de Poix, Dame de Brimen, et fils de Jean, Seigneur de Lannoy, et de Jeanne de Croy.
- 8°. Isabelle de Ligne, mariée 1° à Jean d'Occoch, dit de Neuville, Seigneur d'Allagnies, d'Ailly et de Boubers ; 2° le 6 avril 1481, à Edmond de Monchi, Seigneur de Senarpont, fils puîné d'Edmond de Monchi, Seigneur de Massy et de Jeanne Dame de Moncavrel, Jean de Karquelevant, Gouverneur de Valois, et Bailli d'Arras ;
- 9°. Marie de Ligne ;
- 10°. et 11° Catherine et Eustache de Ligne, mortes sans avoir été mariées.

X. Jean III^{me} du nom, Baron de Ligne, Seigneur de Roubaix, et de Maulde, Maréchal de Hainaut, Chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, fut Conseiller et Chambellan de Charles, duc de Bourgogne; après la mort de ce Prince il continua de rendre de grands services à la Princesse Marie, sa fille et à l'Archiduc Maximilien, dans les guerres qu'ils eurent contre le Roi et les Gantois; resté prisonnier à la bataille de Guinegate, en 1479, il vendit sa terre d'Ollignies à Godefroi de Gavre, Seigneur de Fressin, pour payer sa rançon.

Depuis, il surprit Audenarde, et eut quelques avantages sur les troupes françaises à Grandmont, en 1483.

Il mourut en 1491, et fut enterré à Belœil, près de Jacqueline de Croy, qu'il avait épousée en 1473, morte en 1486, fille d'Antoine de Croy, Comte de Porcien, Grand-Maître de France, et de Marguerite de Lorraine, Dame d'Arschot.

De ce mariage naquit :

XI. Antoine de Ligne, premier Comte de Fauquemberghe, Baron de Ligne et de Belœil, Prince de Mortagne, par la donation qui lui en fut faite par Henri VIII, Roi d'Angleterre, en récompense de ce qu'il s'était rendu maître pour ce Prince, des places de Tournay, de Mortagne et de Saint-Amand.

Il prit aussi La Fère pour l'Empereur, et mourut en 1552. Il fut inhumé à Belœil, avec Philipotte de Luxembourg, Dame d'Audenghien, fille de Jacques de Luxembourg, 1^{er} du nom, seigneur de Fiennes et de Marie de Berlaimont, qu'il avait épousé en 1498, morte en 1525, de laquelle il laissa :

- 1^o. Jacques de Ligne, fils unique, qui suit;
- 2^o. Adrienne de Ligne, femme de Gilles de Thieuves, Seigneur de Rebecque;
- 3^o. Valentine de Ligne, mariée avec Jean de Souvain.

XII. Jacques de Ligne, Comte de Fauquemberghe et de Ligne, en 1545, Prince de Mortagne, Chevalier de la Toison-d'Or, et Ambassadeur près du Pape Clément VII, mourut, en 1552, et fut inhumé à Belœil.

Il avait épousé en premières noces, Marie, Dame et héritière de Wassenaer, morte en 1544, fille aînée de Jean, Baron de Wassenaer et de Justine d'Egmont; et en deuxièmes noces, Jeanne de Halwin, veuve de Philippe, Seigneur de Beaufort, en Artois, et de Ransari, Conseiller et Chambellan de l'Empereur Charles V, et Grand-Bailli de Tournay, Mortagne et Saint-Amand,

et fille de George, Seigneur de Halwin et de Comines, Vicomte de Nieuport et d'Antoinette de Sainte-Aldegonde.

Elle mourut le 27 décembre 1557; du premier mariage vinrent :

- 1°. Jean de Ligne, mort jeune, en 1532;
- 2°. Philippe, Comte de Ligne, qui suit;
- 3°. Louis et Hélène, jumeaux, morts en bas âge;
- 4°. George de Ligne, Seigneur d'Estrebruges et de Monstrueil, puis Comte de Fauquemberghe, mort en 1579.
Il avait épousé Marie de Renty, Dame d'Embry, fille aînée d'Oudard de Renty, Seigneur d'Embry et de Marie de Licques, Dame de Brouay.
Il n'en eut que Jean de Ligne
- 5°. Hélène et Louis, jumeaux, la première morte jeune, le 27 août 1544, et enterrée à Belœil.

XIII. Philippe, Comte de Ligne, et de Fauquemberghe, Baron de Wassenaer, Belœil, Ville, etc., Vicomte de Leiden, Conseiller et Chambellan du Roi d'Espagne, fut fait Capitaine de cent Chevaux-Legers, commandait 1500 lanciers, à la journée de Talma, sous son beau-père, se signala à la bataille de Saint-Quentin, en 1557, à celle de Gravelines et en plusieurs autres occasions; il fut créé Chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, à Gand, en 1559, et perdit par sa fidélité pour son Roi, tous les biens qu'il avait eus en Hollande, et mourut en 1583.

Il fut inhumé à Belœil. Il avait été marié avec Marguerite de Lalaing, morte en 1598, et enterrée auprès de son mari, fille de Philippe de Lalaing, Comte de Hoochstrate, et d'Anne, Comtesse de Revensbourg. Il eut d'elle :

- 1°. Lamoral, Prince de Ligne, qui suit;
- 2°. George de Ligne, Seigneur de Monstrueil, mort sans postérité;
- 3°. Anne de Ligne, mariée avec Adrien de Gavre, Comte de Beaurieu, Seigneur d'Ayseau;
- 4°. Marie de Ligne, mariée à Maximilien d'Ongnies, Baron de Sombref et d'Espierres, Seigneur de Beurepaire et Beaumont.

Sous Lamoral 1er le comté de Ligne fut érigé en principauté.

XIV. Lamoral, premier Prince de Ligne et du Saint Empire Romain, Prince d'Espinoy, Marquis de Roubaix, Baron de Belœil, d'Antoing et de Wassenaer, Comte de Fauquemberghe, Chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, en 1589, gentilhomme de la Chambre de l'Archiduc Albert; en 1596, Capitaine de cinquante hommes d'armes, fut employé en plusieurs ambassades, tant auprès

de l'Empereur Rodolphe III, que vers les Rois de France et d'Espagne. L'Empereur Rodolphe II, par lettres données au Château royal de Prague, le 20 mars 1601, le créa Prince du Saint-Empire, lui et ses descendants légitimes de l'un et l'autre sexes.

Il assista à plusieurs sièges, et servit dans différentes armées; il demeura toujours fidèle à son Prince, malgré la continuation des troubles et la perte de ses biens. . . . En 1610, il devint Capitaine et Gouverneur de l'Artois. . . . Il avait eu cette charge par commission, dès l'an 1597, et avait défendu ce pays contre les Français.

Il mourut à Bruxelles, au mois de janvier 1624.

Il avait été marié par contrat du premier février 1584, à Anne-Marie de Mélnun, Dame de Roubaix, d'Anthoing, et de Cisoing, morte à Bruxelles, en 1594, inhumée à Belœil, fille de Hugues de Mélnun, premier Prince d'Espinoi, Seigneur de Roubaix et d'Anthoing, Connétable héréditaire de Flandre, Châtelain de Bapaume, et d'Iolande de Barbançon, dite de Werclin, Dame de Roubaix, Sénéchal de Hainaut; de cette alliance vinrent :

- 1°. Alexandre de Ligne, mort en bas âge;
- 2°. Florent, Prince de Ligne, qui suit;
- 3°. Iolande de Ligne, Dame de Thie, mariée par contrat du 23 octobre 1599, à Charles-Alexandre, Sire et Duc de Croy, Marquis d'Avrech, Prince et Maréchal héréditaire du Saint-Empire, Comte de Fontenoy, Châtelain héréditaire du château de la ville de Mons, Pair du pays et Comté de Cambresis, Conseiller du conseil de guerre du Roi d'Espagne, gentilhomme de la chambre de l'Archiduc Albert, et Capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes de ses ordonnances, Chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or et Grand d'Espagne, dont elle fut la première femme.
- 4°. Anne de Ligne, femme de Philippe de Cardonne, Marquis de Guadalez, commandeur de l'ordre d'Alcantara, Ambassadeur d'Espagne aux Pays-Bas, mort en Espagne en 1619.
- 5°. Lambertine de Ligne, Dame de Villiers, Rivist, Villebronch et de Missirenicot, mariée en premières noces à Philibert de la Baume, troisième Marquis de Saint-Martin-le-Châtel, Baron de Pesmes et de Bourguignon, Capitaine d'une compagnie de soixante maîtres au service du Duc de Savoye : en deuxième noces, à Christophe-Ernest d'Oost-Frise, Comte d'Emden, Chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or; et en troisième noces, en 1640, par dispense de Rome, avec Jean-Baptiste de la Baume, quatrième Marquis de Saint-Martin-le-Châtel, Baron de Montmartin, Vaudrey, [Boulons], Ornenans, Pesmes

et Bourguignon, Seigneur de Romain et de Tornans, son beau-frère, Sergent-Général de bataille des armées de l'Empereur, Gouverneur du Comté de Bourgogne, Lieutenant-Général des armées du Roi d'Espagne dans cette province, et Général de l'artillerie, en Allemagne;

- 6°. Ernestine de Ligne, mariée à Jean, Comte de Nassau-Dillenburg-Siegen, Prince de Rotenac, aux Pays-Bas, Marquis de Cavelly en Piémont, Pensionnaire du Roi d'Espagne lors de son mariage; il fut Colonel d'un régiment allemand, au service de l'Empereur de Bohême, Gentilhomme de la Chambre des Empereurs Rodolphe et Ferdinand, Chevalier des ordres de la Toison-d'Or et de l'Annonciade, et Général de la cavalerie de Flandres : ils vivaient tous deux en 1619.

XV. Florent, Prince de Ligne et du Saint-Empire, Marquis de Roubaix, Comte de Fauquemberghe, Baron d'Anthoing, etc., gentilhomme de la Chambre de l'Archiduc Albert, mourut au mois d'avril 1622, avant son père, et avait été marié par contrat passé à Nancy, le 19 mars 1608, avec Louise de Lorraine, fille de Henri de Lorraine, Comte de Chaligny, et de Cerny, Marquis de Moy, et de Claude, Dame et héritière de Moy.

Après la mort de son mari, elle se fit religieuse dans le monastère des Capucines de Mons, qu'elle avait fondé, et elle y mourut le 15 novembre 1667, âgée de 74 ans, après plus de trente ans de religion.

Les enfans sortis de ce mariage furent :

- 1°. Albert-Henri, Prince du Saint-Empire, de Ligne et d'Amblise, Marquis de Roubaix et de Ville, Comte de Fauquemberghe et de Negin, Souverain de Faigneules, Baron de Werchin, Anthoing, Belœil, Cisoing, Villiers et Jumont, Seigneur de Baudour, Monstreuil, Hauterange, Pomereuil, Ellignies, premier Ber de Flandre, Pair Sénéchal et Maréchal de Hainaut, Grand-d'Espagne, Chevalier de l'Ordre de la Toison-d'Or, Vice-Roi de Sicile, mort en 1641, sans enfans de Marie-Claire de Nassau, sa cousine, qu'il avait épousé le 27 novembre 1634, fille de Jean, Comte de Nassau-Dillenburg-Siegen, Prince de Rotenac aux Pays-Bas, Marquis de Cavelli en Piémont, Chevalier des Ordres de la Toison-d'Or et de l'Annonciade, et d'Ernestine de Ligne;
- 2°. Claude-Lamoral, Prince de Ligne, qui suit :

XVI. Claude Lamoral, Prince du Saint-Empire, de Ligne et d'Amblise, Marquis de Roubaix et de Ville, Comte de Fauquemberghe et de Negin, Souverain de Faigneules, Baron de Werchin, Anthoing, Cisoing, Belœil, Villiers et Jumont, Seigneur de Baudour, Monstreuil, Hauterange, Pomereuil, Ellignies, premier Ber de Flandre, Pair, Sénéchal et Maréchal de Hainaut, Grand d'Es-

pagne, Chevalier de la Toison-d'Or, en 1647, après avoir été Général de la Cavalerie aux Pays-Bas, Ambassadeur extraordinaire du Roi Catholique en Angleterre, Vice-Roi et Capitaine-Général de Sicile, fut nommé le 16 août 1673, Gouverneur-Général de l'État et Duché de Milan, où il fit son entrée le 8 juillet 1674; et étant près d'avoir achevé son temps dans ce gouvernement, il fut déclaré le 17 octobre 1678, Membre du Conseil d'État, et privé du Roi d'Espagne.

Il mourut à Madrid, après quatre jours de Maladie, peu de temps après son retour de Milan, le 21 décembre 1679.

Il avait épousé, avec dispense, Marie-Claire de Nassau, veuve de son frère aîné, morte en son Château de Belœil, près de Mons, le 4 Septembre 1695, à l'âge de soixante-douze ans; dont il eut :

- 1°. Henri-Louis-Ernest Prince de Ligne, qui suit;
- 2°. Hiacinthe-Joseph-Procope, Prince de Ligne, Marquis de Moy, qui sera mentionné après la postérité de son frère aîné;
- 3°. Charles-Joseph-Procope, Prince de Ligne, Marquis d'Aronchez, dont il sera aussi parlé après les articles de ses frères;
- 4°. Claire-Louise Princesse de Ligne, morte en 1684, mariée en première nocces le 1^{er} avril 1664, avec Raimond de Portugal, et Alencastre, Duc d'Aveiro et des Tours-Neuves, en Portugal, et de Masqueda, en Espagne, Général de la flotte d'Espagne, dont elle resta veuve le 5 décembre 1665, et en deuxièmes nocces, en 1666, avec Inigo-Velez Ladron de Guevera, Comte d'Onnate, Grand d'Espagne, Chevalier de la Toison-d'Or et Général des Postes d'Espagne, mort le 5 novembre 1699;
- 5°. Marie, Princesse de Ligne, morte à Milan, le 29 juillet 1675, étant promise à Charles-Borromée, Comte d'Aronne.

XVII. Henri-Louis-Ernest, Prince du Saint-Empire, de Ligne et d'Amblise, Marquis de Roubaix et de Ville, Comte de Fauquemberghe, Baron de Werchin, Belœil, Anthoing, Cisoing, Villiers et Jumont, Souverain de Feigneules, Seigneur de Baudour, etc., premier Ber de Flandre, Pair, Sénéchal et Maréchal de Hainaut, Grand d'Espagne, fait Chevalier de la Toison-d'Or en 1687, et depuis Gouverneur et Capitaine-Général de la province et Duché de Limbourg, et mourut dans son château de Belœil, le 8 février 1702.

Il avait épousé, au commencement de l'année 1677, Jeanne d'Aragon et Benavides, morte le 18 janvier 1691, treize jours après être accouchée de son neuvième enfant.

Elle était fille de Louis-Ferdinand-Raimond Folch d'Aragon et Cordoue, Duc de Cardonne et de Segorbe, Grand d'Espagne, et de Marie-Thérèse de de Benavides, sa seconde femme. De ce mariage sortirent :

- 1°. Antoine-Joseph-Guistin, Prince de Ligne, d'Amblise et du Saint-Empire, Marquis de Roubaix, etc., né en 1682, Grand d'Espagne, premier Ber de Flandre, Pair, Sénéchal et Maréchal de Hainaut, qui était à la Cour de Madrid dans le temps de la mort de son père, et qui accompagnait le Roi Philippe V, en qualité de son Aide-de-Camp, pendant sa Campagne d'Italie en 1702, et obtint au mois de juillet 1703, un régiment d'infanterie espagnole; mort sans alliance en 1710, âgé de 28 ans;
- 2°. Claude-Lamoral II^m du nom, Prince de Ligne, qui suit;
- 3°. Ferdinand, Prince de Ligne et de l'Empire, Capitaine de cavalerie dans les troupes d'Espagne, se signala à la bataille de Ramillies, le 2 mai 1706; ayant quitté le service d'Espagne, il fut fait Major-Général des armées de l'Empereur, au mois de février 1724, et le 16 juillet 1725, Colonel d'un régiment de dragons de son nom, nouvellement formé de trois autres régimens incorporés; il était né en 1686 et mourut sans alliance le 9 mai 1757;
- 4°. Albert, Prince de Ligne, mort jeune;
- 5°. Ernest-Henri, Prince de Ligne et du Saint-Empire, qui reçut les cérémonies du baptême le 22 février 1702, et qui mourut à Bruxelles, au mois de septembre 1710;
- 6°. et 7°. Deux autres enfans morts en bas âge;
- 8°. Gaspard - Melchior - Balthazar, Prince de Ligne, né le 5 janvier 1691, et mort en bas âge;
- 9°. Marie-Anne-Antoinette, Princesse de Ligne et de l'Empire, mariée en 1694, à Philippe-Emmanuel Comte et Prince de Hornes, Comte de Bauffignies, de Houtkerque, de Bailleul, etc., Grand d'Espagne héréditaire de la première classe, Colonel d'un régiment au service d'Espagne, puis Gouverneur et Capitaine-Général du pays et duché de Gueldres, et Lieutenant-Général des armées du Roi Catholique.

XVIII. Claude Lamoral, II^m du nom, Prince de Ligne, d'Amblise et du Saint-Empire, Grand d'Espagne, Marquis de Roubaix, etc., premier Ber de Flandre, Pair, Sénéchal et Maréchal de Hainaut, Général-Major et Colonel d'un régiment d'Infanterie au service de l'Empereur, fut nommé au mois de mars 1718, l'un des six conseillers d'épée honoraires du Conseil d'État de la régence des Pays-Bas Autrichiens, et fut chargé en 1719, par S. M. Impériale de ses pleins pouvoirs pour aller recevoir en son nom le serment des Magistrats des villes d'Ipres et de Tournay, et autres places cédées à S. M. Impériale par le traité de la Barrière.

Il fit son entrée dans la première de ces villes avec la plus grande magnificence, le 11 février 1720, et exécuta sa commission le 12.

Il se rendit ensuite à Tournay, où il fit son entrée le 28 du même mois; il fut nommé le 23 novembre 1721, Chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, dont il reçut le collier à Westerloo, près de Bruxelles, le 24 mars 1722, Lieutenant-Général des armées de S. M. Impériale, au mois de février 1724, et Conseiller honoraire au nouveau Conseil-d'État de la régence des Pays-Bas Autrichiens, dans lequel il prit séance le 23 février 1725.

Il épousa, le 28 mars 1721, Élisabeth-Alexandrine-Charlotte, Princesse de Salm, née le 20 juillet 1704, seconde fille de Louis Otto Rhingraff, Prince de Salm et du Saint-Empire Romain, et d'Albertine-Jeannette-Catherine, née Princesse de Nassau-Hadamar, dont il eut :

- 1°. Charles-Joseph, Prince de Ligne, qui suit;
- 2°. Louise-Marie-Christine de Ligne, née le 17 février 1728, Chanoinesse et Comtesse de Remiremont en 1748;
- 3°. Marie-Josephe-Thérèse de Ligne, née le 17 février 1728, Chanoinesse d'Essen.

XIX. Charles-Joseph, Prince de Ligne, d'Amblise et du Saint-Empire, Marquis de Roubaix et de Dormans, Comte de Fauquemberghe, Baron de Werchin, Belœil, Antoing, Cisoing, Villers, Silly et Herzelles, souverain de Fagneulles, Seigneur de Baudour, Wallincourt et autres terres, Chevalier de la Toison-d'Or, de la Promotion du 30 novembre 1772, Grand d'Espagne de la première Classe, premier Ber de Flandres, Pair, Sénéchal et Maréchal de Hainaut, Lieutenant-Feld-Maréchal des armées de l'Impératrice-Reine, Colonel-Propriétaire d'un régiment d'infanterie wallonne, Saxe-Gotha, et Chambellan de LL. MM. Impériales, né le 29 mai 1735. Il avait épousé, le 7 août 1755, Françoise-Xavière de Lichtenstein, née le 27 novembre 1740, reçue Dame de l'ordre de la Croix Étoilée, le 3 mai 1757; fille d'Emmanuel, Prince de Lichtenstein, Chevalier de la Toison-d'Or, Conseiller intime d'état actuel de LL. MM. Impériales, et de Marie-Antoinette de Dietrichstein-Weichselstadt, Dame de l'ordre de la Croix Étoilée.

Ce Prince a rendu son nom européen; la ville de Bruxelles se glorifiera toujours de l'avoir vu naître dans ses murs, guerrier intrépide, littérateur aimable, fidèle à ses souverains, dans les temps les plus orageux, toute sa longue carrière a été un modèle de loyauté, de talents et de valeur; brave comme Bayard, on eût pu, avec autant de justice qu'à ce dernier, lui donner le surnom de *Chevalier sans peur et sans reproche*.

Dès son enfance, le bruit des armes avait éveillé ses inclinations martiales; âgé de dix ans, il habita le château de Belceil, peu distant de Fontenoy; il se plaisait à entendre les coups redoublés de canon, lorsque la mort voltigeait de rang en rang dans cette plaine, en 1745.

En 1752, le Prince Charles de Ligne entra comme Officier dans le régiment de son père; ses exploits contre les Prussiens et les Turcs sont connus, personne n'ignore qu'il fut l'émule et le compagnon de Laudon, qu'il eut l'avantage de jouir de l'intimité de Joseph II, de Frédéric II, et de l'Impératrice de Russie, Catherine II.

Ses titres de gloire littéraires ont été étayés par ses liaisons avec les auteurs Français les plus célèbres du XVIII^me siècle, Montesquieu, d'Alembert, Jean-Jacques Rousseau et Voltaire; il alla visiter ce dernier à Ferney, le Patriarche des muses était d'une amabilité séduisante quand il le voulait, c'est ce qu'il voulut être avec le Prince de Ligne; nous nous plaisons à transcrire ici, comme monument historique, les vers que Voltaire fit pour lui à de l'âge 83 ans.

Sous un vieux chêne un vieux hibou
 Prétendait aux dons du génie,
 Il frédonnait dans son vieux trou,
 Quelques vieux airs sans harmonie;
 Un charmant cygne au cou d'argent,
 Aux sons remplis de mélodie,
 Se fit entendre au chat-huant,
 Et le triste oiseau sur-le-champ
 Mourut, dit-on, de jalousie.
 Non, beau cygne, c'est trop mentir;
 Il n'avait pas tant de faiblesse.
 Il eût expiré de plaisir,
 Si ce n'eût été de vieillesse.

Enfans de Charles-Joseph Prince de Ligne.

- 1^o. Charles-Joseph Prince de Ligne, né le 25 décembre 1759, mort le 14 septembre 1792, avait épousé Hélène Princesse Masalska, remariée au Comte Vincent Potocki, mort le 10 octobre 1814, il laissa une fille Sidonée-Françoise-Charlotte, née le 8 sep-

tembre 1807, au Comte François Potocki. Il avait fait ses premières armes dans le régiment des dragons de Latour; il était colonel du génie, lorsqu'il fut tué sur les frontières de Champagne, en 1492, par les révolutionnaires français. La mort de ce jeune Prince doué des plus grandes qualités, répandit l'amertume dans l'âme de son père;

- 2°. François-Léopold de Ligne, né le 3 novembre 1762;
- 3°. Louis-Eugène de Ligne, qui suit;
- 4°. Adelbert de Ligne, né le 25 août 1767;
- 5°. Marie-Christine-Claude-Philippine-Guilaine de Ligne, née à Bruxelles et baptisée le 26 mai 1757;
- 6°. Flore, née le 18 novembre 1775, mariée en 1812, à Raban, Baron de Spiegel, Général-Major au service d'Autriche.

XX. Louis-Eugène, Prince de Ligne, né le 7 mai 1766, aussi valeureux, aussi brave, aussi instruit et aussi aimable que le Prince son père, était destiné à marcher sur ses traces et à parcourir une carrière militaire aussi brillante; entré très-jeune comme officier dans le régiment de la Reine-Dragon, au service de France, à l'âge de 25 ans il était parvenu, de grade en grade, à celui de colonel; au moment de la révolution, ne partageant pas les sentimens des révolutionnaires français, il refusa de devenir officier-général au service de France, s'émigra et eut le courage d'entrer comme simple soldat ou cadet au service d'Autriche, et parvint en parcourant tous les grades, en deux années de temps, à commander la division de grenadiers du régiment de Ligne; il fit, à la tête de ce corps de braves, les campagnes de 1795, 1796, etc., et se distingua dans une multitude d'affaires, de la manière la plus éclatante; devenu bientôt, en récompense de ses services éminens, officier d'état-major; il obtint, en 1802, un congé pour revenir dans sa patrie: il y épousa la Comtesse Van der Noot-Duras, unique héritière de cette illustre maison; il n'a eu de ce mariage qu'un fils unique, dont l'article suit; il mourut le 10 mai 1812. La Princesse Douairière de Ligne, née en 1785, se remaria au Comte d'Oultremont, d'une famille qui a donné des Princes souverains au pays de Liège.

XXI. Eugène-Lamoral, Prince de Ligne, né le 24 janvier 1804, épousa, le 12 mai 1823, Amélie-Constance-Marie-Mélanie, fille du Marquis de Conflans, née en avril 1803; de ce mariage naquit :

Henri-Maximilien-Joseph-Charles-Louis-Lamoral, Prince de Ligne, né le 16 octobre 1824.

LOCKHORST.

DE LOCKHORST, DE TOLL ET VEENHUYSEN.



ARMES : d'or à neuf losanges de sable, échancrées, mises en sautoir ; supports : deux ours enchaînés.

LA maison de Lockhorst ou Lochorst est une des plus anciennes de la province d'Utrecht, son origine se perd dans la nuit des temps. Déjà à la fin du dixième siècle, Adam De Lockhorst est qualifié Chevalier : quelques historiens croient que ledit Adam avait été le premier fondateur de l'abbaye ou du cloître nommé le *Mont-Saint*, près de la ville d'Amersfort, dans la province d'Utrecht ; mais il est plus probable qu'il fit don de la terre où ce couvent fut érigé, quand on a transporté cette abbaye à Utrecht, nommée le *Mont-Saint* (Heiligenberg), laquelle fut rendue aux Seigneurs De Lockhorst. Adam De Lockhorst mourut en 1034 ; sa mémoire fut vénérée dans l'abbaye de St.-Paul, à Utrecht, où ses cendres furent transportées du *Mont-Saint*, et posées dans une tombe sur laquelle était une statue d'homme portant les armes de Lockhorst. Adam eut un fils, Jean De Lockhorst, dont les descendants se sont partagés en deux branches.

Plusieurs individus de la branche aînée ont été nommés membres du corps de la noblesse de Hollande et de la province d'Utrecht.

La branche cadette a fourni plusieurs Bourgmestres et Magistrats à la ville d'Utrecht. Il est probable que la famille de Voorde est descendue de la branche

cadette De Lockhorst, puisqu'elle porte d'argent à neuf lozanges échancrées de gueules.

La branche aînée issue d'Adam est aussi partagée en deux lignes. Floris De Lockhorst était le chef de la cadette, qui s'est conservée jusqu'aujourd'hui. Floris De Lockhort propageant sa famille, cette branche s'est encore divisée du temps d'Adam De Lockhorst, fils de Henri, en deux tiges. Adam s'était marié en premières noces avec Dame Catherine Versteeg, et en secondes noces avec Dame Anne de Grootveld.

Du premier mariage avec Catherine Versteeg est descendue la branche existante encore à Rotterdam.

Guillaume De Lockhorst, fils d'Adam et de Catherine Versteeg, et probablement aussi son fils Baudouin de Lockhorst, ainsi que Corneille De Lockhorst, de la seconde femme Jeanne De Grootveld, ont été obligés par les circonstances défavorables de la guerre et par le départ de Guillaume Premier, Prince d'Orange pendant le temps des troubles d'Espagne, d'émigrer pour quelque temps en Allemagne, probablement près de leur famille, puisqu'en 1470, un Jacob De Lockhorst s'est fait reconnaître par ses parens.

Revenu dans leur pays natal, Corneille De Lockhorst, fils d'Adam et de Jeanne De Grootveld, s'établit à Amsterdam, et épousa Gertruyda Spoor, fille de N. Spoor et de Deverdingindi, laissant deux fils, Adam, Seigneur de Zuylen-Zwesering, et Corneille De Lockhorst, Seigneur de Lier, qui eurent plusieurs enfans.

Pierre De Lockhort, Échevin de Weesp, ensuite Bailli et Comte des Dignes, *Dykgraaf*, épousa Dame Marie Cruydema, dont plusieurs enfans, entre autres un fils nommé Hubert, qui épousa Marie Verboom, fille de Messire Verboom, Grand-Bailli de la ville de Rotterdam. Le mariage brillant qu'avait contracté Hubert De Lockhorst et les relations distinguées des deux familles, lui promettaient la carrière la plus brillante, si, sectateur passionné du professeur *Arminius*, il n'eût pas fait baptiser ses enfans dans l'église des Arminiens ou *Remonstrans*, et ne leur eût pas fait embrasser les dogmes de cette religion, démarche qui les fit exclure de toutes les charges publiques, jusqu'au moment de la révolution, en 1795.

On sait que les lois du pays n'admettaient aux places occupées par la noblesse et aux charges de la magistrature que ceux qui professaient la religion dite Reformée. La liberté des cultes ayant été proclamée lors de la restauration, Bernard De Lockhorst fut admis à l'ordre équestre de la province de Hollande, décoré du Lion Belgique, et nommé Conseiller de la ville de Rotterdam. Adam De Lockhorst est le premier auteur connu de cette famille :

I Adam de Lockhorst, Chevalier, le premier de ce nom, possédait le bien nommé *Mont-Saint*, près de la ville d'Amersfort dans la province d'Utrecht.

Il donna cette terre à Anfride, Evêque d'Utrecht, pour fonder un établissement religieux. On dit que dans ce lieu St.-Anfride a fait bâtir le Cloître de St.-André, en honneur de la Sainte-Vierge en 992, et qu'il en a été le premier Abbé, ce Cloître a été transporté à Utrecht sous son 3^{me} Abbé et prit le nom de l'Abbaye de St.-Paul.

Adam De Lockhorst, mort en 1034, a été enterré sur le Mont-Saint, et à l'époque où l'Abbaye a été transportée à Utrecht, ses ossements furent aussi transportés et placés dans le chœur de l'église de St.-Paul; on croyait généralement que la pierre qui couvrait ses ossements, et sur laquelle était taillé un homme armé, portant les armes de Lockhorst, a été d'une origine postérieure et posée par ses descendants : tel est le sentiment des auteurs Proeys et Broeke, etc.

II Jean De Lockhorst son fils.

III Adam de Lockhorst a laissé deux fils, Adam de Lockhorst, qui suit et Johan, Chevalier, qui suit aussi;

IV. Adam De Lockhorst, mort avant son père. L'Abbé de St.-Pierre, le nommait et le reconnaissait comme *Miles* en 1247, on le trouve sans les *diplomata Ottonis*; il épousa en 1239, une demoiselle de très-ancienne famille, Ida de Hamersteyn, dont il n'eut qu'un fils.

V. Adam De Lockhorst qui vivait en 1257, et passa très-jeune, à la mort de son père et de sa mère, sous la tutelle de son oncle Jean, qui prétendait être héritier, le droit de représentation n'était pas encore en vigueur à cette époque, mais Henri, Evêque d'Utrecht, s'est donné beaucoup de peine pour ap-

païser ce différent et y réussit à la fin, selon la lettre et l'arrangement de l'an 1253, où cet Adam est nommé *Consanguineus Militis*. Peu de temps après, l'Abbé de St.-Paul, Henri d'Amersfoort, le releva ainsi que sa terre de Lockhorst.

VI. Adam De Lockhorst, Sire ou Seigneur de Lockhorst, relevé en 1300, par Johan De Cleyne Van Colen, Abbé de St.-Paul. L'évêque Guy l'appelait son fidèle sujet, il décida seul une dispute féodale l'an 1307.

Il a testé l'an 1327, son fils Adam étant déjà mort. On trouve aussi une copie de cet acte de dernière volonté dans Matthieu Glatré, il laissa plusieurs enfans ;

- 1°. Adam De Lockhorst, qui suit, mort avant son père.
- 2°. Gilles De Lockhorst, on le trouve dans le testament de Florent De Lutphaes, Doyen de la Cathédrale d'Utrecht, l'an 1325, il eut une fille nommée Mabilia.
- 3°. Gerard De Lockhorst.

VII. Adam De Lockhorst, décédé avant son père, ses enfans sont mentionnés dans le testament de ce dernier ; il épousa Béatrix Meyen, dont il eut trois enfans :

- 1° Clara, nommée religieuse, dans le testament de son grand-père, elle avait été mariée avec Wouter de Colenberg.
- 2° Adam De Lockhorst, Seigneur de Lockhorst, Ratenbeck, Weteringen, seigneuries qui lui sont dévolues en vertu dudit testament, il mourut sans enfans.
Par sa mort toutes ses terres et ses biens sont passés à son frère.
- 3° Arnoud De Lockhorst, Seigneur De Lockhorst, qui suit :

VIII. Arnould De Lockhorst, Seigneur de Lockhorst, Ratenbeck, etc.; après la mort de son frère il fut en contestation avec son cousin Wouter De Lockhorst, pour les biens de Lockhorst que lui avait laissés son oncle Gérard, par l'intervention de Henri de Bouchalt, Abbé de St.-Paul, ils terminèrent par un accord amical en 1352, on lui donna pour épouse Gertrude de Herven ou de Herwynen, mais probablement sa femme a été Cunegonde De Raesen, fille de Jean, et de Agnès de Langeveld. Ses armes étaient alors comme la famille les porte aujourd'hui.

IX. Adam De Lockhorst, Seigneur de Lockhorst, Ratenbeeke, relevé avec Lockhorst en 1380, par Henri Van Rhyn, Abbé de St.-Paul, il s'était engagé de ne pas hypothéquer les terres de Lockhorst, ou de les vendre en faveur d'Herman De Lockhorst, Jacob son fils, et Adam son cousin, il épousa Dame Agnès de Merwede, fille de Floris, Seigneur de Flydrecht. Il eut de son premier mariage trois fils :

- 1°. Jean, Seigneur de Lockhorst, devint successeur de son père.
- 2°. Aert De Lockorst, Seigneur de Slydrecht, après la mort de sa mère, relevé par Messire Daniel, Seigneur de Merwede en 1394, il mourut en 1413, sans laisser d'enfans.
- 3°. Floris De Lockhorst, dont l'article suit;

X. Floris De Lockhorst, fils d'Adam, Seigneur de Lockhorst, et d'Agnès de Merwede, épousa Wilhelmina Van Colsen, qui lui donna un fils nommé Adam De Lockhorst, marié avec Dirkje De Voegeleop; on trouve de cet Adam, le transport d'an droit de Dime appelé de Wetering en faveur de sa fille Marguerite; en cas qu'elle vint à mourir sans enfans légitimes, ce droit devait échoir à son frère Herman et successivement à son autre frère Adam de Lockhorst.

XI. Adam De Lockhorst (1), il vivait en 1451, attaché à la Maison du Seigneur de Gymnich et Lynden en 1457; il fut élevé avec vingt-six livres tournois et une dime perpétuelle à Emmenes, Buylendychs, par le Diacre de Wouter, de Lockhorst, qui tenait cette Dime du Prévôt de St.-Pierre; il épousa Machteld Knops, d'une famille des Pays de Galich; les enfans connus de ce mariage sont :

- 1°. Floris De Lockhorst;
- 2°. Henri De Lockhorst, dont l'article suit :

XII. Henri De Lockhorst, dit de Lynden, épousa N... de Ewyck, fille de Henri II; ils eurent deux enfans :

- 1°. Adam de Lockhorst, qui suit;
- 2°. Anne, mariée avec Vonck de Lynden.

(1) On le trouve dans la liste des Chevaliers de la province de Gueldre et du quartier de Nimègue, déposée à Nimègue dans le secrétariat de la ville entre 1454 et 1465. Adam ou Daem De Lockhorst pour le district de *Loods ou Lynden*, pour l'ordre équestre.

Jan De Bracket, Jan De Meerten, Thiery et Walter, Schoyortfrutur, Guillaume De Bruggen, Gerard De Grootveld, Adam, Daem Lockhorst.

XIII. Adam de Lockhorst épousa en premières nocés, Catherine Versteeg, et en deuxièmes nocés en 1556, Anne de Grootveld.

Enfans du premier lit :

- 1°. Henri de Lockhorst, marié avec Marie De Grootveld.
- 2°. Guillaume De Lockhorst, qui suit immédiatement après.
- 3°. Anne De Lockhorst, enterré à Amersfort, le 4 janvier 1599, avait épousé Jean de Hasselt, qui mourut le 17 juin 1599, mariée en secondes nocés avec Jean de Ausselet.
- 4°. Une autre fille, mariée à Jean Vanden Berg,
- 5°. Berta de Lockhorst.
- 6°. Un fils qui épousa N.... Van Triest.

Enfans du second lit :

- 7°. Cornéille De Lockhorst.

XIV. Guillaume De Lockhorst, épouse N... (1). dont il eut un fils, Boudouin (2), De Lockhorst, qui suit;

(1) On trouve dans les certificats d'enterrement de la ville d'Amersfort, que l'épouse de Guillaume De Lockhorst fut enterré à Amersfort le 18 octobre 1594, mais son nom ne s'y trouve pas; depuis 1594 jusqu'en 1597, les noms de famille n'y sont pas rapportés, voyez le certificat ci-dessous.

« Moi soussigné Bourgmestre de la ville d'Amersfort, faisant les fonctions de l'état civil de la même ville, déclare et certifie par la présente que le livre de l'état civil depuis 1594 et 1595, ne contient que les prénoms et non pas les noms de famille des personnes, en foi de quoi j'ai délivré le dit certificat en cas de besoin. »

Fait à Amersfort, le 12 octobre 1820.

Signé, F. C. Oettinger.

» Vu pour légalisation de la signature de Mr. Oettinger, Bourgmestre de la ville d'Amersfort par nous président du tribunal de 1^{re} instance de la même ville. »

Signé, J. H. Van Ewyck.

(2) Pendant que la Hollande était sous le joug de l'Espagne, et qu'on y faisait des massacres au nom de Philippe II, Roi d'Espagne, plusieurs familles furent obligées d'émigrer, et de chercher un asile dans des pays étrangers. La noblesse surtout s'opposait aux ordres sacrés du Gouverneur Espagnol, en fendant son ancienne liberté.

Plusieurs individus de la famille De Lockhorst très connus en Hollande, cherchèrent un asile en Allemagne, Boudouin fils de Guillaume De Lockhorst, se retira avec son père à Stralsund en Allemagne. Après que la Hollande eut reconquis son ancienne liberté, ils revinrent dans leur patrie, mais on croit que Boudouin laissa son père à Stralsund, et qu'il y mourut ou dans quelque autre ville d'Allemagne.

XV. Baudouin De Lockhorst, Conseiller de la ville de Weesp, en 1593, mourut en 1629, il avait épousé N... de Schellingwoode, il eut de ce mariage :

- 1^o. Pierre De Lockhorst, qui suit;
- 2^o. Corneille De Lockhorst.
- 3^o. Henri De Lockhorst, Conseiller de la ville de Weesp, en 1616, il était échevin et devint Bourgmestre en 1638.
- 4^o. Vincent De Lockhorst, épousa le 13 novembre 1627 Gerbrecht Meerhouts, dont il eut une fille, Barbara De Lockhorst.

XVI. Pierre De Lockhorst (1), Grand Bailli et Dyckgrave (2) d'Amstelland, né en 1585 et mort le 25 mars 1651, enterré à Amsterdam, dans l'église dite la Vieille, avait épousé le 19 octobre 1610, Dame Marie Cruydenier, fille de Hubert - Nicolas Cruydenier, Conseiller, Bourgmestre de Dordrecht et de Marie Pieters; leurs enfans furent :

- 1^o Hubert de Lockhorst, qui suit.
- 2^o Marie de Lockhorst, épousa Pierre de Naarden.
- 3^o et 4^o Henri et Jean de Lockhorst.

XVII. Hubert De Lockhorst, épousa en 1646, Marie Verboom, fille de François Verboom, Grand-Bailli et juge de la ville de Rotterdam; il laissa :

- 1^o Pierre De Lockhorst, qui suit;
- 2^o Léonard De Lockhorst, qui épousa N. De Vlierden;
- 3^o Marie De Lockhorst, mariée à Adrien, fils de Mélis Gouvre ou Ter Goude.

XVIII. Pierre De Lockhorst, né le 5 mars 1547, épousa le 9 février 1670 Marie Van der Byl, née le 9 février 1652, morte le 9 mars 1724, fille de Jean Van der Byl et de J. A. Starreman; dont il eut trois enfans :

- 1^o Hubert De Lockhorst, qui suit;
- 2^o et 3^o Jean et Pierre De Lockhorst.

(1) On le trouve rapporté dans la liste des Grands-Baillis, insérée dans le *Cabinet des Antiquités de Hollande*, par M^r. Brouerius à Nedik, et dans l'*Académie d'Amstelland*, par M^r. Willink.

(2) La place de Grand-Bailli ou Dyckgrave, était autrefois occupée par un membre des plus anciennes familles; pour les quatre Bailliages furent nommés en 1631, Messire Pierre De Lockhorst, pour Amstelland; pour Delfland, Nicolas De Bouckhorst; pour Schieland, Herman De Wieligh; pour Rhyuland, Gérard Van Randerode Van Der Aa.

XIX. Hubert De Lockhorst, né en décembre 1758, il épousa le 9 mai 1709, Dame Catherine Rees (1), fille de Bernard Rees, Commandant d'un vaisseau de guerre, sous les ordres de l'Amiral De Ruyter avec lequel il livra plusieurs batailles contre les Anglais, et de Béatrix Vettekenen.

De ce mariage naquirent ;

- 1°. Bernard De Lockhorst, qui suit ;
- 2°. Marie De Lockhorst, mariée à Bernard De With.
- 3°. Catherine De Lockhorst, épousa Jean Van Eck.

XX. Bernard De Lockhorst, député des propriétaires de la compagnie des Indes-Orientales, né le 19 décembre 1717, mort le 6 juin 1788, avait épousé le 3 mai 1741 Jacobée Gertrude Verbrugg; elle mourut le 30 septembre 1747; les enfans de ce mariage sont :

- 1°. Hubert de Lockhorst, qui suit :
- 2° et 3°. Jacob et Bernard De Lockhorst, morts célibataires.

XXI. Hubert De Lockhorst, né à Rotterdam le 5 mars 1742, mourut le 29 janvier 1807, il possédait une grande partie des domaines de l'abbaye de Sion, près de la ville de Delft, si fameuse dans l'histoire du Pays; il avait épousé en 1769, à Ysselstein, Cornelia Vander Vliet, fille de Jean Vander Vliet, fondateur de la maison dite S'Heerendyk, près d'Ysselstein, mort en septembre 1807, et de Jacomina Hoofe d'Amsterdam.

XXII. Bernard De Lockhorst, né le 4 février 1771, à Rotterdam, épousa Hermine Erckelens, (2) Dame de Kenenburg, fille de Thierry, Conseiller de la ville de Rotterdam, membre de diverses sociétés de belles-lettres et d'Anne Horsman, née le 17 novembre 1774; leurs enfans sont :

- 1°. Hubert De Lockhorst, mort en bas âge.

(1) D'une famille de la Flandre dont une branche s'est établie à Dordrecht; Gilles Rees était Seigneur de Van Der Heyde, et Bourgmestre d'Ypres, voyez sur cette famille Van Baalen, folio 1277, et la vie de l'Amiral De Ruyter.

(2) La famille d'Erkelens tire son origine du pays de Limbourg, où ils ont fait partie de la noblesse.

- 2°. Thiery De Lockhorst, né le 5 mars 1796, épousa le 25 mars 1820, J. Verveer, (1) fille de Hugo Verveer, et de Dame A. C. Van Elsbruch, dont il eut trois fils; Bernard, Thiery et Hugo Herman.
- 3°. Hubert De Lockhorst, mort jeune.
- 4°. Anne-Hermine-Gertrude-Jacobée De Lockhorst, née le 31 octobre 1802, épousa F. W. J. J. De Heeckeren de Nettelhorst (2), fils de N... Heeckeren de Nettelhorst et de Dame De Wassenaer, de Echteld; ils eurent deux enfans morts en bas âge.
- 5°. Hubert De Lockhorst, mort jeune.
- 6°. Louise-Albertine.....

Nous croyons intéressant de donner ci-après, deux attestats délivrés à la famille de Lockhorst, par des autorités respectables.

L'an mil huit cent douze, le trente octobre, pardevant M^r. Herman-Adrien-Schadee et son collègue, Notaires Impériaux résidans à Rotterdam, chef-lieu de l'arrondissement du même nom, département des Bouches-de-la-Meuse, furent présents :

Messieurs Albert Kikkert, Vice-Amiral, chef militaire, Officier de la Légion-d'Honneur, et commandeur de l'ordre Impérial de la Réunion.

Isaac Van Teylingen, Président du Conseil de Surintendance des digues du territoire de Schieland; ancien Bourgmestre de la ville de Rotterdam, Chevalier de l'ordre Impérial de la Réunion.

Charles-Jacques Blankenheim, ancien Conseiller d'état, en service extraordinaire, adjoint à la mairie de Rotterdam, Chevalier de l'ordre Impérial de la Réunion.

Michel-Marin De Monchy, Membre du Conseil - Général du département des

(1) La famille de Verveer, est d'une ancienne famille d'Angleterre, originaire de l'Ecosse, leur nom était Verver, elle appartenait à cette classe telle que les Parker, les Worchester, Dorchester, Ancaster, Sincler, Frazer, etc., etc. Ils ont toujours servi dans la marine hollandaise avec honneur, et plusieurs furent décorés par leur souverain.

(2) La famille de Heeckeren, ainsi que celle de Wassenaer, est une des plus anciennes de la province de Gueldre, elles ont toujours été fort attachées à la maison de Nassau, le père occupait de hauts emplois ainsi que son frère qui a été Colonel des Gardes-du-Corps du Prince d'Orange, père de notre Roi; un autre frère, Commandeur de l'ordre Teutonique; le Grand-Veneur actuel est aussi un Heeckeren.

Bouches-de-la-Meuse, Commandant de la garde-d'honneur à cheval, de Rotterdam, ancien Conseiller de la même ville.

Isaac Valeton, Membre du Conseil-Général du département des Bouches-de-la-Meuse, Conseiller Municipal de la ville de Rotterdam.

Antoine Vander Heim, ancien Maire de Rotterdam, Secrétaire actuel du Conseil de Surintendance des digues du territoire de Schieland, Chevalier de l'ordre Impérial de la Réunion.

Et Guillaume-Henri Dreux, Receveur Général du département des Bouches-de-la-Meuse, tous domiciliés dans cet arrondissement et dans cette ville.

Lesquels ont par ces présentes, certifié et attesté, d'après les pièces authentiques qui leur en ont été représentées et pour servir de notoriété, à qui il appartiendra,

Qu'ils connaissent parfaitement M^r. Van Lockhorst, de Toll et Veenhuizen, Membre du Conseil de Surintendance des digues du territoire de Schieland, département des Bouches-de-la-Meuse, domicilié à Rotterdam, où il est né le 3 février 1771, de M^r. Hubert Van Lockhorst et de Dame Cornélie Van-der Vliet.

Lequel Sieur Barend Van Lockhorst, était en possession du titre de Baron avec armoiries et livrées et de tous privilèges et prérogatives y attachés, à l'époque de la réunion de la Hollande à l'Empire Français.

Que la famille de Lockhorst, dont ledit sieur Van Lockhorst est issu et descend, est une des plus anciennes et des plus distinguées parmi la noblesse de la ci-devant république de Hollande, qu'elle a été admise dans les corps des nobles, qui faisaient partie de la souveraineté, et qu'elle était admise dans différens chapitres nobles, et dans l'ordre Teutonique, que ses ancêtres ont joui depuis un temps immémorial du titre de Baron, dont les diplômes et titres constitutifs ne peuvent se trouver, attendu l'ancienneté de cette illustration.

Lesdits sieurs comparans ont en outre attesté, que dans la Hollande tous les enfans d'un titulaire, sans distinction de primogéniture, portaient le titre dont le père était décoré. Que ledit Sieur Van Lockhorst est marié à Dame

Hermina Erckelens de Kenenburg, qu'il a deux enfans, savoir : un fils, nommé Dirk, et une demoiselle, nommée Anna-Hermina-Geertruyda-Jacoba; l'un et l'autre nés à Rotterdam, le premier, le 5 mars 1797, et le dernier, le 31 octobre 1802.

Qu'il est notoire qu'il est encore actuellement Membre du Conseil de Surintendance des digues du territoire de Schieland, place depuis un temps immémorial occupée par les plus grands propriétaires et nobles parmi les familles de la Hollande. Qu'il est aussi propriétaire de plusieurs fiefs nobles et entreautres de la terre ci-devant fief noble et Baronnie de Toll à Veenhuizen, et que plusieurs autres fiefs nobles ont été possédés en Hollande par sa famille et ses ancêtres depuis un temps immémorial, qu'il jouit d'un revenu très-considérable et qu'il est un des plus imposés de ce département.

Dont acte

Fait et passé à Rotterdam, en l'étude de Mr. Schadee; et ont les S^{rs}. comparans, signé la minute avec lesdits notaires après lecture faite. Laquelle minute est demeurée sous la garde et en possession de Mr. Schadee, l'un des notaires soussignés;

Signé A. Kikkert; J. Van Teylingen; Ch. Jacq. Blankenheim, M. M. De Monchy, Valetton, A. Vander Heim, W. H. Dreux.

Schadee et W. J. Van Ryp, notaires. (Plus bas est écrit) Enregistré à Rotterdam, le 30 octobre 1812, f. 43.

Pour expédition conforme, délivrée par moi soussigné dépositaire des minutes de feu le notaire Schadee, qui a reçu ledit acte.
Signé, W. Kley, notaire.

Copie d'un certificat donné par Monsieur le Bourgmestre de Teylingen, en date du 23 février 1810.

Moi, Mr. Isaac De Teylingen, Chevalier de l'ordre de l'Union, Bourgmestre de la ville de Rotterdam, Dykgraaf de Schieland, certifie par les présentes à la requête du très-noble Seigneur

Barend De Lockhorst, Seigneur de Toll et Kerberg, Baron de Veenhuizen,

Membre du collège hydraulique de Schieland, d'avoir bien connu ses aïeux pendant plus de soixante années, de les avoir toujours considérés être bourgeois de cette ville très-notables et très-opulents, possédant des fonds suffisants pour vivre honnêtement et comme des personnes très-qualifiées et dignes d'être admises aux charges éminentes et à occuper les premières places du gouvernement de notre ci-devant république : que suivant toutes les apparences, la seule cause de ce qu'ils ne les aient pas occupées est leur opinion en fait de religion, faisant profession des dogmes adoptés par la communauté dite soi-disant remonstrante, lesquels, ainsi que tout ceux qui dissenciaient de la communauté réformée qui était alors la seule religion dominante, étaient exclus de tout emploi du gouvernement.

Alléguant pour raisons de connaissance d'avoir atteint l'âge de 74 ans, et d'avoir toujours eu mon domicile fixé en cette ville, étant parfaitement instruit de ce que je viens de certifier, comme aussi que la maison de Lockhorst a été en tout temps, comptée parmi les familles de la chevalerie et qu'elle a occupé surtout dans la ci-devant province d'Utrecht, les charges les plus distinguées et a été en tout temps entre les familles nobles du pays.

En outre je certifie que Guillaume-Johan Van Kyp, se qualifiant notaire royal en cette ville, l'est véritablement et que l'on est tenu d'ajouter foi à tous les actes par lui passés en sa susdite qualité.

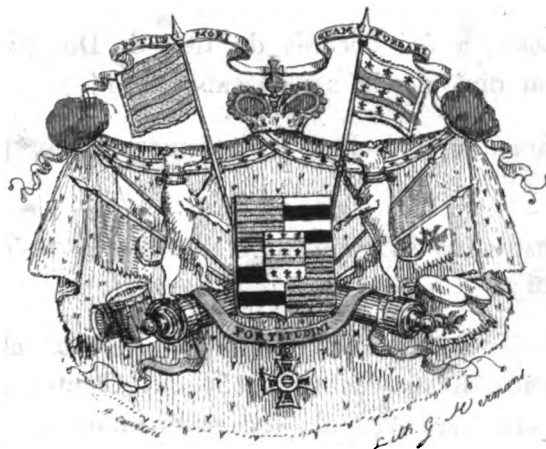
En foi de quoi j'ai scellé de mes armes la présente attestation.

Rotterdam, le 23 février 1810.

Signé, Isaac De Teylingen.

LOOZ - CORSWAREM.

DUCS ET PRINCES DE LOOZ - CORSWAREM.



ARMES : écartelées au premier et quatrième d'or et de gueules de dix pièces, au deuxième et troisième d'argent à deux faces de sable, et sur le tout d'hermine à deux faces de gueules. Supports : deux levriers d'argent accolés de gueule au bord d'or. Manteau et couronne Ducale. Devise : *potius mori quam foedari.*

LA Maison Ducale et Princièrè de Loos-Corswarem descend directement et par mâles des anciens Comtes de Loos, possesseurs dès le 10^{me} siècle du Comté de ce nom, situé dans la province de Limbourg moderne, dont la terre de Corswarem faisait partie.

Au Comté de Loos étaient attachées toutes les prérogatives de l'immédiateté appartenant aux états de l'empire.

De ce chef, les Comtes de Loos, qualifiés Princes d'Empire par les Empereurs d'Allemagne, et notamment par Frédéric II, dans sa charte de l'an 1241, étaient inscrits dans la matricule de l'empire et avaient séance et voix délibérative à la diète germanique; en dernier lieu le Duc Guillaume-Joseph De Loos-Corswarem, premier Pair du Comté de Namur, aïeul du Duc Charles-François-Guillaume De Loos-Corswarem, Prince de l'Empire germanique en

Rhena Wolbeck, né à Niel, le 9 mars 1804, chef actuel de sa maison, fut reconnu Prince de l'Empire, et obtint un vote au collège des Princes par la convention signée à Ratisbonne, le 23 février 1803.

La Maison de Looz, a été décorée du titre de Duc par S. M. l'Empereur Charles IV, par son diplôme du 24 décembre 1734.

Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, a confirmé ce titre par son diplôme du 16 février 1816.

Cette Maison illustre est subdivisée en plusieurs branches, qui toutes ont pour auteur connu ;

I. Gilbert, petit-fils de Regnier, Comte de Hainaut et d'Odille, sœur de Raoul, Roi de France. Il succéda en 1015, aux Comtés de Looz et Hesbaie, pour la mort de son frère Arnoul, successeur immédiat de Raoul, leur père, qui avait épousé Richilde de Fritersland, fille de Théodore, Comte de Clèves, mort l'an 1000.

Les enfans de Gilbert sont :

- 1°. Emmon, dont l'article suit;
- 2°. Othon de Looz, Comte de Duras, Sous-Voué de St-Tron, épousa N... et bâtit la forteresse de Duras; il fut la tige de cette maison.

II. Emmon, Comte de Looz et Hesbaie, épousa en premières noces, Ermentgarde, fille héritière de Conrad, Sire de Hornes: en secondes noces, Mechtilde, fille du Comte de Juliers; il fonda l'hôpital de Looz, et mourut l'an 1047, laissant entre autres :

- 1°. Arnoul, qui suit;
- 2°. Gertrude de Looz, qui épousa Guillaume, fils d'Eustache, Comte de Lorraine.

III. Arnoul De Looz, Seigneur de Steinvorft, épousa Adélaïde de Diest; il fut Comte de Looz - Hesbaie, et fonda le bénéfice dit sous l'invocation de la B. V. M. et de St-Jean l'Évangiliste, dans l'église paroissiale de Corswarem, lequel subsistait encore en 1726. Il mourut en 1120, laissant entr'autres :

- 1°. Arnoul, Comte de Looz-Hesbaie, qui épousa Agnès de Bavière, sœur du Duc Godillon; il fonda le monastère d'Everbode quelque temps avant sa mort, arrivée l'an 1150, selon d'autres en 1139, laissant :

- A Louis, Comte de Looz-Hesbaie, épousa Ermingarde, fille de Gerard, Comte de Reneck et de N... de Castre, il mourut l'an 1166, selon d'autres 1170, laissant;
- a. Gerard, Comte de Looz-Hesbaie, épousa Marie de Gueldres, il fut bienfaiteur de l'abbaye d'Everbode, et mourut à la guerre contre les infidèles pour laquelle il s'était croisé, l'an 1191.
- b. Gertrude de Looz-Hesbaie, qui épousa Albert, Comte de Louvain et d'Aesbourg.
- c. Alix, De Looz-Hesbaie, qui épousa Messire Gilles, Comte de Duras.
- d. Agnès De Looz-Hesbaie, qui épousa Messire Othon.
- 2°. Théodore De Looz, 1^{re}. tige des Sires de Hornes, épousa Ermingarde de Cuick, sœur d'André, évêque d'Utrecht, dont :
 - A. Gerard De Looz, de Hornes, mort à la guerre en Terre - Sainte.
 - B. Guillaume De Looz, de Hornes, qui épousa Lucie de Clèves; dont il eut :
 - a. Sophie De Hornes, qui épousa Jean, Sire de Heusden.
 - b. Guillaume, Sire de Hornes. Il épousa Marguerite de Montbeillart, en 1189.
- 3°. Sophie, Duchesse de Hongrie et mère d'un Roi de cette contrée.

IV. Jean De Looz, première tige des Sires de Ghoer épousa Sophie, fille de N..., il est fait mention de lui et de son épouse dans la charte d'un bénéfice de la deuxième fondation à l'église de Corswarem; il fut père de,

V. Robert De Looz, 1^{er} du nom, de Ghoer - Bierlos, *Château-Étienne de Corswarem*; il épousa Marie de Diest, Dame héritière de la terre et forteresse de Bierlos, Château-Étienne, à Corswarem, fille d'Arnould de Diest, Chevalier, Seigneur desdits lieux. Il fonda l'an 1180, le bénéfice dit la deuxième fondation, sous l'invocation par acte passé en la forteresse de Bierlos, dans lequel sont nommés les enfans suivans :

- 1°. Robert, qui suit;
- 2°. Marie De Looz-Corswarem, mariée à Robert Otton, dit aussi *Otto*; elle fonda l'abbaye dite de la Paix de Dieu, près de Huy, assistée de deux de ses frères.

VI. Robert II, De Looz, Sire de Corswarem, Château-Étienne, est la tige de la maison de Corswarem, qui depuis lors en a retenu la terre et le nom de père en fils; il fit une fondation à Herkenrode, en 1247; il vendit au chapitre de St.-Jacques de Liège, la Vouerie de Gocy, et partit pour la Terre-Sainte avec trois de ses fils, sous les étendarts du Duc de Bretagne, Messire Guidon de Geneffe, dont il avait épousé la fille Marguerite Ide, et sous ceux de St.-Louis, Roi de France, avec lequel il arriva devant Damiette le 4 juin 1249, que les Sarrazins abandonnèrent; il mourut dans cette expédition, comme le rapportent son obit annuel (église des Frères Mineurs, à Liège en 1726),

et une fondation faite en faveur des malades en 1260 et 1261, par Marguerite Ide, sa femme; dont il eut :

- 1°. Arnould, dont l'article suivra;
- 2°. Robert, qui suit immédiatement;
- 3°. Louis De Looz, accompagna son père dans la guerre de la Terre-Sainte, il mourut célibataire.
- 4°. Gerard De Looz, troisième de l'expédition avec son père, contre les infidèles. Il imita son frère Louis, De Looz, et fonda un bénéfice tenant l'église de Corswarem, où il fit bâtir la chapelle dite du *Vœu*, ainsi nommée par lui; elle subsistait en 1726.

VII. Robert III, De Looz, qui accompagna aussi son père dans la guerre contre les infidèles, et qui à son retour entra dans un ordre religieux, étant veuf de N..., dont il laissa :

VIII. Robert IV, De Looz-Corswarem, Chevalier, Seigneur de Nandren, qui épousa Albertine-Philippine de Tocy, à Liège, en 1304, dont il eut :

IX. Wauthier de Looz-Corswarem, Chevalier, Seigneur de Nandren. Il épousa N..., fille de Messire Jacques Chabot, veuve du Seigneur de Seraing, Chevalier; il fut Chambellan de l'Empereur Henri VII, Duc de Luxembourg, en 1308. Il mourut à l'âge de 90 ans, c'était un des plus fameux et valeureux Chevaliers de son temps. Il fut père de :

X. Arnould de Looz-Corswarem, Seigneur de Nandren, qui épousa Agnès de Geneffe, fille de Jean, Chevalier, Seigneur de Velroux; il mourut en 1375, laissant un fils : Jean de Looz-Corswarem, Chevalier, Seigneur de Nandren, Pleine-Vaux et Velroux en 1390, époux de Marie-Isabelle De Bierlos, fille de Raes, Chevalier Voué de Sclessin et de Marie de Thierry de Rochefort, dont il eut :

XI. Jean de Looz-Corswarem, Seigneur de Nandren en 1422, mourut célibataire et en lui s'éteignit cette branche.

VII. Arnould I, du nom, Sire de Corswarem, né Comte de Looz et du Saint-Empire, marié à Éléonore, Dame de Niel (issue du sang de Limbourg). Il fit rapporter de Damiette le corps de son père pour être inhumé près de celui de sa mère Marguerite Ide, dans la même tombe qui existait encore en 1726, dans l'église des Frères-Mineurs; il laissa pour successeur,

VIII. Arnould II, de Corswarem des Comtes de Looz, Chevalier, Sire de Niel, du Château-Étienne à Corswarem, épousa N. Chabot, fille de Jacques Chabot, Chevalier, et d'Isabeau de Herck; de ce mariage naquirent :

- 1°. Arnould III, qui suit;
- 2°. Catherine qui épousa Renard, Sire d'Argenteau, qui fit la guerre aux Liégeois en 1347 (1).

IX. Arnould III de Corswarem, des Comtes de Looz, Chevalier, Sire du Château - Étienne à Corswarem, de Niel, avait épousé Aleide de Warfuzée de Moumal, héritière de la Vouerie de-Moumal, fille unique du premier lit de Wautier de Warfuzée de Moumal, Chevalier, issu des Comtes de Dammartin. Arnould mourut le 25 avril 1338, et son épouse le 20 mars 1335, ils furent enterrés tous les deux à Corswarem. Ils laissèrent de leur mariage :

X. Arnould IV de Corswarem, des Comtes de Looz, Sire de Niel, Château-Étienne à Corswarem, Moumal, vivait en 1350; il avait épousé Catherine d'Argenteau, héritière d'Emtines, fille de Thierry d'Argenteau, Chevalier, Seigneur d'Emtines et de Jenne de Ghoer, issue de Hornes, des Comtes de Looz; de ce mariage naquirent :

- 1°. Arnould V de Corswarem, qui suit;
- 2°. Walter de Corswarem, dit de Moumal, Chanoine noble de la cathédrale de Liège et Archidiacre de Hainaut; il acquit la Seigneurie de Warfuzée, et mourut en 1425.
- 3°. Guillaume de Corswarem de Moumal, aussi Chanoine de la cathédrale de Liège et de Saint-Servais à Maestricht, Prévôt de l'église collégiale de Fosse; mourut le 9 septembre 1444.
- 4°. Thierry de Corswarem de Moumal, tige de la branche de Moumal, fut Chevalier et Seigneur de Moumal, Noville, Grand-Bailli du pays et Comté de Namur en 1399; il avait épousé Marie de Molembais de Linsmeau, dont il eut deux fils;
 - A. Arnould de Corswarem, Seigneur de Moumal, Fréloux, etc., Chanoine noble de la cathédrale de Liège, Archidiacre d'Ardenne, et Prévôt de Saint-Paul et de Malines, se fit moine à Saint-Jacques, à Liège, où il mourut le 14 août 1422.
 - B. Thierry de Corswarem, Chevalier, Seigneur de Moumal, Noville, Braive, Cipllet, Fréloux, Puchoul, etc., Gouverneur du Marquisat et pays de Franchimont, gentilhomme de l'état noble du pays de Liège, et Comté de Looz, épousa Marguerite de Gothem, Dame de Herck, Saint-Lambert, dont il eut postérité.
- 5°. Renard de Corswarem, Chevalier, Seigneur d'Emtines, Montfrin, vivait en 1392,

(1) Voyez Hemricourt, Miroir des Nobles d'Esbaie, f°. 25, 26.

en qualité de Grand-Bailli de la province de Namur, il fut aussi auteur de la branche de Corswarem de Moumal, et d'Étines.

6°. Catherine de Corswarem, qui épousa Guillaume d'Hamal, Chevalier, dont sont issues les illustres familles d'Hamal, Comtes de Gomignies, et Marquis de Trazegnies.

7°. Agnès de Corswarem, qui épousa Jean de Berlo, d'où viennent les Comtes de Berlo et d'Hozemont.

XI. Arnould V de Corswarem, des Comtes de Looz, Sire de Niel, Château-Étienne à Corswarem, avait épousé Élisabeth, fille de Messire Gérard de Berlo, Chevalier, et d'Isabelle, fille de Messire Guillaume de Berlo. Arnould mourut assez jeune, le 7 octobre 1397. Il est enterré à Corswarem avec Élisabeth de Berlo son épouse; ils laissèrent :

XII. Arnould VI de Corswarem, des Comtes de Looz, Sire de Niel et du Château-Étienne à Corswarem, vivait en 1431, en qualité de gentilhomme de l'état noble du pays de Liège et Comté de Looz. Il avait épousé Jenne, Vicomtesse de Hannut, Dame de Grotenspauwen; il mourut le 22 novembre 1432, laissant :

1°. Arnould VII de Corswarem, qui suit :

2°. Walter de Corswarem, fut Chanoine noble de la cathédrale de Liège, Archidiacre d'Ardenne, et Prévôt de Malines, vivait en 1451 et 1459.

3°. Godefroy de Corswarem fut la tige de la branche de Corswarem de Hannut.

4°. Isabelle de Corswarem, qui épousa Jean de Schoonhove, des Comtes d'Arschot, Seigneur de Sundert. De leur mariage naquirent deux filles, Jenne et Élisabeth.

XIII. Arnould VII de Corswarem, des Comtes de Looz, Chevalier, Seigneur de Niel, Château-Étienne à Corswarem, Maléve, Hierges, Cranewick, Herck, Saint-Lambert, Schonwinchel, etc., gentilhomme de l'état noble du pays de Liège et Comté de Looz, Capitaine, Gouverneur des Ville, Château, Province et Duché de Bouillon; il avait épousé en premières noces, Jenne, fille de Messire Jacques de Jauche, Sire dudit lieu en Brabant, Hierges, Bioul, et de Jenne Dame De Grez, Dame de Maléve; en secondes noces, Marie, fille de Messire Raes de Warfuzée, des Comtes de Dammartin, Seigneur de Waroux, Ossogne, Voroux, etc., Arnould laissa :

Du premier lit :

1°. Arnould VIII de Corswarem, des Comtes de Looz, Chanoine noble de la cathédrale de Liège.

- 2°. Jacques de Corswarem, qui fut aussi reçu Chanoine de la même cathédrale en 1458, puis prévôt de Saint-Barthélemi, à Liège, et Abbé Séculier d'Ama, mort en 1503.
- 3°. Rase de Corswarem, des Comtes de Looz, Comte et Seigneur de Niel, Château-Étienne, à Corswarem, Malève, gentilhomme de l'état noble du pays de Liège et Comté de Looz, mort en 1504. Il avait épousé en premières noces, Jenne d'Argenteau, d'Ochain, dont il n'eut point d'enfans, et en secondes noces, Catherine de la Malaise de Dongelberg, dont il eut Rase de Corswarem, des Comtes de Looz, Comte et Seigneur de Niel, mort le 12 novembre 1558, inhumé dans l'église de Corswarem, auprès de ses illustres ancêtres.

Du deuxième lit :

- 4°. Walther de Corswarem, Seigneur de Craënewick, reçut Chanoine noble de la cathédrale de Liège, le 2 septembre 1475; Abbé séculier de Visé et d'Ama, élu Grand Doyen de ce Chapitre en 1482. Il mourut le 25 janvier 1526.
- 5°. Jean de Corswarem, dont l'article suit;
- 6°. Jeanne de Corswarem, qui épousa Nicolas de Hoënsbrouck, Chevalier, qui laissa Herman d'Hoënsbrouck.

XIV. Jean I de Corswarem, des Comtes de Looz, Seigneur de Herck, Saint-Lambert, Hierges, Landelis, Bois-Pollard, épousa Jacqueline de Moriamez de Bailleul, héritière de Landelis, et fille de Jacques de Moriamez, Chevalier, Seigneur dudit Landelis, Merckenhove, Oëst, Spaëlberg, Gouverneur et Bailli des ville et forteresse de Thuin, Souverain et Grand-Mayeur de Liège, Grand et Souverain Bailli de cette cité, et Lieutenant des fiefs du pays de Liège. Jean fit son testament l'an 1502, et mourut la même année. Il fut enterré avec sa femme à Landelis; ils laissèrent de leur mariage :

- 1°. Jacques de Corswarem, des Comtes de Looz, Seigneur de Hierges, qui avait épousé Catherine de Huy, Dame de Biersez, dont il eut Éléonore de Corswarem, Dame de Hierges, Biersez, mariée à Edmond Baron de Schwartzenberg et Hohenlandsberg.
- 2°. Jean de Corswarem, dont on parlera ci-après.
- 3°. Hubert de Corswarem, Seigneur de Herck, qui fut reçu Chanoine de la cathédrale de Liège, le 24 novembre 1520. Il a été aussi Prévôt de Saint-Paul, à Liège, Abbé séculier d'Ama, et mourut le 16 mai 1554.

XV. Jean II de Corswarem, des Comtes de Looz, Seigneur de Landelis, Bois-Pollard, Herck, Saint-Lambert, Craënewick, Schonwinchel, avait épousé en premières noces en 1516, Isabelle, fille de Jean de Ligne, Chevalier, et de Catherine de Roisin; en secondes noces, Jenne, fille de Jean d'Alsteren d'Hamal, Chevalier, Seigneur d'Hamal, Bautersheim, Brustheim, Gentilhomme de

l'état noble du pays de Liège et Comté de Looz, et de Marguerite d'Hamal de Foy, Jean de Corswarem mourut l'an 1535 ; ses enfans furent :

Du premier lit :

1°. Jacques de Corswarem, qui suit ;

Du second lit :

- 2°. Jean de Corswarem, reçu Chanoine noble de la cathédrale de Liège, le 11 mai 1554, fut aussi prévôt de Saint-Paul, à Liège, et mourut le 19 janvier 1558.
3°. Philippe de Corswarem, fut encore reçu Chanoine de la même cathédrale le 14 avril 1558 ; il fut Abbé séculier d'Ama, de Visé et de Thuin, et Chanoine d'Utrecht ; il mourut à Ama le 18 avril 1584.

XVI. Jacques de Corswarem, des Comtes de Looz, Chevalier, Seigneur de Landelis, Bois-Pollard, Herck, Saint-Lambert, etc., Grand et Souverain Bailly d'entre Sambre et Meuse, avait épousé sa cousine germaine, Catherine de Corswarem, héritière de la branche aînée de Corswarem ; par cette alliance furent réunis les biens de cette illustre famille ; de ce mariage naquit :

- 1°. François de Corswarem, qui suit ;
2°. Jacques de Corswarem, Comte et Seigneur de Niel, de Craënewick, haut voué de Gingechem, etc., gentilhomme de l'état noble du pays de Liège et Comté de Looz, épousa Agnès de Bilant de Reid ; il mourut l'an 1621, sans laisser d'enfans.
3°. Jean de Corswarem, reçu Chanoine noble de la cathédrale de Liège, le dernier avril 1575, fut prévôt de Saint-Paul, à Liège, et de Notre-Dame à Huy, et mourut le 6 mai 1605.
4°. Anne de Corswarem, avait épousé en 1567, Guillaume d'Oyembrugge, des Comtes de Duras, Seigneur de Meldert, Gouverneur des Ville, Château et Duché de Bouillon.
5°. Isabelle de Corswarem, Chanoinesse de Munster-Bilsen.
6°. Marguerite de Corswarem, Chanoinesse de Maubeuge.
7°. Philippotte de Corswarem, aussi Chanoinesse de Maubeuge, puis mariée à Messire Philippe de Berlaymont, Seigneur de Boumal.

XVII. François de Corswarem, des Comtes de Looz, Chevalier, Comte de Niel, Seigneur de Landelis, Bois-Pollard, Château-Étienne, Corswarem, etc., avait épousé en 1574, Antoinette de Longchamp, fille de Messire Guillaume de Gulpen, dit de Galop, Seigneur de Rimbierval, Longchamp, Henripont, Wagnée, Buisseret, Courcelles, Rianwez, etc. Il mourut avant son père le 3 février 1593, et sa femme l'an 1607 ; ils laissèrent de leur mariage :

- 1^o. Jean de Corswarem, qui suit ;
- 2^o. Rase, dit Erasme de Corswarem, dont la postérité viendra après celle de son frère.
- 3^o. Catherine de Corswarem, Chanoinesse de Maubeuge, qui épousa Charles de Hosden, Chevalier, Seigneur de Boulez, Roumiroir, Grandsart, etc. Étant veuve sans enfans, elle se fit en 1625, Religieuse Carmelite à Malines et y mourut le 9 juin 1649, après y avoir fait beaucoup de bien.

XVIII. Jean III de Corswarem des Comtes de Looz, Comte et Seigneur de Niel, Landelis, Bois-Pollard, Château-Étienne, Corswarem, etc., mourut l'an 1657. Il avait épousé en premières noces, Anne-Marie, Dame de Houtain-le-Mont, dont il n'eut point d'enfans ; et en secondes noces, Anne-Marie de Kessel, dont il eut :

XIX. Jean IV de Corswarem, Comte et Seigneur de Niel, Landelis, Château-Étienne, Corswarem, etc., gentilhomme de l'état noble du pays de Liège, et Comté de Looz, mort en 1677. Il a épousé 1^o Isabelle-Françoise de Raveschot, fille de Messire Arnould, Seigneur de Capelle, Wasbek ; 3^o Anne de Bourgogne. Jean de Corswarem a laissé :

Du premier lit :

- 1^o. Jean-Théodore de Corswarem, qui suit :
- 2^o. Godefroy-Ignace de Corswarem, Comte de Niel, Seigneur de Montigni Bommerée, Chambellan du Sérénissime Prince, Électeur, Maximilien Henri, Duc de Bavière, Archevêque de Cologne ; il a été Maréchal-de-Camp des armées de S. M. T. C., et mourut célibataire à Maubeuge le 17 octobre 1712.
- 3^o. Pierre de Corswarem, fut Brigadier et Colonel d'un régiment de Cavalerie au service de Hollande, où il épousa en secondes noces, Salomé-Jacqueline de Rheede, fille du Comte d'Athlone, Général des armées des Provinces-Unies ; il n'en eut qu'une fille qui mourut en bas âge. Pierre, décéda à Louvain, en 1707.

Du troisième lit :

- 4^o. Magdelaine-Thérèse, Dame du Château-Étienne à Corswarem, du très-illustre ordre Impérial de la Croix, mariée à son cousin Joseph de Corswarem, dont l'article viendra ci-après.

XX. Jean-Théodore de Corswarem des Comtes de Looz, Comte et Seigneur de Niel, Landelis, Haut Voué de Ginglehem, Colonel d'un régiment de cavalerie au service de Hollande, mort le 27 septembre 1713. Il avait épousé Marie-Françoise-Florence Coloma, fille de Jean-François, Comte de Bornhem, Vicomte de Dourlans, etc. Il laissa de son mariage ;

XXI. François-Bernard-Joseph de Corswarem , des Comtes de Looz , Comte de Niel , Capitaine d'une compagnie d'infanterie au service de S. M. Impériale et Catholique , etc., mort le 12 avril 1763 , sans génération.

XVIII. Rase , dit Erasme de Corswarem , des Comtes de Looz , Comte de Niel , second fils de François de Corswarem , dont on a parlé plus haut. Rase fut Seigneur de Longchamp , St^e.-Marie-lès-Opprebaix , Roumiroir ; il avait épousé le 2 août 1618 , Marie , fille de Messire Jean de Binckem , gentilhomme de l'état noble du pays de Liège , et Comté de Looz. Il mourut fort jeune le 8 octobre 1633 ; il eut de son épouse Marie de Binckem , trois fils :

- 1^o. Jean de Corswarem , des Comtes de Looz , Capitaine d'une compagnie de cavalerie au service de S. M. C. , tué fort jeune à la bataille de Rocroy , en 1643.
- 2^o. Hubert de Corswarem , des Comtes de Looz , qui suit ;
- 3^o. François , dont la postérité viendra après celle de son frère.

XIX. Hubert de Corswarem , des Comtes de Looz , Comte de Niel , libre Seigneur et Baron de Longchamp , Vicomte de Sainte-Gertrude , Seigneur de Grandlez , Faux , Leuze , Roisseaux , Pair de la province de Namur , premier Député de l'état noble de la même province , avait épousé en premières noces , Isabelle Vanden Brock , Dame héritière de Bousval , Eyendonck , Laloux , Calemont , morte en 1664 , et en secondes noces , Marie-Anne , fille de Gabriel De Glines , Baron de Florines , etc., Pair de la Principauté de Liège ; il mourut le 26 juin 1671 , et est enterré à Longchamp avec sa première femme dont il eut :

XX. Jean-Hubert de Corswarem , des Comtes de Looz , Comte de Niel , libre Seigneur et Baron de Longchamp , etc., Pair de la province et Comté de Namur , avait épousé le 6 mars 1673 , Marguerite-Claire-Thérèse , héritière de Ligny , Velaines , Tongrines , Bognice , Keumiées , Walhain , Ancre , Peissant , Lameris , Saliermont , Vaux , les trois Granges , Ewart , Vivier , Malot , la Cornaille , Vicumaison , etc., dernière de la branche , pour lors aînée de l'illustre famille d'Argenteau. Jean-Hubert , fit partage avec ses frères , les Comtes François-Antoine et Rase Ferdinand , le 4 janvier 1683 , qui fut réalisé le premier février de la même année au Souverain Bailliage de Namur ; de son mariage avec Marguerite de Ligny , il laissa entr'autres les sept fils suivants :

- 1^o. Nicolas-Charles-François-Alexandre de Corswarem , des Comtes de Looz , Comte de Niel , etc.

épousa le 2 mai 1697, Anne-Marie-Françoise-Joséph de Trazegnies, Chanoinesse de Nivelles, Dame du très-illustre ordre Impérial de la Croix ; dont il n'eut point d'enfans.

- 2°. Le Comte Charles-François, qui quitta en 1701, une compagnie d'infanterie au service d'Espagne.
- 3°. Antoine-Hubert, mort célibataire à la Haye, en 1711.
- 4°. Louis-Félix, qui suit ;
- 5°. Jean-Jacques, Chambellan et Colonel de cavalerie au service de S. A. S. Electorale de Bavière, puis Chambellan de S. M. I. et C. et Grand-Échanson de S. A. R. la Sérénissime Archiduchesse Gouvernante des Pays-Bas. Il épousa en 1714, Marie-Françoise-Florence, Comtesse, héritière des pays et Châtellenie de Bornhem, Vicomtesse de Dourlan, Dame de Bretel.
- 6°. Emmanuel-Marie-Louis-Ferdinand, Capitaine d'une compagnie de cavalerie, épousa à Bruxelles le 1^{er} février 1717, Marie-Thérèse-Apollonie, Comtesse de Bassignies, Baronne de Ray, devenue aussi légitime héritière du Marquisat de Trelon et de plusieurs terres considérables par la mort de sa sœur germaine la Duchesse d'Holstein-Ploën et de Selswich.
- 7°. Joseph-Philippe-Hyacinthe, Capitaine de cavalerie allemande, créé Duc de Corswarem-Looz, par diplôme de l'Empereur Charles VI, du 24 décembre 1734. Il mourut le 3 juillet 1777 sans laisser d'enfans, de sa femme Anne-Élisabeth de Beer, héritière des terres, Châtellenie, et Prévôté de Boulogne, Estal, Nantimont, etc.

XXI. Louis-Félix-Emmanuel-Chrysostôme-Denis, Colonel d'infanterie, au service de S. M. I. et C., créé, comme son frère Joseph-Philippe, Duc de Corswarem-Looz, par diplôme de l'Empereur Charles VI, épousa en premières noces Hélène-Thérèse-Philippine, Comtesse de Spangen de Witternesse, et en secondes noces Marie-Françoise-Odile-Ferdinande, Comtesse d'Assignies, Dame de l'Ordre Impérial de la Croix. Louis Félix laissa de sa première femme :

- 1°. Charles-Louis-Auguste-Emmanuel-Ferdinand, Duc De Looz-Corswarem, épousa à Berlin par contrat du 14 novembre 1763, une Princesse de Prusse, la Comtesse de Kameke.
- 2°. Charles-Alexandre-Auguste, décédé le 28 février 1792, après avoir institué pour son héritier Guillaume, Comte De Looz, Niel son cousin.
- 3°. Jean-Florent-Lamoral-Louis-Charles-François, qui épousa le 27 Juin 1780 Aldegonde-Charlotte-Félicité, Comtesse de Berlaimont de la Chapelle, il mourut le 22 mars 1788 sans postérité.
- 4°. Anne-Louise, mariée au Marquis De la Puente, morte le 22 août 1785.
- 5°. Odille-Marie-Joséph-Anne-Éléonore, morte le 29 ventôse an 10, sans avoir été mariée.
- 6°. Apolline-Anne-Marie-Joséph, morte sans enfans.

XIX. François De Corswarem, des Comtes De Looz, 3^e. fils de Rase De Corswarem, Chevalier de l'ordre militaire de Calatrava, Seigneur de Mozet, Faux et Pair de la province et comté de Namur, Colonel d'Infanterie au service de S. M. C. Il avait épousé par contrat du 6 février 1662, Marie d'Hamilton d'Enderwick, héritière de Malone, Bousval, Petitlez, fille unique de Pierre-Ferdinand d'Hamilton d'Enderwick, et de Marguerite de Staël de Holstein. Ils ont laissé de leur mariage :

- 1^o. Joseph de Corswarem, qui suit ;
- 2^o. François de Corswarem, des Comtes de Looz, Mestre-de-Camp de cavalerie Allemande au service de France.

XX. Joseph de Corswarem, des Comtes de Looz, Comte de Niel, Grand Veneur de la principauté de Liège, et Chambellan de S. A. S. Électorale de Cologne, épousa sa cousine Madelaine-Thérèse de Corswarem des Comtes de Looz, fille de Jean, Comte de Niel, dont il a été parlé plus haut, et d'Anne de Bourgogne. De ce mariage naquit :

XXI. Joseph-Clément des Comtes de Looz-Corswarem, épousa en premières noces, Jeanne-Marie d'Anglure, et en secondes noces, Marie-Catherine, de Blehem ; ses enfans furent :

- 1^o. Guillaume-Joseph, qui suit ;
- 2^o. Louis-Antoine, Comte de Looz, de Merdop, qui épousa N... Kerrens, dont il eut :
 - a. Clément, Comte de Looz,
 - b. Jean, Comte de Looz, épousa N... Maréchal.
 - c. Jean-Guillaume, Comte de Looz, épousa Elisabeth, des Barons Denu.
 - d. Isidore, Comte de Looz, épousa Dorothée, Baronne de Favereau de Velen.

XXII. Guillaume-Joseph, Comte de Looz-Niel, devenu Duc de Looz-Corswarem, comme étant le plus proche parent, à la mort de son cousin Charles-Alexandre, épousa en premières noces le 12 août 1763, Marie-Emmanuelle, Baronne d'Aix, morte en 1788, et en secondes noces, Rosalie-Constance, Comtesse de Bylandt, par contrat du 8 juillet 1792 ; ses enfans furent :

- 1^o. Clémentine-Joséphine Françoise-Thérèse, morte en 1821, avait épousé Florent-Stanislas Amour, Comte De Lannoy-Clervaux ; de ce mariage naquit :
 - a. Constance-Ferdinande-Désirée, Comtesse De Lannoy, née à Liège, le 21 août 1791.
 - b. Clémentine-Constance-Florence, Comtesse De Lannoy, née à Munster, le 5 décembre 1795.

- c. Napoléon, Comte De Lannoy, né à Bagneux, près Paris, le 17 septembre 1807.
- 2°. Marie-Charlotte-Thérèse, qui épousa Charles-Florent-Joseph-Médart, Baron de Vauthier de Baillamont.
- 3°. Charles-Louis-Auguste, qui suit;
- 4°. Joseph-Arnould, né le 23 septembre 1770, Duc et possesseur de fait de la Principauté de Rheina-Wolbeck, a épousé la Comtesse de Lasteyrie-Dusaillant, dont il n'y a pas de postérité.
- 5°. Marie-Thérèse-Charlotte, interdite.
- 6°. Marie-Emmanuelle-Françoise-Joséphine, qui épousa Léon-Pierre-Adrien, Chevalier de Menten, créé Baron par diplôme de Guillaume I^{er}. Roi des Pays-Bas, de 1823.
- 7°. Amour-Adolphine-Thérèse Félicité.

XXIII. Charles-Louis-Auguste-Ferdinand-Emmanuel, Duc de Looz-Corswarem, né le 8 juillet 1769, réputé Prince de l'Empire d'Allemagne, en Rheina-Wolbeck; mort le 16 décembre 1822, avait épousé Marie-Caroline, des Barons Denu; dont il eut les enfans qui suivent : elle épousa en 2^{m^e} noces, Alphonse Prudent Huyttens De Beaufort, le 20 juillet 1823.

- 1°. Charles-François-Guillaume-Ferdinand, Duc de Looz-Corswarem, né à Niel le 9 mars 1804.
- 2°. Auguste-François-Charles, Prince de Looz, né à Niel le 9 mars 1805.
- 3°. Arnoldine-Caroline, Princesse de Looz, née à Niel, le 28 juin 1807.
- 4°. Stéphanie-Adolphine-Félicité-Emmanuelle, Princesse de Looz, née à Niel, le 21 janvier 1810.
- 5°. Octavie-Victoire-Antoinette Zéé, Princesse de Looz, née à Niel, le 7 juin 1811.
- 6°. Joséphine-Zéphirine-Arnouldine-Caroline, Princesse de Looz, née à Niel, le 26 août 1812.
- 7°. Edmond-Prosper, Prince de Looz, né à Sedan, le 9 novembre 1813.
- 8°. Guillaume-Désiré-Polydor, né à Bruxelles, le 2 janvier 1817.

Nous croyons indispensable de transcrire ci-après, le diplôme de Duc, accordé le 24 décembre 1734, par l'Empereur Charles VI, à Louis et Joseph de Looz-Corswarem.

CHARLES par la Grâce de Dieu, Empereur des Romains, toujours Auguste, Roi d'Allemagne, de Castille, de Léon, d'Aragon, des Deux-Sicules, de Jérusalem, de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, de Navarre, de Grenade, de Tolède, de Valence, de Galice, de Majorque, de Séville, de Sardaigne, de Cordoue, de Corse, de Murcie, de Jaën, des Algarbes, d'Algecira, de Gibraltar, des îles Canaries, des Indes Orientales et Occidentales, des îles et terre ferme de la mer Océane; Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de

Milan , de Stirie , de Carinthie , de Carniol , de Wirtemberg , de la Haute et Basse Silésie , d'Athènes , de Néopatrie ; Prince de Suabe , Marquis du St.-Empire ; de Bourgovie , de Moravie , de la Haute et Basse Lusace ; Comte de Habsbourg , de Flandres , d'Artois , de Tyrol , de Hainaut , de Namur , de Barcelone , de Ferrette , de Kibourg , de Gorice , de Roussillon et de Cerdagne ; Landgrave d'Alsace ; Marquis d'Oristan , et Comte de Goreane ; Seigneur de la Marche , d'Esclavonie , du Port-Mahon , de Biscaye , de Moline , des Salins , de Tripoli et de Malines , etc. A tous ceux qui ces présentes verront , ou lire ouïront , Salut. Comme il convient et appartient aux Princes Souverains , desquels tous états et degrés de noblesse , Prééminences et Seigneuries procèdent d'élever et de décorer d'honneurs , titres et prérogatives ceux que par de continuels exercices et expériences de notables et vertueux faits et services , ils connaissent les avoir mérité , en être dignes et capables , afin de les mouvoir , animer à persévérer et à se distinguer de plus en plus , comme aussi à attirer et inciter leurs postérité et d'autres , non-seulement pour suivre l'exemple et pour atteindre la bonne renommée et réputation d'iceux , mais aussi pour parvenir au plus haut degré et comble de vertu pour l'avantage du bien public : et Nous ayant été remontré en dû respect de la part de nos chers féaux Messires Louis et Joseph , comtes de Corswarem-Looz , tous deux fils légitimes de Jean-Hubert : qu'ils seraient descendus en ligne directe , masculine et légitime des anciens Comtes de Looz , qui pendant les onzième , douzième et treizième siècles auraient donné des marques distinguées de leur attachement à l'église , dont ils auraient dignement rempli l'Episcopat et autres Prélatures , en se signalant , tant par des fondations d'abbayes et collèges des deux sexes , et dans les guerres , contre les Infidèles , que par leur zèle et fidélité envers les Empereurs nos augustes prédécesseurs à l'Empire , qu'ils auraient servi de leurs personnes et troupes en plusieurs occasions ; que ceux de la branche de Corswarem des mêmes Comtes de Looz qui se seraient donnés à l'église , en auraient aussi possédé les premières dignités , comme de Chanoines nobles aux Dames d'Utrecht , de Grands Doyens , d'Achidiacres et de Chanoines nobles en grand nombre de la cathédrale de Liège , de Prévôts de diverses collégiales , d'Abbés d'Ama , de St.-Hubert , de Visez , de Prémontrés , etc. Que les filles de la même branche auraient été Chanoinesses dans les plus illustres chapitres des Pays-Bas depuis plus de cinq siècles : que les remontrants seraient descendus des Comtes de Looz , par Jean de Looz , Sire de Ghoer , ou autrement , *Ghoyez* , frère puîné d'Arnould , Comte de Looz , époux d'Agnès de Bavière , fils d'un autre Arnould , Comte de Looz , et d'A-

leide de Diest : que les branches cadettes issues des anciens Comtes de Looz, pour se distinguer les unes des autres, auraient pris les noms des Terres qu'elles possédaient, soit par alliance ou autrement, ayant cependant conservé le privilège de leur origine, en appliquant le titre de Comte, aux dites Terres; qu'ainsi les uns se seraient titrés de Comtes de Chiny, d'Agimont, de Duras, de Montaignu, de Clermont, de Hornes, de Niel, de Corswarem, et quelquefois simplement Sire de Chiny, d'Agimont, et des autres noms susdits; qu'ils se seraient aussi titrés de Sire de Steinvort, comme aurait fait Arnould, Comte de Looz, époux d'Aleide de Diest, avant qu'il eût succédé à son frère aîné au Comté de Looz, et les Ancêtres des remontrans de Sire de Ghoer et ensuite de Sire de Corswarem, Château-Étienne, terre qu'ils auraient héritée avec celle de Bierlos, par l'alliance de Marie de Diest, par après fixée aux nom et armes de Corswarem; ainsi que la famille de Hornes, descendans du même Arnould, Comte de Looz et de la susdite Aleide de Diest, s'est fixée à celle de Hornes, aussi bien qu'au nom de cette terre : que les remontrans, de même que leurs ancêtres auraient toujours retenu les prérogatives de leur origine; en sorte que dans les réceptions solennelles aux chapitres et collèges nobles de l'Empire et des Pays-Bas, ils auraient été admis comme descendans des Comtes de Looz, même jusques dans les derniers siècles, et nommément en 1637, à la réception de Dorothée-Anne de Schwarzenberg, dans le collège de Thorn, à quelle occasion le quartier de Corswarem des Comtes de Looz aurait été solennellement attesté et juré, de même qu'en 1650 à la réception de Jeanne-Marie de Schwarzenberg dans le chapitre noble de Mons, dont actes authentiques nous ont été exhibés; que ledit quartier de Corswarem aurait pareillement été reçu dans les ordres Teutonique et de Malte : que le lustre de l'extraction des remontrans se prouverait encore par les descendans des deux sexes de Jean d'Apremont, Prince d'Amblise, et de Marie des Comtes de Salms, fille d'Isabeau de Corswarem des Comtes de Looz, qui auraient porté ce quartier dans les plus illustres Collèges d'Allemagne, de même que par ceux du Comte Philippe de la Marck d'Arenberg, et de son épouse Élisabeth de Schonhoven des Comtes d'Arschot, fille d'Isabeau de Corswarem, des Comtes de Looz, qui l'auraient prouvé tel à Cologne, Strasbourg, Liège et Thorn, par les réceptions du Comte Philippe de De la Marck, d'Arenberg, Chanoine de la Métropolitaine de Cologne, et des cathédrales de Liège et de Strasbourg, et par Josinne et Anne De la Marck d'Arenberg, Chanoinesses à Thorn, sœurs germaine de ce dernier : que les familles de Lichtenstein, Dietrichstein, Schwarzenberg, et autres établies en notre

résidence Impériale, seraient issues par alliances de celles des remontrans, et auraient également le susdit quartier de Corswarem, comme descendants des anciens Comtes de Looz, dans les collèges nobles et dans les ordres Teutonique et de Malte : que les ancêtres des remontrans n'auraient pas marqué moins de zèle que les anciens Comtes leurs premiers aïeux pour la religion catholique, à laquelle ils seraient toujours demeurés fermement attachés, sans la moindre altération, et qu'ils auraient donné des marques insignes de leur piété, tant en augmentant les bénéfices ecclésiastiques, fondés par lesdits anciens Comtes de Looz, dans l'église paroissiale de Corswarem, qu'en y fondant des nouveaux, comme aussi l'abbaye de la Paix Dieu, et le grand couvent des Frères Mineurs à Liège, et en dotant considérablement l'église cathédrale de la même ville, ainsi que l'abbaye du Val-Notre-Dame, lesquelles donations existeraient jusqu'à présent, et dont les bénéfices se confèreraient encore actuellement depuis plus de cinq siècles par leur même famille, qui aurait toujours possédé ladite Terre et Château-Étienne à Corswarem : que suivant les traces de leurs premiers aïeux, ils se seraient aussi distingués de toute ancienneté par leur fidélité envers les Empereurs nos augustes prédécesseurs à l'Empire jusqu'au tems présent; et que dès l'an 1308, Walter de Corswarem était Chambellan de l'Empereur Henri VII. Que les Ancêtres des Remontrans établis à Liège et à Corswarem, Comté de Looz, en auraient possédé les emplois les plus relevés, comme de Grand Bailli et Gouverneur des villes, Duché, Province et Forteresse de Bouillon, Ivoy, pour le Prince Louis de Bourbon, Évêque de Liège; de Commandans, Gouverneurs de Dinant, Huy, Stockem, de Thuin, du Marquisat de Franchimont; de Grands Baillis de Condros, d'entre Sambre et Meuse; de Grand Chancelier au susdit Prince; de Grands Veneurs et Hauts Fauconniers de la Principauté de Liège, de Lieutenans des fiefs, Députés de l'état noble, de Stadhouders, et Pairs de la sale noble de Curenge, et de la plupart des dignités du pays; qu'ils auraient aussi eu un Grand Maître d'Hôtel de Hongrie, deux Souverains Baillis du Comté de Namur, plusieurs Généraux, Brigadiers et Colonels propriétaires de régimens, tant dans les armées de notre auguste Maison que de ses Alliés : que François de Corswarem des Comtes de Looz, Comte de Niel, trisaïeul des remontrans, né le 27 octobre 1551, aurait été député de l'état noble du Pays de Liège; qu'Erasme, second fils dudit François leur Bisaïeul, serait mort jeune étant Capitaine au service du Roi d'Espagne; que Jean, fils dudit Erasme, aurait été tué l'an 1643, à la bataille de Rocroy dès sa première campagne, comme Capitaine d'une compagnie

de cavalerie, aussi au service d'Espagne; que François, frère de celui-ci et grand Oncle paternel des remontrants, aurait perdu en 1648, le bras droit à l'âge de quatorze ans à la bataille de Lens sous le Sérénissime Archiduc Léopold, étant Guidon Colonel du Vicomte de Lawastine, et aurait servi longues années en Espagne et aux Pays-Bas où il serait mort Colonel; qu'Erasmus, autre fils du susdit Erasmus, aurait eu deux régimens en Espagne où il serait mort Général de bataille; que le premier remontrant serait actuellement Colonel à notre service, et aurait toujours montré tout le zèle et toute la fidélité possible, tant dans nos armées que dans celles de nos alliés, qu'il se serait trouvé aux sièges de Saint-Venant, Bouchain, Quesnoy, et dans d'autres occasions où il aurait servi à l'entière approbation des Généraux; qu'il aurait un autre frère ci-devant Colonel de cavalerie, et actuellement Chambellan et grand Echanson de notre très-chère et honorée sœur la Sérénissime Archiduchesse Marie-Élisabeth notre Lieutenante et Gouvernante générale de nos Pays-Bas; que la branche des remontrants, depuis le treizième siècle jusqu'à présent se serait alliée par mariage de père en fils aux illustres maisons de Diest, Geneffe, Limbourg, Nassau, Sichem, la Marck d'Arenberg, Hornes, Egmont, Manderscheid, Autfrize, Ligne de Belceuil, Ligne de Barbançon, Ligne d'Arenberg, Enghien, Berlo, Hamal, Trazegnies, Rhingrave, Salm, d'Ognies, Coupigni, Croy d'Arschot, Croy-Havré et Croy-Rœux, Halewin, Montmorenci Werchin, Merode-Fologne, Merode-Thian-Waroux, Merode-Trelon, Alsace de Bossu, Lannoy de la Mottrye, Gavre-Fresin et d'Aiseau, Noyelle de Fallay, Duras, Berlaimont, Bourgogne, de Fallay, de Castille la Cerda, Pallant, Culembourg, Lalaing d'Hooghstraete, Rivières d'Arschot, Hoensbroeck, Schenck, Coloma de Elda, d'Assignies, Barbançon, d'Arguil de Mar, Glimes de Florines, et à grand nombre d'autres des Pays-Bas et d'Allemagne; que Marguerite-Claire-Thérèse d'Argenteau mère des remontrants, aurait été fille héritière de la branche aînée d'Argenteau des Princes de Mongleon : et du côté maternel des Comtes de Guines de Bonnières, dont les ancêtres de part et d'autre auraient été honorés sous nos glorieux Prédécesseurs des Gouvernemens de la province d'Artois, et des villes d'Arras, Saint-Omer, Bapaume, Dunkerque, Quesnoy, Termonde, Binche, et auraient eu plusieurs Généraux, et un Ambassadeur en Pologne; et que le Comte d'Argenteau-Merci, de la même famille que leur dite mère, servirait actuellement dans nos armées, comme Colonel d'un régiment d'infanterie : que les anciens Comtes de Looz leurs Auteurs auraient reçu leur titre de Comte de l'autorité et munificence impériale, et que ce

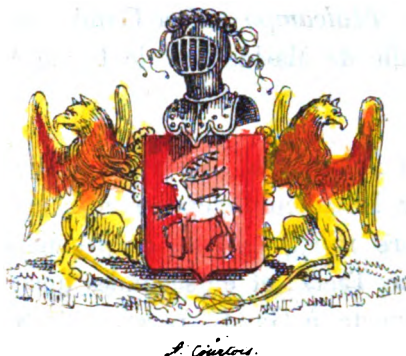
titre, selon l'usage de l'Empire, se communiquerait à tous les descendants légitimes mâles et femelles de ceux qui en ont été honorés; et que les remontrants prouvant, comme ils le feraient, leur origine légitime et masculine des susdits Comtes de Looz, seraient compris dans la grace primitive impériale et décorés dudit titre : que cela étant, ils ne pouvaient sans déroger à ce que leur naissance leur donnerait, en vertu de la dite première grace impériale concédée, recourir à une nouvelle création de Comte : mais comme ils souhaiteraient pour les raisons susdites, de faire conster, d'autant plus, que notre bénigne volonté serait, que dans toutes les souverainetés et terres de notre obéissance, les remontrants et ceux de la même souche descendants en ligne masculine et légitime dudit François Corswarem, des Comtes de Looz, Comte de Niel, et d'Antoinette de Gulpen de Galop, dont la branche se serait établie dans nos Pays-Bas, soient reconnus et traités de COMTES DE LOOZ-CORSWAREM, afin que la mémoire de cette ancienne origine ne se perde pas, et qu'elle se continue à leur prospérité; et comme ils posséderaient actuellement des terres et revenus très considérables dans plusieurs provinces de nos Pays-Bas; savoir : de Brabant, Luxembourg, Flandres, Hainaut et Namur, et qu'autres grandes terres de la famille, seraient fideicommissées dans leurs branches: que le premier remontrant serait le seul de ses frères qui aurait postérité, et que parmi ces terres ainsi possédées ou substituées, il y en aurait plusieurs qui seraient déjà depuis longtemps érigées en Comtés et Baronnies; les remontrants nous ont très-humblement supplié, qu'en les reconnaissant et déclarant pour autant que de besoin, Comtes de Looz de Corswarem, notre bon plaisir soit de les condécorer du titre de Ducs, et de leur permettre d'appliquer ce titres à des terres par eux possédées et à posséder dans nos Pays-Bas, pour être réunies et érigées en Duchés sous les noms de Looz-Corswarem et de Corswarem-Looz, et de transmettre ces titres à leurs descendants de père en fils en ligne masculine et légitime, et au défaut d'hoirs mâles des supplians à une de leurs filles, ou celui ou ceux de leur nom et famille qu'ils denomeront par testament ou autre disposition. Savoir Faisons, que nous ce que dessus considéré, et ayant particulier égard à l'ancienne et illustre extraction des supplians, et tant à leur service et mérites, qu'à ceux de leurs ancêtres; de tout quoi ils nous ont fait conster authentiquement par l'acte de filiation généalogique de leur famille depuis l'an 1084, jusqu'à présent, fait à Liège le 24 Décembre 1733, par le héraut d'armes, J. Lefort, de même que par d'autres actes d'attestation et de déclaration: et voulant leur donner des

marques distinguées de notre munificence royale, avons de notre certaine science, grâce, libéralité, pleine puissance et autorité souveraine, fait et créé, faisons et créons lesdits Louis et Joseph Corswarem, en les reconnaissant et déclarant pour autant que besoin, Comtes de Looz-Corswarem, Ducs par ces présentes, de même que leurs enfans et descendans de père en fils en ligne masculine et légitime, selon le droit de primogéniture; leur permettant, au défaut d'hoirs mâles, de transmettre ces titres à une de leurs filles, ou à celui ou ceux de leur nom et famille qu'ils dénommeront par testament ou autres dispositions; nous permettons aussi auxdits Comtes Louis et Joseph d'appliquer le titre de Ducs à tels terres et Seigneuries par eux possédées et à posséder dans nos Pays-Bas, comme ils trouveront convenir, pour être réunies et érigées en Duchés sous les noms respectivement de Looz-Corswarem et de Corswarem-Looz, lesquelles terres avec leurs appendances et dépendances, hauteurs, juridictions, revenus et possessions y appartenant; avons dès maintenant pour lors érigé, comme les érigeons par les présentes, en titre, nom, prééminence et dignité de Duchés, permettons en outre auxdits Comtes Louis et Joseph et à leurs descendans d'y ajouter, unir et incorporer telles autres terres et seigneuries que bon leur semblera, en augmentation et pour plus grand lustre d'iceux Duchés, pour par eux et leurs descendans de père en fils en ligne masculine et légitime, et au défaut d'hoirs mâles desdits deux Comtes par une de leurs filles, ou par celui ou ceux de leur nom et famille qu'ils dénommeront par testament ou autre disposition, jouir et user à toujours desdits deux titres de Ducs et érection en Duchés, ensemble des droits, honneurs, dignités, autorités, privilèges, prérogatives et prééminences y appartenant, en la même forme et manière qu'en jouissent et ont coutume de jouir tels autres Ducs par tous nos Pays, terres et Seigneuries, et notamment en nos Pays-Bas; le tout cependant à charge et condition que lesdits Comtes Louis et Joseph, leurs descendans et successeurs seront tenus de faire le serment de fidélité et loyauté à cause desdits deux Duchés de Looz-Corswarem et de Corswarem-Looz, entre les mains de nous, nos Hoirs et Successeurs, ou de nos Lieutenans, Gouverneurs et Capitaines, Généraux de nos Pays-Bas, lesquels avons à ce commis et autorisés, comme nous les commettons et autorisons par ces présentes; et par ledit serment jurer et promettre de tenir lesdits Duchés lorsqu'ils seront appliqués, comme dit est, aux terres et Seigneuries qu'ils trouveront convenir, de nous et de nosdits Successeurs en Fief, selon les lois et usages des Provinces où lesdites applications en auront été faites,

et d'en faire alors les reliefs en payant les droits à ce dus, là et ainsi qu'il appartiendra. Idem, à condition que les mêmes Duchés, après lesdites applications, ne pourront être séparés, éclissés ni démembrés par eux ni par leurs Successeurs, Ducs et Duchesses respectivement de Looz-Corswarem et de Corswarem-Looz, par testament ou autre contrat; et en outre que cette notre présente grace, création et érection en Duchés ne tourneront ores, ni au tems à venir en notre préjudice, ni de nos droits, Hauteurs, Seigneuries, Juridictions, ressort, souveraineté, autorité et prééminence : permettons de plus auxdits Comtes Louis et Joseph, à leurs descendans et Successeurs légitimes Ducs et Duchesses respectivement de Looz-Corswarem et de Corswarem-Looz, de pouvoir orner et décorer leurs anciennes armes, qui sont un écu écartelé au premier et quatrième d'or et gueules de dix pièces, au deuxième et troisième d'argent à deux faces de sable, et sur le tout d'hermines à deux faces de gueules, et supporté par deux levriers d'argent accolés de gueules au bord d'or, tenant chacun une banderole, celle à dextre au premier quartier, et celle à senestre au surtout de l'écu, en les faisant sommer, ainsi que seraient en possession de faire ceux qui sont revêtus et honorés du titre de Duc dans nos dits Pays-Bas; savoir, d'un bonnet d'écarlate ou de velours cramoisi rebrassé d'hermines, et fermé d'un cercle d'or semé de perles, et d'y poser autour un manteau de gueules, bordé d'or et fouré d'hermines, en la forme et manière qu'elles sont peintes et figurées au milieu de ces présentes. Si nous donnons en mandement à notre très-chère et très-aimée sœur la Sérénissime Archiduchesse Marie-Elisabeth, notre Lieutenante et Gouvernante Générale de nos Pays-Bas; et ordonnons à tous nos conseils et autres, nos Justiciers, Officiers et sujets à qui ce peut regarder ou toucher, qu'ils fassent et laissent pleinement, paisiblement, et perpétuellement jouir et user lesdits Louis et Joseph Comtes de Corswarem-Looz, et leurs descendans de père en fils en ligne masculine et légitime, et au défaut d'hoirs mâles desdits deux Comtes, une de leurs filles, ou celui ou ceux de leur nom et famille qu'ils dénommeront par testament ou autre disposition, du titre de Duc, des érections en Duchés, des droits, dignités, honneurs, prérogatives et privilèges y attachés, des condécorations d'armoiries et de tout le contenu en ces dites présentes, sans leur faire mettre ou donner, ni souffrir être fait, mis ou donné aucun trouble ou empêchement; au contraire, ordonnons en outre à ceux de nos finances et nos chambres de Comptes, aux Rois d'armes de nos Pays-Bas, et à tous ceux que ce peut regarder, qu'ils procèdent bien et duement

à la vérification, entérinement et enregistrement de ces présentes, selon leur forme et teneur; car ainsi nous plait-il, pourvu que dans l'an après la date de cette, icelles soient présentées à notre-dite chambre de Comptes, à l'effet de la dite vérification et entérinement, comme aussi dans le même terme, à notre premier Roi d'armes ou autre qu'il appartiendra en nos dits Pays-Bas, en conformité et aux fins portées par le quinzième article de l'ordonnance décrétée par les Archiducs Albert et Isabelle, le 14 décembre 1616, touchant le port d'armoiries, timbres, titres et autres marques d'honneur et de noblesse, l'un et l'autre à peine de nullité de cette notre présente grâce; ordonnant à notre-dit Roi d'armes, ou à celui qui exercera son état en nos dits Pays-Bas, ensemble au Roi ou héraut d'armes de la province qu'il appartiendra, de suivre en ce regard ce que contient le règlement fait par ceux de notre conseil privé, le 2 octobre 1637, au sujet de l'enregistrement de nos lettres patentes touchant les dites marques d'honneur, en tenant par nos dits Officiers d'armes respectivement notice au dos de cettes : et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons signé ces présentes de notre main, et à icelles fait mettre notre grand Scel. Donné en notre ville et résidence impériale de Vienne en Autriche, le vingt-quatrième jour du mois de décembre l'an de grace mille sept cent trente-quatre, et de nos règnes de l'Empire romain le vingt-quatrième, d'Espagne le trente-deuxième, et de Hongrie et de Bohême aussi le vingt-quatrième. Paraphé, Roc^{te} v^{te}: *Signé*, CHARLES. et plus bas : Par ordonnance de sa Majesté. *Contresigné*, A. F. BARON DE KURZ.

MAELCAMP DIT MALCAMPO.



ARMES : de gueules au cerf passant d'argent le col percé d'une flèche d'or en barre; supports : deux griffons d'or armés et lampassés de gueules, l'écu surmonté d'un heaume et pour cimier un griffon d'or.

LA famille de Maelcamp, dit *Malcampo*, est originaire d'Espagne, d'où elle vint s'établir aux Pays-Bas, à la fin du 14^m siècle ou au commencement du 15^m. Cette famille était réputée en Espagne d'une extraction noble ancienne. Le premier qui vint s'établir aux Pays-Bas habita Tournai, où il fit nombre de Fondations pieuses, dont on trouve encore des monumens dans les églises de cette ville; George Maelcamp dit *Malcampo*, fils du précédent, fut habiter Gand en 1500, où depuis cette époque cette famille a contracté les plus belles alliances. Plusieurs individus de cette famille ont servi avec distinction dans les premiers grades de l'armée, et d'autres ont rempli avec honneur la place de Chef-Bailli du Vicomté de Gand.

La filiation de cette famille commence par :

I. George Maelcamp dit *Malcampo*, mort à Gand, paroisse de St.-Jacques, dont,

II. Adrien Maelcamp dit *Malcampo*, né à Gand, paroisse St.-Jacques, épousa Dame Catherine Van der Plasschen, fille de Guillaume, dont est issu :

III. Mathieu Maelcamp dit *Malcampo*, né à Gand, mort en 1588, épousa Dame Élisabeth Dejonghe, fille de Mathieu et de Dame Vanderhaghen, morte en 1595, dont,

IV. Mathieu Maelcamp dit *Malcampo*, né le 16 septembre 1590, fut tenu sur les fonds de baptême par Matthieu Dejonghe et Dame Catherine Van der Plasschen, mort le 14 octobre 1657, épousa, en premières noces, le 27 septembre 1612, Dame Catherine Taetz, et en secondes noces, le 9 février 1630, Dame Élisabeth De Wilde, morte à Gand, paroisse de St.-Jacques, le 5 juin 1674, âgée de 76 ans, fille de Pierre et de Dame Élisabeth Sturtewaeghen, dont,

V. Jean-Baptiste Maelcamp dit *Malcampo*, né en 1635, mort à Gand, paroisse de St.-Bavon, le 1^{er} mai 1707, épousa Dame Agnès-Françoise Doncker, fille de Gaspard et de Dame Susanne Janssen, d'Anvers, morte à Gand, le 11 décembre 1690, dont,

VI. Jacques-Fortunat Maelcamp dit *Malcampo*, né le 25 octobre 1685, mort le 24 février 1741, à Gand, paroisse de St.-Bavon, Seigneur de Tomme, Terhaegen, Caleestert, épousa, en premières noces, Dame Delcampo, et en secondes noces, Sabine-Jeanne Dubois, née en 1690, morte le 14 mars 1765, fille de Mathieu Dubois et de Dame Sabine-Jacqueline Codde. Le frère de Jacques-Fortunat ci-dessus mentionné forma la branche des Marquis de Maelcamp dit *Malcampo*, de Schonberg, dont il n'y eut pas d'héritiers mâles, et qui s'éteignit dans la famille des Marquis de Rodriguez-Devora-Y-Vega, Marquis de Rodes, les autres frères furent établis en Espagne avec postérité; le fils de Jacques-Fortunat qui suit devint l'aîné par la mort de son frère du premier lit, mort en Espagne, sans descendants.

VII. Charles - Aloise Maelcamp dit *Malcampo*, Seigneur de Tomme - Terhaegen, Caleestert, né le 21 juin 1719, mort le 11 octobre 1784, épousa, à Ypres, dans la Chapelle de Monseigneur l'Évêque, le 29 mai 1774, Dame Antoinette - Sabine - Marguerite Vanderstichele, fille de François - Joseph, Seigneur de Maubus et Bois-Roozale, et de Dame Sabine-Colette-Thérèse Bonaert; dont plusieurs fils, entre autres Mathieu Maelcamp dit *Malcampo*, de Bal-

berghe, qui épousa Dame Vicomtesse de Nieulandt, fille du Vicomte de Nieulandt et de Dame d'Allegambe, dont un fils mort en célibat, le 30 avril 1822.

Jean-Baptiste-Séraphion Baron de Maelcamp dit *Malcampo*, de Vleinderbecke, Général au service d'Autriche, né le 14 octobre 1730, épousa, en Silésie, le 27 décembre 1762, Dame Jeanne-Élisabeth, Baronne d'How-Ilaschy, fille de Jean-Joachim, Colonel au service de S. M. le Roi de Prusse, et de Dame Chrétienne-Vertueuse, Baronne de Kracht; dont deux Demoiselles et un fils, Gustave-Adolphe-Mathieu-Clément-Alexandre-Eugène, Baron de Maelcamp dit *Malcampo*, de Beulieu, né le 28 novembre 1769, à Luxembourg, mort Major au service d'Autriche, près de Fausen-Sweiler, où il fut tué au champ d'honneur, le 21 mars 1799, en conduisant l'avant-garde de l'armée autrichienne sous le commandement de Son Altesse impériale et royale l'Archiduc Charles. Il épousa, le 14 novembre 1791, Louise-Isabelle, fille unique de Jean-Pierre, Baron de Beulieu, Grand-Croix de l'ordre royal de Marie-Thérèse, Général d'artillerie, Colonel propriétaire du régiment de son nom (le 58^e régiment d'infanterie de ligne), et de Dame Louise de Robert. De ce mariage naquirent deux filles, qui furent Chanoinesses, l'une au Chapitre Noble de Savoye, à Vienne, et l'autre au Chapitre de Brūün, en Moravie, et un fils Pierre-Gustave, Baron de Maelcamp dit *Malcampo*, de Beulieu, né à Lathuy, en Brabant, province de Namur, le 16 janvier 1793, Chambellan de S. M. l'Empereur d'Autriche et Capitaine au même service.

VIII. Mathieu-Charles-Antoine-Désiré Maelcamp dit *Malcampo*, Seigneur de Tomme - Terhaegen, Caleestert, né à Gand, le 2 juin 1778, mort le 4 avril 1825. Il épousa à Brasse, dans la chapelle du château, en septembre 1800, Dame Charlotte-Isabelle-Joséphine De Gaest, de Brasse, fille de Charles-François-Joseph et de Dame Albertine-Caroline-Françoise Bonaert, morte en 1821, dont deux demoiselles et Jean-Baptiste-Constant-Joseph Maelcamp dit *Malcampo*, de Landeghem, né à Gand, paroisse de St.-Bavon, le 2 janvier 1782; il épousa, à Mons, à St.-Waudru, en janvier 1810, Dame Charlotte-Désirée-Ursule de Jacquier de Virelles, fille de Jacquier, Marquis de Virelles, et de Dame N. de Malingrau; dont deux demoiselles et un fils qui suit : Charles-Borromé Maelcamp dit *Malcampo*, de Melsène, né le 9 février 1784, à Gand, paroisse de St.-Bavon.

IX. Alfred-Marie-Victoire-Ghislain Maelcamp dit *Malcampo*, né à Bruxelles, paroisse de Caudenberg, le 30 septembre 1812.

Nous transcrivons ci-dessous, comme renseignement et monument historique, la déclaration donnée en faveur de la famille de Maelcamp ou Malcampo, par les Hérauts-d'Armes Jarens et Van den Hecke.

« Infra. scripti toparcha de Lodelinsart et de Castillon Suae Majestati à Conciliis primariusque Armorum Gentilitiarum regulus per Belgium catholicum, nec non Andreas-Franciscus Jarens atque Carolus Van den Hecke scutiseri rei heraldicæ præfecti ordinarii dictæ Suae Majestatis in eodem Belgio testimonium damus fidemque facimus omnibus quibuscunque has lecturis vel legi auditoris quod descriptio hac genealogica per antiquæ catholicæ et nobilis familia Maelcamp alias Malcampo, quæ incipit à Domino Georgio Maelcamp alias Malcampo fidelissimè sit peracta et quod tam ipse quam reliqui omnes quorum nomina et nobilitatis insiquia hic expressa sunt, Catholicis parentibus sunt procreati, baptisati, nec ulla unquam hæreseos labe infecti, denique quod prædicti Georgii filius Dominus Adrianus Maelcamp alias Malcampo ex Domina Catharina Van den Plasschen uxore sua habuerit D. Mathæum Maelcamp alias Malcampo matrimonio junctum D. Elisabethæ Dejonghe orinsindæ ex antiquâ catholicâ ac nobili prosapiâ D. Dejonghe et Vanderhaghen ex quorum filio D. Mathæo Maelcamp alias Malcampo Juncto 1° D. Catharinæ Taelz; 2° D. Elisabethæ De Wilde uti et ex nobili prædictarum familiarum stemmate peramptâ Virorum, Nobilium, Patriciorum, Consularium, Senatorum, Rogiorum Ministrorum sequitur Baronum ac Marquionum orta est progenies pro ut videre est in hac genealogicâ tabulâ ex quatuor foliis majoribus confectâ quam in horum omnium fidem ad petitionem D. Gasparis Malcampo hispali commorentis filii D. Joannis-Baptistæ Maelcamp alias Malcampo et D. Agnelis-Franciscæ Donquer solito officii nostri sigillo ac propriarum manuum subscriptione munivimus. Actum in Cameris Heraldicis et supremo Belgici catholici palatio burgundica. Bruxellis, hac die 19 maji anno 1719.



MOREAU DE BELLAING (1).

CHEVALIERS MOREAU DE BELLAING.



H. Courtois

L'ill. G. Hermann.

ARMES : d'azur à la bande d'argent, chargée de trois hermines de sable, l'écu timbré d'une couronne de chevalier, sommé d'un casque; supports : à dextre un sphinx et à senestre un griffon de sable.

LA famille des Chevaliers Moreau de Bellaing est une ancienne famille noble originaire d'une contrée du Pays de Liège, nommée la Hesbaye; une branche de cette famille était connue en Cambrais sous le nom du Fay (2), et plus tard, sous le nom de Moreau (3) Fay. Elle portait d'abord pour armes comme la branche de la Hesbaye, un *Sautoir*, ne se distinguant que par les couleurs; les siennes étaient, argent et sable, et ensuite elle prit avec le nom de Moreau, la bande au lieu du sautoir, ainsi que l'avait fait Moreau de Horion dans la Hesbaye, et porta d'azur à la bande d'argent, chargée de trois hermines de sable. Dans la Hesbaye, la même famille était connue sous le

(1) *Histoire de la Noblesse des Pays-Bas*, imprimée à Leide, en 1664, article Moreau. *Les monuments anciens*, par le Comte de Saint-Génois, page 170, second volume.

(2) Article du Fay, page 550, de l'*Histoire de Cambrais*. L'orthographe du mot Fay a varié; nous l'écrivons diversement avec un *t* à la fin ou sans *t*, selon les époques ou les auteurs que nous avons consultés.

(3) Moreau Ad. M., qui se dit d'un cheval extrêmement noir, voir le *Nouveau Vocabulaire*, par Carmon et Piestre, page 515, au mot *Moreau*.

nom de Rulant de Hozémont (1), et sous celui de Moreau de Horion, elle portait pour armes avec le premier de ces noms, d'or au sautoir de gueules, et avec le second d'or à la bande d'azur (2).

La branche de la Hesbaye prit la bande et le nom de Moreau, lors du mariage de Jean de Rulant de Hozémont de Fontaine (3) avec Mabile, 5^me fille de Regner de Velroux, dit Moreau.

La branche du Cambrasis prit le même nom de Moreau, et la bande lorsqu'elle s'allia avec la maison de Saucy ou *Moreau-Saucy* (4).

Il est difficile de décider si la famille du Fay en Cambrasis tire son origine de celle de Rulant en Hesbaye, ou si celle-ci en est une branche; leur ancienneté se perd dans l'obscurité des temps; mais il est certain que ces deux familles ont une origine commune : les premiers de ses membres qui paraissent, tant en Cambrasis que dans la Hesbaye, avec le nom de *Moreau*, sont :

1^o. En 1225, Robert Moreau, Écuyer, qui épousa Florence Blocquelle, fille de Jean, deuxième du nom, Bailly de Wallincourt et de Florence Pingret. Les armes de Robert Moreau, sont représentées d'azur à la bande d'argent, dans la généalogie de la maison de Blocquelle de Nisme (5).

2^o. En 1226, Guillaume Moreau, Écuyer, Capitaine de Wallincourt;

3^o. Guy Moreau, Écuyer, fils de Guillaume, qui d'après une Charte de l'abbaye de Saint-Aubert, avait épousé Mahaut d'Euville (6); il mourut en 1287;

4^o. Jean Moreau de Horion, qui vivait dans la Hesbaye, vers l'an 1300, et qui épousa Mabile Velroux de Luxembourg (7);

(1) Page 229, de l'édition de 1673, du *Miroir des Nobles de la Hesbaye*, et 171, 176, 177 de la nouvelle édition de 1791, par le protonotaire Jalhat.

(2) Voir les armes représentées sous le n^o 404 et la note k, de la page 177, de l'édition du *Miroir des Nobles de la Hesbaye*, de 1791.

(3) Page 177, note k, de l'édition du *Miroir des Nobles de la Hesbaye*, imprimée en 1791.

(4) L'*Histoire de la Noblesse des Pays-Bas*, par Caspentier, première partie, pages 504 et 505, et deuxième partie, page 351, et troisième partie, page 251. Cette alliance est prouvée par les armes de Catherine Fay, qu'épousa Nicolas Moreau, d'après la généalogie de Paul Gelic, publiée par le Comte de Saint-Génois.

(5) Voir l'*Histoire du Cambrasis*, au nom de Blocquel, et une généalogie de la maison Blocquel de Wismès, dressée il y a environ 130 ans, et qui est entre les mains de Mr. le Vicomte de Wismès, celui qui habite Paris et qui a épousé la fille du Comte Charles de Polignac.

(6) Voyez page 810 de l'*Histoire du Cambrasis*.

(7) Page 177 du *Miroir des Nobles de la Hesbaye*, édition de 1791.

Et son fils, Guillaume Moreau de Horion, l'un des gentilshommes qui scellèrent l'acte dit *la commission des douze*, pour traiter de la Paix, entre les maisons d'Awans et de Waroux, qui fut conclue le 25 septembre 1334 (1).

La branche dont descendent les Chevaliers Moreau de Bellaing, a possédé dans les Pays-Bas les terres du Fay, Saucy, Alnoy, Bridou, Bellaing, etc.

Elle a fourni un Évêque, des Conseillers de l'Évêque de Cambrai, des Magistrats, des Chanoines et des Militaires distingués.

Elle a été connue sous les noms de *Moreau du Fay* ou d'*Oufayt*, de Moreau Saucy, avant de l'être sous celui de Moreau de Bellaing.

Sous le nom de Moreau Saucy, elle fut une des principales bienfaitrices de l'abbaye de Vaucelles en Cambrais (2).

Cette branche a pour auteur Jean de Rulant de Hozémont, fils de Baruage dit le Jeune et frère de Regner de Rulant de Hozémont, qui fut tué par un de ses parens, Arnoult de Dammartin de Warfusée de Hussimbourg, en novembre 1297, lorsqu'il revenait de terminer ses études à Paris, et se rendait chez ses parens, qui habitaient la terre de Warfusée, dans la Hesbaye (3).

C'est après la mort de son frère, que Jean vint en Cambrais (4); il y épousa la fille unique de Guy Moreau et de Méhaut d'Euville, alors orpheline, à condition qu'il prendrait le nom et les armes de la famille, dont il épousait l'héritière; elles étaient d'azur à la bande d'argent chargées de trois hermines de sable, d'après ce que rapporte Gelic, qui déclare les avoir vu en 1511, dans l'église de St.-Aubert, à Cambrai; sur la tombe de Guy Moreau et de Méhaut d'Euville.

Depuis son mariage, Jean de Rulant, fut connu sous le nom de Jean Moreau et le plus souvent il prit le nom de sa terre d'Euville; il fut échevin de Cambrai en 1320 (5).

(1) Note o de la même page 177 du même ouvrage.

(2) Pages 504 et 505 de l'*Histoire du Cambrais*, première partie.

(3) Page 176, note h, de l'édition du *Miroir des Nobles de la Hesbaye*, imprimée en 1791.

(4) Les preuves que des membres de ces familles de la Hesbaye passèrent au Cambrais sont nombreuses; mais en voici une irrécusable: Rosel rapporte une épitaphe qui se voyait en l'église de Caumont, ainsi conçue: « *Hic dormit nobilis miles Hugot Warfusæus Castellanus Sellensis* (Châtelain de « château de Selles, à Cambrai), qui obiit MCCCLXXII. » *Histoire de Cambrai*, pages 1003 et 1069.

(5) Même histoire, tome premier, troisième partie, page 255.

C'est probablement à cause de son nom d'Euwillers que Gelic ne découvrit pas qu'il était père de Regner, et aussi parce que Regner était fils d'un premier mariage et fut confié à la famille de sa mère, lorsque son père se remaria en secondes noces à Antoinette Levasseur, dont il eut :

Méhaut Moreau d'Euwillers, qui épousa Jacquemart Bokart (1), dont un fils aussi Jacquemart épousa, à Gand, Agnès Vanderwalle, fille de Roger et d'Agathe Warnewick.

Gelic, que le Blond a suivi et le Comte de Saint-Génois qui a publié le tableau généalogique de la famille Moreau de Bellaing, lui donnent pour premier ascendant Regner Moreau, Seigneur du Fay et de Saucy, mort en 1385 (2). Malgré les nombreux documens qui prouvent que Jean de Rulant, qui prit le nom de Jean Moreau, et fut plus connu sous celui d'Euwillers, est père de ce Regner, Nous nous conformerons à ce qu'ont adopté ces auteurs. Nous donnerons pour premier ascendant :

I. Regner Moreau, Ecuyer, Seigneur du Fayt et de Saucy, mort l'an 1385, épousa une Anglaise : on ignore son nom; on sait seulement qu'elle était attachée à Philippe de Hainaut, Reine d'Angleterre, épouse d'Édouard. Regner Moreau du Fayt, fut plus connu sous le nom du Fay, il eut pour fils;

II. Jean Moreau, Écuyer, Seigneur du Fay, seigneurie qui relevait de l'évêché de Cambrai. Il fit acte de relief de sa terre du Fay, l'an 1386, il fut connu sous son nom de terre; il épousa Nicole Bets (3), dont naquit :

III. Gilles Moreau, Écuyer, mort des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille d'Azincourt l'an 1415. Il avait épousé Marguerite de Thun; il fut inhumé avec elle dans l'église de Saint-Aubert, près d'une autre sépulture,

(1) *Histoire de Cambrai*, page 255, tome premier, troisième partie.

(2) *Monumens anciens*, par le Comte de Saint-Génois, page 170, deuxième volume.

(3) Philippe de l'Épinay, dans ses *Recherches sur les Antiquités et la Noblesse de Flandre*, Douai, 1631; pages 245 et 246, rapporte que Messire Roger de Warnewick, Chevalier, épousa en 1349, Dame Catherine Bets, fille de Guillaume : ignorant qu'elles sont les armes de Nicole et de Catherine Bets, on ne sait si elle est de la même famille que l'épouse de Jean; mais le nom de Bets s'écrit absolument de la même manière, et l'alliance précédente en 1368, à Gand, de Jacquemart-Bockart, fils de Méhaut-Moreau d'Euwillers, avec une fille d'Agathe de Warnewick, fait présumer que les deux Bets étaient de la même famille.

d'un Guy Moreau, Écuyer, mort en 1281, qui portait les mêmes armes que lui et qui y était enterré avec Méhaut d'Euwillers, sa femme. Il eut pour fils :

IV. Wattier Moreau, Écuyer. Il avait accompagné à Gênes vers l'an 1400 le Comte de Saint-Pol (de la maison de Luxembourg), qui était Gouverneur de cette ville, pour le Roi de France. En 1401, il s'était rendu dans l'île de Chipre, près de Jean II, Roi de Chipre, de Jérusalem et d'Arménie, né à Gênes, pendant la captivité de Jacques I^{er}, son père. Wattier tenta sous Jean II, de reprendre Famagouste; fit des prodiges de valeur pour défendre ce Prince, lors d'une descente que firent les Égyptiens dans l'île de Chipre; pendant son séjour il y avait épousé Isabeau de Beurevoir, qui y avait suivi Charlotte de Bourbon, lorsqu'elle était devenue Reine de Chipre. Il fut fait prisonnier par les Égyptiens avec le Roi, et conduit au Caire, en 1426, et rendu en même temps après quelques mois de captivité. Enfin, devenu veuf, il quitta cette île pour revenir dans le Cambrais, mais ayant débarqué à Venise, il y tomba malade et y mourut en 1430; il avait eu d'Isabeau de Beurevoir, deux fils, savoir :

- 1^o. Guy qui suit;
- 2^o. Jean Moreau, Écuyer, dit *Moro*, resta à Venise, et y eut des fils qui en eurent eux-mêmes, qui continuèrent à porter le nom de *Moro*; mais on ignore qu'elles furent les alliances et qu'elle fut la descendance de cette branche.

V. Guy Moreau, Écuyer, revint en Cambrais, par le midi de la France. Il épousa en Languedoc, Alix de Reich, dont la famille est plus connue sous le nom de Penautier, qu'elle prend d'une terre qu'elle possède de temps immémorial. A son arrivée à Cambrai, il apprit que son père avait hérité d'un parent, pendant son absence, la terre de Moreau-Sart; mais il paraît qu'il vendit ses droits sur cette propriété, qui lui était disputée; puis il se mit en possession des autres biens de sa famille, par suite des arrangemens pris avec son frère à Venise. En 1473, Philippe de Croy, ayant invité les gentilshommes de sa connaissance à assiéger avec lui la ville et le château de Chimay,, Guy répondit à l'appel, mais fut tué à l'escalade du château; il laissa d'Alix de Reich, trois enfans, savoir :

- 1^o. Jacqueline, qui épousa, le 1^{er}. janvier 1484, Nicolas-Jean Ghilet, Écuyer.
- 2^o. Nicolas, qui suit :
- 3^o. Étienne Moreau, dit Morelli, qui fut Chanoine de Cambrai en 1483, puis Évêque de St.-Jean de Morienne, en Savoie.

VI. Nicolas Moreau, Écuyer, fut Conseiller de l'Évêque de Cambrai, Henri de Bergues; il partagea l'honneur de son bon gouvernement, l'accompagna en Espagne, lorsque ce prélat s'y rendit avec Jeanne d'Aragon, peu après la naissance de Charles - Quint, et après la mort de ce Prélat servit Jacques de Croy son successeur, pour lutter contre le parti de François de Melun; ce qui lui avait d'abord attiré des persécutions de la part des Cambraisiens; mais ce qui lui valut des bénédictions, quand on connu à Cambrai par expérience les vertus et les qualités de Jacques de Croy. Il avait épousé Catherine du Fay, dont il eut deux fils et une fille :

- 1°. Jean Moreau, Chanoine de Cambrai;
- 2°. Anne, qui épousa Jean Ghilet, dit Mainier, Écuyer;
- 3°. Jérôme, qui suit :

VII. Jérôme Moreau, Écuyer, mourut avant son frère; car ce furent les enfans de sa sœur et les siens qui recueillirent la succession de Jean Moreau Écuyer, Chanoine de Cambrai, Jérôme Moreau eut de Jeanne Du Bois, d'une très-ancienne famille noble, un fils et deux filles;

- 1°. Marguerite Moreau, qui épousa Arnould des Portes, Écuyer;
- 2°. Guillaume, qui suit;
- 3°. Françoise Moreau, Religieuse.

VIII. Guillaume Moreau, Écuyer, s'attacha à Robert de Croy, Évêque de Cambrai, Prince de l'Empire, il eut le malheur de perdre ce Prélat et crut que personne ne serait plus convenable pour le remplacer que Maximilien de Bergues. Il avait vu à Arras, Antoine Perrenot (depuis Cardinal de Granvelle); il connaissait son crédit à la Cour d'Espagne : il le pria de l'employer en faveur du petit neveu de Henri de Bergues qui avait rendu si heureux le peuple du Cambrais. Maximilien, non - seulement devint Évêque de Cambrai, mais son premier Archevêque; il témoigna toujours beaucoup d'affection et de confiance à Guillaume Moreau, qui épousa Marie Lemoisne, et eut d'elle :

- 1°. Gabrielle, morte célibataire;
- 2°. Catherine, qui épousa François De Pot, Écuyer;

- 3°. Norbert Moreau, Écuyer, qui fut créé Chevalier par lettres du 25 février 1600, (1) n'avait pas été marié lorsqu'il fut tué au commencement du siège d'Ostende, en 1601 ;
- 4°. Pierre Moreau, Écuyer, qui suit ;
- 5°. Ghislain Moreau, Écuyer, qui épousa Charlotte Thorez, qui lui donna de la fortune.

IX. Pierre Moreau, Écuyer, servit peu de temps avec son frère aîné Norbert dans l'armée de Don Juan d'Autriche. Étant cantonnés dans le voisinage du pays de Liège, ils firent la connaissance d'une demoiselle Briffos ou de Brifos, d'une très-ancienne famille noble de ce pays, dont ils étaient persuadés être originaires. Norbert ayant déclaré à son frère que son intention était de ne pas se marier, de continuer à servir et de lui laisser sa fortune, Pierre quitta le service en 1578, peu après la bataille de Gembloux, qu'il croyait devoir terminer la guerre, et épousa Anne Briffos. Son frère aîné étant mort au commencement du siège d'Ostende, en 1601, ne lui laissa pas sa fortune qu'il avait consumée pour le service de ses souverains. Il n'eut donc que sa part de cadet, et très-peu d'Anne Briffos ; Pierre continua la descendance. Chassé de Cambrai à la fin de janvier 1580 (en même-temps que plusieurs chanoines et d'autres personnes marquantes, notamment par leur attachement à l'Espagne et à la religion catholique), par le S. d'Insi gouverneur de Cambrai, aidé des troupes du Duc d'Alincour (2). Pierre Moreau, se réfugia à Valenciennes, où il eut le 13 mars 1580, un fils dont Norbert Moreau fut le parrain et qu'il nomma sur les fonds de baptême.

(1) « Albert, par la grâce de Dieu, Archiduc d'Autriche, etc., savoir faisons que pour le bon rapport que fait nous a esté de Norbert Moreau, Escuyer, mesme en considération des bons et fidels services que ses prédécesseurs et lui ont fait, tant à feu de très-haute mémoire le Roi Monseigneur et Père, qu'à nous, ayant porté les armes l'espace de plus de trente ans, tant aux sièges des villes et places que feu le Duc de Parme a prises et réduites dans ces pays, mesme à nostre suite au siège de Calais, commandant 500 Rétres; s'exposant à tous périls, ayant supporté notables pertes de ses biens en Cambrisis, dont il est oriunde, et espérant qu'il continuera de bien en mieux à nostre service, nous, pour ces causes, voulant favorablement le traiter, eslever et l'honorer des titres et dignité de chevalerie dont méritent d'être décorez tous ceulx qui par degrez et charges de fonctions louables parviennent au moyen de leur fidélité, devoirs et diligences, avons icelui Norbert Moreau, cejourd'hui, après serment fait de nostre inauguration en nostre ville de Mons, publiquement fait et créé de nostre main Chevalier, comme le faisons et créons par ces présentes, etc., etc., car ainsi nous plaist-il. En tesmoing nous avons fait nostre grand scellé et icelles données en nostre ville de Mons, le vingt-cinquième jons de février mil et six cents. Signé, Richer. »

(2) *Histoire générale de la Guerre de Flandre*, livre 5, page 289.

X. Nicolas Moreau, Écuyer, accompagna les Espagnols le 9 octobre 1595, lorsqu'ils entrèrent dans la ville et la citadelle de Cambrai, commandés par le Comte de Fuentes qui venait de la prendre sur le Maréchal de Balagni. Il servait comme cadet dans le régiment de Messie, à Cambrai, lorsqu'il demanda, en 1597, ayant à peine 17 ans, de faire partie de 300 hommes de ce régiment qui aidèrent à surprendre Amiens, où, blessé en apparence légèrement, à l'entrée de la ville, d'une arquebusade à la tête, il perdit peu après la vue.

Après cet accident, ayant peu de fortune, tenant à ne pas épouser une femme qui ne fut pas noble, il ne trouva aussi que très-peu de fortune dans la personne qui voulut l'accepter pour époux, ce fut Jeanne de Lannoy. Nicolas Moreau sentait la nécessité pour ses enfans, qui ne pourraient soutenir leur naissance et s'allieraient probablement à des familles roturières, de constater sa race et sa noblesse par des actes auxquels pussent toujours recourir ses descendans. Pour atteindre ce but, il adressa une requête au Roi d'Espagne, par suite de laquelle, une longue information eut lieu devant les magistrats de Cambrai et de Valenciennes. Elle dura depuis 1650 jusqu'à 1653. Par les soins de Messire Adrien Colbrant, Lieutenant du premier Roi d'Armes, le *Fiat* fut accordé à Madrid, le 13 février 1653 (1). Il eut de Jeanne de Lannoy ;

- 1°. Jean, mort en bas âge ;
- 2°. Pierre, qui suit ;
- 3°. Jean Moreau, Écuyer, qui passa en Amérique. On ignore qu'elle fut sa descendance.

XI. Pierre Moreau, Écuyer, né le 11 juin 1614, à Valenciennes, d'un père aveugle et sans fortune, resté seul après le départ de son frère pour l'Amé-

(1) Il nous paraît intéressant de donner ici la requête au Roi d'Espagne, présentée en 1650, par *Nicolas Moreau*, neveu de *Norbert*.

« Nicolas Moreau supplie très-humblement V. M. d'ordonner qu'en la dépêche de la chancellerie qu'elle a été servie d'accorder à Norbert Moreau, son oncle et parrain, mort sans délaisser de postérité, devant la ville d'Ostende, commandant 500 Rétres au service de V. M., soit attribué à lui et ses ayeulx le titre d'Écuyer, ainsi qu'ils ont été qualifiés en notre généalogie, par Paul Gelio, maints tiltres, renseignemens et certaines informations passés devant les magistrats des villes de Cambray, Valenciennes, etc., exhibées par le suppliant au Conseil de V. M., et communément sont réputez pour telz. Quoi faisant, etc.

« *Apostille* Soit mise ès mains de Mess. Adrien Colbrant, Lieut. de l'Etat du Premier Roi d'Armes, afin d'en informer. Fait à Madrid, le 8 juin 1650. Paraphé *Asscl.* Signé *Brecht*, avec paraphe.

« *Autre apostille* Vene l'information dudit Mess. Adrien Colbrant. *Fiat* à Madrid, le 13 février 1653. Signé *Brecht*, avec paraphe. »

rique, ne pensa plus qu'à donner ses soins à ce malheureux père et à trouver une compagne qui voulût les partager avec lui après la mort de sa mère. Il ne la rencontra qu'en se mésaliant, sans même trouver une sorte de compensation dans la fortune. Catherine Caffeau avait peu de biens, il l'épousa néanmoins; son père avait obtenu le *fiat* sur sa requête au Roi d'Espagne en 1653, lorsqu'il avait déjà (lui Pierre), environ trente-sept ans. Il sentit toute l'utilité de cette pièce pour aider à prouver la filiation de Regner Moreau, Écuyer, Seigneur du Fayt et de Saucy, mort en 1385, jusqu'à lui; mais rien ne pouvait faire voir cette filiation d'un coup-d'œil qu'une généalogie comprenant celle faite par Paul Gelic, et se prolongeant jusqu'à lui. Il proposa son plan à Jean-Baptiste Le Blon, célèbre généalogiste de Valenciennes, fils de Laurent, plus renommé encore : il l'adopta, et cette généalogie, commençant à Regner, mort en 1383, et finissant à Robert, fils de Pierre, né le 13 septembre 1664, dont il sera parlé ci-après, fut faite devant Mathieu Marehaut, notaire, certifiée par Jean-Baptiste Le Blon, et deux témoins, puis vue par le Magistrat de Valenciennes et Messire Jean-François-Ignace Rasoir, Prévôt, Chevalier de Mespén. Il eut de son premier mariage avec Catherine Caffeau :

1°. Robert, qui suit ;

Et de son 2^{me} mariage avec Marie Le Preux :

2°. Catherine Moreau qui épousa Simon Thorez, dont elle eut :

Marie-Joseph Thorez, Dame de Bellaing, qui épousa, 1°. Jean-François Du Bois, Écuyer; 2°. Messire Nicolas-François Drouët, Chevalier de St.-Louis, ancien Capitaine au régiment de Saxe; 3°. Messire René de la Marche, Chevalier de St.-Louis, ancien Capitaine au régiment de Normandie cavalerie.

XII. Robert Moreau, Écuyer, né à Valenciennes le 16 septembre 1664, est le dernier mentionné dans la généalogie faite par Jean-Baptiste Le Blon, le 28 janvier 1668, à la requête de Pierre Moreau, père de Robert, qui avait environ quatre ans quand cette généalogie fut faite principalement pour lui et ses descendants. (1) Mais sa mère étant morte, et son père ayant épousé

(1) Robert est rappelé dans le certificat mis au bas de cette généalogie; il est aïeul de Pierre-François-Joseph-Xavier Moreau de Bellaing, actuellement existant, et bisaïeul de Jacques-Juvenal Moreau de Bellaing, reçu élève du collège de Mazarin; par conséquent, Robert, et même son père Pierre, ont dû être compris dans les preuves de quatre générations de noblesse exigées pour l'admission dans ce collège.

Marie Le Preux porta toute son affection sur sa fille Catherine, de sorte que Robert s'engagea dans un régiment d'artillerie, étant encore très-jeune. Un tableau le représentant en habit de sous-officier d'artillerie, avec un canon près de lui, a été vendu avec la maison et les meubles de son fils Jacques Lambert à Valenciennes, sous prétexte d'émigration, en 1795. Enfin Robert déjà assez âgé, épousa Angélique Cautain, sans obtenir à ce qu'il paraît le consentement de Pierre, son père, qui par acte du 3 juillet 1696, transige avec lui pour ne lui donner qu'une somme d'argent, pour tous ses droits dans sa succession. Catherine Moreau hérite ainsi de tout ce que possédait Pierre, qui même ne remit aucun de ses titres et papiers à Robert Moreau, son fils, de sorte que ce ne fut que Pierre-François-Joseph-Xavier, petit-fils de Robert, qui, après la mort de Marie-Joseph Thorez, fille de Catherine Moreau, Dame de Bellaing, étant son plus proche parent et héritier, récupéra les titres, papiers, et une partie des biens de Pierre Moreau son bisaïeul. Robert Moreau eut d'Angélique de Cautain :

- 1°. Norbert Moreau, Jésuite, successivement à la Flèche et à Paris, où il fut Professeur de Rhétorique ;
- 2°. Jacques-Ombert-Joseph, qui suit.

XIII. Jacques-Ombert-Joseph Moreau, Écuyer, licencié en droit, s'occupait beaucoup de l'administration des Mines, dans lesquelles il avait des intérêts en France, en Suisse et en Savoie, il épousa Marie-Joseph De Maniers, dont il eut plusieurs enfants morts en bas âge, et deux fils et une fille :

- 1°. Hyacinthe-Félix, mort Chanoine ;
- 2°. Pierre-François-Joseph-Xavier, qui suit ;
- 3°. Amélie-Constance-Joséphine Moreau, épousa le 19 juin 1789, Messire François-Hyacinthe, Comte Du Parc, Seigneur de Resperes, etc., etc., de la maison du Parc Loëmaria ; un de ses ancêtres Maurice, figure à la bataille des Trente (1), il était Capitaine au régiment de Colonel-Général, et Chevalier de St.-Louis.

(1) Au mépris d'une trêve, les Anglais ravageaient la Bretagne, le Maréchal de Baumanoir dit à Bembro, chef des Anglais « : Que tes plus vaillans chevaliers osent avec toi défier mes compagnons d'armes!.... « je serai à leur tête..... Vidons nos querelles dans un combat de trente contre trente ; c'est assez pour « couvrir d'une gloire impérissable la bannière qui triomphe. » Bembro accepta le défi ; le rendez-vous fut donné près d'un chêne également éloigné des deux camps ennemis, qui s'appela *le Chêne de Mi-Voie*. Le Maréchal de Baumanoir choisit neuf chevaliers et vingt-un écuyers, dont l'histoire a conservé les noms, parmi lesquels on distingue les Truteniac, les Rochefort, les Saint-Yvon, les Du Parc, les

XIV. Pierre-François-Joseph-Xavier Moreau de Bellaing, Écuyer, autrefois Seigneur de Bellaing, ancien Député ordinaire des États de Hainaut et Seigneur de Bellaing, Aulnay, Bridou, reconnu Chevalier héréditaire des Pays-Bas, ainsi que tous ses descendants en ligne masculine, par décret du 21 mars 1817 (1), sur requête du 6 juillet 1816, prouvant que ce titre appartenait depuis l'an 1600 à la branche aînée de sa famille actuellement éteinte. Il a hérité de la terre de Bellaing d'une de ses parentes, à condition d'en prendre le nom lui et tous ses descendants. Il a épousé, à Mons, en 1773, Marie-Ange-

Montauban, les Goyon, les Serout. La chronique de Bretagne du 14^e siècle s'exprime ainsi : « L'an « mcccc que fut le jour de Lestare Jérusalem... , la Bataille des Trente entre Ploërmal et Josselin et « furent les Angloys des confits. »

On peut voir aussi un manuscrit du 14^{me} siècle conservé à Paris, à la bibliothèque du Roi, n° 7595-2, et imprimé chez Gallès aîné, à Vannes, 1819; l'*Histoire de Bretagne*, premier volume, page 344, édition de 1707; l'ouvrage intitulé : *Honneur français*, règne de Jean II, surnommé le Bon, années 1350 et 1351.

Une croix avait été élevée autrefois auprès du chêne de Mie-Voie; on y lisait : « En la mémoire « perpétuelle de la Bataille des Trente, que Monseigneur le Maréchal de Baumanoir a gagné en ce « lieu, l'an 1351. »

Le 11 juillet 1819, on a élevé un obélisque à la gloire des trente Bretons vainqueurs des Anglais à Mie-Voie, il a environ 60 pieds de haut. Le Préfet et l'Évêque ont posé la pierre avec les descendants communs des Trente; la pierre a été saluée de 21 coups de canons. Le Comte Maurice Du Parc, neveu de M^{me}. la Comtesse Du Parc, née Moreau, a été convoqué à la cérémonie ainsi que Allain Du Parc, son frère; l'un et l'autre sont mariés, et ont des enfans qui perpétueront leur race, l'aîné a épousé à Lons-le-Saulnier, la fille unique du Marquis de Champagne, le cadet est marié à Ypres, à la fille unique de Mr. De Ghelek.

La Comtesse Du Parc, née Moreau, habite Tournay, elle n'a qu'une fille mariée à Mr. Ollslagers de Mirnovchen.

(1) Nous Guillaume, par la grâce de Dieu, etc., etc., etc.,

Sur la requête de Pierre-François-Joseph-Xavier Moreau, de Bellaing, demandant pour raisons deduites, à être reconnu comme Chevalier; vu les rapports du Conseil-Suprême de Noblesse en date du 30 juillet 1816, et 5 mars 1817, N^o. 4607128 et 89224;

Avons trouvé convenir et entendons accorder ladite demande, et reconnaître comme Chevalier, Mr. Pierre-François-Joseph-Xavier Moreau de Bellaing, lui permettant, ainsi qu'à tous ses descendants légitimes en ligne masculine, de porter ce titre et les armes de ses ancêtres.

Le Conseil Suprême de Noblesse est chargé de l'exécution des présentes, dont il sera donné connaissance à l'adressant pour son information.

Bruxelles, le 21 mars 1817.

Signé GUILLAUME,

De par le Roi,

Signé A. R. FALCK,

Conforme à l'original.

Le Greffier de la Secrétairerie d'État,

Signé d'HAMECOURT.

Dominique-Josephe Recq, dont l'oncle était Conseiller au Conseil Souverain du Hainant (1); il en a eu huit enfans, dont une fille morte en bas âge, et sept qu'il a élevés; savoir :

- 1°. Hedwig-Josephe, mariée à Jacques-André-Nicolas-Antoine-Mariane, Écuyer, seul fils (n'ayant qu'une sœur, qui a épousé le frère unique de son père, son oncle Augustin-Mariane, dont elle a un fils, Capitaine au service de France) de N..... Mariane, ancien syndic des états du Languedoc, avant la révolution, qui avait épousé Jeanne Paulhariés, dont un frère Marquis de Cavanac et un oncle Maréchal-de-Camp et Cordon-Rouge;
- 2°. Jacques-Juvenal-Joseph, qui suit;
- 3°. Amélie-Joséphine, qui a épousé M. Borel de Favencourt, Écuyer, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Sous-Préfet actuel de Compiègne, dont le père était avant la révolution Conseiller-d'État. La sœur aînée de M. de Favencourt, avait épousé le Marquis de Séguier, une autre de ses sœurs, le Comte de Livoncourt, Capitaine de vaisseau, puis Consul de France à Amsterdam, et une autre le Comte de Changy, Écuyer du Roi de France.
- 4°. René-Joseph-Xavier, qui épousa Marie-Thérèse de Hervay de Kirchberg, dont la sœur a épousé le Comte de Fiquelmont, commandant de Spa.
Il n'a eu qu'une fille nommée Camille, morte à deux ans; lui est décédé le 15 mars 1825, à Bruxelles, sans laisser de postérité;
- 5°. Charlotte-Clotilde-Josephe, qui épousa Marie-Louis-François Cordier de Lobbes, Écuyer, dont l'aïeul et un oncle, étaient Conseillers au Parlement de Flandre.
- 6°. Marie-Léopold-Joseph de Bellaing; il fut nommé, par décret du 26 mai 1813, Lieutenant au premier régiment des gardes d'honneur, ce qui l'assimilait au grade de Capitaine dans la ligne; il fit en cette qualité les campagnes de 1813, et en partie celles de 1814; attaché au premier ploton du premier régiment, il commanda le premier détachement qui fit le service près de l'Empereur à Donha, étant de brigade avec les chasseurs à cheval de la vieille garde; il fit une reconnaissance dans les défilés de Bohême, près de Peterswald; le rapport qui fut fait des difficultés qu'on rencontra et des forces de l'ennemi, détermina l'Empereur à renoncer aux opérations qu'il projetait sur ce point déjà signalé par le grand Frédéric, comme offrant beaucoup de

(1) Madame De Bellaing, née Recq, n'a eu qu'un frère et une sœur, mariés. Sa sœur avait épousé Mr. De Brigode de Kemlandt, elle a eu trois fils, l'un avait épousé une fille du Vicomte Luitens de Boussu, un autre connu sous le nom de Baron De Brigode, une fille du Comte De Latour-Maubourg, petite-fille par sa mère du Marquis De la Fayette, et arrière-petite-fille du Duc de Noailles, l'autre Comte De Brigode, était Chambellan de l'Empereur Napoléon; il est Pair de France.

Son frère avait épousé sa cousine germaine, fille de Mr. Recq, Conseiller à la Cour du Hainaut, il a laissé deux enfans, un fils et une fille, le fils a épousé Mademoiselle Cordier de Caudry, dont le grand-père et l'oncle étaient conseillers au parlement de Flandre; la fille a épousé, comme on le verra ci-après, Jacques-Juvenal-Joseph Moreau de Bellaing, son cousin germain.

danger.... Il assista aux batailles près de Leipzig et à celle de Hanneau, et fut proposé plusieurs fois pour la décoration de la Légion-d'Honneur, comme le prouve l'extrait des tableaux de proposition, certifié par ses chefs; mais il n'y eut pas de croix accordées au premier régiment en 1814.

Le 5 avril 1814, le gouvernement provisoire lui donna des lettres de créances, comme Commissaire dans la 16^e division militaire; en cette qualité, il fit reconnaître le gouvernement du Roi par le Comte Villemenzy, Sénateur, Commissaire de l'Empereur dans cette division, et par les autorités des villes d'Arras, Cambrai, Lille, Douai, Rouchain, Valenciennes et Condé. Sa conduite dans cette circonstance fut telle qu'elle devait être. (*Moniteur* du 10 avril 1814). Les lettres du prince de Bénévent (Tallerant) du 21 avril 1814, celles du Général Maison, du Général Cara-Saint-Cyr, du Comte Villemenzy, en font foi de la manière la plus flatteuse et la plus honorable pour lui.

Plus tard, il fit partie, avec MM. les Comte Maurice de Caraman, Marquis de Louvencourt, etc., etc., d'une députation chargée de complimenter S. M. le Roi de France, au nom des trois cantons de la Belgique laissés à la France par traité de 1814. Il épousa, le 1^{er} août 1814, M^{lle} de Montmort du Dognon, fille du Comte de Montmort du Dognon et de Marie-Marie Peich-Peiroux (1), Comtesse de Comminge de Guitaut. Le Comte de Montmort avait été Officier des Gardes du Corps, puis Colonel de cavalerie, Chevalier de St.-Louis et premier Aide-de-Camp du Maréchal de Broglie à l'armée des Princes.

Il n'avait qu'un frère, connu d'abord sous le nom de Comte de Saint-Mard, et ensuite sous celui de Marquis de Montmort.

Leur père, le Marquis de Montmort, avait été Major-Général des Gardes-du-Corps, puis Lieutenant-Général Commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Peu avant la révolution, il avait succédé au Prince de Soubise, dans le gouvernement des deux Givet et Charlemont.

La mère de M^{me}. Léopold de Bellaing était arrière-petite-fille du Comte de Comminge de Guitaut, Marquis d'Epoisses, dont M^{me}. de Sévigné parle beaucoup dans ses lettres, le même qui fut Gouverneur des îles Sainte-Marguerite, et auquel fut confié le Masque de Fer.

Le contrat de mariage de M^r. Léopold de Bellaing fut signé le 3 juillet 1814, par le Roi de France, le Ministre de la Guerre tenant la plume. Il le fut aussi par le Prince de Tallerant, le Duc d'Avray, la Princesse de Lorraine-Vaudemont, le Prince Louis de la Tremoille, le Prince de Croÿ-Solre, le Prince Amédée de Broglie, le Prince de Beauveau, le Duc de la Rochefaucault, la Duchesse de la Rochefaucault-Liancourt, le Marquis de Conflans, le Marquis de Verac, le Comte de Coucy, le Vicomte de Vaudreuil, le Comte Maurice de Caraman, le Comte de Clermont Mont-Saint-Jean, la Marquise de Gaillon, le Comte de Mathan, le Marquis et la Marquise de Barrin, la Marquise de Montbel, la Comtesse de Guitaut, le Comte de Noinville, etc., etc., etc.

(1) Peich-Peiroux, est une petite ville de Provence, dont la famille de Comminge est Seigneur.

(2) *Moniteur* du 4 juillet 1814.

M^r. de Bellaing voyagea en Suisse après son mariage, et ne remplit aucune fonction jusqu'à la deuxième restauration; il accepta, après le retour du Roi, la sous-préfecture du Havre, qui est la plus belle de France; il en fit ensuite le sacrifice par les motifs honorables dont *le Moniteur* du 28 novembre 1815 rend compte. Il fut Sous-Préfet de Fontenay-le-Compte, arrondissement qui comprend la moitié du département de la Vendée; il accepta cette sous-préfecture par l'intérêt que lui offrit à étudier cette terre classique des traits héroïques d'une trop malheureuse révolution.

Il fut remplacé, ainsi que le Préfet de la Vendée (le Comte de Kerespert), à l'arrivée de M^r. de Cazes au ministère de l'Intérieur, depuis lors il s'est retiré à la campagne et habite l'ancien château de Gié-sur-Seine (qui appartenait à la famille de sa femme avant la révolution). Ce château est célèbre pour avoir appartenu à la Reine Blanche, troisième femme de Philippe de Valois, et au Maréchal de Gié, digne serviteur de Louis XII.

Par ordonnance du 23 février 1821, le Roi de France a accordé à Léopold de Bellaing, en récompense de ses services, le titre de Baron; mais il ne l'a jamais pris, se contentant de celui de Chevalier, qui est un titre héréditaire dans sa famille.

7°. Henri-Joseph-Victor, né le 24 juin 1788; il avait épousé, en premières noces, Marie-Eulalie-Alexandrine, Baronne de Steenhault, dont il eut quatre enfans; savoir:

- a. Marie-Pauline-Candide;
- b. Marie-Ange-Caroline-Mélanie-Josephe;
- c. Marie-Josephe-Bernardine-Amélie-Eudoxie;

d. Joseph-Aralde-Xavier-Alexandre-Marie-Robert, né le 9 décembre 1814, qui fut reconnu avoir les qualités requises pour être admis comme Chevalier de justice de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, par arrêté de la commission de la langue de France, le 19 août 1816, sur les preuves faites dans le certificat de M^r. de la Croix, Chevalier honoraire et généalogiste de l'ordre. Ces preuves remontent à la filiation d'Arald, etc., etc., jusqu'à Regner Moreau, Écuyer, mort en 1385.

M^r. Victor de Bellaing avait épousé en secondes noces M^{lle} Du Buisson de Bruel, dont la mère était Van Paeffenrode; il n'en a pas eu d'enfans.

Il épousa en troisièmes noces, Marie-Émélie-Caroline-Jeanne, Comtesse Vanderstegen de Putte, qui lui a survécu. Il est décédé à Bruxelles, le 12 décembre 1822.

XV. Jacques-Juvenal-Joseph Moreau de Bellaing, Chevalier, fut reçu élève au collège des Quatre-Nations, dit de *Mazarin*, à Paris, par brevet du 30 septembre 1789, comme gentilhomme de Flandre; il fallait, pour être admis, faire preuve de quatre degrés de noblesse devant Monsieur d'Hosier, Juge d'Arme de France (1).

(1) Brevet de M^r. Moreau De Bellaing, né à Valenciennes, le 5 octobre 1777.

Louis-Jules-Barbon Mazarini, etc., etc., etc.; Salut: Le droit de nommer aux places d'élèves dudit collège, nous appartenant selon la fondation, les lettres-patentes de S. M. et l'arrêt de son conseil du 12

Il épousa Justine-Désirée-Marie-Clotilde Recq de Malzine, sa cousine germaine maternelle, petite-fille par sa mère de Mr. de Recq, Conseiller à la Cour du Hainaut, et sa petite-nièce, par son père. Il habite, depuis son mariage, son château de Bellaing, près de Valenciennes; il a huit enfans; savoir :

- 1°. Irmine-Xavier-Joseph de Bellaing ;
- 2°. Constance-Josephe ;
- 3°. Marie-Ange-Albertine-Josephe ;
- 4°. Annette-Amélie-Marie-Josephe ;
- 5°. Guy, qui suit ;
- 6°. Denis-Michel-Marie-Joseph ;
- 7°. Eusèbe-Antoine-Hyacinthe, né au château de Bellaing, le 3 février 1823 ;
- 8°. Charles-Raphaël-Aimé-Hyacinthe-Antoine-Joseph, né audit château, le 10 avril 1825.

XVI. Guy-Barthélemy-Nicolas-Marie-Joseph Moreau de Bellaing, Chevalier.

décembre 1738, vacante et arrivant et étant dûment averti que la place qu'occupait le sieur Muller, gentilhomme d'Alsace, est vacante par sa sortie dudit collège, Nous, après avoir été informé de la noblesse et des qualités du sieur Jacques-Juvenal-Joseph Moreau de Bellaing, aussi gentilhomme de Flandre, l'avons nommé et nommons pour remplir ladite place, laquelle, en vertu de notre nomination, se présentera à messieurs les Inspecteurs et Grand-Maitre dudit collège Mazarin, pour, après qu'il leur sera apparu, qu'il a les qualités requises être reçu et jouir des droits et avantages accordés aux autres élèves dudit collège. En témoin de quoi nous avons signé ces présentes de notre main, fait apposer le sceau de nos armes et contresigner par notre Secrétaire Ordinaire, à Paris, le 30 septembre 1789.

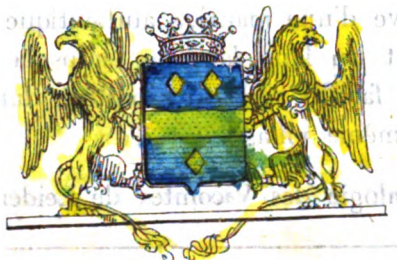
Signé le Duc DE NIVERNOIS.

Par Mgr. *Signé* L. MOREAU.

Extrait de baptême Ex. Col. Preuve de Noblesse, Nomination, Boîte XIX, Cotte 58.

SPOELBERCH.

VICOMTES DE SPOELBERCH, etc.; etc.



J. Courtois
Lith. G. Hermans.

ARMES : d'azur à la face d'or accompagnée de trois lozanges de même, dont deux en chef, couronne de Vicomte; supports : deux griffons d'or.

LA famille de Spoelberch est éminemment distinguée par l'ancienneté et l'illustration de son origine, par les nombreux services rendus à l'état et par tous les faits qui caractérisent la haute noblesse.

D'après un extrait authentique d'un livre généalogique d'Henri Van der Haer, à Utrecht, du 26 juin 1663, appartenant au Conseiller Boote, de la même ville, authentiqué par Jean Jansens Diedrixsen et Wauter Van Olmen, notaires publics, il paraît certain que la famille de Spoelberch descend de Jacques Vicomte de Leiden, Seigneur de Rynland, époux de Théodore de Teylingen, mort en 1235; il eut pour fils Thomas Vicomte de Leiden, époux d'Adewyge Dame de Spoelberch, dont le fils naturel Ludolf, époux de la fille du Seigneur de Waermont, fit construire le fort de Spoelberch, l'an 1302, et une chapelle dans l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, à Spoelberch, village que l'on trouve dans toutes les anciennes cartes, mais qui aujourd'hui n'existe plus.

Ce Ludolf, ainsi que son fils Benier, Seigneur de Spoelberch, époux de Catherine de Bronckhorst, comme l'atteste Gouthoven, dans ses *Recherches généalogiques*, livre II, folio 133, portèrent les mêmes armoiries que la famille de Spoelberch actuellement existante. L'acte passé par-devant les Bourgmestre et Échevins de la ville d'Utrecht, du 6 mai 1396, que nous transcrivons (1) dans la note ci-dessous, prouve d'une manière authentique que la famille de Spoelberch a possédé pendant un long laps de temps la Seigneurie de ce nom ; il conste aussi que cette famille avait sa sépulture dans l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, dans le même village.

A défaut de la généalogie des Vicomtes de Leiden, que nous n'avons pas

(1) TITRE de 1396 concernant WAUTIER, Sgr. de SPOELBERCH,

« Notum sit universis quod Anno ab Incarnatione Domini Nostri Jesu-Christi millesimo trecentesimo nonagesimo sexto May xi, in ppra. psona. comparuerint coram Nobis Burgi-Magistro et Scabinis Civitatis Ultrajectensis Honesti et Nobiles Viri Ulricus Dnus. A Spoelberch Armiger *ab una*, et Henricus a Spoelberch Armiger Comitatus Venli, Presbytero Joanna a Spoelberch Canonico Regulari S. Gertrudis Lovany fratre suo *ab altera, partibus*. Omnes liberi quondam NOBILIS ET STRENUI MILITIS WALTERI DNI. TEMPORALIS A SPOELBERCH nec not: Nobilium ac Virtuosorum Domicellarum Emilie a S'heerenbergh filie Frederici Dni. & S'heerenbergh *primæ conjugis* et Catharine a Rode filie Guillelmi dicti a Rode Militis Dni. in Lubbecks *secundæ*, quibus sit Misericors Deus, qui comparantes declaraverunt uti hisce presentibus declarant quod ut pax servaretur et amicitia inter ipsos et in futurum velut boni Fratres viverent sepositis omnibus contentionibus et rixis parentum et amicorum interventu inter se amice convenerint forma et sub conditionibus sequentibus videlicet qd. Dnus. Ulricus a Spoelberch cedet et transferet Henrico a Spoelberch fratri suo in perpetuum viginti quinque Bonaria terræ et magnam domum cum stabulo Horto et Pascuis Appendentys et dependentis in Parochia dicta S'heerenbergh sitam vulgo nuncupatam domum a Meerdyck et redditum quinddecim modiorum tritici quem anno recipit super decimam in Wierade, et alium decem Librarum Monetæ Hollandiæ quem recipit annuo, tritium Regum Privilegio, super hereditatem Sasboldi dicti Van der Haer in Civitate Zutphanie mediante quâ translatione et donatione dictarum terræ domus et redditum dictus Henricus a Spoelberch desistit ab hoc nunc tempore et deserit jus oc. quod sibi vendicat super terram DOMUM ET CASTRUM A SPOELBERCH, cum Appendentys et Dependentys et ab omni alia pretensione quam habere posset in dictum Ulricum et Emiliam a Spoelberch Conjugem Gabrielis a Bemmel et Elisabetham a Spoelberch viduam quondam Theodorici a Malborg Militis fratrum et sorores suos Liberos quondam Waltheri a Spoelberch et primæ Conjugis Emilie a Sheerenbergh. Huic conventioni Presentes fuerunt Otto a Pollane, miles Dnus. a Sheerenbergh, Evrardus Daus. a bracke et Hugo a Malborg, Daus. a Vâlde Milites Gabriel et Geryon, a Bemmel Armigeri Balduinus a Raesvelt Canonicus Cathedralis Ecclesiæ S. Martini, Jvo Canonicus S. Petri Lovani et Nicolaus Clericus Godefridus dictus Van den Bergh Armiger Joannes a Calsteren Miles. A Senatu Lovaniensi, Gerardus dictus a Keenoghe, Theodoricus a Lieffkensrode et hæ litteræ ita factæ sunt die et Anno quibus ut supra sub Sigillis Nris. et Graphiarum nostri signatura ut res firma foret et perpetuæ mandata memoriæ et erat signatum Verhoeven *et erant appensa Sigilla quinque supra dicta in cera viridi et rubra in Originali ut mihi Notario in transcripto originali patuit. Quod attestor et erat signatum J. B. DONROY 1747, Nots.* »

pu nous procurer, nous commencerons la filiation de la famille de Spoelberch par :

I. Gérard de Spoelberch, Chevalier, est cité comme témoin en 1303, dans une trêve entre Arnould, Sire de Wesemael, Seigneur de Berg-op-Zoom, et Gérard de Wesemael, Sire de Schoon et Merohem (1), épousa Marguerite, fille de Gielis Uytterlimminghen, par acte de l'an 1306. Présens Gielis de Quadebeck et Gielis Van der Biest.

II. Jean de Spoelberch, Écuyer, dont font mention les archives de Bierbeke en 1341, épousa Mathilde de Bierbeke en 1344.

III. Sébastien de Spoelberch, Chevalier, Appert par le livre seigneurial des rentes appartenant aux Ducs de Brabant de l'an 1366; *item*, par lettres échevinales de Louvain, du 29 janvier 1369, première chambre; *item*, par l'acte délivré par toute la Chambre Héraldique réunie, du 8 octobre 1662. Il épousa Gertrude de Vroede, fille d'Henri, Écuyer.

IV. Wautier de Spoelberch, Seigneur de Spoelberch, près d'Emmerick, duché de Clèves, qui vivait avant 1369, qualifié noble et vaillant Chevalier dans un acte original passé sous le scel d'Utrecht, le 6 mai 1396 (2). Il épousa : 1°. Émilie, fille de Frédéric, Seigneur de s'Heerenbergh, du comté de Zutphen; 2°. Catherine de Rhode, fille de Guillaume, Chevalier, Seigneur de Lubbeek, Échevin de Louvain en 1378 (3). Les enfans de Wauthier furent :

Du premier lit :

- 2°. Ulric de Spoelberch, qui suit;
- 2°. Élisabeth de Spoelberch, qui épousa Théodore de Malborg, Chevalier, mort en 1396;
- 3°. Émilie de Spoelberch, qui épousa, en mai 1396, Gabriel Van Bommel, Chevalier.

Du deuxième lit :

- 4°. Henri de Spoelberch, dont la postérité viendra après celle de son frère;

(1) Voyez manuscrit de Butkens, reposant dans les Archives de M^r De Grez, Héraut-d'Armes, fol. 476.

(2) Voyez l'anniversaire qu'il a fondé avec sa femme aux Dominicains, à Louvain, en 1366.

(3) Voyez ledit anniversaire. *Septem tribus patricæ lov. fol. 35*. Acte échevinal de Louvain, 23 août 1396, in 2°, *item* 1 mars 1391, in 1° *item* l'acte de partage devant le magistrat d'Utrecht, du 6 mai 1396.

5°. Jean de Spoelberch, Religieux à l'Abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain, en 1396, comme il est constaté par un acte sous le scel d'Utrecht du 6 mai 1396 (1).

V. Ulric de Spoelberch, Seigneur de ce lieu, épousa Anne Van Hendoren, Dame de Gruuthuse; ils sont enterrés dans la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul, dans l'église de Spoelberch, près d'Emmerick. (Voyez l'extrait du livre généalogique de Henri Van der Haer, en hollandais, dûment authentique. Ses enfans furent :

- 1°. Ulric de Spoelberch, qui suit;
- 2°. Wauthier de Spoelberch vendit en 1469, du consentement de son frère Ulric, la terre et Seigneurie de Spoelberch à Oswald, Comte de s'Heerenbergh, pour la somme de 7200 florins de Brabant, comme il appert par lettres échévinales de ladite Seigneurie, reposant entre les mains de la Princesse de Hohenzollern, à Berg-op-Zoom, mort sans postérité, en 1471, enterré à Saint-Paul, à Utrecht;
- 3°. Sophie de Spoelberch, qui épousa Renard de Kessel, fils de Jean, gît en la cathédrale de Leeuwardé, sans postérité;
- 4°. Hildegonde de Spoelberch; dévote à Durenstade;
- 5°. Marguerite de Spoelberch, morte en bas âge.

VI. Ulric de Spoelberch épousa Marguerite de Gand, dont il eut trois fils; savoir :

- 1°. Jean de Spoelberch, qui suit;
- 2°. Wauthier de Spoelberch, Chanoine à Deventer, où il mourut en 1505; enterré dans la cathédrale, devant l'autel de Saint-Jean;
- 3°. Conrard de Spoelberch, capitaine au fort de Lowenstein, mort en Frise, épousa Mathilde de Lantscroon, dont naquit Ulric, qui épousa, en Frise, Debora A. Donia, fille du Seigneur de Croonenburch.

VII. Jean de Spoelberch, Drossart de Durtburg, épousa en premières noces, Marguerite de Varick, et en secondes noces Hestrine de Herwynen; il eut de son premier mariage :

- 1°. Hestrine de Spoelberch, qui épousa Théodore de Metenesse, Chevalier, dont un fils religieux à l'abbaye de Berve;
- 2°. Marie de Spoelberch, qui épousa Renard Van den Bougaerde;
- 3°. Ulric de Spoelberch, qui épousa Ursule de Droesbeeck, fille de François, Seigneur de Mock et de Jeanne Van den Bougaerde, fille d'Arnould, Chevalier, Seigneur d'Hagestein.

(1) On n'admettait dans cette illustre Abbaye, que les personnes de la plus grande distinction.

V. Henri de Spoelberch, dit d'Aerschot, Écuyer, fils du deuxième lit de Wautier de Spoelberch, épousa Odile Van Redingen, fille d'illustre Seigneur Gérard, Échevin de Louvain en 1363, 1370 et 1385. Ce Gérard assista à la bataille de Juliers en 1371 (1); il laissa de son mariage :

- 1°. Rodolphe de Spoelberch, qui suit;
- 2°. Mathilde de Spoelberch fut émancipée par acte du 24 avril 1436; épousa Jean Schanckaert, à Malines. Appert d'un acte du 10 décembre 1422, 2^{me} chambre, à Louvain;
- 3°. Brigitte de Spoelberch, Religieuse.

VI. Rodolphe de Spoelberch, qualifié Écuyer dans un acte passé sous le scel d'Utrecht, l'an 1435 (2), épousa Marguerite Van Velpe, fille de Gérard, Chevalier, et de Jeanne de Hinnisdael. Ledit Gérard était fils de Henri de Velpe et de Marguerite d'Elderen, petit-fils de Gérard, Seigneur des deux Velpes et de Gertrude Bocholt. La famille de Van Velpe fut admise aux lignages de Louvain en 1370. Les enfans de Rodolphe sont :

- 1°. Gisbert de Spoelberch, qui suit;
- 2°. Marguerite de Spoelberch, fille Dévôte à Louvain.

VII. Gisbert de Spoelberch, dit *le jeune*, Trésorier de L'Empereur Ferdinand I^{er}, resta longtemps en Espagne; il épousa Marie de Wysenhout, fille de Pierre, Écuyer, d'une famille noble et très-distinguée de la Gueldre, dont il eut :

- 1°. Guillaume de Spoelberch, qui suit;
 - 2°. Wauthier de Spoelberch
 - 3°. Hector de Spoelberch
 - 4°. Laurent de Spoelberch.
- } Tous deux tués à la bataille de Pavie.

VIII. Guillaume de Spoelberch, Écuyer, comme conste par acte de transport du 25 octobre 1554, devant les Échevins de Louvain, épousa Catherine de Hougaerde, fille de Guillaume et de Mathilde de Sluysvelt, dont le frère Denis était Sénateur en 1528, décédée à Malines le 29 juin 1578, gît avec son mari en l'église de Notre-Dame (3). Les enfans furent :

(1) Voyez sur cette famille Divéus.

(2) L'acte d'émancipation du 24 avril 1436, 2^{me} chambre, à Louvain, Christyn Fo. 65.

(3) Voyez acte d'émancipation du 20 mars 1442, 3^{me} chambre, à Louvain. Butkens. fol. 223, preuve fol. 45, jurisp. her. 421.

- 1^o. Guillaume de Spoelberch, mort en novembre 1571;
- 2^o. Antoine de Spoelberch, mort en 1571;
- 3^o. Wauthier de Spoelberch, qui suit.

IX. Wautier de Spoelberch, Écuyer, mort à Bruxelles, le 24 février 1581, gît à Sainte-Gudule (1), avait épousé, le 6 novembre 1565, à Sainte-Gudule, Catherine-Gilbert de Hardumont et de Saraine, fille de Jean, compris parmi les nobles d'Allemagne, par patentes de Charles-Quint du 28 juillet 1541 (fils de Gilles et de Marguerite de Grimbergen, dite *d'Assche*), et de Jeanne d'Ophem, fille de Jean et de Jeanne de Mours. Elle mourut à Louvain, le 13 novembre 1616, gît aux Récolets, dans le caveau de la famille de Spoelberch. Pierre-Gilbert, frère de Catherine, Chanoine de Sainte-Gertrude, à Nivelles, et dernier de cette noble famille, est mort en 1611 et enterré dans le chœur des Annonciades, à Nivelles, avec épitaphe. Les enfans de Wauthier furent :

- 1^o. Jean-Baptiste de Spoelberch, qui suit;
- 2^o. Guillaume de Spoelberch, né à Bruxelles, le 21 août 1569, Récolet à Malines, mort le 1^{er} juin 1633, enterré au chœur.
- 3^o. Jérôme de Spoelberch, né à Bruxelles le 29 octobre 1571, bapt. à St^e-Gudule, le 30, mort le 3 janvier 1572, gît à St^e Gudule;
- 4^o. Gaspard de Spoelberch, né à Bruxelles, bapt. à St^e-Gudule, le 8 janvier 1573, mort le 18 octobre 1584, gît près de son frère Jérôme;
- 5^o. Pierre de Spoelberch, né à Bruxelles le 21 juin 1576, prit l'habit de St-Norbert, à l'abbaye de Parc, le 24 décembre 1593, licencié en théologie, le 13 septembre 1604, ensuite prévôt de Lelicudael, à Malines, où il mourut le 17 juin 1636. Gît devant le grand autel avec armoiries et épitaphe;
- 6^o. Jeanne de Spoelberch, née à Bruxelles, le 30 mars 1580, supérieure des Annonciades à Louvain et Nivelles, en mai 1602, décédée à Nivelles, le 23 août 1637.

X. Jean-Baptiste de Spoelberch, né à Bruxelles, le 30 août 1566, baptisé à Sainte-Gudule le 2 septembre, mort le 23 décembre 1627, Page du Comte de Mansfeld; Gouverneur des Pays-Bas, Grand-Mayeur des dix-sept villages de Campenhout, par patentes du 12 novembre 1592, Chevalier du Saint-Empire, par patentes de l'Empereur Ferdinand II, du dernier juin 1626, Lieut.-Mayeur de Louvain. Il est enterré aux Récolets, avec son épouse,

(1) Voyez acte échevinal de Lennick, du 29 janvier 1568; acte magistral de Malines, du 1 décembre 1570; déclaration du magistrat de Louvain, du 1^{er} août 1673.

dans le caveau de sa famille. Il avait épousé, le 14 novembre 1594, en l'église de la Chapelle, à Bruxelles, Marie-Madelaine Garet, fille de Henri, Écuyer, Conseiller-d'État de l'Électeur de Mayence, et de D. Gudule de Coninck, dite *Del Rey*, fille de Jérôme et d'Isabeau de Hertoghe. Marie-Madelaine mourut le 23 septembre 1631.

Henri Garet, né à Louvain, en juillet 1529, mort en avril 1602, est enterré avec son épouse, décédée le 14 janvier 1610, dans l'église de Saint-Jacques, devant l'autel de Sainte-Marthe, nommée en 1613 *Autel de la Vierge* (1). Les enfans de Jean-Baptiste de Spoelberch sont :

- 1°. Ferdinand de Spoelberch, qui suit;
- 2°. Henri de Spoelberch, né à Bruxelles, le 8 juin 1595, mort 3 jours après, enterré dans l'église de la Chapelle.
- 3°. Jean-Baptiste de Spoelberch, né à Louvain, le 1^{er} octobre 1598, mort le 3 août 1602, enterré à St-Jacques, dans la tombe des Garet.
- 4°. Charles de Spoelberch, né à Louvain, le 5 juillet 1600, page du Duc de Villahermosa, en Espagne, en 1619 et 1620. Il revint le 23 août 1620, et prit l'habit de St-François, à Louvain. Il composa différens ouvrages intéressans, et mourût le 8 août 1664.
- 5°. François de Spoelberch, né à Louvain, le 30 mars 1602, mort le 26 août 1643.
- 6°. Marie-Jeanne de Spoelberch, née à Louvain, le 18 novembre 1606, morte à Bruxelles, le 13 décembre 1661, enterré à Parc-les-Dames, dans le caveau devant le grand autel de St-Jean. Elle fit présent à l'église du tableau du Maître-Autel, peint par Fruytiers, ainsi que d'un vitrage portant ses armes, dans l'appartement de la Prieure.

XI. Ferdinand de Spoelberch, né à Bruxelles, le 13 août 1596, mort le 8 février 1675, enterré, ainsi que son épouse, aux Récolets, à Louvain, Chevalier de l'ordre militaire du Christ, Seigneur de Lovenjoul, Chef-Mayeur des dix villages de Lubbeeck, par patentes du 26 février 1633. Il défendit courageusement la ville de Louvain contre les Français et les Hollandais dans le régiment du Baron de Wesemael, en 1635 (2). Il accompagna, le 15 avril 1621, le Seigneur de Boisshot, Baron de Saventhem, envoyé en ambassade extraordinaire près du Roi de France avec Louis Van den Tempel, Gilles Godignies et J.-B. Houwaert.

(1) Voyez Garet dans l'*Histoire de Tournay*, par M. Hoverlant, tome 48, page 58.

(2) Voyez la belle attestation du capitaine Wytvliet.

Il épousa, le 12 janvier 1626, à Saint-Josse-Ten-Noode, près de Bruxelles, Anne de Grimaldi de Morazane, fille de Simon (fils de Jean-Baptiste Olu, Duc de Gênes), Secrétaire du Conseil Privé des Pays-Bas, de l'illustre maison de Grimaldi, Princes de Monaco, Ducs de Valentinois, Chevaliers de la Toison d'Or, et de Madelaine de Joigny de Pamèle, fille du très-illustré Seigneur Jean de Pamèle, Écoutette de Bruges, Seigneur de Caestre, Gothem et de Jacquel. Jean de Pamèle était fils d'Adolphe et de Madelaine Van den Heede, fille du Vicomte de Vive. Ledit Adolphe, arrière-petit-fils d'Oudart-Blondel, Baron de Pamèle, Beer de Flandre.

Simon de Grimaldi fut enterré en la chapelle appelée de *Pamèle*, aujourd'hui du Saint-Sacrement, dans l'église de Sainte-Gudule. Madelaine de Joigny, remariée à Constantin Van Rinevelt, Seigneur de Mungelfrÿt (fils d'Arnould et d'Anne Spyskens), Échevin de Bruxelles, fut enterré à Bois-le-Duc, le 30 octobre 1624.

Anne de Grimaldi, femme de Ferdinand de Spoelberch, mourut le 6 janvier 1634, laissant :

- 1°. Anne-Marie de Spoelberch, née à Bruxelles, le 24 octobre 1627, morte le 26 du même mois, enterrée à Ste-Gudule, en la Chapelle, et monument de Joigny de Pamèle.
- 2°. Marie-Madelaine de Spoelberch, née à Louvain, le 20 août 1628, morte le 28 janvier 1635, git au Récolets, à Louvain.
- 3°. Christophe de Spoelberch, qui suit;
- 4°. Charles-François de Spoelberch, né à Louvain, le 23 août 1630, échevin de Bruxelles, en 1661 et 1662. Grand-Mayeur de la ville et Quartier de Louvain, mort subitement, le 16 janvier 1662. Git aux récolets, dans le caveau de la famille, sans postérité.

XII. Christophe de Spoelberch, né à Louvain, le 5 avril 1633, Échevin en 1670, Lieutenant-Mayeur, ensuite Substitut-Bourguemaitre de Louvain, Lieutenant-Grand-Gruyer de Brabant, Seigneur de Lovenjoul, mort le 20 décembre 1707, git aux Récolets (1). Il avait épousé, le 1^{er} mars 1672, Jeanne-Catherine Beex de Balven de Broulaze, fille de l'illustre Seigneur Adolphe et d'Ide d'Eynhouts, fille de Wautier et d'Hestrine Van Straelen, arrière-petite-nièce

(1) Voyez le relief à la Cour Féodale du 12 mai 1692, la patente de Gruyer du 15 mars 1673 et l'accord notarié entre l'Abbé de Villers et l'Abbesse de Parc-les-Dames.

d'Arnould d'Eynhouts, abbé de Sainte-Gertrude, à Louvain (1). Jeanne-Catherine Beex, est décédée le 16 février 1691, et enterrée aux Récolets. De ce mariage naquirent :

- 1°. Charles-Adolphe de Spoelberch, né à Louvain, le 18 juillet 1674, Conseiller de la ville, mort le 26 octobre 1705, sans postérité;
- 2°. Anne-Ide-Jacqueline de Spoelberch, née le 2 avril 1673, morte le 5 janvier 1674, enterrée à St-Jacques, sous la tombe de Garet;
- 3°. François-Lambert de Spoelberch, né le 16 juillet 1675, mort le 31 mars 1677, enterré à Saint-Jacques, près de sa sœur;
- 4°. François-Philippe de Spoelberch, qui suit immédiatement :

XIII. François-Philippe-Benoît de Spoelberch, Seigneur de Lovenjoul, Walle, Meulewalle et Terleyen, en Flandre, Échevin, premier Bourguemaitre de Louvain, né en cette ville, le 26 novembre 1676. Il testa en 1746, et mourut le 13 juillet 1751, enterré aux Récolets. Il épousa en premières noces, le 3 février 1697, Suzanne, fille de Frédéric de Dielbeke, Baron d'Holsbeeck, Seigneur d'Attenhoven, Dutzela, Terheyden, et de Julienne de Mol, fille d'Antoine, Chevalier, Seigneur de Mol, Baelen, Dessel, Roland, etc., et de Marie Triest, arrière-petite-fille de Gaspard de Mol et d'Adrienne Vandernoet. Celle-ci fille de Jérôme et de Marie de Nassau; Suzanne de Dielbeke, mourut le 8 août 1705.

François-Philippe de Spoelberch épousa, en secondes noces, le 28 août 1708, Jeanne-Isabelle le Comte, dite *d'Orville*, née à Bruxelles le 3 décembre 1683, morte à Louvain, le 20 octobre 1762, enterrée aux Récolets. Elle était fille de Jean-Pierre-Ignace et d'Alexandrine-Barbe Van den Hecke, dite *de Coudenberg*. Ledit Jean-Pierre fut premier Bourguemaitre de Bruxelles. Les enfans de François de Spoelberch sont :

Du premier lit.

- 1°. Marie-Julienne de Spoelberch, née à Louvain, le 21 avril 1698, décédée le 1^{er} mars 1737, enterrée dans l'église de Epinsterre, à Bruxelles, épousa : 1°. Charles-Thomas-Joseph Caimo, à Louvain, le 3 décembre 1730, Conseiller au Grand-Conseil de Malines, né en 1704, fils de Jacques et de Thérèse Van den Eynde, mort à Malines le 19 janvier 1761, enterré à St-Jean, et en 2^{mes} noces, Constant-Théodore Delvaux-Y-Frias, dont un fils : Charles Thomas Caimo, frère de Jean-Robert, Évêque de Bruges.

(1) La généalogie de cette famille se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Généalogie des Familles nobles.*

- 2°. Thérèse-Philippine de Spoelberch, Béguine à Louvain, née le 1^{er} septembre 1699, morte le 19 novembre 1746, enterrée avec épitaphe et 8 quartiers : de Spoelberch, Grimaldi, Becx de Belven, de Brouheze, Eynthouts, Dielbeek, Van der Vorst, de Mol, Triest.

Du deuxième lit.

- 3°. Charles-Chrétien de Spoelberch, qui suit;
- 4°. Adrien-Jean-Baptiste de Spoelberch, Religieux aux Célestins, à Héverlé, né à Louvain, en 1710, mort le 26 mars 1774;
- 5°. François-Balthasar-Joseph de Spoelberch, né en 1711, mort en 1712, enterré à Saint-Jacques;
- 6°. Augustin-Jean-Florent de Spoelberch, né et mort en 1714, git près de son frère;
- 7°. Charles-Michel-François de Spoelberch, né en 1713, Chanoine de Saint-Pierre, Président du collège Hovius (Alticoline), à Louvain, ensuite Grand-Prévôt de la Cathédrale de Malines, Grand-Pénit, Confesseur du Cardinal Franquenbergh, mort subitement à Louvain, chez son frère André, en 1769, git à Malines, au cœur de la Cathédrale;
- 8°. André-Emmanuel de Spoelberch, dont la postérité viendra après celle de son frère Charles;
- 9°. Philippine-Caroline-Isabelle-Thomase de Spoelberch, filleule du Cardinal Comte d'Alsace-de-Bossu, Archevêque de Malines, née le 29 novembre 1718, à Louvain, git à Saint-Jacques;
- 10°. Catherine-Albertine-Joséphine de Spoelberch, née le 18 mars 1725, git à Saint-Jacques, à Louvain;
- 11°. Thérèse-Françoise de Spoelberch, née à Louvain, le 12 octobre 1722, git dans l'église de Linden, près de Louvain, épousa le 24 janvier 1749, à Saint-Jacques, Jean-Laurent-Joseph de Vroey, Seigneur de Linden, trois fois 1^{er}. Bourguemaitre de Louvain, fils de Jean de Vroey, Seigneur de Linden, Sénateur, Échevin, ensuite 1^{er}. Pensionnaire de Louvain, et de Marie-Thérèse de Goidsenove (fille de Roc), petit fils de Guillaume-François de Vroey, Seigneur de Linden, et de Glabeek, 1^{er}. Pensionnaire de Louvain, et d'Isabelle-Marguerite Rombouts, Dame d'Ophem, Montenacken, Cleerwyck et d'Elsbroeck, décédé le 16 avril 1781, git à Linden. Il était né à Louvain, le 27 juin 1709.

XIV. Charles-Chrétien-Jean de Spoelberch, Chevalier de l'ordre du Christ, né à Bruxelles, le 26 juin 1709, mort subitement dans l'église des Dominicains, le 31 janvier 1772, Auditeur à la chambre des Comptes de S. M.; Seigneur de Lovenjoul, git aux Récollets, à Louvain; il épousa le 18 avril 1736, Hyeronyme-Isabelle-Thérèse de la Bawette, née le 30 mai 1719, fille unique de très-illustre Seigneur Charles-François-Joseph Seigneur dudit lieu (fils de Charles-Albert-François et de Marie de Cruyningen), et de Marie-Jacques-Thé-

rèse van Velde de Melroy, sa deuxième femme, fille de Melchior - Léopold et de Régine-Caroline-Isabelle de Villegas, décédée le 11 septembre 1793, gît au Petit-Bigard, abbaye. De ce mariage naquirent :

- 1°. Jean-Charles de Spoelberch, qui suit ;
- 2°. Melchior-Joseph-Xavier-Guillaume de Spoelberch, Chevalier de l'ordre du Christ, né à Bruxelles, le 15 mars 1742, tué le 29 octobre 1762, à la bataille de Freyberg, en Moravie, enterré à Auspitz.
- 3°. Barbe-Constance-Joséphine-Ghislaine de Spoelberch, morte en 1752, enterrée à Basse-Wavre, sous la tombe de son aïeul C. J. F. de la Bawette ;
- 4°. Jacques-David-Gaspard de Spoelberch d'Orville, né à Bruxelles, le 3 septembre 1781 ;
- 5°. et 6°. Caroline-Françoise-Christine et Marie-Félicité-Joséphine de Spoelberch, jumelles, nées et mortes en 1737 ;
- 7°. Marie-Thérèse-Françoise-Philippe de Spoelberch, née à Bruxelles, le 7 décembre 1730, morte le 17 janvier 1794 ; gît à Ninny, près de Mons, épousa le 31 mai 1769, Jean-François-Hubert de Wolf-de-Masse, né à Mons, le 29 mai 1743, mort en 1812, fils d'Antoine, Seigneur de Masse, Écuyer, Conseiller au Conseil Souverain de Hainaut, et de Marie-Rose de Daelman ;
- 8°. Louise-Françoise-Caroline-Victoire-Rosalie de Spoelberch, née à Bruxelles, le 14 juillet 1751, épousa en 1785, Olivier de Plunket, Auditeur de la Chambre des Comptes de S. M., dont une fille *ex matre Plunket*, a épousé le Comte de Quarré, membre de la Noblesse des États de Hainaut et de Namur.

XV. Jean-Charles Laurent, Vicomte de Spoelberch de la Bawette, Chambellan de S. M. le Roi des Pays-Bas, né à Bruxelles, le 3 mai 1750. Il fût présenté le 24 janvier 1785 à l'appartement de la Cour de L. A. R. les Gouverneurs des Pays-Bas ; en vertu du décret du 17 décembre 1784, de Marie-Albert ; et ensuite de la preuve de filiation et noblesse dans la forme établie pour ceux, qui aspiraient à la clef de Chambellan, fait à Vienne, devant une junte, présidée par S. E. le Prince de Gavre (1).

Il avait épousé le 8 janvier 1781, Henriette-Marie-Philippine Ghislaine d'Olmen, née à Bruxelles, le 2 juillet 1763, fille de Jean Mathieu, Comte de St-Remy, Baron d'Herbois, Seigneur de Petermael, et de Marie-Hypolite-Catherine-Ghislaine de Vicq, des Barons de Cumplich. De ce mariage naquirent :

(1) Voyez St-Génois, *Monumens anciens*, vol. 2, fol. 152 et 153.

- 1°. Auguste-François-Ghislain-Jérôme de Spoelberch, né à Bruxelles le 28 mai 1782, mort le 23 janvier 1807;
- 2°. Jules-Jean-Baptiste-François de Spoelberch né le 17 janvier 1784, à Bruxelles;
- 3°. Jean-Baptiste-Louis-Charles, Vicomte de Spoelberch, né à Bruxelles, le 20 septembre 1787, Chevalier de Malthe, par patente du 4 août 1794;
- 4°. Alexandre-Charles-Ghislain de Spoelberch, né le 1^{er} avril 1790, Chevalier de Malthe, par patente du 4 août 1794, mort à l'armée, dans la Poméranie Suédoise, Brigadier au régiment d'Arenberg, le 16 novembre 1807.
- 5°. Henriette-Hubert-Ghisl. de Spoelberch, née à Bruxelles le 7 avril 1786, épousa, le 22 mai 1809, François-Constantin-Ghisl. de Putte, né à Bruxelles le 9 avril 1771, mort le 9 mars 1819, fils cadet de Balthazar-Nicolas, Vicomte de Putte et de Christine-Thérèse Van den Broeck. De ce mariage sont issus : Alphonse-Hyac.-Henri-Ghisl. de Putte, né à Bruxelles le 7 juillet 1810, et Hortense de Putte.

XIV. André-Emmanuel-Joseph de Spoelberch, né en 1716, mort en 1785, Échevin de Louvain, épousa en premières noces, à Bois-le-Duc, le 5 mai 1743, Pétrone Nagelemaekers, morte en 1759, gît aux Récolets, et en deuxièmes noces, le 26 mars 1762, Marie-Angelique-Josephe-Louise de Bayol, fille de Richard, petite-fille de Louis, Capitaine des Gardes du Prince d'Orange, envoyé comme Secrétaire Extraordinaire d'Ambassade des Provinces-Unies près de S. M. C., en 1681 et 1682, née le 14 décembre 1729 (1). Les enfans d'André de Spoelberch sont :

Du premier lit.

- 1°. Catherine-Jeanne-Françoise-Pétrone de Spoelberch, née le 25 janvier 1744, à Louvain, morte le 15 août suivant, enterrée à l'église de Saint-Michel, maintenant démolie;
- 2°. Maximilien-Antoine-Jean-Charles de Spoelberch, né le 16 février 1745, mort le 1^{er} mars 1821, Seigneur de Lovenjoul, épousa, le 16 septembre 1775, Marie-Thérèse Van Zurpele, née à Diest, fille de Jean-Joseph, Écoutette, de ladite ville, et Marie-Thérèse de Goedenhuyze, décédée le 7 octobre 1808, gît à Boutersem; dont un fils André de Spoelberch, né à Diest, le 3 janvier 1779, mort le 18 du même mois;
- 3°. Charles-Joseph-Jean de Spoelberch, Prêtre, né à Louvain, le 26 avril 1748, mort le 18 janvier 1810, gît à Boutersem, près de la précédente;
- 4°. Thérèse-Françoise-Henriette de Spoelberch, née le 23 octobre 1746, à Louvain, morte près de son père, le 10 janvier 1793;
- 5°. Henriette-Christine de Spoelberch, née à Louvain, le 29 novembre 1749;

(1) Voyez le crayon généalogique de la famille de Bayol, dans *Les Monumens Anciens*, de M. de Saint-Génois, tableau généalogique, au mot Bayol, *Dictionnaire de la Noblesse de France*.

- 6°. Ide-Isabelle-Jeanne-Marie-Corn. de Spoelberch, née le 7 décembre 1750, morte le jour suivant;
- 7°. Jeanne-Isabelle-Marie-Françoise de Spoelberch, Religieuse Ursuline, née à Louvain, le 22 avril 1752;
- 8°. Marie-Catherine-Joséphine de Spoelberch, née le 25 juin 1753, épousa, le 27 décembre 1782, Michel Van Gobbelschroey, Chevalier de l'ordre du Lion Belgique, Conseiller d'État de S. M. le Roi des Pays-Bas, né à Louvain, le 3e mars 1745, décédé à Bruxelles, le 11 mars 1825 dont un fils :
- Pierre-Louis-Joseph-Servais Van Gobbelschroey, né à Louvain, le 10 mai 1786, Secrétaire du cabinet de S. M. le Roi des Pays-Bas, ensuite son Ministre de l'Intérieur.
- 9°. Jacques-Joseph-Antoine de Spoelberch, né le 28 février 1755, mort à Liège, en 1801, Chanoine de Saint-Paul.
- 10°. Isabelle-Jeanne-Hieron de Spoelberch, née à Louvain, le 28 juin 1756, enterrée dans l'église de Saint-Michel.
- 11°. François-Jean-Joseph, Vicomte de Spoelberch-d'Eynthouts, né à Louvain, le 22 septembre 1757, Chevalier de l'ordre royal du Lion-Belgique, premier Président des Curateurs de l'Université de Louvain, rétablie par Guillaume I^{er}, Roi des Pays-Bas, Membre du Syndicat, des États-Généraux, de l'Ordre Équestre, de différentes commissions; ci-devant Grand-Mayeur de la ville et quartier de Louvain, mort le 26 janvier 1820, enterré à Lovenjoul. Il avait épousé, le 18 octobre 1784, Caroline - Antoine Wouters, née à Tirlemont, le 28 février 1746, fille de Jacques-Godefroi, Bourguemaitre de ladite ville, et de Mar.-Lambert. Baerts, sœur de Lamb. Wouters, Seigneur d'Oplinter, Chevalier du Saint-Empire; dont un enfant, mort en naissant.

Du deuxième lit.

- 12°. Jean-Henri de Spoelberch, qui suit;
- 13°. Alexandre-Joseph-François de Spoelberch, né en 1763, filleul de Joseph-Ignace de Bayol, Doyen de la Rote, Vice-Légat, Président de la Rote du Saint-Siège, Asses. Député d'Avignon, près du Pape, en 1734, pour le concordat entre le Saint-Siège et la France, *parent mater* : mort le 11 septembre 1763;
- 15°. Henri-Joseph-Pierre de Spoelberch, né et mort en 1769.
- 15°. Marie-Élis.-Joseph de Spoelberch, née en 1770, à Louvain, décédée le 29 décembre 1822, épousa, le 12 septembre 1791, Antoine - Jean - Emmanuel de Dieudonné, Écuyer, Substitut Bourguemaitre de Louvain, mort le 1^{er} mai 1812, gît à Hérent, dont postérité;
- 16°. Charles-Alexandre-Emmanuel de Spoelberch, né en 1764, épousa, le 16 septembre 1808, Lucrèce-Joséphine Van den Venne, née à Malines en 1766, fille de Jean-Baptiste, Bourguemaitre de ladite ville, et de Marguerite du Jardin, dont la sœur Anne-Lucrèce épousa Joseph-Emmanuel-François Baron de Thulden et de Rumsdorf;
- 17°. Anne-Marie-Françoise de Spoelberch, née à Louvain en 1767, épousa, le 29 avril 1794, Isidore-Maximilien-Marie de Troostembergh, né à Louvain le 1^{er} août 1765; dont une fille, Pauline-Anne-Marie de Troostembergh, née à Louvain le 11 mars 1795, morte le 8 août 1799.

XV. Jean-Henri-Joseph, Vicomte de Spoelberch, né à Louvain, le 9 octobre 1766, Chevalier de l'ordre du Lion Belgique, Membre honoraire de la Société royale de Littérature de Bruges, Curateur de l'Université de Louvain, épousa, le 19 juillet 1801, Thérèse-Françoise-Claire de Troostembergh, née à Louvain, le 4 mars 1773, décédée le 27 octobre 1820, fille de François-Joseph et de Marie-Thérèse de la Hameyde, petite-fille de Bernard-Guillaume et de Suzanne de Vroey. De ce mariage sont issus :

- 1°. Maximilien-Antoine-Théodore, Vicomte de Spoelberch, né à Louvain, le 11 mai 1802;
- 2°. Félicité-Caroline-Marie de Spoelberch, née à Louvain le 17 avril 1804;
- 3°. Franc.-Félix-Xavier-Victor, Vicomte de Spoelberch, né à Louvain le 16 mars 1808.

Nous donnerons, dans leur ordre respectif, les filiations de plusieurs familles illustres alliées à celle de Spoelberch, si nous obtenons l'assentiment des intéressés.



VALENZI.

DE VALENZI, etc. etc.



ARMES : un écu partagé, dont la partie supérieure est coupée en deux autres parties, la première d'Azur, traversée d'une bande d'argent, sur laquelle sont marqués trois signes de saturne de sable; la seconde partie de gueules chargée d'un Lion d'Or, en posture droite lampassé de gueules, tenant dans la patte droite un glaive levé, d'argent, la poignée d'or; dans la partie inférieure de l'écusson, un fleuve entre deux rochers, sur celui de devant se trouve une forteresse, entourée de maisons, dans le coin droit de l'écusson le soleil, le tout dans ses couleurs naturelles; sur l'écusson repose un casque d'argent, surmonté d'une couronne d'or, le casque bordé, grillé, décoré d'or et doublé de gueules.

LLA famille de Valenzi est originaire d'Italie; elle s'est établie depuis le 16^me siècle dans les états héréditaires de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, et y a occupé divers emplois et charges honorables, tant civiles que militaires.

Cette famille fait partie intégrante du Corps de la Noblesse du Saint-Empire Romain, et des états héréditaires de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne.

Le chef de la branche de ce nom, établie dans les Pays-Bas, est Monsieur François-Xavier-Aloys-Joseph-Ferdinand de Valenzi, fils de Michel-François, et de Dame Ève-Julienne de Berger, née à Brünn, capitale de la Moravie, demeurant à Gand, Flandre-Orientale, ancien Officier au service de sa Majesté l'Empereur d'Autriche et d'Allemagne, ayant servi dans le régiment du Prince Ferdinand de Wurtemberg, l'un des ci-devant régimens Belges.

Sa Majesté le Roi des Pays-Bas ayant reconnu, par ses titres, la descendance d'une famille appartenant déjà à la noblesse, dans les états héréditaires de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, a, par diplôme du 16 mai 1825, incorporé Mr F. de Valenzi à la noblesse du Royaume des Pays-Bas, ainsi que ses descendans légitimes des deux sexes, et avec tous les prérogatives et honneurs dont jouit et pourrait jouir la noblesse du Royaume, le tout aux mêmes droits que si Mr F. de Valenzi, ses enfans et ses ancêtres eussent été nés dans les Pays-Bas, et déjà antérieurement y reconnus comme Nobles, avec le prédicat Jonkheer et Hoog wel geboren, avec liberté de pouvoir continuer de porter les armes de sa famille comme elles sont en tête de cet article.

Mr. François-Xavier-Aloys-Joseph-Ferdinand de Valenzi, épousa en premières noces, Dame Jeanne-Colette de Berlaer, Douairière de Mr Louis-Joseph de Coninck-d'Oultre, Écuyer, fille de Mr Jean-Baptiste de Berlaer de Trivier, Écuyer, et Dame-Marie-Ferdinandine de Coolman, dont il n'eut point d'enfans.

En secondes noces, Dame Sophie-Colette-Ghislaine de Pascal, Douairière de Pierre-Jacques Hyde, fille de Henri-François de Pascal, Écuyer, et de Dame Catherine-Françoise Vastenhaven, décédée sans enfans.

Il épousa en troisièmes noces, Thérèse-Eugénie-Charlotte-Colette de Ghelinc-Delseghem, fille de Mr. Jean-Baptiste-Pierre-Joseph, Écuyer, et de Dame Caroline-Maximilienne-Joséphine de Kerchove de Denterghem, Écuyer.

De ce mariage naquirent deux fils, Théodore-Jean-Baptiste-François-Xavier et Auguste-François-Xavier-Joseph, tous les deux nés à Gand.

Nous transcrivons ci-après le diplôme accordé par Sa Majesté Guillaume I^{er}, Roi des Pays-Bas, à Mr. de Valenzi.

TRADUCTION LITTÉRALE DU DIPLOME.

NOUS, GUILLAUME, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront; salut :

Ayant vu l'exposé présenté à Nous, par le Gentilhomme Mr. FRANÇOIS-XAVIER-ALOYSE-JOSEPH-FERDINAND DE VALENZI, ancien officier au service d'Autriche, fils de Mr. Michel-François de Valenzi, Conseiller de S. M. l'Empereur d'Autriche et de dame Ève-Julienne de Berger, ainsi que

les titres joints à l'appui, constatant la descendance de la famille de Valenzi, appartenant déjà antérieurement à la Noblesse de l'Empire d'Allemagne, et considérant que l'augmentation de la Noblesse peut servir autant au lustre du Souverain, qu'à exciter chez d'autres une noble émulation, vers des actions éclatantes; si en-il, que Nous incorporons, et considérons comme appartenant à la Noblesse du Royaume des Pays-Bas, le Gentilhomme M^r. François-Xavier-Aloyse-Joseph-Ferdinand de Valenzi, ses enfans légitimes tant existans, qu'à naître des deux sexes, ainsi que les descendans de sa famille et de son nom, le tout aux-mêmes droits; que si lui et ses enfans, d'aïeux en aïeux, eussent été nés dans les Pays-Bas, et déjà antérieurement y reconnus comme nobles, avec le prédicat de Gentilhomme, haut et haut né, et affir de jouir de toutes les prérogatives que les lois de l'état concèdent, ou concéderont par la suite à la Noblesse du Royaume des Pays-Bas, et avec liberté de continuer à porter les armes de sa famille.

Un écu partagé dont la partie supérieure coupée en deux autres parties, la première d'Azur, traversée d'une bande d'argent, sur laquelle sont marqués trois signes de saturne en sable; la seconde partie de gueule chargée d'un lion d'or, en posture droite; *lampassée de gueules*, tenant dans la patte droite un glaive levé d'argent, la poignée d'or; dans la partie inférieure de l'écusson un fleuve, entre deux rochers, sur celui de devant se trouve placé une forteresse, entourée de maisons, dans le coin droit de l'écusson, le soleil, le tout placé dans un paysage dans leurs couleurs naturelles. Sur l'écusson repose un casque d'argent, surmonté d'une couronne d'or, le casque bordé, grillé, décoré d'or, doublé de gueules; pour cimier trois plumes, la première de gueules, celle du milieu d'argent, la troisième d'azur, décorées de lambrequins pendants, dont le côté droit est d'azur et d'argent, et le côté gauche, de gueules et d'or, tels qu'ils sont ici peints avec leurs couleurs et métaux.

Afin que le prédit Gentilhomme François-Xavier-Aloyse-Joseph-Ferdinand de Valenzi, et ses descendans légitimes puissent jouir, avec sécurité, des témoignages de notre faveur et des prérogatives attachées à la Noblesse; nous avons délivré ces lettres-patentes avec injonction au Gentilhomme, Monsieur François-Xavier-Aloyse-Joseph-Ferdinand de Valenzi, de les faire enregistrer près notre Conseil Suprême de Noblesse, et de faire peindre et placer les armes de la famille de Valenzi, par nous reconnues, parmi les autres armes, des familles nobles du Royaume des Pays-Bas, comme aussi en donner connaissance aux États députés et à l'Ordre Équestre de la Province de sa résidence.

Nous prions tous Empereurs, Rois, Ducs, Princes, Comtes, Barons, Républiques Souveraines et autres que la chose peut concerner, de reconnaître le Gentilhomme François-Xavier-Aloyse-Joseph-Ferdinand de Valenzi et ses descendans légitimes comme faisant partie du corps de la Noblesse et de la faire jouir librement de toutes les prérogatives qui y sont inhérentes.

Nous chargeons spécialement notre Conseil Suprême de Noblesse, et invitons les États des Provinces de notre Royaume, ceux de l'Ordre Équestre des Nobles, même le Conseil-Suprême des Pays-Bas, toutes cours de justice, les régences tant des villes que des plats-pays, non-

seulement de reconnaître le Gentilhomme Monsieur François-Xavier-Aloyse-Joseph-Ferdinand de Valenzi et ses descendants légitimes pour tout ce qui précède, mais encore en cas de besoin de l'aider et de le protéger en tout ce qui y est relatif, parce que de notre libre et souveraine volonté, nous l'avons ainsi jugé convenir, pour le bien être de l'état, et en récompense de vertu et de mérites.

Pour servir de confirmation, Nous avons signé les présentes de notre nom, fait contresigner par notre Secrétaire d'État, et fait sceller de notre grand sceau en usage près le Conseil-Suprême de Noblesse.

Donné à Bruxelles, le 16 mai 1825, de notre règne le douzième.

Signé, GUILLAUME.

PAR LE ROI :

Signé, DEMET STREPKER.

Reçu par moi, Trésorier du Conseil-Suprême de Noblesse, la taxe et léges imposés pour l'obtention de ce diplôme.

Signé, LE BARON VAN WESTREENEN.

VAN TILLANDT.

N^o. 29. Vu à la séance des États Députés de la province de la Flandre-Orientale, le premier décembre 1825.

Par Ordonnance,

Le Greffier des États *ad interim*,

Signé, HELIAS DRUDEGHEM.

Enregistré à l'Ordre Équestre de la Flandre-Orientale, fol. 3, le 6 décembre 1825.

Secrétaire,

Signé, LE CHEVALIER CAMBERLYN D'AMOUGIES.

Scellé et apposé le Grand Sceau du Conseil-Suprême de Noblesse.

Signé, J. G. VAN LYNDEN VAN HEMMEN.

Enregistré par moi, Secrétaire du Conseil-Suprême de Noblesse.

Signé, T. CHAIS.

VAN DEN BROUCKE.

BARONS VAN DEN BROUCKE DE TERBECQ.



A. Cuveliers

Litt. G. Heerman

ARMES : d'or, chargées d'une rose pointue, tigée et feuillée, le tout dans ses couleurs naturelles, entourée de deux ramures d'agneau de sable, l'écu couvert de la couronne de Baron des Pays-Bas, surmontée d'un heaume d'argent, liseré, grillé et orné d'or, doublé de gueules, surmonté d'un bourlet de sable et d'or; supports : deux lions rampant dans la couleur naturelle.

LA famille Van den Broucke de Terbecq est d'une illustration et ancienneté très-reculée; nous nous bornerons à commencer sa filiation non interrompue par :

I. Antoine Van den Broucke, Écuyer, Seigneur de Terbecq, Smeyersberge et Rollecote, Receveur général de la Châtellenie d'Audenarde, né dans cette ville, le 29 avril 1609, fils de Jean et d'Anne Van Bochault. George Van Bochault, frère de ladite Anne Van Bochault, fut Capitaine commandant le régiment de Ritberghe, haut-allemand, au service de S. M. le Roi d'Espagne; il reçut des blessures mortelles à la bataille de Rocroix, et est enterré à Diest, en Brabant, avec huit quartiers de noblesse, qui sont : Van den Broucke, Bochault, Bringham, Van Winghen, Boghaert, Lamferbele, Glercoqs, Pinnion: Antoine Van den Broucke a su mériter de S. M. C. Charles II, en l'an 1668, un diplôme confirmant l'ancienne noblesse de sa famille; il mourut le 26 sep-

tembre 1674; il avait épousé, en premières noces, Wilhelmine Delvael, fille de Guillaume, Écuyer; de ce mariage naquit Françoise-Catherine, qui épousa Léon de Mahieu, Écuyer, Seigneur de Wareles; et en secondes noces Marie-Thérèse Jacobs, dont il eut quatre enfans; savoir :

- 1^o. Guillaume-Antoine Van den Broucke, qui suit;
- 2^o. François Van den Broucke, Seigneur de Diestvelt, Bourguemaitre de la ville d'Audenarde et Receveur général de la Châtellenie de cette ville, où il mourut le 7 février 1702; il avait épousé Barbe-George de Leurcre, décédée dans la même ville le 19 décembre 1698; ils sont enterrés dans l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde; ils eurent de leur mariage :
 - a. François Van den Broucke, Seigneur de Diestvelt, Premier Échevin de la ville d'Audenarde et Receveur général de la Châtellenie de cette ville, où il mourut célibataire, le 19 juillet 1765;
 - b. Michel Van den Broucke, décédé la veille de Saint-Jean 1758, unique héritier de son frère (1);
- 3^o. Jean Van den Broucke, Chanoine de Sainte-Pharaïde, à Gand; y décédé;
- 4^o. George Van den Broucke, Capitaine au service de S. M. le Roi d'Espagne, décédé à Bruxelles, le 14 octobre 1708.

II. Guillaume-Antoine Van den Broucke, Seigneur de Terbecq, Smeyersberge et Rollecote, Député du pays d'Alost; il fut nommé Grand-Bailli de la terre et Baronnie d'Escornaix, et des Seigneuries de Marie-Hoorebeke de Bourgt et appendances, par patente de Philippe, Comte d'Egmont, Duc de Juliers et de Berges, Prince de Gavre, etc., délivrée à Bruxelles le 4 de mai 1675: il mourut au château d'Escornaix, le 24 juin 1713, et fut enterré dans l'église paroissiale d'Elseghem. Il avait épousé en premières noces Catherine-Thérèse Terlinden, fille de Corneille, Écuyer et Receveur général du pays d'Alost, décédée le 24 mars 1682, et enterrée à Escornaix; et en secondes noces Marie-Antoinette de Saint-Vaast, fille de Messire Albert, Chevalier et Conseiller au Conseil Souverain de Mahines, enterrée à Elseghem.

Nous croions intéressant de transcrire ci-après l'Épitaphe de Guillaume Van den Broucke et de Dame Marie-Antoine de St.-Vaast, sa deuxième épouse :

(1) Il légua, par testament sous signature privée, aux pauvres de la ville d'Audenarde, une rente au capital de 800 livres de gros argent de change; donation qui fut approuvée et acceptée par ordonnance des Bourguemaitre et Échevins d'Audenarde en date du 27 janvier 1758; et par les Maîtres des Pauvres, le 9 février suivant.

« Ici devant gist Guillaume Van den Broucke, Escuyer, en son vivant Seigneur de Terbeken, Scheyersberge et Rollecote, Grand-Bailli d'Escornaix et Député ordinaire du pays d'Alost, qui trépassa le 24 juin 1713, et Dame Marie-Antoine de Saint-Vaast, son épouse, fille de Messire Albert de Saint-Vaast, Chevalier, en son temps Conseiller du Conseil Souverain de Malines. »

Guillaume Van den Broucke laissa de sa première femme :

- 1°. Jean-François Van den Broucke, qui suit ;
- 2°. Jeanne-Marie Van den Broucke, morte Supérieure au Couvent des Thérésiennes, à Alost, le 6 mai 1738.

III. Jean-François Van den Broucke, Seigneur de Terbecq, né et baptisé à Alost le 7 octobre 1677, Capitaine au service de S. M. Philippe V, Roi d'Espagne, décédé à Alost le 2 octobre 1747. Il avait épousé Isabelle-Françoise de Jobar, fille de Charles, Écuyer, Colonel de cavalerie aussi au service de S. M. le Roi d'Espagne, et de Marie-Anne de Saunemacker, décédée à Alost le 10 août 1721. De ce mariage naquirent :

- 1°. Jean-Henri Van den Broucke, qui suit ;
- 2°. Barbe-Françoise-Isabelle Van den Broucke, qui épousa en premières noces Gratien de Rademacker, Écuyer, Seigneur de Regelsbrugge, et en secondes noces Ignace Jaerens, Écuyer, Échevin à Alost ;
- 3°. Jeanne-Françoise Van den Broucke, religieuse, décédée à l'abbaye ten Roesen, près d'Alost.

IV. Jean-Henri Van den Broucke, Seigneur de Terbecq, né à Alost le 4 août 1721 et décédé à Termonde le 22 octobre 1791, fut Haut-Échevin du pays de Termonde, et ci-devant Capitaine au régiment de Styrum (dragons), au service de S. M. l'Empereur d'Autriche. Il épousa Marie-Catherine-Dorothée de Muntzinger, née à Hillesheim le 3 juillet 1728 et décédée à Termonde le 26 mai 1811, fille d'Antoine, Écuyer, Lieutenant-Gouverneur et Receveur général du Sérénissime Prince Électeur de Trèves, et de Hélène-Marguerite de Wagener. De ce mariage sont nés :

- 1°. Ambroise-Michel Van den Broucke, qui suit ;
- 2°. Marie-Thérèse-Charles-François Van den Broucke, décédé à Elseghem, le 5 août 1816, épousa Jeanne-Antoinette de Buisseret-d'Helfault, dont naquit Michel Charles ;

V. Ambroise-Michel-Joseph Van den Broucke de Terbecq, Échevin de la ville de Termonde, décédé le 23 mars 1799, fut nommé Grand-Bailli du Marquisat de Rhodes, dans le pays d'Alost, et créé Baron par S. M. l'Empereur d'Autriche, le 10 novembre 1791. Il épousa Jeanne-Josine Beeckman, dont il eut :

- 1°. François-Ignace-Henri Van den Broucke de Terbecq, Bourguemaitre de la ville de Termonde, qui obtint par décret de S. M. le Roi des Pays-Bas, du 31 décembre 1822, reconnaissance à la noblesse des Pays-Bas, et le titre de Baron;
- 2°. Marie-Jeanne-Ferdinandine Van den Broucke, qui épousa Édouard-Charles Huytens, appartenant à une famille distinguée de la Flandre, fils d'Alphonse-Jean et d'Anne-Jeanne Van Overwaele; leurs enfans sont :
 - a. Edmond-Théodore, né à Termonde, le 23 janvier 1810;
 - b. Émile-Joseph-François, né à Termonde, le 9 septembre 1811;
 - c. Victor-François-Léonard, également né à Termonde, le 28 mai 1814;
 - d. François-Eugène-Édouard Huytens, né à Bruxelles, le 23 septembre 1815.

TABLE GÉNÉRALE DES NOMS DE FAMILLES

CONTENUS DANS LE PREMIER VOLUME.

MAISON ROYALE DES PAYS-BAS.

NASSAU-ORANGE.

	Pages.		Pages.
Anspach.	13	De Laurenbourg (Comte).	2, 3, 4, 8
D'Arnstein (Comte).	4	De Leerdam (Comte).	11, 12
De Bade (Marquis).	10	De Limbourg (Duc).	4
De Bourbon.	11	De Linange (Comte).	6
De Brandebourg-Margrave.	13	De Loo (Comte).	9
De Bueren (Comte).	11, 12	De Mompensier.	11
De Calabre (Duc).	10	De Nassau.	1
De Cinette (Marquis).	10	De Niederlohngau (Comte)	3
De Coligny.	11	De Polanen.	9
De Condé (Prince).	11	De Sarbruck.	8
De Dietz.	4, 5, 9, 12	De Solms (Comtesse).	9, 12
De Dillembourg.	10	De Spiegelberg (Comte).	12
D'Egmont (Comte).	10	De Stolberg.	10
De Gueldres (Comtesse).	7	De Stuard.	12
De Heinsberg (Comte).	9	De Ter-Veer (Marquis).	12
De Hemsbergen.	9	De Vianden (Comte).	9, 12
De Katzenelbogen (Comte).	8, 12	De Virneburg (Compte).	4
De la Marck.	9	D'York (Duc).	12

Nous n'avons pas cru devoir insérer dans cette Table tous les noms compris dans les Tableaux d'Alliances de la famille Royale des Pays-Bas, ce sont ceux de tous les Souverains et des principales familles Princières de l'Europe.

ARENBERG.

D'Anjou.	4	Baillet de la Tour (Comte).	15
D'Arberg (Comte).	15	De Barbançon (Baron).	5
D'Aspremont.	3	Baretto.	9
D'Arschot (Duc).	6, 7, 9, 10, 12, 14	De Beauharnais (Prince).	17
D'Auvergne (Comte).	9	De Belvois (Baron).	9
Avesnes.	6	De Berghes.	5

TABLE GÉNÉRALE.

	Pages.		Pages.
Berlaimont.	7	De Looz.	2
Borgia (Duc de Gandie).	9	De Lorraine.	6
De Bouillon (Duc).	4	De Mailly (Comte).	11
De Bouchaud (Baron).	4	De Manderscheid (Comte).	4
De Bournonville (Duc).	8	De Mansfeld (Comte).	6
De Brancas-Villars (Duc).	13	De Melun.	7
De Braquemont (Comte).	3	De Mérode (Comte).	7, 10, 15
De Bronschort (Comte).	7	Molsberg (Comte de Freyberg).	1
De Brouay (Comte).	7	De Montcornet (Marquis).	10
De Buren (Comte).	5	Montfort.	5
Caretto (Marquis del).	9	De Montmorency-Bours.	7
De Champlise (Comtesse).	9, 10	De Morbecque (Comte).	8
De Chimay (Princesse).	6	Melun-Epinoy.	8
De Croy.	6, 9	De Nieuport (Vicomtesse).	6
Culmbourg.	7	De Neale (Marquis).	11
Cusance.	9	D'Oldenbourg (Duc).	14
Haun (Comte).	15	D'Orléans.	2
De Deynse (Marquis).	10	De Parme (Duc).	6
D'Eberstein.	9	Perwez (Baronne).	9
D'Egmont (Comte).	5, 9	Pignatelli (Duc de Bisoccia).	10
Egon de la Tour (Prince).	9	De Porcéan (Prince).	7
D'Épinoy (Prince).	7	De Raudnitz (Duchesse).	17
De Fauconnei (Baronne).	9	Raulin.	3
De Furnes (Vicomes).	9	Rèbèque.	7
De Furstenberg (Comtesse).	8	De Recklinghausen (Prince).	15
De Gavre (Prince).	9	Rochefort.	3
De Granna (Baronne).	9	De Rodemack.	3
De Hamale.	4	De Robecque (Prince).	8
De Hautkerke (Comte).	7	De St-Ignon (Comte).	15
De Henin (Comte).	8	De Sain.	3
De Helfenstein.	8	Salentin.	6
Hohenzollern.	7	De Salm (Princes).	14
De Holte.	1	Savona (Marquis del).	9
De Homas.	4	De Schaeswalooy (Princesse).	11
De Houdscotte (Baron).	7	De Schaumbourg (Comte).	4
D'Isembourg (Comte).	5	De Schwarzenberg (Prince).	13
De Juliers (Comtesse).	2	De Seneghem (Comte).	7
De Kirchberg (Comtesse).	4	De Sigmaringen (Duc).	7
De Kunigstein (Comte).	3	De Semaglia (Comtesse).	7
De Lalaing (Comte).	6	Spinola.	7
De la Marck.	1, 3, 4, 5	De Starhenberg (Prince).	12
De Lauraguais (Comte).	13	De Sulzbach (Prince).	10
Le Danois (Marquis de Cernay).	11	Täpcher de Lapagerie.	17
De Leuchtenberg.	5	De Tralon (Marquis).	7
De Lens.	8	Truchsess.	8
De Ligne.	5	d'Ursel (Duc).	11
De Lobkowitz (Princesse).	17	Vaudemont.	6

	Pages.		Pages.
De Vergy (Baronne).	9	De Windischgraetz.	11
De Vincent (Baron).	25	De Witgenstein (Comte).	3
De Virriebourg (Comte).	4, 5	De Witheim.	7, 9
Visconti (Comte di Gamaléria).	7	De Wolfregg (Comte).	8
De Waldeck.	4	Wurtemberg-Montbciliard,	9
De Westerloo (Marquis).	25		

BIEBERSTEIN.

D'Apsburg.	1	Munsterberg (Duc).	2
De Bonkowska (Baronne).	4	De Schwerin (Comtesse).	8
Bosch de Brakestein.	5	Scotte.	4
De Feck (Princesse).	2	De Skalawska (Baronne).	5
Gostawska (Baronne).	4	Vandermeer.	5
Krasinska (Comtesse).	4	Vilters.	4

BLONDEL.

D'Alaert.	4	De Cambronne.	4
Allegambe.	14	De Cambry.	15, 24
D'Assignies de Tournay.	24	Del Campo.	11
De Bar.	3	De Cantelen.	10
De Beaufort de Boileux (Comte).	12	Carbonnier.	2
De Beaufremez.	9	De Cardevaque.	14
De Beauregard (Barons).	13	Du Carical.	15
De Bellebrune (Marquis).	1	De Carneulx.	8
De Belleval.	6	De Carnin.	4
De Bercus.	9	De Corondelet.	5, 21
De Berghes-Saint-Winoc.	24	De Carnel-Boranc.	4
De Bermerain.	2	De Caulaincourt.	21
De Bertoul.	15	De Cauwenburg.	4
De Béthune.	4, 21	De Cavech.	6
De Bevilers.	2, 105	De Cayen.	4
Le Blanc de Houchin.	8	De la Chapelle.	4
Blondel d'Oudenhove.	12	Du Chastel d'Esseville.	15
De Bonnières.	11	De Château-Porcien.	3
De Bosq.	13	Chaumejan de Fourilles.	10
De Boufainvilliers.	4	De la Corona.	4
De Bourmonville?	4	Corre des Gouttes.	21
Du Breuil de Combes-Héliou.	16	De Cosson de l'Isle.	4
De Bregdel.	4	De Coudenhove.	11
Brivis.	14	De Coupigny.	17
De Brœucq.	14	De Courcelles (Chevalier).	2
Du Buz.	20	De Courteheuse.	4
Cailien.	6	De Courteville.	4
De le Cambe.	8	De Créquy.	4, 11
Le Cambier.	15	Crespieul.	5
De Cambray.	2	Creton.	8

	Pages.		Pages.
De Crèveœur.	2	De Laderrière.	6
De Cuinchy (Barons).	7	De Lambres.	6
De Cuinghien.	8	De Lannoy.	11
Daulède de Pardaillan.	4	De Lesdain.	2
De Devenisch d'Athlone.	18	De Lichterwelde.	4
Diedeman.	10	De Lières.	4
Douchet.	6	De Logenhagen.	10
De Droulout (Barons).	19	De Longueval.	5
D'Ennetières.	5	Louchart.	6
D'Escaillon.	2	De Louvencourt.	6
D'Espinoy.	7	De Maignac.	7
Des Essarts.	4	De Mailly.	5
D'Estampes.	4	De Maldeghem.	4
D'Evora-Y-Vega.	4	De Mamez.	4
De Faily-Ramilly.	9	De Marle.	
De Fay.	4	De Marque.	2
De Ferrand.	4	De Martigny.	14
De Flory.	20	De Marville.	6
De Forcet.	4	Massiet.	10
De la Fosse.	5	De Maucourt.	5
De Fourneau.	18	De Melun.	5
De Fromezèle.	7	Le Merchier.	16, 24
De Furnes.	5	Du Meanage.	11
De Givency.	6	De Molembais.	8
De Gonnellieu.	2	De Mouchy.	4
Gourdin.	8	De Montmorency.	4
De Grassis.	11	De Morainvilliers.	4
De Grebert.	15	De Mortagne-Lendas.	17, 24
De Griboval.	4	De la Motte de Bellebrune.	4
De Grimaldi.	4	De la Motte-Baraffe.	14, 18, 19
De Grutère.	4	De la Motte du Tronqnoy.	12
De Hainecourt.	5	De Namur (Vicomte).	3
De Halwyn.	4	De Noyelles.	7
De Hangonart.		D'Ostrel,	24
De Harlebecque.	6	Oudart de Cuinchy.	8
De Harville.	4	De Pamèle (Barons).	1
De Haede.	4	De Partz (Marquis).	18
Hellin.	6	Payen.	15
De Hemers.	12	Du Peschin.	7
De Hennin.	10	Petit de Maubuisson.	17
De Herselles.	4	Petnins.	14
De Hertoghe.	13	De la Porte.	10
De Heydendaël.	16	Le Prud'homme.	5, 9
L'Hospitalier.	11	Des Prez de Rochaincourt.	15
D'Ideghem.	11	De Proisy.	8
Imbert de la Basecque.	10	Du Quesnoy.	4
De Joigny (Barons).	2	De Recourt.	5

TABLE GÉNÉRALE.

5

	Pages.		Pages.
De Reissenboch.	17	De Tonteville.	4
De Renty.	4	De Vadancourt (Vicomtes).	1
De Ricamez.	6	De Vailly.	2
Rodrigue.	20	De Valencia.	22
De Rosel-Hordaing.	8	Van Drusec.	11
De Rosoy.	3	De Varennes.	2
De Roussel-d'Irville.	4	Le Vasseur de Valhuou.	15, 20
De Rouvroy.	6	De Verreycken.	13
Ruffaut.	9	De la Vieffville.	9, 10
De Sainte-Aldegonde.	4	De la Vieuville.	4
De Saint-Marets.	2	Vignon.	7
De Saint-Simon.	5	De Villaseca.	11
De Saint-Venant.	8	Vion de Tessancourt.	4
De la Salle.	14	De Vlaminckpoote.	4
De Salmes.	3	Wachat.	17
Snouck.	14	De Wastines.	4
Sohier.	2	De Waziers-Wavrin.	16, 24
Stanley.	10	De Winkielman.	5
De Steenhuyts.	4	De Winoc.	5
De Tenremonde.	8	De Wyts de la Bouchardrie.	21
De Thians.	18		

BOULLON.

D'Allemagne (Empereur).	3	De Flandre (Comte).	3
D'Albert (Duc).	7	De France (Roi).	2
D'Anjou (Comte).	4	De Hainaut (Comte).	3
D'Ardennes (Prince et Comte).	1, 2, 3	De Hesse (Princesse).	9
D'Arenberg (Comte).	1	De Hesse-Reinfeldt.	9
D'Ardennes-Bouillon.	2, 3	De la Bar.	3, 4
Banostre.	8	De la Marck (Prince).	4
De Basse-Lorraine (Duc).	3	De Loraine-Guise.	7
Du Bas-Carmagnac.	8	De Latour-d'Auvergne.	6, 7, 8
De Brabant (Duc).	3	De Latour-d'Oliergue.	
De Brême (Comtesse).	5	Lothaire I ^{er} .	2
De Bourgogne (Comte).	3	De Laval (Comte).	7
De Baviere-Neubourg.	7	De Letellier.	7
De Château-Thierry.	7	De Lozane (Marquis).	3
De Calabre (Roi).	4	De Luxembourg (Comte).	2
De Caumont de la Force.	7	De Lombardie (Roi).	2
De Chimay (Comte).	5	De Maulevrier (Comtesse).	5
De Cousy (Comte).	5	Mazarin.	7
D'Espagne (Roi).	8	De Montmorency.	6
D'Etrurie (Marquis).	3	De Montpensier (Duc).	6
D'Evreux? (Comte).	8	De Modène (Comte).	3

	Pages.		Pages.
De Mossellane (Duc).	2	Sobieska.	7
D'Oliergues.	6, 7	De Starenberg.	9
Pepin (Roi de France).	2	De la Tremouille (Prince).	6, 8
De Portugal (Roi).	8	De Turenne (Vicomte).	6, 7
De Rohan (Prince).	8	De Valantinois.	5
De Sédan (Prince).	6, 8	De Vienne-le-Château.	5
Simiane de Gorde.	7	De Verdun (Comte).	3

BOUSSES.

D'Arenberg (Duc).	1	Du Grassis.	3
D'Aury (Comtesse).	2	De la Barre.	3
D'Aury de Lannoy (Comte).	3	De la Pierre.	1
De Bareau de Maigny.	2	Le Brun.	3
De Berlaimont (Comtesse).	4	De Masiette.	3
De Briart.	2	De Mello (Baron).	3
Cabiliau.	3	De Montenai (Vicomte).	2
De Clobles.	3	De Nieuport (Vicomte).	4
De Conflans (Marquis).	2	De Rocca.	3
De Cornet (Comte).	3	De Rubempré.	2
De Corswarem-Looz (Duc).	3	D'Yve (des Vicomtes de Bavay).	3

BRYAS.

D'Aiseaux (Marquis)	7	D'Esseneux.	6
D'Anneux.	7	De Florennes (Marquis).	4
D'Argenteau.	6	De Fourneau.	4
D'Asset.	4	De Frametzelles.	3
De Barbançon.	7	De Fieennes.	3, 6
De Bierne.	5	De Gavre (Prince).	9
De Berlo-d'Hozémont (Comte).	6	De Glimes (Comte).	4
Billebé.	4	De Groesbeck (Comtesse).	9
De Blondel (Baron).	3	De Habarcq.	3
De Boufflers.	4	De Hamal de Masny (Comtesse).	6
De Boulogne-sur-Mer (Comte).	1	De Haynin.	5
De Bourbon (Duc).	3	De Hau-Dion (Comtesse).	6
De Bouckoven (Comte).	6	De Heuchelen (Baron).	6
De Britel.	7	De Heuchin.	2
De Buissey.	4	D'Humières.	3
De Châtillon.	2	De Hunoldstein (Baron).	9
De Cherisey (Marquise).	9	D'Hézéques (Comte).	4
De Créquy (Duc)	3	Himmerselle.	6
De Cuinchy.	3	Jehay.	7
De Croix-d'Henchin (Marquis).	8	De la Cressonnière.	4
Delatre.	5	De la Vieffville.	3
Dubiez.	4	De Lens-de-Blendecques	5

TABLE GÉNÉRALE.

7

	Pages.		Pages.
De Longueval.	2	Rübempré.	6
Légrand.	4	De Saint-Amand.	3
De Mérode de Groesbeck.	7	De Saint-Pol (Comte).	1
De Moriamé.	4	De Schuren (Baronne).	9
De Nedonchel.	4	De Tiennes (Comte).	6
De Neuville (Comte).	5	De Tintigny (Baronne).	5
D'Osorio.	5	Van den Perre.	5
Pleickart.	9	De Vierves (Baron).	8
Du Plessis.	3	De Waltencheux (Baron).	4
De Ponthieu (Comte).	2	De Wargnies (Marquis).	7
De Renesse (Comte).	6	De Westerlo (Marquise).	7
De Renesse d'Elderen.	8	De Wissocq.	4
De Renty.	3	De Wyneghem (Comtesse).	8
De Royon (Marquis).	3		

CONSTANT REBECQUE.

D'Aspremont de Thiennes	2	De Lannoy.	2
De Bethune.	4, 5	De Lens.	1, 2, 3
De Bretagne (Duc).	2	De Leyden (Marquise).	3
Broyard.	4	De Liques.	3
De Chaudieu-Villars.	7	De Nassau (Comte).	4
De Charcque.	3	De Pellissari.	5
De Clariques.	4	De Polier de Vernant.	10
De Colladon.	7	De Rely.	3
De Croy.	2	De Richemont.	2
De Flandres (Comte).	2	De Rœux-Croix (Comtes).	3
De Gallatin.	8	De Saintonge (Baron).	10
De Gentil de Langalerie (Marquis).	10	De Sausure de Bercher (Baron).	7
De Guedin (Comte).	4	De Seigneux.	10
D'Isembourg.	4	De Sempy.	4
De la Couture.	2, 3	De Thiennes.	3

CROIX.

Allegambe.	10	De Baynast.	23
D'André.	23	De Beaufort.	8, 12, 15
D'Assignies.	16, 17	De Beaurepaire.	4
D'Astiches.	10	De Benemegis.	19
D'Astrel.	18	De Bercus.	4, 11
Aupatin.	23	De Bernard de Bondigny.	6
Du Bac.	23	De Bethune.	16
Basqueler.	23	Beugin de Pouches.	8
De Bailleul.	3	Blondel.	21
De la Barre.	24	Du Bois.	6
De Baudrenghien.	10, 14	Du Bois de Fiennes.	6, 10
De Bauffremez.	15, 23	De Bonducs.	2

	Pages.		Pages.
De Bonnières.	22	Hespel.	28
Le Borgne.	16	De Houchin (Marquis).	16
Du Bosquet.	22	De Hostel.	12
Le Boyé.	22	De Houchin.	18
Éridoul.	22	De la Housaye.	13
De Broglie.	21	De Jauche.	18
De Bronchorst.	7	De Jonglet.	17
De Bryas.	20	De Kessel.	15
De Bucquoy (Comtes).	20	De Lalaing.	13
Des Buissons.	22	De Landas.	5, 10
De Callonne.	24	De Langlée.	4
De la Candelle.	5, 22	De Lannoy.	2, 8, 20
Cantaloup.	22	De Lespierre.	4
Cavalier.	22	De Leval.	6
Chastelain.	22	De Lichterwelde.	2
Du Châtel.	18	Liévin.	23
Du Châtel de Blangerval.	11	De Locquenghien.	16
Clauwez.	43	De Longueval.	6
De Clerfayt (Comtes).	21	De Loos.	20
Le Cocq de la Motte.	10	Louchier.	5
De Cornehuse.	13	De Malannoy (Comte).	12
Cottereau.	16	De Massiet.	8
De Cramet.	12	De Maubus.	10
Des Cretons.	6	Van der Meère.	11, 24
De Curselle.	23	Le Merchier d'Hulluch.	23
De Dommesent.	14	Du Metz.	3
Le Duc.	24	De Moncheaux.	14
D'Ennelières.	13	De Monnoyer.	5
D'Estourmel.	18	De Moret de Peyre.	9
De Fiennes.	18	De Mouscron.	21, 23
Foubert.	21	De Nedonchel.	17
De Fourmestreaux.	8, 22	De Nepveu.	3
De Fremault.	3, 4	De Normand.	24
Gommer.	5, 21, 24	D'Ongmes.	17
De Grailly.	9	D'Orville.	23
De Groesbeck.	20	D'Ostrel.	16
De Guiselin.	6, 11	D'Oyembourg. (Seigneur.)	13
Van der Haer.	15	De Penel.	13
De Hallewin.	2	Le Pers.	22
De la Hamaide.	5	Le Petit.	23
Hangowart.	10, 14	De Petit-Pas.	14
De Harchies.	9	Le Pipre.	23
De Haynin.	14	Du Pont.	22
Heddebault.	23	De la Pontonnerie.	3
De Herimes.	5	De Pressy.	17
Herlin.	16, 22	Du Prêt.	22

TABLE GÉNÉRALE.

9

	Pages.		Pages.
De Preud'homme.	6, 10	De Tenremonde.	6, 11
De Preys.	10	De Thiennes.	11, 16, 19
De Pronville.	14	De Thioulaine.	14, 22
Prod'homme.	12	Truart.	23
De Quevaucamp.	3	De Vassé.	21
De Regniers.	21	Le Vasseur de Guernonval.	18
De Retz.	22	De la Viefville.	2
De Roquefeuil.	9	De Vignon.	23
De Rosimbos.	2	Vilain.	6, 10
Le Roy.	21	Vlaminxpoorte.	10
De la Ruelle.	9	De Vlieghe.	14
De Sainte-Aldegonde.	17	De Vrète.	2
De Saint-Venant.	13	De Waës.	13
Sandelin.	7	De Wignacourt.	7
De Schueren.	26	De Wancquetin.	11
De Semeries.	21	De Warluzel.	11
De Superpont.	22	De Wasquehal (Comte).	1, 3
De Snoy.	9	De Wavrin.	4
De Spangen.	24	De Wignacourt.	17
De Steelandt.	28	De Woerden.	8
De Steenhuyt.	9	Wyts.	6
De la Taanerie.	3	Ysaux.	5

CROY.

Aigremont.	29	Bourbon.	9
D'Albret (Princesse de Navarre).	2, 13	De Bourbonnais (Vicomte).	4
D'Amboise.	12	Bournel.	5
D'Araines (Baron).	4	De Bournonville (Prince).	24
Arenberg.	14, 24	De Brimen.	5, 16
D'Arizza (Marquis).	30	Bronchorst.	18, 19
D'Arschot (Duc).	14	De Cantelen.	17
De Baënst.	17	De Casa-Sola (Marquis).	29
De Bailleul.	29	De Châteaubriant.	11
De Bandoche.	16	De Châtillon.	5
De Bassompierre.	29	De Charni (Comte).	21
De Beaumont (Vicomte).	29	De Chimay (Prince).	13
De Beaufort (Baron).	22, 23	De Clèves (Comtesse).	12
Beaurevoir.	5	De Conflans (Marquis).	32
De Bar.	10	De Coucy.	22
De Berch (Comte).	20	De Craon.	5
De Berghes (Marquis).	12, 19	De Crequy.	28
De Bernemicourt.	17	De la Cueva.	18
De Berlaimont (Comte).	17	Debeth.	19
De Blois.	24	Dillon (Comte).	27
De Boulainvilliers (Vicomte).	16	De Domp martin.	14

	Pages.		Pages.
Duchâtel.	18	De Mœurs (Comtesse).	21
D'Egmond (Comte).	22	De Molembais (Marquis).	28
D'Estourmel.	18	De Montfort (Vicomte).	9
D'estouteville.	9, 11	De Montmorency (Prince).	22, 23, 24, 31
De Falies (Marquis).	22	De Nassau (Prince d'Orange).	13
De Florisse.	17	Nieuport (Vicomte).	14
De Fouquesolle.	17	D'Oignies.	19, 22
De Gaucher.	7	De Péquigny.	4
De Gavre (Prince).	22	De Rambures.	16
De Ghistelles.	17, 21	De Récourt.	17
De Grimberghem (Comte).	19	De Renesse.	12
De Grand-Vilain.	18, 23	De Renty (Baron).	5
De Guisnes (Comte).	4	De Rochechouart-Mortemart (Duc).	27
De Halluyn.	29	De Rongé (Comte.).	31
De Hamal.	11	De Rotzelaër.	21
De Hanaps (Comte).	18	Roubaix.	6; 22
De Harlay.	31	De Rubempré.	5, 17; 18
D'Harcourt.	6, 25, 27	De Salm-Kirbourg (Prince).	26
De Horn.	21	De Salm-Salm (Princesse).	27
De Houdekerke.	30	De Soissons.	4
De Ketler (Baron).	18	De Sourches (Marquis).	31
De Lalain.	13, 20, 21, 22	De Sternberg (Comtesse).	27
De Lannoy (Marquis).	22, 17, 18	De Tana (Marquis).	30
De Lanti de la Rouère (Princesse).	30	De Thiennes.	17, 18
De Ligne (Baron).	9, 15	De Trazegnies (Comte et Marquis).	19, 29
Longueval.	23, 17, 18	De la Tremouille.	30
De Looz (Comte).	9	D'Urfé (Comte).	15
De Lorenzano (Duc).	29	De Vêrac (Marquis).	31
De Lorraine (Princesse).	6, 12	De Warneck (Marquis).	18
De Luxembourg.	9, 10	De Warthon (Comte).	18
De Mailli (Comte).	15, 25	De Wignacourt.	28
De Melun.	15, 17	De Wilhem.	18
De Mérode (Baron).	18, 13	De Wittgenstein.	20
De Millendonck (Comte).	25	De Wolquelaire.	18

DERFELDEN.

Von Bristram.	5	Von Mullern.	5
Von Borch.	2	Von Platen.	2
Von Dreyer.	2	Van Rosen (Baronne).	3, 4, 5
De Flodorpp de Glabbeck.	4	Syclama.	5
Van Kurselle.	3	Von Tiesenhausen (Comtesse).	3, 5
Von Lowen (Baronne).	3	Von Vietinghoff (Baron).	5

GAVRE.

	Pages.		Pages.
D'Aiseaux (Marquis).	11	De Jauche.	2
D'Alsace.	3	De Joigny.	3
D'Anjou.	3	De Konigsegg-Rotenfelts (Comte).	9
Aquaviva (Princesse).	7	De Lalaing.	3, 8
D'Arberg (Comte).	7	De la Marck.	6, 7
D'Arenberg.	3, 7	De Lannoy.	3, 9
D'Argenteau d'Esseneux (Comtesse).	8	De Laval-Montmorency.	3
De Beaurieu.	7	De Lens de Boulogne.	8
De Berghes.	3	De Lesclatière (Baron).	6
De Berlaimont.	3	De Liedekerke.	3
De Bertout-Malines.	3	De Ligne.	3, 7
De Bethune.	3	De Longvalle.	3
De Boria (Duchesse).	8	De Loos.	3
De Bourbon-Bredan.	3	De Lorraine (Princesse).	8
De Bousies.	6	De Lunebourg (Duchesse).	8
De Bossu (Comte).	7	De Luxembourg.	6
De Brabant.	6	De Manderscheid (Comtesse).	7
De Brederode.	3	De Mérode.	3, 8
De Bretagne (Duc).	3	De Montbeillard.	3
De Bouay.	7	De Montenach (Vicomte).	6
De Brunswick (Duchesse).	8	De Montfort. (Comte).	3
De Brias.	3, 9	De Montmorency.	3
De Casarte.	3	De Namur (Comtesse).	6
De Châtillon.	3	De Nassau (Prince).	8
De Chimay.	7	De Renty (Baronne).	3, 7
Claon.	3	De Robeck de Montmorency (Princesse).	8
De Croy (Duc).	7	De Rochefort.	3
De Deinse (Marquis).	8	De Rouverois (Baron).	14
D'Egmont.	3, 8	De Rubempré.	8
D'Enghien.	3	De Salazar (Comte).	3, 6
De Frelong (Marquis).	8	Du Sart et de Varick (Comte).	15
De Fresin (Comte).	7	De Spinola.	8
De Frias (Duc).	8	De Sulman (Prince).	9
De Gandie (Duchesse).	8	Thecle (Comtesse d' Egger).	15
De Glimes de Brabant (Comte).	14	De Trazegnies.	3, 8
De Gomignies (Comte).	8	De Valenghien.	3, 7
De Hainaut (Comtesse).	6	De Velasco-y-Arangan.	3, 8
D'Halluin.	3	De Vertaing-Gosselies.	6
De Hamal.	3, 8	De Vianden.	3
D'Havré (Duc).	7	De Wasnaer.	3
De Hohenzollern-Trechingen.	14	De Walbe-Ville de Confians.	14
De Hornes.	3, 8	De Waverin.	3
De Inchy (Baron).	6	De Westerloo (Marquis).	8

GOUBAU.

	Pages.		Pages.
Anthoni.	4	De Pellembergh (Baronne).	4
Braze.	id.	Schets.	id.
Casseri.	id.	De Sprang (Baronne).	id.
Clari.	id.	Van den Broecke.	id.
Coxie.	id.	Van Derduyn.	id.
Cuyck.	id.	Yecqman.	id.
Fonk.	id.	Villegas.	id.
Gerardi.	id.	De Wassenaer.	id.
D'Heusden d'Elshout.	id.	De Wissekercke.	id.
D'Hovorst (Baron).	id.		

LA BARRE.

D'Amiens.	2	Le Duc.	3, 7
D'Antoing.	2	De la Puebla-Coria (Marquis).	6
De Avendano-y-Billela.	6	De le Pasture.	5
De Bryas (Comte).	9	De Leuwerghem.	2
De Calonne.	2	De Lewalle.	2
De Casteler.	5	De Liedekerke.	3
De Castre.	3	De Marches (Baronne).	8
De Clerfayt.	7	Mercier.	6
Collart.	5	De Meurkerke.	2
De Condette.	4	De Montmorency.	3
De Collens.	4	De Mouscron.	2
De Courcelles.	1	D'Oignies.	2, 3
De Courières.	5	De Pechman (Baron).	9
De Courtray.	2	Pottier.	6
De Croix.	7	Rasoir.	7
De Cron (Comtesse).	9	De Resteau.	5
Cuinghien.	2	De Roequenghem.	3
Des Piennes.	5	De Saint-Amant.	4
Du Pont.	5	De Faberner.	9
De Fontaine.	1	De Thiennes.	3
Franeau.	5	De Vergnies.	6
Franquemont-Montbelliard (Comtesse).	8	De Versage (Baron).	9
De Ghistelles.	3	De Vichte.	4
De Isla (Comtesse).	9	De Ville (Baron).	6
De Hallewin.	1, 3	De Vinchant.	6, 9
De Gansee.	3	De Wambecke.	4
De Lannoy.	3, 7	Willant.	2
De la Personne.	9	De Winterfeldt (Marquis).	6
De Latre.	6		

LALAING.

	Pages.		Pages.
D'Aigremont (Comte).	26	Guiselin.	33
D'Albret.	27	Huburt.	6
D'Alcantara.	32	De Habaroq.	9
D'Anglure.	23	De Hamaïde.	11
D'Arenberg (Prince).	14	De Hamel.	21
D'Asperen.	28	Hinckaert.	33
D'Aspremont (Comte).	3	D'Immerselle.	33
D'Aumont.	8	De Langlée.	25
D'Avorskerke.	3	De Lannoy.	3, 6, 8
De Bailleul (Comte).	14, 25	De Larchier.	34
De la Bamize.	25, 26	De Lavaux.	29
De Barbanson (Duc et Prince).	3	De Lens.	3, 28
Bayer.	23	Le Poire.	32
De Beaufort.	30	De Ligne.	14, 21, 27
De Berghes (Comte et Prince).	26	De Longueval.	9
De Berlaimont (Comte).	11, 14	De Luxembourg.	10, 11
De Blois.	27	Maillette.	30
Bourbon.	28	De Malmédy.	29
Bournonville.	24	De la Marck.	14
De Brederode.	4, 24	De Marque.	2
De Brissac (Comte).	24	De Mansfeldt (Comte).	12
Château-Thierry.	3	De Méhun.	13, 14, 21
De Chemery.	14	De Montfort (Viconte).	11
De Contay.	9	De Montigny.	3
Cotte.	9	De Montmorency.	7, 12, 14
De Craon.	7	Mortagne.	2
De Crequy.	4	De Noyelles.	6
De Croy.	12, 14, 19	Olry.	30
Croisille.	1	Oostsfrise (Comte d').	21
De Culembourg.	10, 21	De Pasques.	25
De Ghym.	33	Pemley.	33
Desne.	6	De Plaines.	33
Dijon.	4	De Pouilly.	29
Duchastel.	3, 33	De Qnasbeck (Baron).	26
Duchastelet.	27	De Quievrain.	3
Du Plissis-Gouret.	31	De Rasse.	3
Edwards.	33	De Rechem.	32
D'Egmont (Comte).	7, 12, 24	De Recourt.	25
D'Engliën.	27	De Renesse.	19, 26
De Fourneau.	33	Rennebourg (Comtesse).	21
De Fraye.	33	Ryperda (Baronne).	31
De Gamarra-y-Contreras.	26	De Robersart.	28
De Gavre.	8	De Rœux.	27
De Gruthere.	33	De Rohan-Chabot.	27

	Pages.		Pages.
Rolin.	28	Vandernoot.	33
De Rym.	33	De Villenwel.	6
De Salins (Comte).	26	De la Vieufville.	9
De Sarrebruche (Comte).	2	De Wassenaer (Baronne).	7
De Serraerts.	33	De Waurin.	4
De Thildonc (Comte).	84	De Wettin.	3
De Thonneletille.	29	De Winterfeld (Comte).	34
De Trazegnies (Marquis).	25	Witte.	6
Vanberchem.	32	De Wirtemberg (Duc).	26

LIGNE.

D'Abbeville.	4	De la Hamayde.	3
D'Antoing.	2	De Lalaing.	3, 6
D'Arone (Comte).	9	De Lannoy.	4
D'Aveiro (Duc).	9	De Leus (Baron).	2
D'Avrech (Marquis).	7	De Lichtenstein (Prince).	11
De Barbançon (Baron).	4, 7	De Licques.	6
De Berlaimont.	5	De Lorraine.	5, 8
De Bevadines.	10	De Luxembourg-St-Paul.	2
De Bourguignon (Baron).	7	Masahka (Prince).	12
De Cantin.	3	De Melune.	7
De Cardonne.	7	De Mouvarel.	4
De Cavelli.	8	De Monchi.	4
De Chaligny (Comte).	8	De Montmartin.	7
De Charollois (Comte).	4	De Moy (Marquis).	8, 9
De Condé.	2, 3	De Nassau-Dillenburg-Siegen.	8, 9
De Concy.	13	De Nassau-Hadamar.	11
De Conflans (Marquis).	2	De Nieuport (Viconte).	6
De Croy (Duc).	5, 7,	D'Occoch.	4
De Dietrichstein-Weichelstadt.	11	D'Omate.	9
D'Egmont.	5	D'Ongnies.	6
D'Embden (Comte).	7	D'Oost-Frise.	7
D'Eughien.	3	D'Orgimont.	3
D'Espinoy (Prince).	7	D'Oultremont (Comte).	13
De Florines.	2	De Peames (Baron).	7
Folch-d'Aragon.	10	De Poix.	4
De Fontaines.	1, 2	De Porcien (Comte).	5
De Fontenoy (Comte).	7	Potocki (Comte).	12
De Gavre-Herimez.	2, 4	Rausari.	5
De Gavre-Bassenghem.	4	De Rely.	4
De Gualdalez (Marquis.)	7	De Renty.	6
De Halwin.	5	De Revensbourg (Comtesse).	6
De Hornes.	4, 10	De Rosoy.	2
De Karquelevant.	4	De Rotenac (Prince).	8
De la Baume.	7	De Rumigny.	1

TABLE GÉNÉRALE.

15

	Pages.		Pages.
De Saint-Martin-le-Châtel (Marquis).	7	De Thieuves.	5
De Salm (Princesse).	11	Van der Noot Duras.	13
Scollant.	3	Valez-Ladron de Guevéra.	9
De Souvain.	5	De Wassenaer.	5
De Trazegnies (Baron).	4	Zewemberghe de Hollande.	4

LOCKHORST.

Anselet.	6	Pieters.	7
De Colenberg.	4	De Raesen.	4
Van Colsen.	5	Rees.	8
Cruydem.	2	Schellingwoode.	7
Cruydenier.	7	De Spoor.	2
Deverdingindi.	2	Starrean.	7
Erckelens.	8, 11	Vanderberg.	6
Ewyck.	5	Van der Byl.	7
Gerbrecht.	7	Van der Vliet.	8, 10
Gouvre ou Ter Goude.	7	Van Eck.	8
De Grootveld.	2; 6	Van Elsbruch.	9
Hamersteyn.	3	Van Triest.	6
De Hasselt.	6	Verboom.	2, 7
Herven ou Hervynen.	4	Verbrugg.	8
Heeckeren de Netteshorst.	9	Verveer.	9
Hoofe.	8	Vellekenken.	8
Horsman.	8	De Vlierden.	7
Knops.	5	De Wassenaer.	9
De Langeveld.	4	Wersteeg.	2, 6
De Lynden.	5	De With.	8
De Merwede.	5	De Woegeleop.	5
Meyen.	4	De Worde.	1
De Naarden.	7		

LOOZ-CORSWAREM.

D'Aix (Baronne).	12	De Bierlos.	4
D'Anglure.	12	De Binckem.	10
D'Argenteau.	5, 7, et 10	De Blehem.	12
D'Arschot (Comte).	6	De Bourgogne.	9
D'Asteren.	7	De Byland de Reid (Comtesse).	8, 12
D'Assignies (Comtesse).	11	De Castre.	3
De Baillamont (Baron).	13	De Chabot.	4, 5
De Bassignies (Comtesse).	11	De Clèves.	3
De Bavière (Duchesse).	2	De Coloma.	9
De Beer.	11	De Cuick.	3
De Berlaimont.	8, 11	De Dammartin.	6
De Berlo.	9	De Diest.	2, 3

	Pages.		Pages.
Denu (Baron).	12	De Ligne.	7
De Duras (Comte).	3	De Louvain et d'Aesbourg (Comte).	3
Dusaillant. (Comtesse).	13	De Ligny.	10
De Favereau de Velen (Baronne).	12	De Longchamp.	8
De Fritersland.	2	De Lorraine (Comte).	2
De Geneffe.	4	De Luxembourg (Duc).	4
De Ghoer.	5	De la Malaise de Dongelberg.	7
De Glimes.	10	De Menten (Baron).	13
Godillon (Duc).	2	De Molembais de Linsmeau.	5
De Gomignies (Comte).	6	De Moriametz.	7
De Gothem.	5	De Montbeillard.	3
De Gueldres.	3	Odille (sœur de Raoul, Roi de France).	2
D'Hamal.	6	De la Puente (Marquis).	11
D'Hamilton d'Enderwick.	12	De Raieschot.	9
De Hannut (Vicomte).	6	De Reneck (Comte).	3
De Hoënsbrouck.	7	De Rheede.	9
De Hornes.	2, 5	De Rochefort.	4
De Houden.	9	De Roisin.	7
De Houtain-le-Mont.	9	De Schoonhove.	6
Huyitens de Beaufort.	13	De Schwartzenberg (Baron).	7
De Jauche.	6	De Spangen de Witternesse (Comtesse).	11
De Juliers (Comte).	2	De Staël de Holstein.	12
De Kameke (Comtesse).	11	De Tocy.	4
Kerrens.	9	De Trazegnies (Marquis).	6, 11
De Kessel.	12	Van den Brock.	10
De Lannoy-Clervaux (Comte).	12	De Warfusée de Mousmal.	5, 6

MAELCAMP DIT MALCAMPO.

D'Allegambe.	3	De Krackt (Baronne).	3
De Beaulieu (Baron).	3	De Nielandts (Vicomtesse).	3
Bonaert.	2, 3	De Robert.	3
Codde.	2	De Rodriguez-Devora-y-Vega (Marquis).	2
Defjonghe.	2	Sturtewaeghen.	2
Delcampo.	2	Taetz.	2
Doncquer.	2	Vanderhaghen.	2
Dubois.	2	Vanderplasch.	2
De Gaest.	3	Van der Stichele.	2
Hov-Ilaschy (Baronne).	3	De Virelles.	3
Janssen.	2	Dewilde.	2

MOREAU DE BELLAING.

D'Awans.	3	Blocquelle.	2
De Beaufort.	5	Bokart.	4
Bets.	4	Borel de Favencourt.	12

TABLE GÉNÉRALE.

17

	Pages.		Pages.
De Brigode (Comte).	12	Le Preux.	9, 10
Briffos.	7	Levasseur.)	4
De Brigode-Kemlandt.	12	De Livoncourt (Comte).	12
Caffeau.	9	Luitens-Boussu (Viconte).	12
Cautain.	10	Mariane.	11
De Cavanac (Marquis).	12	De Maniers.	10
De Changy (Comte).	12	De Montmort du Doynon.	13
De Comminge de Guittant (Comtesse).	13	De Montmort (Marquis).	13
Cordier de Caudry.	12	De Noailles.	12
Cordier de Lobbes.	12	Paeffenrode.	14
De Dammartin.	3	Paulhariés.	12
Drouet.	9	Peich-Peiroux.	14
Du Bois.	6, 9	Pingret.	2
Du Buisson du Bruel.	4	De Pot.	6
Du Parc.	10	Recq.	11, 12
D'Époises (Marquis).	13	De Reich.	5
D'Euville.	2, 3, 4, 5	De Saint-Mard (Comte).	13
Du Fay.	1, 6	Saucy.	2
De Fiquelmont (Comte).	12	De Segnier (Marquis).	12
De Fontaine.	2	De Steenhault (Baronne).	14
Ghilet.	5, 6	Thorez.	7, 9, 10
De Hervay de Kirchberg.	12	Thun.	4
De Hozemont.	2, 3	Vanderstegen de Putte (Comtesse)	14
De Hussimbourg.	3	Vanderwalle.	4
De La Fayette (Marquis).	12	De Velroux.	2
De La Marche.	9	De Warfusée.	3
De Lannoy.	8	De Warnewick.	4
De Latour-Maubourg (Comte).	12	De Waroux.	3
Lemoisne.	6		

SPOELBERCH.

D'Aerschot.	5	De Grimbergen dit d'Assche.	6
De Bayol.	12	De la Hameyde.	14
De la Bawette.	10	De Hardumont de Seraine.	6
Beex de Belven de Broulaze.	8	De S'Heerenbergh.	3
De Bierbeke.	3	De Herwynen.	4
De Caimo.	9	De Hinnisdael.	5
De Coninck dit Del Rey.	11	De Hongaerde.	5
De Duelman.	11	De Kessel.	4
Delvaux-y-Frias.	9	De Lantscroon.	4
De Dielbeke (Baron d'Holsbeek).	9	Lecomte dit d'Orville.	9
De Diendoné.	13	De Leiden (Viconte).	1
De Droesebeck.	4	De Malborg (Chevalier).	3
D'Eynhouts.	8; 9	De Metenesse (Chevalier).	4
De Gand.	4	De Mol (Chevalier).	9
De Garet.	7	Nagelemackers.	22
De Grimaldi de Morasane.	8	D'Olmen (Comte de Saint-Remy).	11

TABLE GÉNÉRALE.

	Pages.		Pages.
D'Ophem.	6, 10	Van Hendoren.	4
Oudard-Blondel.	9	Van Redingen.	5
De Pamèle (Baron).	8	Van Gobbelschroy.	13
De Plunket.	11	Van Velde de Melroy.	11
De Putte (Vicomte).	12	Van Velpe.	5
De Quarré (Comte).	11	Van Zulpele.	12
De Rhode.	3	De Varick.	4
De Schanckaert.	5	De Vicq (des Barons de Cumptich).	11
De Sluysvelt.	5	De Villegas.	11
De Teylingen.	1	De Vive (Vicomte).	8
De Troostembergh.	e3, 14	De Vroede.	3
Tuytterlimminghen.	3	De Vroey.	10, 14
Van Bommel (Chevalier).	3	De Warmont.	1
Van den Bongaerde.	4	De Wolff-de-Mafle,	11
Van den Venne.	13	Wouters.	13
Vandernoot.	9	De Wysenhout.	5

VALENZI.

De Berger.	1, 2	De Coolman.	2
De Berlaer.	2	De Coninck d'Oultre.	2
De Berlaer de Trivier.	2	De Pascal.	2

VAN DEN BROUCKE.

Beeckman.	4	De Muntzinger.	3
De Buisseret-d'Helfault.	3	De Rademaker.	3
Delvael.	2	De Saint-Vaast.	2
Huyttens.	4	De Saunemaker.	3
De Gobar.	3	Terlinden.	2
Jacobs.	2	Van Bochault.	1
Jaerens.	3	Van Overwaele.	4
De Leurcre.	2	De Wagener.	3
De Mahieu.	2		

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE.

0211190061



